This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

[illegible] 1974 C. 155

V 72

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1863

NANCY

Vᵉ RAYBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Rue du faubourg Stanislas, 3

1864

Pas 3974 e 1

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

*L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.*

Nancy, imprimerie de ve Raybois, rue du faub. Stanislas, 3.

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1863

NANCY

Vᵉ RAYBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Rue du faubourg Stanislas, 3

1864

BODLEIAN
P
6 JUN 1960
LIBRARY

# DÉCRET DE L'EMPEREUR.

NAPOLÉON, Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français;

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique;

Vu la demande formée par l'Académie de Stanislas, à Nancy;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er.

L'Académie de Stanislas est reconnue établissement d'utilité publique.

ART. 2.

Les statuts de l'Académie sont approuvés tels qu'ils sont joints au présent décret. Aucune modification ne pourra y être faite sans notre approbation.

ART. 3.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de Fontainebleau le 21 juin 1864.

Signé NAPOLÉON.

**Par l'Empereur :**

*Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique.*

Signé V. DURUY.

**Pour ampliation :**

*Le Conseiller d'Etat Secrétaire général.*

Signé GENTEUR.

**Pour copie conforme :**

*Le Secrétaire général de la Préfecture de la Meurthe.*

MILA DE CABARIEU.

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 1864

## COMPTE RENDU

PAR M. N.-A. RENARD

MESSIEURS,

J'ai à faire revivre devant vous l'année qui vient de s'écouler, en vous entretenant de vos pertes et de vos acquisitions, des changements survenus dans vos relations avec les sociétés savantes, de vos travaux personnels... J'essaierai de tracer ce tableau aussi fidèlement et aussi rapidement que possible. Tout en restant vrai, il n'eût rien perdu à être plus brillant : les

mérites littéraires ne font point défaut dans vos rangs. Vous m'avez parlé d'un devoir. J'obéis.

Il y a quelques semaines à peine, je commençais ce rapport par ces mots : grâce à Dieu, la mort n'a fait aucune victime parmi vos membres titulaires. J'avais parlé quelques jours trop tôt. Une tombe vient de s'ouvrir pour l'un d'entre vous. M. Monnier n'est plus. Dans un langage dont nous lui savons gré, le premier Magistrat de notre département a rendu hommage à la sagesse, à l'esprit d'initiative et au patriotisme du membre du Conseil général de la Meurthe. La Société centrale d'Agriculture de Nancy, par l'organe de l'un des membres de son bureau, a manifesté la vive émotion que lui a causée la perte de son président. Elle a redit son intelligence et son dévouement, qu'elle appréciait depuis près de vingt années. Homme droit, juste et bon, M. Monnier était aimé de tous. Qui de vous n'a admiré la simplicité et la rectitude avec lesquelles le savant vous exposait ses recherches, en botanique, en géologie, en agronomie, en numismatique? Il était l'un de vos doyens. Dès 1830, il présentait à votre Société une étude monographique sur les Hieracium, qui lui en ouvrait les portes. Il l'entretint aussi de la constitution géologique des environs de Nancy. Dernièrement encore, je veux dire il y a deux ou trois ans, il vous lisait un mémoire remarquable sur les monnaies des ducs bénéficiaires de Lorraine. Possesseur d'une riche collec-

tion, la plus riche peut-être qui existe, il pouvait mieux que personne vous parler de ces monnaies. Il possédait également une très-rare collection de plantes recuellies dans toutes les parties du globe. Il en a généreusement doté le Musée de notre Faculté des Sciences. Dans ces derniers temps, M. Monnier ne pouvait plus prendre part à vos réunions. Vous n'avez pas cru trop faire en lui décernant le plus haut titre que votre Société accorde à l'un de ses membres, celui de membre honoraire.

Un autre vide, moins douloureux sans doute, mais cependant très-regrettable aussi, s'est fait dans vos rangs. M. le Docteur Léon Parisot, professeur d'anatomie à l'Ecole de médecine de Nancy, vous a exprimé l'impossibilité d'assister à vos séances par suite de trop nombreuses occupations, et vous a demandé d'échanger son titre de membre titulaire contre celui de simple associé. Nous espérons que notre savant et laborieux confrère ne cessera pas pour cela de nous communiquer comme par le passé, ses intéressantes recherches.

Parmi vos correspondants nationaux, plusieurs notabilités scientifiques et littéraires ont disparu de votre liste. Vous avez à déplorer la mort d'un correspondant lorrain, M. Bergery, et de quatre correspondants français, MM. Berger de Xivrey, Villermé, Archambault et Dupuis. A ces noms il faut joindre ceux de M. Gaulard, autre associé lorrain, et du vicomte de Santarem, associé étranger, dont la mort, arrivée depuis plusieurs

années déjà, a été jusqu'à ces derniers temps ignorée de vous. Je leur dois à tous, un juste tribut d'éloges et de regrets.

Claude-Lucien Bergery, ancien élève de l'École Polytechnique, professeur des sciences appliquées à l'École d'Artillerie de Metz, membre correspondant de l'Institut, vous appartenait depuis 1842. Né (1) de parents pauvres, il avait rencontré bien des obstacles sur son chemin; souvent même il avait été forcé d'interrompre le cours de son éducation (2). C'est sans aucun doute le souvenir de tant de difficultés qui, plus tard, le rendit si attentif à favoriser l'instruction des enfants déshérités de la fortune. Au sortir de l'École d'Application de Metz, il avait fait les campagnes d'Espagne, et celles de 1813 et 1814, dont il était revenu avec le grade de capitaine d'artillerie. Vers la fin de cette dernière année, après les désastres de la campagne de France, il avait résolu de donner sa démission. En 1815 on le retrouvait sur les champs de bataille, où il reçevait la dé-

---

(1) Le 8 juin 1787, à Orléans.

(2) Il avait étudié, partie à l'école de Sully dans le Loiret; partie chez un bon vieux curé d'Ouzouer-sur-Loire; puis à Gien; à l'école centrale d'Orléans, sa ville natale; dans le pensionnat de Montargis où il échangeait des leçons de géographie et de géométrie contre des leçons de latinité; enfin au lycée d'Orléans où il suivit avec un brillant succès les leçons de mathématiques spéciales de M. Poulet-Delisle tout en donnant des répétitions d'algèbre.

coration des mains mêmes de l'Empereur. Rendu de nouveau à la vie privée, il avait tourné ses vues vers l'enseignement, et avait été nommé au concours professeur de mathématiques à l'École d'Artillerie de Metz. Jamais, malgré des offres séduisantes, il n'avait ambitionné d'autre position. C'est en vue de son enseignement qu'il publia un *cours de machines à l'usage des officiers d'artillerie,* et avec M. Migout, un *essai sur la théorie des affûts.* En dehors de ses occupations, il travaillait sans relâche et avec un dévouement tout à fait désintéressé à propager la science parmi les populations ouvrières. Metz lui doit la création de ses cours industriels, où il professait gratuitement les sciences appliquées aux arts, et une part très-grande dans l'organisation de son Ecole normale, où il enseignait aux élèves-maitres, l'arithmétique, des notions d'algèbre, la géométrie, le dessin linéaire, la physique, la mécanique et la cosmographie. C'est encore dans le même but, afin de propager la science, qu'il écrivit maints traités destinés à l'enseignement populaire (1). Je ne vous

(1) Tels sont : *une géométrie appliquée à l'industrie; une géométrie des courbes, appliquée à l'industrie,* faisant suite à l'ouvrage précédent; *un traité de dessin linéaire à vue pour les écoles primaires; un traité d'économie industrielle; une arithmétique des écoles primaires; une géométrie des écoles primaires; des exercices sur l'arithmétique des écoles primaires; une astronomie élémentaire; une physique et chimie des écoles primaires; une cos-*

rapellerai que le traité d'économie industrielle qui lui a valu le titre de membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), et a été couronné du prix Montyon.

Quoique M. Bergery ait passé les dernières années de sa vie, loin du tumulte des villes, dans un humble village de notre département (1), son nom vivra longtemps encore dans le cœur des populations messines.

M. Berger de Xivrey, mort au mois d'août dernier, était membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et figurait sur la liste de vos correspondants français depuis 1832. Une voix plus autorisée que la mienne a déjà proclamé ses titres à la reconnaissance de son pays. Je ne me crois pas néanmoins complétement dispensé de les faire connaître dans une ville à laquelle il appartenait par le sang, et où il avait fait une partie de ses études. Son père, originaire de Nancy, était un brave soldat qui fut tué à Austerlitz. Boursier au prytanée de Saint-Cyr, puis élève de notre Lycée, M. Berger de Xivrey était entré d'abord comme

---

*mographie des écoles primaires; une mécanique des écoles primaires; un complément de calcul des écoles primaires.* M. Bergery est aussi l'auteur de plusieurs opuscules consacrés à la politique, à la science et à la morale.

(1) M. Bergery a quitté Metz en 1844 pour aller résider à Tinery, où il est mort maire de cette commune, le 18 mai 1863. Il était veuf pour la seconde fois, et avait perdu six enfants en bas-âge.

simple employé dans l'administration des forêts du duc d'Orléans; mais une année s'était à peine écoulée, qu'il acceptait une position plus conforme à ses goûts littéraires, celle de précepteur chez M. Brunet de Presles, l'hôte et l'ami des Grecs qui venaient implorer le secours de la France contre la barbarie des Turcs. Ce fut dans ce milieu, où l'on respirait un air pur d'atticisme, que se perfectionnèrent ses études philologiques. En 1828, il publiait un *traité de la prononciation du grec vulgaire*, œuvre de circonstance, au moment où nos soldats entraient en Morée; aussi reçut-il les encouragements du gouvernement. Puis parurent ses *Recherches sur les sources antiques de la littérature française* et les nombreux travaux qui lui ouvrirent en 1837 l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1). Sans vouloir en faire même une énumération, je me bornerai à vous dire, qu'en dehors de ses travaux, M. Berger de Xivrey fut

---

(1) M. Berger de Xivrey publia successivement : une édition des *fables de Phèdre*, d'après le manuscrit original de Pithou; un livre dédié à Alexandre de Humbold, et ayant pour titre : *Traditions tératologiques, ou Récits de l'antiquité et du moyen âge sur quelques points de la fable, du merveilleux et de l'histoire naturelle*; ses *Essais d'appréciations historiques*; et après sa réception à l'Académie, plusieurs mémoires, l'un consacré à la vie et aux ouvrages de l'Empereur Manuel Paléologue, un autre ayant pour objet : *le style du nouveau testament et l'établissement du texte*, etc.

chargé par M. Villemain, Ministre de l'Instruction publique, d'une œuvre considérable et importante, de la publication des lettres de Henry IV. Sept volumes de cette collection laborieuse ont déjà paru, et les matériaux d'un huitième volume existent en portefeuille. « M. Berger de Xivrey, dit M. Edouard Laboulaye, son collègue à l'Institut et son intime ami (1), était un véritable savant, un de ces hommes, qui épousent la science pour elle-même, sans lui demander ni la gloire ni la fortune. C'est avec des ressources plus que modestes qu'il est entré dans une carrière, où l'on ne récolte que l'estime de quelques érudits. C'est avec une constance et une simplicité peu communes qu'il a supporté, toute sa vie, une médiocrité qui ne ressemblait en rien à la déesse dorée que chantait Horace. Pour vivre avec les grands hommes du passé, il avait résolument renoncé aux joies permises, au mariage, à la famille... Ce qui nous restera, du moins tant que nous vivrons, ajoute M. Laboulaye, c'est le souvenir de cette douceur, de cet oubli de soi-même, de cette affectueuse bonté, qui distinguait M. Berger de Xivrey. Sans prétention, sans fiel, sans envie, il était toujours prêt à rendre service et à se réjouir du succès d'autrui. »

(1) *Journal des Débats* (jeudi 8 octobre 1863).

Un troisième membre de l'Institut, qui vous appartenait au même titre que M. Berger de Xivrey et depuis plus longtemps encore, le Docteur Louis-René Villermé, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, de l'Académie impériale de Médecine, des Académies des Sciences de Berlin, Bruxelles, Turin, de la Société de Statistique de Londres, de l'Université impériale de St-Pétersbourg... vient de mourir à Paris, lieu de sa naissance, à l'âge de 81 ans. Chirurgien pendant dix ans sur les champs de bataille, il était rentré dans la vie civile, à la même époque que Bergery. Dès lors il avait pris la part la plus active au mouvement de la science, soit comme rédacteur du Bulletin de la Société médicale d'émulation, soit comme coopérateur à la publication du grand dictionnaire technologique et à celle des annales d'hygiène publique et de médecine légale, soit enfin comme auteur de nombreux travaux statistiques (1). Par dévouement volontaire, le docteur Viller-

(1) Voici les principaux : *Des prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient être,* par rapport à l'hygiène, à la morale et à l'économie (1820).

*Mémoire sur la mortalité dans les prisons* (1829).

*De la distribution par mois des conceptions et des naissances de l'homme, dans ses rapports avec les climats, les saisons,* etc. (1829).

*Mémoire sur l'influence de la température sur la mortalité des enfants nouveaux nés* (avec M. Milne Edwards).

*Mémoire sur la mortalité en France.*

mé s'était fait le conseiller, le patron des classes ouvrières, mais jamais leur flatteur. En 1832, on l'avait vu répondre à l'appel du péril, en reprenant gratuitement, tout le temps que dura l'épidémie du choléra, le service de la médecine militante. Il est mort, au mois de novembre dernier, laissant à sa famille le précieux héritage d'une haute probité, et à tous l'exemple d'une vie pure à imiter.

Le docteur Archambault, autrefois médecin en chef de l'hospice de Maréville et professeur adjoint à l'École de Médecine de Nancy, a pris place dans vos rangs, pendant plus de cinq années, comme membre titulaire. Il dut cet honneur à une traduction du *Traité de l'aliénation mentale*, du docteur Ellis. Non-seulement il avait, à vos yeux, le mérite de faire passer dans notre langue, une œuvre utile à l'avancement des sciences médicales, mais aussi celui de l'enrichir d'une introduction, de nombreuses notes, et d'un tableau complet de l'aliénation mentale depuis les temps les plus reculés.

---

*Id. sur la distribution de la population française par sexe et par état civil* (1834).

*Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les fabriques de coton, de laine et de soie* (1839).

*Notes sur quelques monopoles usurpés par les ouvriers de certaines industries, avec des considérations sur le personnel des bassins houillers.*

*Sur les associations ouvrières* (1848).

Peu après il remplissait la tâche que je remplis aujourd'hui; puis il captivait votre attention par la lecture d'un mémoire historique sur l'asile d'aliénés de Maréville. En 1848, il vous quitta pour porter à la population de la grande cité, comme médecin aliéniste, les bienfaits de sa profonde érudition et de sa longue expérience. Il passa dès lors dans la catégorie de vos associés français jusqu'à sa mort arrivée dans ces derniers temps.

M. Dupuis, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, était un de ces magistrats qui savent mêler à la gravité de leurs devoirs, d'utiles recherches d'érudition. Il est auteur de nombreuses brochures. Vous avez pu en apprécier le mérite; car plusieurs d'entre elles ont été soumises à votre approbation. Qu'il me suffise de vous rappeler un mémoire sur le siége de Montargis en 1427, et une brochure intitulée: *Des œuvres littéraires et artistiques inspirées par Jeanne d'Arc.*

Il vous souvient aussi d'avoir accordé vos suffrages à un humble professeur du collége de Mirecourt, pour un mémoire sur les formations géologiques des environs de cette ville. Déjà M. Gaulard avait attiré votre attention par des recherches géologiques faites dans différentes parties du département de la Meuse.

Le vicomte de Santarem, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre de la Société des antiquaires de France, ancien premier Mi-

nistre du Portugal, était l'un de vos associés étrangers depuis 1840. Enfant de Lisbonne, il est auteur de plusieurs ouvrages savants sur l'histoire politique, littéraire de son pays. Il est mort à Paris, où il résidait depuis plusieurs années.

J'ai achevé l'énumération des pertes, toujours trop nombreuses, que votre Société a éprouvées. Si, malgré mon désir d'être bref, mes adieux ont été trop longs, je trouverai une excuse, j'en suis sûr, dans ce besoin de votre cœur comme du mien, de faire revivre par le souvenir ceux qui nous quittent sans retour. J'ai à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux confrères. Elle sera plus courte, mais non moins cordiale.

M. le docteur Poincaré, professeur distingué de notre École de Médecine, a été appelé par vos suffrages à occuper la place de membre titulaire, laissée vacante par la retraite de M. le docteur Léon Parisot. Il y a plusieurs années déjà que M. Poincaré, l'un de vos associés, s'était fait connaître par de savantes recherches et des travaux remarquables sur la physiologie. Depuis, notre laborieux confrère ne s'est point arrêté en si beau chemin : il continue à vous communiquer d'autres travaux non moins sérieux, où brillent à la fois la rigueur des méthodes, l'intérêt du sujet et la clarté de l'exposition.

La canditature de M. Lambert a été le fruit de vos encouragements. Membre de la conférence littéraire il

vous fit un jour la lecture de ses vers sur la décadence des arts à notre époque. Il vous parut inspiré par un souffle vraiment poétique; et si sa pensée vous sembla trop incliner vers la mélancolie, vous lui avez su gré de mettre son talent de bien dire au service de pensées saines et justes. Dès lors vous vous sentites au cœur le désir de vous l'attacher. Il devint l'un de vos associés lorrains, et depuis il vous a charmé plus d'une fois par les accents de sa Muse.

M. Leclerc, qui vous appartient au même titre, n'est pas un inconnu pour beaucoup d'entre vous. Pendant douze années vous avez pu apprécier en lui les qualités éminentes qui distinguent le magistrat et l'orateur du parquet. Aujourd'hui premier avocat général de la Cour de Metz, il vous procure le plaisir de lire des discours qu'il ne vous est pas possible d'entendre. Tantôt il prend pour sujet la vieillesse du magistrat, la jurisprudence. Tantôt il trace d'une manière très-intéressante l'historique de nos anciennes institutions judiciaires, depuis les assises seigneuriales jusqu'aux grands jours de St-Mihiel et au Parlement de Lorraine. Il consacre une partie de ses loisirs à l'étude de notre histoire provinciale. Ce titre seul, à part tous les autres, suffisait pour lui conquérir vos suffrages.

Vous vous êtes également empressés d'accueillir plusieurs travaux remarquables de littérature et de droit, que vient de vous présenter un jeune légiste de

Nancy. Vous vous souvenez du plaisir que vous procura M. Georges Meaume par la lecture d'un morceau ayant pour sujet le Mariage du prince Charles, depuis Charles V, ou plutôt le tableau des intrigues de Cour auxquelles donnèrent lieu les inclinations de ce jeune prince et les vues qu'avaient sur son établissement son oncle Charles IV et le roi de France Louis XIV. A ce travail, il en a joint deux autres : l'un sur le droit pénal, où brille un esprit judicieux et sensé qui sait se tenir à l'écart des systèmes exclusifs ; l'autre sur le divorce, où règne une doctrine sûre au point de vue moral comme au point de vue historique.

Si le nombre de vos associés lorrains est illimité, il n'en est pas de même de celui des associés français, qui n'habitent point l'ancienne province de Stanislas. Ce nombre est fixé à cent par votre règlement. Six vacances se sont produites parmi eux. Deux ont passé dans la classe des correspondants lorrains : Ce sont MM. Lubanski, docteur en médecine à Nice, qui est venu s'établir à Gérardmer, et Jardot, ancien chef d'escadron au corps d'état major à Paris, qui est revenu parmi nous. Ces deux places, jointes à quatre autres devenues vacantes par les décès que je vous ai signalés, vous ont permis d'accueillir par voie de concurrence, six des nombreuses demandes qui vous sont adressées. Voici d'après l'ordre chronologique, et un peu aussi, je crois, d'après l'ordre des demandes, les

noms des candidats élus : M. Boucher de Perthes, d'Abbeville; M. de la Saussaye, membre de l'Institut, Recteur de l'Académie de Lyon; M. Eichhoff, correspondant de l'Institut, Inspecteur d'Académie, à Melun; M. Foucaux, professeur de sanscrit au collége de France; M. Robert, géologue à Bellevue, près de Meudon; et M. Pierre, correspondant de l'Institut, Doyen de la Faculté des Sciences de Caen. Je me suis longtemps demandé si des noms tellement connus en France, n'avaient pas par trop à perdre à être loués dans ce compte rendu. Après réflexion, j'ai déposé tout sentiment d'indignité personnelle en présence des intérêts de votre Société. Il importe, à mon sens, de la montrer telle qu'elle est, apportant dans son choix une sage rigueur qui honore ses nouveaux membres autant qu'elle-même. Ce sentiment, je l'espère, me servira d'excuse auprès de nos nouveaux confrères.

M. Boucher de Perthes a publié des ouvrages fort estimés de littérature, d'histoire et d'archéologie. Mais ce qui, dans ces derniers temps, a surtout éveillé l'attention des savants sur son mérite, c'est l'opinion émise par lui de la contemporaineté de l'homme avec les grands animaux, tels que l'Elephas primigenius, l'Ursus spelæus, etc. — Dès 1837, il avait formulé cette opinion d'après des vues théoriques, mais sans preuve à l'appui. Animé d'une foi entière dans ses idées, il a poursuivi, avec une persévérance admirable, de savan-

tes investigations, créant parmi les terrassiers d'Abbeville tout un personnel de chercheurs. C'est ainsi qu'il a trouvé des documents si importants sur l'*âge de pierre*, documents dont le Musée de notre Faculté ès Sciences offre une belle collection. C'est ainsi encore qu'il a mis la main sur ce fragment de mâchoire humaine du Moulin-Quignon, dont le monde scientifique s'est ému à si juste titre.

Par une de ces rares exceptions, dont Nancy a eu l'exemple dans la personne de M. Faye, M. de la Saussaye, quoique membre de l'Institut, exerce, hors de Paris, les fonctions de Recteur de l'Académie de Lyon. Originaire du Blaisois, il vous a adressé deux volumes très-intéressants, l'un intitulé : *Blois et ses environs;* l'autre : *le Château de Blois*. Grâce à lui, ce magnifique monument n'a plus rien à craindre ni des démolisseurs ni des profanateurs. On connait aussi de M. de la Saussaye, sa description de *Chambord*, cette autre gloire architecturale des bords de la Loire. Aujourd'hui, malgré ses nombreuses occupations, il s'occupe d'une *Histoire de Lyon*, qui est en voie de publication.

Du reste, M. de la Saussaye est peut-être moins historien encore que numismate. Ce qui a rendu sa réputation européenne, et ce qui lui a ouvert les portes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, c'est *son traité sur les monnaies et médailles de la Gaule Narbonnaise,* et surtout vingt années d'active collaboration à la *Revue numismatique*.

M. Eichhoff, ancien professeur de Faculté, ancien maître de conférences à l'Ecole normale, membre correspondant de l'Institut, aujourd'hui Inspecteur de l'Académie de Paris, en résidence à Melun, n'a cessé, depuis bientôt quarante ans, de produire des œuvres d'une importance majeure, soit dans la linguistique, soit dans la critique littéraire. Qu'il me suffise de vous mentionner ses *études grecques sur Virgile*, en trois volumes; — son *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, qui lui a valu des médailles d'honneur du roi de Saxe, du prince royal de Prusse, et de la ville de Hambourg; son *Cours de littérature allemande*, professé à la Faculté des Lettres de Paris; son *Histoire de la langue et de la littérature des Slaves, Russes, Serbes, Bohêmes, Polonais*, etc.; son *Dictionnaire étymologique des racines allemandes avec leur signification française*, etc., en collaboration avec M. W. Suckau; ses *Mélanges littéraires;* son *Essai sur l'origine des Slaves*, etc. Tous ces ouvrages témoignent, non-seulement des connaissances les plus étendues, mais d'une justesse d'esprit, d'une facilité de synthèse, et d'un amour pour la science désintéressée, qui ont distingué depuis longtemps M. Eichhoff parmi les savants.

M. Ed. Foucaux, professeur de tibétain à l'École des langues orientales de la Bibliothèque impériale, professeur de sanscrit au Collége de France, n'est pas seule-

ment un sanscritiste distingué, comme le prouvent au public les traductions qu'il a faites de plusieurs ouvrages indiens. Son grand titre, c'est sa traduction si littérale et si instructive du *Rgya-tcher-rol-pa*, version tibétaine d'un ouvrage sanscrit du Népal. Cette traduction fait époque dans l'histoire des études relatives au Bouddhisme indien.

M. Robert est un géologue bien connu des savants, docteur en médecine, membre de la commission scientifique chargée par le gouvernement français d'explorer les contrées voisines du pôle Nord de notre globe. Il est auteur de plusieurs publications importantes, dont quelques-unes vous ont été adressées. Je vous citerai, en première ligne, sa *Géologie, minéralogie et botanique*, faisant partie des *Voyages en Islande et au Groënland, exécutés pendant les années 1835 et 1836 sur la corvette la Recherche;* sa *Géologie, Minéralogie et Métallurgie,* faisant partie des *Voyages en Scandinavie, en Laponie, au Spitzberg et aux Féroë, exécutés pendant les années 1838, 1839 et 1840 sur la même corvette.* Il a aussi coopéré, dans ce grand ouvrage, à la rédaction de la division qui a pour titre : *Botanique, Géographie botanique, Géographie physique, Physiologie et Médecine.* Il a publié une *Histoire et description naturelle de la commune de Meudon;* une *Notice pittoresque et physique sur Saint-Valery-en-Caux;* des *Lettres sur la*

*Russie*, etc. Dans ces derniers temps, il a pris une part très-active à la discussion qu'ont soulevé, au sein de l'Institut, les découvertes récentes, faites dans le diluvien, d'objets de l'industrie primitive de l'homme, en société d'ossements de grands Pachydermes qui, à l'époque diluvienne, ont disparu de la surface de la terre. Cinq mémoires sur ce sujet ont été présentés à l'Académie des Sciences pendant le cours de l'année 1863, et publiés dans les comptes rendus de cette savante Société. L'un d'eux concerne les environs de Nancy et mérite à ce titre de vous être signalé. Le savant géologue avait ouï parler d'une découverte de pierres taillées, mêlées à des ossements fossiles d'animaux éteints, qu'on assurait avoir trouvées dans une fissure de notre calcaire jurassique. Il n'a pas hésité à se rendre sur les lieux, pour étudier les objets recueillis et pratiquer de nouvelles fouilles. Il en est reparti, emportant les mêmes doutes que notre savant Doyen de la Faculté des Sciences sur l'authenticité de ces découvertes.

M. Isidore Pierre, professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Caen, membre correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), appartient à cette illustre phalange de chimistes que Paris dispute à la Province. Les travaux de M. Pierre sont considérables. Ils embrassent la chimie pure, et la chimie appliquée à la physique, aux arts, à l'agriculture (1). Placé dans

(1) Sans vouloir les énumérer complétement, je mentionnerai les

un pays, centre d'un grand mouvement agricole commercial et industriel, M. Pierre, par ses cours de chimie appliquée à l'agriculture et à l'industrie a rendu des services réels, soit en vulgarisant auprès d'un nombreux auditoire une foule de questions, soit en donnant la solution de certains problèmes de chimie dont la connaissance intéresse au plus haut point l'humanité.

Vos relations avec les sociétés savantes continuent à être des plus étendues. Il existe un échange de travaux entre plus de cent trente de ces sociétés et la vôtre.

---

suivants : *Recherches sur les volumes atomiques* (1845) ; *Sels doubles formés par le groupe magnésien* (1846) ; *Combinaisons de l'acide sulfureux avec l'eau ; Sur les composés du silicium* (1847) ; *Recherches sur l'équivalent du Titane* (1848) ; *Nouveaux dérivés chlorés de la liqueur des Hollandais* ; *Mémoire sur les dilatations des liquides, d'après une méthode dont les bases avaient été indiquées par Biot* (1850) ; *Un travail relatif à l'influence de diverses matières salines sur le rendement du sainfoin* (1853) ; *un autre travail sur la présence et le rôle de l'ammoniaque dans l'atmosphère* ; *Recherches sur le blé* (1854) ; *sur le cidre ; sur l'azote de la terre arable* ; *sur le sorgho sucré* ; *sur le datura stramonium* ; *Causes d'altération des bières d'une brasserie incendiée* ; *Etudes sur le colza ; sur le poids de la graine de colza qui a été mouillée* ; (1863) ; *Recherches sur le développement du blé* ; *sur la répartition dans ses différentes parties, des éléments qui le constituent à diverses époques de son développement.*

Le cours de cette année a de plus été marqué par des succès particuliers. Outre que vous avez fait trois recrues parmi des membres de l'Institut, deux des vôtres ont été agrégés à cet illustre corps savant, M. Guerrier de Dumast, comme correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et M. Parade, directeur de l'École forestière, comme correspondant de l'Académie des Sciences. De plus, M. Godron, l'un de vos délégués au congrès des sociétés savantes, vient de recevoir du Ministère de l'Instruction publique une médaille d'argent pour ses travaux sur la géographie botanique et la zoologie de la Lorraine. Une médaille de bronze vous a été en même temps décernée afin d'être déposée dans vos archives. Nous espérons que ces succès en appelleront d'autres. Vous les mériterez.

Il me resterait, Messieurs, à vous entretenir de vos travaux personnels; mais un article de votre règlement m'en dispense. Vous avez décidé, il y a plusieurs années déjà, que vos mémoires ne figureraient à la fin de chaque compte rendu, que par leurs titres, accompagnés, si le sujet le comporte, d'un court résumé donné par l'auteur.

Cependant il m'est impossible de passer sous silence un acte nouveau qui s'accomplit par votre Société et honore cette ville dans l'un de ses enfants. Un jeune chimiste de Nancy, trop tôt ravi à la science, pour

pouvoir contribuer à ses progrès par ses veilles et ses labeurs, a voulu y contribuer au delà du tombeau. M. Paul Bonfils, décédé préparateur près de notre Faculté des Sciences, vous a légué une rente annuelle de 500 fr., qui, pendant vingt ans, sera décernée, en un seul prix, au vainqueur d'un concours sur une question de chimie industrielle. Vous connaîtrez tout à l'heure les premiers résultats de ce concours. Honneur, oui, honneur à une ville dont les enfants sont, en toutes circonstances et à tous les degrés, si ingénieux et si empressés à seconder les choses de l'esprit et du cœur.

---

*Liste des travaux dont l'Académie a entendu la lecture depuis le 1^er^ janvier 1863 jusqu'à la séance annuelle de 1864.*

Essai sur la cause de l'irrégularité des fleurs, par M. Godron.

Notice sur Heré, architecte du roi de Pologne et ses œuvres, par M. Morey.

Mémoires sur Palissot et les philosophes, par M. Meaume.

De quelques opinions reçues, par M. G. de Dumast.

Pièce de vers intitulée : Philosophie, par M. Gomont, membre correspondant.

Polarisation circulaire des essences, par M. Chautard.

Pièce de vers intitulée : la France et l'Orient — cinquième méditation orientale, par M. Leupol.

Observations météorologiques, en Lorraine, pour l'année 1862, par M. Chautard.

Sur la composition des eaux minérales de Vittel, par M. Nicklès.

Sur le mode de fabrication du vin, connu en Lorraine sous le nom de vin de pelle, par le même.

Note sur une particularité de structure offerte par le rein de la rousse, par M. Poincaré.

Influence des phases de la lune sur le nombre des jours de pluie et de neige, par M. Simonin père.

Notice historique sur Chevrier, auteur de l'histoire générale des duchés de Lorraine et de Bar, par M. Gillet, membre correspondant.

Théorie du magnétisme terrestre dans l'hypothèse d'un seul fluide, par M. Renard.

Transformation de l'arsenic en hydrure solide, sous l'influence des composés nitreux, par M. Blondlot.

Recherches sur les divers acides camphoriques, par M. Chautard.

Pièce de vers sur la Pologne, par M. Lambert, membre de la conférence littéraire de Nancy.

Notice tératologique sur un œuf de poule, par M. Godron.

La glycogénie justifiée par les excrétions chez les diabétiques, par M. Poincaré.

Notice sur une trouvaille de pièces de monnaies, par M. Chautard.

Remarques physiologiques propres à faire éviter dans l'emploi des agents anésthésiques la sidération des fonctions circulatoire et respiratoire, par M. Edmond Simonin.

Causes présumées de la présence ou de l'absence du sucre dans l'urine des sujets anésthésiés, par le même.

Savitri, drame en deux actes avec chœur intermédiaire; sixième méditation orientale, par M. Leupol.

Sur la force épipolique, par M. Nicklès.

Sur le tracé de la voie romaine de Reims à Metz, par M. Clesse, membre correspondant.

De la végétation du Kaiserstuhl dans ses rapports avec celle des coteaux jurassiques de la Lorraine, par M. Godron.

Sur la non-existence du Wasium comme corps simple, par M. Nicklès.

La grande Mademoiselle et le prince Charles de Lorraine, par M. Georges Meaume, membre de la conférence littéraire de Nancy.

De la végétation des terrains de transition des Vosges, par M. Godron.

Sur les noms propres chez les Gaulois, par M. Hegewald, membre correspondant.

Sur cette question : est-il possible de prédire un an à l'avance la constitution météorologique d'une année, par M. Simonin père.

Sur la philosophie morale de Pétrarque, par M. Maggiolo, membre correspondant.

Sur la dernière maladie et l'ouverture du corps du roi Stanislas, par M. Saucerotte, membre correspondant.

Mémoire sur la terre végétale du Rieth français, par M. Nicklès.

Mémoire sur la raie spectrale du thallium, par le même.

Une visite botanique et géologique au lac de Fondromeyx dans les Vosges, par M. Godron.

De l'existence ancienne du Castor dans la vallée de la Moselle, par le même.

Le septicisme de Kant (dialogue), par M. de Margerie.

Pièce de vers intitulée : Rêve d'un bachelier, par M. Lambert, membre correspondant.

Mémoire sur les ossements humains trouvés dans une caverne des environs de Toul, par M. Godron.

Examen anthropologique des têtes de saint Mansuy et de saint Gérard, évêques de Toul, par le même.

Découverte d'une nouvelle classe de combinaisons chimiques (les sels quadruples), par M. Nicklès.

Id. de l'alun à base de fer et de thallium, par le même.

Id. d'un grand nombre de combinaisons nouvelles formées par le thallium et les corps halogènes, par le même.

Sur la purification de l'acide sulfurique arsenical au moyen du proxide de manganèse, par M. Blondlot.

# RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR

# LE PRIX DE CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ

**Par M. Paul BONFILS**

(Commission composée de MM. Soyer-Willemet, *président*, Blondlot, Chautard, Forthomme et J. Nicklès, *rapporteur*.

---

En fondant, à son lit de mort, le prix qui motive ce Concours, M. Paul Bonfils a voulu, non-seulement, donner une marque d'intérêt à cette Académie lorraine, aux travaux de laquelle, dans ses rêves de jeune homme, il se voyait associé un jour, ou rendre hommage à la science qu'il cultivait avec fruit et au progrès de laquelle il se disposait à travailler; mais, frappé de la multiplicité des problèmes qui surgissent chaque jour dans le domaine de la chimie, des difficultés qui s'opposent à la solution du plus grand nombre et du chiffre relativement restreint des hommes qui s'adonnent à ces recherches souvent ingrates, il a voulu coo-

pérer par sa fortune à une œuvre à laquelle il eut si volontiers consacré son intelligence et son cœur, ses loisirs et ses veilles si, en le moissonnant avant l'heure, la mort n'en avait décidé autrement (1).

Vous conformant à ses vœux et mis, par le bon vouloir des héritiers, en état d'y donner suite, vous avez décidé l'année dernière (*Mém. de l'Ac. Stan.* 1863, p. 448) d'ouvrir le Concours cette année-ci, en admettant tous les travaux de chimie appliquée qui, n'ayant pas encore été l'objet d'une récompense, seraient présentés à l'Académie, dans le courant de l'année 1863. Le terme ultime a été fixé au 31 décembre.

Hâtons-nous de le dire : votre appel a été entendu et votre attente dépassée. Dans les travaux qui vous ont été soumis figurent de véritables découvertes, d'intéressantes observations et d'utiles applications consignées dans des mémoires qui ont été envoyés des différents points de la France et de l'étranger. Cinq sont arrivés dans le délai voulu. Divers par le point de départ et par le but, ils ont chacun leur portée pratique, tous contiennent du nouveau, et si nous ne sommes pas embarrassés de désigner celui qui, par l'importance de ses résultats, emporte le prix, nous devons déclarer

---

(1) M. Paul Bonfils est né à Nancy, en 1827. Nommé préparateur de chimie près de notre Faculté des Sciences, peu après la création de cette Faculté, en novembre 1854, il y est resté en cette qualité jusqu'à sa mort survenue en février 1857.

que les autres concurrents ont, à des titres divers, bien mérités de la science. Vous en jugerez par le court exposé qui va suivre :

Le mémoire qui nous arrive de Vienne (Autriche) et qui a pour auteur de docteur Rosenthal, est écrit en allemand et traite de l'absorption de l'iode par l'organisme à l'état de santé et de maladie. Son auteur est, évidemment, de ceux qui ne craignent pas de payer de leur personne lorsqu'il s'agit de résoudre l'un de ces problèmes dont peut dépendre la santé. Il veut savoir si les iodures, dont on connait les propriétés thérapeutiques, peuvent être absorbés par la peau ou si, comme on l'a dit, celle-ci s'oppose si bien à leur passage dans le corps, qu'un bain d'eau minérale ne fait pas plus d'effet qu'un bain d'eau de puits.

La question est, comme on voit, d'ordre expérimental; aussi, pour la résoudre avec plus de certitude, le candidat opère-t-il sur lui-même : il se condamne à un régime sévère, s'administre tantôt de l'iode et tantôt des iodures, se plonge et séjourne, avec toutes sortes de précautions, dans des bains médicamenteux, se frictionne avec de la teinture d'iode et des pommades iodurées et analyse ensuite les excrétions. Y trouvant de l'iode, il conclue que l'épiderme intacte ne fait pas obstacle au passage des iodures contenus dans un bain tiède (*Note* A).

Cependant, il y a des faits positifs qui établissent

l'imperméabilité de la peau intacte pour tous les liquides aqueux qui n'agissent pas chimiquement sur elle; cette imperméabilité existe par la force même des choses, la peau étant imprégnée d'une matière grasse qui remplit ses pores. Les seuls points de l'épiderme où cette matière grasse soit absente sont la paume des mains et la plante des pieds (1); aussi peut-on aisément remarquer avec quelle facilité ces parties-là se rident dans l'eau qui dans ces régions ne trouve plus d'obstacle à son absorption.

C'est pour n'avoir pas eu égard à ces faits que l'auteur a été amené à admettre la perméabilité de la peau en général pour l'eau du bain. Ses conclusions ne sont donc pas tout à fait motivées et appellent de nouveaux essais dans lesquels il importerait de ne pas faire intervenir les parties du tégument dont la perméabilité pour l'eau est reconnue.

Mais si les expériences de l'auteur laissent à désirer sous ce rapport, elles suffisent amplement pour déno-

---

(1) On devrait ajouter encore les *aisselles* et surtout le *périnée* quand le produit de la transpiration, en s'altérant, donne lieu à des substances qui saponifient la graisse d'imbibition et rendent ainsi la peau perméable pour les liquides aqueux.

Le fait est aisé à constater, car l'eau adhère sur les points en question et les mouille uniformément, tandis que sur toutes les autres parties du corps, elle se comporte comme sur une toile cirée.

R.

ter chez lui, une profonde connaissance du sujet, un incontestable amour pour la vérité et un grand dévouement pour la science.

Un ordre de faits bien différent a été abordé par M. Thibierge, de Versailles : frappé des inconvénients qu'offre la fabrication de la soude telle qu'elle se pratique en ce moment, inconvénients que les habitants de Dieuze, par exemple, ne connaissent que trop, ce chimiste a cherché à transformer le sel en soude par un procédé qui dispense de l'emploi des acides. Il espère atteindre ce but en décomposant, à chaud, le sel par la pyrite. S'il réussissait, le prix Bonfils lui serait acquis sans conteste, car son invention ne constituerait pas seulement un grand progrès, mais aussi, un grand bienfait. Elle aurait, d'ailleurs, pour la Lorraine, un intérêt particulier, car tout en créant de nouveaux débouchés à son sel gemme et à ses eaux salées, elle permettrait de plus, de tirer parti des tourbières et des pyrites dont notre province est assez richement dotée, pour en être encombrée sur quelques points.

Des essais de laboratoire font bien augurer à M. Thibierge de son procédé dont le principe a été expérimenté dès 1792 par la célèbre Commission de la soude (1) instituée par le comité du salut public, prin-

(1) Dumas. — *Traité de chimie appliquée aux arts;* 1828, t. II, p. 471.

cipe auquel M. Longmaid a donné, en Angleterre (1), un commencement d'exécution. M. Thibierge n'en est pas encore là, bien que son dosage promette un rendement meilleur (*Note* B).

La Commission fait également des vœux pour le succès de la belle couleur verte qui lui a été envoyée par un jeune chimiste de Strasbourg, M. Rosenstiehl.

Cette couleur est une combinaison bien définie : c'est un manganate de baryte. Pour ceux qui connaissent l'influence que peut exercer sur le goût ou la mode un nom bien choisi, cette nouvelle couleur fera son chemin tout au moins dans les pays de langue germanique; comment, résistera-t-on, en effet, de l'autre côté du Rhin, à un pigment offert sous le nom de « Rosenstiehl'Grün » (vert tige de roses).

L'inventeur destine cet intéressant produit à l'impression sur étoffes et aux papiers peints. De l'avis de personnes compétentes, il constitue une excellente couleur pour pastel. M. Rosenstiehl s'apprête à le fabriquer en grand; il aura pour cela le concours du célèbre établissement de M. Kestner à Thann. Toutefois le vert *Rosenstiehl* offre des inconvénients qui nous engagent à ajourner le prix. C'est que cette matière verte est vénéneuse et assez altérable par les acides. Jusqu'à

(1) *Reports on the Jury*; 1851, p. 11. — London 1852.

quel point résistera-t-elle au soleil ainsi qu'aux agents d'altération que l'air peut charrier; c'est ce qu'il n'est pas encore possible de dire. Le temps seul peut donc prononcer ici et donner ou refuser une sanction qui est nécessaire pour que l'Académie accorde son patronage au manganate de baryte, en tant que produit industriel (*Note* C).

Ce que la Commission voudrait faire pour l'invention de M. Rosenstiehl, elle le ferait avec plus de raison, encore, pour les remarquables essais de gravure électro-chimique que M. Vial vient de tenter avec un succès qui permet de leur présager un bel avenir. Quelques-unes de ses expériences ont été répétées par l'un de vous, et les auditeurs de son cours du soir ont pu s'assurer de la rapidité et de la sûreté avec laquelle, en moins d'une minute, à l'aide de ce procédé, on peut reproduire une gravure ou un dessin. Leur sentiment à l'égard de cette espèce de tour de force a été, en tout point, conforme à l'impression produite sur l'Académie des Sciences lorsque le nouveau procédé lui fut soumis, impression profonde car aux yeux de beaucoup de membres, la nouvelle invention ne tendrait à rien moins qu'à révolutionner l'art de la gravure et à ruiner les artistes qui gravent par les procédés anciens.

De pareilles craintes qui reparaissent à chaque progrès accompli par les sciences dans leur application aux arts, ne sont plus faites pour émouvoir d'une ma-

nière durable. Guttemberg les a vu se manifester tout comme Sensfelder, l'inventeur de la lithographie, et on se souvient encore de l'unanimité avec laquelle elles se sont produites devant l'invention de Daguerre. Que reste-t-il, maintenant de ces appréhensions? qui est-ce qui se plaint aujourd'hui des perfectionnements qui les avaient fait naître? l'art sérieux a-t-il perdu quoi que ce soit à la pratique de ces inventions qui, multipliant les chef-d'œuvres et les popularisant, ont tant contribué à épurer le goût des masses et à augmenter le nombre des amateurs intelligents. C'est assez dire que si le progrès peut créer quelques embarras momentanés, il finit toujours par constituer un bienfait providentiel. Nous pouvons donc ici, faire franchement des vœux pour la belle invention de M. Vial, et souhaiter à son auteur de résoudre bientôt les quelques petites difficultés qui compliquent encore son procédé de gravure et s'opposent, pour le moment, à ce qu'il soit couramment appliqué (*Note* D).

Ces petites difficultés qui sont loin de faire tache, n'empêchent pas le nouveau procédé de gravure d'avoir une grande valeur et un bel avenir. Aussi, pour ne pas décerner, cette fois, le prix à M. Vial, n'a-t-il fallu rien moins qu'un compétiteur remplissant, à lui seul, toutes les conditions qui peuvent être posées par un problème de chimie industrielle.

En effet, au mérite d'avoir, comme M. Vial, donné

une application à des faits scientifiques, MM. Gélis et Dusart joignent celui

d'avoir découvert ces faits
de les avoir rendus pratiques
et enfin
de les avoir traduits en fait industriel.

Ce n'est, en vérité, de rien moins que d'une industrie nouvelle qu'il s'agit ici; d'une industrie encore inédite quoique marchant sur une assez grande échelle et qui, je le dis avec quelque orgueil, fait, ici même, son entrée dans le monde scientifique.

Dans le mémoire que MM. Gélis et Dusart vous ont adressé sous le titre : « *Procédés d'utilisation des matières azotées du commerce;* » ces habiles chimistes ont donné beaucoup plus que notre programme n'a demandé; car, à côté de leur application principale, ils fournissent de quoi créer de nouvelles industries ou de perfectionner toutes celles qui roulent sur l'emploi de substances encombrantes, particulièrement du ressort des chiffonniers, et qui se trouvent à l'état de déchet partout où a pénétré la moderne civilisation (*Note* E).

Les faits nouveaux se pressent tellement dans ce travail, qu'il nous serait difficile de les résumer sans dépasser les limites d'un rapport. Pour ne pas fatiguer votre attention, nous nous bornerons à donner une idée de l'un des chapitres, de celui-là même où MM. Gélis et Dusart font connaître la nouvelle indus-

trie qu'ils ont fondée, en partant d'un fait chimique découvert par eux (1) et d'une matière première qu'on ne saurait, trop vite, faire disparaître toutes les fois qu'elle se produit.

Cette matière première est le chiffon connu sous le nom de *chaîne-coton*. Comme il n'est formé ni de pure laine ni de pur coton, mais qu'il contient des deux à l'état de chaîne, de cannevas ou de doublure, ce chiffon hybride est dédaigné de toutes les industries qui mettent en valeur soit le fil soit la laine, de toutes hors de celle qui fait du *vieux-neuf* en soumettant ces débris à l'effilochage, après les avoir, au préalable, traités par un acide minéral afin d'anéantir le fil. Mais dans cette occurrence, celui-ci est sacrifié et ne profite plus à personne. Perte grave pour le temps de disette que nous cause l'éclipse du « *roi-coton*, » et que ressentent surtout les papeteries, plus que jamais en quête de chiffons de fil.

Or, l'invention de MM. Gélis et Dusart arrive à point nommé pour remettre chaque chose à sa place. A l'aide du procédé imaginé par eux, ils dissocient si bien le

---

(1) La solubilité des matières azotées telles que la laine, la soie, le cuir, les crins, etc., dans les sulfures alcalins, l'insolubilité dans les mêmes liquides, de la fibre ligneuse telle que le chanvre et le coton lesquels fortement altérés par les alcalis, résistent complétement aux sulfures alcalins et sortent parfaitement intacts d'une épreuve dans laquelle succombe la laine avec tous ses congénères azotés.

déchet végéto-animal appelé chaine-coton qu'ils peuvent donner le fil aux papeteries et le résidu azoté non pas à la mécanique pour refaire de la laine plus ou moins mauvaise, mais bien aux fabriques de prussiates ou même à l'agriculture. Les premières font avec elle, entr'autres, des prussiates ainsi que cette belle couleur bleue connue sous le nom de *bleu de Prusse*. L'agriculture s'en sert comme engrais. Engrais bien autrement actif que ne l'est le chiffon normal, car en passant par l'autoclave de MM. Gélis et Dusart, les fibres animales perdent leur forme organisée et par là, aussi, leur résistance à la décomposition. Leur altérabilité augmente d'autant, en sorte que, une fois désagrégée, la laine employée comme engrais cède, de suite, à la terre, ce que sous la forme organisée elle ne peut donner que dans l'espace de deux ans.

L'établissement naissant de MM. Gélis et Dusart produit déjà par jour, 300 kil. de fil ligneux qu'il restitue à l'industrie du papier à raison de 35 fr. les 100 kil.; de plus, il obtient une notable proportion de matière animale avec laquelle on peut, suivant les circonstances, fabriquer ou un engrais excellent ou des produits chimiques. En ce moment, MM. Gélis et Dusart ne font que de ces derniers, et se servent pour cela d'un procédé perfectionné par eux et qui leur permet de recueillir l'ammoniaque jusque-là perdue dans cette industrie. Avec un déchet de mince valeur et partant

d'une découverte dont ils sont les auteurs, MM. Gélis et Dusart fabriquent donc un ensemble de produits d'une valeur incontestable et d'une utilité réelle.

De 1000 kil. de chiffons chaine-coton ces chimistes tirent :

300 kil. de fil;
75 kil. de prussiate de potasse;
50 kil. d'ammoniaque;

plus, des produits secondaires au nombre desquels figure du gaz en quantité suffisante pour éclairer les ateliers ou pour chauffer une partie des cornues.

MM. Gélis et Dusart n'entendent pas s'en tenir là et s'occupent, en ce moment, à monter leur établissement en vue de produire par jour, 1000 kil. de fil ; cela correspond à un rendement annuel de 365000 kil. de fibre textile qui viendront, fort à propos, au secours de la papeterie si fort en quête de pâte à papier.

Ce rendement, joint à celui de la matière azotée du chiffon, constitue donc un revenu déjà important pour un seul établissement et qui prendra des proportions considérables à mesure que la fabrication se généralisera. Revenu certes fort légitime, car il est, sans dommage pour personne, tiré d'une matière à peu près perdue quand par hasard elle échappe aux métiers d'effilochage qui lui rendent l'apparence de la laine neuve sans lui en donner la durée (1).

---

(1) Le mémoire se termine par la description d'un nouveau procédé

En transformant, si heureusement, par des procédés à eux, ces déchets des pays civilisés et les soustrayant ainsi, aux abus dont ils sont l'objet, ces habiles chimistes n'ont pas seulement fondé une industrie sérieuse et ouvert une voie nouvelle à l'activité humaine, mais, grâce à leur invention, ils sèment autour d'eux le travail et le salaire, viennent au secours de l'industrie du papier si gravement éprouvée depuis la guerre d'Amérique et créent, enfin, pour plusieurs millions de va-

---

d'équarrissage dans lequel MM. G. et D. donnent la solution complète de ce problème depuis si longtemps à l'étude et qui a fait le désespoir de toutes les administrations municipales, savoir : rendre salubres les chantiers d'équarrissage et tirer parti de tous les déchets qu'on y rencontre.

Qu'il nous suffise de dire que par des moyens très-simples, ces résidus si incommodes, qu'ils soient solides ou liquides, sont promptement transformés en engrais actif.

Cela se fait déjà aux environs de Paris, seulement, le procédé employé ne permet pas d'utiliser les liquides, de plus, il ne ménage pas assez l'odorat des voisins, deux motifs plus que suffisants pour le considérer comme insalubre, bien qu'il constitue un grand progrès sur l'état des choses qu'il a remplacé.

Cet état de choses n'était autre que la voirie de Montfaucon, d'horrible mémoire. Cet ignoble charnier a été supprimé il y a une trentaine d'années, et remplacé par une industrie régulière, utilisant toutes les parties molles ou solides des animaux morts ou abattus, en les faisant concourir notamment à la confection d'engrais fort appréciés par les cultivateurs.

Le procédé est dû à l'ancien préfet du Haut-Rhin, M. Cambacérès ; il est aujourd'hui pratiqué sur une vaste échelle sous la direction de M. L. Kraft, dans l'abattoir municipal de Paris.

leurs, le tout au moyen d'une découverte chimique bien comprise et convenablement appliquée (*Note* E).

## Conclusions.

La Commission est unanime pour décerner le prix à

MM. *Gélis et Dusart, chimistes à Villeneuve-la-Garenne,* près de St-Denis, banlieue de Paris, pour leur mémoire intitulé : « *Procédés d'utilisation des matières azotées du commerce.* »

De plus, elle propose de décerner

Une mention très-honorable à

M. *Vial,* à Paris, pour son mémoire intitulé : « *Essai de reproduction des anciennes gravures*; »

M. *Rosenstiehl,* préparateur de chimie près de la Faculté des Sciences de Strasbourg, pour « la belle couleur verte de son invention. »

Enfin, elle cite avec éloges

« Les expériences sur la soude artificielle » par M. *Thibierge*, professeur de chimie à Versailles.

Les recherches « sur l'absorption de l'iode par le tégument externe » par le docteur Rosenthal, professeur (privat-docent) à la Faculté de Médecine de Vienne (Autriche).

# NOTES.

*Note* A (page XXXIII).

Tout en admettant la perméabilité de l'épiderme qui garnit le creux des mains et la plante des pieds et l'imperméabilité pour les liquides aqueux, de tout le restant du tégument externe, certains observateurs ont obtenu des résultats qui semblent peu en harmonie avec cette opinion. Ils se plongent dans un bain fortement ioduré, y séjournent sans précaution prise à l'endroit de la perméabilité de la plante des pieds ou la paume des mains et arrivent, néanmoins, à cette conclusion que rien, aucune parcelle de la substance du bain n'a pénétré dans le corps. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1862, p. 430 )

Cette contradiction avec les résultats de notre expérimentateur s'explique peut-être par ce fait que l'iodure de potassium employé par lui, contenait de l'iodate, ce qui arrive fréquemment; dans de pareilles conditions, il suffit d'un acide même faible pour donner de l'iode libre en vertu de l'équation (*Journal de Pharmacie et de Chimie*, t. XL, p. 157.) $IO^5KO + 5IK + 5HO + 5A1 = 6AKO + 6I$ à supposer toutefois que les *réactifs* employés par l'auteur, fussent exempts d'iode; l'auteur ne paraît pas s'en être

(1) A représentant un acide quelconque.

assuré, car il ne cite aucune expérience *à blanc*, tentée dans ce but.

Rien dans le travail de l'auteur ne s'oppose à admettre que c'est par la plante des pieds et la paume des mains, ou même la partie supérieure des cuisses que l'absorption s'est effectuée, car s'il a obturé avec tant de soin, toutes les ouvertures par lesquelles le liquide aurait pu pénétrer dans son organisme, il n'a pas songé à garantir les points du corps dénués de matière grasse et qui, par conséquent, étaient accessibles au liquide.

Les résultats généraux auxquels l'auteur est arrivé, viennent d'être confirmés par le docteur Willemin dans d'importantes recherches entreprises, tant sur lui-même que sur neuf hommes de bonne volonté (des étudiants de la Faculté de Médecine de Strasbourg.) (V. *Gazette médicale de Paris*, du 9 avril 1864, p. 224).

Le docteur Rosenthal résume de la manière suivante ses recherches sur l'absorption, etc., de l'iode.

« 1° Administré à haute dose, l'iodure de potassium peut se maintenir, pendant quelque temps, dans l'organisme. Par des boissons copieuses, on hâte son expulsion ; cet iodure se retrouve alors dans les sécrétions aussi bien que dans les excréments.

» 2° L'iode pris à l'intérieur se retrouve ensuite, non-seulement dans l'urine, la salive et d'autres sécrétions, mais encore, pendant les 4-7 premières heures, dans les déjections soit normales soit diarrhéiques.

» 3° En prenant de l'iodure de fer ou de l'iodure de mercure, on rencontre de l'iode aussi bien que du fer ou du mercure, dans les évacuations solides et liquides.

» 4° Par l'action prolongée sur l'épiderme intact, d'un bain tiède contenant IK, l'iode se retrouve dans l'urine. Ce

fait constaté directement, est confirmé indirectement en ce que le liquide du bain a perdu en iode une quantité correspondante à celle qui a été absorbée.

» Cette absorption a eu lieu même quand, au préalable, on a eu soin d'obturer et l'urèthre et le rectum.

» 5° L'absorption de l'iode par le canal intestinal se fait avec énergie : des dissolutions d'iodure de potassium peuvent, par cette voie, arriver dans le sang, même lorsqu'elles sont très-étendues.

» 6° L'iode n'est pas également bien supporté à tous les états pathologiques, même quand il n'est administré qu'à petite dose.

» On peut dire qu'en général, ce métalloïde ne doit être prescrit ni à des doses trop élevées ni en dissolution trop concentrée, car l'organisme s'en accommode difficilement et peut même en être affecté d'une manière fâcheuse. »

## *Note* B (page XXXVI).

Le dosage adopté par M. Thibierge donne un rendement plus grand que celui proposé par la Commission de 1792; les voici l'un et l'autre :

| | Commiss. | Thibierge. |
|---|---|---|
| Tourbe..... | 300 | 300 |
| Pyrite..... | 100 | 300 |
| Sel marin.... | 65 | 65 |
| Sulfate obtenu... | 70 | 162 |

La pyrite employée par M. Th. a été tirée des Vosges.

Avec du sulfure de fer pur, les proportions donnant le meilleur résultat sont :

| | | |
|---|---|---|
| | Tourbe..... | 1000 part. |
| | Sulfure de fer.. | 500 — |
| •• | Sel..... | 200 — . |

*Note* C (page XXXVII).

D'après une analyse faite par M. Rosenstiehl, ce manganate a pour formule :

$$3\,BaO + 2\,MnO^3.$$

C'est une poudre ténue d'un vert émeraude, paraissant verte à la lumière. Au microscope on reconnaît qu'elle se compose de paillettes transparentes, hexagonales, insolubles dans l'eau dans laquelle elles flottent en produisant un chatoiement particulier. Les acides étendus la dissolvent instantanément en donnant une dissolution rouge d'acide permanganique et un dépôt de $MnO^2$.

Les acides carbonique et sulfurique agissent plus lentement. L'acide sulfurique concentré donne lieu à de belles vapeurs violettes d'acide permanganique.

A l'état humide ce sel s'altère promptement à l'air ; par la dessiccation il acquiert de la stabilité et à partir de ce moment, il peut être, impunément, chauffé au rouge ; il ne s'altère pas même au contact de l'albumine lorsque celle-ci est alcaline. Par ce moyen cette couleur verte peut être fixée sur les tissus et supporte dès lors, impunément, le vaporisage.

Mélangée à de la gélatine et appliquée sur du papier ne renfermant pas de chlore, elle se conserve sans altération ; le contraire arrive si tout le chlore n'a pas été expulsé. On y remédie moyennant une addition de chaux.

Elle résiste parfaitement aux alcalis.

L'auteur a été conduit à s'occuper de ce composé par une observation que chacun a pu faire sans doute, mais qui a eu le privilége d'éveiller plus spécialement son attention. La baryte caustique préparée par la calcination de l'azotate offre, comme on sait, à sa superficie, une teinte verte. Après avoir reconnu que cette teinte est due à du manganate de baryte, il institua une série d'essais pour préparer ce sel plus en grand.

Les proportions employées sont les suivantes :

$$BaO — 3 — 4$$
$$AZO^5BaO — 2$$
$$MnO — 0{,}5$$

On mélange, on ajoute un peu d'eau pour hydrater la baryte puis, on porte au rouge sombre dans un creuset. La masse fond et se colore ; le vert le plus beau est celui qui se développe le plus vite. On coule la masse fondue sur une plaque, on concasse, après qu'elle s'est refroidie, on verse un peu d'eau et on fait bouillir ; on lave ensuite par décantation à l'eau froide. Enfin on exprime et on fait sécher dans une atmosphère privée d'acide carbonique.

L'oxyde de manganèse employé est celui qui provient de la régénération du manganèse d'après le procédé Tennant. (*Journal de Pharmacie et de Chimie.* t. XXXV, p. 233.)

## *Note* D (page XXXVIII).

Voici les procédés proposés par M. Vial et résumés par lui-même :

« Le principe de cette invention n'est que l'application d'un fait connu depuis longtemps, à savoir que, lorsqu'on plonge dans une dissolution saline contenant un métal

des quatre dernières sections un métal appartenant à l'une de ces sections, la dissolution est décomposée et le métal réduit est précipité sur le second, souvent avec beaucoup d'adhérence.

» Le mémoire se divise en trois parties. La première repose :

1° Sur les précipitations métalliques ;

2° Sur l'affinité des acides pour les différents métaux. Elle consiste à faire sur papier un dessin qu'on décalque ensuite sur métal par application humide, ou mieux encore à dessiner directement sur le métal avec une encre métallique formée, par exemple, d'un sel de cuivre en dissolution pour l'acier et pour le zinc, d'un sel de mercure pour le cuivre, d'un sel d'or pour l'argent, etc., et à graver ensuite par un acide approprié. C'est ainsi qu'un dessin fait avec une encre de sulfate de cuivre et décalqué sur acier peut donner instantanément une gravure en taille-douce sans morsure ultérieure à l'acide. C'est encore ainsi qu'un dessin fait sur zinc avec une encre formée d'un sel de cuivre permet une morsure en relief à l'acide, le cuivre jouant dans ce cas sur le zinc le rôle d'un vernis protecteur, par suite des affinités que l'acide azotique possède pour le zinc relativement au cuivre.

» La deuxième partie comprend la reproduction des anciennes gravures sans altération de l'original, et elle s'applique aux gravures qui n'ont pas été recouvertes d'un enduit spécial pour les besoins publics ; elle renferme deux procédés.

» Le premier repose :

1° Sur l'antipathie de l'eau pour les corps gras ;

2° Et comme le précédent, sur les précipitations métalliques et l'affinité des acides pour les métaux.

» En effet, une gravure étant imprégnée par son verso d'une dissolution cuprique, le liquide aqueux ne pénètrera qu'autour des traits formés d'encre grasse. Tout autre sel métallique

approprié, sel de plomb, de bismuth, d'argent, etc., produirait le même effet, L'épreuve est alors retournée par son recto sur une planche de zinc, par exemple, et soumise à une pression uniforme. Le sel est aussitôt décomposé, réduit et précipité sur la planche qu'il recouvre en entier, sauf à l'endroit des traits, de manière à donner une image négative en relief représentant, avec la plus grande exactitude, le dessin qui a servi à la produire. Il suffit de quelques secondes pour obtenir cet effet. La photographie n'opère pas avec plus de promptitude ni plus de fidélité. On peut déjà en tirer des épreuves négatives. Pour avoir une gravure en taille douce, il suffit de plonger la planche dans un bain d'acide azotique, qui creuse le zinc et respecte le cuivre.

» Le deuxième procédé repose :

1° Sur les transports ;

2° Comme les précédents, sur les précipitations métalliques et l'affinité des acides ;

3° Enfin sur les phénomènes de l'électro-chimie.

» On fait sur acier un transport ou décalque d'une ancienne gravure au moyen d'un savon de térébenthine ou de pétrole appliqué sur l'épreuve, et on plonge la planche dans un bain acide de sulfate de cuivre, qui se précipite sur l'acier avec son brillant métallique tout en respectant les traits, de telle sorte que le cuivre sert alors de vernis, tandis que l'acier, ayant pour l'acide plus d'affinité que le cuivre, est mordu sous le dessin par les phénomènes de l'électro-chimie. Le problème se résume alors en ces deux mots : couvrir et mordre en même temps.

» Enfin, la troisième partie n'est que l'extension du dernier procédé, qui constitue un nouveau genre de gravure.

» Elle consiste à faire, sur acier, un transport autographi-

que, lithographique ou autre, non plus avec un savon de térébenthine, mais à l'encre grasse, à faire un dessin héliographique au bitume de Judée ou photographique au perchlorure de fer, à dessiner sur acier à l'encre de Chine, au crayon noir ou à la mine de plomb, à peindre à l'huile ou au pastel, à dessiner au perchlorure de fer ou à l'acide, en un mot avec tout corps susceptible de résister au dépôt de cuivre sans s'opposer à l'attaque de l'acide, ou avec tout corps susceptible de dépolir l'acier par parties qui se graveront ensuite lorsqu'on mettra la planche dans un bain acide de sulfate de cuivre.

» Ces procédés ne sont pas encore arrivés à l'état industriel; mais l'auteur a déterminé les principes scientifiques qui pourront le conduire à la solution d'un problème difficile, intéressant d'importantes fabrications. »

## *Note* E (page XLIV).

Voici la liste des différents chapitres qui composent l'important travail de MM. Gélis et Dusart.

### I.

Utilisation des matières azotées du commerce.

Traitement des matières animales pour la préparation des engrais.

Action des sulfures alcalins sur les matières d'origine animale.

Emploi de la pression.

Travail dans l'autoclave par les sulfures alcalins.

II.

Utilisation des résidus azotés du commerce à la préparation de différents produits chimiques.

Transformation de liqueurs animalisées en différents produits chimiques.

III.

Nouveau procédé d'équarrissage.

# HISTORIQUE

DE

# L'ANALYSE SPECTRALE

PAR M. FORTHOMME

---

DISCOURS DE RÉCEPTION

---

MESSIEURS,

Notre devoir à tous est de contribuer le plus possible aux progrès de la science à laquelle chacun de nous s'est voué, et nos efforts doivent avoir pour but soit d'en étendre le domaine, soit d'en propager les acquisitions. Aux savants, aux vrais savants la première tâche, à eux aussi toute la gloire et toute notre admiration. Mais s'il n'est donné qu'à un petit nombre de compter parmi les maitres, il en est d'autres que l'on veut bien encore honorer dans le monde du nom de savants, parce qu'ils marchent à la suite des premiers et s'attachent à répandre et à populariser leurs découvertes. Ceux-ci ont un rôle plus modeste, une tâche plus facile et contribuent aussi à faire aimer la science.

Pour moi, je ne me fais pas d'illusions sur les titres que votre indulgence à jugés suffisants pour m'admettre dans votre compagnie, et je m'explique bien mieux ma présence au milieu de vous par la bienveillance que vous n'avez cessé de témoigner au professeur qui, depuis plus de seize ans, s'efforce de faire passer dans le cœur et dans l'esprit de vos jeunes générations l'amour de l'étude : non pas cet amour passager, égoïste, qui ne voit dans les choses que le produit qu'on en peut tirer, mais l'amour pur, désintéressé, qui fait aimer la vérité pour elle-même, qui trouve sa joie à tout surmonter pour la conquérir, qui nous ravit enfin quand il nous est donné de gravir un nouveau degré de cette échelle, qui joint le ciel à la terre et nous fait monter jusqu'à Dieu.

Voilà, Messieurs, à défaut de ces éclatants travaux qu'il n'est pas donné à tout le monde de produire ce qui m'a concilié vos suffrages. Je suis heureux de pouvoir vous en exprimer publiquement ma reconnaissance, malgré l'embarras où me jette le rôle d'orateur académique que je dois remplir aujourd'hui. Mais en cela encore je compte sur votre indulgence qui pardonnera à mon insuffisance littéraire en faveur des sentiments que je viens vous témoigner et des faits dont je me propose de vous entretenir.

J'aurais voulu, Messieurs, faire passer sous vos yeux le tableau des conquêtes récentes de la science, mais

je sens qu'il faudrait pour cela un talent de généralisation qui me manque.

En vous transportant dans les cieux, je vous aurais montré ces satellites nombreux et nouveaux du soleil, que l'on découvre tous les jours, et ces étoiles doubles, dont les mouvements désormais connus, confirment la généralité de la grande loi Newtonnienne, qui domine la création, et par sa simplicité et la multiplicité de ses effets conserve et entretient l'harmonie des mondes.

Descendant sur la terre, nous y aurions vu l'activité humaine, dans une surexcitation et une émulation admirables, bravant avec succès les obstacles en apparence les plus insurmontables, partout l'industrie aidant la science et la science sans cesse perfectionnant l'industrie. Nous aurions admiré ces travaux gigantesques, ces hardis et solides ponts de fer jetés sur les grands fleuves, ce tunnel qui doit traverser la chaine des Alpes, ce canal géant reliant deux mers entre elles, détachant l'Afrique du vieux continent asiatique et changeant les relations des peuples dans l'intérêt de l'humanité. En suivant les phases diverses de ces grandes entreprises, qui ont toutes pour point de départ la science pure, on s'arrête saisi d'enthousiasme et on ne sait ce qui étonne le plus du génie qui invente ou de l'audace qui exécute.

Et si nous tournions nos regards d'un autre côté nous

verrions partout des résultats aussi surprenants. Ici, MM. Sainte-Claire-Deville et Debray créant la chimie du feu et faisant couler de leurs fournaises embrasées des flots de platine en fusion; là, M. Pasteur, multipliant les expériences les plus ingénieuses et les plus nettes pour combattre une doctrine qui, pour certains esprits, ne tendrait à rien moins qu'à conférer à la matière les attributs du Dieu qui la domine. Partout, en un mot, les plus grandes questions théoriques et pratiques abordées de front et souvent résolues.

Dans cet aperçu rapide, je n'aurais pas passé sous silence ces travaux profonds et plus abstraits sur la corrélation de tous les phénomènes, ces études persévérantes sur la nature des forces que l'homme guide à son gré, enfin toutes ces tentatives du génie, qui nous conduisent à l'unité dans l'œuvre de la création. Car, bien qu'on le dise quelquefois, l'étude de la nature n'a pas seulement pour but la satisfaction de nos besoins matériels : si elle leur accorde une place légitime dans ses préoccupations, il serait injuste de ne pas reconnaître qu'elle aspire à quelque chose de plus élevé.

Au milieu de tant de richesses, il faut me borner et choisir, et ce que je veux faire aujourd'hui, en restant dans mon rôle, c'est essayer de vous retracer l'histoire d'une grande découverte aussi remarquable par les procédés d'expérimentation auxquels on la doit, que par l'importance des problèmes qu'elle a résolus, car il semble que le doute ne soit plus possible.

Vous savez, Messieurs, les secours que la lumière prête à la peinture, à la sculpture même : je veux vous la montrer trônant dans le laboratoire du chimiste, chassant cornues et fourneaux, fioles et réactifs, et docile à nos exigences, nous décélant sans ambiguité, sans fatigues pour nous, la présence des substances les plus rares, tout en charmant nos yeux par le spectacle des plus brillantes couleurs. Elle nous montrera au doigt les erreurs commises avant qu'on ne l'ait interrogée, nous aidera à les réparer, enrichira nos collections de substances inconnues et nous entraînant sur ses ailes de feu jusqu'à sa source même, nous divulguera la nature de l'astre splendide qui est l'âme de notre monde. Certes, l'imagination la plus féconde ne pourrait inventer tout cela, et nous pouvons dire ici avec Arago : il y a mille fois plus de poésie dans la réalité que dans la fable.

Mais auparavant, permettez-moi de rendre un public hommage aux deux savants, qui ont fait faire ce pas immense à l'esprit scientifique. Si MM. Bunsen et Kirschoff ne nous appartiennent pas comme français, ils sont à nous comme savants : la science n'a pas de patrie, car elle appartient à l'humanité tout entière. Soyons donc fiers et honorons les auteurs, qui méritent d'autant plus notre respect, qu'ils unissent au plus beau génie, l'âme la mieux douée, le cœur le plus noble et la bienveillance la plus grande pour les jeunes esprits

qui se pressent autour d'eux et qu'ils initient à leurs travaux.

De tous nos sens, celui de la vue nous procure sans contredit les plus douces sensations. Sous le charme de ces mille couleurs si diversement et si harmonieusement répandues dans toute la nature, on s'est demandé depuis longtemps à quoi il fallait les attribuer. Sont-elles propres aux corps ou dépendent-elles de la lumière qui les frappe? Il faut arriver à l'année 1675 pour avoir en réponse à cette question autre chose que les hypothèses plus ou moins vagues des anciens. C'est Newton qui a résolu le problème : ces belles couleurs variées qu'on remarque quand la lumière scintille dans un brillant, ou un cristal à facettes l'ont mis sur la voie. Il a démontré que ce rayon du soleil, qui s'élance en ligne droite et traverse en huit minutes les millions de lieues qui nous séparent de sa source, est multiple dans son extrême ténuité, qu'il est formé de rayons élémentaires, plus déliés encore, caractérisés chacun par une couleur propre. Un faisceau de lumière solaire produit sur l'écran blanc, qu'il rencontre, une image également blanche; mais interpose-t-on sur son trajet un prisme de cristal, le faisceau primitif en sortant du milieu diaphane s'étale en ses rayons composants et offre à nos yeux étonnés une image oblongue, continue, colorée des vives nuances de l'arc-en-ciel depuis le rouge vif et foncé jusqu'au violet le plus pur, en

passant par le jaune, le bleu et toutes les teintes intermédiaires, avec une perfection que le pinceau le plus habile ne saurait imiter. C'est cette image que Newton appelle le spectre, et c'est de cette décomposition de la lumière blanche qu'il part pour donner une explication scientifique de la coloration des corps. Mais les travaux de l'illustre anglais n'étaient que les préludes de plus grandes découvertes.

A la fin du siècle dernier, en 1799, un pauvre orphelin entrait comme apprenti chez un fabricant de glaces : quelques vieux livres de sciences qu'il cherchait à déchiffrer la nuit furent ses premiers maîtres. Sauvé seul par miracle de l'écroulement de la maison qu'il habitait, il employa les 18 ducats que lui octroya la générosité de Maximilien Joseph, encore simple électeur de Bavière, à se racheter de 6 mois d'apprentissage et à se procurer une machine à polir les lentilles. Il croyait avoir acheté sa liberté et des loisirs pour satisfaire sa passion pour l'étude; mais ses lectures et ses essais ne lui rapportaient pas de quoi vivre et la guerre acheva de le réduire à la dernière détresse. Il fallut bien se décider à rentrer chez des maîtres. Il eut le bonheur d'en trouver qui surent apprécier son génie. Reçu comme simple ouvrier dans une fabrique d'instruments de mathématique à Benedictbeurn, en Bavière, son nom se répandit bientôt en Europe, et Frauenhofer ne tarda pas à tenir le premier rang parmi

les opticiens. Trouvant enfin la juste récompense de sa persévérance dans le travail et de son ardeur à l'étude, il devint le propriétaire de l'établissement où il était entré comme ouvrier et put se livrer à ses travaux de prédilection. Malheureusement les misères de sa jeunesse, les fatigues des longues veilles de travail avaient usé sa santé : une longue et douloureuse maladie le ravit à la science, alors que son génie était dans toute sa vigueur : il mourut à 39 ans, au même âge que notre immortel Fresnel, qu'il devança d'une année dans la tombe.

Frauenhofer, qui avait apporté un perfectionnement considérable dans la fabrication du verre employé pour les instruments d'optique, reprit l'examen du spectre solaire de Newton. Cette image allongée et vivement colorée, au lieu d'être continue, lui apparut sillonnée d'une multitude de raies noires, parallèles, transversales à la longueur du spectre, inégalement disséminées de l'extrémité rouge à l'extrémité violette, les unes assez larges, mais le plus grand nombre fines, nettes et accentuées comme si elles étaient tracées à la plume. Wollaston en avait bien aperçu quelques-unes en 1802, mais le savant allemand ignorait cette particularité, et il publia en 1814 un mémoire remarquable dans lequel il traite cette question avec l'autorité que lui donnent son talent et la perfection des instruments qu'il avait appris à construire.

Cette découverte inattendue fit sensation dans le monde savant, et Frauenhofer en variant ses expériences, montra qu'on ne pouvait attribuer ce fait qu'à la nature même de la lumière.

L'explication de la présence de ces raies était facile après les travaux de Newton : là où elles se forment, c'est l'obscurité, c'est l'absence de lumière : c'est donc que parmi les rayons en nombre illimité, ou plutôt en nombre très-grand qui forment la lumière blanche, et que le prisme divise et sépare, il n'y a pas continuité non interrompue du rouge au violet extrême. Mais si l'on pouvait dire à quoi tiennent ces raies, il était plus difficile d'assigner leur cause première. Quoiqu'il en soit le fait avait une grande importance; il permettait entre autres choses, de comparer les flux lumineux des diverses sources et de chercher s'ils étaient identiques. On se livra avec ardeur à ces recherches.

La présence de ces lignes obscures, que l'on devait attribuer à l'absence de certains rayons d'une couleur particulière, était-elle due à une modification de la lumière traversant quelque substance soit dans notre atmosphère, soit ailleurs? La découverte de Brewster sur l'action absorbante des gaz, les remarquables expériences de Miller sur le même sujet, suggéraient une explication dans ce sens, et l'on se demandait si ces rayons, dont l'absence produit la discontinuité lumineuse du spectre, ne pourraient pas avoir été arrêtés,

éteints dans notre atmosphère. D'autant plus que Brewster avait reconnu que les raies sont plus nombreuses pendant l'hiver que pendant l'été, le matin et le soir qu'à l'heure de midi, lorsque les rayons traversent une couche d'air plus épaisse, plus chargée de vapeurs. Certes, quelques-unes de ces raies peuvent bien être produites par une action de notre atmosphère, mais cela ne peut avoir lieu pour toutes; car un grand nombre d'entre elles, et précisément celles qu'à indiquées Frauenhofer, restent toujours les mêmes, avec leurs positions relatives, leur netteté, en quelque lieu, dans quelque circonstance et dans quelque état de l'atmosphère qu'on étudie le spectre. Leur origine est donc ailleurs. C'est un des deux savants d'Heydelberg, M. Kirschoff, qui s'appuyant sur des faits simples, positifs et des déductions d'une logique rigoureuse a eu la hardiesse de répondre et a prouvé que la cause que nous cherchons depuis longtemps est dans le soleil lui-même.

Nous voici arrivés à la troisième phase de la solution du grand problème commencée il y a deux siècles par Newton. Il me reste à essayer, Messieurs, de vous analyser l'admirable travail des deux savants allemands, et nous n'avons pas à nous étonner de l'immensité des résultats, quand nous considérons les deux génies qui ont réuni leurs efforts pour les obtenir : de part et d'autres les connaissances les plus profondes en chi-

mie et en physique; chez l'un une habileté étonnante dans l'art des expériences, un esprit d'invention surprenant pour disposer les moyens d'investigation les plus délicats, et chez l'autre la rigueur mathématique, le maniement facile de toutes les ressources des calculs les plus abstraits, ce puissant auxiliaire dans la recherche des grandes lois naturelles.

Depuis longtemps on savait que certaines substances introduites dans la flamme en modifient la nuance : la soude la colore en jaune, la potasse en violet, le cuivre en vert, etc., et l'art de la pyrotechnie tire un heureux parti de ces propriétés. Mais ce que cherchent Bunsen et Kirschoff, c'est la relation entre la nature chimique de la substance colorante et son action sur la lumière. Ayant donc pris une flamme de température élevée, mais donnant peu de lumière et l'ayant examinée à travers un prisme, ils aperçurent un spectre faible, continu, dont les nuances sont à peine visibles. Introduisant alors dans cette flamme une petite quantité de sel ordinaire, de sel de cuisine, ils virent aussitôt dans ce spectre pâle et terne, une magnifique raie jaune resplendissant du plus vif éclat. Ce fait seul n'était pas nouveau. John Herschel l'avait déjà constaté, mais sans s'y arrêter autrement que pour le consigner avec quelques autres phénomènes analogues. Bunsen et Kirschoff vont plus loin; ce sel est formé de deux substances que la chimie regarde comme simples : un métal, le sodium et

un corps non métallique, le chlore. Lequel des deux produit cet effet, ou sont-ils tous deux nécessaires? Or nous avons bien d'autres substances renfermant ce même métal : le sel de glauber, le borax, les cristaux de soude, etc. Ils les introduisent donc successivement dans la même flamme et reconnaissent que constamment la même raie brillante jaune se produit aussitôt et toujours seule et à la même place. Voilà donc une nouvelle propriété spécifique de ce métal, dévoilée par la lumière et une propriété bien caractéristique, puisque les autres éléments associés au sodium ne modifient ni l'éclat, ni la dimension, ni la position de cette raie particulière. Et cette propriété est-elle difficile à constater, faut-il de grandes quantités de matière pour la mettre en évidence? J'ose à peine énoncer la vérité, de peur d'être taxé d'exagération : et cependant il faut bien se soumettre à la logique brutale des faits. Une seule goutte d'eau prise dans 90000 litres additionnés d'un gramme de sel, renferme assez de soude pour en trahir la présence à l'aide du prisme.

Après la soude, MM. Bunsen et Kirschoff étudièrent les autres métaux, et qu'il me suffise de dire, sans entrer dans de trop longs détails, que chaque métal fut caractérisé par une ou plusieurs raies brillantes. Plusieurs métaux, il est vrai, en donneront de la même couleur, mais la place de ces raies dans le spectre n'étant pas la même, la ressemblance des couleurs ne

permettra pas le moindre doute, à cause de la différence des positions. Les expériences variées de mille manières ont conduit les deux savants à cette certitude, désormais acquise à la science, que la lumière devenait un réactif d'une sensibilité qui dépasse tout ce que la chimie aurait pu souhaiter dans ses plus beaux rêves. Les sels métalliques seuls ou mélangés, introduits dans une flamme, donnent aussitôt soit la raie du métal unique, soit simultanément celles des métaux composant le mélange. Une seule substance pourra bien produire plusieurs raies : ainsi, le fer n'en offre pas moins de 70 : le cuivre un nombre aussi fort grand, mais qu'importe? Elles sont toutes classées, étiquetées en quelque sorte, grâce à l'active persévérance et à l'infatigable patience de M. Kirschoff.

Certes, cette méthode encore toute nouvelle se perfectionnera et s'étendra probablement à l'ensemble de tous les corps simples : bien des faits de détail viendront sinon la modifier légèrement, du moins mettre en garde contre quelques conclusions erronées, auxquelles pourrait conduire tout d'abord son extrême délicatesse : c'est ainsi que déjà un de nos confrères a montré que parfois la présence d'un métal en certaines proportions pouvait masquer la réaction lumineuse d'un autre. Mais ces rares exceptions, ces petits tours de main, en quelque sorte, qu'il reste à acquérir, n'infirment en rien cette grande et précieuse décou-

verte. Et voyez quels changements dans les travaux du chimiste. A la place de tout cet attirail en verre, en porcelaine, en platine, de ces nombreux flacons, de ces réactifs, dont la pureté pouvait toujours rester suspecte, plus rien qu'un prisme, un bec de gaz, quelques fils de platine et la carte du spectre de Kirschoff. Ces longues, difficiles et souvent fastidieuses opérations sont remplacées par un traitement simple et un coup d'œil jeté dans une lunette. On dira tout de suite la nature complexe des minéraux, des eaux naturelles, des roches de toutes sortes, et cela en quelques minutes, quand auparavant il fallait des journées. Enfin ces quantités infinitésimales, qui échappaient au plus savant ayant à sa disposition les méthodes anciennes déjà si délicates, se trahiront grossièrement aux yeux des plus inexpérimentés.

Mais, Messieurs, le cachet d'une grande vérité naturelle n'est pas seulement la constatation et l'explication des faits connus : elle doit aller plus loin et elle ne devient réellement inamovible dans la science que lorsqu'elle nous conduit naturellement, sans efforts, par déduction logique à des conséquences que l'observation ou l'expérience ainsi guidée vient consacrer par la réalité d'un fait nouveau inconnu auparavant. Les lois de l'attraction Newtonnienne ont reçu leur consécration par la planète que M. Leverrier a fait d'abord sortir de sa plume et que le télescope ensuite a trouvée dans

le ciel à la place assignée d'avance. MM. Bunsen et Kirschoff ont également voulu soumettre leur méthode à cette épreuve délicate. Pleins de confiance dans leurs premiers résultats, convaincus que la rigueur et la sensibilité de leur procédé devaient reculer les limites déjà si étendues de l'analyse, ils cherchent une confirmation expérimentale dans la découverte de quelque substance nouvelle. Les procédés délicats de la chimie actuelle avaient déjà appris que certaines substances connues se trouvaient disséminées çà et là : de l'iode dans l'air, du fluor dans certaines eaux, etc.; mais tous ces corps sont connus, on sait les caractères auxquels on les reconnait, il suffit d'opérer sur des quantités considérables des mélanges dans lesquels on les soupçonne. Ici c'est tout différent, et malgré cela, les savants allemands se demandent s'il ne se pourrait pas qu'il y ait des substances nouvelles inconnues jusqu'à ce jour, par cela seul qu'elles sont en quantités infinitésimales et dont la chimie en outre n'a pu reconnaitre la présence parce qu'elle en ignore les caractères essentiels. Le succès le plus éclatant vient confirmer leurs prévisions. Armés de leur puissant moyen d'investigation, de leur microscope chimique, ils étonnent le monde savant non pas tant par l'existence de deux nouveaux métaux que par le génie qu'ils ont déployé pour arriver à cette découverte.

Vous comprenez, Messieurs, comment ils y sont par-

naturelle ou artificielle un spectre dans lequel nous trouvons soit des raies brillantes, soit des raies obscures. Quelques savants, M. Foucault, entre autres, avaient déjà vu que les raies brillantes observées dans le spectre de la lumière électrique et correspondantes à celles de la soude, se transformaient en raies obscures, lorsqu'on faisait passer la lumière vive du soleil à travers l'arc lumineux voltaïque, et que ces raies obscures coïncidaient avec quelques-unes de celles que Frauenhofer avait découvertes. On s'était contenté de la simple observation du fait, on en avait remarqué la singularité, mais on n'avait cherché ni à l'étendre, ni à l'expliquer. Guidé par une étude approfondie sur la propriété qu'ont les corps d'émettre et d'absorber la chaleur et la lumière, propriétés corrélatives, M. Kirschoff a repris ces observations et a démontré par des expériences décisives que toute flamme qui émet de la lumière d'une certaine nature, d'une certaine couleur, a aussi la propriété inverse d'absorber, d'éteindre la lumière de même nature qui tombe sur elle et devrait la traverser. Un corps solide incandescent, un morceau de platine chauffé à blanc, donne à travers le prisme un spectre continu, sans aucune raie ni obscure, ni brillante; c'est une nappe de lumière non interrompue, offrant toutes les couleurs. Interpose-t-on entre cette source et le prisme une flamme renfermant de la soude, aussitôt une raie noire apparaît dans le spectre, là où se for-

merait la raie jaune brillante de la lumière de la soude. Si l'on supprime le corps chauffé à blanc, c'est cette dernière qui apparait dans tout son éclat; si l'on ramène la source vive de la lumière du métal incandescent, aussitôt une raie noire remplace la raie brillante. De ce fait et de bien d'autres que l'on peut varier de mille façons, nous conclurons avec M. Kirschoff que chaque vapeur incandescente affaiblit par absorption et peut même éteindre complétement les rayons de même nature, de même couleur que ceux qu'elle est apte à émettre. Si donc un corps incandescent donne par lui-même, directement, un spectre continu, sans aucune raie obscure, et si dans une circonstance particulière, nous apercevons en analysant cette lumière par le prisme des lignes sombres ou noires, nous en pouvons conclure avec certitude que les rayons disparus ont été absorbés par des substances en vapeurs capables de les émettre. Si ces raies noires apparaissent aux points où devraient se produire les raies lumineuses caractéristiques du sodium, du fer, du cuivre, etc., c'est que la lumière du corps incandescent a traversé de la vapeur de sodium, de fer, de cuivre.

La conséquence, Messieurs, nous la déduisons tous sans efforts, mais non sans admiration. Un grand nombre des raies noires que Frauenhofer a découvertes dans le spectre solaire coïncident exactement, et par leur place, et par leurs dimensions, et par leur groupement

venus. En observant le spectre de la flamme dans laquelle ils introduisent diverses substances, ils remarquent avec les eaux-mères de la source minérale de Durkheim deux lignes bleues remarquables ne correspondant à aucun corps simple connu : sans hésiter, ils en concluent là l'existence d'un métal nouveau. D'un autre côté avec la lépidolithe, minéral commun en Saxe, ils obtiennent également un certain nombre de raies nouvelles, mais entre autres deux magnifiques d'un beau rouge foncé. Les voilà sur la voie; les métaux existent, ils n'en doutent pas, ils leur donnent même des noms : le premier s'appellera Cœsium, le second Rubidium, à cause des couleurs qui les caractérisent. Mais ici commencent les difficultés : il ne suffit pas d'avoir conclu rigoureusement, il faut une preuve plus palpable, il faut montrer ces corps nouveaux, les extraire des masses dans lesquelles ils sont engagés, et on ignore complétement leurs propriétés chimiques. Qu'importe aux deux savants? Ils sont trop certains des vérités qu'ils annoncent pour s'arrêter devant de tels obstacles. Ils se mettent à l'œuvre : d'une part plus de 40000 litres d'eau de Durkheim sont évaporés, d'autre part plus de 150 kilogrammes de lépidolithe sont attaqués, et la nature cédant à leurs nobles efforts leur livre enfin quelques parcelles des deux précieux métaux.

Je me figure la joie que cette nouvelle dut répandre dans la petite ville d'Heydelberg, ce charmant nid de

savants, posé dans un bouquet de fleurs et d'arbustes, où tout réjouit l'œil et si bien fait pour reposer l'esprit après de longues heures de travail et de méditations. La ville fut en fête, car on venait d'y remporter une grande et belle victoire, et l'Allemagne venait d'avoir son Newton et son Volta.

L'élan était donné : de tous côtés on se mit à l'œuvre pour exploiter ce nouveau filon qui promettait tant de richesses. Il y eut bien quelques déceptions, mais il y eut aussi des heureux : sans entrer dans des débats de priorité, disons seulement qu'une raie nouvelle conduisit presqu'en même temps deux chimistes, l'un anglais, M. Crookes, l'autre français, M. Lamy, à la découverte d'un troisième métal fort répandu, quoique partout en très-petite quantité, mais assez commun toutefois pour qu'on puisse se le procurer en lingots, en frapper des médailles, mais si bizarre dans l'ensemble de ses propriétés que M. Dumas l'a surnommé le métal paradoxal. C'est le thalium.

Pendant que M. Bunsen poursuivait avec ardeur l'examen chimique de la grande découverte faite en commun avec M. Kirsckoff, celui-ci l'analysait plus profondément en physicien, et en tirait comme conséquence hardie l'analyse chimique de l'atmosphère du soleil.

Nous avons dit que le prisme étale les rayons élémentaires du rayon complexe envoyé par le soleil ou tout autre source, et nous donne avec chaque lumière

avec les raies brillantes que donnent certains métaux, le sodium, le chrôme, le métal de la chaux : les 70 raies brillantes du fer se rapportent exactement avec 70 raies obscures. Or, pourquoi attribuer au hasard une coïncidence si parfaite, dans des conditions si variées, quand surtout nous en avons l'explication toute naturelle : la lumière du soleil doit avoir traversé des vapeurs de sodium, de calcium, de chrôme, de fer, etc. Et ces vapeurs où sont-elles? Dans notre atmosphère? mais d'abord la quantité qu'il en faudrait admettre n'aurait pas échappé à l'analyse. En outre ces raies, nous l'avons dit, n'éprouvent pas de changement quand le soleil s'approche de l'horizon, et surtout enfin elles ne se retrouvent pas toutes dans la lumière des différentes étoiles fixes. Rien ne s'oppose au contraire à les attribuer à l'action de l'atmosphère solaire. Revenant donc aux idées anciennes, M. Kirschoff établit que le soleil est formé d'un noyau central solide ou liquide, porté à la plus haute température qu'on puisse imaginer et enveloppé d'une atmosphère moins chaude. Ce noyau envoie des rayons lumineux de toutes les couleurs, de toutes les espèces, mais les vapeurs de l'atmosphère solaire arrêtent les rayons de même nature que ceux qu'elles émettent; seulement ceux-ci étant bien moins intenses que ceux qui échappent à l'absorption ils produisent dans le spectre des bandes étroites bien moins lumineuses, des raies plus ou moins noires. Si le noyau

central n'existait pas ou était obscur, toutes ces raies noires du spectre seraient remplacées par les raies brillantes caractéristiques de chaque métal en vapeur dans l'atmosphère lumineuse. Et vous voyez, Messieurs, qu'en cherchant les raies de nos métaux connus qui coïncident avec les lignes de Frauenhofer, M. Kirschoff a eu raison de conclure avec toutes les probabilités de certitude possibles que l'atmosphère solaire renfermait en vapeurs du fer, du cuivre, du zinc, du sodium, du chrôme et quelques autres, mais jusqu'ici on n'y a reconnu ni or, ni argent, ni mercure.

Et comme tout se simplifie avec cette idée nouvelle que je regrette de ne pouvoir vous démontrer aussi clairement que l'a fait M. Kirschoff dans ses remarquables mémoires. Ces fameuses taches du soleil, qui ont tant exercé la sagacité des savants, ne sont plus que des nuages, semblables à ceux que la condensation de la vapeur d'eau produit au-dessus de nos têtes, seulement ce sont des nuages de fer, de cuivre, etc., fournis par des refroidissements locaux qu'occasionnent probablement des courants analogues à ceux que les températures élevées des régions tropicales de notre globe produisent dans notre atmosphère. Et quoi de surprenant à ce que l'on retrouve dans le soleil, sinon tous au moins un grand nombre des éléments matériels qui composent notre atome terrestre? Toutes ces questions se lient, s'enchaînent, servent de solution

les unes aux autres. L'astronomie, la mécanique céleste, conduisaient à admettre que notre système planétaire était formé par la condensation graduelle d'une vaste nébuleuse, et voilà l'analyse chimique de ces astres qui vient constater entre eux une sorte d'identité de composition.

Mais je m'arrête, Messieurs, car je vois que je me laisse entraîner trop loin pour un goût qui vous semblera peut-être exagéré pour ces magnifiques travaux. Les profondeurs des cieux son interrogées avec autant d'ardeur que les profondeurs de la terre : et pendant que d'infatigables géologues cherchent à repeupler les solitudes de notre jeune planète et à nous montrer nos premiers ancêtres, luttant contre ces animaux gigantesques disparus de la surface du globe depuis des milliers d'années, d'aussi ardents physiciens, ayant à leur tête l'illustre père Secchi explorent les splendeurs du ciel pour découvrir la structure et la constitution de ces astres suspendus sur nos têtes. Que nous réserve donc cette science née d'hier, qui nous a déjà donné de pareils résultats? L'avenir nous l'apprendra, mais nous n'avons pas à envier ici le bonheur de nos fils, car nous avons la foi dans l'immortalité de notre intelligence et de notre cœur.

Reconnaissons donc, Messieurs, que la science comme je le rappelais en commençant, a aussi sa poésie, aussi grande, aussi belle que le monde qu'elle chante, et

mon regret est de n'avoir pu faire passer dans mes paroles l'enthousiasme que je ressens pour ceux qui trouvent de si grandes choses et mon admiration pour l'auteur de tant de merveilles!

# ÉTUDE SUR JOUBERT

PAR M. LOMBARD.

## DISCOURS DE RÉCEPTION.

MESSIEURS,

Si, en abordant aujourd'hui un sujet purement littéraire, qui s'éloigne de mes travaux habituels, je m'expose au reproche de témérité, vous devrez m'excuser de n'en avoir tenu compte. C'est ma reconnaissance pour votre indulgent accueil qui m'impose un effort trop hardi; et puisque vous avez pensé que le culte des lettres n'avait rien d'inconciliable avec les labeurs du barreau, que les suffrages dont vous m'avez honoré ne pouvaient avoir d'autre signification, mon devoir, Messieurs, est tout tracé; il faut que j'entreprenne de les justifier, dussé-je, pour prix de cet effort, paraître peu digne de la bienveillance que vous m'avez témoignée.

Le noble esprit dont je veux rappeler l'histoire fut toujours trop désireux de perfection, et d'une conscience littéraire trop timorée, pour oser lui-même

publier ses œuvres. Joubert recherchait surtout la beauté de la pensée, comme l'expression de la beauté de l'âme et de la vie; et il dut, sans trop d'efforts, trouver en lui-même, ou dans les affections de famille et les douceurs de l'amitié, la récompense qu'il préférait à toute autre. Mais en même temps il avait laissé dans le cœur de ses amis une empreinte profonde et un souvenir durable. En 1838, quatorze ans après sa mort, au milieu d'une génération nouvelle, Châteaubriand, avec l'autorité qui s'attachait à son nom, vint lui payer le tribut d'une juste reconnaissance en publiant une partie de ses pensées, de concert avec sa veuve, mais seulement à un petit nombre d'exemplaires, destinés à des lecteurs choisis. C'est ainsi que commença l'œuvre de cette renommée qui s'est accrue depuis, et qui mérite bien de s'accroître encore.

Mais la mémoire de Joubert avait droit à un monument plus complet. C'était une tâche que rendait difficile la confusion des écrits et des notes sans nombre qu'il avait laissés. M. de Raynal, son neveu par alliance, vint remplir ce saint devoir; et, digne à tous les titres de l'honneur d'un tel travail, à force de lumières et de persévérance, il s'en est acquitté avec un plein succès. Grâce au classement le plus habile, la pensée de Joubert nous est montrée aujourd'hui sous toutes ses faces; et nous pouvons étudier à loisir ce rare esprit qui avait, dit Châteaubriand, une prise si forte sur tous ceux qui l'approchaient. Grâce au pieux dévouement de son ne-

veu, il n'aura pas passé dans la vie comme d'autres qui, en aimant aussi la vérité, et regardant souvent vers l'auteur du bien et du beau, s'en sont allés tenant, comme a dit le poëte, leurs enfants par la main. Il y a même une touchante harmonie entre la vie si pure de de Joubert, et le doux éclat qui s'est ainsi échappé de sa tombe, pour rayonner sur sa mémoire.

Par toute sa jeunesse, Joubert, qui est né en 1754 et qui a vécu soixante-dix ans, appartient au dix-huitième siècle. Cependant, c'est à l'époque du consulat, au moment où se lève cette étoile de Châteaubriand, chère à Joubert, et saluée par lui comme l'espérance du siècle, que son rôle littéraire devient intéressant, et que sa pensée, mûrie par de longues méditations, agrandie par le spectacle des temps de révolution, va se porter de préférence sur l'étude des vérités morales et religieuses, qu'il crut toujours inséparables du génie des lettres.

Je passerai rapidement sur la première partie de sa vie. Des temps nouveaux, des idées de régénération littéraire, des vues plus larges, et la rencontre de sa carrière avec celle de Châteaubriand, au moment même où cette gloire nouvelle allait se révéler, donneront à la seconde un intérêt plus vif, et, en quelque sorte, plus d'espace et de grandeur. Cependant, lorsqu'il s'élevait ainsi, semblable à ces sages de l'antiquité dont les années épuraient sans cesse l'intelligence, il aimait à se reporter aux souvenirs de l'enfance et de la jeunesse. Pourquoi ne dirai-je pas, avec M. de Raynal, et comme

un premier trait de son caractère, qu'alors même il rendait grâces au ciel d'avoir été un enfant doux, dont les cris étaient arrêtés, même la nuit, et les larmes taries à l'instant par un mot ou par une chanson de sa mère? Fils d'un médecin de Montignac, et le premier de huit enfants, il fut envoyé à quatorze ans au collége des Jésuites de Toulouse, pour y achever l'étude des langues classiques. Puis, à l'instigation des pères que son intelligence avait frappés, il commença lui-même à se livrer à l'enseignement sous leur direction. Cet essai ne fut pas heureux. Soit que la frêle santé de Joubert soutint mal les fatigues qui lui imposaient de telles fonctions, soit que sa jeunesse fût agitée par les rêves d'une ambition qui l'appelait sur un autre théâtre, il renonça bientôt à cette carrière paisible, et vint à Paris, où il connut des littérateurs célèbres.

Dans sa correspondance, il raconte son passé à une femme que tous ceux qui l'ont connue ont représentée comme un merveilleux esprit; je veux parler de M^me^ de Beaumont, dont le père, M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI, avait péri victime de la terreur, avec la plupart des siens. Quand Joubert parle de lui-même, il ne fait pas de ces confessions où l'amour propre trouve son compte à s'accuser, en se dédommageant par l'orgueil. Il garde l'honnête sincérité dont il ne s'est jamais départi dans le commerce de l'amitié. L'excellent homme, dans ses épanchements intimes, reproche aux années de sa jeu-

nesse d'avoir été pénibles pour sa mère. Il dépeint celle-ci inquiète, alarmée, et fière de ce fils intrépide dans ses espérances, dédaigneux de prévoir, prompt à donner, inhabile à acquérir. Je ne me livrais, dit-il, qu'à des occupations qui ressemblent à l'oisiveté, et dont elle ne connaissait ni le but, ni la nature. Mais, en se reprochant les inquiétudes et les terreurs qu'il lui causait, il aime à rappeler l'estime que lui témoignait sa tendresse, et ajoute : rien n'a valu pour moi les suffrages de ma mère! Mot touchant, de la part d'un homme que nous verrons honoré de si grandes amitiés.

Le voilà donc lancé dans ce tourbillon où s'agitaient les hommes de lettres qui passionnaient la France et l'Europe! La conversation, où Joubert excellait par la rapidité et par la finesse de ses pensées, exerçait dans ce monde un empire presque absolu. Elle était déjà reine et grande reine, au dix-septième siècle, mais sans rien coûter à la conscience et au sérieux de l'écrivain. Cette discipline morale, qui dirigeait alors la pensée des esprits les plus hardis, des Pascal et des Descartes, et qui agrandit le cœur de l'homme, tout en le rappelant au juste sentiment de sa faiblesse, n'était assurément pas sans influence sur la société de ce siècle, ni sur son goût pur, délicat et élevé. Alors le monde et les lettres, obéissant aux mêmes croyances et aux mêmes principes se touchent et se pénètrent, mais sans se confondre, gagnant à se rapprocher et à se distinguer. Cette grande société doit donc beaucoup aux écrivains admirables

qu'elle savait si bien goûter, mais en même temps elle leur a beaucoup donné. Au siècle suivant, et dans la décadence de l'ancien ordre social, ne voyons-nous pas, au contraire, une véritable confusion s'établir entre la littérature et le monde? Des hommes de lettres s'emparent du sceptre de la conversation, talent dont ils font une puissance bien supérieure à celle de leurs écrits. Ainsi Diderot, Champfort et Rivarol ont ébloui les salons du prestige de leur parole, et n'ont pu créer un monument durable. La pensée semble plus hardie et plus libre, quand elle a perdu de sa sincérité, de sa franchise et de sa force. J'ai toujours pensé, je l'avoue, que cette apostrophe de Rousseau ne manquait pas de vérité : dites-nous, célèbre Arouet, combien de mâles beautés vous avez sacrifiées au goût efféminé de notre siècle!

M. de Raynal raconte que Joubert fut séduit par l'un de ces causeurs étonnants, Diderot, qui dépensait dans le commerce de la parole l'excès de sa verve et de sa bouillante imagination. Mais vainement Joubert crut voir l'inspiration tomber pour lui de cette parole intarissable. Il ne tarda pas à reconnaître qu'il n'avait embrassé qu'abstractions chimériques, et que les lueurs qu'il poursuivait s'étaient évanouies, sans lui laisser ni une idée claire, ni un principe assuré! Les ébauches qu'il commençait, sur la foi de l'oracle, demeuraient sous ses mains choses inertes, privées de forme, de mouvement et de vie. C'est que l'inspiration devait lui venir de sources plus éloignées et plus hautes, des vé-

rités chrétiennes et de la philosophie antique, si dédaignées du siècle fameux dont le terme approchait. C'est par là que Joubert allait se rendre digne de conseiller Châteaubriand, et de fixer à son tour les regards de la postérité.

Cependant, si les événements sont assez terribles pour m'autoriser à rappeler ici une expression de l'orateur sacré, Dieu tonne du plus haut des cieux! La voix de la révolution a couvert tout à coup des bruits frivoles, et tout se tait pour l'entendre. Ses sommations impérieuses rappellent durement à la réalité et au devoir un monde trop enivré de ses plaisirs et de la puissance de l'esprit humain. Aux éclats répétés de cette foudre, s'est éveillé tout ce qui dort de bien et de mal dans les profondeurs de l'âme humaine, l'ambition qui voit s'élargir un horizon où courent des clartés sinistres, l'enthousiasme qui ne connait aucun obstacle, les haines sociales prêtes à verser le sang, le dévouement prêt à braver la mort, toutes les passions basses ou nobles convoquées pour prendre part à l'effrayante tragédie qui vient de s'ouvrir. Joubert, cette âme qui respira toujours la paix et l'ordre, ne pouvait avoir d'autre ambition que celle du bien. Il se borna à recevoir, du vote empressé de ses concitoyens, les fonctions de juge de paix dans sa ville natale, et honora de son intégrité la nouvelle institution judiciaire. Bientôt le déchaînement croissant de la Révolution lui rendit impossible même l'exercice de cette modeste magistrature.

Il la résigna, n'en pouvant plus faire un instrument d'ordre et de justice. Mais c'est alors qu'il eut ce bonheur, de contracter une union fondée sur une estime et une affection mutuelles longtemps éprouvées. Dans le même temps, au milieu des circonstances les plus lugubres, il noua, avec Madame de Beaumont, cet attachement inviolable que la mort rompit bien vite, mais qu'elle seule du moins pouvait rompre. Il habitait Villeneuve-sur-Yonne, pays de sa femme; il apprend que les agents de la terreur viennent, dans un château voisin, de s'emparer d'une famille suspecte, abandonnant seulement, comme une proie inutile, une jeune femme qui n'avait qu'un souffle de vie. Joubert court lui offrir des consolations et des secours, dans la chaumière où des paysans l'avaient recueillie. C'était cette femme dont le salon devait réunir un jour Fontanes, depuis longtemps l'ami de Joubert, Châteaubriand qui allait le devenir, Molé, Pasquier et Chênedollé. C'est là que devaient se redire, non sans attendrissement, les vers du poëte dont l'échafaud avait bu le sang l'avant-veille du 9 thermidor, et que des mains pieuses allaient soulever le voile qui recouvrait cette jeune gloire; c'est là que l'auteur du génie du christianisme, l'enchanteur, disait-on, vint révéler toute la magie de son talent, d'ailleurs merveilleusement servi par de grandes circonstances.

Cette belle réunion présentait un groupe harmonieux d'esprits divers, et un ensemble de qualités qui se pré-

taient un secours mutuel. Fontanes, conservant pieusement les traditions et le langage du grand siècle, n'en aimait pas moins cette muse nouvelle qui parlait par la voix de Châteaubriand. Chènedollé, qu'elle ravissait, trop retenu pour s'aventurer loin des voies battues, aimait la nature et savait la peindre, mais non avec ces couleurs éclatantes du maître; « Ses vers, disait Joubert, me donnent la sensation d'un clair de lune. » M. Molé, livré à des études philosophiques, interrogeait l'expérience de Joubert, et lui soumettait ses manuscrits. Par-dessus tout dominait la grande imagination de Châteaubriand, accrue des images du nouveau monde, et comme remplie de l'immensité de la solitude et des bruits de la forêt vierge, embrassant avec le même succès et la poétique splendeur de cette Grèce à qui Dieu, disait Joubert, ne voulant pas donner la vérité, avait départi la poésie, et les beautés nouvelles dont la religion chrétienne, en comblant de ses dons le cœur de l'homme, avait en même temps enrichi son imagination. Mais Joubert, par la hardiesse de son esprit, par les habitudes réfléchies d'une pensée indépendante et la sûreté de son goût, était le plus propre à comprendre toute la puissance de ce génie nouveau, et à le conseiller utilement dans l'emploi de sa force.

Si nous voulons nous rendre compte des sentiments qui animaient ces hommes, et particulièrement Joubert, il faut bien, Messieurs, nous rappeler l'état de la société qu'ils avaient devant eux. La France révolutionnée avait

retrouvé, avec le Consulat, non-seulement une gloire qui pouvait lui suffire, et même une grandeur sans précédents, mais encore la paix du foyer et le sentiment si longtemps perdu de la sécurité sociale. Comment, au sortir de l'anarchie, de tels biens ne seraient-ils pas goûtés avec délices? Joubert en avait poussé un cri de joie; l'admiration, disait-il, a reparu et réjoui une terre attristée! Et cependant ce calme extérieur, ce silence de l'air, ce *quos ego* qui enchaîne la tempête, tout cela ne saurait apaiser ce trouble profond des âmes qui précède et suit de telles commotions. Il y a plus; comme les traditions du passé sont dans l'abîme, cette tranquillité nouvelle leur fait sentir un vide jusqu'alors inconnu, et c'est peut-être, chez les nations, le moment où apparaissent, avec le plus d'évidence, la misère et la grandeur dont s'étonnait Pascal. Suspendu entre un passé croulé et un avenir obscur, l'homme porte au fond du cœur un secret effroi; car il se trouve, pour un temps du moins, jeté hors des vraies conditions de sa nature qui ne lui permettent pas de vivre comme s'il n'avait pas d'ancêtres, et comme s'il ne devait pas avoir de descendants. C'est une souffrance alors inévitable, c'est la fatalité d'un mal que le génie d'un homme ne saurait guérir, quoique ce génie puisse gagner des batailles, restaurer l'ordre, et relever des autels. Une telle guérison est l'œuvre de la durée qui rétablit des traditions, ou de Dieu qui raffermit les croyances. C'est en ce sens

que le génie, suivant le mot d'un poëte, ne prend pas demain à l'Eternel. Cependant l'ombre même de ce passé tombé revêt un charme singulier, et semble, dans sa ruine, triompher de l'impuissance morale du présent. C'est ainsi que l'imagination et la poésie s'en emparent, et que, s'il ne leur est pas donné de satisfaire la soif des âmes, elles la trompent du moins en reproduisant cette magie des souvenirs; c'est ainsi que Châteaubriand vint charmer ce monde livré naguère à l'ironie de Voltaire, ou à la fièvre de Rousseau, et verser le baume sur la plaie béante du lendemain des révolutions.

Mais le vrai but de l'œuvre nouvelle devait être, disait Joubert, de montrer la beauté de Dieu dans le christianisme, afin de ranimer le sentiment éteint des magnificences de la religion, et de disposer l'homme à ses enseignements. C'est un rare exemple, et qui mérite l'attention de la postérité, que celui de cette critique utile, amie, dévouée à l'œuvre qui se prépare, et intervenant dans son cours comme un conseil éclairé. Joubert la fondait sur l'observation de l'esprit du temps, aussi bien que sur la nature du talent de son ami. Il avait dit en philosophe qu'à la critique destructive du siècle précédent il fallait opposer l'étude et l'esprit d'assentiment, celui qui ne cherche pas à couvrir le passé de ridicule et de mépris, mais veut s'en rendre un compte exact, mettre à profit ses leçons, et qui, demandant plus de lumières et un savoir plus complet,

est par cela même bienfaisant et réparateur. Mais il pensait que ce temps était surtout propice à une belle imagination qui, touchée de l'émotion religieuse, saurait bientôt la communiquer aux autres. Car la société frémissait de ses récents périls comme le passager qui, après une affreuse tempête, est enfin jeté sur le rivage! Il fallait donc profiter de cette disposition, et par les séductions du beau, rendre aux hommes l'amour du vrai. Lucrèce, dans la décadence des mœurs de Rome, s'était fait le poëte du matérialisme. Il avait mis du miel sur les bords de la coupe qui contenait son poison, et par le plus énergique sentiment de la vie et des beautés de la nature, animé les théories les plus arides; sublime néanmoins par la fierté de sa révolte contre les Dieux du paganisme, touchant même par la secrète tristesse de l'âme, et quand, chantant un univers sans Dieu, il croit célébrer le triomphe de la raison, semblable en sa morne grandeur à une colonne dans un désert! Un rôle plus glorieux, et aussi bienfaisant que celui de Lucrèce, en précipitant la corruption romaine, avait été funeste, était préparé pour Châteaubriand : « Notre ami, » écrivait Joubert à M^me^ de Beaumont le 12 septembre » 1801, a été créé et mis au jour exprès pour les cir- » constances! » Il l'excitait donc à se livrer hardiment au souffle inspirateur. En même temps il le mettait en garde contre l'étalage d'une science empruntée et insuffisante, auquel cet éclatant esprit se laissait aller, au risque de rompre le charme : « Ecrivain en prose, ajou-

» tait-il, M. de Châteaubriand ne ressemble point aux » autres prosateurs; par la puissance de sa pensée et » de ses mots, sa prose est de la musique et des vers... » qu'il fasse son métier, qu'il nous enchante; il rompt » trop souvent les cercles tracés par sa magie, et il y » laisse entrer des voix qui n'ont rien de surhumain... » Dites-lui de remplir son sort et d'agir selon son ins- » tinct; qu'il file la soie de son sein, qu'il pétrisse » son propre miel, qu'il chante son propre ramage. Il a » son arbre, sa ruche et son trou; qu'a-t-il besoin » d'appeler là tant de ressources étrangères?.. » Tels sont les admirables conseils dont Joubert accompagnait les livres qu'il envoyait à Châteaubriand. On y trouverait encore aujourd'hui la meilleure critique, et la plus juste appréciation de l'auteur du génie du christianisme.

Nous venons de voir Joubert auprès de Châteaubriand, et comme éclipsé dans cette gloire, malgré l'extrême distinction de son esprit. Tel est le privilége, tel est l'éclat attaché à cette royauté de la poésie qui ne se montre aux hommes qu'à de si rares intervalles. Elle n'apparaît pas sans attirer tous les hommages, comme plus proche de Dieu, et révélant mieux cette étincelle divine qui est dans l'âme de l'homme. C'est un centre lumineux qui efface dans ses rayons tout ce qui l'approche. Il est temps d'en dégager Joubert et de le considérer en lui-même. Aussi bien voilà cette réunion d'hommes d'élite dispersée déjà par les accidents de la vie, et rendant témoignage à son tour de l'instabilité des

choses humaines, même dans ce charmant commerce de l'amitié et de l'esprit, et dans ce qui paraît le moins sujet aux coups de la fortune. L'automne de 1803 a vu disparaître celle qui en était l'âme, et dont on aimait à consulter la sensibilité et la vive intelligence. Malgré les plaisirs de l'esprit qui ont embelli et consolé ses dernières années, sa frêle santé, minée par les amertumes du cœur, et surtout par un deuil éternel, a vainement cherché les soulagements d'un doux climat; elle n'a guère tardé à succomber. Chênedollé avait regagné ses champs et son désert; le malheur aussi l'avait touché; des espérances de sa jeunesse à jamais brisées, il avait rapporté une douleur qu'il ne pouvait dompter que par le travail des mains et la fatigue du corps; cette influence pesa sur toute sa vie, lui laissant une inertie de volonté qui l'empêcha toujours d'arriver à sa place, et que l'amitié de Joubert, aussi clairvoyante qu'infatigable, combattit seule avec quelque succès. Mais la fortune portait Fontanes, dont le crédit et la considération prenaient chaque jour plus de consistance. Son intelligence élevée et son esprit de conduite, sa parole mesurée et digne, son classique langage puisé aux meilleures sources, toutes ces qualités, remarquées du puissant fondateur de l'Université, devaient lier son nom à la création de l'institution nouvelle, où il s'empressa d'appeler Joubert comme son meilleur auxiliaire. Alors Châteaubriand avait fait éclater dans le *Mercure*, par une phrase fameuse, l'opposition qu'il voudra plus

tard, par une de ces faiblesses d'orgueil qui étaient dans sa nature de poëte, faire remonter jusqu'au *Génie du christianisme*. Joubert, inspecteur général, membre du Conseil de l'Université, assidu à ses fonctions et fidèle en même temps à toutes ses amitiés, emploiera ses loisirs à étudier le monde moral, à platoniser, selon son expression, voulant, à sa dernière heure, pouvoir se rendre ce témoignage qu'il n'aima dans sa vie que la vérité!

D'où lui venait donc cette prédilection particulière qu'il avait pour Platon? Voyait-il seulement en lui le philosophe que les Pères de l'Eglise tenaient en si grande estime, celui dont la lecture fut le premier degré qui conduisit Saint Augustin au christianisme? Non, Messieurs, il faut bien découvrir ici un faible de Joubert Il aimait encore dans Platon le génie de la grâce, celui qui tempère l'ironie par l'urbanité, qui complimente Alcibiade en l'avertissant de son étourderie, et le fait rougir de sa présomption par le sentiment de la noblesse de son âme. Il aimait la sagesse polie, le sourire divin de ces vieillards qui s'entretiennent des lois, de leur principe et de leur objet, sur le chemin du temple de Jupiter, et qui, reconnaissant que la foi dans la Providence et dans la vie future en est la base auguste, redresseront avec une fermeté si douce le sens égaré du jeune homme, dont le cœur, se troublant à la vue du mal, déclare que les Dieux n'ont aucun souci des choses d'ici-bas, et oublie, dit Platon, l'ordre éternel et

inviolable qui domine les triomphes passagers de l'injustice et de la force.

Ainsi Joubert platonise à Villeneuve, quand il parcourt les coteaux et les bois de l'Yonne, et qu'il a sous les yeux, non ces grands spectacles que Châteaubriand allait chercher en Amérique, à Rome, ou à Jérusalem, mais une campagne paisible, vivante et gaie, animée surtout en automne par les travaux de la vendange, où il aimait naguère à inviter Mme de Beaumont à venir goûter le mets d'Eumée et les plants de roi, et Fontanes à partager son pain de sucre. Esprit heureux qui se plait à voyager dans les espaces ouverts, à en rapporter de belles pensées, et qu'une seule chose tourmente, la perfection impossible qu'il s'efforce de donner à son langage, la maudite ambition, dit-il, de mettre un volume dans une page, une page dans une phrase, et cette phrase dans un mot. Il semble polir sans cesse le diamant brut pour lui faire réfléchir les rayons du vrai, comme la goutte de rosée réfléchit au matin la campagne et les feux du ciel.

Une femme d'esprit et qui le connaissait bien, disait de lui que c'était une âme qui avait par hasard rencontré un corps, et qui s'en tirait comme elle pouvait. Cette aimable définition de la personne, qu'une femme seule pouvait trouver, rend l'impression que donne ce langage d'une contexture fine, serrée et en quelque sorte immatérielle. On a aussi comparé le caractère de son esprit à celui de l'immortel fabuliste; et il faut dire que

Lafontaine était en effet son poëte favori, celui qui lui faisait sentir une plénitude de poésie qu'il ne respirait pas ailleurs. Mais ces comparaisons ne peuvent donner de l'homme une idée exacte et complète. D'abord c'est la finesse, bien plus que la naïveté, qui recommande la bonhommie de Joubert. Ensuite, si sa jeunesse eut les illusions et l'enthousiasme qui soulèvent cet âge (et puisse-t-il les garder à jamais!) si en 1804 il rappelait encore à la gravité de M. Molé que toute illusion n'est pas funeste, mais « que Dieu est l'éternel poëte, comme il est l'éternel géomètre, » la maturité de Joubert ne réunit pas moins le sens pratique le plus net, le plus délié, le plus ferme, à la délicatesse du goût et à l'élévation morale. Quelle correspondance pleine de raison, de grâce et de sel! C'est le philosophe qui ramène aux vrais principes du spiritualisme la pensée de M. Molé, mal dégagée encore des théories de Condillac, lui montrant admirablement la fausseté de la doctrine des idées acquises, qui livre aux hasards des rencontres la vertu et la vérité. C'est le grand critique, comme il en faut aux grands talents, qui explique si bien à Châteaubriand le secret de sa force; c'est l'ami dévoué qui encourage la défiance de Chênedollé, et s'occupe de ses intérêts et de sa position plus que Chênedollé lui-même. C'est le conseil toujours écouté de Fontanes, usant des franchises de l'amitié pour porter au grand maître des vérités qui ne lui viendraient pas d'ailleurs, et lui faire goûter les délices de la contradiction; enfin c'est l'aimable vieillard,

le sage en habit de ville, qui, en vertu du privilége des ans, trace pour M^lle^ de Fontanes une suite de préceptes délicats et charmants.

Vous avez tous compris qu'il serait impossible d'apprécier dignement un tel esprit, en séparant sa vie de ses œuvres, et qu'une harmonieuse unité régnait désormais dans ses écrits et dans sa conduite. Il avait adopté cette maxime qui le dirigeait dans toutes les circonstances de la vie : « C'est que tout ce qui devient » devoir nous doit devenir cher ! » Et qu'il me soit permis de dire encore une particularité qui décèle bien le fond de son cœur et ses vertueux scrupules. Comme il pesait tout à ce poids du devoir, il se demandait si de belles pensées peuvent être mises au rang de belles actions, si ceux qui les ont cherchées, qui s'y plaisent et s'y attachent, auront une récompense. Oui, répondait-il, je me représente fort bien Bossuet, Fénelon, Platon, portant leurs ouvrages devant Dieu, même Pascal et La Bruyère, même Vauvenargues et Lafontaine, car leurs œuvres peignent leur âme et peuvent leur être comptées dans le ciel. Les siennes aussi peuvent lui être comptées par Dieu et par les hommes, et j'achèverai de les louer en lui empruntant encore un mot : il est des livres où l'on respire un air exquis.

Cette excellence de ses écrits ne tient-elle pas au rare équilibre qu'il savait maintenir entre ses facultés, par un effort constant sur lui-même ? Il a dit quelque part : « Je remplis de mon mieux, dans toutes les cir-

constances, l'obligation d'être heureux. Je le suis toujours autant que je le puis, et quand je le suis peu, je dis à Dieu : vous le voyez, Seigneur, je ne puis l'être davantage. Pardonnez à mon infirmité et au cours des événements ! » Cette sensibilité que la règle morale n'étouffe pas, mais qu'elle contient, n'en est que plus douce et plus pénétrante. Il mettait au nombre des maladies du siècle cette mélancolie énervante, et cette fiévreuse exaltation, qui ne semblent augmenter un instant les puissances de l'âme que pour l'élever dans le vide et la laisser retomber dans le néant ; il n'y voyait qu'une preuve de l'abaissement des croyances qui sont les sources de la vie morale. Et si, devant la mort et le deuil, il a dit que la nature est pleine de douleurs, il s'empresse d'ajouter, « et pleine de consolations, » pensée qui n'est pas seulement dans son esprit, mais dans le fond de sa conscience, et qui prend sa source dans la noble et pure idée qu'il s'est faite du devoir. Et d'où vient à la terre et au ciel cette vertu de consolation et d'apaisement ? Il nous le dit ailleurs ; de leur beauté même qui n'est qu'une ombre projetée de la beauté divine. Il rencontre ainsi la véritable harmonie entre le cœur de l'homme et la nature, et chasse ces rêveries malsaines dont René donna chez nous un exemple trop suivi, René,

« Noble et brillant auteur d'une triste famille ! »

Ces chimères qui dispersent la pensée dans les vents,

qui abîment l'âme, sa liberté, sa conscience dans le prétendu sentiment de la vie universelle, et qui sont vagues et gigantesques comme ces ombres qui annoncent le coucher du soleil et la chute des ténèbres.

Cependant Joubert, pressé par ses amis de publier ses pensées à l'époque même où le Génie du christianisme faisait sa brillante apparition, résistait à leurs instances, manquant en ce point seul de courage et de décision. Vainement ils lui répétaient qu'il n'avait qu'à les rassembler pour composer un beau volume. Il se déclarait impropre au discours continu, se comparant à la harpe Eolienne qui rend quelques beaux sons et n'exécute aucun air. Cette défiance ne pouvait que grandir avec l'âge. « Le ciel, disait-il, n'avait mis de la » force dans mon esprit que pour un temps, et ce temps » est passé; j'ai donné mes fleurs et mon fruit; je ne » suis plus qu'un tronc retentissant. » Toutefois, quand la paix de la mort s'approchait de cet homme de bien, il revenait à l'espérance de se survivre dans la postérité, désir qui n'est sans doute, dans l'âme de l'homme, que le secret pressentiment de son immortalité. Une note inachevée, trouvée dans ses papiers, prouve qu'il avait compté sur la piété de ses proches, et que ce généreux mourant s'éteignait avec la confiance que les générations futures pourraient aussi s'asseoir à son ombre, et y venir goûter les fruits de sa sagesse. Qui sait même s'il ne ressentait pas quelque secrète douceur, d'avoir ainsi passé sans faire de bruit, ni jeté d'éclat,

lui dont la sagesse, ennemie surtout des erreurs de mauvaise foi et de l'inutile dispute, et dépourvue d'ambition vulgaire, se portait tout entière aux amitiés choisies, et à ces affections durables qui contiennent à peu près tout ce que les Dieux ont mesuré de bonheur aux hommes, dans la proportion d'un bien pour deux maux, suivant une poétique maxime de cette sagesse antique, si goûtée de son âme chrétienne.

Sans doute, il ne fut point de la famille de ces hommes de génie que les siècles les plus fameux ne peuvent compter qu'en petit nombre, qui suscitent par les coups de leur art les applaudissements universels, ou que le monde honore comme les maîtres de la pensée et de la parole. Il fut de ceux qui forment pour ainsi dire leur société naturelle. Et s'il arrive que le génie est quelquefois infidèle à la mission qu'il tient de Dieu, qui est d'élever notre esprit, par le sentiment de l'admiration, jusqu'à la beauté morale où il atteint lui-même par la puissance de ses facultés; s'il a malheureusement permis au poison de s'infiltrer dans ses œuvres; s'il nous émeut et nous alarme à la fois par ces beautés sombres qui brillent sous un ciel bas, semblables à l'orage qui intercepte les hautes clartés, des pensées comme celles de Joubert sont le vrai correctif de ces tristes exemples. C'est ainsi qu'il révérait la sainteté du génie dans ce vieux Corneille qui, seul au monde, égala dans ses tableaux l'héroïsme romain, et l'héroïsme plus grand encore qui vint ranimer la terre quand celui-là

n'était plus. A la joie intérieure, au ravissement que causent le beau et le bien, il reconnaissait leur signe divin, leur parenté céleste, la source commune dont ils descendent comme deux fleuves qui vont se rejoindre dans l'éternité; et il mourut en les unissant dans les derniers mots tracés par sa main.

C'est avec lui que nous apprendrons à flétrir dignement cette odieuse dégradation de la littérature, qui abaisserait l'art d'écrire jusqu'à en faire une sorte de flatterie sensuelle à l'adresse des instincts les plus grossiers, et qui plongerait l'esprit français, s'il lui était donné de l'envahir, dans une mortelle indifférence sur ses gloires les plus pures. Certes, nous sommes tenus d'être justes envers notre temps; c'est-à-dire, que nous devons le comprendre, l'aimer, le servir dans la mesure de nos facultés; telle est la justice que nous devons aux vivants, à ceux qui sont appelés à porter avec nous le poids du jour! Admirons donc ces progrès des sciences, à peine croyables et qui redoublent chaque jour notre étonnement, et ces découvertes que l'industrie multiplie à leur suite, et cette rapide métamorphose du monde matériel qui s'approprie incessamment à nos besoins; mais admirons ces merveilles comme moyens, et non pas comme but; aimons-les comme des instruments immenses et d'une portée incalculable mis par Dieu à la disposition des temps nouveaux pour plus de lumières, de justice et d'ordre dans les sociétés humaines. Sachons ainsi que nos devoirs se sont accrus avec nos

moyens; et repoussons tout ce qui fait fermenter une corruption d'où renaissent les dangers sociaux, sous les rayons même de la plus brillante civilisation matérielle! Je ne sais au fond de quel roman de son temps Joubert, un jour, s'écria qu'il entrevoyait la houppelande de Marat. Je ne veux pas chercher ce qu'il dirait aujourd'hui. Rappelons-nous seulement ce respect que les écrivains du siècle de Louis XIV portaient à la grande société de leur temps; et persuadons-nous que la conscience de la nôtre ne doit pas mériter moins d'estime et commander moins d'égards, et que, si les temps ont changé, l'esprit de la France a marché, mais non pas descendu.

Dans cette ville où le goût des lettres grandit chaque jour, et qui s'applique à mériter cet éloge que Tacite donnait à une cité des Gaules, Grecque d'origine, où le grave historien signalait l'alliance heureuse de l'urbanité littéraire et des vieilles mœurs de la province, j'ai cru qu'une étude sur Joubert pourrait être écoutée avec intérêt; j'ai cru qu'on aimerait cette indépendance, cette élévation, cette originalité, que la critique littéraire doit chez lui à l'amour de la règle et de l'ordre, et enfin l'excellence de cette morale qu'il résumait si bien, dans ses entretiens avec M. Molé, en disant : « Il faut, dans » nos actions et nos jugements, beaucoup de force et de » droiture, et dans nos sentiments, beaucoup d'indul- » gence et de bonté, afin que l'ouvrage de la vie soit beau. » Le vaillant homme dont nos murs se glorifieront à ja-

mais, celui qui gardera dans l'histoire, avec une place unique, ce beau nom de sage que Napoléon lui avait donné, celui qui ne fut pas seulement un grand soldat, dans un pays qui en a compté tant de grands, mais au milieu des camps, et de la vie publique ou privée, l'exemple immortel de l'attachement au devoir et d'une droiture invincible, comme de l'héroïsme le plus calme et le plus ferme au milieu de ces terribles circonstances qui portaient le trouble et le désespoir jusque dans des cœurs de lion; ce sage et vaillant homme n'était-il pas la vivante expression de cette maxime de Joubert : il faut que l'ouvrage de la vie soit beau !

BIBLIOTHECA BODLEIANA

# RÉPONSE DU PRÉSIDENT

## (M. LACROIX)

## AUX RÉCIPIENDAIRES.

---

MESSIEURS,

Faut-il prendre au mot les orateurs qui protestent de leur insuffisance et qui demandent grâce pour la faiblesse de leurs discours à l'auditoire qu'ils vont instruire et charmer? A mon avis, il faut les laisser dire, en ne les croyant pas, et se contenter de leur opposer pour réponse l'heureux démenti qu'ils ont toujours bien soin de se donner à eux-mêmes. Cependant qu'on ne s'imagine pas non plus que tout soit feint et supposé dans ces appréhensions qui remplissent d'ordinaire nos exordes, et si j'en crois certains aveux assez régulièrement renouvelés à l'occasion de la solennité qui nous rassemble aujourd'hui, le moment où il faut paraître dans cette enceinte et y prendre la parole pèse d'un poids bien lourd sur nos épaules, et se fait vivement redouter des récipiendaires et j'ajouterai aussi des présidents d'Académie. C'est une faiblesse, je l'avoue, et

peut-être y a-t-il quelqu'indiscrétion à la révéler. Mais enfin elle existe, et, après tout, je m'assure que vous en accueillerez l'aveu avec indulgence, en considérant qu'elle n'a pour cause que le désir de vous plaire et la crainte de n'y pas réussir à notre gré.

D'ailleurs, et on en conviendra sans peine, ce sentiment est là bien à sa place, et il y peut produire de bons effets. Pour un orateur, la crainte de l'auditoire est le commencement de l'effort qui aspire à bien faire et qui y réussit toujours, comme vous l'a prouvé une fois de plus le mérite des discours que vous venez d'entendre. Mais pour qu'elle conserve son action inspiratrice et féconde, il faut que cette crainte soit contenue dans de justes bornes et qu'elle se fixe à ce point où elle reste une force, et n'est point encore le germe du découragement et du doute. Car si elle excède, elle paralyse au lieu de stimuler, et un orateur qui s'effraie outre mesure se met hors d'état de bien remplir sa tâche et risque même d'en méconnaître la convenance et l'utilité. Mis en demeure de parler, alors qu'il aimerait bien à se taire, il s'en prend à la loi qui lui impose l'obligation de bien dire, et il lui vient quelquefois une tentation contre laquelle il faut se prémunir d'avance, celle de s'associer, pour un moment du moins, au mauvais vouloir des détracteurs des usages académiques et de répéter, dans un certain sens, ce qu'ils disent contre nos séances, nos discours, nos éloges, en un mot contre

toutes les manifestations extérieures de notre existence et de notre activité. Lorsque de telles idées traversent par hasard une imagination troublée par la peur, il n'y a qu'à attendre, parce qu'ordinairement il suffit d'un retour de sang-froid, et d'un instant de réflexion pour quelles se dissipent et qu'elles fassent place à des appréciations plus saines et plus fondées. Quant à ceux qui de propos délibéré et systématiquement en veulent aux Académies de ce qu'elles sont et de ce qu'elles font, peut-être aussi vaudrait-il mieux les laisser dire et ne pas prendre au sérieux ce qui n'est souvent que pure plaisanterie. Mais comme il suffit de médire sur quoi que ce soit, pour trouver toujours de l'écho et du crédit, deux mots de réponse à leur adresse ne seront peut-être pas superflus.

Et d'abord, que nous reprochent-ils? Est-ce de tenir séance et de parler? Mais quoi! faudrait-il donc pour leur plaire qu'on remplaçât le discours par la pantomime et qu'on cût comme l'Orient des académies silencieuses. Imaginez-vous ce que seraient des séances en action? On en aurait bien vite assez de la scène du vase rempli jusqu'au bord et de la feuille de rose qui n'en fait pas tomber une seule goutte. Ce conte tout le monde l'a lu, et il n'est personne qui ne l'ait trouvé ingénieux. Mais s'il plait, c'est qu'on en a fait un récit et que la lecture permet qu'on le parle. Rien n'égale la parole pour exciter l'intérêt et donner de l'agrément à des

hommes assemblés. Sans doute on a pu entendre, même dans les académies, des discours qui ont ennuyé quelquefois. Mais si l'on n'y parlait pas du tout, il est certain qu'on s'y ennuierait toujours.

Qu'y a-t-il encore qui choque nos critiques et que faudrait-il réformer pour trouver grâce auprès d'eux? L'usage d'échanger des compliments, de donner et de recevoir des éloges qui nous condamnerait, à les entendre, à une sorte d'éloquence, sans vérité et sans force, et dont on a tout dit quand on l'a appelée de son nom le genre académique ? Je ne disconviens pas que tout genre oratoire ne puisse avoir ses défauts et ses abus, mais je soutiens que chacun d'eux est bon de sa nature, l'éloquence des académies comme celle de la chaire, celle du barreau, ou celle de la tribune, puisque, comme toutes les autres, elle répond au besoin qui l'a suscitée. Si un éloge académique est fade et exagéré, c'est un défaut d'exécution qui reste à la charge d'un panégyriste maladroit, mais qui n'enlève rien à la convenance et à l'opportunité du genre. Toute société repose sur la justice, c'est-à-dire sur la distribution équitable faite à chacun de ce qui lui est dû. Pas plus que les autres, les sociétés savantes ne doivent se dispenser de l'observation de ce principe. De là, pour elles, le devoir de décerner à leurs membres la part d'éloges que méritent leurs travaux. Et en s'en acquittant, elles font trois bonnes choses en une seule : d'abord elles

rendent hommage à qui de droit; puis elles signalent à la science et au talent les titres à conquérir pour être admis dans la famille de ceux qui savent, *di color che sanno;* et enfin, elles prennent la voie la plus courte pour justifier leurs choix devant le public qui a le bon goût de n'y vouloir pas rester indifférent. Maintenant en veulent-ils à la forme même de l'éloge? Il est clair qu'elle n'est pas celle de l'injure, et qu'un simple état de services n'en pourrait tenir lieu. Il faut bien que le discours ait le dehors de ce qu'il veut dire, et puisque le fond en doit être aimable et gracieux, ce que la politesse y ajoute de fleurs et de parure, pourvu que ce soit toujours d'une main légère et discrète, n'en est que l'indispensable vêtement.

Quant à moi, ce que j'aime dans les Académies, c'est qu'elles sont par-dessus tout des écoles de savoir-vivre et de politesse. Pour plus d'un homme d'étude, l'Académie est la seule porte ouverte sur le monde, et le seul point de contact qu'il ait avec ses semblables. C'est là qu'il vient apprendre (et qui peut se flatter de n'avoir pas besoin de cet enseignement?), à tempérer les saillies du caractère par la pratique de l'urbanité, les prétentions de l'amour-propre par l'habitude de concessions bienveillantes et delicates, et l'âpreté des opinions par le frottement de discussions courtoises et loyales. Tout cela, Messieurs, ne s'apprend pas dans les livres, ni dans la solitude du cabinet. A la rigueur le savant, peut

se former seul, mais c'est dans la société de ses pareils, c'est dans les académies que se façonne et que s'achève l'homme. Il en coûte bien quelque chose pour acquérir ce complément d'éducation. Il ne s'achète qu'au prix de l'acceptation de quelques devoirs, de l'abandon de quelques droits. Mais ces légers sacrifices sont amplement compensés par les agréments et les avantages d'un commerce intellectuel et social, bien préférable, pour employer le langage du moraliste charmant dont on vient de nous entretenir, à toutes les indépendances de l'homme brut et isolé (1).

Tel était, en effet, le savant, l'homme de lettres, avant cet adoucissement des mœurs, cet apprivoisement des caractères auxquels les académies l'ont peu à peu attiré. Solitaire et farouche, caché au fond de laboratoires inaccessibles, ou de bibliothèques poudreuses, pour lui la science était une proie à disputer à son semblable, plutôt que l'aliment commun des intelligences. Cyclope sauvage, formidable Lestrygon, il ne sortait de son antre que pour faire à ses contradicteurs et à ses rivaux une guerre d'extermination, les attaquant à coups d'arguments lourds comme des massues, leur lançant des injures grosses comme des rocs, toujours armé, toujours menaçant, toujours irréconciliable, et ne cessant de disputer et de combattre qu'en cessant de respirer

(1) Joubert, *Corresp.* T.I. p., 104.

et de vivre. Aujourd'hui cette race primitive a disparu ou tend à s'effacer tout à fait. Les érudits, les savants ont cessé d'être des hommes incultes et sauvages. Les académies les ont initiés aux douceurs de la vie sociale et civilisée. Rejetant le sayon de poil de chèvre et la ceinture de jonc marin, ils ont appris à porter le costume, à parler le langage de tout le monde, à joindre la force de l'esprit à la grâce des manières, à cacher la solidité du fond sous l'agrément des dehors, à associer au savoir le savoir-vivre. En un mot, Polyphème s'est transformé; c'est aujourd'hui un orateur élégant et disert, et Galatée elle-même est venue l'applaudir.

Ces considérations et bien d'autres dont je vous fais grâce, Messieurs, me permettront donc de m'acquitter de ma tâche en toute sûreté de conscience et avec la parfaite conviction qu'elle est légitime et fondée. Les deux nouveaux confrères dont l'admission parmi nous reçoit aujourd'hui sa consécration solennelle, il ne me coûtera rien de les louer, puisqu'en rendant à leurs travaux l'hommage auquel ils ont droit, je ne ferai qu'accomplir cet acte de justice qui est le motif suprême de nos éloges. D'ailleurs, Messieurs les Récipiendaires, si le titre de Président m'impose le devoir de vous répondre, la reconnaissance m'en rendra l'accomplissement facile et doux. Nous sommes ici non-seulement une école de politesse, mais encore une école d'enseignement mutuel, où nous avons tour à tour à exercer

l'office de moniteur, en nous faisant successivement maîtres et disciples les uns des autres. Or, Messieurs, dans cet échange, j'ai plus reçu que je n'ai donné, et je me sens depuis longtemps fort en retard avec vous. Les discours que je viens d'entendre ont encore ajouté à mes obligations antérieures. Je ne puis donc m'acquitter qu'en vous témoignant ma reconnaissance, et soyez assurés que, dans la circonstance présente, mes compliments ne sont autre chose que la forme officielle de mes remerciements.

A MONSIEUR FORTHOMME,

Ainsi, Monsieur, tout entier à des études spéciales et complétement absorbé par l'histoire, c'en était fait pour moi de la physique, si je n'avais eu l'occasion de renouer avec elle en parcourant les doctes travaux que vous avez consacrés à l'enseignement de cette science, et en écoutant l'exposé si net et si lumineux que vous venez de nous faire de ses dernières découvertes. La thèse *sur la Mesure de l'indice de réfraction des liquides* que vous avez soutenue avec tant de succès devant notre Faculté des sciences, votre traduction de l'important ouvrage de M. Beer sur la *Haute optique*, celle du beau traité de M. Mohr, qui vous ont valu tant d'honorables suffrages de la part des savants de France et d'Allemagne, votre *Cours élémentaire de Physique expérimentale et appliquée* qui témoigne si hautement

de la valeur et de l'intérêt de votre enseignement, voilà des titres qui vous placent, quoi que vous en disiez, parmi les maîtres les plus accrédités de la science. Sans être un juge compétent, voilà ce que je puis affirmer, et cela sans crainte d'être démenti, si ce n'est par vous peut-être. Mais je me permettrai, sur ce point, de ne tenir aucun compte de votre opposition, et d'aller même jusqu'à vous contredire; car tout à l'heure, en parlant de vous et de vos travaux plus que modestement, vous m'avez créé l'obligation de vous rendre une justice que vous vous refusez à vous-même. Et ce qui m'enhardit à le faire, c'est ce que je suis certain qu'on me donnera ici raison contre vous, et que ma protestation sera favorablement accueillie d'un auditoire qui vous connaît, qui vous apprécie, et où j'aurai pour moi autant de partisans que vous y comptez d'amis et d'élèves.

Il est encore un point, Monsieur, sur lequel je voudrais non vous combattre, mais vous rassurer. Vous paraissez craindre qu'on n'accuse la physique de détourner les regards de l'homme des choses d'en haut, et de l'emprisonner dans la matière. En réalité je ne connais pas de science à qui on puisse justement adresser ce reproche, et je ne puis voir là qu'une méprise qui consiste à confondre la science même avec l'usage qu'on en fait. Comme il n'y a pas de sciences sans principes, que les principes sont des idées nécessaires, que les idées nécessaires sont de la raison, que

la raison est de Dieu, il n'y a pas à craindre qu'une science vraie et complète soit jamais matérialiste. Maintenant il y a des savants qui le sont, mais c'est leur faute, et si peu celle de la science qu'ils ont, que j'y vois plutôt le résultat d'une ignorance qu'ils ne soupçonnent pas. Ils sont matérialistes parce qu'ils le veulent bien, parce qu'ils se sont absorbés dans les choses sensibles et finies, et qu'ils ont détourné les yeux de ce qui est au delà, de ce qui est au-dessus du monde qu'ils observent. Ce sont des hommes qui ne savent aller ni jusqu'au terme de leur science, ni jusqu'au bout de leur raison. Faute de souffle et d'ailes, ils restent en chemin, ils ne veulent pas monter, heureux quand ils n'aspirent pas à descendre. Mais encore une fois la science n'est pas responsable de ces aberrations. Semblable à l'échelle de Jacob, qui posait à terre et qui touchait au ciel, elle tend à monter, à monter toujours, à s'élancer au delà de tous les phénomènes pour chercher leurs lois, à remonter la série des lois naturelles, des causes secondes pour ne s'arrêter qu'à cette limite infranchissable où cesse l'investigation scientifique, où commencent la foi et l'adoration, parce qu'au delà se cache, dans un éclat qui nous force à baisser les yeux, le mystère de l'unité créatrice dont il faut ici-bas se contenter de dire avec le poëte :

On ne l'apprend qu'au sein de la divinité (1).

---

(1) Lafontaine, L. X, *fable I.*

Voilà, Monsieur, vers quelles hauteurs m'emportait la physique, pendant que vous nous racontiez les prodiges de ces savantes analyses qui depuis Newton jusqu'à MM. Bunsen et Kirschoff nous ont fait pénétrer si avant dans les merveilleux secrets du phénomène de la lumière. Et en vous écoutant, je me disais : cette belle science qui ouvre de telles perspectives au génie de l'homme n'est-elle donc que la science de la matière? N'est-elle pas plutôt la science de la vie dans la nature? Et la science de la vie ne mène-t-elle pas à Dieu qui en est l'auteur, qui la répand à flot dans le monde des corps par cette lumière sensible qui les échauffe et les vivifie, agent mystérieux de sa toute-puissance, ombre ou reflet de cette lumière spirituelle qui est la vie et la chaleur des âmes et qui éclaire tout homme venant en ce monde. Et ce qui ajoutait à la joie qu'éprouvait mon intelligence, c'était de sentir que votre pensée correspondait tacitement avec la mienne, si du moins j'ai bien compris toute la portée du mot éloquent et profond par lequel vous faites justice d'une théorie chimique plus qu'aventureuse, qui n'a jamais eu pour elle la démonstration du laboratoire et qui se verra toujours repoussée par les objections de la vraie métaphysique. Assurément cela est du plus pur spiritualisme et, entre des mains comme les vôtres, la noble science que vous professez est fidèle à sa destination, et reste ce que doit être toute science, un instrument

dans cet harmonieux concert des voix de la terre et du ciel célébrant la gloire de celui qui les a créées.

### A Monsieur Lombard,

Pour vous, Monsieur, c'est par un autre chemin que vous atteignez le même but. Épris pour les lettres d'un amour qui va jusqu'à faire de vous un adorateur des Muses, vous trouvez le moyen de dérober au barreau de précieux moments que vous consacrez à leur culte, et c'est à ce noble commerce que nous devons ces remarquables études de critique morale et littéraire où vous avez prouvé qu'un jugement sûr et qu'un goût délicat sont associés en vous à toutes les qualités de l'écrivain. Il y a trois ans, vous nous avez lu, sur André Chénier, un essai qui nous parut écrit de main de maître, et qui vous ouvrit bientôt les portes de notre Académie. Dans ce morceau si distingué à tant de titres, ce qui nous a le plus frappés, il m'en souvient, c'est qu'en un sujet si souvent traité vous aviez su rester neuf et original. Laissant de côté le Chénier connu de tout le monde, le poëte des Idylles, le rival de Théocrite, vous vous êtes attaché à nous faire connaître une œuvre généralement ignorée, parce qu'elle n'est restée qu'une ébauche, et dont l'exécution aurait fait de Chénier un émule de Lucrèce. Cette œuvre qu'il avait appelée l'*Hermès*, devait être un vaste poëme didactique où, à

l'exemple de l'auteur du *de Rerum natura,* Chénier se proposait de chanter la nature et l'homme, et les progrès de l'esprit humain, et les découvertes des sciences. Malheureusement trop semblable à son modèle, Chénier croyait comme Lucrèce à une nature sans créateur, à un ordre sans Providence, à une destinée sans avenir, à un univers sans Dieu, parce que pour lui l'univers était Dieu lui-même. Et je me demande si de telles doctrines, qui tarissent la source des plus hautes inspirations, lui eussent permis de faire une œuvre vraiment belle. J'en doute, plus que vous ne l'avez fait peut-être, parce que je ne pense pas qu'il lui aurait suffi de croire au progrès pour remplir le vide de toutes ces négations. Le progrès sans direction et sans but, c'est là, vous en conviendrez, une foi trop vague pour qu'il en puisse sortir autre chose que des déclamations. Quoi qu'il en soit, eût-il réussi comme Lucrèce à couvrir du prestige d'une poésie éblouissante la désolante aridité de ses doctrines, son poëme, quel qu'en eût été l'éclat, n'eût projeté qu'une lueur fausse et douteuse. Car la lumière d'en haut, et ici la physique me fournit des mots qui sont la révélation de l'invisible, la lumière d'en haut n'arrivant à l'esprit du poëte qu'à travers des vapeurs épaisses, le spectre solaire de la vérité s'y marquait de bien des raies noires mêlées à ses brillantes couleurs. Ces vapeurs vous les avez signalées vous-même, c'étaient les préjugés opaques d'une philoso-

phie, moins progressive en cela qu'elle ne pensait l'être, qui, en rompant avec le christianisme, avait mis des taches sombres sur ses points lumineux. Car dans l'unité ravissante des lois qui président aux choses visibles et invisibles, la vérité, comme la lumière, n'arrive à nous nette et pure qu'en traversant le cristal d'un cœur limpide placé dans une atmosphère sans nuage.

Ces conditions de la saine optique morale se sont trouvées réunies dans une complète mesure chez l'écrivain dont vous venez de nous entretenir et qui mérite si bien la notoriété que son nom va conquérant de jour en jour. Doué de facultés exquises, ami de la méditation, s'abreuvant aux sources les plus pures de la religion et de la philosophie, Joubert avait fait de son intelligence un foyer de lumière si puissant que tout, autour de lui, en était illuminé. Il s'élevait comme un flambeau au milieu d'un groupe d'esprits d'élite où l'on comptait les Fontane, les Molé, les Bonald, les Pasquier et par-dessus tout Châteaubriand, tous se pressant autour de lui pour voir plus clair dans leur pensée à la lumière douce et blanche de la sienne. Chez Joubert, le style comme l'idée n'ont jamais connu ni taches ni ombres. Ce ne sont pas non plus des étincelles, des éclairs, des feux éblouissants qu'il faut y chercher. Non, c'est la parfaite transparence d'un esprit inondé de lumière qui fait le jour autour de lui, comme le soleil le fait dans la nature entière. Aussi je comprends, Monsieur,

l'attrait que vous vous êtes senti pour un tel écrivain, et, en le choisissant pour sujet de votre discours, vous avez une fois de plus donné la mesure de la délicatesse et de la distinction de vos goûts littéraires. Pour moi jusqu'ici, je l'avoue, je ne connaissais de Joubert que ce que la renommée m'en avait appris. J'acceptais de confiance tout ce que les voix les plus autorisées de la critique avaient dit à sa louange, et je consentais volontiers à le mettre, sur parole, parmi nos moralistes classiques, entre La Rochefoucauld et Vauvenargues, non loin de Pascal et tout près de La Bruyère. L'idée de le lire ne m'était point encore venue à l'esprit, c'est à vous que je la dois et je viens vous en remercier. Car la lecture de Joubert est une vraie fête pour l'intelligence; et elle a ceci de précieux et de rare qu'on peut la recommencer sans que le profit diminue et que le plaisir s'épuise jamais. Aussi, épris de Joubert comme La Fontaine l'était de Baruch, j'exhorte ceux qui m'entendent à le lire, persuadés que quand ils auront fini, ils seront, comme moi, disposés à le relire encore.

Un dernier mot, Monsieur, et je termine. Vous prenez rang parmi nous comme ami des lettres et comme écrivain. Mais de plus vous êtes versé dans la science du droit, vous êtes jurisconsulte. A ce titre, (et pourquoi craindrais-je de publier une espérance dont nous attendons tous la réalisation prochaine?) à ce titre je voudrais déjà pouvoir saluer en vous les prémices de

cette Faculté de Droit que Nancy est encore tout fier et joyeux d'avoir reconquise, que nous attendons comme une nouvelle sœur, et où nous trouverons dans l'avenir de précieuses recrues. Par ce côté l'Académie de Stanislas devait être tout particulièrement touchée de la mesure par laquelle l'Empereur a rendu à Nancy une institution qui faisait partie de l'antique patrimoine de la Lorraine. Elle en a déjà témoigné sa reconnaissance au Souverain. Qu'il me soit permis encore devant cet auditoire, d'en renouveler en son nom l'expression respectueuse, et d'y ajouter celle de notre gratitude envers le Ministre généreux qui a provoqué cette mesure réparatrice, et cela en des termes qui ont retenti dans tous les cœurs vraiment lorrains, et au souvenir desquels nul en ce moment, je l'espère, ne se refusera d'applaudir.

# DISTRIBUTION DES MÉDAILLES

DÉCERNÉES PAR

# LA SOCIÉTÉ LORRAINE

DES

# AMIS DES ARTS

## RAPPORT

PAR M. CH. COURNAULT.

---

MESSIEURS,

Pour l'exposition de 1862, il n'a pas été possible au jury d'achever ses opérations avant la séance publique de l'Académie. C'est pour ce motif que n'ont pas été proclamées dans votre avant dernière séance solennelle, les récompenses décernées par la Société lorraine des amis des arts.

Cette année encore, les retards forcés qu'a subis l'ouverture de l'exposition, ont failli enlever au jury le temps nécessaire pour terminer son examen. Il lui a fallu se hâter beaucoup pour s'acquitter à temps de ses délicates fonctions. Voici le résultat de ses délibérations.

Un mot encore avant de citer les noms des lauréats.

MM. Louis Boulanger, Hippolyte Delanoue et Monginot ont un mérite connu trop supérieur à l'importance des œuvres qu'il nous ont envoyées, pour que nous ne fussions pas amenés à les mettre hors concours. Leur décerner des récompenses plus hautes que celles auxquelles leur donneraient droit les tableaux exposés à Nancy, eût été couronner des travaux absents; ne leur donner que des récompenses proportionnées à leurs travaux exposés eût équivalu à les classer au-dessous de leur mérite réel. Aucune des œuvres qui figurent à l'exposition ne nous a semblé mériter la médaille d'or.

*Médailles d'argent.*

MM. Blin, Fannart, Hanoteau, Michel, Viot.

*Rappel de la médaille d'argent.*

MM. Bailly et Emile Faivre.

*Médailles de bronze.*

M. Bavoux, Mlle Léonide Bourges, M. Chatelain, Mme Emile Faivre, MM. Jeanniot et de Meixmoron, Mme Ronner.

*Rappel de la médaille de bronze.*

M. Moyse.

*Mentions honorables.*

MM. Brissot, Daunoy, Gridel, Herst, Kremer, Mlle Pau, M. Renié.

*Art appliqué à l'industrie.*

MM. Collinot, ceramiste; Honer, peintre verrier.

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STAN

*MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IM*

## RECHERCHES TOXICOLOGIQU

SUR LA

## TRANSFORMATION DE L'A

### EN HYDRURE SOLIDE

PAR L'HYDROGÈNE NAISSANT, SOUS L'INFLUENCE DES COM
OU DE LA PRESSION

PAR M. BLONDLOT

On sait que les métaux qui décomposent
température élevée en dégagent aussi l'h
froid sous l'influence des acides plus ou
dus. Un autre fait non moins élémentai
quand l'hydrogène qui se trouve ainsi à l'é
est en rapport avec un composé solubl

celui-ci s'y combine pour produire un hydrure gazeux, formé d'un équivalent d'arsenic et de trois équivalents d'hydrogène.

Les métaux qui produisent particulièrement ce résultat sont le zinc et le fer. Quant aux acides, quoique l'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique soient spéspécialement employés pour déterminer la réaction, toujours est-il que les autres acides tant organiques qu'inorganiques, sans exception, sont aussi considérés comme aptes à la produire proportionnellement à leur énergie.

Ces principes étant admis, je me propose d'appeler l'attention sur un fait qui forme à cet égard une exception d'autant plus remarquable qu'elle paraît être unique. Il s'agit de l'acide azotique mis en présence de l'eau, du zinc ou du fer et de l'acide arsénieux. Dans ce cas, en effet, au lieu d'un hydrure d'arsenic gazeux, il se produit un hydrure solide, constitué par deux équivalents de métal et un seul équivalent d'hydrogène. Je vais tout d'abord rapporter une série d'expériences, fort simples, qui mettront ce fait en évidence.

Quoique le fer et le zinc se comportent de même en ces circonstances, j'ai préférablement employé le zinc, parce qu'il est plus facile de l'obtenir avec le degré de pureté requis. Le zinc dont je me suis servi avait été distillé, et ne renfermait aucune trace de métal étranger, notamment de plomb, qui, ainsi que nous le verrons,

met plus ou moins obstacle à la formation de l'hydrure en question.

Si donc l'on prend une dissolution très-étendue d'acide arsénieux dans l'eau distillée, et qu'après l'avoir partagée en deux parties égales, on les acidule légèrement savoir, l'une avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique purs, et l'autre avec de l'acide azotique, et qu'on y plonge une lame de zinc, on ne tarde pas à être frappé de la différence des résultats qui se produisent dans les deux vases. D'un côté, le métal conserve en partie son éclat et émet à peine quelques petites bulles gazeuses; dans l'autre, au contraire, le zinc se recouvre peu à peu d'une couche, d'abord jaunâtre, puis brune et presque noirâtre d'une substance que nous reconnaitrons plus tard être de l'hydrure d'arsenic solide. Cette expérience donne des résultats tellement prompts, tellement nets, qu'elle deviendra, je n'en doute pas, une expérience de cours.

Quelle est la raison de cette différence dans l'action de l'acide azotique et celle des autres acides ? Elle ne saurait être attribuée à une oxydation; car j'ai constaté que les acides chlorique, chromique et l'acide arsénique lui-même, qui cèdent facilement une partie de leur oxygène, comme l'acide azotique, ne sauraient le remplacer en cette circonstance. Elle s'explique, au contraire, très-bien par la formation de l'ammoniaque, résultant de la combinaison, à l'état naissant, de l'azote

provenant de l'acide azotique avec une partie de l'hydrogène de l'eau. On sait, en effet, que quand le zinc est attaqué par l'acide azotique étendu, il se forme, en même temps que de l'azotate de zinc, une certaine quantité d'azotate d'ammoniaque. Du reste, la formule suivante peut rendre suffisamment compte des réactions multiples qui se produisent dans ce cas.

$$2\,(As\,O^3) + Zn^{15} + (HO)^4 + (Az\,O^5)^{12} = (Zn\,O,\,Az\,O^5)^{45} + (Az\,H^3,\,Az\,O^5) + As^2\,H.$$

La production de l'ammoniaque, en absorbant la majeure partie de l'hydrogène mis en liberté, réduit ainsi l'hydrure gazeux, ($As\,H^3$) à l'état d'hydrure solide ($As^2\,H$); ce qui explique pourquoi, de tous les acides connus, les combinaisons oxigénées de l'azote sont les seules qui, dans les conditions ordinaires de pression, peuvent précipiter l'arsenic sur le zinc.

On peut mettre ainsi en évidence des proportions d'arsenic extrêmement minimes, et je crois que, sous le rapport de la sensibilité, cette manière de procéder l'emporterait sur la célèbre méthode de Marsh, que d'ailleurs, je m'empresse de le dire, elle ne saurait remplacer sous d'autres rapports.

Pour arriver à déceler des proportions d'arsenic extrêmement faibles par ce procédé, une condition indispensable est que le liquide soit acidulé très-faiblement par l'acide azotique. Voici, par exemple, com-

ment je procède en pareil cas. J'introduis vingt à vingt-cinq centimètres cubes d'eau distillée dans un verre à pied, et j'y ajoute quelques gouttes d'une solution d'acide arsénieux contenant environ un pour cent d'arsenic ; puis, ayant acidulé le liquide avec une goutte ou deux d'acide azotique concentré, j'y plonge une lame de zinc pur et bien décapé, ayant environ les dimensions d'une pièce de cinquante centimes. Au bout de quelques heures seulement, on voit le métal revêtir une teinte jaune, qui devient complétement brune au bout de vingt-quatre heures.

Il résulte de ce qui précède qu'au point de vue qui nous occupe, une distinction bien tranchée doit être établie entre les composés nitreux et tous les autres acides, les premiers précipitant seuls l'arsenic sur le zinc à l'état d'hydrure solide, et tous les autres le dégageant à l'état d'hydrure gazeux.

Cela étant, il s'agissait de déterminer ce qui adviendrait dans les cas ou le composé nitreux se trouverait mélangé à des proportions plus ou moins considérables d'autres acides, notamment d'acide sulfurique ou d'acide chlorhydrique. Au premier abord, il semblerait peut-être que les deux effets, à savoir le dépôt d'hydrure solide et le dégagement de l'hydrure gazeux, dussent toujours se produire, dans ces cas, simultanément. Toutefois, en analysant la formule ci-dessus énoncée, on pouvait déjà prévoir, à priori, qu'il n'en

serait point nécessairement ainsi. En effet, des 17 équivalents d'acide azotique que nous avons fait intervenir dans cette formule, un seul est radicalement décomposé pour concourir à la production de l'ammoniaque, et les 16 autres se combinent intégralement soit à l'oxyde de zinc, soit à l'ammoniaque. D'où il suit que ceux-ci pourraient être remplacés par tout autre acide, sans que la nature des réactions se trouvât changée. C'est effectivement ce que l'expérience démontre.

Ayant mélangé une partie en volume d'acide azotique pur et concentré successivement avec différentes proportions d'acide sulfurique également pur et concentré, je me suis servi de ces mélanges pour faire fonctionner de petits appareils de Marsh contenant vingt à vingt-cinq grammes d'eau distillée additionnée de deux ou trois gouttes de solution arsénieuse et quelques lames de zinc pur en contact avec des fils de platine, à l'effet d'activer le dégagement gazeux. Or, dans tous ces cas, bien qu'une portion du tube de dégagement fût constamment maintenue au rouge, l'anneau arsenical fut ou nul ou à peine sensible. Après l'expérience, l'arsenic se retrouvait, au contraire, au fond de l'appareil, sous forme de flocons brunâtres, en partie libres et en partie adhérents encore au zinc; dans tous les cas, faciles à reconnaître et à caractériser, comme nous le verrons bientôt.

Cette expérience répétée en substituant d'autres aci-

des à l'acide sulfurique, produit des résultats essentiellement identiques.

L'action de l'acide azotique et de ses dérivés est donc tout à fait spéciale et caractéristique. De plus, cette action est tellement sensible qu'elle peut servir à découvrir, dans d'autres acides, les moindres traces d'acide azotique ou de tout autre composé oxygène de l'azote. Des différents moyens proposés pour arriver à ce résultat, je ne crois pas qu'il y en ait aucun qui puisse rivaliser de délicatesse avec celui-ci. Quant à la manière de procéder, elle est des plus simples. Prenez, par exemple, vingt-cinq à trente grammes d'eau distillée, additionnée d'environ un centimètre cube d'une solution saturée à froid d'acide arsénieux ; puis, après l'avoir acidulée, à un degré sensiblement égal, soit par un acide inorganique tel que l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, ou l'acide phosphorique, soit par un acide organique, tels que les acides acétique, oxalique, tartrique, etc., plongez-y une lame de zinc pur, celle-ci sera peu ou point attaquée, et, dans tous les cas, conservera sa couleur et son éclat métallique. Plongez alors dans le liquide une baguette préalablement trempée dans de l'acide azotique, et ne retenant qu'une trace de cet acide adhérente au verre ; à partir de ce moment, la lame de zinc commencera à se couvrir peu à peu d'une couche jaunâtre qui, au bout de quelques heures, sera devenue tout à fait brune, et aussi bien caractérisée

que possible. On pourrait de même constater les plus minimes proportions d'un azotate dans tout autre sel. Il suffirait pour cela de dissoudre le sel suspect dans l'eau distillée additionnée d'un peu d'acide arsénieux, puis acidulée convenablement par de l'acide sulfurique pur. Après une courte ébullition, on y plongerait une lame de zinc pur, qui, le cas échéant, manifesterait la présence du composé nitreux par l'apparition de l'hydrure brun.

L'action toute spéciale des composés oxygénés de l'azote étant bien établie par les expériences qui précèdent, je me suis demandé si, dans les conditions ci-dessus relatées, le zinc peut parvenir à dépouiller le liquide de la totalité de l'arsenic qu'il renfermait. Pour m'en assurer, j'ai plongé successivement plusieurs lames de zinc dans une dissolution étendue d'acide arsénieux, que j'avais acidulée soit avec de l'acide azotique seul, soit avec un mélange de cet acide et d'acide sulfurique. Au bout de quelques heures, lorsque les lames me paraissaient suffisamment recouvertes d'hydrure brun, je les remplaçais par d'autres, jusqu'à ce que les dernières introduites cessassent de se colorer. Le liquide étant alors filtré, je le partageai en deux portions, dont l'une, convenablement suracidifiée par l'acide chlorhydrique, fut soumise à un courant d'acide sulfhydrique, qui n'y déterminera aucun précipité, même au bout de plusieurs jours. L'autre portion,

après avoir été légèrement suracidifiée par l'acide sulfurique, a été évaporée avec précaution jusqu'à siccité complète; de manière à ce que la petite quantité d'acide azotique combiné au zinc fut complétement expulsée. Le résidu repris par l'eau, et introduit dans un petit appareil de Marsh, n'a pas produit non plus la moindre trace d'anneau arsénical. Quant aux lames de zinc recouvertes d'arsenic, il était facile de le leur enlever par l'un des moyens que je ne tarderai pas à faire connaître.

Dans la plupart des expériences que j'ai rapportées jusqu'ici, le liquide arsenical était plus ou moins faiblement acidulé soit par l'acide azotique seul, soit par cet acide mélangé à des proportions diverses d'autres acides. Dans ces conditions, on sait que le zinc pur est à peine attaqué. Ce faible degré d'acidification m'a paru une condition favorable à la réussite, lorsque la proportion d'acide arsénieux à rechercher est très-peu considérable. Dans les cas contraires, on peut activer impunément, comme déjà nous l'avons vu, le dégagement de l'hydrogène, soit en forçant, jusqu'à un certain point, la dose d'acide, soit en faisant intervenir le contact du platine, sous forme de feuilles ou de fils. Il n'est pas rare alors de voir l'hydrure d'arsenic produit, au lieu d'adhérer au zinc, s'en détacher, à mesure de sa formation, et nager dans le liquide, qu'il colore momentanément en brun, sous forme d'un pré-

cipité plus ou moins ténu, qui, lorsque le dégagement gazeux vient à cesser, se dépose au fond du vase.

Il y a plus. Si, dans un liquide suffisamment acidulé par de l'acide sulfurique ou chlorhydrique mélangé à un peu d'acide azotique, vous plongez une lame de zinc pur recouverte d'hydrure d'arsenic dans une expérience préalable, le métal, vivement attaqué, dégage de l'hydrogène pur en abondance et se dépouille presque instantanément de l'hydrure arsénical, qui nage dans le liquide sous forme de larges flocons bruns.

J'ai dit que le gaz qui se dégage alors est de l'hydrogène pur. Or ce fait, très-important, demandait à être vérifié directement. Dans ce but, j'ai exécuté l'expérience suivante, que j'ai reproduite plusieurs fois.

Dans un petit appareil de Marsh, disposé de manière à obtenir un anneau dans le tube de dégagement, j'ai introduit, avec de l'eau convenablement acidulée par de l'acide sulfurique pur, des lames de zinc préalablement recouvertes d'hydrure arsénical, et enveloppées d'un fil de platine roulé en spirale. Le gaz se dégagea parfaitement bien du zinc, qui se dépouilla en partie et finit par disparaître complétement, en laissant l'hydrure au fond du vase, sous forme d'une poudre brune; sans que, pendant toute la durée de l'opération, aucune parcelle appréciable d'arsenic se fût déposée au delà de la portion échauffée du tube.

Ce fait, tout remarquable qu'il est, pouvait, en quel-

que sorte être prévu à l'avance ; car il est parfaitement établi que les préparations arsénicales ne peuvent donner naissance à de l'hydrogène arsénié gazeux, dans l'appareil de Marsh, qu'autant qu'elles sont elles-mêmes à l'état de dissolution ; or, l'hydrure d'arsenic solide est tout à fait insoluble soit dans l'eau pure, soit dans ce liquide acidifié, à un degré quelconque, par les acides sulfurique ou chlorhydrique (1).

Si l'hydrure d'arsenic solide, une fois produit, ne saurait se transformer directement en hydrure gazeux, il importait de s'assurer si la transformation inverse pourrait avoir lieu. Dans ce but, j'ai fait fonctionner, pendant près d'une heure, un appareil de Marsh ordinaire, en faisant arriver l'hydrogène arsenié qui s'en dégageait dans un tube renfermant, avec quelques petites plaques de zinc pur entourées de fils de platine, quatre ou cinq centimètres cubes d'eau distillée, légèrement acidulée par un mélange de deux parties d'acide sulfurique avec une partie d'acide azotique. Or, au bout

(1) Il est à propos de faire remarquer que si du zinc recouvert d'hydrure d'arsenic reste exposé à l'air pendant quelque temps, l'arsenic se transforme peu à peu en acide arsénieux. Telle est probablement la raison pour laquelle le zinc, qui a été employé dans un appareil de Marsh, retient quelquefois de l'arsenic et ne doit jamais servir dans une opération ultérieure, ainsi qu'on l'a remarqué depuis longtemps, sans pouvoir s'en rendre compte d'une manière satisfaisante.

de quelque temps, il s'était bien produit sur le zinc un dépôt d'hydrure solide, parfaitement caractérisé, mais dont la quantité était loin de représenter tout l'arsenic qui était sorti de l'appareil à l'état de gaz : ce qui s'explique, du reste, d'après le principe émis précédemment, par le peu de solubilité de l'hydrure trihydrique dans la plupart des liquides. Cette expérience, qui n'est pas sans intérêt au point de vue de la théorie, ne saurait être susceptible d'une application pratique. Il n'en est pas de même de la suivante, dans laquelle ce même hydrure gazeux ne se convertit qu'indirectement, il est vrai, en hydrure solide, mais subit cette transformation sans éprouver aucune perte appréciable.

L'appareil de Marsh dont il vient d'être question ayant été remis en activité, j'ai fait passer le gaz dans une dissolution d'azotate d'argent, d'après le procédé Lassaigne. Le dégagement de l'hydrogène ayant cessé, j'ai précipité l'azotate d'argent non décomposé, par un léger excès d'acide chlorhydrique et j'ai filtré. Le liquide, clair et limpide, a été étendu de 8 ou 10 fois son volume d'eau, à laquelle j'ai ajouté quelques gouttes d'acide azotique ; puis, j'y ai introduit une lame de zinc pur, sur laquelle l'hydrure solide n'a pas tardé à se précipiter. Par l'addition successive de quelques gouttes d'acide sulfurique, j'ai fini par dissoudre complétement le zinc, et alors il est resté au fond du vase d'abondants flocons bruns d'hydrure solide, que j'ai soumis

à toutes les réactions caractéristiques que je décrirai plus loin (1).

J'aurais maintenant à indiquer quels sont les moyens propres à séparer du zinc l'hydrure d'arsenic qui s'est déposé à sa surface ; mais il est nécessaire que je décrive auparavant quels sont les caractères physiques et chimiques de cet hydrure.

L'hydrure d'arsenic solide est d'un brun noirâtre, d'apparence floconneuse, sans indice de cristallisation. Il est insoluble dans l'eau ; et, lorsqu'on le fait bouillir dans ce liquide, il ne produit point d'acide arsénieux, par conséquent ne décompose point ce liquide, comme l'arsenic élémentaire. Il est insoluble aussi à froid dans les acides sulfurique ou chlorhydrique, soit étendus, soit concentrés ; mais, si l'on chauffe, il se produit, avec l'acide sulfurique, de l'acide arsénieux et de l'acide sulfureux, et, avec l'acide chlorhydrique, du chlorure d'arsenic et de l'hydrure trihydrique, tous deux volatils. L'acide azotique le dissout à froid très-rapidement, pour peu qu'il ne soit pas trop étendu ; mais son meilleur dissolvant paraît encore être le chlore. Du

(1) Je dois dire que, pour simplifier, j'ai essayé, sur la foi des auteurs, de substituer à la solution d'argent, soit de l'acide azotique concentré, soit de l'eau régale, et que j'ai constaté, non sans étonnement, que, contrairement aux assertions émises, l'hydrogène arsenié gazeux n'est décomposé en aucune façon, au moins à la température ordinaire, ni par l'acide azotique, ni par l'eau régale, quel que soit leur degré de concentration.

reste, si, après l'avoir desséché, on le chauffe, au contact de l'air, dans un petit tube de verre fermé par un bout, il se transforme en acide arsénieux et en eau, qui se condense sur les parois du tube, sous forme de très-petites gouttelettes, à peine perceptibles.

Munis de ces données, nous allons passer à l'exposition des différentes méthodes que l'on pourrait employer pour isoler l'hydrure d'arsenic du zinc sur lequel il est déposé.

Une des plus simples consiste à fixer à la lame de zinc un fil de platine, au moyen duquel on le plonge, pendant quelques secondes, dans de l'eau distillée, fortement acidulée par de l'acide sulfurique ou chlorhydrique, auxquels il est bon d'ajouter quelques gouttes d'acide azotique. On voit alors le zinc, fortement attaqué, se dépouiller de l'hydrure solide qui le recouvre et qui vient flotter dans le liquide, sous forme de flocons bruns. Quand la lame a repris sa couleur, on la retire et l'hydrure gagne promptement le fond du vase, où il est facile de le laver par décantation. Il est à propos de remarquer que si le fil de platine auquel le zinc est fixé avait été plongé concurremment dans le liquide arsenical, il se serait aussi recouvert d'une couche d'hydrure, que l'immersion subséquente dans l'eau fortement acidulée n'enlèverait pas.

Une autre méthode consiste à plonger le zinc recouvert d'hydrure dans de l'acide azotique plus ou moins

concentré. Aussitôt qu'il est dépouillé, on le retire au moyen du fil de platine, qui alors cède aussi l'arsenic dont il pouvait être enduit. Dans ce cas, l'hydrure se dissout et se trouve ainsi mélangé à de l'azotate de zinc. Pour le séparer, il faut évaporer le liquide avec précaution jusqu'à siccité et reprendre par l'eau aiguisée d'acide chlorhydrique. Quelques gouttes d'acide sulfhydrique en dissolution sépareront alors l'arsenic à l'état de sulfure, mais au bout de quelques jours seulement, l'arsenic étant en grande partie passé à l'état d'acide arsénique. Si l'on jugeait à propos de soumettre le liquide obtenu à l'appareil de Marsh, il faudrait introduire dans la dissolution, avant de l'évaporer, quelques gouttes d'acide sulfurique, à l'effet d'expulser l'acide azotique qui, sans cela, resterait combiné au zinc et ne serait mis en liberté que dans l'appareil.

Lorsqu'on a l'intention d'employer l'appareil de Marsh, il y aurait encore une méthode plus simple que les précédentes pour enlever l'arsenic au zinc. Il suffirait, en effet, de plonger celui-ci dans une petite quantité d'acide sulfurique concentré, que l'on aurait chauffé entre 100 et 200 degrés. L'arsenic passe alors à l'état d'acide arsénieux aux dépens de l'oxygène de l'acide sulfurique, et il se produit une petite quantité d'acide sulfureux dont on se débarrasse facilement par la chaleur, ou mieux, par quelques gouttes d'une dissolution de chlore. Enfin, on pourrait aussi faire agir

directement cette dernière sur le zinc recouvert d'hydrure et, après qu'elle aurait dissout celui-ci, l'introduire telle quelle dans l'appareil.

On voit que les moyens d'enlever l'arsenic au zinc sont nombreux, et que, de ce côté, il ne saurait surgir de difficultés; malheureusement, il n'en est pas de même sous d'autres rapports.

Les faits que j'ai relatés jusqu'ici, offrent, ce me semble, un intérêt incontestable au point de vue de la chimie générale; il s'agirait maintenant de savoir jusqu'à quel point ils sont susceptibles d'applications à la toxicologie, qu'ils concernent plus particulièrement. Au début de mes recherches, j'avais d'abord pensé qu'ils pouvaient devenir le principe d'une nouvelle méthode pour constater la présence de l'arsenic dans les liquides suspects, méthode dans laquelle, à la lame de cuivre proposée par Reinsch, on substituerait, les liquides étant acidulés par l'acide azotique, une lame de zinc, bien plus électro-positive. Mes illusions à cet égard ne furent pas de longue durée, et je reconnus bientôt que, pour que l'hydrure solide d'arsenic vienne à se produire, l'absence de toute dissolution métallique étrangère à la réaction est d'abord de rigueur. Aussi, avec le zinc du commerce, qui renferme des traces de plomb, d'étain, etc., n'obtient-on que des résultats très-imparfaits, qui deviennent même tout à fait nuls, si l'on y joint l'emploi de l'acide sulfurique ordinaire, tenant en

dissolution, comme toujours, du sulfate de plomb. La moindre trace de plomb adhérente à la surface du zinc parait exercer une action électro-chimique telle qu'elle oppose un obstacle absolu au dépôt de l'hydrure arsenical. En effet, si après avoir retiré le zinc ainsi enduit de plomb, même sur un point très-restreint, on le plonge dans un autre liquide arseniçal, également acidulé par l'acide azotique, mais complétement exempt de plomb, l'hydrure solide ne se manifeste pas davantage. Vient-on, au contraire à enlever toute trace de plomb, par un moyen mécanique, par exemple, en frottant la lame de zinc sur du papier de verre, aussitôt elle récupère le pouvoir de précipiter l'arsenic tel qu'elle l'avait primitivement. Le cuivre et probablement d'autres métaux agissent d'une manière semblable.

Ce n'est pas tout. La présence, dans le liquide suspect, de certaines matières organiques, telles que le sucre, la gomme, la gélatine, l'alcool, l'éther, apporte un obstacle plus ou moins absolu à la formation de l'hydrure solide, selon les proportions des éléments divers en réaction; ce qui ôterait toute garantie d'exactitude à la méthode en question, dans la plupart des recherches judiciaires (1).

(1) Une particularité remarquable, c'est que les substances organiques qui s'opposent à la production de l'hydrure solide d'arsenic, sont absolument les mêmes qui, d'après ce que j'ai démontré, dans mon mémoire sur la *Recherche des préparations phosphorées par*

Toutefois, on pourrait peut-être utiliser la propriété que possède l'arsenic de se déposer sur le zinc à l'état d'hydrure, en présence des composés nitreux, comme réaction propre, sinon à isoler, du moins à caractériser ce toxique. En effet, si, comme nous l'avons vu, on fait passer l'hydrogène arsénié qui se dégage d'un appareil de Marsh dans une dissolution d'azotate d'argent, d'après le procédé Lassaigne, et qu'après avoir précipité l'excès d'argent par le chlorure de sodium, on filtre ; le liquide légèrement acidulé par quelques gouttes d'acide azotique, étant mis en contact avec une petite lame de zinc pur, ne tardera pas à déposer de l'hydrure d'arsenic, facile à reconnaître. Je puis affirmer que cette réaction, très-nette, ne le cède à aucune autre sous le rapport de la sensibilité.

Mais c'est principalement sous un autre point de vue que les faits indiqués ci-dessus doivent intéresser les toxicologistes.

Dans les recherches de chimie judiciaire, il est de règle de n'employer que des réactifs purs ; mais, en fait, on considère généralement comme tels ceux qui sont absolument exempts de la substance toxique qu'il s'agit de rechercher. En ce qui concerne l'arsenic, on

*la coloration de la flamme*, s'opposent à la formation de l'hydrogène phosphoré ; et que, dans les deux cas, l'urine constitue une exception d'autant plus singulière que ce liquide est formé, comme l'on sait, d'éléments organiques complexes.

considère donc comme suffisamment purs le zinc et l'acide sulfurique du commerce, lorsqu'ils sont privés de ce métal, sans s'inquiéter des autres matières étrangères qu'ils renferment habituellement. Jamais, notamment, quand on emploie la méthode de Marsh, on ne s'est préoccupé jusqu'ici de la présence de quelques traces d'un composé nitreux, soit dans les acides sulfurique ou chlorhydrique mis en usage, soit dans les liquides suspects, et provenant dans ce dernier cas, des réactifs qui ont coopéré à la destruction des matières organiques. Or, il résulte des faits qui précèdent, que les composés nitreux présentent ici un double danger.

Supposons, en effet, qu'un chimiste, après avoir désorganisé les matières suspectes par la méthode la plus usitée, du moins en France, savoir au moyen de l'acide sulfurique, n'ait pas ensuite complétement expulsé par la chaleur, ce qui est assez difficile, les moindres traces de l'acide azotique, par lequel on recommande de traiter le charbon obtenu. Supposons aussi, ce qui n'est pas moins admissible, que ce même chimiste, par un acte de prudence que l'on ne saurait assurément blâmer, juge à propos d'alimenter son appareil avec de l'acide sulfurique et du zinc distillés l'un et l'autre, sauf à provoquer l'action de ce dernier par le contact du platine, qu'arrivera-t-il inévitablement? — C'est que, si la carbonisation a été assez complète pour qu'il n'y ait plus trace de matière organique dans le liquide sus-

pect, une partie ou peut-être même la totalité de l'arsenic restera dans l'appareil à l'état d'hydrure solide, et pourra échapper ainsi aux recherches. C'est, du reste, un fait dont je me suis assuré par l'expérience directe.

L'erreur inverse, qui est plus grave encore, pourrait aussi se produire. Admettons, en effet, qu'un toxicologiste juge à propos de n'employer, comme précédemment, que du zinc et de l'acide sulfurique distillés; la distillation seule ne privant ni l'un ni l'autre de l'arsenic qu'ils peuvent réceler, pas plus qu'elle ne prive l'acide des composés nitreux qui l'accompagnent; voici ce qu'un concours fatal de circonstances pourrait, à la rigueur, amener. D'abord le chimiste dont il s'agit ne s'occupera en aucune façon de l'acide azotique que, par hasard, peut recéler son acide sulfurique, une faible trace d'un composé nitreux étant réputée jusqu'ici sans importance en pareil cas. Quant à l'arsenic qui pourrait être contenu, soit dans le zinc, soit dans l'acide sulfurique, il s'en remettra à l'expérience à blanc pour vérifier le fait. Or, qu'arrivera-t-il? C'est que l'arsenic, s'il en existe, passant à l'état d'hydrure solide, pourra ne pas donner trace d'anneau dans le tube de dégagement. Si alors, jugeant ses réactifs purs, il introduit la liqueur suspecte dans l'appareil, et que, par malheur, celle-ci, incomplétement carbonisée, contienne encore quelques traces de matières organiques, les

réactions changeant tout à coup sous leur influence, ce qui restait d'arsenic passera à l'état d'hydrure gazeux et produira un anneau qui sera faussement attribué aux matières suspectes. Au surplus, j'ai moi-même vérifié le fait directement, en me plaçant dans les conditions ci-dessus indiquées ; or, alors que l'expérience à blanc n'avait fourni aucun anneau, ou, dans quelques cas, qu'un anneau à peine perceptible, il m'a suffi d'introduire dans l'appareil un peu d'eau sucrée pour déterminer à l'instant un anneau arsénical incomparablement plus prononcé.

Il me reste à faire connaître, avant de terminer, un dernier fait qui, sans intéresser la toxicologie au même degré que les précédents, mérite cependant considération, ne fût-ce qu'au point de vue de la chimie générale. C'est que tous les acides étendus peuvent produire, en présence du zinc et de l'acide arsénieux, le même résultat final que les composés nitreux, c'est-à-dire précipiter l'arsenic à l'état d'hydrure solide. Il suffit pour cela d'agir sous une certaine pression, en empêchant le gaz de se dégager. L'expérience est des plus simples. Elle consiste à introduire dans un petit flacon, à parois épaisses et à goulot étroit, de l'eau acidulée faiblement par un acide quelconque, par l'acide sulfurique, notamment, d'y ajouter quelques gouttes d'une solution arsénieuse, et enfin un petit fragment de zinc pur, de manière que le tout occupe environ les deux tiers du

flacon. On bouche alors avec un bon bouchon de liége enfoncé avec force, et, par précaution, on entoure le vase d'un linge. D'ailleurs, en supposant que la pression intérieure devienne excessive, le bouchon, faisant alors office de soupape, serait lancé au loin. En opérant dans des vases n'excédant pas 30 ou 40 centimètres cubes de capacité, l'expérience est absolument sans dangers. Or, les choses étant disposées comme il a été dit, on ne tarde pas à voir l'hydrure d'arsenic solide se déposer en partie sur le zinc, en partie sur les parois du flacon et nager dans le liquide sous forme de flocons bruns plus ou moins ténus.

Dans les circonstances dont il s'agit, la cause qui détermine l'arsenic à se constituer à l'état d'hydrure solide plutôt qu'à celui d'hydrure gazeux est toute mécanique et n'a, pour ainsi dire, rien de commun avec celle qui tient à la présence d'un composé nitreux. Dans ce dernier cas, en effet, c'est, comme nous l'avons vu, la formation d'une certaine quantité d'ammoniaque qui, en absorbant de l'hydrogène, ne laisse à l'arsenic que la quantité de cet élément nécessaire à la production du composé solide. Dans le second, c'est le manque d'espace qui, en limitant la production du gaz, force l'acide arsénieux à ne produire, avec l'hydrogène, que de l'eau et un corps solide, conformément à la formule suivante :

$$(Zn + SO^3)7 + HO + 2\,As\,O^3 = (ZnO, SO^3)7 + As^2H.$$

Pour que l'hydrure solide se produise, la pression doit être considérable. Je ne l'ai point encore déterminée exactement, mais je me suis déjà assuré qu'elle dépassait deux atmosphères : ce que j'ai constaté en forçant le gaz se dégageant d'un petit appareil de Marsh, à soulever, pour s'échapper, une colonne de mercure de $1^{m}50$. Or, dans ce cas, il ne s'est pas plus manifesté d'hydrure solide que si l'on eût opéré sous la pression ordinaire de l'atmosphère.

Il est encore une autre particularité que je ne dois pas passer sous silence : c'est que la présence des matières organiques n'empêche pas ici la production de l'hydrure d'arsenic solide, comme lorsqu'il s'agit de l'intervention d'un composé nitreux.

Tels sont les faits que je me suis proposé de faire connaître dans ce mémoire. Plusieurs d'entre eux m'ont paru, au point de vue de la toxicologie, d'une gravité telle que j'ai cru accomplir un devoir en appelant sur eux l'attention des hommes compétents, sans même attendre que mon travail ait reçu toute la perfection désirable. Cette considération, je l'espère, me servira d'excuse.

# THÉORIE

DU

# MAGNÉTISME TERRESTRE

DANS

## l'hypothèse d'un seul fluide électrique.

§ 1. Nous lisons dans le traité d'électricité de M. de La Rive, le résumé suivant des hypothèses faites jusqu'à présent sur les causes du magnétisme terrestre. « Un » point bien établi et qui l'avait déjà été par Gilbert, » c'est que les forces, qui agissent sur l'aiguille ai- » mantée, émanent directement du globe terrestre; la » simple analyse de ces forces et de leurs effets le dé- » montre; la variation de l'inclinaison et de l'intensité » avec la latitude même et avec la hauteur au-dessus » du sol, la nature de l'action directrice, etc..., ne sont » compatibles qu'avec la notion d'un magnétisme ter- » restre, c'est-à-dire d'une cause ayant son origine

» dans la terre. Mais quel est ce magnétisme? Où ré-
» side-t-il? Voilà les questions qui se présentent natu-
» rellement.

» Gilbert avait cru que la terre est un aimant, et
» qu'elle a par conséquent deux pôles magnétiques
» assez voisins de ses pôles terrestres; après lui Hal-
» ley était arrivé à croire que, pour expliquer tous les
» phénomènes du magnétisme terrestre, il fallait ad-
» mettre l'existence, non pas de deux, mais de quatre
» pôles. M. Hansteen, plus tard, était arrivé à la même
» conclusion; il avait même assigné la place de ces qua-
» tre pôles. Il faudrait dans cette hypothèse, admettre
» que la terre serait traversée par deux aimants se croi-
» sant dans son centre et dont les axes formeraient en-
» tre eux un certain angle. Il est vrai qu'il existe dans
» la terre un oxyde de fer magnétique doué de polarité.
» M. de Humboldt a fait des observations curieuses sur
» le magnétisme polaire de certaines roches et même
» d'une montagne. Mais, outre qu'on ne peut admettre
» que la terre renferme une assez grande quantité de
» roches magnétiques pour constituer le magnétisme
» terrestre, on ne comprendrait pas à quoi tiendrait la
» distribution régulière qu'affecterait leur polarité ma-
» gnétique. Elles ne peuvent donc jouer d'autre rôle
» que celui de déterminer des anomalies locales dans
» la direction générale de l'aiguille aimantée ou dans
» l'intensité du magnétisme terrestre.

» Au reste l'hypothèse des pôles magnétiques dans » l'intérieur de la terre avait été soumise au calcul par » M. Biot qui avait trouvé que, pour faire rentrer dans » cette hypothèse toutes les observations relatives au » magnétisme terrestre, il fallait nécessairement ad- » mettre que les deux pôles étaient très-rapprochés l'un » de l'autre et à très-peu de distance du centre de la » terre. Mais les nouvelles observations qui ont été » faites depuis le calcul de M. Biot, c'est-à-dire depuis » quarante ans, ne sont plus compatibles avec l'hypo- » these de deux pôles égaux et contraires situés d'une » manière quelconque dans l'intérieur de notre globe : » c'est ce qu'a démontré M. Pouillet, qui, en fondant » sur cette hypothèse une formule générale, s'est as- » suré qu'elle ne pouvait point représenter les résultats » des observations, qu'il n'y avait en particulier aucune » possibilité de représenter avec une approximation » suffisante, l'ensemble des déclinaisons observées ; ni » même des déclinaisons qui appartiennent à l'équateur » terrestre ou à un parallèle quelconque, et que cette » impossibilité ne résulte pas même des incertitudes qui » peuvent exister sur le véritable tracé de l'équateur » magnétique. Le calcul montre que, si le magnétisme » de la terre était dû à deux pôles magnétiques égaux » et contraires situés d'une manière quelconque, il de- » vrait y avoir une exacte symétrie des déclinaisons » aux extrémités d'une même ligne passant par le point

» où l'axe magnétique traverse l'équateur; or, au con-
» traire, on voit sur la surface de l'équateur une dis-
» symétrie frappante; au lieu de deux points où la dé-
» clinaison est nulle, on en trouve trois; et, au lieu
» d'avoir des maxima de déclinaisons égaux et opposés,
» il arrive que l'un de ces maxima surpasse l'autre de
» plusieurs degrés. Il est donc évidemment impossible
» d'expliquer les phénomènes magnétiques, en suppo-
» sant que, pour tous les points de la terre les centres
» d'action soient les mêmes.

» L'hypothèse de quatre pôles de Halley et de
» M. Hansteen satisfait-elle mieux aux exigences des
» observations? nous le pensons d'autant moins que les
» points auxquels M. Hansteen a appliqué les déno-
» minations de pôles n'en ont point les caractères; ce
» sont seulement, comme M. Sabine l'a fait voir, les
» points de la plus grande intensité magnétique pour
» deux systèmes qui se distinguent l'un de l'autre par
» la différence dans le degré de la variation séculaire
» à laquelle les phénomènes paraissent être sujets dans
» chacun d'eux. D'ailleurs pourquoi seulement quatre
» pôles et deux aimants, une fois qu'on ne peut s'arrê-
» ter à l'idée naturelle de deux pôles et d'un seul ai-
» mant? Ajoutons encore, contre l'hypothèse des pôles
» magnétiques proprement dits, situés dans l'intérieur
» du globe, l'impossibilité de concilier l'existence de
» centres magnétiques puissants plus ou moins près de

» celui de la terre, avec l'existence bien probable dans » cette portion du globle d'une très-haute température » qui est incompatible avec un magnétisme prononcé.

» L'opinion de Gauss, que tout l'ensemble du globe » est magnétique et qu'il existe un grand nombre de » centres magnétiques, nous paraît infiniment plus ra- » tionnelle. Seulement, M. Gauss est obligé d'assigner » à chaque portion du globe, une puissance magnéti- » que moyenne considérable, savoir : à chaque huitiè- » me de mètre cube la force magnétique d'un barreau » aimanté, capable de supporter le poids d'une livre.

» M. Barlow, après avoir démontré que, ni la pré- » sence d'un seul aimant, ni l'arrangement de plusieurs » aimants dans l'intérieur du globe, ne pourraient pro- » duire les phénomènes du magnétisme terrestre, es- » time qu'on peut, au contraire, en rendre très-bien » compte en admettant, comme Ampère, des courants » électriques circulant autour du globe terrestre, dans » la direction à peu près de l'est à l'ouest. Il a cherché » à confirmer cette hypothèse en distribuant sur la » surface d'un globe en bois une série de courants » électriques, disposés de façon à produire sur une » aiguille aimantée, soustraite à l'influence terrestre et » placée dans diverses positions le même genre d'ac- » tion que la terre lui imprime dans des positions ana- » logues; et l'expérience a confirmé ses prévisions, du » moins d'une manière générale.

» Nous sommes très-disposé à croire que les forces » qui produisent le magnétisme terrestre ont leur » origine dans la portion solidifiée, c'est-à-dire dans » l'écorce solide du globe terrestre, ce qui n'empêche » pas que les points d'application de leurs résultantes » puissent être quelque part dans l'intérieur du globe » plus ou moins près de son centre. Dès lors l'idée de » courants électriques, agissant dans cette enveloppe » solide et formant un solénoïde plus ou moins compli- » qué nous paraît la plus naturelle. Mais d'où naissent » ces courants et qu'elle est la cause qui détermine » leur direction? » .....

.....

Ici l'auteur énumère les différentes réponses faites jusqu'à présent à ces questions; mais toutes lui paraissent insuffisantes. Celle que j'ai l'honneur de proposer aujourd'hui à l'Académie, ne sera peut-être pas indigne de fixer l'attention des savants. Elle rend compte, d'une manière qui me paraît satisfaisante, de la marche générale de tous les phénomènes magnétiques.

Ces phénomènes dépendent, comme on sait, de deux circonstances principales, qui sont la position du lieu d'observation et le temps. Le travail actuel comprend deux parties, dans lesquelles j'examine successivement l'influence propre à chacune de ces circonstances.

Après avoir formulé mon opinion sur l'origine des courants d'Ampère, lesquels me paraissent dus au

double mouvement de translation et de rotation de la terre au sein du fluide éthéré, j'étudie, dans la première partie, le mouvement de l'une quelconque des molécules de ce fluide dans l'intérieur de la croûte terrestre supposée homogène. J'arrive à ce résultat *que la molécule tend à décrire un grand cercle, qui n'est pas fixe, mais qui se déplace continuellement de l'est à l'ouest sur la surface de la terre.* De là l'explication du déplacement de l'équateur magnétique. Le plan du grand cercle fait avec la plan de l'équateur terrestre, un angle d'autant plus grand que le point par lequel la molécule s'est introduite dans la croûte terrestre est plus rapproché des pôles. J'ai été tenté d'en conclure que les courants qui traversent l'équateur, le font a peu près sous toutes les directions. Mais en observant, d'une part, qu'une molécule introduite près des pôles dans l'intérieur de la terre, n'y séjourne pas, parce qu'il faudrait que la résistance de l'air fût infiniment grande, comme l'indique le calcul ; me rappelant d'autre part, ainsi que je l'ai reconnu ailleurs que, lors même que cette molécule continuerait d'y séjourner, sa vitesse varierait en raison inverse de la distance au point de départ, je n'ai pas tardé à me convaincre que, rencontrant d'autres molécules dont le mouvement tend de plus en plus à être parallèle à l'équateur magnétique, elle finit par être entrainée dans le courant général qui

va de l'est à l'ouest dans les zones situées entre les tropiques. De là cette conclusion générale : que notre globe peut, jusqu'à un certain point, être assimilé à un solénoïde plus ou moins compliqué, qui ne peut s'étendre très-loin de part et d'autre de l'équateur, et dont l'axe le déplace continuellement en effectuant de l'est à l'ouest une révolution autour de l'axe de la terre.

Pour contrôler ces idées par l'expérience, j'ai cherché l'action d'un pareil solénoïde sur l'aiguille aimantée. Tout d'abord, en examinant son influence sur la déclinaison, j'ai été forcé de conclure que son axe ne peut être rectiligne, parce que la ligne sans déclinaison devrait être constamment un méridien terrestre, ce qui n'est pas. Passant de là au phénomène de l'inclinaison, j'ai été amené à cette conséquence, que les courants doivent circuler à une assez grande profondeur au sein de la terre ; car s'ils ne circulaient qu'à la surface, une aiguille aimantée déplacée de l'équateur au pôle conserverait toujours la même direction, tandis qu'elle fait une révolution de 180°. Le même résultat aurait lieu, si le solénoïde se réduisait à un seul courant circulant à la surface de la terre dans le plan de l'équateur magnétique. Supposant le rayon de ce solénoïde indépendant de la latitude et assez petit par rapport au rayon terrestre, pour pouvoir négliger les puissances de ce rapport supérieures à la troisième, j'ai retrouvé les formules connues de Biot, qui indiquent comment

varient l'inclinaison et l'intensité magnétique avec la latitude. Ces formules, dont on connaît aujourd'hui le degré d'exactitude ne peuvent être, à mon point de vue, qu'une première approximation. Peut-être, en regardant la forme de l'axe du solénoïde comme indéterminée, et surtout en regardant son rayon et l'intensité des courants comme variant d'une manière convenable avec la latitude, pourrait-on arriver à des formules plus exactes et plus conformes à la réalité. Tout porte à croire néanmoins, vu le défaut d'homogénéité de la croûte terrestre, que ces formules, vraies pour une certaine époque, pourraient bien ne l'être plus pour une époque très-éloignée, le solénoïde devant changer de forme avec le temps.

Dans la seconde partie de ce travail, où la position du lieu d'observation est supposée fixe et le temps variable, j'ai à m'occuper des variations dites *séculaires, annuelles, diurnes* et *irrégulières*.

Pour moi, les variations séculaires sont dues à la fois au mouvement de translation et au mouvement de rotation de la terre au sein du fluide éthéré, ou ce qui revient au même, au déplacement de l'équateur magnétique, qui est une conséquence de ce double mouvement. En partant des formules établies dans la première partie relativement à la déclinaison, l'inclinaison et l'intensité, et les admettant comme approximatives, j'explique, sinon d'une manière parfaite, comme on

doit s'y attendre, du moins avec un accord général très-satisfaisant, la marche des phénomènes depuis les observations les plus reculées jusqu'à nos jours.

Les variations annuelles me paraissent dépendre plus spécialement du mouvement de translation. Il suffit en effet de la plus légère attention pour reconnaître que, du solstice d'été au solstice d'hiver, les courants doivent s'incliner vers le sud, tout en conservant leur direction générale de l'est à l'ouest, et que du solstice d'hiver au solstice d'été, ils doivent s'incliner vers le nord. Réfléchissant ensuite que l'hémisphère austral est couvert presque en totalité d'une couche peu conductrice formée par les eaux de la mer, qui occupe les $\frac{14}{15}$ de sa surface, on ne tarde pas à pressentir que la seconde moitié du phénomène doit être beaucoup moins sensible que la première. C'est en effet ce que l'expérience confirme. Depuis longtemps, Cassini a observé que l'extrémité nord de l'aiguille aimantée marche chaque année vers l'ouest pendant les neuf mois qui suivent le solstice d'été, et que pendant trois mois seulement, à partir de l'équinoxe du printemps, elle marche vers l'est.

La cause principale des variations diurnes me paraît être aussi l'un des deux mouvements de la terre, le mouvement de rotation. Par suite de la présence du soleil au-dessus de l'horizon, il s'élève, dans les régions tropicales des courants de vapeur d'eau, qui

prennent du fluide électrique au sol et à la mer pour le transporter dans les parties supérieures de l'atmosphère. De là deux sortes de courants, les uns supérieurs, qui vont de l'équateur aux pôles, les autres inférieurs qui, dans le sol, vont des pôles à l'équateur. Les actions de ces courants s'ajoutent pour faire dévier chaque jour l'aiguille aimantée dans le sens indiqué par l'observation.

Quant aux variations irrégulières, elles me paraissent occasionnées par des courants analogues aux précédents, mais dus à des causes accidentelles, telles que les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, etc.

Nous reviendrons avec plus de détails sur tous ces points.

§ 2. *Origine des courants d'Ampère :* Considérons la terre dans son double mouvement au sein du fluide éthéré, et supposons, pour un instant, qu'elle effectue sa rotation diurne autour d'un axe perpendiculaire au plan de l'écliptique ; supposons de plus qu'il soit permis de la regarder comme une sphère homogène, parfaitement conductrice. Par suite de son mouvement de translation, le fluide tendra, à chaque instant, à s'introduire dans son intérieur ; par suite de son mouvement de rotation de l'ouest à l'est, ce fluide y décrira en sens inverse, c'est-à-dire de l'est à l'ouest des trajectoires situées toutes dans des plans parallèles

à l'équateur. Donc, quel que soit le lieu d'observation, on verra, dans cette hypothèse, la direction de l'aimantée coïncider avec la direction du méridien du lieu. En réalité l'axe de la terre fait un angle de 23 degrés et demi environ avec l'axe de l'écliptique. De plus, la masse terrestre est loin d'être homogène et d'une conductibilité parfaite. L'expérience prouve que les liquides sont de beaucoup moins bons conducteurs que le sol et les métaux, et que ces derniers deviennent de moins en moins bons conducteurs à mesure que leur température s'élève. Pour ne citer qu'un exemple, la conductibilité de l'eau de mer est plusieurs millions de fois plus faible que celle de l'argent. Il suit de là que notre globe, vu son état liquide ou pâteux à l'intérieur peut être considéré comme composé d'un noyau central peu conducteur, recouvert d'une enveloppe solide bonne conductrice, mais dont le degré de conductibilité n'est pas le même partout. Dans ces conditions, le secours de l'analyse paraît être très-utile, sinon indispensable, pour décrire avec quelque précision la marche des courants (1).

---

(1) Depuis la communication que j'ai eu l'honneur de faire de ce travail à l'Académie de Stanislas, l'un de mes collègues, M. Nicklès, professeur de Chimie à la Faculté des Sciences de Nancy, m'a instruit d'expériences tentées par lui, en 1852 et 1853, dans le but de démontrer que le magnétisme terrestre est dû au mouvement de

*I. Variations des éléments magnétiques à une même époque ou à des époques très-rapprochées, quand on passe d'un lieu à un autre sur la surface de la terre.*

§ 3. Soient $x$, $y$, $z$, les coordonnées d'un point quelconque de l'espace rapporté à trois axes rectan-

---

rotatif de la terre. A l'aide d'un mouvement d'horlogerie, il imprimait à une sphère de 1 décimètre de diamètre un mouvement de rotation de 600 tours par secondes. L'expérience ne lui a pas paru décisive. Sur mon observation, qu'il devra être plus heureux, s'il parvient à donner à sa sphère, en même temps qu'un mouvement de rotation, un mouvement très-rapide de translation, il m'a promis d'y songer. Il veut bien du reste mettre à ma disposition, ou plutôt à la disposition de la science, son appareil, qui, depuis 1854, est déposé au cabinet de physique de la Faculté des Sciences. Son travail a été publié dans (*The American journal of Science and arts, Silliman*, vol. XVII, p. 116, 1854).

Dans une autre note (même journal, vol. XVIII, p. 386), il parle de la possibilité d'aimanter une lame d'acier rectiligne tirée d'un ressort de montre, en chassant tout près d'elle et parallèlement à elle une balle de plomb, et il expose que l'aimantation que la lame acquiert, est due au magnétisme développé dans la balle par suite d'un mouvement de rotation qui lui aurait été imprimé par la détente des gaz de la poudre. Pour moi, je regarde le succès de cette expérience comme dû précisément au double mouvement de translation et de rotation de la balle au sein de l'éther. Par suite de ce double mouvement, il se développe des courants dans la balle, lesquels, par influence, développent d'autres courants dans la lame, comme cela se passe dans les aiguilles placées à la surface de la terre.

M. Nicklès n'a rien obtenu en chassant des balles de carabine à travers une hélice en relation avec un galvanomètre ordinaire.

gulaires fixes, ayant leur origine au centre du soleil, l'axe des $z$ positifs dirigé vers la partie nord de l'axe de l'écliptique, celui des $x$ vers le point qui correspond à l'équinoxe du printemps et celui des $y$ vers le solstice d'été. Soient de plus $x'$, $y'$, $z'$, les coordonnées du même point rapporté à trois axes rectangulaires mobiles, dont l'origine est supposée au centre de la terre, dont l'axe de $y'$ coïncide avec la direction nord de l'axe de la terre et dont les axes des $x$ et des $y'$ sont situés dans le plan de l'équateur, le premier étant parallèle à l'axe des $x$ à l'origine du temps que nous compterons à partir de l'équinoxe du printemps. Nous regarderons la trajectoire décrite par le centre de la terre autour du soleil, comme une circonférence, ce qui simplifiera les calculs sans altérer d'une manière notable la nature des phénomènes qui nous occupent. Nous désignerons par $m$ et $n$ les coordonnées du centre de la terre à une époque quelconque; par $a$, $b$, $c$, $a'$, $b'$, $c'$, $a''$, $b''$, $c''$, les cosinus des angles que font les axes mobiles avec les axes fixes, en sorte que l'on ait :

$$\left.\begin{aligned} x &= m + ax' + by' + cz' \\ y &= n + a'x' + b'y' + c'z' \\ z &= \quad a''x' + b''y' + c''z' \end{aligned}\right\} \quad (1)$$

Soit $\theta$ l'angle que fait l'axe de $x'$ avec sa direction primitive, $\omega$ sa vitesse de rotation qui est celle de la terre,

en sorte que l'on ait $\theta = \omega t$ ; soit $u = vt$ l'angle que fait avec la ligne des équinoxes le rayon R qui va du centre du soleil au centre de la terre ; soit enfin $i = 23^\circ\ 27'\ 30''$ l'inclinaison de l'axe de la terre sur l'axe de l'écliptique. Il existe entre toutes ces quantités les relations suivantes, faciles à établir :

$$(2)\quad \begin{cases} m = \mathrm{R}\cos. u = \mathrm{R}\cos. vt \\ n = \mathrm{R}\sin. u = \mathrm{R}\sin. vt \\ \\ a = \cos.\theta \quad b = -\sin.\theta \quad c = 0 \\ a' = \sin.\theta\cos. i \quad b' = \cos.\theta\cos. i \quad c' = -\sin. \\ a'' = \sin.\theta\sin\ i \quad b'' = \cos.\theta\sin. i \quad c'' = \cos. i \end{cases}$$

Par la différentiation des équations (1), nous obtiendrons :

$$(3)\quad \begin{cases} \dfrac{dx}{dt} = \dfrac{dm}{dt} + a\dfrac{dx'}{dt} + b\dfrac{dy'}{dt} + c\dfrac{dz'}{dt} + x'\dfrac{da}{dt} \\ \qquad + y'\dfrac{db}{dt} + z'\dfrac{dc}{dt} \\ \\ \dfrac{dy}{dt} = \dfrac{dn}{dt} + a'\dfrac{dx'}{dt} + b'\dfrac{dy'}{dt} + c'\dfrac{dz'}{dt} + x'\dfrac{da'}{dt} \\ \qquad + y'\dfrac{db'}{dt} + z'\dfrac{dc'}{dt} \\ \\ \dfrac{dz}{dt} = a''\dfrac{dx'}{dt} + b''\dfrac{dy'}{dt} + c''\dfrac{dz'}{dt} + x'\dfrac{da''}{dt} \\ \qquad + y'\dfrac{db''}{dt} + z'\dfrac{dc''}{dt} \end{cases}$$

$$(4)\quad \begin{cases} \dfrac{d^2x}{dt^2} = \dfrac{d^2m}{dt^2} + \left[a\dfrac{d^2x'}{dt^2} + b\dfrac{d^2y'}{dt^2} + c\dfrac{d^2z'}{dt^2}\right] \\ \qquad + \left[x'\dfrac{d^2a}{dt^2} + y'\dfrac{d^2b}{dt^2} + z'\dfrac{d^2c}{dt^2}\right] \\ \qquad + 2\left(\dfrac{dx'}{dt}\dfrac{da}{dt} + \dfrac{dy'}{dt}\dfrac{db}{dt} + \dfrac{dz'}{dt}\dfrac{dc}{dt}\right) \\ \dfrac{d^2y}{dt^2} = \dfrac{d^2n}{dt^2} + \left[a'\dfrac{d^2x'}{dt^2} + b'\dfrac{d^2y'}{dt^2} + c'\dfrac{d^2z'}{dt^2}\right] \\ \qquad + \left[x'\dfrac{d^2a'}{dt^2} + y'\dfrac{d^2b'}{dt^2} + z'\dfrac{d^2c'}{dt^2}\right] \\ \qquad + 2\left(\dfrac{dx'}{dt}\dfrac{da'}{dt} + \dfrac{dy'}{dt}\dfrac{db'}{dt} + \dfrac{dz'}{dt}\dfrac{dc'}{dt}\right) \\ \dfrac{d^2z}{dt^2} = \left[a''\dfrac{d^2x'}{dt^2} + b''\dfrac{d^2y'}{dt^2} + c''\dfrac{d^2z'}{dt^2}\right] \\ \qquad + \left[x'\dfrac{d^2a''}{dt^2} + y'\dfrac{d^2b''}{dt^2} + z'\dfrac{d^2c''}{dt^2}\right] \\ \qquad + 2\left(\dfrac{dx'}{dt}\dfrac{da''}{dt} + \dfrac{dy'}{dt}\dfrac{db''}{dt} + \dfrac{dz'}{dt}\dfrac{dc''}{dt}\right) \end{cases}$$

Il est possible que la masse de la terre exerce une attraction F faisant des angles $\alpha$, $\beta$, $\gamma$, avec les axes des $x$, des $y$ et des $z$ sur chacune des molécules du fluide éthéré, dont nous prendrons la masse pour unité. Soit N la résistance que chacune de ces molécules rencontre en pénétrant dans l'intérieur de la terre; cette résistance dépend de la conductibilité du sol, et proba-

blement aussi de la vitesse relative de la molécule. Soient $\lambda$, $\mu$, $\nu$, les angles que fait sa direction avec les mêmes axes. Nous pourrons remplacer, dans les équations (4), $\frac{d^2x}{dt^2}$, $\frac{d^2y}{dt^2}$, $\frac{d^2z}{dt^2}$ par N cos. $\lambda$ — F cos $\alpha$, N cos. $\mu$ — F cos. $\beta$, N cos. $\nu$ — F cos. $\gamma$. Si, après cette substitution, nous ajoutons les trois équations membre à membre, après les avoir multipliées, respectivement, une première fois par $a$, $a'$, $a''$, une deuxième fois par $b$, $b'$, $b''$, une troisième fois par $c$, $c'$, $c''$; si nous remplaçons ensuite les quantités $m$, $n$, $a$, $b$, $c$, $a'$, $b'$, $c'$, $a''$, $b''$, $c''$ et leurs dérivées par leurs valeurs tirées des équations (2), nous pourrons substituer aux équations (4) les équations suivantes :

$$\left.\begin{aligned}
N\cos.\lambda' - F\cos.\alpha' &= -Rv^2(\cos.\theta\cos.u + \cos.i\sin.\theta\sin.u \\
&\quad + \frac{d^2x'}{dt^2} - \omega^2x' - 2\omega\frac{dy'}{dt} \\
N\cos.\mu' - F\cos.\beta' &= Rv^2(\sin.\theta\cos.u - \cos.i\cos.\theta\sin.u) \\
&\quad + \frac{d^2y'}{dt^2} - \omega^2y' + 2\omega\frac{dx'}{dt} \\
N\cos.\nu' - F\cos.\gamma' &= Rv^2\sin i\sin.v + \frac{d^2z'}{dt^2}
\end{aligned}\right\} \quad (5)$$

$\alpha'$, $\beta'$, $\gamma'$, désignent les angles que fait la direction de la force F avec les axes des $x'$, $y'$, $z'$ et $\lambda'$, $\mu'$, $\nu'$, ceux que fait la direction de la résistance N avec les mêmes axes.

Si nous ajoutons de même les équations (3), membre à membre après les avoir multipliées respectivement, une première fois par $a$, $a'$, $a''$, une deuxième fois par $b$, $b'$, $b''$, une troisième fois par $c$, $c'$, $c''$; si nous remplaçons ensuite ces cosinus et leurs dérivés par leurs valeurs déduites des équations (2); enfin, si nous observons qu'au moment où une molécule du fluide éthérée pénètre dans l'intérieur de la terre, les valeurs de $\frac{dx}{dt}$, $\frac{dy}{dt}$, $\frac{dz}{dt}$ sont nulles, nous aurons pour les composantes de la vitesse relative, au moment où cette introduction s'opère :

$$\left.\begin{aligned}
\frac{dx'}{dt} &= \omega y' + Rv(\cos.\,\theta \sin.u - \cos.i \sin.\theta \cos.u) \\
\frac{dy'}{dt} &= -\omega x' - Rv(\sin.\,\theta \sin.u + \cos.i \cos.\theta \cos.u) \\
\frac{dz'}{dt} &= Rv \sin.i \cos.u.
\end{aligned}\right\} \quad (6)$$

Nous aurions pu obtenir les formules (5) d'une manière un peu plus rapide en partant des formules de Coriolis; nous avons préféré les établir directement pour les rendre intelligibles à ceux pour lesquels ces dernières ne seraient pas très-familières.

§ 4. Nous n'avons fait aucune hypothèse sur la résistance N, c'est-à-dire sur la manière dont varie la conductibilité de la terre. Ce qu'il y a de plus probable, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, c'est de re-

garder notre globe comme une sphère peu conductrice recouverte d'une enveloppe solide bonne conductrice. Nous pourrons dès lors substituer à la résistance N deux autres résistances, l'une normale N′, l'autre tangentielle P; et en posant N′ — F = Q, remplacer les équations (5) par les suivantes :

$$\left.\begin{aligned}
Q\frac{x'}{r} - P\frac{dx'}{ds} &= -Rv^2(\cos.\theta\cos.u + \cos.i\sin.\theta\sin.u) \\
&\quad + \frac{d^2x'}{dt^2} - \omega^2x' - 2\omega\frac{dy'}{dt} \\
Q\frac{y'}{r} - P\frac{dy'}{ds} &= Rv^2(\sin.\theta\cos.u - \cos.i\cos.\theta\sin.u) \\
&\quad + \frac{d^2y'}{dt^2} - \omega^2y' + 2\omega\frac{dx'}{dt} \\
Q\frac{z'}{r} - P\frac{dx'}{ds} &= Rv^2\sin.i\sin.u + \frac{d^2z'}{dt^2}
\end{aligned}\right\} \quad (7)$$

ou encore par ces autres, qu'on en déduit sans peine :

$$\left.\begin{aligned}
&\frac{dx'^2 + dy'^2 + dz'^2}{dt^2} + 2\omega\frac{x'\,dy' - y'\,dx'}{dt} + \omega^2(x'^2 + y'^2) \\
&\qquad + Qr = -Rv^2(Ax' - By' - Cz') \\
&\frac{x'\,d^2y' - y'\,d^2x'}{dt^2} + 2\omega\frac{x'\,dx' + y'\,dy'}{dt} + P\frac{x'\,dy' - y'\,dx'}{dt} \\
&\qquad = -Rv^2(Ay' + Bx') \\
&\frac{dx'\,d^2x' + dy'\,d^2y' + dz'\,d^2z'}{dt^2} - \omega^2(x'\,dx' + y'\,dy') + P\,ds \\
&\qquad = Rv^2(A\,dx' - B\,dy' - C\,dz')
\end{aligned}\right\} \quad (8)$$

en ayant égard à la relation suivante, qu'il faut joindre aux précédentes :

$$x'^2 + y'^2 + z'^2 = r^2 \quad (9)$$

$r$ désignant le rayon de la terre; nous avons posé, pour abréger :

$$\left.\begin{aligned} \cos.\,\theta\cos.\,u + \cos.\,i\,\sin.\,\theta\sin.\,u &= A \\ \sin.\,\theta\cos.\,u - \cos.\,i\,\cos.\,\theta\sin.\,u &= B \\ \sin.\,i\,\sin.\,u &= C \end{aligned}\right\} \quad (10)$$

§ 5. Plaçons-nous d'abord, afin d'avoir une vérification de ces formules, dans le cas très-particulier, où la vitesse de translation $v$ de la terre, ainsi que la résistance tangentielle P seraient nulles, c'est-à-dire dans le cas où la terre ne ferait que tourner autour de son axe, et où son enveloppe aurait une conductibilité parfaite. Les deux dernières des équations (8) deviennent :

$$\frac{x'd^2y' - y'd^2x'}{dt^2} + 2\omega\,\frac{x'dx' + y'dy'}{dt} = 0$$

$$\frac{dx'd^2x' + dy'd^2y' + dz'd^2z'}{dt^2} - \omega^2(x'dx' + y'dy') = 0$$

et par intégration elles fournissent les deux suivantes :

$$\left.\begin{aligned} \frac{x'dy' - y'dx'}{dt} + \omega(x'^2 + y'^2) &= a \\ \frac{dx'^2 + dy'^2 + dz'^2}{dt^2} - \omega^2(x'^2 + y'^2) &= b \end{aligned}\right\} \quad (11)$$

Celles-ci doivent être vérifiées, au commencement du mouvement, par les valeurs de $\frac{dx'}{dt}$, $\frac{dy'}{dt}$, $\frac{dz'}{dt}$ données par les équations (6) dans lesquelles il faut faire préalablement $v = 0$. Il en résulte $a = 0$, $b = 0$. Pour achever l'intégration, posons :

$$x' = \rho \sin. \varphi, \quad y' = \rho \cos. \varphi$$

ou : $x' = \sqrt{r^2 - z'^2} \sin. \varphi$, $y' = \sqrt{r^2 - z'^2} \cos. \varphi$

Les équations (11) deviennent :

$$\frac{r^2}{r^2 - z'^2} \frac{dz'^2}{dt^2} + (r^2 - z'^2) \frac{d\varphi^2}{dt^2} - \omega^2(r^2 - z'^2) = 0$$

$$- \frac{d\varphi}{dt} + \omega = 0.$$

ou bien : $\frac{d\varphi}{dt} = \omega \qquad \frac{dz'}{dt} = 0.$

D'où : $z' = z'_0, \varphi = \omega t \quad (12)$

On peut supposer la constante nulle dans cette équation. Donc : ***Les molécules du fluide éthéré décrivent des parallèles d'un mouvement uniforme.***

Quant à la pression normale, la première des équations (8) nous donne $Q = 0$.

Ces résultats faciles à prévoir, sont une vérification de l'analyse précédente.

§ 6. Intégrons encore les équations (8) dans l'hypothèse de $v = 0$, $P = 0$ ; mais ne supposons plus la valeur de v nulle dans les expressions (6) des composantes de la vitesse relative initiale. Nous obtiendrons de la sorte :

$$\left.\begin{aligned} \frac{x'\,dy' - y'\,dx'}{dt} + \omega(x'^2 + y'^2) &= -a \\ \frac{dx'^2 + dy'^2 + dz'^2}{dt^2} - \omega^2(x'^2 + y'^2) &= b \end{aligned}\right\} \quad (13)$$

ou en posant, comme précédemment, $x' = \rho \sin. \varphi$, $y' = \rho \cos. \varphi$ :

$$\left.\begin{aligned} \frac{d\varphi}{dt} &= \omega + \frac{a}{\rho^2} \\ \frac{r^2}{r^2 - \rho^2}\frac{d\rho^2}{dt^2} + \rho^2\frac{d\varphi^2}{dt^2} - \omega^2\rho^2 &= b \end{aligned}\right\} \quad (13')$$

Lorsqu'une molécule de fluide éthéré vient, comme nous le supposons ici, rencontrer la surface de la terre avec une vitesse égale et contraire à sa vitesse de translation, elle peut glisser sur cette surface dans deux directions différentes, l'une dans le sens contraire

du mouvement diurne et qui tend à rendre la valeur de $\frac{d\varphi}{dt}$ supérieure à $\omega$, l'autre dans le sens même de ce mouvement et, qui tend à rendre $\frac{d\varphi}{dt}$ inférieure à $\omega$. Il y a donc lieu de considérer la constante $a$ avec un double signe, suivant que l'on envisage l'un ou l'autre des deux mouvements. Le premier est celui qui nous intéresse spécialement. Nous prendrons par suite la valeur de $\frac{d\varphi}{dt}$ sur la forme indiquée précédemment, la quantité $a$ étant regardée comme positive.

Portons cette valeur dans la seconde des équations (13'). Une nouvelle intégration nous donnera :

$$\rho^2 = r^2 \sin.^2\left(\frac{(t+c)\sqrt{b-2a\omega}}{r}\right) + \frac{a^2}{b-2a\omega}\cos.^2\left(\frac{(t+c)\sqrt{b-2a\omega}}{r}\right)$$

$$\text{ou : } \rho^2 = r^2 \sin.^2(gt+h) + \frac{a^2}{g^2r^2}\cos.^2(gt+h) \quad (14)$$

les nouvelles constantes, $g$ et $h$, étant liées aux premières par les relations :

$$\frac{\sqrt{b-2a\omega}}{r} = g \qquad \frac{c\sqrt{b-2a\omega}}{r} = h \quad (15)$$

La valeur de $\rho^2$, tirée de l'équation (14), et portée dans la première des équations (13'), permet ensuite d'obtenir la valeur de $\varphi$ en fonction du temps. Il vient :

$$\varphi + d = \omega t + \text{arc tang}\left(\frac{gr^2}{a}\,\text{tang.}\,(gt + h)\right) \quad (16)$$

A l'équation 14 on peut substituer la suivante :

$$z'^2 = \left(r^2 - \frac{a^2}{g^2 r^2}\right)\cos.^2(gt + h) \quad (17)$$

et considérer le système des équations (16) et (17).

La première des équations (8) nous donnera ensuite, pour expression de la pression normale :

$$b - 2a\omega + Qr = 0$$

ou : $$Q = -rg^2 \quad (18)$$

Il nous reste à déterminer les constantes. Pour cela supposons connues la position initiale et la vitesse initiale du point dont nous étudions le mouvement relatif. Soit $z'_0$ la valeur de $z'$ au commencement du mouvement. Nous tirons de l'équation (17) :

$$z' = \pm\sqrt{r^2 - \frac{a^2}{g^2 r^2}}\cos.(gt + h)$$

d'où : $$z'_0 = \pm\sqrt{r^2 - \frac{a^2}{g^2 r^2}}\cos. h \quad (19)$$

et par conséquent :

$$z' = z'_0 \frac{\cos.(gt + h)}{\cos. h} \qquad (20)$$

Cette expression nous montre que la valeur de $z'$ varie entre les limites extrêmes $\frac{z'_0}{\cos. h}$ et $-\frac{z'_0}{\cos. h}$ pour lesquelles on a $\frac{dz'}{dt} = 0$ et qui correspondent aux époques :

$$gt + h = 0,\ gt + h = \pi \ldots \ldots$$

soit $-\varphi_0$ la valeur de $\varphi$, qui correspond à la première de ces époques. Nous aurons, en vertu de l'équation (16) :

$$-\varphi_0 + d = -\omega \frac{h}{g} \qquad (21)$$

par conséquent :

$$\varphi + \varphi_0 = \frac{\omega}{g}(gt+h) + \text{arc tang.}\left(\frac{gr^2}{a}\ \text{tang.}(gt+h)\right) \qquad (22)$$

Dans cette formule, la valeur de $\varphi$ est comptée à partir du méridien qui passe par le point $(x'_0, y'_0, z'_0)$.

Exprimons qu'à l'époque $t = 0$ les valeurs de $\left(\frac{dx'}{dt}\right)_0, \left(\frac{dy'}{dt}\right)_0, \left(\frac{dz'}{dt}\right)_0$ doivent être égales à

celles que fournissent les équations (6). Nous déduirons de l'équation (20) :

$$\left(\frac{dz'}{dt}\right)_0 = -\frac{z'_0\, g \sin. h}{\cos. h} = \mathrm{R}v \sin. i \cos. u$$

ou $$\text{tang. } h = -\frac{\mathrm{R}v \sin. i \cos. u}{gz'_0} \qquad (23)$$

puis de l'équation (22) :

$$\frac{d\varphi}{dt} = \omega + \frac{a}{r^2 \sin.^2 (gt+h) + \frac{a}{g^2 r^2} \cos.^2 (gt+h)}$$

ou en vertu de l'équation (14) :

$$\left(\frac{d\varphi}{dt}\right)_0 = \omega + \frac{a}{\rho_0^2}$$

D'ailleurs les équations (6) nous donnent :

$$\frac{x'\,dy' - y'\,dx'}{dt} \text{ ou } -\rho^2 \frac{d\varphi}{dt} = -\omega (x'^2 + y_1^2)$$
$$- \mathrm{R}v \Big\{ (\sin. \theta \sin. u + \cos. i \cos. \theta \cos. u)\, x'_0$$
$$+ (\cos. \theta \sin. u - \cos. i \sin. \theta \cos. u)\, y'_0 \Big\}$$

ou :

$$\left(\frac{d\varphi}{dt}\right)_0 = \omega + \frac{\mathrm{R}v}{\rho_0^2} \Big\{ (\sin. \theta \sin. u + \cos. i \cos. \theta \cos. u)\, x'_0$$
$$+ (\cos. \theta \sin. u - \cos. i \sin. \theta \cos. u)\, y'_0 \Big\}$$

De la comparaison de ces deux valeurs de $\left(\frac{dq}{dt}\right)_0$ résulte la nouvelle relation :

$$a = -Rv \left\{ (\sin.\theta \sin.u + \cos.i \cos.\theta \cos.u)\, x'_0 + (\cos.\theta \sin.u - \cos.i \sin.\theta \cos.u)\, y_0' \right\} \qquad (24).$$

qui jointe aux précédentes (19) et (23) suffit pour déterminer les constantes $a$, $g$, $h$. Les relations (15) donneront ensuite $b$ et $c$. Dans cette relation (24), le second membre change très-souvent de signe avec $u$ ; car on a $\theta = 366,\ 256419\ u$, et par suite un léger accroissement de $u$ peut faire varier $\theta$ de $\pi$, ce qui fait changer le signe de tous les termes. Il faudra toujours prendre $a$ positivement.

Si nous éliminons $h$ entre les équations (19) et (23), et si dans le résultat nous remplaçons $a$ par sa valeur, nous obtiendrons pour celle de $g$ :

$$g^2 (r^2 - z'^2) = R^2 v^2 \sin.^2 i \cos.^2 u + \frac{R^2 v^2}{r^2} \left\{ (\sin.\theta \sin.u + \cos.i \cos.\theta \cos.u)\, x'_0 + (\cos.\theta \sin.u - \cos.i \sin.\theta \cos.u)\, y'_0 \right\}^2 \qquad (25).$$

De toutes ces formules nous allons tirer plusieurs conséquences :

1° Donnons à la quantité variable $(gt + h)$ différentes valeurs, telles que :

$$0,\ \frac{\pi}{2},\ \pi,\ \frac{3\pi}{2},\ 2\pi\ \ldots\ldots$$

les formules (20) et (22) nous donneront, pour $z'$ et pour $(\varphi + \varphi_0)$ les valeurs correspondantes :

$$\frac{z'_0}{\cos. h},\quad 0,\quad -\frac{z'_0}{\cos. h},\quad 0,\quad \frac{z'_0}{\cos. h},\ \ldots\ldots$$

$$0,\ \frac{\pi}{2}\left(1+\frac{\omega}{g}\right),\ \pi\left(1+\frac{\omega}{g}\right),\ \frac{3\pi}{2}\left(1+\frac{\omega}{g}\right),\ 2\pi\left(1+\frac{\omega}{g}\right),\ \ldots$$

ce qui nous montre : que ***chaque molécule du fluide éthéré peut être considérée comme décrivant à la surface de la terre un grand cercle qui n'est pas fixe, mais qui se déplace continuellement de l'est à l'ouest avec une vitesse angulaire égale à*** $\frac{\omega}{g}$. De là l'explication du déplacement de l'équateur magnétique dans le sens indiqué par l'observation.

Quant à la valeur de cette vitesse $\frac{\omega}{g}$; si nous désignons par $l$ la latitude du point $(x'_0, y'_0, z'_0)$, et si, pour plus de simplicité, nous supposons que la valeur de $x'_0$ soit nulle ou, ce qui est la même chose, que le point par lequel la molécule du fluide éthéré s'introduit dans la croûte terrestre, soit situé dans le plan des $y'\ z'$, ce qui ne peut altérer la nature de la trajectoire, nous aurons : $z'_0 = r$ sin. $l$, $y'_0 = r$ cos. $l$, et par suite :

$$\left.\begin{aligned} g^2 = {} & \frac{R^2 v^2 \sin.^2 i \cos.^2 u}{r^2 \cos.^2 l} \\ & + \frac{R^2 v^2}{r^2}\left(\cos.\theta \sin. u - \cos. i \sin.\theta \cos. u\right)^2 \end{aligned}\right\} \quad (26)$$

et :

$$\frac{\omega}{g} = \frac{r\omega}{Rv} \cdot \frac{\cos. l}{\sqrt{\sin.^2 i \cos.^2 u + \cos.^2 l (\cos.\theta \sin. u - \cos. i \sin.\theta \cos. u)^2}} \quad (27)$$

Cette valeur est d'autant plus petite, toutes choses égales d'ailleurs, que la latitude $l$ est plus grande, c'est-à-dire que le point $(x'_0, y'_0, z'_0)$ est plus rapproché des pôles. A la limite, pour $l = 90°$, elle devient égale à zéro.

Pour $u = 90°$, c'est-à-dire à l'époque du solstice d'été, on a :

$$\frac{\omega}{g} = \frac{r\omega}{Rv} \cdot \frac{1}{\cos.\theta}$$

cette valeur est indépendante de $l$.

Afin de pouvoir comparer la théorie avec l'expérience, examinons en particulier le cas où la valeur de $l$ est nulle c'est-à-dire le cas où la molécule s'introduit par un des points de l'équateur. En même temps nous ferons : soit $u = \frac{\pi}{2}$, soit $u = \pi$, de manière à obtenir pour $\frac{\omega}{g}$ des valeurs aussi différentes que possible.

Pour $l = 0$ et $u = \frac{\pi}{2}$, nous aurons :

$$\frac{\omega}{g} = \frac{r\omega}{Rv} \frac{1}{\sqrt{\cos.^2\theta}}$$

Or $\quad \frac{r}{R} = \frac{1}{23984}, \quad \frac{\omega}{v} = 366,256419$

et par conséquent :

$$\frac{r\omega}{Rv} = \frac{366,256419}{23984}.$$

Quant à la valeur de $\cos.^2\theta$, nous avons ici :

$$\theta = 366,256419 \frac{\pi}{2} \text{ et par suite}$$

$$\cos.\theta = \cos.\left(366,256419 \frac{\pi}{2}\right)$$

$$= -\cos.\left(0,256419 \frac{\pi}{2}\right)$$

$$= -\cos.\ (23^\circ\ 4'\ 39'',\ 75).$$

D'où :

$$\frac{\omega}{g} = \frac{366,256419}{23983} \cdot \frac{1}{\sqrt{\cos.^2\ (23^\circ\ 4'\ 39'',\ 75)}} = 0,01660$$

et $\quad \frac{\omega}{g} \cdot 2\pi = 2\pi.\ 0,01660 = 5^\circ\ 58'\ 33'',\ 6.$

Pour avoir le temps pendant lequel s'effectue ce déplacement, ou le temps pendant lequel la molécule accomplit sa révolution autour de la terre, posons :

$$gt + h = 2\pi \qquad \text{ou} \quad t = \frac{2\pi - h}{g}$$

or, de la relation (23) nous tirons :

$$\sin h = - \frac{\mathrm{R}v \sin. i \cos. u}{\frac{gz'_0}{\cos. h}} \qquad (28)$$

$$\cos. h = \frac{gz'_0}{\sqrt{g^2 z'^2_0 + \mathrm{R}^2 v^2 \sin.^2 i \cos.^2 u}} \qquad (29)$$

D'où : $\frac{gz'_0}{\cos. h} = \sqrt{g^2 z'^2_0 + \mathrm{R}^2 v^2 \sin.^2 i \cos.^2 u}$

et par conséquent :

$$\sin. h = - \frac{\mathrm{R}v \sin. i \cos. u}{\sqrt{g^2 z'^2_0 + \mathrm{R}^2 v^4 \sin.^2 i \cos.^2 u}}$$

Dans cette formule, la valeur de cos. $u$ est négative, et, par conséquent, celle de sin. $h$ est positive. Pour $z'_0 = 0$, on en conclut sin. $h = 1$ ou $h = \frac{\pi}{2}$. De plus, le jour sidéral étant pris pour unité, nous aurons :

$\omega = 2\pi$, et par suite : $g = \frac{\omega}{0{,}01660} = \frac{2\pi}{0{,}01660}$

Donc :

$$t = \frac{2\pi - \frac{\pi}{2}}{\frac{2\pi}{0{,}01660}} = 0^j{,}01245$$

Tel est le temps pendant lequel les nœuds de l'orbite se déplacent, de l'est à l'ouest, de 5° 58′ 33″,6 sur l'équateur terrestre.

Pour $l = 0$, $u = \pi$, un calcul analogue donne :

$$\frac{\omega}{g} = 0{,}0198,\ 2\pi\frac{\omega}{g} = 7°\,7'\,40''{,}8,\ t = 0^j{,}01485$$

Dans l'un et l'autre cas, on obtient, pour l'intervalle d'un jour, un déplacement des nœuds sensiblement le même et égal à $2\pi\frac{4}{3}$.

Ce déplacement est de beaucoup supérieur à celui que donne l'observation ; mais il n'a pas lieu de nous surprendre. Nous avons supposé la résistance tangentielle nulle ; or, en nous rappelant, ainsi que nous l'avons reconnu ailleurs, que, dans un conducteur homogène, la vitesse du fluide n'est pas constante, mais varie en raison inverse de la distance, nous remarquerons, d'une part, que l'intervalle de temps $0^j{,}01365$ (moyenne des deux intervalles $0^j{,}01245$ et $0^j{,}1485$) est de beau-

coup trop court; d'autre part, que l'espace angulaire $2.\pi\,0{,}0182 = 2\pi.\dfrac{0{,}01660 + 0{,}0198}{2}$ parcouru pendant ce temps est trop long, puisqu'au lieu de varier proportionnellement à ce temps, il ne doit varier que proportionnellement à sa racine carrée, deux causes qui s'ajoutent pour rendre trop fort le rapport $\dfrac{2\pi.\,0{,}0182}{0{,}01365} = 2\,\pi.\,\dfrac{4}{3}$. Soient $s$ et $s'$ deux arcs décrits à partir de l'origine du temps, l'un, par la molécule de fluide sur la sphère terrestre, dont nous supposons ici le rayon égal à l'unité, l'autre, par chacun des nœuds de son orbite sur l'équateur; soient de plus K et K' deux quantités proportionnelles aux conductibilités de la croûte terrestre dans le sens des deux déplacements. Nous aurons les relations :

$$\frac{ds}{dt} = \frac{2\pi}{0{,}01365}\cdot\frac{K}{s}\,,\quad \frac{ds'}{dt'} = \frac{2\pi.0{,}0182}{0{,}01365}\,\frac{K'}{s'}$$

ou

$$\frac{s^2}{2} = \frac{2\pi}{0{,}01365}\cdot Kt\,,\quad \frac{s'^2}{2} = \frac{2\pi.0{,}0182}{0{,}01365}\cdot K't' \qquad (30)$$

Faisons $s = 2\,\pi$ dans la première, et $t' = 0{,}01365$ dans la seconde, nous concluerons :

$$\frac{s'}{t} = \frac{2K\sqrt{2K'.2\pi.0{,}0182}}{2\pi.0{,}01365} \qquad (31)$$

ce qui nous montre que les conductibilités K et K' di-

minuant, la vitesse angulaire $\frac{s'}{t}$ diminue aussi très-vite, et peut parfaitement devenir égale à celle que donne l'expérience.

Pour fixer les idées supposons K'=K. D'après les calculs de Biot et de M. Duperrey fondés sur l'observation, le nœud oriental de l'équateur magnétique moyen aurait eu pour longitude 64° 26′ vers 1780 et 11° 40 vers 1830, ce qui fait un déplacement de 1° environ par année (on ne peut compter sur une très-grande précision aujourd'hui, vu l'insuffisance des observations faites jusqu'à présent). En adoptant ce nombre, nous conclurons :

$$\frac{s'}{t} = \frac{1°}{366,2564} = \frac{2\pi}{360 \times 366,2564}$$

Portant ensuite cette valeur dans la formule (31), nous obtiendrons :

$$(2K)^{\frac{5}{2}} = (2\pi)^{\frac{5}{2}} \left( \frac{0,01365}{360 \times 366,2564 \sqrt{0,018^2}} \right)$$

ou $$K = \pi \left( \frac{0,01365}{360 \times 366,2563 \sqrt{0,0182}} \right)^{\frac{2}{5}}$$

Et par suite, en vertu de la première des formules (30), dans laquelle nous ferons $s = 2\pi$.

$$t = \sqrt[3]{\overline{360^2 \cdot \overline{366,2564}^2 \cdot 0,01365 \,.\, 0,0182}}$$

ou $t = 162^j, 8$

Ce temps représente la durée de la révolution entière d'une molécule d'éther autour de la terre. Il ne peut être qu'inférieur à celui de la réalité, tant parce que la croûte terrestre est loin d'être homogène, que parce que la valeur de 1° admise plus haut pour le déplacement annuel des nœuds de l'équateur magnétique paraît être trop forte. Il nous montre donc que la vitesse du fluide, d'abord très-grande, décroît très-vite de manière à être presque nulle après une révolution.

2° Pour apprécier la valeur de l'écartement maximum $\frac{z'_0}{\cos. h}$ compté à partir de l'équateur, observons que la formule (29) nous donne :

$$\frac{z_0'}{\cos. h} = \sqrt{z'^2_0 + \frac{R^2 v^2 \sin.^2 i \cos.^2 u}{g^2}}$$

ou, par la substitution de $r \sin. l$ à la place de $z_0'$ et de la valeur de $g$ tirée de la formule (16) à la place de cette quantité.

$$\frac{z'_0}{\cos. h} = r \sqrt{\frac{\sin.^2 i \cos.^2 u + \sin.^2 i \cos.^2 l (\cos. \theta \sin. u - \cos. i \sin. \theta \cos. u)^2}{\sin.^2 i \cos.^2 u + \cos.^2 l (\cos. \theta \sin. u - \cos. i \sin. \theta \cos. u)^2}} \qquad (32)$$

Sous cette forme nous voyons que, pour une même valeur de $u$ l'écartement $\frac{z'_0}{\cos. h}$ est d'autant plus grand que la latitude $l$ est plus grande. Sa plus petite valeur est :

$$\frac{z'_0}{\cos. h} = r \sqrt{\frac{\sin.^2 i \cos.^2 u}{\sin.^2 i \cos.^2 u + (\cos. \theta \sin. u - \cos. i \sin. \theta \cos. u)^2}}$$

et sa plus grande :

$$\frac{z'_0}{\cos. h} = r$$

La première correspond à $l = 0$ ou $z_0' = 0$ ; la seconde à $l = \frac{\pi}{2}$ ou $z'_0 = r$.

3° On prévoit un résultat analogue relativement à l'inclinaison de l'orbite sur l'équateur terrestre. Soit $\mu$ l'angle que forme la portion de la tangente à la trajectoire dirigée dans le sens du mouvement avec la partie de la tangente à l'équateur dirigée vers l'ouest, au point où les deux lignes se coupent, on aura :

$$\sin. \mu = -\frac{dz'}{ds} = -\frac{\frac{dz'}{dt}}{\frac{ds}{dt}}$$

ou en vertu de la seconde des formules (13) et de la formule 20) dont on prend la dérivée :

$$\sin.\,\mu = \frac{gz'_0}{\cos.h} \cdot \frac{\sin.(gt+h)}{\sqrt{\omega^2(x'^2+y'^2)+b}}$$

Il faut faire, dans cette expression :

$$gt+h=\frac{\pi}{2} \text{ ou } \sin.(gt+h)=1, x'^2+y'^2=r^2;\ b=2a\omega+r^2g^2$$

puis remplacer $\frac{z'_0}{\cos.\,h}$ par sa valeur tirée de la formule (32); on obtiendra de la sorte :

$$\sin.\,\mu = \sqrt{\frac{M}{N}} \qquad (35)$$

$$M = \sin.^2 i \cos.^2 u + \sin.^2 l \cos.^2 l\,(\cos.\theta \sin.u - \cos.i \sin.\theta \cos.u)^2$$

$$N = \left\{ \begin{array}{l} \sin.^2 i \cos.^2 u + \cos.^2 l (\cos.\theta \sin.u - \cos.i \sin.\theta \cos.u)^2 \\ + \cos.^2 l \left[ \dfrac{r^2\omega^2}{R^2v^2} + 2\dfrac{r\omega}{Rv} \cos.l(\cos.\theta \sin.u - \cos.i \sin.\theta \cos.u) \right] \end{array} \right\}$$

Le terme précédé du double signe, dans cette expression, doit être pris avec le signe + ou le signe —, suivant que sa valeur est positive ou négative, de manière à ce qu'il soit toujours pris positivement comme la quantité $a$. Pour une même valeur de $u$, on voit que celle de sin. $\mu$ augmente avec la latitude $l$.

Pour $l = 0$, il vient :

$$\sin \mu = \sqrt{\frac{\sin.^2 i \cos.^2 u}{\sin.^2 i \cos.^2 u + \left[\frac{r\omega}{Rv^-} + (\cos.\theta \sin.u - \cos.i \sin.\theta \cos.u)\right]^2}}$$

Si l'on fait en même temps, soit $u = \frac{\pi}{2}$, soit $u = \pi$, on aura :

$$\sin. \mu = 0 \qquad \text{ou} \qquad \mu = 0$$

$$\sin. = \frac{\sin.i}{\sqrt{\sin.^2 i + \left(\frac{r\omega}{Rv^-} + \cos i \sin.\right)^2}} \qquad \text{ou } \mu = 30^\circ\ 27'\ 23'',\ 1$$

Pour $l = \frac{\pi}{2}$, on obtient :

$$\sin. \mu = 1 \quad \text{ou} \quad \mu = \frac{\pi}{2}$$

Cette valeur est indépendante de $u$.

D'après ces résultats on pourrait se croire autorisé à conclure que l'équateur terrestre est traversé, à peu près sous toutes les inclinaisons par les molécules du fluide éthéré. Il n'en est rien cependant ; car si nous remplaçons $g$ par sa valeur déduite de la formule (26) dans l'expression (18) de la résistance normale que ces molécules rencontrent pendant leur mouvement autour de la sphère terrestre, nous aurons :

$$Q = -\left\{\frac{R^2 v^2 \sin.^2 i \cos^2 u}{r \cos.^2 l} + \frac{R^2 v^2}{r}(\cos.\delta \sin.u - \cos.i \sin.\delta \cos.u)^2\right\} \quad (56)$$

Cette expression étant négative nous montre d'abord que la résistance normale est dirigée vers le centre de la terre, et par conséquent est exercée par l'air qui enveloppe la couche conductrice. Elle nous montre ensuite que cette résistance croit très-vite à mesure que l'introduction de la molécule éthérée s'effectue plus près des pôles ; sa valeur devient infiniment grande par $l = \frac{\pi}{2}$. Or la résistance de l'air est loin d'être indéfinie. Il suit de là que les molécules éthérées, qui tendent à s'introduire dans le sol près des pôles ne font que l'effleurer et n'y séjournent pas. D'un autre côté les molécules venues de ces régions dans une direction presque parallèle à celle des méridiens terrestres, rencontrent, à mesure qu'elles se rapprochent de l'équateur magnétique, d'autres molécules dont le mouvement tend de plus en plus à devenir parallèle à ce grand cercle ; et comme leur vitesse est devenue très-petite par rapport à celle des secondes, vu le trajet qu'elles ont déjà parcouru dans la croûte terrestre, elles finissent par être entraînées dans le courant général qui va de l'est à l'ouest, il résulte de là, qu'on peut, jusqu'à un certain point, assimiler le globe terrestre à un solénoïde, mais à un solénoïde qui ne peut s'étendre très-loin de part

et d'autre de l'équateur magnétique. Aux environs des pôles, il devient très-irrégulier, et cette irrégularité est encore augmentée par le peu de conductibilité des substances qui s'y trouvent, telles que les glaces et les eaux de la mer.

Il importe de vérifier ces idées par l'expérience, et de contrôler ce qu'elles peuvent avoir d'exact ou d'exagéré. C'est ce que nous allons faire en étudiant les lois théoriques de la variation des éléments magnétiques avec la latitude.

§ 7° ***Variation de la déclinaison à différentes latitudes*** : Soit A l'un des pôles d'un aimant que nous prendrons pour origine des coordonnées ; $MM' = ds$ un élément d'un courant circulaire de rayon $\rho$, dont le plan est supposé parallèle au plan XAY et dont le

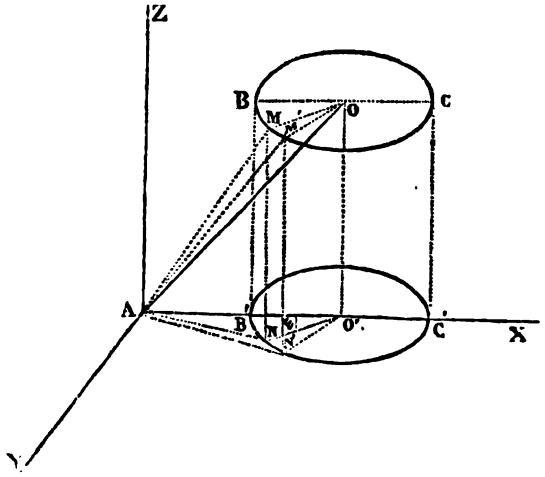

centre se trouve dans le plan ZAX. Soit de plus Ao $= p$, $oo' = q$, AM $= r$, Ao'N $= \omega$. L'action de l'aimant sur l'élément du courant MM' est une force qui est perpendiculaire au plan passant par le courant et par le pôle A, qui a son point d'application au milieu de MM', et qui a pour expression, d'après les expériences de Biot et les calculs de Laplace : $\mu \frac{ds \sin. \theta}{r_2}$ ou $\frac{2\mu d^2\sigma}{r^3}$, $\mu$ désignant une constante, $\theta$ l'angle que forme l'élément $ds$ avec le rayon r, et $d^2\sigma$ l'élément de surface triangulaire MAM'. Appliquons au point A deux forces égales et parallèles à la précédente, mais opposées l'une à l'autre. Nous pourrons considérer l'action mutuelle de l'aimant et de l'élément de courant, comme représentée par une force appliquée en A et un couple. Répétant la même opération pour tous les éléments du courant circulaire et composant tous les couples entre eux, ainsi que toutes les forces entre elles, nous obtiendrons un couple unique et une résultante unique passant par le point A. Dans le cas des courants fermés, ce qui est le cas actuel, le moment du couple résultant est nul. Quant à la résultante unique, qu'il nous importe de connaitre, désignons par X, Y, Z ses composantes ; par $u$, $v$, $w$ les projections de r sur les plans des $yz$, des $zx$ et des $xy$ ; par $\varphi$, $\chi$, $\psi$ les angles que ces projections font respectivement avec les axes

des $y$, des $z$ et des $x$ ; par $\varphi'$, $\chi'$, $\psi'$ ceux que fait la normale à l'élément de surface $d^2\sigma$ avec AX, AY, AZ. Nous aurons :

$$\left.\begin{aligned} X &= 2\mu\int\frac{d^2\sigma\cos.\varphi'}{r^3} = \mu\int\frac{w^2 d\varphi}{r^3} = \mu\int\frac{y dx - x dy}{r^3} \\ Y &= 2\mu\int\frac{d^2\sigma\cos.\chi'}{r^3} = \mu\int\frac{v^2 d\chi}{r^3} = \mu\int\frac{z dx - x dz}{r^3} \\ Z &= 2\mu\int\frac{d^2\sigma\cos.\psi'}{r^3} = \mu\int\frac{w^2 d\psi}{r^3} = \mu\int\frac{z dy - y dx}{r^3} \end{aligned}\right\} \quad (37)$$

Les intégrales s'étendent à tous les éléments du circuit. Si nous avons égard aux relations :

$$x = p - \rho\cos.\omega\ , \quad y = \rho\sin.\omega\ , \quad z = q$$

nous pourrons remplacer ces intégrales par les suivantes :

$$\left.\begin{aligned} x &= -\mu q\rho\int_0^{2\pi}\frac{\cos.\omega\, d\omega}{r^3} \\ y &= \mu q\rho\int_0^{2\pi}\frac{\sin.\omega\, d\omega}{r^3} \\ z &= \mu p\rho\int_0^{2\pi}\frac{\cos.\omega\, d\omega}{r^3} - \mu\rho^2\int_0^{2\pi}\frac{d\omega}{r^3} \end{aligned}\right\} \quad (38)$$

Dans lesquelles on a :

$$r^2 = x^2 + y^2 + z^2 = p^2 + q^2 + \rho^2 - 2\,p\,\rho \cos.\,\omega$$

$$\text{ou :} \qquad r^2 = l^2(1 - k \cos.\,\omega) \quad ,$$

$$\text{en posant :} \quad l^2 = p^2 + q^2 + \rho \quad , \quad k = \frac{2\,p\,\rho}{l^2}$$

On voit immédiatement que la valeur de Y est nulle, comme étant composée d'éléments égaux deux à deux et de signes contraires, ce qu'il serait facile d'ailleurs de vérifier par le calcul. Donc : *la résultante se trouve dans le plan* ZOX, *qui passe par le pôle* A, *par le centre* O *du cercle et par la droite oo' perpendiculaire à son plan.* Il en serait de même si, au lieu d'un cercle unique on en considérait un nombre quelconque formant un solénoïde dont l'axe serait *oo'*.

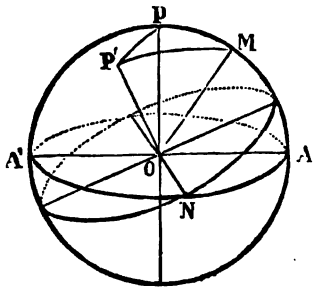


Tirons tout de suite quelques conséquences de cette propriété relativement à l'étude des déclinaisons à différentes latitudes. Soit *o*P l'axe de la terre ; *o*P' l'axe

du solénoïde dont l'existence supposée produit les phénomènes magnétiques ; $i'$ l'angle PoP', qui est égal à l'inclinaison de l'équateur magnétique sur l'équateur terrestre ; $\lambda$ la latitude du lieu d'observation M, laquelle est égale au complément de l'angle MoP ; $\lambda'$ la latitude magnétique du même lieu, ou le complément de l'angle MoP' ; D l'angle PMP' ou la déclinaison de l'aiguille aimantée. Nous aurons, dans le triangle sphérique PMP' :

$$\cos.\ \widetilde{PP'} = \cos.\ \widetilde{MP}\ \cos.\ \widetilde{MP'} + \sin.\ \widetilde{MP}\ \sin.\ \widetilde{MP'}\ \cos.\ D$$

ou : $$\cos.\ i' = \sin.\ \lambda\ \sin.\ \lambda' + \cos.\ \lambda\ \cos.\ \lambda'\ \cos.\ D.$$

D'où : $$\cos.\ D = \frac{\cos.\ i' - \sin.\ \lambda\ \sin.\ \lambda'}{\cos.\ \lambda\ \cos.\ \lambda'} \qquad (39)$$

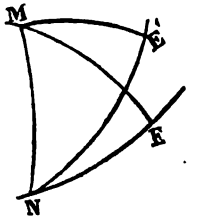


Pour calculer la valeur de $\lambda'$ à une époque quelconque, supposons connues, à cette époque, l'inclinaison $i'$ de l'équateur magnétique sur l'équateur terrestre, et la position de ses nœuds. Soit ME $= \lambda$, ME' $= \lambda'$, E'NE $= i'$, MNE $= n$. L'angle NE est

supposé connu : il est la différence des longitudes des points M et N. Nous le désignerons par $a$. Cela posé, le triangle sphérique rectangle MEN nous donnera :

$$\cos. \widetilde{MN} = \cos. a \cos. \lambda \quad , \quad \text{tang. } n = \frac{\text{tang. } \lambda}{\sin. a} \qquad (40)$$

Connaissant les angles $\widetilde{MN}$ et $n$, nous passerons à la connaissance de l'angle $\lambda'$, à l'aide de la formule suivante déduite du triangle ME'N :

$$\sin. \lambda' = \sin. \widetilde{MN} \sin.(n - i') \qquad (41)$$

Si l'équateur magnétique était incliné sur l'équateur terrestre du côté opposé au point $M$, comme dans la figure suivante,

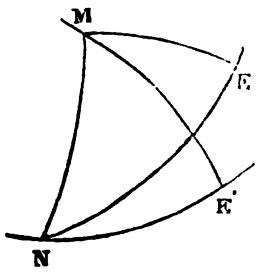


on déterminerait les angles, $\widetilde{MN}$ et $n$ comme précédemment ; mais l'angle $\lambda'$ serait donné par la formule :

$$\sin. \lambda' = \sin. \widetilde{MN} \sin.(n + i') \qquad (42)$$

D'où résultent les valeurs suivantes pour X et Z :

$$\left.\begin{aligned} X &= -\frac{2\pi\mu q \rho}{l^3}\left\{\frac{3}{4}k + \frac{105}{128}k^3 + \frac{3465}{4096}k^5\right\} \\ &\quad + \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \\ Z &= \left\{\begin{aligned} &-\frac{2\pi\mu p \rho}{l^3}\left\{\frac{3}{4}k + \frac{105}{128}k^3 + \frac{3465}{4096}k^5\right\} \\ &\quad + \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \\ &-\frac{2\pi\mu\rho^2}{l^3}\left\{1 + \frac{15}{16}k^2 + \frac{345}{1024}k^4\right\} \\ &\quad + \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{aligned}\right. \end{aligned}\right\} \quad (43)$$

Si maintenant nous regardons la croûte terrestre comme parcourue par une série de courants parallèles et de même intensité, et si $\delta$ représente la distance de deux courants consécutifs, de manière que $\frac{dq}{\delta}$ soit le nombre des circuits qui correspondent à la distance infiniment petite $dq$, nous aurons pour les composantes de l'action exercée par les courants sur l'un des pôles d'une aiguille aimantée :

$$\left.\begin{aligned} X_1 &= -\frac{\mu}{\delta}\int q\,\rho\,d\,q\int_0^{2\pi}\frac{\cos.\,\omega\,d\,\omega}{r^3} \\ Y_1 &= 0 \\ Z_1 &= -\frac{\mu p}{\delta_1}\int \rho\,d\,q\int_0^{2\pi}\frac{\cos.\,\omega\,d\,\omega}{r^3} - \frac{\mu}{\delta}\int \rho^2\,d\,q\int_0^{2\pi}\frac{d\,\omega}{r^3} \end{aligned}\right\} \quad (44)$$

ou bien :

$$\left.\begin{aligned} X_1 &= -\frac{2\pi\mu}{\delta}\int\frac{q\rho\,dq}{l^3}\left(\frac{3}{4}k+\frac{105}{128}k^3+\ldots\right)\\ Y_1 &= 0\\ Z_1 &= \begin{cases}\dfrac{2\pi\mu p}{\delta}\displaystyle\int\frac{\rho\,dq}{l^3}\left(\frac{3}{4}k\pm\frac{105}{128}k^3+\ldots\right)\\ -\dfrac{2\pi\mu}{\delta}\displaystyle\int\frac{\rho^2\,dq}{l^3}\left(1+\frac{15}{16}k^2+\frac{945}{1024}k^4+\ldots\right)\end{cases}\end{aligned}\right\}\quad(45)$$

En supposant que ces courants circulent à la surface de la terre, et désignant par $\lambda'$ la latitude magnétique du point où se trouve l'aiguille aimantée, par $\eta$ celle d'un courant circulaire quelconque BC qui agit sur cette aiguille, par $r$ le rayon de la terre, nous aurons les relations :

$$p = r\cos.\lambda' \quad , \quad q = r\sin.\eta - r\sin.\lambda' \quad , \quad \rho = r\cos.\eta$$

$$\frac{2p\rho}{p^2+q^2+\rho^2} = \frac{\cos.\lambda'\cos.\eta}{1-\sin.\lambda'\sin.\eta}$$

et par suite :

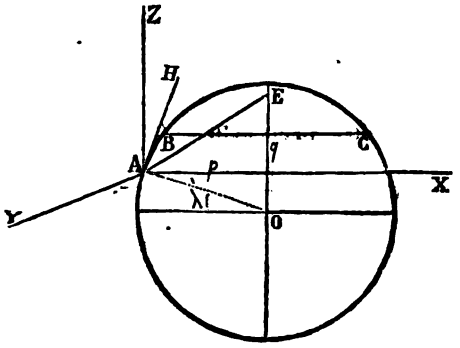

$$X_1 = -\frac{\pi\mu}{\delta\sqrt{2}}\int \frac{(\sin.\eta - \sin.\lambda')\cos.^2\eta}{(1-\sin.\lambda'\sin.\eta)^{\frac{5}{2}}} E\,d\eta$$

$$Y_1 = 0$$

$$Z_1 = \left\{ \begin{array}{l} \dfrac{\pi\mu\cos.\lambda'}{\delta\sqrt{2}}\displaystyle\int \frac{\cos.^2\eta}{(1-\sin.\lambda'\sin.\eta)^{\frac{5}{2}}} E\,d\eta \\ -\dfrac{\pi\mu}{\delta\sqrt{2}}\displaystyle\int \frac{\cos.^2\eta}{(1-\sin.\lambda'\sin.\eta)^{\frac{5}{2}}} E_1\,d\eta \end{array} \right\} \quad (46)$$

en posant, ponr abréger :

$$E = \frac{3}{2}\cdot\frac{1}{2}\frac{\cos.\lambda'\cos.\eta}{1-\sin.\lambda'\sin.\eta}$$

$$+\frac{3.5.7}{2.4.6}\cdot\frac{1.3}{2.4}\left(\frac{\cos.\lambda'\cos.\eta}{1-\sin.\lambda'\sin.\eta}\right)^3 + \ldots\ldots\ldots$$

$$E_1 = 1 + \frac{3.5}{2.4}\cdot\frac{1}{2}\left(\frac{\cos.\lambda'\cos.\eta}{1-\sin.\lambda'\sin.\eta}\right)^2$$

$$+\frac{5.5.7.9}{2.4.6.8}\cdot\frac{1.3}{2.4}\left(\frac{\cos.\lambda'\cos.\eta}{1-\sin.\lambda'\sin.\eta}\right)^4 + \ldots\ldots$$

Les intégrales précédentes devraient être prises entre les limites $-\frac{\pi}{2}$ et $+\frac{\pi}{2}$, si le solénoïde sphérique s'étendait de l'un des pôles à l'autre. De plus elles seraient faciles à calculer, car elles sont toutes de l'une des formes :

$$\int_{-\frac{\pi}{2}}^{\frac{\pi}{2}} \frac{\cos.^{n+2}\eta \sin.\eta\, d\eta}{(1 - \sin.\lambda' \sin.\eta)^{n+\frac{5}{2}}},$$

$$\int_{-\frac{\pi}{2}}^{\frac{\pi}{2}} \frac{\cos.^{n+2}\eta\, d\eta}{(1 - \sin.\lambda' \sin.\eta)^{n+\frac{5}{2}}},$$

$$\int_{-\frac{\pi}{2}}^{\frac{\pi}{2}} \frac{\cos.^{n+3}\eta\, d\eta}{(1 - \sin.\lambda' \sin.\eta)^{n+\frac{5}{2}}},$$

lesquelles, après le développement de

$$(1 - \sin.\lambda' \sin.\eta)^{-(n+\frac{1}{2})}$$

d'après la formule du binôme, sont comprises dans la forme unique :

$$\int_{-\frac{\pi}{2}}^{\frac{\pi}{2}} \sin.^{m}\eta \cos.^{n}\eta\, d\eta$$

Or, suivant que $n$ est pair ou impair, la valeur de l'intégrale

$$\int_{-\frac{\pi}{2}}^{\frac{\pi}{2}} \sin.^{m}\eta \cos.^{n}\eta \, d\eta$$

est égale à :

$$\frac{1 \cdot 3 \ldots (m-3)(m-1)}{(n+2) \ldots (n+m+2)(n+m)} \int_{-\frac{\pi}{2}}^{\frac{\pi}{2}} \cos.^{n}\eta \, d\eta$$

ou nulle. De plus on a :

$$\int_{-\frac{\pi}{2}}^{\frac{\pi}{2}} \cos.^{n}\eta \, d\eta = \frac{1 \cdot 3 \ldots (n-3)(n-1)}{2 \cdot 4 \ldots (n-2) \cdot n} \pi$$

pour $n$ pair.

$$\int_{-\frac{\pi}{2}}^{\frac{\pi}{2}} \cos.^{n}\eta \, d\eta = \frac{2 \cdot 4 \ldots (n-3)(n-1)}{3 \cdot 5 \ldots (n-2) \cdot n} \cdot 2$$

pour $n$ impair.

Mais il est facile de reconnaître immédiatement que l'action du magnétisme terrestre sur l'aiguille aimantée ne peut être assimilée à celle d'un solénoïde sphérique ; car au pôle magnétique on a cos. $\lambda' = 0$, et par conséquent :

$$X_1 = 0$$

$$Z_1 = -\frac{\pi\mu}{\delta\sqrt{2}} \int_{-\frac{\pi}{2}}^{\frac{\pi}{2}} \frac{\cos.^5\eta\, d\eta}{(1 - \sin.\eta)^{\frac{3}{2}}}$$

A l'équateur, ces mêmes composantes ont pour valeur :

$$X_1 = 0$$

$$Z_1 = \frac{\pi\mu}{\delta\sqrt{2}} \left\{ \begin{array}{l} \left(\frac{3}{2}\cdot\frac{1}{2} - 1\right) \int_{-\frac{\pi}{2}}^{\frac{\pi}{2}} \cos.^5\eta\, d\eta \\ + \left(\frac{3.5.7}{2.4.6}\cdot\frac{1.3}{2.4} - \frac{3.5}{2.4}\cdot\frac{1}{2}\right) \int_{-\frac{\pi}{2}}^{\frac{\pi}{2}} \cos.^5\eta\, d\eta \\ + \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array} \right\}$$

Les deux valeurs de Z sont de même signe. Par conséquent l'aiguille, dans les deux positions, serait parallèle à elle-même et dirigée dans le même sens, tandis que l'expérience prouve qu'elle se retourne de 180°. Le résultat serait encore le même, si le solénoïde se réduisait à un seul courant situé à la surface de la terre, dans le plan de l'équateur magnétique. Car, pour la valeur de X, on voit, par la première des formules (43), qu'elle est nulle à l'équateur et au pôle : on a $q = o$ dans le premier cas, et $p = o$ dans le second. Quant à celle de Z, elle conserve le même signe dans les deux positions : elle a pour expression au pôle :

$$Z = -\frac{2\pi\mu\rho^2}{(q^2+\rho^2)^{\frac{3}{2}}} = -\frac{\pi\mu}{r\sqrt{2}}$$

et à l'équateur :

$$Z = \mu r^2 \int_0^{2\pi} \frac{(\cos.\omega - 1)\, d\omega}{r^3}$$

ces deux expressions sont négatives.

Les choses se passent tout autrement, si on suppose que la longueur du solénoïde et son rayon $\rho$ sont

petits par rapport au rayon de la terre. Et d'abord remarquons que cette supposition n'a rien que de conforme à notre hypothèse fondamentale sur l'origine du magnétisme terrestre. Déjà nous avons reconnu qu'on ne peut assimiler à un solénoïde, l'ensemble des courants qui circulent dans la croûte terrestre, qu'aux environs de l'équateur magnétique, vu l'obliquité des courants dans les régions polaires. De plus la vitesse de translation de la terre étant 66 fois environ plus grande que la vitesse de rotation de chacun de ses points à l'équateur, il n'y a rien que de très-naturel à admettre que les courants pénètrent à une assez grande profondeur dans l'intérieur de la terre, le noyau n'étant pas complétement dépourvu de conductibilité. Dans cette manière de voir, le carré de la distance $(p^2+q^2)$ du du pôle de l'aiguille au centre de chacun des cercles du solénoïde, sera sensiblement égal au carré de la distance de ce pôle au centre de la terre, c'est-à-dire à $r^2$. De plus les courants circulant à une certaine profondeur, nous regarderons la valeur de $\rho$ comme sensiblement indépendante de la latitude $\lambda'$. Puis négligeant dans les expressions de $X_1$ et $Z_1$ les puissances de $\frac{\rho}{r}$ supérieures à la troisième, et, après avoir remplacé $q$ par $-\sqrt{r^2-p^2}$ dans la première, intégrant entre les limites $-(l'+r \sin. \lambda')$ et $(l'-r \sin. \lambda')$, ($2l'$ désignant la longueur du solénoïde), nous obtiendrons :

$$\left.\begin{aligned} X_1 &= \frac{2\pi\mu p\rho^2\sqrt{r^2-p^2}}{\delta} \int_0^2 \frac{dq}{r^5} \\ &= \frac{3\pi\mu\rho^2 p\sqrt{r-p^2}}{\delta r^5} 2l \\ Z_1 &= \frac{2\pi\mu\rho^2}{\delta} \int_0^2 \left(\frac{3}{2}\frac{p^2 d\phi}{r^5} - \frac{dq}{r^3}\right) \\ &= \frac{2\pi\mu\rho^2 l'}{\delta}\left(\frac{3p^2}{r^5} - \frac{2}{r^3}\right) \end{aligned}\right\} (47)$$

ou bien :

$$\left.\begin{aligned} X_1 &= \frac{6\pi\mu\rho^2 l' \sin.\lambda' \cos.\lambda'}{\delta r^5} \\ Z_1 &= \frac{2\pi\mu\rho^2 l'}{\delta} \cdot \frac{3\cos.^2\lambda' - 2}{r^3} \end{aligned}\right\} (47')$$

Soit AE (voyez page 49) la direction de la résultante, AH celle de l'horizon, I l'angle HAE, c'est-à dire l'inclinaison de l'aiguille au-dessous de l'horizon. Nous aurons :

$$\text{tang. EAX} = \frac{Z_1}{X_1} = \frac{3\cos.^2\lambda' - 2}{3\sin.\lambda'\cos.\lambda'} = \frac{\cos.^2\lambda' - 2\sin.^2\lambda'}{3\sin.\lambda'\cos.\lambda'}$$

$$\text{tang. EAH} = \text{tg.}(\text{HAX} - \text{EAX}) = \frac{\text{tg.}(90^\circ - \lambda') - \text{tg.}(\text{EAX})}{1 + \text{tg.}(90^\circ - \lambda')\,\text{tg.}(\text{EAX})}$$

$$\text{ou : Tang. } I = \frac{\dfrac{\cos.\lambda'}{\sin.\lambda'} \cdot \dfrac{\cos.^2\lambda' - 2\sin.^2\lambda'}{3\sin.\lambda'\cos.\lambda'}}{1 + \dfrac{\cos.\lambda'}{\sin.\lambda'} \cdot \dfrac{\cos.^2\lambda' - 2\sin.^2\lambda'}{3\sin.\lambda'\cos.\lambda'}} = 2\,\text{tang. } \lambda' \qquad (48)$$

C'est-à-dire que *la tangente de l'inclinaison est égale à deux fois la tangente de la latitude comptée à partir de l'équateur magnétique* (*). Cette loi

---

(*) En poursuivant mes recherches sur la théorie mathématique de l'électricité et du magnétisme, je viens, au moment de livrer mon travail à l'impression, de lire dans un *Mémoire de Savary sur l'application du calcul aux phénomènes électro-dyamiques*, le passage suivant que j'ai ignoré jusqu'à présent et que je m'empresse de citer :

« On peut déduire des formules précédentes (du Mémoire) la loi » par laquelle MM. Biot et Bowditch ont représenté l'inclinaison de » l'aiguille aimantée à la surface du globe ; mais, pour pouvoir les » appliquer à ce cas, il faut supposer qu'on peut se borner à consi- » dérer l'action des courants terrestres, situés à des distances de » son centre assez petites pour qu'on puisse négliger dans le calcul » les puissances supérieures de leurs rayons et des distances de » leurs centres à celui de la terre, supposition qu'on ne doit consi- » dérer, tout au plus, que comme une approximation plus ou moins » éloignée de ce qui se passe réellement dans l'intérieur de notre » globe,

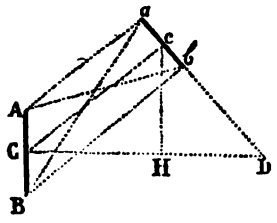


» Soient AB le cylindre fixe dont » on suppose que l'action rem- » place celle de la terre, *ab* le cy- » lindre mobile autour de son cen- » tre *c* qui représente l'aiguille » d'inclinaison et que nous suppo- » sons situé dans le même plan » que AB ; nommons $\lambda$, $\lambda'$ les demi-

trouvée pour la première fois par Biot dans l'hypothèse de deux pôles placés près du centre de la terre, est

---

» longueurs AC, $ac$; $r$ la distance $Cc$; $r'$, $r''$, $r'_1$, $r''_1$, les distances » $Aa$, $Ab$, $Ba$, $Bb$; $x$, $y$, les coordonnées CH, $Hc$; $p$ la perpendi- » culaire abaissée du point C sur $ab$; enfin $\gamma$ l'angle $aDC$, ce qui » donne $\frac{\pi}{2} - \gamma$ pour l'angle que forment les axes des deux cylin- » dres. La somme des moments qui tendent à faire tourner l'aiguille » $ab$ autour du centre $c$, est évidemment :

$$\lambda'\left[\left((p+\lambda\cos.\gamma)\left(\frac{1}{r_1'^3}+\frac{1}{r_1''^3}\right)-\left(p-\lambda\cos.\gamma\right)\left(\frac{1}{r'^3}+\frac{1}{r''^3}\right)\right]\right.$$

» Or, on peut regarder les distances $r_1'$, $r_1''$, $r'$, $r''$, comme for- » mées de la distance $r$ éprouvant, par le déplacement des points $c$ et » C vers les points $a$, $b$ et A, B, des variations auxquelles on pourra » appliquer les règles du calcul différentiel, à cause que les lon- » gueurs $ab$, AB, des deux cylindres sont supposées très-petites ; de » plus, comme le point $c$ est le milieu de $ab$ les variations relatives » au déplacement du point $c$ vers $a$ ou $b$ seront égales et de signes » contraires. Je les représenterai par $\delta r$ et $-\delta r$, et comme le » point C est aussi le milieu de AB, je nommerai $\Delta r$ et $-\Delta r$, les » variations relatives au déplacement du point C vers A ou B; alors:

$$\frac{1}{r'^3}=\frac{1}{r^3}-\frac{3(\Delta r+\delta r)}{r^4}, \quad \frac{1}{r''^3}=\frac{1}{r^3}-\frac{3(\Delta r-\delta r)}{r^4},$$

$$\frac{1}{r_1'^3}=\frac{1}{r^3}+\frac{3(\Delta r-\delta r)}{r^4}, \quad \frac{1}{r_1''^3}=\frac{1}{r^3}+\frac{3(\Delta r+\delta r)}{r^4},$$

» ce qui réduit l'expression de la somme des moments à :

$$4\lambda'\left(\frac{3p\Delta r}{r^4}+\frac{\lambda\cos.\gamma}{r^3}\right)$$

assez bien justifiée par l'expérience. Cependant l'impossibilité de l'admettre d'une manière absolue, a déterminé bon nombre de physiciens à rejeter l'hypothèse de Biot sur l'origine du magnétisme terrestre. Il est inutile de faire observer qu'elle ne peut faire naître les mêmes objections contre la précédente; car pour nous, elle n'est qu'une loi approximative. Par exemple, que l'équateur ne soit pas un grand cercle, mais une ligne quelque peu sinueuse, rien de surprenant, si l'on réfléchit au défaut d'homogénéité de la terre.

---

« Mais, lorsqu'on regarde l'action de la terre sur l'aiguille $ab$ « comme représentée par celle du cylindre électro-magnétique dont « l'axe est AB, l'équateur magnétique est nécessairement considéré « comme une courbe plane, dont le plan perpendiculaire à AB ren- « contre celui de la figure dans la droite CD; l'angle DC$c$ est la lati- « tude relative à cet équateur; je la nommerai $l$ et je désignerai par $i$ « l'inclinaison de l'aiguille $ab$ sur le plan de l'horizon qui est per- « pendiculaire à C$c$; alors l'angle C$ca = \frac{\pi}{2} - i$, $\gamma = \frac{\pi}{2} - i - l$, « $p = r$ cos. $i$; et comme, d'après le signe donné à cos. $\gamma$, $r$ diminue « quand le point C est porté en A, ou $a\ \Delta r = -\lambda$ sin. $l$; ces va- « leurs réduisent celle que nous venons de trouver pour la somme « des moments à :

$$\frac{4\frac{1}{2}\lambda\lambda' [\text{sin. } (i+l) - 3 \text{ cos. } i \text{ sin. } l]}{r^3}$$

« Cette quantité doit être nulle quand l'aiguille $ab$ est dans la « situation où elle reste en équilibre; on a donc alors :

$$\text{sin. } (i + l) = 3 \text{ cos. } i \text{ sin. } l \text{ ou tang. } i = 2 \text{ tang. } l$$

§ 9. *Variation de l'intensité magnétique à différentes latitudes :* Soit F la valeur de cette intensité ; elle nous sera donnée par la relation :

$$F = \sqrt{X_1^2 + Z_1^2}$$

Remplaçons $X_1$ et $Z_1$ par les valeurs approximatives trouvées plus haut ; nous obtiendrons :

$$F = \frac{2\pi\mu\rho^2 l'}{\delta r'^3}\sqrt{1 + 3\sin^2\lambda'} \qquad (49)$$

Pour tous les points de l'équateur magnétique, on a :

$$F_1 = \frac{2\pi\mu\rho^2 l'}{\delta r'^3} \qquad (50)$$

et par conséquent :

$$F = F_1\sqrt{1 + 3\sin.^2\lambda'} \qquad (51)$$

Cette formule également trouvée par Biot, nous montre que l'intensité magnétique croit de l'équateur aux pôles. Elle a été vérifiée par Duperrey, qui a calculé l'intensité moyenne de la ligne équinoxiale et de chaque parallèle terrestre de 10 en 10 degrés, au moyen des lignes isodynamiques. Il a trouvé que la courbe des accroissements de l'intensité magnétique de l'équateur aux pôles, tracée d'après les valeurs moyennes, ne s'écarte de celle qui est donnée par la

formule (51) que d'environ 0,015 de l'intensité prise pour unité. Cette formule serait donc l'expression à très-peu près exacte de l'intensité du magnétisme terrestre, si notre globe était homogène.

§ 10. Entre les formules (48) et (51), éliminons l'angle $\lambda'$, de manière a avoir une relation directe entre l'intensité et l'inclinaison; nous aurons :

$$F = F_1 \sqrt{\frac{4 + 4\,\text{tang.}^2 I}{4 + \text{tang.}^2 I}} \quad \text{ou} \quad F = \frac{2 F_1}{\sqrt{1 + 3\cos.^2 I}} \qquad (52)$$

Cette relation, admise sans aucune restriction, conduirait aux conclusions suivantes :

1° Pour tous les lieux où l'inclinaison est la même, l'intensité est la même, ou en d'autres termes, les lignes d'égale inclinaison et d'égale intensité tout identiques. 2° Le rapport $\frac{F}{F_1}$ varie entre les limites 1 et 2, de sorte que l'intensité étant représentée par 1 sur l'équateur magnétique, est égale à 2 à chacun des pôles. L'expérience prouve, relativement à la première de ces conclusions, que les lignes isodynamiques et les lignes isocliniques ont cela de commun, d'être analogues à des parallèles de la sphère terrestre; mais qu'elles sont irrégulières et ne coincident pas entre elles. Ainsi la ligne sans inclinaison et la ligne de plus faible intensité ne sont pas identiques. Quant à la seconde conclusion, il est permis d'en juger par le tableau suivant :

| INTENSITÉS. | INCLINAISONS OBSERVÉES. | INCLINAISONS CALCULÉES*. |
|---|---|---|
| 1,0 | 0° | 0° |
| 1,1 | 24° | 28°45' |
| 1,2 | 45° | 39°40' |
| 1,3 | 64° | 47°32' |
| 1,4 | 73° | 55°54' |
| 1,5 | 76° 2/3 | 59°24' |
| 1,6 | 81° | 64°20' |
| 1,7 | 86° | 69°2' |

De cette comparaison et de ce qui précède, il résulte que la formule (39) et les formules de Biot, tout en rendant compte d'une manière générale, de la marche des phénomènes de déclinaison, d'inclinaison et d'intensité à différentes latitudes, ne peuvent être considérées que comme donnant une première approximation des faits. Il est possible, comme nous l'avons déjà fait observer, qu'en supposant l'axe du solénoïde curviligne, et qu'en faisant varier convenablement avec la latitude magnétique, son rayon et l'intensité des courants, on parvienne, du moins pour une certaine époque, à des formules conformes à la réalité.

---

(*) Les résultats de la 3e colonne ont été obtenus à l'aide de la formule (52) mise sous la forme :

$$\sin. I = \sqrt{\frac{4(F^2 - 1)}{3F^2}}$$

La valeur de $F_1$ étant prise pour unité.

II. *Variations des éléments magnétiques pour un même lieu de la terre à des époques différentes.*

On distingue deux sortes de variations, les variations régulières et les variations irrégulières. Les premières se distinguent elles-mêmes en variations séculaires, variations annuelles et variations diurnes. De là, quatre sortes de variations que nous allons examiner successivement.

§ 11, *Variations séculaires des éléments magnétiques :* La cause générale des variations séculaires me paraît être le déplacement continuel de l'équateur magnétique de l'est à l'ouest. Si la terre était homogène et pouvait être assimilée rigoureusement à un solénoïde dont les extrémités changent de position régulièrement, ces variations pourraient être calculées avec la plus grande précision. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Par exemple, l'expérience constate chaque année, de l'est à l'ouest, un déplacement moyen des nœuds de l'équateur magnétique, que nous avons évalué à un degré. Le pôle sud a marché dans le même sens de 4′ 67″, en moyenne, de 1642 à 1777. Le pôle nord s'est deplacé annuellement de 11′ 4″,25 dans le sens contraire, c'est-à-dire de l'ouest à l'est, de 1730 à 1813. Non-seulement, comme on voit, les pôles ne se déplacent pas de la même quantité que l'équateur; mais peuvent même se déplacer en sens contraire. Cette anomalie peut s'ex-

pliquer. Si la croûte terrestre était homogène, les courants qui partent des régions polaires viendraient se fondre peu à peu dans le courant général des régions équatoriales. Mais le contraire ayant lieu, on conçoit très-bien que ces courants subissent des déviations dans leur marche, et prennent des configurations variables avec le temps et avec la nature des terrains qu'ils ont à traverser, tout en conservant leur marche générale de l'est à l'ouest. Il ne serait pas étonnant, qu'après avoir rétrogradé quelque temps, le pôle nord ne reprît sa marche naturelle, ni même qu'il se manifestât plusieurs pôles apparents, comme ont cru le reconnaître plusieurs physiciens, tels que Halley et après lui M. Hansteen.

Examinons d'abord l'influence des déplacements précédents sur la déclinaison en un même lieu. En partant de la formule approchée :

$$\cos. D = \frac{\cos. i' - \sin. \lambda \sin. \lambda'}{\cos. \lambda \cos. \lambda'}$$

et égalant à zéro la dérivée de cos. D par rapport à $\lambda'$ pour avoir les valeurs limites de D, nous aurons :

$$\sin. \lambda' = \frac{\sin. \lambda}{\cos. i'} \qquad (53)$$

et par suite :

$$\cos. D = \frac{\cos. i' - \frac{\sin.^2 \lambda}{\cos. i'}}{\cos. \lambda \sqrt{1 - \frac{\sin.^2 \lambda}{\cos.^2 i'}}} = \frac{\sqrt{\cos^2 i' - \sin.^2 \lambda}}{\cos. \lambda}$$

$$\text{ou : } \sin. D = \frac{\sin. i'}{\cos. \lambda} \qquad (54)$$

Cette valeur correspond à l'époque où le plan POP′ (page 43) est perpendiculaire au plan MOP′, et par conséquent à une époque antérieure à celle où le plan POP′ devient perpendiculaire au plan du méridien du lieu. C'est ce que l'on a observé à Paris et dans d'autres localités. Pour nous borner aux seules observations de Paris, la plus grande déclinaison avait lieu en 1814 et était de 22° 34′. Or, à cette époque, et même 12 années après, le nœud oriental de l'équateur magnétique était encore, d'après les observations de M. Duperrey, à plusieurs degrés à l'est du méridien de Paris.

Si dans la formule (54) nous prenons $i'$ pour inconnu, et si nous y faisons $D = 22° 34'$, $\lambda = 48° 50' 14''$ (cette valeur de $\lambda$ étant la latitude de Paris), nous en déduirons : $i' = 14° 38'$. Or, d'après l'observation, la valeur moyenne de $i'$ était de 11° environ vers 1825 et de 12° vers 1780.

En regardant la formule tang. $I = 2$ tang. $\lambda'$ comme vraie au même degré que la formule (37), nous voyons

que la variation séculaire de l'inclinaison doit être une conséquence du changement qui s'opère continuellement dans la latitude magnétique $\lambda'$ du lieu d'observation, par suite du déplacement des nœuds de l'équateur magnétique. En 1664 la valeur de la déclinaison était nulle à Paris, et par suite, la valeur de $\lambda'$ devait être un maximum ou un minimum. L'expérience a démontré depuis qu'elle était un maximum, puisque le méridien de Paris coupait l'équateur magnétique dans l'hémisphère austral. A partir de cette époque, le nœud oriental s'est constamment rapproché du méridien de Paris, au point qu'il en est à quelques degrés actuellement. La valeur de $\lambda'$ a donc constamment diminué et elle continuera de le faire jusqu'à ce que le nœud oriental se soit écarté de 90° à l'ouest, époque à laquelle la valeur de $\lambda'$ sera un minimum. L'expérience a démontré, en effet, que depuis 1671, époque des premières observations, l'inclinaison a constamment diminué à Paris. Elle était alors de 75° et elle est aujourd'hui de 66° degrés environ. Si la théorie précédente est vraie, et si la marche des nœuds magnétiques s'effectue toujours avec une vitesse moyenne sensiblement la même, l'inclinaison ne doit être aujourd'hui qu'à la moitié environ de sa période de décroissance. Après cette période, elle recommencera à croître.

D'après la formule $F = F_1 \sqrt{1 + 3 \sin.^2 \lambda'}$, on voit que l'intensité magnétique doit varier dans le même

sens que l'inclinaison et pendant les mêmes périodes. Il n'en est pas de même de l'intensité horizontale, car H désignant cette composante, on a :

$$H = F \cos. I = \frac{F. \sqrt{1 + 3 \sin.^2 \lambda'}}{\sqrt{1 + 4 \tang.^2 \lambda'}}$$

ou : $H = F. \cos. \lambda'$

Pour les localités où la valeur de $\lambda'$ est inférieure à 90°, on voit que, quand cette valeur diminue, celle de H augmente. Il y a trop peu d'années qu'on s'occupe sérieusement de la détermination des intensités magnétiques, pour que cette détermination puisse servir aujourd'hui de contrôle à la théorie :

§ 12. *Variations annuelles et mensuelles des éléments magnétiques :* Tandis que, dans notre manière de voir, les variations séculaires des éléments magnétiques dépendent à la fois du mouvement de translation et du mouvement de rotation de la terre au sein du fluide étheré, ou du déplacement de l'équateur magnétique, qui en est la conséquence, les variations annuelles et mensuelles nous paraissent dépendre plus spécialement du premier de ces deux mouvements, c'est-à-dire du mouvement de translation. L'axe de la terre faisant un angle de 23° 30' environ avec l'axe de l'écliptique, les courants, tout en conservant leur direction

générale de l'est à l'ouest dans l'intérieur de la terre, tendront à s'incliner vers le sud, depuis le solstice d'été jusqu'au solstice d'hiver, et à s'incliner vers le nord depuis le solstice d'hiver jusqu'au solstice d'été. Mais si l'on réfléchit que les $\frac{14}{15}$ environ de l'hémisphère austral sont recouverts par les eaux de la mer, c'est-à-dire par une substance peu conductrice, on comprendra que la seconde moitié du phénomène devra être beaucoup moins sensible que la première. C'est, en effet, ce que l'expérience confirme. Depuis 1786, Cassini a découvert que l'extrémité nord de l'aiguille aimantée marche vers l'ouest pendant les neuf mois qui suivent le solstice d'été, et que pendant trois mois seulement, à partir de l'équinoxe du printemps, elle marche vers l'est. Les observations faites par Gilpin en 1800, constatent à Londres une oscillation annuelle, analogue à celle que Cassini avait le premier découverte à Paris. De plus, Arago a constaté, en prenant les déclinaisons moyennes mensuelles, deux *maxima* vers mars et septembre, c'est-à-dire vers les équinoxes, et deux *minima* vers juin et décembre, c'est-à-dire vers les solstices : Ce résultat vient s'ajouter aux précédents pour confirmer nos idées théoriques.

Il existe aussi des variations annuelles pour l'inclinaison et pour l'intensité. M. Hansteen a observé que l'intensité moyenne mensuelle, vers le solstice d'hiver,

surpasse beaucoup l'intensité moyenne donnée par des jours semblablement placés relativement au solstice d'été; de plus que les variations d'intensité moyenne d'un mois à l'autre sont à leur minimum en mai et juin, et à leur *maximum* vers les équinoxes.

§ 13. *Variations diurnes des éléments magnétiques :* La principale cause des variations diurnes me parait être aussi l'un des deux mouvements de la terre, le mouvement de rotation. Le soleil, en montant chaque jour, au-dessus de l'horizon, fait naître dans la zone tropicale, des courants de vapeur d'eau, qui prennent du fluide électrique au sol et à la mer, pour le transporter dans les parties supérieures de l'atmosphère. L'air raréfié et le sol étant très-bons conducteurs, il en résulte, pour chaque hémisphère, deux sortes de courants, les uns supérieurs, qui suivent les vents alisés et vont de l'équateur aux pôles, les autres inférieurs, qui, par le sol, viennent des régions polaires, au point de l'équateur au-dessus duquel le soleil se trouve. La portion inférieure de l'air forme comme une espèce de couche isolante entre les deux sortes de courants, qui se réunissent là où la couche offre le moins d'épaisseur, c'est-à-dire aux pôles. C'est lors du passage du courant supérieur à travers cette couche pour se continuer dans le courant inférieur, qu'a lieu, dans l'opinion de M. De la Rive, le phénomène des aurores boréales. Nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Quant à l'action de ces courants sur l'aiguille aimantée, ils s'ajoutent pour faire dévier son pôle nord de l'est à l'ouest dans l'hémisphère boréal, et de l'ouest à l'est dans l'hémisphère austral, et cela quel que soit le sens de la déclinaison due aux variations séculaires, c'est-à-dire qu'elle soit orientale ou occidentale. L'expérience prouve, en effet, que depuis le lever du soleil jusqu'à deux heures de l'après-midi, le pôle nord marche de l'est à l'ouest dans notre hémisphère, pour rétrograder jusque vers dix heures du soir. Pendant la nuit, elle reste à peu près stationnaire et recommence le lendemain ses excursions périodiques. A Paris la moyenne des variations diurnes est de 13′ à 15′ depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à l'équinoxe d'automne, et de 8′ à 10′ depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à l'équinoxe du printemps. Cela prouve que les courants sont plus forts en été qu'en hiver, ce qui est très-naturel à admettre. Dans les contrées plus septentrionales, les variations diurnes sont plus étendues et tout aussi régulières, ce qui a fait conclure qu'elles vont en diminuant du pôle à l'équateur où elles sont presque nulles. Cette circonstance a sa raison d'être, et peut s'expliquer comme il suit : Aux environs de l'équateur, l'aiguille est soumise à des courants dirigés en sens inverse, les uns venant du nord, les autres du midi. Vers les pôles, l'une des deux espèces de courants a tout à fait la prédominence.

Dans l'hémisphère austral, les variations diurnes ont lieu de l'ouest à l'est, comme l'indique la théorie, seulement le maximum de la déviation a lieu à des heures un peu diverses, ce qui tient probablement à la différence de conductibilité des lieux, dont il faut tenir compte. Chose remarquable, la moyenne des variations diurnes est, contrairement à ce qui a lieu dans notre hémisphère, beaucoup plus considérable depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à l'équinoxe du printemps, que pendant l'autre moitié de l'année. Ainsi à Hobart-Town (latitude 42° 51′ sud), elle est de 11′ à 13′ pendant la première période, et de 5′ à 6′ pendant la seconde. La raison est que pendant ce temps le soleil a quitté l'hémisphère boréal pour passer dans l'hémisphère austral.

Guidé par les faits précédents, Arago s'est cru autorisé a conclure qu'il existe entre les deux hémisphères une ligne où l'aiguille, pendant toute l'année, ne marche ni à l'orient, ni à l'occident. L'expérience a démontré que cette ligne n'existe pas, et cela doit être si nos idées sont exactes. Les lieux situés entre les tropiques sont traversés par des courants dirigés en sens inverses, les uns venant du nord, les autres du midi. Que le soleil soit dans l'un des hémisphères, les courants de cet hémisphère sont arrêtés en partie par l'évaporation qui s'y fait, et la prépondérance doit être en général à ceux de l'autre hémisphère. Aussi a-t-on remarqué que

pour les lieux situés entre les tropiques et même pour quelques lieux situés en dehors, la variation diurne est orientale pendant une partie de l'année, et occidentale pendant l'autre partie. A Sainte-Hélène (latitude 15° 56′ sud), la variation est orientale de mai à septembre inclusivement. Au cap de Bonne-Espérance, dont la latitude est de 33° 56′, la déclinaison, comme à Sainte-Hélène, a lieu à l'est, quand le soleil est dans l'hémisphère boréal, et à l'ouest, quand il est dans l'hémisphère austral. Ce cas doit être exceptionnel, et dû à des circonstances particulières de conductibilité. Il peut donc exister une série de points pour lesquels la somme algébrique des variations diurnes dirigées en sens contraires pendant les deux moitiés de l'année soit égale a zéro. Mais il ne peut en exister pour lesquels ces variations soient constamment nulles, puisqu'il n'en existe aucun pour lequel le soleil soit immobile.

M. Reslhuber est parvenu, par de nombreuses observations faites à l'observatoire de Kreusmünster, à établir que : ***La grandeur de la variation diurne de la déclinaison pendant tous les mois de l'année, marche parallèlement avec les changements de l'humidité de l'air; elle est la plus petite à l'époque de la plus grande humidité, et la plus grande lors du minimum d'humidité.*** Ce fait s'explique très-bien, si l'on réfléchit que la couche d'air humide, qui sépare le courant supérieur du courant inférieur, étant devenue

moins isolante, la réunion des deux courants peut se faire ailleurs qu'aux pôles, et que par suite, le courant venant de là doit être diminué d'intensité.

L'inclinaison a aussi des variations diurnes, mais plus faibles que la déclinaison. D'après les observations d'Arago, il y aurait un maximum d'inclinaison entre 8 heures et 9 heures du matin, un minimum après 2 et 3 heures après-midi, un second maximum entre 8 heures et 9 heures du soir, et au second minimum entre 11 heures du soir et minuit. D'après M. Hansteen, l'inclinaison pendant l'été est d'environ 15′ plus forte que pendant l'hiver.

Quant à l'intensité horizontale, M. Hansteen a également observé qu'elle est soumise à des variations diurnes. Le minimum de cette intensité a lieu entre 10 heures et 11 heures du matin, et le maximum entre 4 heures et 5 heures après-midi.

§ 14. *Variations irrégulières des éléments magnétiques :* Que par suite d'un changement quelconque survenu dans la constitution intérieure du globe, à l'occasion par exemple, d'un tremblement de terre, d'une éruption volcanique ou de toute autre cause, il se produise dans le sol, des courants accidentels du genre de ceux que nous venons de signaler par suite de la présence du soleil au-dessus de l'horizon; que ces courants provoquent ou ne provoquent pas l'apparition d'aurores boréales dans les régions polaires; ils

n'en doivent pas moins agir sur l'aiguille aimantée. On observe, en effet, lors de l'apparition de ces différents phénomènes des perturbations plus ou moins grandes dans les éléments magnétiques. En général, lorsqu'apparait une aurore boréale, les perturbations sont d'autant plus grandes que le lieu d'observation est plus rapproché des pôles. De plus, dans notre hémisphère, l'aiguille commence par dévier à l'ouest avant l'apparition de l'aurore boréale, elle devie à l'est pendant la durée de cette apparition, et souvent éprouve des oscillations irrégulières dont l'amplitude peut être de quelques minutes. Ces circonstances constatent l'existence d'un courant au sein de la terre avant l'apparition du phénomène des aurores boréales, qui parait en être la conséquence et non la cause.

# LA GLYCOGÉNIE

## Justifiée par l'examen des excrétions chez les diabétiques

PAR M. L. POINCARÉ

---

Il est peu de théories physiologiques qui aient eu autant de retentissement que celle qui a doté le foie de la fonction dite glycogénique. Il en est peu qui se soient vulgarisées avec une aussi grande rapidité. Peu ont attiré au même degré l'attention du monde médical. Mais, comme tout ce qui a du succès, elle a eu en revanche, depuis sa naissance, à subir de nombreuses attaques. Ses adversaires se multiplient de jour en jour, et ils deviennent d'autant plus dangereux qu'aujourd'hui ils comptent dans leurs rangs des hommes qui font, à juste titre, autorité dans la science. Sur trois Facultés de médecine que possède la France, il en est deux où la glycogénie est formellement niée par le professeur de physiologie. Encore deux ou trois générations d'étudiants, et, pour la jeune médecine, cette fonction sera passée à l'état d'une rêverie ayant tout au plus une valeur historique.

Une chose remarquable, c'est que ces attaques qui se renouvellent sous diverses formes dupuis douze ans, ont roulé presque toutes sur le même thème. Elles ont eu une base d'argumentation commune que je crois fausse. Avant la découverte de la matière glycogène, comme il ne pouvait être question que de sucre, on s'est attaché alors à démontrer que cette substance existait, non pas seulement dans le foie, mais partout. Du jour où M. Claude Bernard est arrivé à isoler de l'organe hépatique une substance analogue à l'amidon, c'est ce principe dont on a cherché à démontrer l'existence dans les divers points de l'économie. Un siége exclusif, telle est la condition que l'on a cru toujours devoir exiger pour la confirmation de la doctrine de M. Bernard. Le sort de la glycogénie ne saurait dépendre uniquement de cette question de siége qui est presque secondaire.

Pour mon compte, j'ai reproduit les expériences de M. Sanson. Comme lui, je reste convaincu que la dextrine du foie peut se rencontrer dans les muscles des animaux adultes, suivant certaines circonstances que j'ai établies dans un travail antérieur. Mais je suis loin d'en conclure pour cela que cette substance a toujours une origine extérieure à l'être chez lequel elle se montre. Car, si on admet que la dextrine absorbée dans l'intestin peut aller se déposer dans les divers tissus de l'économie, il peut bien en être de même de la ma-

tière glycogène qui se serait formée dans le foie. Un produit qui est par lui-même soluble peut fort bien s'éloigner du foyer de sa formation avant d'éprouver ses transformations ultérieures. Logiquement, la dissémination de l'amidon animal, dans l'économie, n'exclut donc pas l'idée d'une fonction glycogénique. Ce qui peut réellement décider la question, c'est l'interprétation qu'il convient de donner à l'influence du système nerveux sur la production du diabète.

On pique un point déterminé du bulbe, et peu d'heures après, quel que soit le mode d'alimentation employé, l'animal se trouve tellement riche en sucre, qu'il est obligé d'en rejeter par les urines des quantités souvent considérables. Ce fait peut-il s'expliquer autrement que par une sécrétion exagérée? c'est là ce qu'il s'agit de rechercher; c'est là le véritable terrain sur lequel la discussion doit être ramenée. Et c'est parce qu'on s'est toujours, jusque dans ces derniers temps, tenu en dehors de ce terrain, que j'ai pensé qu'il y avait encore à glaner dans ce champ si battu et déjà tant exploité.

Si l'on rejette l'idée d'une exagération de sécrétion, le diabète ne peut être expliqué que par un trouble de la nutrition proprement dite. La piqûre du bulbe produirait le diabète, non pas parce que ce centre, irrité lui-même stimulerait à son tour un organe sécréteur dont la formation serait sous sa dépendance, mais parce

de la nutri-

phénomènes

final serait

elle cette

années, a

Claude Bernard. Mais elle

succincte.

dans l'ombre

trouver

Il importe

explication pour

peu de-

parce

formée par

dépôt dans les

sorte, soit

et que

exagérée.

puissance pour passer

cas, il y

vivraient

cas, il y aurait

de la partie

le trouble de la

Nous avons chacun un

représentant parmi les physiologistes modernes. A la première se rattache le nom de M. Rouget, à la seconde, celui de M. Sanson. M. Rouget a développé son opinion avec beaucoup de talent dans un mémoire intitulé : ***Des substances amyloïdes et de leur rôle dans la constitution des tissus animaux.*** La pensée principale de ce remarquable travail peut se formuler ainsi :

Les hydrocarbonés de même que les graisses et les matières albuminoïdes sont apportés uniquement et directement par l'alimentation. Ces trois ordres de substances vont, en conservant leurs caractères génériques, se fixer dans les tissus à la constitution desquels elles contribuent presque toujours simultanément. En y accomplissant leur rôle nutritif, elles subissent diverses transformations, et elles abandonnent les tissus, les matières albuminoïdes particulièrement sous forme de créatine, d'acide urique et d'urée; les amyloïdes sous forme de sucre. Ces produits passent dans le sang où ils subissent des destinées variables. Le sucre en particulier finit par se résoudre en eau et en acide carbonique. Dans le diabète, la mutation de l'amidon en sucre se fait d'une manière très-rapide et presque générale. Le sang en reçoit bien au delà de ce qu'il peut en brûler, d'où élimination en nature. Ces vues théoriques ont été depuis adoptées complétement par M. Longet.

J'ignore si c'est à tort que je vois dans M. Sanson la

personnification de la deuxième hypothèse, car dans son mémoire qui a pour titre : ***De l'origine du sucre dans l'économie animale,*** et qui a paru avant celui de M. Rouget, il glisse si rapidement sur le mode d'action du bulbe dans la production du diabète, et il s'exprime d'une manière si vague, qu'il est impossible de savoir au juste le fond de sa pensée. Le seul passage qui m'ait engagé à lui prêter l'idée d'un trouble de l'hématose est celui-ci :

« On comprend l'influence que le système nerveux » peut exercer sur la production ou la destruction du » glycose dans l'économie animale, par les troubles » que les lésions de ce système apportent dans les fonc- » tions d'absorption et de nutrition. Si l'absorption est » entravée, le glycose ne se produit pas faute de » dextrine. Si c'est la nutrition qui est troublée, il n'est » plus détruit, et doit être éliminé par son émonctoire » naturel. De là le diabète, occasionné par la lésion du » point précis de l'encéphale déterminé par M. Bernard. »

Quoi qu'il en soit du véritable sens de ces mots, ce qu'il importe de reconnaître, c'est que les deux interprétations indiquées plus haut, sont possibles et les seules possibles. Par conséquent, il y a lieu de chercher à les juger expérimentalement, et dans le cas où elles seraient reconnues inadmissibles, on se trouverait ainsi conduit par voie d'exclusion à déclarer que le diabète artificiel ne peut s'expliquer que par l'existence d'une

fonction glycogénique. Je vais commencer par réfuter la deuxième hypothèse, comme étant celle qui donne le plus de prise à une expérimentation rigoureuse, ou comme étant plus que l'autre susceptible de recevoir une solution définitive et complète.

Rien n'est plus facile, en effet, que de mesurer l'activité des combustions de l'économie. Car les produits de la combustion sont forcément en rapport avec l'activité de ce phénomène. Plus elle est active, plus les produits qui en sont le résultat sont abondants. Le sucre en subissant l'action de l'oxigène donne naissance à de l'eau et à de l'acide carbonique. Mais un seul de ces deux corps suffit pour permettre d'apprécier la quantité du sucre brûlé. Par conséquent, si réellement le diabétique élimine du sucre en nature parce qu'il brûle moins, il doit en même temps exhaler moins d'acide carbonique que dans l'état normal. Et même, si ce n'était la multiplicité des sources de l'acide carbonique dans l'économie on pourrait dire que le déficit, s'il y en a, devrait porter sur une quantité de carbone égale à celle que renferme le sucre éliminé. La solution de la question dépend donc ici uniquement d'une opération de dosage. Cette opération, je l'ai exécutée successivement sur des individus de l'espèce humaine atteints de diabète, et sur des animaux chez lesquels je provoquais une glycosurie artificielle par la piqûre du plancher du quatrième ventricule. Jusqu'à présent je n'ai pu expérimenter que sur

deux personnes atteintes de cette affection ; une demoiselle âgée de 30 ans, et qui, à l'époque de l'expérimentation rejetait en 24 heures 14 litres d'urine tenant en dissolution 650 grammes de sucre ; et un jeune homme de 19 ans, qui depuis un an perd tous les jours par la voie rénale 8 litres d'urine renfermant 250 grammes de sucre. Pour arriver à recueillir l'acide carbonique exhalé par ces deux personnes et à le fixer sur la potasse, dans les meilleures conditions possibles, je n'avais qu'à suivre la voie toute tracée par MM. Andral et Gavarret. Mais n'ayant point de machine pneumatique à ma disposition, j'ai dû modifier considérablement le procédé de ces deux professeurs ; ou pour mieux dire je n'en ai absolument conservé que le masque imaginé par ces messieurs. Le reste de mon appareil différant complétement de tous ceux qui ont été employés jusqu'alors dans les analyses de l'air de la respiration, je ne puis me dispenser d'en donner la description, car dans les sciences des résultats ne peuvent être acceptés que d'autant que les moyens qui y ont conduit sont eux-mêmes justifiés.

J'ai remplacé les ballons collecteurs de M. Gavarret par une cloche disposée à la façon d'un gazomètre. Cette cloche à laquelle un système de poulies et de contre-poids permettait de se maintenir en équilibre à tous les niveaux possibles, plongeait dans une cuve à eau. La masse aqueuse était recouverte d'une couche d'huile

épaisse d'un centimètre, destinée à empêcher l'absorption de l'acide carbonique par l'eau. — La cloche était munie à sa partie supérieure d'une tubulure avec robinet. Par cette tubulure elle pouvait être mise alternativement et à volonté en communication, soit avec le masque, soit avec l'appareil à analyse. Ce dernier consistait comme toujours en un tube de Liebig et deux tubes en U, contenant de l'acide sulfurique bouilli, propre à absorber la vapeur d'eau ; en un tube de Liebig et deux tubes en U, contenant une dissolution concentrée de potasse destinée à fixer l'acide carbonique. Un dernier tube chargé d'acide sulfurique communiquait avec un grand flacon aspirateur rempli d'eau, offrant une tubulure à robinet à sa partie inférieure. Ce flacon remplaçait les ballons aspirateurs de M. Gavarret. Il forçait le contenu gazeux de la cloche à traverser les tubes à analyse.

Le procédé de la cloche que j'avais imaginé, je dois le dire, uniquement parce qu'il ne m'avait pas été donné de réaliser l'appareil de MM. Andral et Gavarret, m'a paru ne rien laisser à désirer dans son fonctionnement. J'oserais presque dire qu'il présentait un certain avantage sur ce dernier. Avec les ballons collecteurs, quand bien même on tourne faiblement les robinets, les gaz se précipitent toujours avec une certaine impétuosité dans le vide des récipients. Il s'exerce pour ainsi dire sur la colonne aérienne des voies bronchiques

une attraction qui fait que l'expiration est comme exagérée. Souvent l'air extérieur qui soulève les soupapes des tubes latéraux du masque, passe directement dans les ballons sans avoir été soumis à la respiration.

Avec la cloche, rien de semblable. Tout, au contraire est forcément normal. Les phénomènes mécaniques de l'inspiration font seuls pénétrer l'air extérieur dans le masque, et ce sont les puissances expiratrices seules qui le chassent dans la cloche. Cet avantage est faible sans doute, mais il n'était pas à dédaigner pour des mains beaucoup moins expérimentées que celles de M. Gavarret.

Je dois encore, avant de signaler les résultats que j'ai obtenus avec cet appareil, indiquer la marche que j'ai suivie dans le manuel opératoire, et les précautions dont je me suis entouré.

Le masque était fixé au visage du sujet quelques minutes avant le début de l'expérience, afin que l'air contenu dans la cavité du masque et dans le long tube de caoutchouc qui lui fait suite, fût remplacé par de l'air expiré. Puis le tube était rapidement vissé à la cloche qui avait été préalablement remplie d'eau et d'huile à sa partie supérieure. Une montre à secondes permettait de mesurer rigoureusement la durée de l'expérience. Un aide, guidé par le jeu des soupapes, comptait les inspirations exécutées pendant le même temps. Aussitôt que le robinet était ouvert, on voyait le

niveau du liquide dans la cloche baisser graduellement, et faire ainsi place peu à peu au produit de l'expiration. Ce déplacement se faisait de la manière la plus régulière sans nécessiter le moindre effort du sujet, sous la seule influence d'expirations tout à fait normales. On arrêtait l'expérience, en fermant le robinet, lorsque le niveau était arrivé à une marque très-appréciable traduisant une contenance de 6 litres.

Le prolongement du masque étant dévissé, on fixait à sa place sur la tubulure de la cloche, un autre tube en caoutchouc attenant à l'appareil à analyses, on ouvrait simultanément le robinet de la cloche et celui du flacon aspirateur. Le barbottement dans les tubes en U et l'ascension de l'eau dans la cloche accusaient immédiatement le passage du gaz expiré dans l'appareil à analyse.

La cloche étant d'une capacité restreinte, j'ai dû, pour agir sur des quantités d'acide carbonique notables, soumettre chaque sujet à plusieurs expériences, tantôt consécutives tantôt très-rapprochées, avant de procéder a la pesée finale. Je ne démontais l'appareil pour la pesée que quand j'avais obtenu une durée totale de près d'un quart d'heure. J'étais ainsi moins exposé à des erreurs, en concluant du résultat obtenu, à la quantité d'acide carbonique exhalé dans une heure. Et d'un autre côté, comme les fractions de cette durée totale étaient prises à des moments différents du

jour, et dans des conditions variées d'alimentation et d'exercice, j'étais plus sûr d'arriver à une moyenne véritable. Enfin, dans les expériences préalables pratiquées sur une personne se trouvant à l'état normal, je me suis assuré que mon appareil conduisait à la moyenne indiquée par MM. Andral et Gavarret.

La jeune fille a rempli la cloche dix fois en huit séances, du 18 au 30 mars. Les expériences partielles ont eu lieu les 18, 20, 21, 23, 25, 28, 29 et 30 mars. — Quatre ont eu lieu à deux heures, c'est-à-dire une heure après le repas, et à la suite d'une course qu'on peut évaluer à 1 kilomètre. Les quatre autres ont eu lieu à cinq heures. La malade pouvait être considérée comme à jeun. Elle a respiré en tout, 11 minutes 30 secondes, pendant lesquelles elle a fait 187 inspirations. Elle a fourni 64 litres d'air expiré. Les tubes à potasse qui pesaient avant l'expérience 254 grammes 15, ont donné après, 262 grammes 55. En 11 minutes 30 secondes elle a donc expiré 8 grammes 40 d'acide carbonique. Par conséquent en 1 heure elle aurait fourni, 45 grammes 04; or, d'après les auteurs, la moyenne physiologique est de 41 grammes à l'heure. Comme exhalation, M^lle P. se trouvait donc au-dessus de la moyenne. Loin de présenter un déficit, comme l'exige la théorie du défaut de combustion, il y aurait plutôt un excès. Sans doute ce surcroit n'est pas tellement considérable qu'il ne puisse être regardé comme étant compris dans

la normale des oscillations possibles autour de la moyenne. Mais il est permis de se demander s'il n'y a pas là un excès véritable se montrant chez la plupart des diabétiques, et qui serait lié tout justement aux conditions dans lesquelles ils se trouvent. Leur économie renferme un surcroît de combustible ; elle n'élimine ce surcroît qu'en désespoir de cause, elle cherche à en brûler le plus qu'elle peut. De là sans doute, ces plus amples inspirations que j'ai eu lieu de constater chez plusieurs diabétiques ; amplitude qui m'a paru sur tout très-marquée chez M^lle^ P. De là ce symptôme si constant, le soupir, qui n'est qu'une profonde inspiration venant traduire l'insuffisance de l'oxygène, venant traduire un besoin de l'hématose.

*Deuxième sujet.* — Dans une première série de 17 expériences qui ont eu lieu du 23 décembre 1861 au 14 janvier 1863, et qui furent exécutées aux différentes heures de la journée, les unes à jeun, les autres à la suite d'un repas, le jeune homme a respiré dans le masque 16 minutes 35 secondes. Il a fait pendant ce temps 480 inspirations. Il a fourni 229 litres d'air expiré. Les tubes à potasse pesaient avant l'expérience 205 grammes 25, après, ils ont pesé 216,05. Il a donc exhalé 10 grammes 80 d'acide carbonique en 16 minutes 35 secondes. Par conséquent en 1 heure la quantité d'acide carbonique produite aurait été de 39 grammes 0,55.

Comme on le voit, ce premier résultat n'est pas aussi favorable à la thèse que je défends que celui fourni par le premier sujet.

Mais outre qu'il s'éloigne peu de la normale et qu'il peut pour cette raison être considéré comme étant compris dans les oscillations physiologiques, un petit dérangement de l'appareil survenu à mon insu dans les dernières expériences de la série a dû, bien certainement, être cause d'un léger déficit. Une des balles de sureau servant de soupape avait éprouvé par son jeu répété une certaine usure qui la rendait insuffisante. C'est pourquoi j'ai pratiqué un nouveau dosage pour lequel il fut paré à l'inconvénient précédent.

Du 9 au 28 février eurent lieu 14 séances dans les mêmes conditions que celles de la première série. Le sujet a respiré dans le masque pendant 14 minutes 53 secondes. Il a fait 288 inspirations. Il a fourni 146 litres d'air expiré. Les tubes à potasse pesaient 221 grammes 88. Après, la pesée donna 232,22, d'où 10 grammes 54 d'acide carbonique en 14 minutes 53 secondes. Par conséquent en une heure il y aurait eu 42 grammes 490. Cette fois, la moyenne fut dépassée, et si l'excès fut moins prononcé que pour M^lle P., cela a tenu très-probablement à ce que le thorax était beaucoup moins développé chez le deuxième sujet que chez le premier.

L'expérimentation portant sur l'espèce humaine amène

donc à conclure que dans le diabète spontané, la partie combustible de la nutrition ne se trouve pas amoindrie, qu'elle peut même être exagérée. Un fait d'observation clinique m'avait déjà fait supposer qu'il devait en être ainsi. J'avais été frappé de l'aptitude de mes deux malades à résister à l'influence du froid. Cette force de résistance indiquait évidemment une production très-active de calorique; et ce dernier ne pouvait avoir sa source que dans les combustions respiratoires.

Mais à côté de ses expériences faites sur l'homme lui-même, il était intéressant et surtout plus rigoureux d'agir aussi sur les animaux, en provoquant un diabète artificielle par la piqûre du plancher du 4e ventricule. Car je pouvais avoir ici un terme de comparaison qui me manquait forcément dans le premier cas. Il était possible de doser sur le même individu avant et après la piqûre, c'est-à-dire, successivement à l'état normal et à l'état glycosurique. Pour les animaux, il était impossible de recueillir les produits de leur expiration sans les isoler eux-mêmes en totalité. On ne pouvait songer à l'emploi d'un masque moulé sur la tête de l'animal. Il fallait absolument renfermer ce dernier dans un espace d'air limité, mais susceptible de se renouveler, et d'abandonner ses parties altérées à des tubes à analyse. L'appareil de MM. Regneault et Reiset était incontestablement indiqué ici. Mais ne pouvant, ne devant même

pas songer à le reproduire pour des recherches aussi restreintes, j'ai cherché à le remplacer par des moyens grossiers, il est vrai, mais qui m'ont paru en remplir les conditions principales. Si la mise en scène a laissé à désirer, le procédé ne parait pas pouvoir être accusé d'exposer à des erreurs, et par conséquent donner prise à des objections.

J'ai pu atteindre le but cherché en me servant encore de l'appareil précédemment décrit et auquel je n'ai eu à faire subir que de légères modifications. La tubulure de la cloche était laissée en communication permanente avec la série de tubes à analyse. Dans le bouchon de cette tubulure était solidement fixé à l'intérieur un piton sur lequel se réfléchissait une ficelle pouvant ainsi produire un jeu de poulie. A l'une des branches de cette ficelle était attaché un filet dans lequel était placé l'animal. En exerçant des tractions sur l'autre branche, on pouvait élever ce dernier aussi haut qu'il était jugé convenable. En fixant ensuite cette extrémité libre de la ficelle à un clou implanté sur le bord de la cuve, on pouvait maintenir l'animal au niveau adopté. La cloche plongeait de deux ou trois centimètres dans la cuve ; il se trouvait ainsi isolé dans un espace d'air limité. L'acide carbonique, exhalé par lui, ne pouvant se dissoudre dans l'eau, vu l'interposition de la couche d'huile, n'avait pas d'autre issue que celle qui lui était offerte par la tubulure supérieure, et vers laquelle

l'appelait incessamment l'écoulement du flacon aspirateur.

Restait à compenser ce départ continuel de l'air altéré par l'arrivée continuelle aussi de nouvelles quantités d'air pur. C'est ce que j'ai obtenu de la manière suivante. Un tube recourbé deux fois était maintenu fixé à la paroi intérieure de la cuve. Une des deux branches verticales, la plus courte, restait plongée dans le liquide, et correspondait au centre de la base de la cloche. L'autre dépassait le bord supérieur de la cuve par son extrémité ouverte à laquelle était adaptée une vessie remplie d'air pur. Une compression même légère, exercée sur cette vessie suffisait pour faire arriver d'une manière continue des bulles d'air dans la cloche. Ces bulles arrivant par la partie inférieure pour alimenter la respiration, déplaçaient en outre de bas en haut, l'air déjà altéré, et contribuaient ainsi avec l'attraction à assurer le renouvellement de l'atmosphère limitée où se trouvait l'animal. De plus, cet air, en traversant les couches liquides se débarrassait de l'acide carbonique qui se trouve toujours mélangé au gaz atmosphérique. La vessie pouvait être placée et enlevée très-rapidement, de sorte que lorsqu'elle se trouvait vide il était facile de la remplacer par d'autres vessies de rechange. Quant à l'introduction de l'air dans ces réservoirs membraneux, elle se faisait à l'aide d'un soufflet ordinaire. Le but se trouvait être

ainsi assez bien rempli pour que l'animal pût vivre sous la cloche dans des conditions normales pendant un temps très-long. La durée du séjour dans le milieu limité n'a jamais été moindre d'une demi-heure, elle aurait pu être prolongée beaucoup plus longtemps sans le moindre inconvénient pour l'animal, car même dans les dernières minutes de l'expérience la transparence de la cloche a toujours permis de constater qu'il respirait avec régularité.

La demi-heure écoulée, il fallait le retirer sans soulever la cloche, pour que le gaz contenu dans celle-ci restât toujours isolé de l'atmosphère. Pour ce faire, on laissait glisser la ficelle dans la poulie, et bientôt le train postérieur de l'animal plongeait dans la masse liquide. La main d'un aide préalablement immergée venait le saisir et le retirait assez rapidement pour qu'il ne pût être asphyxié. Cette extraction une fois opérée, l'écoulement du flacon aspirateur se chargeait de faire passer le contenu gazeux de la cloche dans l'appareil analyse et de le remplacer par du liquide emprunté à la cuve.

Je me suis servi de cabiais, animaux qui étaient assez petits pour n'occuper qu'une faible partie de la chambre de la cloche et assez gros pour rendre facile la piqûre et l'extraction des urines. En tenant compte de tous les individus sur lesquels j'ai fait des tentatives, j'ai trouvé qu'en moyenne ces animaux exhalaient en 1 heure 1 gramme 55.

Ceci posé, je ne vais rapporter ici en détail que les expériences qui ont porté sur les deux seuls cabiais que je suis parvenu à rendre diabétiques.

Le 29 septembre 1862, un cabiais pesant 580 gr. fut placé dans une cloche, il y resta une demi-heure. Avant l'expérience la pesée donna pour les tubes à potasse un total de 136 gr. 83. Après l'expérience, le poids de ces tubes donna un total de 137 gr. 73 cent. Il y eut donc dans la demi-heure 85 centigrammes d'acide carbonique exhalé, et en une heure, il y aurait eu 1 gr. 70 centig.

Le 9 octobre, le même cabiais fut de nouveau soumis à l'expérience sans avoir été piqué. Les tubes à potasse pesaient avant 132 gr. 35 ; après, 133 gr. 25. Cette fois en une demi-heure 90 cent. d'où en une heure 1 gr. 80. La moyenne particulière de cet animal comme exhalation d'acide carbonique pouvait être évaluée à 1 gr. 75 par heure.

Le 5 novembre, je pratiquai sur le cabiais la piqûre du plancher du quatrième ventricule en me servant d'un instrument construit sur le modèle indiqué par M. Claude Bernard et en suivant le procédé de la pénétration par l'occipital. L'animal resta longtemps affaissé sur lui-même ; il fut placé dans un vase de terre sur un grillage assez fin pour s'opposer au passage de la matière fécale, tout en se laissant traverser par l'urine. Grâce à ce moyen, j'ai pu recueillir de l'urine sans

recourir au cathétérisme. Neuf quarts d'heure après l'opération, je trouvai en effet au fond du vase la valeur de deux cuillerées à café d'urine. Cette urine donna une réaction très-marquée avec la liqueur de Fehling.

Comme cette urine avait mouillé quelques bols de fecès qui se trouvaient sur le grillage et comme elle avait pu enlever à ceux-ci en passant des molécules de fécule non digérée, j'ai pour plus de sûreté cherché à obtenir directement de l'urine sans mélange. Une simple pression exercée sur l'abdomen amena ce résultat, et j'ai acquis la conviction que mon cabiais était réellement diabétique.

Immédiatement après cette constatation, j'ai procédé au dosage de l'acide carbonique exhalé. Comme dans les expériences précédentes, l'animal fut laissé une demi-heure dans le milieu limité. Il fournit 0, 915 cent. d'acide carbonique. En une heure il en aurait fourni 1 gramme 83, chiffre qui se trouvait au-dessus de la moyenne déterminée et même un peu au-dessus du chiffre maximum obtenu pour le même animal. Ce dernier fut trouvé mort le lendemain à neuf heures du matin.

A l'autopsie, un petit noyau sanguin fit reconnaitre que la piqûre avait porté presque sur la ligne médiane et qu'elle empiétait seulement un peu sur l'olive droite à la réunion de son tiers moyen avec son tiers supérieur.

*Deuxième expérience.* — Un animal de la même espèce pesant 185 grammes ayant fourni dans deux opérations de dosage une moyenne de 0,72 cent. à l'heure, fut piqué par le même procédé le 10 janvier 1863. Cette piqûre fut aussi suivie du résultat cherché. La présence du sucre put encore être constatée dans l'urine trouvée dans la vessie lors de l'autopsie. La mort ne survint que 48 heures après la blessure et fut précédée de convulsions, de nombreux frissons et de tremblements musculaires. L'examen du bulbe apprit que l'instrument avait porté sur le faisceau innominé. En cet état il a exhalé 0,3625 en une demi-heure, d'où 0,725 en une heure.

Les deux faits qui précèdent viennent donc corroborer la conviction à laquelle j'avais été conduit en agissant sur l'homme. J'en étais là de mes expériences et je me proposais de les multiplier encore, lorsqu'en relisant attentivement les leçons que M. Bernard a professées sur la pathologie et la physiologie du système nerveux, je trouvai ce passage qui, dans les lectures faites autrefois avait passé inaperçu pour moi.

« Les animaux rendus diabétiques par la piqûre du » quatrième ventricule détruisent aussi bien le sucre » que ceux chez lesquels on n'a pas produit cette lésion. » Plaçant en effet un de ces animaux dans un milieu » confiné en comparaison avec un animal sain, nous » avons déjà vu que le premier rend autant et même » plus d'acide carbonique que le second. »

Cette phrase justifiait mes résultats avec une telle autorité qu'il devenait tout à fait inutile de poursuivre davantage mes recherches dans ce sens. Toutefois, si mes expériences n'ont fait à mon insu que démontrer une chose déjà acquise, elles ont eu du moins l'avantage de la démontrer dans des conditions peut-être plus favorables, car d'après le texte cité, M. Bernard n'a pas pris les deux termes de comparaison sur un seul et même individu; et de plus, il n'a pas expérimenté sur l'espèce humaine.

*Examen de la deuxième hypothèse.* — La prétendue lésion de nutrition ne consistant pas en une diminution des combustions, consiste-t-elle en un excès de désassimilation? J'avoue qu'il sera plus difficile de renverser cette deuxième théorie, car relativement à elle la voie expérimentale directe m'a paru presque complétement fermée, du moins dans l'état actuel de la science, mais on peut, je crois, la juger par le raisonnement appuyé sur des faits qui traduisent jusqu'à un certain point à l'extérieur l'état de la désassimilation. C'est ce que je vais essayer de faire.

La transformation de l'amidon en sucre est-elle un phénomène vital de la nutrition? Résulte-t-elle bien de l'usage ou de l'usure de la partie? Est-elle due à la désassimilation de l'amidon qui a fait son temps dans les tissus comme la créatine est due à la désassimilation de la musculine qui s'use par le fait de la contraction?

Et d'abord, je ne sais si l'on est réellement en droit de comparer ce qui se passe pour l'amidon à ce qui se passe pour la musculine; car le premier phénomène peut s'effectuer en dehors de la vie. Il se passe sur le cadavre, tandis que le deuxième ne se passe jamais que pendant le fonctionnement des organes. Jamais les muscles ne donnent naissance à de la créatine ou à de l'urée après la mort.

En admettant même une similitude complète entre les deux phénomènes on se trouverait encore en face de nouvelles difficultés, car si le bulbe lésé avait pour résultat d'augmenter la désassimilation, celle-ci devrait être très-probablement augmentée d'une manière générale et non d'une manière élective. Cette augmentation devrait porter sans doute sur toutes les substances assimilées et non sur un seul ordre. La désassimilation devrait se montrer exagérée, non-seulement pour les amylacés mais encore pour les albuminoïdes. Par suite, en même temps que l'économie se trouverait plus riche en sucre, elle devrait aussi se montrer plus riche en urée ou en acide urique. Or, cela n'est pas.

MM. Becquerel et Rodier, dans leur traité de chimie pathologique, ne donnent point de chiffres permettant de comparer ensemble les moyennes d'urée fournies par l'homme diabétique et par l'homme sain, ils se contentent de dire, d'après Bouchardat, que la proportion d'urée dans les urines des diabétiques varie beaucoup

pour les malades différents et chez le même malade selon les différentes émissions ; qu'elle est chez les diabétiques comme dans l'état de santé, en rapport avec la quantité d'aliments azotés introduite dans l'économie. Ils citent bien une des analyses de Bouchardat, mais cette analyse n'indique que la proportion d'urée que renfermait un litre d'urine, sans mentionner la quantité d'urine éliminée dans les 24 heures. Cette analyse, telle qu'elle est donnée, ne fournit donc pas un élément suffisant de comparaison.

Le même reproche doit être adressé aux deux analyses que M. Ossian Henri a données, l'une dans le *Journal de pharmacie*, l'autre dans les *Annales de chimie;* à celles qui ont été exécutées par Müller et Meisner et que j'ai trouvées signalées dans le *Dictionnaires des analyses chimiques ;* et enfin à celle que Reich a publiées dans l'*Annuaire de Milon et Reiser*. Toutes ces recherches ont porté sur un litre d'urine sans qu'il soit tenu compte de la quantité d'urée éliminée dans un temps donné. Une seule analyse paraît avoir été faite dans les conditions qui sont indispensables ici. C'est celle de John qui, chez un diabétique obtint dans les 24 heures 33 gr. 30 d'urée. Mais comme je ne pouvais asseoir une conclusion sur cette seule donnée, j'ai aussi, chez mes diabétiques, pratiqué le dosage de l'urée. Dans les premières déterminations, j'ai eu recours à une extraction en nature, mais cette

substance est tellement altérable qu'il est bien certain que, même en s'entourant de toutes les précautions possibles, on s'expose à des pertes souvent sensibles. C'est pourquoi j'ai préféré depuis recourir à un dosage indirect en provoquant par le nitrite de mercure la formation d'acide carbonique aux dépens de l'urée. A trois reprises différentes, les urines éliminées pendant 24 heures par chacun des diabétiques ont été recueillies en totalité et mélangées; puis une faible quantité de ce mélange a été soumis à l'action du nitrite de mercure, ces expériences ont été faites à dessein dans des conditions variées d'alimentation et d'exercice.

*Première expérience.* — 13 litres d'urine recueillis sur M^lle^ P. dans l'espace de 24 heures, après une alimentation composée d'une grande quantité de légumes et de pain, avec addition d'environ 100 gr. de viande et à la suite d'un travail sédentaire interrompu seulement par une promenade d'une demi-heure, donnèrent 19 gr. 116 d'urée.

*Deuxième expérience.* — 12 litres 15 centilitres d'urine recueillis sur la même personne, à la suite d'une alimentation presque exclusivement animale et plusieurs promenades ayant eu ensemble une durée totale de 3 heures donnèrent 27 gr. 88 d'urée.

*Troisième expérience.* — Même sujet. 8 litres obtenus pendant un mouvement fébrile occasionné par une vulvite couenneuse et à la suite d'une alimentation relativement très-restreinte, 10 gr. 30 d'urée.

*Quatrième expérience.* — M. B. jeune homme de 18 ans, après une alimentation ou les féculents dominèrent et après avoir parcouru 5 kilomètres donna 6 litres d'urine contenant 24 gr. 15 d'urée.

*Cinquième expérience.* — Le même. 7 litres alimentation azotée, 2 promenades d'une demi-heure. Urée 32 gr. 52.

*Sixième expérience.* — Le même retenu à la chambre par une bronchite sans fièvre, alimentation variée, 20 gr. 408.

Il ressort tant de l'analyse de John que de celles qui précèdent que la quantité d'urée chez les diabétiques ne dépasse jamais les limites ordinaires ; qu'elle varie, il est vrai, un peu suivant les conditions du régime, mais qu'elle n'est jamais en raison des masses alimentaires ingérées.

C'est tout justement parce que l'urée se montre chez eux dans les proportions ordinaires et parce qu'elle s'y trouve comme perdue dans une plus grande masse de liquide des urines, que l'on a cru que l'urée disparaissait des individus atteints de diabète. Cette assertion erronée vient encore à l'appui de ce que j'avance, puisqu'elle prouve que dans un grand nombre d'analyses non publiées, l'urée s'est montrée en assez faible quantité pour qu'on ait pu mettre en doute son existence.

De ce que chez les diabétiques, l'urée ne présente

aucune modification notable dans sa quantité et dans ses variations, on n'est cependant pas en droit de conclure à la non exagération de la désassimilation, car, pour arriver à l'état d'urée, les matières azotées ont besoin de subir l'action d'une quantité déterminée d'oxygène, élément qui peut fort bien n'être pas en suffisance. Mais alors les matières extractives fournies en excès par l'absorption interstitielle devraient se montrer à l'état d'acide urique, et les urines des diabétiques devraient se signaler par des sédiments très-abondants, fait qui, tout justement, est indiqué par M. Bouchardat comme excessivement rare. Le caractère des urines des diabétiques est en effet la limpidité la plus parfaite. De toutes les maladies c'est celle où les dépôts sédimenteux manquent le plus souvent. Cette grande limpidité qui a été constatée par tout le monde se rencontrait aussi chez mes deux malades. Je n'ai pas cru toutefois devoir m'en tenir à cette appréciation approximative et j'ai encore recouru ici à des pesées rigoureuses, d'autant plus que l'absence de dépôt pouvait être due à l'abondance du véhicule. Je me suis servi du procédé indiqué par M. Lecanu. Après avoir évaporé les urines jusqu'à consistance sirupeuse, je précipitais par l'alcool les sels alcalins et terreux, la matière colorante et l'acide urique. Je lavais ce précipité plusieurs fois dans l'alcool pour lui enlever complétement l'urée qu'il pouvait avoir entraîné. Puis,

après filtration, je le traitais par de l'eau acidulée par de l'acide chlorhydrique. Cet acide dissolvait les sels alcalins et terreux et enlevait à l'acide urique les bases avec lesquelles il se trouvait combiné. L'acide était enfin recueilli sur un filtre, desséché et pesé.

Je n'ai songé à faire cette recherche que lorsqu'un de mes sujets diabétiques avait succombé. Je n'ai donc pu la faire porter que sur un seul, sur le jeune homme.

Après une journée entrecoupée de nombreuses promenades, il m'a donné 0,997 d'acide urique et pendant un jour d'inaction 1 gr. 384. Il est vrai qu'à l'état normal la moyenne est de 0,526. Mais si l'on songe que dans les maladies qui entrainent une augmentation de l'acide urique, on trouve jusqu'à 3 grammes de cette substance, on ne regardera pas comme étant élevés les chiffres que j'ai obtenus, d'autant plus que l'alimentation des diabétiques est toujours exhorbitante et que l'abondance du véhicule entraine toujours forcément une certaine augmentation des principes solides.

Ce que j'ai avancé plus haut se trouve donc pleinement justifié par les faits. Toutes proportions gardées, le diabétique n'élimine pas plus d'urée et d'acide urique que celui qui ne l'est pas. Relativement à la masse alimentaire ingérée, il en élimine même beaucoup moins, et cependant dans une maladie caractérisée, soi-disant par des métamorphoses trop rapides des éléments

constitutifs du corps humain, les matières albuminoïdes devraient marcher de front avec les matières amylacées.

Comment toutefois concilier cet état à peu près normal des excrétions azotées avec l'amaigrissement si prononcé qui caractérise le diabète et qui semble cependant annoncer un travail de décomposition très-marqué? On ne le peut que d'une seule manière qui est tout justement favorable à la fonction glycogénique.

La plupart des maladies chroniques entraînent l'émaciation, mais celle-ci trouve son explication toute naturelle dans l'insuffisance de l'alimentation. L'homme est alors obligé de se nourrir aux dépens de sa propre substance. Chez le diabétique les conditions nè sont plus du tout les mêmes. Il jouit d'un appétit insatiable. Il engloutit des quantités prodigieuses d'aliments. Il les digère parfaitement et il est à même d'en profiter. Il en profite, car les déjections offrent le rapport normal avec les quantités ingérées (1). Malgré cela il maigrit.

---

(1) Je n'ai pu multiplier beaucoup les expériences relatives aux rapports existants entre le poids des aliments et le poids des fecès, (rapports qui peuvent indiquer la puissance de l'action digestive et de l'absorption), parce que les clients en ville, se prêtent difficilement aux entraves et aux ennuis que leur causent de pareilles expériences. Dans plusieurs tentatives, la surveillance et l'obéissance n'ont pu être suffisantes, et je n'ai obtenu que des données approximatives. Deux fois seulement toutes les conditions ont été remplies,

Il y a bien chez lui une désassimilation exagérée, mais une désassimilation qui ne se fait pas suivant les lois ordinaires, puisqu'elle ne se traduit pas par une plus grande abondance de détritus azotés. Cela étant, on ne peut logiquement attribuer ici l'émaciation qu'à une résorption interstitielle plus active qui a pour but de fournir des matériaux au foie qui fonctionne démesurément, comme organe glycogénique. Il maigrit pour la même raison qu'il mange plus. Car on ne saurait regarder la voracité du diabétique comme étant uniquement une aberration morbide de la sensation faim. Evidemment elle est aussi l'expression d'un besoin réel. C'est de la matière qu'il faut à l'activité d'élaboration dont jouit le corps. Et le genre d'élaboration qni y prédomine se trouve naturellement indiqué par la substance qui se montre en plus grande quantité dans les excreta, c'est-à-dire par le sucre.

L'abondance de l'alimentation et l'amaigrissement d'une part, l'abondance du sucre d'autre part, voilà deux termes qui nous permettent de dégager l'inconnu, de conclure à ce qui doit se passer dans l'économie des diabétiques. Il use beaucoup de matière et il produit

---

et dans les deux cas, le rapport cherché a été compris dans les oscillations normales. Une fois les fecès représentaient le sixième des aliments ingérés. La deuxième fois ils représentaient un peu plus du huitième.

beaucoup de sucre. Donc il fait du sucre aux dépens de cette matière. Pour formuler ma pensée d'une manière plus précise encore, je dirais :

Le diabétique mange beaucoup et il maigrit beaucoup. Il ne rejette de plus que les autres que du sucre. Par conséquent, c'est en grande partie aux dépens des aliments et en partie aux dépens de sa propre substance, qu'il doit former le sucre qu'il rejette.

Je ne prétends pas toutefois par là, que toute la nourriture que le diabétique prend en excès soit employée à faire du sucre. Il y aurait une trop grande différence de proportions entre le produit et la matière première. Mais il en est ainsi tout au moins d'une portion des produits de la digestion, absorbables et absorbés. Une loi qui semble résulter des observations particulières de M. Morin donne un certain appui à cette interprétation. M. Morin a, dit-il, constaté que dans les urines diabétiques, la quantité d'urée est toujours en raison inverse de celle du sucre, ce qui donne bien à supposer que plus le sucre transforme d'albuminoïdes en glycose, moins il peut en sortir sous forme d'urée.

Sans doute si le diabétique crée du sucre aux dépens d'une partie des matières azotées qu'il s'ingère, l'élément azote qui ne trouve pas son emploi dans cette formation doit se montrer quelque part en excès dans une des excrétions et sous une autre forme que celle

d'urée et d'acide urique. Je n'ai pas cherché à vérifier la chose. Le fait de la sécrétion sucré est déjà assez difficile a déterminer pour qu'on puisse aspirer, en ce moment, à apprécier tous les détails de son mécanisme. Mais l'important, c'est que la supposition ne soit pas invraisemblable. D'ailleurs, quelle que soit la signification de l'assertion de M. Morin, il est tout aussi probable que ce sont les matières grasses qui servent à faire le sucre d'origine animale. Les expériences physiologiques de MM. Poggrale et Vandeen et les recherches chimiques de Berthelot donnent quelque valeur à cette hypothèse. En ce cas, l'émaciation générale, chez les diabétiques, résulterait peut-être avant tout de la résorption du tissu adipeux sous-cutané et interstitiel.

La théorie de M. Rouget rencontre encore un obstacle dans certains faits expérimentaux qui paraissent bien établis ; car relativement à ces faits, M. Cl. Bernard, n'a pas encore rencontré de contradicteurs.

Quand on galvanise le pneumo-gastrique, le foie se montre excessivement riche en sucre. C'est, dit-on, parce que cette excitation a pour résultat d'augmenter l'activité de la circulation du sang dans l'appareil hépatique, cette conjestion détermine la transformation en sucre d'une plus grande partie de la dextrine accumulée dans le foie, ce grand réservoir des produits de la digestion. L'explication est au cas particulier

jusqu'à un certain point acceptable et elle est donnée aussi par M. Longet. Mais en la proposant on a malheureusement négligé d'autres faits auxquels donnent lieu les diverses sections du même nerf.

Lorsqu'on coupe le pneumo-gastrique au cou, le sucre et la matière glycogène manquent presque complétement dans le foie. Dira-t-on que dans ce cas, la circulation de l'organe se trouve diminuée? Mais outre que cette anémie relative n'a jamais été constatée, on ne comprendrait pas pourquoi cette section n'entraine pas les mêmes conséquences lorsqu'elle est faite au-dessous du plexus pulmonaire. Car alors la communication du foie avec le bulbe se trouve tout aussi bien interrompue. Les conditions de la circulation doivent être modifiées de la même manière dans les deux cas, et cependant comme sucre et comme matière glycogène, les résultats se montrent tout à fait opposés. Non ! Il ressort parfaitement de cette double expérience qu'une seule condition ici est nécessaire à l'état glycogénique du foie, c'est la continuité nerveuse entre le bulbe et le poumon. Et la nécessité de cette condition ne saurait trouver d'explication plus rationnelle que celle donnée par M. Bernard. Elle satisfait complétement aux lois qui régissent l'innervation. Tous les phénomènes involontaires de la vie sont le résultat d'une action reflexe. Les sécrétions comme les mouvements de la vie végétative ont besoin d'être précédés

d'une exagération de production ou d'une exagération d'acquisition. Et comme cette exagération est indépendante de l'alimentation, c'est que la source du produit se trouve dans l'économie elle-même.

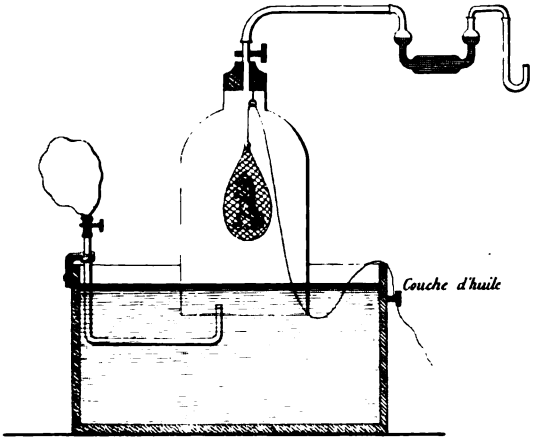





A *Fenêtre guidant l'opérateur*

B *Tube de dégagement pour l'expiration*

C *Tubes pour l'air à inspirer.*

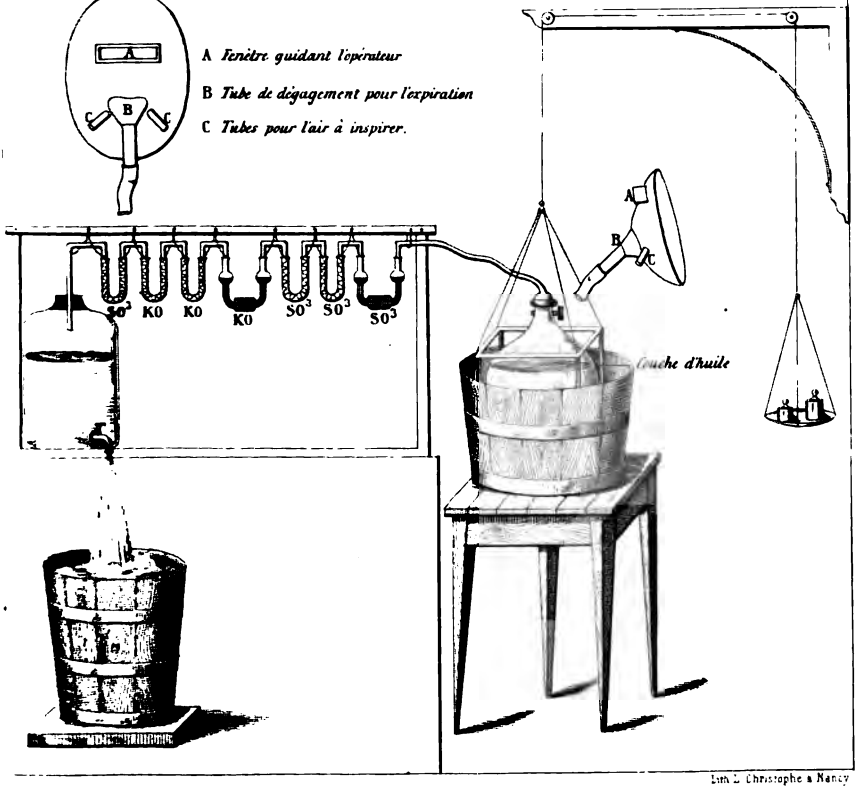


Lith. L. Christophe à Nancy

# NOTICE

## HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

# CHEVRIER

PAR M. GILLET.

## PARTIE HISTORIQUE.

Restituer à l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar* (1), par Chevrier, sa véritable valeur ; raconter les incidents, peu connus, dont ce livre fut l'occasion et le prétexte ; mettre, enfin, en relief les considérations morales qui m'ont paru se rattacher à la vie de l'auteur, tel a été le but que je me suis proposé en écrivant cette notice.

---

(1) L'ouvrage est intitulé : *Histoire civile, militaire, ecclésiastique, politique et littéraire de Lorraine et de Bar.* A partir du livre second du tome I, et jusqu'à la fin du dernier volume, le titre courant a été modifié de la manière suivante : *Histoire générale de Lorraine et de Bar.*

Bien qu'un siècle se soit à peine écoulé depuis la mort de l'écrivain dont je vais entretenir l'Académie, je dois le dire en commençant ce travail, on manque sur lui de renseignements positifs. Dans cette ville même où il est né, où il a passé toute sa jeunesse et plusieurs années de son existence errante et tourmentée, où ses œuvres historiques sont recherchées et consultées, le biographe ne peut recueillir que des souvenirs décolorés, des traditions incertaines ou affaiblies par le temps.

Les nombreux volumes dont j'aurai à rendre compte et surtout l'*Histoire d'une cause célèbre* m'ont pourtant fourni sur celui qui les a écrits, quelques particularités que j'ai rassemblées. Il n'y a, d'ailleurs, dans le récit des événements que je vais rapporter, d'autre intérêt que celui de la vérité.

Dom Calmet avait publié la première édition de l'*Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, et la *Bibliothèque lorraine* était imprimée depuis peu de temps, lorsque parurent les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres* de cette province. Ces mémoires, *resserrés dans des bornes trop étroites* pour qu'on puisse les considérer autrement que comme *une esquisse*, étaient l'œuvre d'un jeune homme qui n'était connu dans le monde littéraire que par des romans aussi déshonnêtes qu'indigestes, ou par quelques poésies froides et affectées. Son pâle talent, en un mot, ne s'était jusqu'alors révélé que par le nombre de ses productions et son

nom n'avait point trouvé place dans le travail bibliographique du savant Bénédictin.

Quelques années après, un ouvrage plus considérable sortit de la même plume. L'*Histoire générale de Lorraine et de Bar* recommande le nom de Chevrier : elle classe son auteur parmi les écrivains qui, au siècle dernier, ont pu consulter des documents originaux, aujourd'hui perdus. Elle acquiert par cela même et malgré ses imperfections, une importance que l'esprit de parti a pu seul lui dénier.

Cette publication, s'il ne faut tenir aucun compte de toutes ces œuvres qu'il a produites dans les belles lettres, en vers ou en prose, me servira d'excuse pour parler de sa personne et de ses autres écrits.

François-Antoine Chevrier, né à Nancy, sur la paroisse St-Sébastien, le 11 octobre 1721, comme il nous l'apprend lui-même (1), était fils de Charles-Claude Chevrier et de Marguerite Larcher.

Sa famille, originaire des Vosges, était justement considérée. Elle avait occupé des emplois publics; elle s'était signalée par des services rendus au pays dans les différents ordres de l'Etat. Le barreau de Mirecourt, celui de Neufchâteau et le Parlement de Nancy pou-

---

(1) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet.* — V. aux pièces justificatives, lettre A. — Registres de l'état civil de la ville de Nancy, pour l'année 1721. — Son père demeurait dans la rue des Eglises, dite aujourd'hui la rue des Quatre-Eglises.

vaient, à bon droit, revendiquer plusieurs de ses membres (1).

Claude-Dominique Chevrier, son aïeul, avait, en exerçant à Mirecourt la profession d'avocat « pendant » longues années avec approbation et au contentement » du public » conquis une position considérable (2).

Dans plusieurs circonstances, il reçut de ses concitoyens des missions importantes. En 1698, il fut député vers Léopold pour le féliciter sur son mariage avec la princesse Elisabeth-Charlotte d'Orléans (3), et le

---

(1) Je possède plusieurs mémoires et factums judiciaires, écrits par le père et par l'oncle de Chevrier.

(2) V. aux archives de la Meurthe les originaux des lettres d'anoblissement des deux fils de Claude Dominique, et *Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois*, par le R. P. Dom Ambroise Pelletier. Nancy, 1758, in-fol.

(3) Elisabeth-Charlotte d'Orléans, dite Mademoiselle de Chartres, fille de Philippe de France, duc d'Orléans, et d'Elisabeth-Charlotte de Bavière, connue sous le nom de *Princesse palatine*, naquit le 13 septembre 1676 et épousa le 7 octobre 1698, Léopold 1er, duc de Lorraine et de Bar. — V. *Histoire abrégée de la vie privée et des vertus* de cette princesse, par le R. P. Collins. Nancy, 1762, pet. in-8 ; et *Abrégé de l'histoire généalogique de la maison de Lorraine*, par le marquis de Ligniville (le P. Leslie). Commercy, s. d., in-8. — Qu'il me soit permis de placer ici un mot que je trouve dans les *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 75, (Edit. Chéruel) sur le mariage de Léopold.... « Son mariage fut arrêté avec Mademoi- » selle ; sur quoi quelqu'un dit assez plaisamment de la feue reine » d'Espagne, de Madame de Savoie et de celle-ci, que, de ses trois » filles, Monsieur en avoit marié une à la cour, une autre à la ville, » et la dernière à la campagne. »

10 février de l'année suivante, ils lui accordaient un autre témoignage de confiance, en le chargeant de présenter au Duc de Lorraine la soumission de la ville de Mirecourt à la première entrée de ce prince.

Allié par sa femme à des familles nobles, il comptait parmi les ancêtres de celle-ci des hommes qui avaient parcouru la carrière des armes avec un certain éclat et payé par un généreux dévouement leur dette à la patrie. L'un d'eux, après avoir « donné dans toutes les » occasions des preuves de sa valeur, était mort glo- » rieusement en défendant, en qualité de commandant, » le château de Vicherey, » et l'autre, « en combat- » tant sur la brèche de la ville de La Mothe (1). »

Pierre-Paul Chevrier (2), son fils aîné, que son inclination portait vers le métier des armes, céda à la volonté de son père et fut reçu avocat le 4 février 1700. Il plaida d'abord à Mirecourt et ensuite à la Cour souveraine de Nancy, où il ne tarda pas à jouir d'une

(1) Le château de Vicherey n'existe plus depuis longtemps. — L'histoire des deux siéges de La Mothe, en 1634 et en 1645, a été écrite et imprimée. La destruction de cette ville est restée dans les souvenirs des habitants du pays. — V. la note 2 ci-dessus de la p. 138.

(2) « Pierre-Paul Chevrier, oublié parce que je ne l'ai pas connu. » C'est en ces termes que Dom Calmet répond au reproche que lui fait Chevrier d'avoir omis le nom de son oncle. L'écrit de l'abbé de Senones a été publié par l'auteur de cette notice sous ce titre : *Réponse de Dom Calmet aux attaques dirigées contre la Bibliothèque lorraine dans les mémoires de Chevrier*. Nancy, s. d. (1861), in-fol. de 26 pp.

grande réputation. Son mérite comme jurisconsulte et son talent oratoire le placèrent au premier rang des avocats du Parlement, où il devint l'émule des plus renommés de France. Cochin disait de lui « qu'il auroit été grand partout. (1) »

Il fut anobli par Léopold, le 5 février 1712, et on lit dans les lettres-patentes cette mention, qu'il avait fait preuve « de son érudition et de sa capacité dans les » affaires du Barreau, soutenuës d'une intégrité par- » faite (2). »

Charles-Claude Chevrier, second fils de Claude-Dominique Chevrier, licencié en droit de l'Université de Pont-à-Mousson, et admis, le 27 juillet 1702, au serment d'avocat à la Cour souveraine, parvint à se créer, non loin de son frère, une place honorable.

Anobli le 5 août 1719, « ensemble ses enfants (3) de » l'un et l'autre sexe, pour ses vertus, prud'hommie

---

(1) *Mémoires des hommes illustres de Lorraine*, par Chevrier, t. I, p. 326, et *Histoire de Lorraine*, par le même, t. IX, p. 187.

(2) V. la note 2 ci-dessus de la page 138.

(3) Chevrier s'est attribué la particule sur le titre de certains de ses ouvrages : *Epître sur la prise de Port-Mahon* ; *Epître à un de ses amis qui lui demandoit une peinture de la ville d'Aix-la-Chapelle ; Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine ;* Prospectus de l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar*, etc., etc. Chevrier, à l'exemple de beaucoup d'autres, commettait une usurpation. L'ordonnance du duc Charles III, du 30 décembre 1585, défend aux anoblis et issus de nobles, « s'ils n'en ont obtenu concession et privilége particulier », de prendre la particule *la, le, de, du,* « à peine d'amende arbitraire. »

» et autres bonnes et loüables qualités qui sont en » lui (1), » il fut appelé bientôt après par le Parlement à un emploi très-lucratif. Il était, en 1720, Secrétaire de la Cour, et pendant plusieurs années il occupa cette charge dans laquelle il eut l'un de ses neveux pour successeur (2).

Je n'ai pas à rechercher ici tous ceux qui, dans la famille à laquelle appartenait l'historien de la Lorraine, se sont fait remarquer par leurs services ou qui ont obtenu des distinctions. Tels en étaient les principaux

---

(1) V. la note 2 ci-dessus de la page 138.

(2) On a quelquefois confondu l'office de *secrétaire du Roi* avec l'emploi de *secrétaire de la Cour*, et l'on a donné à Charles-Claude Chevrier le premier de ces titres; il n'en a jamais été pourvu et voici la distinction qu'il faut établir entre ces deux charges.

« Il y a encore, dit Loyseau, une autre compagnie d'offices de » la maison du Roi, qui ne sont pas à la vérité affectez aux nobles, » mais qui rendent nobles ceux qui en sont pourveus, et même leur » postérité en certain cas. A sçavoir l'office de Secrétaire du Roy...» (*Du droit des offices*, chap. III, p. 229).

« Les *Secrétaires* du Roi, dit le Dictionnaire de Trévoux, sont » des officiers qui signent toutes les lettres qui s'expédient dans les » grandes ou petites Chancéleries au nom du Roi, et avec son pa- » raphe en forme de grille, qu'ils mettent au-devant du leur. *Regis* » *scribæ*. »

On peut inférer de Loyseau que les Secrétaires de la Cour étaient de *menuz Officiers de Judicature attachés au Parlement*.

« Les Conseillers et les Magistrats, dit Ferrière, ont des Secré- » taires qui font les extraits des instances et procès qu'ils doivent » juger. Cet emploi est très-bon, il faut seulement le sçavoir faire » valoir. » — Ces officiers prenaient place après les substituts et avant les greffiers.

membres, et certes, les exemples de moralité, d'honorabilité et de travail ne lui manquaient pas. Comment l'*Auteur du Colporteur* s'est-il écarté de cette voie?

Ses parents possédaient de l'aisance, ils étaient laborieux, honnêtes ; pourquoi auraient-ils négligé son éducation? Les aptitudes de son enfance semblaient, du reste, seconder leurs intentions et répondre à leurs désirs. Il montrait de la facilité à apprendre : il avait de l'application au travail et se distinguait des jeunes gens de son âge par ses rapides progrès. Doué d'heureuses dispositions, Chevrier couronna de bonnes études par de brillants succès.

Son cours d'étude étant terminé et lorsqu'il eut atteint l'âge où l'on choisit d'ordinaire un état, ce choix était indiqué à l'avance. Aussi fut-il destiné à la carrière du barreau que son père suivait honorablement: à la profession d'avocat que son oncle avait parcourue avec quelqu'illustration. Ce bienfait inappréciable d'une direction, cette faveur des sages conseils qui font trop souvent défaut à celui qui veut s'ouvrir un chemin, Dieu lui avait accordé tout cela. Il pouvait, en effet, trouver dans le premier un guide; dans l'autre, un modèle. L'avenir de Chevrier, si la vocation venait en aide, semblait donc assuré.

Fort jeune encore, il alla s'asseoir sur les bancs de l'Université de Pont-à-Mousson (1) et il commença à

(1) La première inscription prise par Chevrier porte la date du 25

étudier le droit sous les maîtres habiles qui donnaient dans cette ville l'enseignement de la science.

Cette époque de sa jeunesse est passée inaperçue : ses contemporains n'en ont transmis aucune particularité ; ils se sont tus sur ses habitudes et sur ses inclinations. Il est seulement resté dans les souvenirs de ceux qui en ont ouï parler, que son tempérament se manifesta de bonne heure. L'impartialité me commande ainsi la réserve, et pourtant je ne crois pas calomnier le rival de l'auteur de *La femme jalouse*, en le représentant comme ayant un caractère hargneux et emporté.

S'il est vrai de dire, en effet, que l'homme ne se produit pas tout d'un coup et d'un seul jet ; s'il est vrai que les années alimentent et développent les penchants vicieux du premier âge, je ne rencontrerai point sur ceci d'opposition sérieuse. D'ailleurs, l'épisode que nous révèle un document authentique et qui peut se placer ici, donne la mesure de la violence des passions du jeune légiste.

Chevrier n'avait pas encore atteint sa dix-neuvième année et ses études à l'école de droit n'étaient commen-

---

février 1740, et, d'après les prescriptions réglementaires, elle est, comme les suivantes, écrite de sa main. Voici la formule de la dernière : « Ego infra Scriptus Franciscus Antonius Chevrier, nan- » ceianus, diœcesis Tullensis, audio lectiones publicas D. D. an- » tecessorum in utroque jure. Die 7° maii 1743. » Une maladie, qui dura plusieurs mois, le força d'interrompre ses cours et le certificat d'étude ne lui fut délivré que dans cette année.

cées que depuis peu de temps, lorsqu'un jour il se présenta l'épée au côté dans la grande salle du palais de justice, et, après avoir échangé quelques mots avec l'un des plus anciens avocats du Parlement qui se rendait à l'audience, il le frappa au visage. L'ordre tout entier s'émut de cet acte de brutalité et par l'organe du bâtonnier (1) en demanda immédiatement la réparation à la Cour souveraine. Sur les réquisitions du procureur général, elle infligea une correction un peu forte que l'auteur de l'insulte n'avait que trop méritée (2).

Quoique cet événement pût avoir plus tard de l'influence sur son avenir, il ne continua pas moins à suivre les cours de l'Université de Pont-à-Mousson pour se préparer à la carrière à laquelle l'appelaient les désirs de sa famille : il fut admis au serment d'avocat le 12 août 1743. Il est permis de croire qu'il se montra peu assidu au barreau. Mais la porte ne lui en était-elle pas

---

(1) « M. de Beaucharmois, homme judicieux, que son Bâtonnat « dans le Corps des Avocats a rendu célèbre ; c'est le même que son « mérite a élevé aujourd'hui à la dignité de Président à mortier du « Parlement. » *Mémoires des hommes illustres de Lorraine*, par Chevrier, t. II, p. 48. Le nom de M. de Beaucharmois, d'abord avocat, puis, plus tard, second avocat général et rapporteur dans le procès de Thibault contre Chevrier, est inscrit dans le pamphlet intitulé : L'*Ordre des Platogés*. Il est qualifié du titre de *Conseiller des finances* et de *Régisseur des jeux de hazard*. Il fut l'un des onze conseillers exilés en 1758, pour leur courageuse résistance à l'enregistrement de l'édit qui établissait un second vingtième.

(2) V. aux pièces justificatives, lettre B.

en quelque sorte fermée? Il le comprit probablement ainsi. Préférant au travail l'oisiveté et se laissant aller à cette insouciance qui attire la jeunesse, il renonça peu après à la profession d'avocat dont, à l'exemple de tant d'autres, il conserva le titre sans l'avoir exercée (1).

Peut-être aussi, poëte malgré Minerve, et rimailleur sans renom, il était sollicité par le besoin de se produire sur un autre théâtre.

Il n'embrassa point, comme on l'a écrit par erreur, le métier des armes (2). Manquait-il de courage, ou ne se sentait-il aucun penchant pour l'épée? Je ne sais; mais il avait quelque imagination, il possédait des connaissances littéraires, il se rendit à Paris à la fin de 1743, et s'y livra à la culture des lettres. Se croyant déjà le talent d'écrire, parce qu'il avait de la facilité, il débuta dans cette carrière par le *Recueil de ces Dames*. C'est une

---

(1) L'Arrêt de la Cour souveraine du 3 août 1759, lui donne le titre d'Avocat.

(2) Le régiment de Tournaisis passa en Corse au mois de janvier 1749, et le nom de Chevrier (François-Antoine), n'est pas inscrit sur les registres de ce corps. On y trouve deux autres individus de ce nom, dont l'un (Bernard dit Maubert), né à Paris, à la fin de 1721, fut fait prisonnier (Archives du ministère de la guerre). La confusion des noms, le rapprochement de l'âge et surtout les rapports de l'auteur avec le régiment de Tournaisis, tout cela a contribué à cette erreur de tous les biographes que Chevrier avait été militaire. V. d'ailleurs, la lettre à Dom Calmet, dans laquelle il a écrit de sa main qu'*il a quitté le parti de la robe, en 1743, pour se retirer à Paris.*

suite d'anecdotes fort libres, dont la crudité n'est pas rachetée par le style. Ce triste roman, que Palissot a cité pour railler l'auteur, ne tarda pas à tomber dans l'oubli. Chevrier n'était alors âgé que de 28 ans.

En janvier 1745, une comédie, « fort mauvaise » qu'il intitula : *L'Inconstant* (1), fut son premier essai dans le genre dramatique. Cette pièce jouée sur le théâtre de Nancy, et qu'il déclare lui-même « presque » aussi plate et aussi absurde que *La Femme jalouse*, » tomba à la première représentation.

Les débuts de Chevrier dans une carrière où la suffisance ne supplée pas au talent n'étaient rien moins qu'heureux ; mais l'insuccès de ses premiers écrits ne pouvait pas le décourager : car il est dans la nature des hommes médiocres de s'exagérer leur mérite. Aveuglé par la présomption, il s'abandonna à d'autres rêves enfantés par son imagination et publia dans la même année, à Paris, un nouveau volume auquel, pour le rendre plus piquant, il se plut à mettre un titre bizarre. Les bibliographes ont conservé ce titre, quoique depuis longtemps on ne lise plus ce roman aussi ennuyeux que son aîné. L'honneur d'une mention ne lui a même pas été accordé, à ma connaissance, au moment où a paru le livre.

Il partit, en 1746, pour l'Italie, où, dit-il, « la curio-

(1) V. *Histoire d'une cause célèbre*, p. 54.

» sité de connoître cet empire des arts l'avoit attiré (1). » Il parcourut diverses contrées de ce pays, et, dans le cours de ses voyages, il arriva à Gênes. Il paraît y avoir été accueilli avec bienveillance par M. de Chauvelin (2) qui y remplissait les fonctions d'envoyé extraordinaire de France et qui plus tard devint ambassadeur à Turin. Malgré l'entraînement de ces excursions, il continuait, suivant le langage de nos jours, à faire gémir la presse, et ébaucha quelques opuscules, soit en vers, soit en prose.

Je n'ai rien à dire de ces compositions, maintenant oubliées ou perdues, et dont on lira les titres dans la partie bibliographique de cette notice.

La curiosité l'avait conduit en Italie ; elle le fit pousser plus loin. En 1749, Chevrier était en Corse : il y fit un séjour de plusieurs années. Il se vante quelque part d'avoir été appelé dans cette île pour rédiger les statuts de l'Académie, instituée sur les débris de celle des

---

(1) V. *Lettre de Chevrier à Dom Calmet*, et *Histoire de Lorraine*, par Chevrier, t. I, p. 268.

(2) François-Claude, marquis de Chauvelin, après avoir servi avec distinction en Italie, sur le Rhin et en Flandre, fut nommé maréchal de camp en 1745, ministre plénipotentiaire du roi, à Gênes, et commandant des troupes françaises envoyées en Corse, le 1er janvier 1749. Lieutenant général le 25 avril 1749, il resta à Gênes, et de là pacifia les rebelles de l'île de Corse. Il devint, en 1755, ambassadeur à la cour de Turin (Archives du ministère de la guerre).

*Vagabondi*, par le marquis de Cursay (1), chargé du commandement des troupes que la France y avait expédiées pour pacifier le pays. Sa part dans l'organisation de cette Société, ainsi que dans ses travaux, fut du reste très-active. Il en avait été élu membre : il en devint bientôt l'un des dignitaires et, dans aucune circonstance, il ne faisait grâce ni de sa prose, ni de ses vers. Parmi les pièces qu'il lut dans l'une des séances, on trouve l'*Epître adressée à M. Guillermin de Corny, Chambellan de S. M. Impériale et Colonel d'un régiment de ce Monarque en Toscane* (2). Elle est intitulée : *Les malheurs attachés à l'esprit.* Je n'en veux extraire que quelques vers.

« Ce prince dont le nom est sacré dans l'histoire,
» Dont la haute prudence étonna l'univers,
» Dont le Héros du Nord a chanté la mémoire (3),

---

(1) Séraphin-Marie Rioult de Douilly de Cursay, fils d'un lieutenant général, gouverneur du haut Poitou, était capitaine de carabiniers, lorsqu'il fut nommé colonel du régiment d'infanterie de Tournaisis. Etant passé en Corse avec son régiment, il y fut promu maréchal de camp le 25 août 1749, et remplaça le marquis de Chauvelin dans le commandement des troupes françaises qui occupaient cette île. — V. *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, par E. J. F. Barbier, t. III, p. 432.

(2) V. *La clef du cabinet des Princes de l'Europe*, etc. Février 1751. — T. XCIV, p. 86.

(3) Le passage du Rhin, en 1744, exécuté par le prince Charles-Alexandre de Lorraine, à la vue des Français et des Bavarois, avec

» Ce LÉOPOLD enfin si digne de nos vers,
» Avoit plus d'une fois, même au sein des revers,
» Prévû de ses enfans et l'éclat et la gloire :
» Tu te souviens encore que les derniers regards
» De ce nouveau TITUS que la mort environne
» Suivoient le brave CHARLES au milieu des hazards
» Et lui montroient non loin des plaines de Bellone,
» FRANÇOIS assis au trône des Césars. »

Ces distractions poétiques ne l'empêchaient pas de se livrer à une œuvre beaucoup plus sérieuse. Encouragé par le protecteur de l'Académie naissante, il entreprit d'écrire l'histoire de la Corse. Il employait tout son temps à recueillir les matériaux de ce travail destiné à retracer les annales de cette terre, nouvellement conquise par la France. Si on l'en croit, il n'avait rien négligé pour l'appuyer des documents les plus authentiques et pour lui donner les développements les plus désirables ; il en avait même déjà composé une partie et les deux premiers volumes étaient imprimés, lorsque l'autorité mit obstacle à leur publication en

---

autant d'habileté que de courage, a été célébré par Frédéric II, roi de Prusse :

« Soutien de mes rivaux, digne appui de la reine,
» CHARLES, d'un ennemi sourd aux cris de la haine
» Reçois l'hommage pur, l'hommage mérité ;
» Je le dois à ton nom, comme à la vérité, etc. »

*L'Art de la guerre, poëme en VI chants, de main de maître.* Francfort, Esslinger, 1760, in-8.

l'obligeant à renoncer à l'ouvrage qu'il avait commencé.

Nous le trouverons plus d'une fois aux prises avec les représentants du pouvoir ; ici, est le point de départ des tribulations qu'il a essuyées ; mais celle-ci ne parait avoir eu d'autre suite que la mise au pilon du manuscrit.

C'est encore durant son séjour en Corse, qu'il eut la première pensée des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*. Ses recherches ne purent être poussées très-loin ; les documents n'étaient pas sous sa main, et s'il en écrivit quelques pages, il n'a pu sortir de sa plume qu'une ébauche très-imparfaite de ce livre.

Il jouissait de la faveur du marquis de Cursay et ce général, voulant visiter certaines contrées, se fit accompagner de Chevrier. Cette excursion eut lieu avec beaucoup de solennité et d'apparat. Le marquis était entouré d'un brillant état major, formé des principaux officiers du régiment de Tournaisis, alors en garnison dans l'île, et il se comportait en grand seigneur.

C'était pour Chevrier une trop belle occasion de donner cours à sa verve ; aussi il se constitua l'historiographe de ce voyage et il l'a raconté à sa façon, tout en cherchant à imiter l'agréable récit que chacun connaît (1). Il a

(1) Il est superflu de dire qu'il s'agit du *Voyage en Provence* de Chapelle et de Bachaumont.

publié son opuscule sous ce titre : *Voyage de Ragliano*, et il l'a dédié à Thibault, alors Lieutenant général au Bailliage de Nancy.

Voici les neuf premiers vers de cette pièce peu connue :

« Thibault, je vous dirai tout franc
» Qu'après l'ingénieux Chapelle,
» Et depuis l'illustre le Franc,
» Traiter ceci n'est bagatelle.
» Eh ! quoi, dira quelque fâcheux,
» Encore un conteur ennuyeux !
» Qu'au diable soit libraire à gage,
» Qui d'un ton fade et doucereux,
» Débite ce triste voyage ! »

Je n'ai pas besoin de continuer ; car cette citation suffit, ce me semble, pour apprécier la manière de notre auteur et il y a loin de cette poésie affectée à « l'œuvre, comme l'a dit Voltaire (1) pleine de naturel, « de facilité, d'enjouement et d'esprit,

« Qui du plus charmant badinage
« Fut la plus charmante leçon. »

A son retour en France, en 1751, Chevrier fit imprimer les *Etrennes littéraires*. Cette production poéti-

(1) *Correspondance générale*, t. XLVI, p. 46. — (Edit. Renouard).

que, qui n'est pas meilleure que celle dont je parlais à l'instant, renferme des épitres à différents personnages. On en lit une, entre autres, au même Thibault, que l'auteur lui avait adressée l'année précédente pour le féliciter sur son mariage avec M^elle^ de Warren. (1)

Quel était ce personnage dont j'ai déjà plusieurs fois écrit le nom et qui va jouer un grand rôle dans l'un des événements les plus saillants de la vie de l'auteur de l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar*? C'est le lieu d'en dire quelques mots pour éclairer mon sujet.

François–Timothée Thibault, né à Nancy (2), le 23 janvier 1701 et mort à Bains le 13 juillet 1774, appartenait à une famille honorable. Son père était un avocat distingué et cette origine le destinait au barreau. Il avait terminé son droit à un âge où d'autres commencent l'étude de cette science, et il venait d'atteindre sa dix-septième année lorsqu'il obtint de Léopold des dispenses pour être admis au serment d'avocat. Il fut reçu le 9 mai 1718, et le même jour il plaidait avec succès une cause importante.

Jurisconsulte et orateur d'un certain mérite, il parcourut une brillante carrière. Ayant été pourvu en 1721

---

(1) Marie-Gabrielle de Warren, née à Nancy, le 6 juin 1708, épousa le 9 juin 1750, sur la paroisse Saint-Nicolas de cette ville, François-Timothée Thibault. — V. *Notice historique et généalogique sur la famille de Warren*. Nancy, s. d. (1861), in-4°, p. 74.

(2) Registres de l'état civil de la ville de Nancy et de la ville d'Epinal. — *Nobiliaire*, par D. Pelletier.

de la survivance d'une place de conseiller à la Cour souveraine, il arriva au parquet du Procureur général, où il se montra digne de partager les travaux des Bourcier (1) et des Toustain de Viray (2). Il remplit succes-

---

(1) Jean-Léonard Bourcier, baron de Montureux, né à Vézelis le 17 août 1649, et mort à Nancy le 3 septembre 1726. — Jean-Louis Bourcier, comte de Montureux, son fils, né à Luxembourg le 12 mai 1687, et mort à Nancy le 14 mars 1737. — Tous deux ont été d'habiles négociateurs, tous deux ont occupé avec une grande distinction les fonctions d'avocat-général et celles de Procureur général à la Cour souveraine de Lorraine. Toutefois, le premier connu par la participation qu'il prit à la rédaction du Code *Léopold*, est regardé comme l'un des plus grands et des plus éloquents magistrats qu'ait possédés la Lorraine. — V. *Histoire de Jean-Léonard, baron de Bourcier* (par son fils). Nancy, Charlot, 1740, in-8°, de 416 pp. — *Mémoires des hommes illustres de Lorraine*, par Chevrier, t. I, p. 276 et 347. — *Bibliothèque lorraine*, par D. Calmet. — *Histoire de Léopold Ier*, par le comte de Foucault. Bruxelles, 1791, in-8°. — *Eloge historique de Jean-Léonard Bourcier*, par Aug. Digot. Nancy, 1842, in-8°. — *Etude sur le président Bourcier*, par Salmon. Toul, 1846, in-8°. — *Notice sur le président Bourcier*. Discours prononcé par M. Souëf, avocat général. Nancy, s. d. (1857), in-8°.

(2) Claude-François Toustain, marquis de Viray, né à Vézelise, le 5 janvier 1694, et mort à Nancy le 5 octobre 1757. Admis au serment d'avocat le 13 novembre 1713, il fut successivement avocat-général et Procureur général au Parlement de Nancy, et il se distingua dans cette double charge. Les lettres patentes pour la prise de possession de la Lorraine par Stanislas, furent enregistrées, le 21 mars 1737, par la Cour souveraine sur ses réquisitions. Son nom a été plusieurs fois prononcé avec éloge par Chevrier. Celui-ci ne paraît pas avoir conservé de rancune contre ce magis-

sivement ou simultanément les fonctions de Lieutenant général au Bailliage de Nancy, de Lieutenant général de Police de la même ville, de Procureur général au Bureau souverain de Fénétrange, (1) de Censeur royal des livres et enfin celles de Procureur général à la chambre des Comptes.

Le roi de Pologne le chargea aussi de plusieurs missions, non moins difficiles qu'importantes, et toujours il sut s'élever à la hauteur des emplois dont il était revêtu.

Il était également désigné au choix du Souverain par sa position sociale et par son amour pour les lettres, lorsqu'à la fin de 1750 le Duc de Lorraine préluda à la fondation de l'Académie par l'établissement d'une Société littéraire. Il fut l'un des Censeurs de cette institution au moment de sa naissance et son nom

---

trat qui l'avait fait, comme on l'a lu, condamner le 25 août 1740 à huit jours de prison pour un acte de violence. Au moment de la mort de Toustain de Viray, Chevrier a écrit une pièce en vers dont on trouvera le titre dans la partie bibliographique de cette notice. — V. *Histoire de Lorraine*, par Chevrier, t. III, p. 80 et t. IX, p. 179. — *Mémoires des hommes illustres de Lorraine*, par le même, t. II, p. 45 et suiv.

(1) Les appels du Bailliage de Fénétrange, étaient, avant sa suppression en 1751, portés au *Buffet* ou tribunal supérieur établi à Nancy (Bureau souverain). Ce tribunal était composé d'officiers du roi et du prince de Salm, et de la partie publique pour les deux. — V. *Description de la Lorraine et du Barrois*, par Durival. Nancy, Ve Leclerc, 1778, 4 vol. in-4°, t. II, p. 265.

figura bientôt après en tête de la liste des premiers académiciens. Enfin, dans la séance d'inauguration de l'Académie, il eut l'heureuse inspiration de faire décerner à Stanislas le surnom de *Bienfaisant* que la postérité a confirmé.

« Au milieu de tant d'occupations diverses, dit son » panégyriste, il cultiva constamment les lettres et les » sciences. Il est rare quand on a beaucoup d'imagi- » nation et qu'on a lu beaucoup de vers, de ne pas » s'amuser à rimer. M. Thibault composa dans sa jeu- » nesse quelques pièces de poésie. Il n'en est aucune » qui ne soit l'ouvrage d'un homme d'esprit : et si dans » ce genre, il étoit permis de ne pas être parfait, je » pourrois citer dans l'éloge de M. Thibault, comme » preuve de talent, ce que je ne prétends donner que » comme un témoignage de son goût pour tous les » genres de littérature. C'est par un mérite plus pré- » cieux et plus cher à la patrie que M. Thibault s'est » vraiment rendu recommandable. Croyons que l'ombre » de Cicéron s'indigneroit peu de l'opinion commune » où l'on est, que ce grand homme faisoit mal les » vers. » (1).

---

(1) Eloge *inédit* de Thibault dans les Archives de l'Académie de Nancy, par M. de Sivry, secrétaire perpétuel. — Esprit-Claude-Pierre de Sivry, né à Nancy le 23 mai 1733, Président à mortier à la Cour souveraine, mourut à Deux-Ponts en 1792. Littérateur distingué, il a publié: *Sinastal, Histoire Dumocalienne*. Nancy.

Le dernier trait de cet éloge, d'ailleurs assez remarquable, exprime le jugement des contemporains sur les œuvres poétiques du Lieutenant général au Bailliage de Nancy et notamment sur *La Femme jalouse*, comédie en cinq actes et en vers, dont il est l'auteur (1).

---

François Midon, s. d. (1754), in-4° de 31 pp. C'est l'éloge de Stanislas. — V. *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy*, t. IV, p. 40. — Chevrier a parlé de l'œuvre et de l'auteur : V. *Histoire de Lorraine*, t. VIII, p. 200.

(1) *La femme jalouse*, comédie en cinq actes en vers français. Nancy, Pierre Antoine, 1734, in-8° de 124 pp., y compris 5 ff. préliminaires. — Tel est le titre de la pièce dont on a contesté la paternité, même du vivant de Thibault. Dans les *Tablettes dramatiques*, etc., par le chevalier de Mouhy, cette comédie avait été attribuée à Descazeaux et cette erreur avait été répétée par le *Dictionnaire portatif des théâtres*. Dans une lettre qu'on peut lire dans le *Mercure de France* (octobre 1754, p. 141), dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, et dans maintes pages de l'*Histoire générale de Lorraine*, Chevrier a pris un malin plaisir à proclamer que *La femme jalouse* appartenait à François-Timothée Thibault.

En marge de la page 295 du tome II d'un exemplaire des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, qui faisait partie de la bibliothèque de ce personnage, on lit ces mots écrits de sa main : « La pièce ne vaut rien ; mais Chevrier » en a pris le plus mauvais morceau. J'ay fait cette pièce à... ; et » elle fut imprimée en 1728 ; j'étais alors accablé sous le poids des » plus graves affaires comme avocat. »

On trouve encore à la page 270 du tome VIII de l'*Histoire générale de Lorraine* le fragment d'une lettre écrite par Thibault dans le même sens.

Fonctionnaire public et poëte, tel était donc Thibault. Au moment où nous le rencontrons dans la vie de Chevrier, il n'avait pas encore été appelé à ces hautes fonctions qu'il exerça plus tard dans la magistrature : c'était pourtant un personnage très-considérable et il jouissait de l'estime publique.

Pendant quelque temps, l'écrivain dramatique vécut en bonne intelligence avec le froid et pâle imitateur de Chapelle. Ils correspondaient et leur commerce épistolaire était né, ce semble, bien plus d'une admiration mutuelle, commandée par les circonstances, que de

---

Je me borne à ajouter que dans le cours de ses démêlés judiciaires avec le pamphlétaire, l'auteur de *La femme jalouse* n'a jamais protesté contre l'attribution de son adversaire. — Dans les *Retouches au nouveau Dictionnaire des anonymes*, M. Quérard a relevé avec raison l'étrange méprise de M. E. de Manne, qui a confondu François-Timothée Thibault, dont les descendants portaient le nom de *Thibault de Montboy*, avec *Arsène Thiébaut, dit de Berneaud*, né à Sedan, en 1777, à qui il attribue la pièce en question.

Parmi les pièces préliminaires de cette comédie, on trouve dans certains exemplaires une épître en vers adressée par l'auteur au prince Charles-Alexandre et aux princesses Elisabeth-Thérèse et Anne-Charlotte de Lorraine, ses sœurs. Le prince et les princesses avaient-ils promis à Thibault de jouer sa comédie, comme il le laisse entendre ? On peut en douter ; car la veuve de Léopold, à qui l'œuvre dramatique est dédiée, fut blessée de cette insinuation, si j'en crois la note écrite sur mon exemplaire par un contemporain : « Il » n'est point vrai que les princesses aïent dû la représenter et » S. A. R. a mis à côté de l'épître dédicatoire où l'auteur prétend » qu'elle le lui a promis : *Il en a menti, cela est faux.* »

tout autre sentiment. Cet accord ne devait pas être durable et la liaison se changea bientôt en une haine irréconciliable.

Chevrier était revenu en Lorraine peu de mois après la fondation de l'Académie. Auteur de *Bibi*, de *Cargula* et de ces autres productions en vers et en prose, répandues dans les librairies de Paris et de la province, dont son amour-propre affirmait seul le mérite, il se croyait des titres à figurer dans l'établissement littéraire créé par Stanislas. Il chercha en vain son nom parmi les membres, et cette omission fut une cruelle blessure.

A cet instant aussi paraissait la *Bibliothèque lorraine* et l'abbé de Senones avait gardé un silence absolu sur l'auteur du *Recueil de ces Dames*, le seul ouvrage sorti de sa plume, lorsque Dom Calmet rassemblait les matériaux nécessaires à son livre.

Chevrier n'avait pas encore publié, dit malicieusement Palissot, (1) « cette foule de chefs-d'œuvre dont il a la « constance d'inonder Paris, » et ce roman pouvait bien

---

(1) Charles Palissot de Montenoy, né à Nancy le 3 janvier 1730, mourut à Paris le 15 juin 1814. — V. l'histoire de ses tribulations à propos de la comédie intitulée : *Les Philosophes*, dans le *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, par E. J. F. Barbier, t. IV, p. 346 et 347. (Edit. de la soc. de l'histoire de France.) — La comédie du *Cercle*, ou *les Originaux* fut représentée pour la première fois sur le théâtre de Lunéville, le 26 novembre 1755, devant le roi Stanislas.— Chevrier a longuement parlé de Palissot dans l'*Histoire de Lorraine*, t. VIII, p. 149.

n'avoir pas pénétré dans la solitude du savant Bénédictin. Aussi, mécontent de ce côté, mais n'osant le paraître, il ajourna ses prétentions, se réservant de réclamer, comme il le fit plus tard, en effet, une place que son bagage littéraire mieux pourvu ne permettrait pas à Dom Calmet de lui refuser dans une nouvelle édition de la *Bibliothèque lorraine*, ou plutôt, dans l'*Histoire des hommes illustres*.

Il reporta, au contraire, tout son ressentiment sur le Lieutenant général au Bailliage de Nancy. Thibault avait été chargé, sous l'inspiration et par les ordres de Stanislas, de l'organisation de la Société littéraire, et bientôt après, de celle de l'Académie(1). Il avait contribué à la rédaction des règlements et probablement aussi, sa voix avait eu quelqu'influence, lorsque les premiers membres avaient été élus par le Roi de Pologne.

Chevrier s'en prit à cet heureux rival de l'oubli de son nom sur la liste de ces derniers : ce fut l'occasion

---

(1) Le 14 août 1753, Stanislas fit frapper un jeton qui devait être distribué dans chaque séance à chacun des membres de la Société. Voici la description de ce jeton :

Stan. Roy D. Pol. Gr. D. D. Lith. D. De Lor. Et De Bar. Buste du roi, couronné de laurier, portant le cordon bleu et regardant à droite. — Au bas du jeton, les initiales : J. C. R. — C'est le nom du graveur Jean-Charles Racle.

R. Soc. Royal. Des Sci. Et Bel. Let. De Nancy. 1753. Dans un écusson, les armes simples de Lorraine, surmontées de celles de Pologne. — Ce jeton se trouve en argent et en bronze.

de sa première levée de boucliers. Entraîné par la malignité de son esprit, il provoqua la rupture en censurant avec aigreur dans un pamphlet, parfois assez piquant, le choix des nouveaux académiciens et en tournant en ridicule les discours qu'ils avaient prononcés dans la séance solennelle d'ouverture de la Société littéraire (1).

Il a cherché à s'en défendre : il en a même rejeté tout l'odieux sur Palissot (2). Quoi qu'il ait fait, il n'a

---

(1) Je possède un exemplaire de cette pièce écrite vers le milieu du siècle dernier. Elle m'a été très-gracieusement cédée, avec plusieurs autres, par M. l'abbé Marchal, ancien curé de la Paroisse Saint-Pierre de Nancy. Que cet honorable ecclésiastique me permette de lui adresser ici mes bien sincères remerciements pour la bienveillante obligeance avec laquelle il a contribué à compléter ma collection des documents relatifs à Chevrier et pour m'avoir aidé de son érudition. — La liste de toutes les personnes dont j'ai reçu, en Lorraine et ailleurs, d'utiles communications serait trop longue, mais je ne puis m'empêcher de nommer M. Jules Taschereau, Administrateur Général et Directeur de la Bibliothèque Impériale : il a facilité singulièrement mes recherches, en mettant à ma disposition, avec une courtoisie parfaite, tous les écrits de l'auteur de l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar*, qui sont disséminés dans les vastes salles de l'établissement qu'il dirige. C'est un devoir pour moi de le remercier ; et je serais ingrat si je ne prononçais encore le nom de M. J.-A. Schmit, Bibliothécaire au département des imprimés, dont j'ai mis en maintes circonstances la patience à l'épreuve, et qui, par son aimable et gracieux empressement, se faisait un plaisir de me procurer les volumes nécessaires à mon travail.

(2) *Histoire d'une cause célèbre*, p. 8 et suiv. ; p. 14.

pu réussir à se justifier complétement de l'avoir écrit. Les souvenirs des contemporains pèsent sur lui, et Thibault, dont le nom était prononcé avec mépris et suivi d'une calomnie, ne s'y est pas trompé. Il a d'abord dissimulé ; mais les transports de son dépit, comprimés pendant plusieurs années, se sont enfin manifestés dans une circonstance mémorable dont je parlerai bientôt.

Chevrier ne s'inquiéta pas sur le moment d'avoir soulevé contre lui, par cette attaque clandestine, l'opinion publique, de même qu'il parait avoir dédaigné une accusation plus grave répandue alors par ses ennemis.

Dans une *Histoire de l'isle de Corse*, imprimée à Nancy en 1749 et publiée sous le voile de l'anonyme, la République de Gênes était traitée avec peu de ménagement. Le représentant de ce petit état fit du bruit : il réclama ; et le volume, dont le censeur Thibault avait eu l'imprudence d'autoriser l'impression, fut proscrit par la France. L'allure de Chevrier était connue : il avait déjà composé des écrits où sa causticité s'était révélée et personne n'hésita à lui attribuer cet ouvrage. Pourtant, cette *Histoire* appartenait à M. Goury de-Champgrand, (1) Commissaire des guerres au service

(1) Jean-François Goury de Champgrand, né à..., secrétaire de l'intendance d'Alsace en 1732, et commissaire des guerres pour la Corse en 1739 et 1740, épousa Marie-Honorine Jolivet. — Il ne faut pas le confondre avec Charles-Jean Goury de Champgrand.

du roi de France. Chevrier ne se défendit que plus tard de cette injuste imputation, en signalant ce fonctionnaire, et c'est désormais un fait acquis que le premier n'est pas l'auteur du livre.

Après son retour de Corse, il ne fit que de rares apparitions à Nancy et habita d'abord Paris, où il produisit divers volumes, tels que : *Les Ridicules du siècle*, *Minakalis*, *Cela est singulier*, *Magakou*, etc., etc. Est-il besoin, pour juger l'écrivain, de parcourir une à une toutes les pages de ces romans complètement oubliés ? Palissot n'a-t-il pas écrit judicieusement que « ces chefs-d'œuvre étaient déjà dispersés sur les quais » à l'instant de leur naissance ?

Tout en se livrant à cette débauche littéraire, il avait persévéré dans son entreprise des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, et à la fin de 1752, il obtenait la permission de les publier.

Ici surgit un nouveau débat avec l'autorité. Dès le jour où l'ouvrage fut mis en vente, on reconnut la légèreté du censeur qui l'avait approuvé et les volumes furent prohibés.

Dans ses voyages en France et dans les pays étran-

---

Il est parlé d'eux dans la partie bibliographique de cette notice. — Madame de Bawr, d'abord épouse du comte de Saint-Simon, chef de la religion Saint-Simonienne, était née Alexandrine-Sophie Goury de Champgrand. Cette dame a écrit des romans et des pièces de théâtre, parmi lesquelles on distingue *La suite d'un bal masqué*.

gers, son éducation, son esprit et ses goûts littéraires avaient créé à Chevrier de nombreuses et d'honorables relations. J'ai déjà cité le marquis de Chauvelin et le général de Cursay. Il eut aussi vers cette époque des liaisons avec Mme de Graffigny (1), dont il aurait, dit-on, fort mal reconnu les bienfaits, (2) et aussi avec d'autres personnages. Il avait su, je ne saurais dire par quels ressorts, se concilier les bonnes grâces du prince Charles-Alexandre de Lorraine, Gouverneur-général des Pays-Bas, (3) qui le traita constamment avec une

(1) Françoise d'Issembourg du Buisson d'Happoncourt, petite nièce de Jacques Callot, auteur dramatique et romancière, née à Nancy le 13 février 1695, épousa François Huguet de Graffigny, chambellan du duc de Lorraine, homme emporté et brutal, et mourut à Paris le 12 décembre 1758. — On sait ce que Voltaire a écrit sur elle. V. *Correspondance générale*, t. XLVII, p. 309. — *Mémoires des hommes illustres de Lorraine*, par Chevrier, t. II, p. 44. — *Histoire de Lorraine*, par le même, t. VIII, p. 83. — *Nobiliaire*, par D. Pelletier.

(2) Chevrier a cité Mme de Graffigny avec éloge : *Mémoires des hommes illustres de Lorraine*, t. II, p. 44, et *Histoire de Lorraine*, t. VIII, p. 83, — Je lis dans *le Colporteur*, p. 67 : « Mme *de Graffigny* qui, à force de voir des gens d'esprit, s'imagina qu'elle en avoit et acheta d'un abbé les *Lettres Péruviennes* » qu'elle osa publier sous son nom en 1748. » Chevrier répète cette accusation de plagiat relativement à *Cénie*, drame en cinq actes du même auteur. — La première attaque est dans *Minikalis*, p. 87.

(3) Charles-Alexandre de Lorraine, fils de Léopold Ier, duc de Lorraine, et d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, né à Lunéville, le 12 décembre 1712, marié le 7 janvier 1744 à Marie-Anne d'Autriche, nommé peu après, Gouverneur-général des Pays-Bas, mourut

grande bienveillance et dont il reçut en plusieurs circonstances des encouragements et des faveurs.

Soit que Chevrier, né lorrain, ait volontairement oublié que l'annexion de la Lorraine à la France était un événement accompli, soit qu'il ait agi sans réflexion, il avait qualifié le Gouverneur-général des Pays-Pas autrichiens, dans la préface des *Mémoires*, du titre de

---

au château de Tervuéren, près de Bruxelles, le 4 juillet 1780. — V. *Recueil des pièces, tant en Vers qu'en Prose, qui ont parues* (sic) *à l'occasion de l'inauguration de la statue de Son Altesse Royale, Monseigneur Charles de Lorraine, etc.* Bruxelles, de Boubers, 1755, in-8°, port. — Voltaire. *Précis du siècle de Louis XV, passim.* — Le catalogue de la *Bibliothèque du comte de Fortsas* mentionne sous le n° 83 l'ouvrage suivant dont je rapporte le titre et la note qui l'accompagne : « *Les amours du P. C. D. L. avec* » *Madame de C.* (du prince Charles de Lorraine avec Madame de » Choiseul). *Marimont* (sans doute *Hollande*), 1770, in-12 de 157 p., mar. puce, dor. s. t. — Libelle encore plus plat que méchant. Les » amours comme toute la personne de notre excellent prince Gou» verneur-Général, étaient en effet si peu poétiques, qu'il eût été » difficile d'en faire un héros de roman quasi supportable. M. Bar» bier, à qui j'avais montré ce volume, l'attribuait à Chevrier. *Se* » *non è vero è ben trovato.* » — Tout le monde des bibliophiles s'émut, en 1840, au moment de l'apparition du *Catalogue d'une très-riche mais peu nombreuse collection de livres provenant de la bibliothèque de feu M. le comte J.-H.-A. de Fortsas.* Faut-il le dire ? Ce livre n'a jamais existé dans aucune bibliothèque. Ce catalogue n'était qu'une piquante facétie écrite par un homme d'esprit. — Il a été frappé un grand nombre de médailles concernant le prince Charles-Alexandre de Lorraine. Elles sont en partie décrites dans l'ouvrage intitulé : *Médailles frappées sous le règne glorieux de l'impératrice reine Marie Thérèse.* Vienne, 1781, pet. in-fol., fig. — Le texte est en allemand et en français.

*Duc de Lorraine et de Bar*, et il lui avait fait un hommage public de son livre.

C'était une offense à la France. Aussi le censeur fut blâmé et l'autorisation donnée d'une façon inconsidérée ne tarda pas à être retirée. Chevrier réclama : une transaction, longtemps sollicitée, vint enfin mettre un terme aux perplexités de l'écrivain et du libraire. L'ouvrage, quoique imprimé à Paris, dut être livré au public sous un nouveau titre portant la rubrique de Bruxelles.

Dans ces *Mémoires*, Chevrier a suivi la méthode dont plus tard il donnait le conseil à Dom Pelletier à propos du *Nobiliaire de Lorraine* (1). Son livre n'est pas un catalogue alphabétique des personnages qui ont pu acquérir quelque célébrité. Il retrace d'abord d'une manière abrégée les principaux événements de la vie de chacun des ducs qui se sont succédés en Lorraine par voie d'hérédité et à la suite de chaque règne, il énumère les hommes qui se sont fait remarquer dans les armes, dans les emplois civils, dans les lettres ou dans les sciences, en rappelant les services rendus à la patrie par les premiers, les talents des seconds, les choses utiles que les autres ont inventées, et enfin en indiquant les œuvres littéraires ou historiques que ceux-ci ont pu produire.

---

(1) V. *Mercure de France*, févr. 1756, p. 153.— *Lettre à Dom Pelletier*.

J'ai rapporté ailleurs (1) le sentiment des contemporains sur cet ouvrage : la vérité n'est pas dans ces jugements d'une louange outrée ou d'une critique passionnée. Sans doute, il s'est glissé des erreurs dans les *Mémoires;* l'auteur a travaillé avec trop de hâte et il ne paraît pas avoir revu son œuvre avec le soin désirable. Les opinions y sont, du reste, dédaigneuses et tranchantes : Chevrier semble chercher trop souvent l'occasion de placer une épigramme ou de faire de l'esprit, quand le lecteur s'attend à une réflexion grave et sérieuse

Il est regrettable encore de trouver dans ce travail destiné aux hommes illustres beaucoup de noms obscurs et que Chevrier ait, comme le dit Palissot (2), « gratuitement distribué des patentes de célébrité à » nombre de Lorrains à peine connus dans la province, » et que vraisemblablement son livre ne donnera pas » plus envie de connaître. »

L'auteur de la comédie du *Cercle* relève avec raison la faute que Chevrier a commise et qui pourtant a fourni à celui-ci le texte d'un reproche semblable à Dom Calmet. En effet, dans la dernière partie du second volume, sous le prétexte de réfuter la *Bibliothèque lorraine*, combien n'a-t-il pas effacé de noms que

---

(1) V. la partie bibliographique de cette notice.

(2) V. *OEuvres complètes de Palissot*. Londres, 1779, 7 vol. in-12, t. VI, p. 353.

l'abbé de Senones, « avoit, suivant lui, insérés mal à pro- » pos au nombre des Hommes illustres ! » Ne semble-t-il pas avoir pris à tâche, tout en voulant rehausser le mérite de son pays, de rabaisser tous les personnages qui l'ont illustré ! (1) Et malheureusement, en écrivant cette prétendue « Réfutation », il n'a ménagé la susceptibilité d'aucun de ceux dont sa plume a tracé le nom. Il a, entre autres, fort durement traité Palissot ; mais il s'est surtout montré inexorable à l'égard de Thibault.

Peu de temps après la publication des *Mémoires*, le premier a pris une éclatante revanche dans une lettre dont je citais tout à l'heure quelques lignes, et plus tard il a fait dire à l'un des personnages de « la farce des *Originaux* » ces injurieuses et irritantes paroles qui avaient le tort de désigner trop clairement le critique de la tragédie de *Zarès*. « Le poëte *Capraro* (2) à qui

---

(1) Aussi Jamet a-t-il écrit l'épigraphe suivante sur l'exemplaire des *Mémoires* que lui avait donné Chevrier et qui fait partie de ma collection : *Hæ Lotharingiæ fractæ : la Lorraine sans plumes.* — A la note qu'on peut lire sur ce bibliophile dans la première page de la *Réponse de Dom Calmet aux attaques dirigées contre la Bibliothèque lorraine*, j'ajoute ce qui suit : François-Louis Jamet, né à Louvières, province de Normandie, le 7 janvier 1710, après avoir quitté la Lorraine, se fixa à Paris, où il mourut le 30 août 1778.

(2) *Le Cercle ou les Originaux*, comédie, scène II. — Les amis de Chevrier lui avaient, à ce qu'il paraît, donné au retour de son voyage en Corse le surnom de *Corsario* que l'on substitua au nom de *Capraro*. — V. *Histoire de Lorraine*, par Chevrier, t. I, *Discours préliminaire*, p. 40.

» l'impuissance de plaire a donné la fureur de nuire, et » qui, de temps en temps, s'agite sous le mépris public » dont il est couvert, pour tâcher d'en rejeter quelque » partie sur les autres. »

Laissons là Palissot, cet autre type d'orgueil littéraire, trop enclin à s'engager dans la voie des personnalités et qui écrivit aussi d'offensants libelles. Je veux arriver à Thibault.

Chevrier le juge comme « Jurisconsulte, » comme « Orateur » et comme « Poëte. » « Faible poëte, dit-il, » je n'emploierai pour le prouver que *La femme jalouse.* » Le titre de cette pièce reviendra maintes fois sous sa plume et à ce propos il raconte une anecdote que j'abrége.

Le Procureur-général Montureux (1) avait donné une approbation assez louangeuse à cette comédie dont, à son avis, « le dénouement se termine très-heureusement. » L'écrivain satirique s'est plu à cette occasion à rallier l'un et à déchirer l'autre. Le censeur royal apparaît d'abord sur la scène et dans les douze pages à l'adresse de Thibault, Chevrier rapporte *in extenso* le texte de l'approbation. En regard de cette approbation, il reproduit « le morceau le mieux écrit de » toute la pièce », dit-il, et que l'auteur a déclaré « l'un » des plus mauvais (2) ».

(1) Jean-Louis Bourcier, comte de Montureux. V. la note 1 de la page 153 ci-dessus.

(2) V. la note 1 ci-dessus de la page 156. — L'exemplaire de Thibault appartient à M. Louis Lallement, avocat.

Ces longs extraits et cette digression étaient inutiles : pourtant, sans cette citation, la malignité de Chevrier n'atteignait pas le but. Elle l'a amené à rapporter une épigramme qu'il attribue à un magistrat (1), « homme d'esprit », et dont le mérite, au dire de ses contemporains, lui revient tout entier.

La voici avec une légère variante que m'a donnée un aimable et spirituel vieillard (2), fils de l'un des premiers secrétaires de l'Académie de Stanislas :

---

(1) Claude-Georges Mathieu, seigneur de Moulon, fils d'un magistrat éminent, né à Nancy, en 1708, reçu avocat le 4 avril 1726, fut pourvu plus tard de la charge de premier avocat général et de celle de maître des requêtes du duc Léopold. Après la réunion, il rentra au barreau et devint bâtonnier de l'ordre des avocats. — Il a publié, sous le voile de l'anonyme : *Essay pour servir à l'histoire métallique de Stanislas le bienfaisant.* Nancy, P. Antoine, 1754, in-4° de 65 pp. — Il est aussi l'un des auteurs de la piquante et rare facétie imprimée pour faire suite au volume sous ce titre : *Mémoires de l'Académie de la ville neuve de Nancy.* Tome premier. Cologne (Nancy), Pierre Marteau, 1757. — *Suite des Mémoires.....* Cologne (Nancy), Pierre Marteau, 1757, pet. in-8° de 15 pp., fig. — V. *Mémoires des hommes illustres de Lorraine,* par Chevrier, t. II, p. 111, et *Histoire de Lorraine,* par le même, t. VIII, p. 131. — *Nobiliaire,* par D. Pelletier. — *Bibliothèque lorraine,* par D. Calmet. — *Histoire... de Nancy...,* par J.-J. Lionnois. Nancy, Hœner, 1811, 3 vol. in-8°, t. II, p. 309.

(2) Esprit-Marie-Joseph de Sivry, ancien avocat au parlement, fils d'Esprit-Claude Pierre de Sivry, membre de l'Académie de Stanislas et frère de Mme de Vannoz, auteur, entre autres, du livre intitulé : *Profanation des tombes royales de Saint-Denis, en 1793,* poème élégiaque. Paris, Michaud, 1810, in-12. — V. la note 1 *ci-dessus* de la page 155.

« Ainsi que Montureux, j'approuve la Jalouse.
» Le dénouement en est heureux ;
» Le mari s'y défait d'une fâcheuse épouse.
» Le lecteur d'un livre ennuyeux. »

Cette large part faite à la critique, il me reste à dire que les *Mémoires* sont écrits avec facilité, quoique le style soit parfois déclamatoire et prétentieux, lâche et sans couleur. Ils méritent d'être lus, et ils sont très-instructifs. L'auteur a exposé des faits intéressants, rapporté sur certains personnages des détails que l'on chercherait vainement dans les autres écrivains et répandu dans son livre des anecdotes fort curieuses.

A partir de la publication de cet ouvrage, plusieurs années s'écoulent sans aucun événement qui vaille la peine d'être signalé et je ne crains pas de laisser des vides dans cette partie de la vie de Chevrier. Un seul fait que je ne puis omettre, et qui a dévancé de peu de mois la mise en vente des *Mémoires*, montre dans tout son jour l'outrecuidance de leur auteur.

La *Bibliothèque lorraine* venait de paraître, et, on le sait, Dom Calmet n'avait point parlé de Chevrier. Blessé de cette omission, il écrit à l'abbé de Senones (1). Après une sorte d'autobiographie, il dresse minutieusement l'inventaire de toutes ses richesses lit-

(1) V. aux pièces justificatives la lettre de Chevrier datée du 28 juillet 1753, lettre A.

téraires : il énumère avec complaisance et par ordre chronologique, non-seulement ses productions imprimées ; mais il a grand soin aussi d'enregistrer celles qu'il a en portefeuille.

Le savant Bénédictin dédaigna de répondre à cette lettre, dictée par la suffisance et la vanité. Il se contenta de repousser, dans un écrit resté inédit (1) jusqu'à nos jours, les injustes attaques dirigées contre la *Bibliothèque lorraine* dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*. La réponse de l'abbé de Senones, qui révèle si bien sa noblesse et sa douceur, comme sa profonde érudition, se termine par un mot que la vérité arrachait à sa plume : « Et si je n'avois voulu y placer, » dit-il, que des Hommes vraiment illustres, me serois-» je empressé d'y mettre M. Chevrier ? »

L'imagination déréglée et licencieuse de Chevrier créa, dans ces temps, plusieurs compositions éphémères que je veux négliger ici. Elles ont leur place dans la partie bibliographique de cette Notice et pour ne pas rester incomplet sur l'histoire de ses travaux, je me bornerai à ajouter qu'il donna au théâtre quelques pièces qui n'obtinrent qu'une apparence de succès et diverses poésies légères, d'un style assez coulant, quoique au fond très-médiocres.

Depuis quelques années il avait quitté la France,

---

(1) V. la note 2 ci-dessus de la page 139.

mais il y faisait de fréquents voyages et on le trouve à Nancy en janvier 1757. Il se préparait à ce moment à retourner en Allemagne et c'est de ce court séjour en Lorraine qu'est sorti le seul événement de sa vie qui, à vrai dire, soit digne d'attention.

L'importance de cet événement m'oblige à remonter à son origine et à retracer en détail les causes qui l'ont produit. C'est, d'ailleurs, un de ces rares procès de presse dont les contemporains nous ont conservé les pièces de procédure avec les écrits qui lui avaient donné naissance. Je puis donc en parler avec un peu d'étendue.

Comme auteur dramatique, Chevrier avait ses entrées libres au spectacle. On lui contesta ce droit et il imputa cette chicane à Thibault qui avait dans ses attributions la police du théâtre. N'était-ce point un nouvel aliment pour son esprit caustique? Aussi il se flatte d'avoir fait une épigramme dans laquelle il se garda de prononcer le nom du magistrat. Je la reproduis telle que Jamet l'a transmise dans ses notes :

« Quand sur ce banc, je vois ces quatre Ediles,
» Juges de Lampions, magistrats inutiles,
» Quand je les vois décider d'un auteur,
» Et prononcer sur le fruit de nos veilles,
» Je crois voir un moucheur,
» Réformer l'aîné des Corneille. »

C'est à ce moment encore et durant un souper chez

son ami Sirejean (1), qu'il composa une pièce satirique intitulée : *L'Ordre des Platogés* (2), où, de son aveu, on attribua « des sobriquets à plusieurs honnêtes

---

(1) Pierre Sirejean, médecin. — Les *Adieux* commencent par son éloge :

» Adieu, mon très-féal Docteur,
» Médecin du plaisir qu'ignoroit Hippocrate ;
» De ses travers vous guérissez le cœur,
» Et je dirai, sans qu'ici je vous flatte,
» Que votre esprit liant et votre aimable humeur
» Méritent mieux la fourrure écarlate
» Qu'un médecin ambré, qui toujours s'écoutant
» Beau chevalier préside au froid collége,
» Et qui de jouer l'important
» Croit avoir seul le privilége. »

Les quatre derniers vers s'appliquent à Charles Bagard, président-doyen du collége royal des médecins de Nancy.

« Le Prieur des Chartreux de Nanci, attentif à veiller à la con-» servation de ses religieux un peu éclaircis, disoit-on, par les » visites fréquentes du sieur Sirejean, le congédia en 1756. Depuis » ce tems, la mort a respecté ces vieux solitaires, et on attribüe » communément dans la province le salut de ces bons pères à » l'éloignement de leur ancien médecin; point d'injustice, ce peut » être aussi l'effet du hasard. » — V. *Histoire de Lorraine*, par Chevrier, t. IX, p. 290.

(2) *Platogés ?* — En cherchant l'étymologie de ce nom, je me suis demandé si elle ne procéderait pas du latin *Togatus*, qui porte la toge, comme disent les dictionnaires, ou bien des deux mots grecs πλατης large, plat et γαῖα, γῆ, terre : Plat jusqu'à terre. — Ceux qui seraient disposés à contester cette étymologie voudront bien se souvenir qu'*Alfana* vient d'*Equus*. V. *Diverses petites poésies du chevalier d'Aceilly*. Paris, 1667, in-12. — Rabelais, liv. II, ch. II.

» gens. » Ce morceau en prose, dont il est assez difficile aujourd'hui d'interpréter le sens allégorique, est assaisonné de lourdes plaisanteries. Il a pu paraître piquant aux contemporains qui connaissaient les originaux de ces portraits : sa valeur épigrammatique est perdue, quoique ce pamphlet ait vivement offensé les personnes auxquelles l'auteur distribuait « un brevet de » bêtise et de stupidité. »

Enfin, Chevrier va quitter Nancy ; mais il n'a pas dit son dernier mot et à la veille même de son départ, toujours avec l'aide de Sirejean, il fait ses *Adieux*. Cette œuvre poétique qui, par sa nature, devait comme *L'Ordre des Platogés* rester confidentielle, est plus remarquable par les injures que par le talent. Elle n'est pas, cependant, dépourvue de verve et de mordant. C'est une satire personnelle et les membres de l'Hôtel de ville (1), les conseillers au Parlement et d'autres personnages considérables de tous états y sont passés en revue. L'auteur ne pouvait oublier Thibault et à propos de la « Femme jalouse », il lui dit :

« Adieu, brillant auteur de ce drame élégant,
» Chantre de Bains (2), ou plutôt de ruelle,

(1) Sur l'organisation des Hôtels de ville, V. *Histoire de Lorraine*, par Aug. Digot, t. VI, p. 18.

(2) « Thibault a fait, il y a six mois, de mauvais vers contre l'abbé » Parmentier au sujet d'une aventure arrivée à Bains. » (Note de

» Sénateur chamarré, dont l'aspect imposant
» Sous un dehors trompeur cache un cœur de femelle,
» De mauvais vers, digne et parfait modèle,
» Poëte des sots révéré,
» Et né pour être ami de Madame Curé (1). »

---

Jamet en marge d'une copie des *Adieux*, écrite de sa main et auxquels il a mis une clef des personnages.)

(1) « Mme Bourette, limonadière, pour laquelle M. Thibault a fait » des vers pendant qu'il était à Paris. » (Note de Jamet.)

Charlotte Bourette, née Curé, tenait à Paris un café qui était le rendez-vous de quelques hommes de lettres. Elle a publié sous les auspices du roi Stanislas : *La Muse Limonadière*, ou *Recueil d'ouvrages en vers et en prose*. Paris, Jorry, 1755, 2 vol. petit in-12.

A la page 111 de la première partie de ce recueil, on lit : « Compliment de M. de Chevrier, auteur de plusieurs ouvrages en vers » et en prose :

« Rivale de Sapho, vous avez ses talents,
« Les grâces de son style et sa délicatesse ;
« Comme elle vous charmez les sens,
« Mais que n'avez-vous sa foiblesse ! »

L'épître adressée à cette dame par Thibault est rapportée avec un commentaire très-bouffon dans l'*Histoire de Lorraine*, par Chevrier, t. VIII, p. 289, et dans le *Mercure de France*.

Voici le jugement de Fréron sur les œuvres de Mme Bourette : « *La Muse Limonadière*, dit-il, ne chante pas toujours les Héros, » les Rois et les Auteurs. Elle daigne s'humaniser quelquefois, se » familiariser même. Si sa compilation vous tombe, par hasard, » entre les mains, Monsieur, vous y lirez des épîtres à sa sage-» femme, à sa laitière, à sa blanchisseuse, à son boulanger, à son » porteur d'eau. Mme *Bourette* a oublié ceux à qui par préférence » elle devoit adresser ses épîtres, je veux dire, son épicier et sa » beurrière. » V. *L'année littéraire* de 1755, t. V, p. 38.

Ces *Adieux* auxquels Sirejean paraît avoir fait quelques additions, colportés par lui dans la ville de Nancy, provoquèrent contre Chevrier l'indignation publique et lui suscitèrent de nombreuses inimitiés. Il en sortit avec cette triste escorte.

Il parcourut différentes contrées au delà du Rhin, et, après avoir réussi à s'introduire chez le maréchal de Richelieu (1) qui commandait pendant la guerre les troupes françaises, il écrivit à la suite de l'armée une sorte de journal dans lequel il rendait compte des opérations militaires.

On lit très-souvent dans les œuvres de Chevrier le nom de Voltaire et chaque fois une épithète laudative accompagne ce nom. Chevrier prétendait suivre la voie

---

(1) Louis-François-Armand Duplessis de Richelieu, maréchal de France, né le 13 mars 1696, mort à Paris le 8 août 1788. En 1741, une charge de cavalerie qu'il commanda à la tête de la maison du roi, décida le gain de la bataille de Fontenoi. Le 28 juin 1756, il prit l'île de Minorque sur les Anglais et la citadelle de Port-Mahon. Le 8 septembre 1757, il força le duc de Cumberland, chef de l'armée combinée, à capituler et à signer la convention de Closter-Seven, par laquelle toutes ses troupes devaient cesser de servir contre la France. V. Voltaire, (Edit. Renouard), t. VI, p. 478; t. X, p. 213; t. XIX, p. 262. — Chevrier a fait une épître en vers pour célébrer la prise de Port-Mahon. — V. dans la partie bibliographique les œuvres de Chevrier qui ont trait à la campagne de 1757. — L'avocat Barbier rapporte d'après un livre d'astrologie imprimé en 1654, à Rennes, une prédiction sur la prise de Port-Mahon. V. *Journal*, etc., t. IV, p. 148.

du parti philosophique et il prenait soin d'en caresser le chef. Mais Voltaire avait peu d'estime pour « tous ces » fruits d'une folle imagination d'écrire », et il ne s'est pas laissé séduire par les cajoleries de leur inventeur. Sa correspondance contient même l'expression de son véritable sentiment (1).

Dans l'espoir de vaincre cette froide indifférence du patriarche de Ferney, Chevrier lui adressa un exemplaire de la troisième édition de l'*Histoire de la campagne de 1757* (2). Le prince Loüis de Nassau fut l'objet d'un hommage semblable.

L'auteur de cette *Histoire* a publié, avec sa vanité habituelle, la réponse du prince à cet envoi ainsi que celle de Voltaire (3). Fréron a écrit avec raison, ce

---

(1) *Correspondance générale*, t. XLIII, p. 543; t. XLIX, p. 165, 165 et 169.

(2) V. la partie bibliographique de cette notice.

(3) Voici la lettre de Voltaire que je ne trouve imprimée dans aucune des nombreuses éditions de ses œuvres. Je la reproduis avec l'orthographe de Chevrier : le lecteur jugera si elle a plus de valeur que ne lui en attribue le critique.

« Lausanne, le 10 février 1758. — J'ai reçu, Monsieur, à Lau-
» sanne, où je passe le peû d'hivers qui me restent, la lettre et le
» livre dont vous m'avez honoré. Votre ouvrage m'a fait un très-
» grand plaisir ; il me paraît écrit avec une liberté d'honnête homme
» et avec vérité : recevez-en mes remerciements et mes éloges.

» M. le prince de Soubise est un homme plein de sagesse et de
» valeur ; il y a très-grande apparence qu'il réparera tout, quand
» les opérations dépendront de lui seul ; puisse-t-il donner bientôt

semble, que ces deux lettres sont « de pure politesse ».

Ce critique a rarement ménagé Chevrier. Celui-ci resta d'abord, en apparence, insensible à ses vives attaques; mais dès qu'il fut en pays étranger, il commença à s'émanciper. Le germe de ses représailles se trouve dans la dédicace au prince de Nassau du livre que je viens de mentionner, et, à partir de cette heure, il ne cessa de s'abandonner à son humeur satirique, en poursuivant Fréron d'injures que réprouve le bon goût et que révèlent plusieurs de ses écrits, notamment l'*Histoire générale de Lorraine*.

La publication du *Journal militaire* (1) lui attira des désagréments de plus d'un genre; mais elle ne le détourna pas d'un travail beaucoup plus important qu'il

---

» à votre plume un nouveau sujet de lui rendre justice, et être » aussi heureux qu'il mérite de l'être.

» J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois, » MONSIEUR, Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» VOLTAIRE, *Gentilhomme ordinaire du Roi.* »

Charles de Rohan, prince de Soubise, pair et maréchal de France, né le 16 juillet 1715, mort le 4 juillet 1787, « fut un général inha- » bile et malheureux; et en revanche le plus fortuné courtisan » *Biographie universelle*, par Michaud. — « Le prince de Soubise, » général d'un courage tranquille et ferme, d'un esprit sage, d'une » conduite mesurée. » *Précis du siècle de Louis XV*, par Voltaire, t. XIX, p. 275. — Chevrier se vante quelque part d'avoir reçu du prince de Soubise le cadeau d'une tabatière.

(1) V. la partie bibliographique de cette notice.

avait entrepris de longue main sous les auspices du prince Charles-Alexandre.

Les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine* avaient été accueillis avec une certaine faveur. Ce succès avait excité Chevrier à remanier les matériaux dont il s'était d'abord servi pour ce premier essai et à composer une œuvre plus générale et plus complète. Lorsqu'il en réunissait les éléments, la bienveillance de l'héritier de l'ancienne maison ducale lui était venue en aide : ce prince lui avait communiqué d'utiles et curieux documents.

D'autre part, il était jaloux de cette légitime réputation que Dom Calmet avait conquise par ses recherches historiques. En publiant l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar* (1), n'avait-il pas le droit de revendiquer parmi les hommes illustres du pays cette place que naguère l'abbé de Senones lui avait refusée ?

Cet ouvrage (2) qu'il fit imprimer à Francfort, pendant son séjour sur le sol de l'Allemagne et dont les deux premiers volumes parurent en 1758, enfanta « l'affaire fameuse » que lui-même a racontée avec sa prolixité ordinaire dans un petit volume, assez rare aujourd'hui

---

(1) Le prospectus avait paru en 1756.

(2) Tout ce qui suit est extrait de l'*Histoire d'une cause célèbre*, ainsi que des documents imprimés ou manuscrits du temps qui font partie de ma collection.

A leur apparition, une tempête éclate. Les *Adieux*, les *Platogés*, et l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar* sont dénoncés : la justice est saisie, les magistrats procèdent à une information et dans un court délai le jugement est prononcé. François-Antoine Chevrier, « suffisamment atteint et convaincu d'être l'Auteur de » deux libelles diffamatoires, le premier intitulé: *Adieux* » *de Chevrier*, et le second : L'*Ordre des Platogés*;.... » d'un livre intitulé : *Histoire civile, militaire, ecclé-* » *siastique, politique et littéraire de Lorraine et de* » *Bar*,... est condamné à servir, en qualité de Forçat, » sur les Galères du Roi Très-Chrétien, à perpétuité, » préalablement flétri par l'Exécuteur de la Haute- » Justice, sur l'épaule droite, d'un fer chaud, portant » pour empreinte ces trois lettres G. A. L. »

Il est, en outre, ordonné que les exemplaires des quatre premiers volumes de l'*Histoire civile*, etc., de même que copies collationnées par le Greffier des libelles mentionnés, « seront mis ès-mains de l'Exécu- » teur de la Haute-Justice, pour être par lui brûlés sur » la place de Grève de Nanci. »

« Le reste est de style, » dit Chevrier, qui plaisante de cette condamnation : « comme j'étois alors trop » éloigné pour faire les honneurs de ce jugement, » M. Friant toujours infatigable se chargea de ce » soin. »

« On a brûlé le 23 juin, à Nanci, dit-il ailleurs, les » quatre premiers volumes et l'auteur avec eux ; il est

» vrai que j'étois loin du bûcher. Je dois cependant » convenir que je n'en étois pas plus à mon aise, la » chaleur fut excessive... »

La sentence du Bailliage de Nancy avait été rendue le 22 juin, et dès le même jour elle reçut son exécution par effigie (1). Le surlendemain, de nombreux placards furent affichés sur les murs de la ville et l'on ne mit pas moins de hâte à expédier en France et dans différentes cours de l'Europe des exemplaires imprimés.

Ce jugement empreint d'une haineuse sévérité, cette précipitation dans l'exécution, cette publicité extraordinaire, tout cela ne suffit pas aux adversaires de Chevrier. Leur vengeance passionnée fit plus et beaucoup trop, s'il est vrai que pour se rendre au lieu du supplice le bourreau et son cortége, précédés des magistrats, passèrent sous les fenêtres de la maison qu'habitait avec sa famille la mère du condamné contumax? (2) Rigueur

---

(1) V. aux pièces justificatives, lettre C, un curieux document dont je dois la communication à l'obligeance de M. H. Lepage, le savant archiviste du département de la Meurthe. J'ai rapporté ce *Mémoire de frais* avec son orthographe.

(2) «.... et pour mettre le comble à cette affreuse solennité, il » (M. Friant) avoit ordonné à l'exécuteur de passer devant la maison » de ma mère pour donner à ma famille le spectacle de la potence. » — V. *Histoire d'une cause célèbre*, p. 69. — Le nom de Pierre-Paul Chevrier ne se lit plus sur le tableau des avocats de 1732. — Charles-Claude Chevrier ne figure pas sur le tableau des avocats de l'almanach de 1749. — La phrase citée a été imprimée après le pro-

inutile et odieuse que rien ne saurait excuser, que nul ne sera tenté d'approuver (1).

Le jugement n'est pas motivé; mais il est précédé « du réquisitoire en plainte » présenté par le Procureur du Roi qui expose les faits. Le sieur Sirejean, docteur-médecin ordinaire du Roi, est indiqué dans les premières lignes comme le dénonciateur « de plusieurs libelles » diffamatoires, dont le premier est une lettre, par la- » quelle l'auteur anonyme insulte et s'élève avec in- » décence contre plusieurs particuliers, et même contre

---

cès; mais dans un acte notifié à Thibault, le 25 juillet, mis sous les yeux de la Cour souveraine et dont je possède la copie, on lit : « On a prononcé la sentence la plus infamante qui eût jamais été » rendue en pareil cas; on a cherché par son exécution cruelle et » éclatante à mortifier toute ma famille. »

Dans cette même pièce, Chevrier reproche encore à Thibault de l'avoir « accusé d'avoir été commis des hôpitaux de Corse et Espion » de la police à Paris. »

Du mariage de Charles-Claude Chevrier et de Marguerite Larcher, étaient nés trois enfants : celui qui fait l'objet de cette notice et deux filles. L'aînée avait épousé M. Fonti, qui tenait un certain rang dans la société de Nancy. Leur fille était « jolie et assez aimable. » La sœur cadette de Chevrier « avait beaucoup d'esprit, mais un assez mauvais ton. » Elle est morte, dit-on, sous l'Empire, dans un âge assez avancé. Elle aimait la conversation érotique : elle savait dire avec agrément le mot libre et fredonnait des chansons du genre. — V. *Le Bibliophile belge*, t. III, p. 189 et 191. — Documents particuliers.

(1) Le procès-verbal d'exécution mentionne, du reste, que le sieur Houard, Conseiller du Roi, assesseur civil et criminel, s'est transporté, le 22 juin 1758, avec le Procureur du Roi et le Greffier, sur la place de Grève, où il a été donné lecture de la sentence.

» les magistrats qui sont chargés de la police;... ce » méprisable auteur n'a pas respecté la Cour souveraine » et a porté l'excès de la témérité jusqu'à attaquer plu- » sieurs de ses membres en particulier, dont la réputa- » tion ne peut être ternie par la satire d'un déclamateur » aussi odieux... Quant au livre en brochure, intitulé : » *Histoire de Lorraine*, l'auteur... s'est efforcé d'insi- » nuer au public d'odieuses impressions tant contre la » Religion et les Monarques, que contre l'État;... enfin » l'on ne tariroit pas si l'on vouloit détailler toutes les » infamies qui se trouvent, tant dans la lettre adressée » au sieur Sirejean « par ce détestable auteur, » que » dans le livre en brochure. »

Le style de ce réquisitoire, comme on l'a vu par la lecture, est déclamatoire et passionné; le rédacteur s'est trahi par les injures adressées au prévenu. Ce n'est pas le Procureur du Roi qui a écrit cet acte d'accusation, c'est le gendre même de Thibault (1).

Parlerai-je de Sirejean, ami, complice et dénonciateur de Chevrier? Parlerai-je de cette sorte de conseil de famille, érigé en tribunal du Bailliage, que présidait

---

(1) Dominique-François Friant, chevalier, seigneur d'Alincourt, reçu avocat le 16 novembre 1713, Procureur du roi au Bailliage de Nancy, avait épousé Marie, née du premier mariage de Thibault avec Charlotte Richard. L'un de ses ayeux fut anobli le 20 juin 1531, par Christine de Danemark. — V. *Nobiliaire* par D. Pelletier. — *Histoire de Lorraine*, par Chevrier, t. III, p. 10. — L'auteur accuse Friant d'avoir fait le réquisitoire.

un autre gendre (1) du Lieutenant-général de Police ? La réserve devient obligatoire par la distance qui nous sépare de l'événement et par l'ignorance du caractère de ceux qui ont pris part à l'affaire. Il ne faut pas trop se hâter de juger les personnes que l'on ne connaît que d'une façon incomplète.

Tout le monde conviendra, pourtant, que les griefs articulés dans le réquisitoire sont énoncés d'une manière trop vague et trop générale pour qu'on puisse les rapprocher des passages incriminés de l'*Histoire de Lorraine* ; et l'on se tromperait gravement si l'on pensait que les opinions de l'auteur sur les matières religieuses ou politiques ont été le véritable motif d'une si rigoureuse condamnation. Cette offense *contre la Religion et les Monarques* n'était pas une accusation sérieuse, et il faut déplorer que pour des outrages d'une certaine gravité, sans aucun doute, mais adressés à un simple particulier, et non pas pour avoir raillé de la Religion, des Rois ou des Ministres, Chevrier ait été condamné à une peine infamante et perpétuelle.

En admettant le délit comme constant, la sévérité de

---

(1) Jean-Baptiste Mengin, écuyer, seigneur des fiefs de la Neuveville, Faulx, Jarville, etc., ancien grand-maître des eaux et forêts de Lorraine, Conseiller du roi, Lieutenant civil et criminel au Bailliage de Nancy, avait épousé Marguerite, née du premier mariage de Thibault avec Charlotte Richard. — V. *Nobiliaire*, par D. Pelletier. — *Histoire de Lorraine*, par Chevrier, t. IV, p. 122, et à la table du volume.

la sentence peut s'expliquer. C'était la loi du temps et cette peine ne semblait pas énorme à Thibault ; car il a eu soin de rappeler que Chevrier, « suivant le dernier » édit de Sa Majesté Très-Chrétienne devoit être con- » damné au dernier supplice (1). »

Au premier bruit des poursuites dont l'*Histoire de Lorraine* était l'objet, Chevrier avait résolu de tenir tête à ses adversaires : cédant ensuite aux conseils de sa famille et de ses amis, il s'était prudemment réfugié à Francfort, où il apprit qu'un décret (2) avait été décerné contre lui.

Il connut bientôt cette sentence « singulière », comme il l'appelle, et il s'empressa dès le 1^er^ juillet 1758 de protester par une lettre adressée au chancelier de Lorraine et de Bar (3). Il eut d'abord la pensée de demander à

---

(1) Requête en intervention, datée du 16 juillet 1759, et signée Thibault, dans ma collection.

(2) L'ancienne jurisprudence autorisait deux décrets : *le décret d'assigné pour être ouï* et *le décret d'ajournement personnel*. Par le premier, l'accusé était sommé de comparaître en personne devant le juge pour être ouï sur les faits résultant de l'information et répondre aux conclusions du procureur du roi. Cette ordonnance se délivrait au cas de délits légers. L'autre décret était décerné en matière criminelle et tendait au même but. Chevrier était probablement sous le coup d'un décret d'*ajournement personnel*. — *Dictionnaire portatif de jurisprudence*, etc., par D. P. D. C. (Lacombe de Prezel.) Paris, 1763, 3 vol. in-8°.

(3) Antoine-Martin Chaumont, marquis de la Galaizière, né à Valenciennes le 2 janvier 1697, et mort à Paris en 1787. Il était fils d'un conseiller au Conseil souverain de Douai, dont le père avait

être jugé par le Parlement, « les chambres assemblées », et sa naissance semblait entrainer ce privilége. Il se

---

été marchand de grains et avait fait une grosse fortune à l'époque du système de Law, et beau-frère d'Orry, contrôleur général des finances. Il entra de bonne heure dans l'administration. Il fut d'abord attaché à Voisin, secrétaire d'Etat de la guerre, et, en mai 1715, ayant été chargé par ce ministre, devenu chancelier, de l'une des plus importantes affaires soumises au conseil, il reçut des compliments publics de Louis XIV. Intendant de la généralité de Soissons, en 1731, il se fit remarquer par son énergie et son habileté. Maître des requêtes dès l'année 1716, il fut désigné par le choix personnel de Louis XV, en janvier 1737, et malgré l'opposition de Stanislas (*), pour l'intendance de Lorraine et Barrois. Celui-ci le nomma chancelier, garde des sceaux, pourvu de la charge de ses Conseils. Son administration dura près de trente ans et elle a laissé, dans ce pays, le souvenir de grands talents, mélangés d'une certaine dureté. Il se signala notamment, en 1758, par des mesures rigoureuses contre la Cour souveraine qui avait refusé d'enregistrer l'édit établissant un second vingtième. Après la mort de Stanislas, il rentra au conseil royal en 1776, malgré le duc de Choiseul. Le roi de Pologne avait érigé en sa faveur en Comté la seigneurie de Neuviller-sur-Moselle, en lui donnant le nom de *Chaumont-sur-Moselle*. — Le 4 décembre 1758, il fut remplacé dans l'intendance de Lorraine par

(*) Stanislas aimait beaucoup à fumer et pendant son séjour dans la ville de Wissembourg, on tenta, en 1725, de l'empoisonner en lui adressant une boîte remplie de tabac. Cette conjuration fut révélée à M. de Harlay, intendant d'Alsace, qui s'empressa de rechercher l'auteur de l'attentat. Le Roi de Pologne avait probablement conservé le souvenir de sa conduite lorsqu'il le désignait au choix de Louis XV comme intendant de la Lorraine.

Louis-Auguste-Achille de Harlay, chevalier, comte de Cély, maître des requêtes, conseiller d'Etat, intendant d'Alsace de 1724 à 1728, puis intendant de la généralité de Paris en 1728. — « Celui-ci étoit un fou plein d'esprit, plaisant, dangereux, » et peut-être la plus indécente créature qu'on pût rencontrer, de plus ivrogne, » crapuleux et d'une débauche débordée; il avoit été intendant de Metz, puis » d'Alsace; la capacité ne lui manquoit pas, mais il ne prenoit pas la peine de rien » faire... » St-Simon, t. XVIII, p. 138. — Barbier, *Journal*, t. I, p. 276; t. II, p. 92.

borna à solliciter qu'on lui accordât « le Parlement pour » juge pour ne pas être contraint de comparoître de- » vant les officiers du Bailliage. »

---

son fils, alors intendant de Montauban. — Je possède un portrait du premier de ces personnages. C'est un médaillon en cuivre de 17 cent. dont voici la description :

A. M. De Chaumont Mr. De La Galizierre (sic) Chanc. De Lor. 1737. Buste du chancelier, tourné à gauche, coiffé d'une perruque et revêtu de la simarre. — Au bas, on lit le nom de l'artiste Fontaine. — V. *Biographie universelle*, par Michaud (Nouv. édit.), article *Galaizière*. — *Histoire de Lorraine*, par Aug. Digot. Nancy, 1856, 6 vol. in-8°. — *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par le comte d'Haussonville. Paris, 1860, 4 vol. in-12. — Barbier, *Journal*, t. II, p. 127. — Le *Parlement de Nancy*. Discours prononcé par M. L. Leclerc, substitut du procureur-général. Nancy, s. d. (1844), in-8°.

Voici, à propos du Chancelier, une anecdote que je ne saurais placer ailleurs et qui se rapporte à l'époque des discussions de M. de la Galaizière avec le Parlement.

« L'*Auteur du Colporteur* fut un jour rencontré près de Tom- » blaine dans un état voisin de l'ébriété par un conseiller du Parle- » ment de Nancy : « Eh bien, Chevrier, comment trouvez-vous le » vin de Tomblaine ? » — « Comme le Parlement, répondit l'autre : » *fier et plat.* »

On dit encore aujourd'hui dans l'ancienne province de Lorraine : *ce vin est fier*, *ce fruit est fier*. Cette façon de parler est vicieuse et l'on doit dire : *ce vin est dur*, *ce fruit est aigre*.

*Fier* vient de *Ferus*, sauvage. *Ferus fructus*, fruit sauvage, et par suite fruit aigre ou acide. On trouve dans *Festus*, *Ferus ager*, pour champ inculte.

Il ne faut pas confondre *Ferus* et *Ferox*. Virgile a dit *Ferus*, en parlant d'un cheval et d'un cerf.

Du reste, il est peu de mots qui aient subi plus de vicissitudes.

N'ayant pas obtenu du ministre une réponse favorable, il fit présenter à Stanislas, le 1er août, une supplique dans laquelle, après avoir réclamé « un tribunal éclairé » et impartial, « il prie le Roi de Pologne » de ren- » voyer la connoissance directe de ce procès au Parle- » ment de Nanci qui devoit en être le premier juge ou » à une commission particulière. »

---

*Ferus* devenu *fier*, et en patois *Fi*, a signifié d'abord *inculte* et *sauvage*; de là, *rude* et *acide*. — Puis, *vain, orgueilleux, hautain* : c'est un homme fier. — Le P. Bouhours a cependant fait cette remarque que la même personne peut avoir tout à la fois un air fier et un air modeste.

Il a signifié *fort* et *grand*, c'est un fier homme. — Enfin, *considérable*, j'ai reçu un fier coup.

Au XVIe siècle, on prononçait encore *Fi*, comme en patois.

Baïf a dit :

« Il est un genre d'hommes *fiers*,
» Qui veulent être les premiers. »

Cette note est, en partie, tirée du Glossaire mss. de mon ami Lombard, philologue distingué.

Dans une satire intitulée : *Les vins de la cour en* 1720, pièce qui se trouve dans le recueil Maurepas, on lit :

» Du Roi. — Il est de bonne espérance.
» Du Régent. — Diabolique.
» De Madame. — Il sent la vieille futaille.
» De M. le Duc. — Rude et plat.

Ces derniers mots correspondent parfaitement avec l'expression dont se servait Chevrier pour qualifier le vin de Tomblaine dans la langue du pays. — *Correspondance complète de Madame, Duchesse d'Orléans, née Princesse palatine*. Par G. Brunet. Paris, 1855, 2 vol. in-18°, t. II, p. 240, note 1.

Ce placet est écrit avec violence et colère; l'auteur ne cache pas sa haine contre Thibault et il recherche bien plus l'occasion d'attaquer ce magistrat qu'il ne prend souci de se défendre lui-même. Comme il n'était pas dans son tempérament d'écouter la voix de la prudence et de la modération, il osa plus encore.

Le jugement de l'affaire par le Parlement subit d'assez longs retards que Chevrier fait dépendre de sa propre volonté. Dans l'intervalle et nonobstant la sentence, dont l'exécution réelle avait été suspendue par sa fuite en pays étranger, il ne craignit pas de défier ses ennemis en se rendant à Nancy. Il visita le lieu où avait été dressée la potence et cette vue inspira à cet esprit incorrigible une épigramme que l'on trouve dans ses œuvres et que je rapporte d'après un manuscrit du temps :

« C'est donc là cette place où Friant enchanté
» Vint brûler mes écrits et flétrir ma personne ?
» Oui, répond un passant, bien l'avez mérité,
» Thibault a de l'esprit, sa Jalouse est très-bonne,
» Et qui dit autrement, céans sera banni;
» Ce n'est point conte bleu, maître Mengin l'ordonne.
» Si, pour siffler Thibault, repris-je, on est puni,
» Avec plaisir, Monsieur, je pars pour les Galères,
» Trop heureux d'avoir pour confrères,
» Tous les citoyens de Nanci. »

Cette bravade qu'il qualifie de plaisanterie, en appelant l'attention sur sa présence, fournit un nouveau texte aux récriminations et faillit le priver de sa liberté. Dé-

naturée par la malignité publique, l'épigramme fut colportée avec des additions plus mordantes pour la personne de Thibault et plus outrageantes pour la magistrature. Malgré le désir de celui-ci et des siens, cet incident n'eut d'autre suite pour Chevrier que l'inquiétude résultant de sourdes menaces.

Il avait profité du temps qui s'était écoulé entre le jugement du Bailliage et l'appel à la Cour souveraine pour poursuivre au delà du Rhin l'impression de son livre et les sept volumes de l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar*, les seuls qui soient connus, avaient été publiés.

L'affaire qui le retenait en Allemagne étant terminée, il revint à Nancy pour y purger sa contumace. Le 8 juillet 1759, il était dans cette ville et le surlendemain s'étant constitué prisonnier, il appela le 12 de la sentence rendue par le Bailliage.

La procédure suivit bientôt son cours et il subit plusieurs interrogatoires. Ses réponses ne manquent ni d'adresse, ni de malice et dès le début, ses études sur les bancs de l'Université de Pont-à-Mousson lui dictent une réplique péremptoire au premier acte qui lui est notifié au nom du Procureur du Roi. L'ordonnance exigeait la consignation préalable de tous les dépens de la procédure, et, à défaut d'accomplissement de cette formalité, l'appel était non recevable.

Ne suis-je pas, dit-il, homme de lettres et, à ce titre, dépourvu de ressources? Ne puis-je me prévaloir du

texte réglementaire qui dispense du paiement « l'accusé » hors d'état de le faire? »

« Dans une débauche d'esprit et de vin, » il a composé *les Adieux* chez le médecin Sirejean ; mais il n'en est pas le seul auteur. « Les fautes de langage et de » versification ne prouvent-elles pas que celui-ci y a » mis la main » (1)?

C'est encore le sens de sa réponse quand on l'interroge « sur cette plaisanterie » qu'on appelle *L'Ordre des Platogés*. Ce même docteur, « qui est pour plus » de moitié dans la composition, » a introduit des personnes respectables « dans ce mauvais persifflage. »

Il proteste de son respect pour la religion, ses ministres et les magistrats, et « s'il a dévoilé quelquefois » de tristes vérités sur les rois, » il a suivi ce principe que « la mort des souverains rend la liberté au jugement » des historiens. »

Il était difficile à l'accusé de nier ou d'excuser ses torts à l'égard du Lieutenant général de Police ; aussi en se confessant coupable, « il convient qu'il s'est trop » vivement emporté contre le sieur Thibault contre qui » on l'avoit aigri en lui adressant des mémoires anonymes » auxquels il n'auroit jamais dû ajouter foi ; désabusé

---

(1) « Indépendamment de sept fautes de françois qui déparent ces » vers assez foibles d'ailleurs, me soupçonnera-t-on d'avoir fait rimer » *Thibault* avec *manteaux*? » — V. *Histoire d'une cause célèbre*, p. 38. »

» depuis quelque temps, il a déjà désavoué dans un des » volumes de l'histoire, ce qu'il avoit dit contre sa pro- » bité, et il le regarde aujourd'hui comme un magistrat » intègre et respectable à tous égards. »

En accusant Sirejean, le dénonciateur des libelles diffamatoires, d'en être le complice et en infligeant à son orgueil l'humiliation d'un désaveu vis-à-vis de Thibault, Chevrier espérait sans doute entrainer le premier sur la sellette et désarmer l'autre. Cette double attente fut déçue ; le ministère public resta sourd à sa plainte et sa rétractation à huis clos ne fut pas acceptée.

Thibault avait été singulièrement outragé comme homme de lettres et comme fonctionnaire, dans sa vie privée et dans sa vie publique, et dès lors ne devait-il pas exiger une éclatante et solennelle réparation ? La publicité de l'amende honorable était commandée par la publicité qu'avait reçue l'offense.

Peut-être aussi, ce juriste habile pressentit le résultat de ces poursuites politiques dont le zèle de ses gendres avait mal dissimulé le véritable motif. Il ne voulut pas paraître déserter une cause dont il était le secret inspirateur, et, sans tenir aucun compte de quelques démarches des amis de son adversaire, il fit signifier le 16 juillet, son intervention au procès.

Dans cet acte, en laissant l'affaire criminelle, « à Messieurs les gens du Roi, » Thibault relève avec soin les griefs dont il dit avoir à se plaindre. Il enregistre page par page les injures, les imputations diffamatoires

et les calomnies qui l'atteignent, « dans sa naissance, « dans son état, dans son honneur. » Il est remarquable que tous ces extraits ont rapport aux tomes III et IV de l'*Histoire générale de Lorraine;* il n'y a pas une seule citation tirée des deux premiers volumes et pourtant ils avaient fait la base des poursuites devant le Bailliage.

Cette pièce de procédure est, du reste, des plus ordinaires, pleine de lieux communs et de tirades de mauvais goût; la chaleur et l'énergie qui inspirent l'honnête homme blessé, le magistrat outragé, font complétement défaut. Rien dans ce *factum* ne grandit celui qui l'a signé. En un mot, froid, décoloré et déclamatoire, c'est l'œuvre d'un obscur procureur : il n'est pas digne d'un magistrat.

Chevrier a transcrit en entier et fidèlement cette requête en intervention : l'original qui est sous mes yeux en fait foi. Quoi qu'il ait écrit qu'il « l'a reçue avec une » sorte de plaisir », on voudrait le croire, il est plus permis d'en douter. La preuve que la présence du Lieutenant-général au procès lui causait un autre sentiment se trouve dans la suite de ce récit.

L'audience s'ouvre : « Nanci, dit-il, curieux de voir » l'issüe de cette cause singulière, attendoit avec impa- » tience le jour où elle devoit être plaidée : ce moment » désiré vint enfin. On vit l'artisan quitter sa boutique, » l'artiste son atelier, le marchand son comptoir, le » militaire sa tactique; des avocats, transfuges du bar-

» reau, reprendre la robe qu'ils avoient abandonnée » depuis vingt ans, et des Dames, sans art et sans toi- » lette, se lever à la pointe du jour pour se joindre à la » foule et sacrifier le ton des romans et le jargon de » leurs adorateurs au langage de Barthole et aux chi- » canes du Palais. »

Il serait superflu de parler de quelques incidents d'audience et des plaidoiries qui se prolongèrent pendant plusieurs jours. Thibault « qui plaidoit pour *sa* » *maison*, » avait conclu à la comparution de Chevrier « à » l'audience publique de la Cour, pour, y étant, tête nüe » et à genoux, déclarer que calomnieusement, fausse- » ment, méchamment et contre toute vérité, il a fait » imprimer dans plusieurs des tomes de l'*Histoire de* » *Lorraine et de Bar*, que le suppliant avoit eu des » ancêtres laquais et qu'il étoit coupable, dans son emploi » de Lieutenant-général de Police, d'exaction et de » prévarication à l'occasion de l'adjudication des pavés » de la ville de Nancy ; qu'il s'en repent et lui en de- » mande pardon, ainsi que de toutes les injures, calom- » nies et diffamations répandües dans les I^er^, II^e^, III^e^, » IV^e^, V^e^, VIII^e^ et IX^e^ tomes de l'*Histoire de Lorraine* » *et de Bar;* qu'il le tient pour un magistrat d'honneur » et de probité... et à la condamnation en vingt mille » livres de dommages et intérêts (1). »

---

(1) Ces conclusions sont tirées de l'arrêt de la Cour souveraine.

Le procureur général avait requis la continuation des poursuites : ces conclusions allarmèrent les amis de Chevrier et lui-même se hâta de « prendre droit par les » charges (1), » c'est-à-dire, d'accepter le débat sans nouvelle information et de renouveler le 25 juillet, par un acte signifié à Thibault, le désaveu inséré dans son interrogatoire. La Cour souveraine avait remis l'affaire en délibéré au rapport de M. de Beaucharmois.

« Le 3 aoust, dit Chevrier, le Parlement rendit arrest » qui ordonne entre autres choses, que les déclarations » dont je viens de parler, tiendroient lieu de satisfaction » à M. Thibault, supprima les *Adieux*, les *Platogés* et » l'*Histoire de Lorraine*, avec une injonction de style » et ordonna au concierge de m'ouvrir les prisons. »

C'est en ces termes, mais avec un air de triomphateur, que Chevrier rapporte la décision, prononcée le 3 août 1759 par la Cour souveraine, qui termina cette querelle des deux auteurs dramatiques. Son résumé est exact et pour le compléter, il suffit d'ajouter que l'arrêt « lui enjoint d'être plus circonspect dans ses écrits et

---

dont l'expédition originale sur parchemin et une copie imprimée existent dans ma collection.

(1) « Prendre droit par les charges. » L'accusé pouvait, en certain cas, après avoir subi un interrogatoire, s'en rapporter aux charges et informations et demander qu'il fût passé outre au jugement du procès. — *Dictionnaire portatif de jurisprudence et de pratique*, etc.

» d'y respecter l'honneur des Corps, des Familles et » des Personnes », et que Thibault fût autorisé à faire imprimer et afficher le jugement aux frais de la partie adverse condamnée à tous les dépens.

Telle est l'Histoire de cette « cause célèbre », pour me servir de l'expression de celui qui l'avait provoquée par ses sarcasmes et qui en fut le principal acteur.

Thibault, dont le nom restera fatalement attaché à ce procès, avait le mérite de n'être pas l'agresseur. Il gouvernait la police et ces fonctions le gonflaient d'orgueil ; à la démarche roide et compassée, il portait le masque de la gravité ; versé dans l'étude des lois, mais possédant des connaissances superficielles et non la science du jurisconsulte, il était néanmoins tout rempli de soi-même ; auteur de fades poésies, il avait l'illusion de l'amour-propre qui s'irrite de toute critique : voilà quel était l'adversaire de Chevrier. Il se donna le tort d'abriter l'homme de lettres sous la toge du magistrat, et, en substituant la fiction à la réalité, d'appliquer à une affaire privée la couleur d'un procès politique. Ces attaques contre la Religion, le Roi et les Ministres, étaient pure fantasmagorie : aussi cette sentence qu'avaient rendue, avec une déplorable passion, des magistrats trop complaisants, s'évanouit comme une ombre, lorsqu'elle fut soumise à l'examen « d'un tribunal éclairé et impar- » tial », tel que le réclamait la partie condamnée.

Rendu à la liberté, Chevrier quitta presque aussitôt

sa ville natale (1), où rien n'indique qu'il ait reparu par la suite. Il retourna en Allemagne et se hâta d'y publier l'écrit d'où j'ai extrait une partie des détails qu'on vient de lire.

On a quelquefois comparé ce *factum* après procès, aux éloquents Mémoires, pétillants d'esprit, de saillie et de verve, qu'écrivait Beaumarchais au milieu des incidents qui surgirent de toutes parts dans son affaire avec le conseiller Goezman. L'assimilation est, à tous égards, inexacte et ne peut être acceptée. Ici, c'est le choc même du combat, la prise d'armes des assaillants ; là, c'est l'épilogue et la fin de la lutte. L'un revient du

---

(1) « La Cour, lit-on dans un manuscrit du dix-huitième siècle qui » a passé sous mes yeux, a fait remise à Chevrier des épices mon» tantes à 840 liv. — Pour le surplus, on ne pense pas qu'elle » lui ayt fait grâce.

» M. Thibault a plaidé sa propre cause avec applaudissement, et » on dit que les avocats lui ont refusé leur ministère. Est-ce par » considération ou crainte de Chevrier ? Celui-ci est parti de Nancy » bientôt après le jugement et après avoir publié deux nouveaux » volumes qu'on dit être écrits sur le ton des précédents.

» Ce départ précipité, est-ce afin d'éviter le payement des frais, » ou de se soustraire au ressentiment de quelques personnes irritées » de ses censures ? Ou seroit-ce parce que l'arrêt lui accorde moins » et le charge plus qu'il n'auroit espéré ?

» La clef du cabinet du mois de septembre 1759 fait mention de » l'arrêt obtenu par le sieur Chevrier, et annonce une brochure dont » l'objet secret est probablement de remettre ses adversaires sur la » scène. » — V. *La Clef du cabinet des Princes de l'Europe*, etc. Sept. 1759, p. 226 et 227.

champ de bataille pesamment armé ; quoique vainqueur, il est tout meurtri des blessures qu'il a reçues et il disparaît dans la foule. L'autre est au plus fort de la mêlée, parant tous les coups avec une vivacité pleine d'audace : il est battu ; mais il quitte le combat aux applaudissements des spectateurs.

L'*Histoire générale de Lorraine et de Bar*, au moment où elle parut, éveilla les passions, souleva la colère de plusieurs et produisit « cette malheureuse affaire » dont s'émut l'opinion publique. Il est permis de penser que, dans l'état des esprits, l'appréciation de ce livre, faite par les contemporains, n'aurait pas été impartiale ; mais nul parmi eux ne paraît avoir écrit son opinion. Ce silence a une explication toute naturelle dans l'arrêt de la Cour souveraine. La suppression des volumes, prononcée par le Bailliage et maintenue par le Parlement, n'a-t-elle pas empêché cette Histoire de se répandre? Cela n'est point douteux et la lecture de cet ouvrage est ainsi devenue le privilége d'un petit nombre.

Plus de dix ans après la mort de l'auteur, la *Gazette universelle de politique et de littérature de Deux-Ponts*, qui s'imprimait à l'étranger, en a rendu compte dans les termes suivants :

« Cette prétendue histoire est remplie de sarcasmes » et de personnalités qui font connoître Chevrier sous » l'aspect d'un très-méchant homme. Il a quelquefois » pris le titre d'historiographe des ducs de Lorraine : » c'est sans doute par rapport à cet ouvrage pseudo- » historique. »

La première partie de ce jugement, un peu laconique, est exacte : je ne saurais souscrire à la dernière. Que Chevrier ait donné un libre cours à la malignité de son esprit, que sa plume envenimée ait attaqué les personnes et calomnié un magistrat après tout honorable, c'est une triste vérité dont toutes les pages de cette histoire portent le témoignage et que le procès a montrée dans le jour le plus éclatant. Dans le *Discours préliminaire* du tome 1er, il a mis Thibault en scène en lui imputant d'avoir détourné les deniers publics et, en citant jusqu'à satiété *La Femme jalouse*, il l'a poursuivi sans relâche du premier au dernier volume de ses injures et de ses railleries.

D'autres noms encore et notamment ceux de Palissot, de Fréron (1) et du médecin Sirejean ne sont prononcés qu'avec l'expression du mépris, ou bien ils sont accompagnés d'une épithète offensante.

C'est avec peu de mesure et avec un sentiment plein d'une amère aigreur qu'il relève les moindres erreurs échappées à Dom Calmet. C'est l'œuvre du laborieux Bénédictin qui lui sert de guide et partout il semble prendre plaisir à le trouver en faute.

---

(1) Elie-Catherine Fréron, critique français, connu notamment par l'*Année littéraire*, né à Quimper, en 1719, mort à Paris le 10 mars 1776. Son nom a été souvent écrit par Voltaire et par Chevrier, *Histoire de Lorraine*, t. I, à la table, où il dit : « Fréron, vil cri- » tique, maître-juré crieur ; » t. IV, p. 221 et à la table.

On rencontre aussi trop souvent des traits piquants ou des critiques qui dégénèrent en véritables personnalités contre les auteurs dont il parle. Tout cela représente, en effet, Chevrier « sous l'aspect d'un très-mé» chant homme. »

S'il s'est attribué « le titre d'historiographe des ducs » de Lorraine », cette qualification mensongère n'a point d'importance ; mais il ne faut pas dire de cette production qu'elle est « speudo-historique ». Cette œuvre repose sur des pièces authentiques, peu consultées ou négligées par les devanciers de l'écrivain ou qu'ils n'ont même pas connues, et il n'a nulle part altéré la vérité.

Parcourez l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar*, et partout vous lirez des détails curieux, des anecdotes intéressantes ; vous découvrirez souvent des faits dont la révélation apparaît pour la première fois dans ce livre. Toutes ces particularités n'ont point été créées par l'imagination de celui qui les rapporte : elles sont tirées des *Coupures de Bournon* (1), des *Mémoires de Floren-*

(1) Jacques Bournon, né au village de Servon, dans le Bailliage de Clermont, fut anobli le 15 octobre 1560. Avocat distingué du barreau de Saint-Mihiel, il fut pourvu successivement de la charge de Procureur-général au Bailliage de Clermont, de celle de maître des requêtes de l'hôtel du duc Charles III, et de conseiller d'Etat. Après avoir pris part en 1571 à la rédaction des Coutumes du Bailliage de Clermont, il devint Procureur-général du Barrois, et plus tard, Président de la Cour des grands-jours, à Saint-Mihiel, fonc-

*tin le Thierriat* (1), des *Mémoires de Bar*, de ceux de *Michel Errard* (2), de la *Chronique de Rémond Messein* et de plusieurs autres écrivains originaux, dont il reproduit souvent de longs extraits. Ces Manuscrits sont aujourd'hui perdus ; les fragments et l'analyse que nous a conservés d'une partie de ces précieux écrits la main patriotique et infatigable de Mory d'Elvange (3), ne sont-ils pas là pour attester la sincérité et l'exactitude de l'historien qui a mis en lumière tout ce que ces documents renfermaient de plus remarquable?

Et si l'on ne peut l'accuser d'infidélité, il n'est pas plus vrai de dire qu'il a volontairement détruit, après

---

tions qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1611. — Le portrait de ce magistrat a été gravé par le célèbre Pierre Woeiriot. — V. *Mss.* de Mory d'Elvange ; *Mémoires des hommes illustres de Lorraine*, par Chevrier, t. II, p. 170; *Histoire de Lorraine*, par le même, t. IX, p. 114; *Bibliothèque lorraine*, par D. Calmet; *Histoire de la ville de Saint-Mihiel*, par Dumont. Nancy, 1862, 4 vol. in-8°, t. IV, p. 329.

(1) *Mémoires des hommes illustres de Lorraine*, par Chevrier, t. I, p. 196. — *Notice biographique et littéraire* sur Florentin le Thierriat, par Aug. Digot (*Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*. 1849, p. 239.) — *Bibliothèque lorraine*, par D. Calmet.

(2) Michel Errard, né à Bar en 1118, vint en Lorraine à la suite de la duchesse Agnès de Bar. Cette princesse le donna pour valet de chambre au duc Thiébaut Ier son fils. — *Mss.* de Mory d'Elvange.

(3) V. *Eloge historique de François Dominique de Mory d'Elvange*, par Aug. Digot. Nancy, 1848, in-8°.

avoir largement puisé à leur source, les pièces originales qu'il avait eues en main pour composer son livre et dont il devait la communication à la constante protection du prince Charles-Alexandre de Lorraine. On ne saurait apporter aucune preuve à l'appui d'une telle inculpation (1).

Ne demandez pas, d'ailleurs, à Chevrier de présenter les faits sous des aspects nouveaux ou plus saisissants : n'exigez pas une marche plus rapide, plus serrée et par cela même plus vive. La concision n'est pas dans sa nature : il écrit au courant de la plume, sans méthode et sans correction. Sa phrase est verbeuse, l'expression familière et sans couleur. Est-il besoin de le dire? Ce style ne convient pas à l'histoire.

On doit lui reprocher aussi d'avoir mêlé aux faits qu'il expose des choses frivoles ou mal placées qui, en déroutant le lecteur, font oublier l'objet principal dont a parlé l'écrivain. N'aurait-il pas pu faire un meilleur usage de ces nombreuses feuilles où sa plume s'est livrée à des digressions fort inutiles, complétement étrangères à son sujet et où elle a répandu jusqu'à la

---

(1) Le manuscrit de l'une des deux copies écrites par Mory d'Elvange fait partie de ma collection et les dates rapportées par lui indiquent que les originaux de plusieurs de ces documents, notamment les *Coupures de Bournon*, les *Mémoires de Florentin de Thierriat* et ceux de *Michel Errard* se trouvaient encore en Lorraine après la mort de Chevrier.

dernière goutte tout le fiel de l'invective et de la satire?

J'ai signalé les défauts qui ternissent l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar* : pourtant elle sera lue et consultée avec fruit. Il n'y a qu'une stricte justice à reconnaître à cette œuvre une valeur d'autant plus grande qu'elle a pour base ces documents curieux et pleins d'intérêt qui avaient échappé aux devanciers de l'auteur. Ecrite dans un autre ordre d'idées que le grand ouvrage de Dom Calmet et beaucoup moins étendue, elle offre un certain attrait au lecteur. Elle place enfin Chevrier dans un rang à part parmi les écrivains qui se sont occupés de retracer les événements du pays.

Je pourrais terminer ici la notice biographique que j'ai entreprise sur Chevrier : car désormais sa vie n'est marquée par aucun détail qu'il soit utile de recueillir. Je passerai rapidement sur les dernières particularités qui le concernent et je ne veux dire que quelques mots de ses autres productions littéraires; car, si ce n'est l'*Histoire d'une cause célèbre,* nulle publication digne d'intérêt ne peut être mentionnée dans ses travaux.

Il écrivit simultanément et avec une fécondité malheureuse de prétendues biographies dont toutes les pages respirent la calomnie, des mémoires politiques où la vérité n'est guère respectée et des romans d'où toute pudeur est bannie, et il a vécu pendant trois ans de cette vie et des passions qui ont souillé une partie du siècle dernier.

Depuis la fin du procès jusqu'à sa mort, Chevrier

n'avait nulle part un domicile certain. Toujours errant, toujours par voies et par chemins, tantôt riche et tantôt pauvre, il parcourut successivement, bien plus qu'il n'y résida, différentes villes de l'Allemagne. Si l'on excepte Charles-Alexandre de Lorraine, il ne comptait plus de protecteurs. Né avec le goût et l'amour des lettres, qu'il avait recueillis dans sa famille, ce prince semble seul ne l'avoir pas complétement déshérité de sa bienveillance. Il s'était plu à encourager le travail de l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar;* il en avait favorisé la publication et lorsque le livre fut imprimé, il trouva dans cette entreprise littéraire une nouvelle occasion de récompenser l'auteur (1).

Il est vraisemblable que si Chevrier vint à Paris, son séjour dans cette capitale ne fut que de très-courte durée. Il ne dut même s'y rendre que clandestinement : ses rapports avec des individus d'une certaine classe (2) que la police de tous les pays est intéressée à

---

(1) Lorsque Chevrier publia cette *Histoire*, le prince Charles-Alexandre lui fit présent d'une tabatière de cent louis. — V. *Le Colporteur*, p. 220.

(2) Parmi eux figurait Jean La Coste, dont les œuvres sont citées dans *La France littéraire*, par M. Quérard. Il fut condamné en septembre 1760, par jugement du Châtelet, au carcan, à la marque et aux galères perpétuelles, pour avoir escroqué des bijoux et d'autres effets à des marchands ; fabriqué des billets d'une fausse loterie ; écrit des lettres anonymes et des libelles diffamatoires. Sa mort, arrivée au moment où il venait d'entrer au bagne de Toulon, a donné lieu à l'épigramme suivante de Voltaire :

surveiller : quelques intrigues politiques dans lesquelles il s'était jeté, tout cela portait ombrage aux ministres français. On s'étonnerait peut-être de cette susceptibilité vis-à-vis d'un tel homme, si Montesquieu n'avait écrit « qu'il faut de la crainte dans un gouvernement despo- » tique (1). »

La vie nomade et d'aventures était ainsi devenue pour lui une nécessité. A Paris, en effet, comme à Francfort, à Bruxelles, ou à La Haye, partout où il parut dans ces temps, il rencontrait des ennemis : ils étaient nés de sa méchanceté.

Délaissé par ses amis, répudié par ses protecteurs, il contracta des habitudes vicieuses qui durent exercer sur ses dernières œuvres une fâcheuse influence.

Après avoir quitté l'Allemagne où il avait signalé son passage par quelques volumes sans valeur politique ou historique, il fit un assez long séjour à Bruxelles. Il y composa des œuvres frivoles ou inspirées par une ima-

---

» La Coste est mort ! il vaque dans Toulon;
» Par ce trépas un emploi d'importance :
» Ce bénéfice exige résidence,
» Et tout Paris y nomme Jean Fréron. »

» Cet abbé de La Coste, *qui a travaillé à l'Année littéraire*, » était un homme d'esprit et un intrigant qui avait été célestin. Il » était sorti du couvent pour passer dans les pays étrangers. » — V. Barbier, *Journal*, t. IV, p. 363, et Voltaire, t. XII, p. 164 et 349; t. XXVI, p. 269.

(1) *De l'Esprit des Lois*. Liv. III, chap IX.

n'avait nulle part un domicile certain. Toujo
toujours par voies et par chemins, tantôt
pauvre, il parcourut successivement,
résida, différentes villes de l'Allema
Charles-Alexandre de Lorraine,
protecteurs. Né avec le goût
qu'il avait recueillis dans s
seul ne l'avoir pas complét
veillance. Il s'était plu à
*toire générale de Lorr*
la publication et lor
dans cette entrepri
récompenser l'a

Il est vraise
séjour dans
durée. Il
ment : s
classe

*manach*

et Favart (3) ont parlé du

---

rier a avoué sa collaboration à ce journal dans *Le teur*, p. 213 et suiv., et dans *La vie du fameux père Norbert*, p. 126.

(2) V. *Gazette universelle de politique et de littérature de Deux-Ponts* (rédigée par Le Tellier et Dubois-Fontanelle). Deux-Ponts, 1770 et années suiv., in-8°. — V. l'année 1773, n°s V et VI. — L'*Observateur des Spectacles*, t. II, p. 314.

(3) *Correspondance littéraire de Grimm*, t. III, p. 91. — *Mé-*

les trois l'ont sévèrement jugé. On
pondance *littéraire* du premier :
si détestable écrivain que mauvais
lles ou à La Haye une rapsodie
et remplie de sottises et de
ut état et de toute espèce.
du assez cher ici, parce
qui aiment à fouiller

que dit un criti-
rrespondant de
. J'ajouterai
*morale et*
tempête
.s à rendre
. istoriques ou litté-
le Gouvernement français
echercher l'auteur (1).

.int, néanmoins, un assez grand succès
.tent, sans le justifier, les éditions multipliées

---

moires secrets par *Bachaumont*, t. I. p. 55 et 73. — *Mémoires de Favart*, t. II. p. 20.

(1) Voici le texte d'une lettre de cachet qui m'appartient et qui confirme l'assertion du texte : « *De par le Roy.* — Sa Majesté voulant que les papiers du sieur Chevrier soient saisis et examinés, elle ordonne à (le nom est en blanc) de les lire tous pour rendre compte de ceux qui pourroient être suspects. Fait à Versailles le 1er novembre 1761. » — Signé *Louis*, et plus bas, *Choiseul*.

gination libertine et il rédigea en même temps un journal : « *Le Gazetin de Bruxelles*, qu'il écrivit, dit-on. (1) » si plaisamment, lui auroit fait honneur, s'il n'avoit » pris la tâche constante de flétrir les lauriers de » l'*Alexandre du Nord*. Frédéric, mille fois supérieur » par ses talents poétiques à Chevrier, et plus grand » que toute l'Europe, étoit trop élevé, dit M. de Mon- » tesquieu, pour que les petits traits du gazetier de » Bruxelles allassent jusqu'à lui (2). »

Ses attaques ne s'adressèrent pas seulement au roi de Prusse : il insulta encore le comte de Cobentzel, chef du gouvernement des Pays-Bas autrichiens. Menacé d'une arrestation, il se hâta de chercher un asile en Hollande et se retira à La Haye.

C'est dans cette ville que sortirent de sa plume, en 1761, deux écrits qui ont, plus particulièrement en France, appelé sur Chevrier l'attention publique. Tout le monde les a nommés : *Le Colporteur* et l'*Almanach des gens d'esprit*.

Grimm, Bachaumont et Favart (3) ont parlé du

---

(1) Chevrier a avoué sa collaboration à ce journal dans *Le Colporteur*, p. 213 et suiv., et dans *La vie du fameux père Norbert*, p. 126.

(2) V. *Gazette universelle de politique et de littérature de Deux-Ponts* (rédigée par Le Tellier et Dubois-Fontanelle). Deux-Ponts, 1770 et années suiv, in-8°. — V. l'année 1773, n^os^ V et VI. — L'*Observateur des Spectacles*, t. II, p. 314.

(3) *Correspondance littéraire de Grimm*, t. III, p. 91. — *Mé-*

*Colporteur* et tous les trois l'ont sévèrement jugé. On lit dans la *Correspondance littéraire* du premier : « M. de Chevrier, aussi détestable écrivain que mauvais » sujet, a publié à Bruxelles ou à La Haye une rapsodie » intitulée : *Le Colporteur*, et remplie de sottises et de » satires contre les gens de tout état et de toute espèce. » Cet exécrable ramas est vendu assez cher ici, parce » qu'il se trouve toujours des oisifs qui aiment à fouiller » dans les ordures. »

Il est difficile de ne pas accepter ce que dit un critique aussi fin, aussi ferme que l'habile correspondant de plusieurs princes souverains de l'Europe. J'ajouterai même que la publication de cette *Histoire morale et critique* souleva, en France, une véritable tempête parmi ceux qui, par état, étaient appelés à rendre compte au public des productions historiques ou littéraires. On assure aussi que le Gouvernement français s'en préoccupa et fit rechercher l'auteur (1).

Ce livre obtint, néanmoins, un assez grand succès qu'attestent, sans le justifier, les éditions multipliées

---

moires secrets par *Bachaumont*, t. I. p. 55 et 73. — *Mémoires de Favart*, t. II. p. 20.

(1) Voici le texte d'une lettre de cachet qui m'appartient et qui confirme l'assertion du texte : « *De par le Roy*. — Sa Majesté vou- » lant que les papiers du sieur Chevrier soient saisis et examinés, » elle ordonne à (le nom est en blanc) de les lire tous pour rendre » compte de ceux qui pourroient être suspects. Fait à Versailles le » 1er novembre 1761. » — Signé *Louis*, et plus bas, *Choiseul*.

qui parurent en peu de mois. Méritait-il l'honneur de ces réimpressions ou dois-je m'associer à la réprobation d'un littérateur dont on ne saurait contester la sévérité envers les écrivains contemporains? (1)

---

(1) « J'ai ouï Duclos, de l'académie française, dit Jamet, qualifier » ce livre *d'Oille* * ou *galimafrée*, ** comme s'exprime Montaigne :

* Oille ? — En latin : *Olla*, pot, marmite. *Olla male fervet.* (T. Petronii Satyricon, Cap. 38, p. 126).

En latin du moyen âge : *Olla*, genus vasis, vel mensuræ. (Ducange. — Supplément).

En langue romane, d'Oc et d'Oil : *Oule* et *Oulo*, vase à deux mains, pot.

En italien et en espagnol : *Olla*, marmite. — Dans ces deux langues, comme dans le latin, la signification d'*Olla* s'est étendue du contenant au contenu. Ainsi, *Olla* veut dire la marmite et ce qui est destiné à être mis dans le pot. — En français, le pot-au-feu s'entend de même de l'un et de l'autre. — *Olla podrida*, est un mélange de viandes et de certains légumes en usage en Espagne. — *Dictionnaire Espagnol* de Nunez de Taboada.

En français : *Oille*, ramas des plus excellentes viandes que l'on fait cuire dans un pot ou terrine avec toutes sortes de béatilles, quantité d'herbes fortes et aromates. — *Dictionnaire de Trévoux*.

Du langage culinaire, *Oille* passe dans le langage littéraire. C'est un ramassis de toutes sortes de choses disparates, un salmigondis. On pourrait citer plusieurs recueils auxquels ce mot semble convenir. On le trouve employé par M. Leber pour caractériser une réunion de pièces dissemblables. — V. *Catalogue des livres imprimés, manuscrits*, etc. Paris, 1839-1852, 4 vol. in-8°, t. 1, n° 2457.

On connaît le petit volume intitulé : La Oille, *mélange ou assemblage de divers mets pour tous les goûts*, par un vieux cuisinier gaulois. Constantinople, 1755, in-18.

Ce qu'il y a de bon dans cette note appartient à M. Beaupré, conseiller à la Cour Impériale de Nancy, qui, ici et ailleurs, m'a obligeamment prêté son concours.

*Le Colporteur* est une reproduction des dérèglements et des scandales du temps où vivait l'auteur; mais il

---

» c'est le plus *méchant* des opuscules de Chevrier, parce que tous » les faits (gesta diaboli) sont presque vrais. *Aspersa sale Satira* « *et felle tincta mordaci,* *** dit Gui Patin de certaine Mazarinade. »

** Galimafrée? — *Le dictionnaire étymologique* de Ménage attribue à ce mot la signification de ragoût. — « La *galimafrée* était une » fricassée de volaille, assaisonnée avec du vin, du verjus et des » épices, et liée avec la sauce caméline » — *Histoire de la vie privée des François*, par Le Grand d'Aussy. Paris, 1815, 3 vol. in-8, t. II, p. 257.

Ce mot a donc, à peu près, le même sens que le précédent : ramassis, mélange. — « Quelque diversité d'herbes, qu'il y ait, tout » s'enveloppe sous le nom de salade : de mesme, sous la considé- » ration des noms, je m'en voys faire icy une *galimafrée* de divers » articles. » — *Essais de Michel de Montaigne.* Paris, Lefèvre, 1818, 6 vol. in-18, t. II, liv. 1, ch. XLVI.

*** J'ai cherché inutilement l'auteur de cette phrase latine qui peint la satire avec autant d'énergie que de vérité. Je ne sais où Gui Patin pourrait l'avoir prise ni à qu'elle *Mazarinade* il aurait voulu l'appliquer. Quoiqu'il ait souvent parlé des pamphlets politiques publiés de son temps contre le cardinal Mazarin et quoiqu'il paraisse même avoir recueilli les titres de certains de ces écrits, aujourd'hui perdus, la phrase citée par Jamet ne se trouve pas dans sa correspondance. — *Lettres choisies... Nouveau recueil de lettres choisies... Nouvelles lettres... tirées du cabinet de Charles Spon.* La Haye, Van Bulderen, 1707; Rotterdam, Reinier Leers, 1725; Amsterdam, 1718, 7 vol. in-12. Elle ne se lit pas non plus dans le volume attribué à l'abbé Bordelon ou à Lancelot : *L'esprit de Guy Patin.* Amsterdam, H. Schelten, 1709, in-12; ni enfin dans le *Patiniana.* Amsterdam, 1703, in-12.

Gui Patin savait parfaitement le latin : c'était un véritable érudit. Ses lettres témoignent qu'il connaissait les bons écrivains : elles sont assaisonnées sur toutes les pages de citations tirées des sources les plus accréditées, et souvent, ces citations sont heureusement amenées.

convient de dire que les portraits des personnages qu'il prétend avoir cherché « à peindre d'après nature, » sont trop souvent exagérés. Il semble au premier aperçu qu'il y a plus de fantaisie et d'imagination que de

---

Pour le premier membre de la phrase, je ne puis produire que cette expression de Pline : *Aspergere olivam sale*; mais cela n'apprend rien pour la solution du petit problème littéraire qui m'occupe.

Pour le second, Gui Patin ne semble-t-il pas avoir eu dans l'esprit l'un ou l'autre de ces deux passages d'Ovide :

« Tinctaque mortifera tabe sagitta madet. »
*Epist.* I. Lib. III. V. 26.
« Ergo alii noceant miseris, optentque timeri :
» Tinctaque mordaci spicula felle gerant. »
*Epist.* III. Lib. III. V. 405.

Ici, l'idée s'applique au physique et dans *la prose versifiée* attribuée à Gui Patin, elle se rapporte au moral.

Qui ne sait que le cardinal de Retz ayant à se défendre d'un écrit qui avait été lu contre lui dans le Parlement et voulant « éveiller par » quelque passage court et curieux l'imagination des auditeurs....., » fit un passage d'un latin le plus pur et le plus approchant des » anciens qui fût en son pouvoir? » — *Mémoires du cardinal de Retz.* Paris, 1859, 4 vol. in-18, t. III, p. 21.

Et ne peut-on croire que le savant doyen de la faculté de médecine ait su improviser dans une lettre ou dans un entretien familier une citation imitant le latin « le plus pur et le plus approchant des anciens? »

« C'étoit, dit Mlle de Gournay, une assez espineuse difficulté, que » de trouver la source d'une bonne partie des authoritez de ce livre : » l'autheur en ayant parfois meslé deux ou trois ensemble, parfois » donné tour de main de sa façon à quelqu'autre, qui les rend de » plus obscure recherche. » — *Essais de Michel de Montaigne* Paris, Lefèvre, 1818, 6 vol. in-18. — Préface, p. XLIII.

L'histoire de Gui Patin est celle de Montaigne. Il a mêlé ensemble deux ou trois passages d'auteurs latins et leur a « donné tour de main de sa façon. »

ressemblance et de vérité dans ce prétendu *tableau moral;* mais si l'on examine de plus près ce relief trop accentué, ces couleurs trop crues, n'accusent-ils pas encore Chevrier d'avoir, en peignant ainsi les personnes, obéi à son humeur méchante et à ses rancuneuses préventions?

Après avoir jeté un regard rétrospectif sur ses autres écrits, personne ne voudra plus douter de la pensée remplie d'une mordante causticité et imprégnée d'un fiel amer qui a inspiré *Le Colporteur*.

Ce livre est aussi un répertoire d'anecdotes fort graveleuses que Chevrier raconte avec une liberté de langage, plus offensant que dans certains contes de la reine de Navarre. La forme, bien plus que le fond, révolte la pudeur; car si l'expression était moins indécente, quelques historiettes qui ne manquent ni de malice ni de gaieté, amuseraient encore aujourd'hui.

Il est, en outre, écrit avec plus d'esprit et de verve qu'on n'en rencontre habituellement dans les autres romans que Chevrier a composés et si le style n'est pas toujours exempt d'afféterie, il est moins fautif que dans ses autres œuvres. Il plaît et attire par sa facilité.

*L'Almanach des gens d'esprit*, publié presque au même temps que *Le Colporteur*, porte, dans les idées et dans le style, le caractère de ce dernier. Il y a moins de méchanceté et moins *d'ordures*, comme dirait le censeur. Est-ce pour cela que ce mince volume n'a point été répandu comme son devancier? Car, quoi-

que proscrit par la police, son succès ne fut pas aussi grand. Le chapitre *sur les Acteurs et les Actrices* peut encore être feuilleté : l'auteur y a recueilli quelques détails qu'on ne lit pas sans intérêt.

Au commencement de 1761 et pendant son séjour à Bruxelles, Chevrier composa divers écrits d'un autre ordre. *Le Testament politique du Maréchal de Belle-Isle* est de ce nombre (1). S'il y a dans ce livre quelques idées

---

(1) Louis Foucquet, comte de Belle-Isle, né à Villefranche, en Rouergue, le 22 septembre 1684, était petit-fils du surintendant des finances, si fameux par son faste, ses prodigalités et ses malheurs. En 1741, il était maréchal de France et le roi Louis XV le créa duc et pair en 1748. Malgré le peu d'estime qu'en général les contemporains ont montrée pour le maréchal de Belle-Isle, un savant magistrat a essayé de réhabiliter ce personnage dans une notice aussi intéressante qu'élégamment écrite. « Le goût des lettres, » au dire de ce spirituel biographe, s'alliait chez le maréchal » au goût des arts ; il les protégeait en Mécène et les cultivait » en père de famille..... Comment protéger les lettres sans aimer » les livres. Aussi M. de Belle-Isle les aimait-il beaucoup ; il les » aimait en connaisseur, bien conservés, bien choisis, irréprocha- » bles ; il recherchait les raretés et ne dédaignait pas les petits » bonheurs du bibliophile. » Il fonda en 1760 l'Académie royale de Metz, et mourut bientôt après le 26 janvier 1761. — V. *Eloge du maréchal de Belle-Isle*, par L. Leclerc. Metz. 1862, in-8° de 84 pp. — *J.-F. Blondel et son œuvre*, par Aug. Prost. Metz, 1860, gr. in-8°. — Barbier, *Journal*, t IV, p. 373. — *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, t. III, p. 270. 334 et 370; t. IV, p. 204. (Edit. de la Soc. de l'histoire de France). — Le tombeau du maréchal de Belle-Isle se voyait dans l'église collégiale de Notre-Dame de Vernon. Millin en a donné le dessin dans ses *Monumens français*,, t. III, n° XXVI, p. 22.

raisonnables, cela suffit-il pour l'attribuer à ce personnage? Il semble téméraire d'affirmer que ce *Testament* est l'œuvre de ce dernier. Dans un pastiche historique, l'inventeur cherche à surprendre la bonne foi à l'aide du prestige de maximes ou de faits tirés du caractère et de la conduite de son héros. Ce *Testament* est l'œuvre de Chevrier : le Maréchal est resté étranger à sa rédaction.

Ce dernier avait accueilli Chevrier, lorsque celui-ci était en France. Par quel manège s'était-il approché de ce grand seigneur « extrêmement haut? » (1) Comment s'était-il concilié ses bonnes grâces? Grimm se charge de la réponse : « Le Maréchal de Belle-Isle, écrit-il, » était entouré d'une foule de mauvais sujets, qu'il » protégeait » (2).

Dans les derniers mois de 1761, Chevrier habitait La Haye et il y publia un ouvrage périodique qui avait pour titre : *L'Observateur des Spectacles*. Il y rendait compte des pièces nouvelles représentées sur les théâtres, en mêlant à ses observations des récits anecdotiques dont on peut suspecter la sincérité. Ne sait-on pas que l'impartialité n'est point la qualité qui distingue les jugements de cet écrivain satirique?

---

(1) « Il était extrêmement haut, insatiable pour l'argent et haï de » tout le monde. » — Barbier, *Journal*, t. I, p. 205.

(2) *Correspondance littéraire de Grimm*, t. IV, p. 129.

Ce Journal est sa dernière œuvre littéraire. Vivant au jour le jour, Chevrier trouvait dans cet écrit périodique des moyens d'existence et un aliment pour sa malignité. Sa mort interrompit brusquement cette publication.

Le 2 juillet 1762, il avait quitté La Haye pour se rendre à Rotterdam, et dans la nuit qui suivit son arrivée, il mourut subitement d'une indigestion.

Comme il était dans la force de l'âge, cet événement inattendu fit naître la supposition d'une mort violente. Si l'on ajoute foi aux *Mémoires de Favart* (1), *l'auteur du Colporteur* aurait été empoisonné par l'ordre des Etats-Généraux qui ne voulaient pas céder à une demande d'extradition que leur avait adressée le Gouvernement français, et qui pour ne pas « déroger aux pri» vilèges de la liberté de la Hollande, ont trouvé le » moyen de concilier les choses, en expédiant à » M. Chevrier, un passe-port pour l'autre monde » (2).

Sans vouloir insister sur l'invraisemblance de cette accusation, trop facilement accueillie par les journalistes de France, je me bornerai à rapporter qu'elle est con-

---

(1) *Mémoires de Favart*, t. II, p. 19.

(2) « Dans *Le Colporteur*, les principales actrices de Paris sont » passées en revue et chacune a son paquet. Le bruit ayant couru » que Chevrier s'était empoisonné. *Juste ciel!* dit Sophie Arnould, » *il aura sué sa plume.* » — *Arnoldiana*. Paris, 1813, in-12. p. 104.

tredite par le continuateur de la Gazette théâtrale qu'avait fondée Chevrier. Ce rédacteur, qui lui est peu sympathique, attribue sa mort à une cause toute naturelle.

« La justice, ajoute-t-il, prit connaissance de cette » mort : on fit l'inventaire des richesses du défunt. On » trouva deux chemises, trois ducats, une montre d'or » qui servirent à sa pompe funèbre qui fut très-modeste. » Aussitôt qu'on sut cette nouvelle à la Haye, la Cour » fit mettre le scellé sur ses papiers. »

« M. de Chevrier, dit-il encore, était âgé de qua- » rante-un ans, de la taille de cinq pieds sept pouces. » Le visage maigre et un peu allongé, les yeux vifs, » gros et pleins de feu. » (1)

Un dernier trait à cette biographie pour qu'elle soit fidèle. Chevrier ne manquait ni d'esprit ni d'imagination : il avait surtout une grande facilité et quelquefois il a fait preuve de goût. Né avec de telles facultés, en les fécondant par le travail et la persévérance, il pouvait créer

(1) L'auteur d'un libelle en vers fait de lui ce portrait dans une note : « Chevrier était d'un teint olivâtre, rehaussé d'un rouge de vin » le plus foncé, déjà tout bourgeonné : il avait l'œil couvert d'un » sourcil épais, étincelant et semblait distiller le poison. » *La Chevriade ou l'Observateur des enfers*. Paris et Amsterdam, 1762, in-12.

Chevrier a donné de lui-même ce portrait : « Je fus fat autrefois. » parce que j'étois ce que dans le monde on appelle *joli*, avantage » pitoiable, mérite des sots dont j'avois le malheur de faire un grand » cas; l'âge a grossi mes traits..... » *L'Observateur des spectacles*, t. II, p. 311.

une œuvre estimable. Il a préféré un chemin plus facile et s'abandonnant aux caprices de l'amour-propre, qui n'ont besoin pour stimulant ni de temps ni d'étude, il s'est exercé dans presque tous les genres. De ces trop faibles compositions dramatiques, littéraires ou politiques, que reste-t-il? (1)

La satire occupe une grande place dans ses écrits. Dans le premier roman qu'il a composé, on trouve en germe cette tendance de son esprit, et, à partir de ce moment, ses travaux historiques comme ses œuvres de pure imagination sont empreintes du même caractère. Chevrier était un enfant de la Lorraine, de cette province où la malice gauloise, résistant aux transformations de la race primitive, apparait comme un type de famille ineffaçable. Cette direction qu'a suivie son esprit lui a été commune avec des hommes qui ont bien autrement brillé dans les lettres et dans les arts. Ai-je besoin de nommer l'auteur de *La Dunciade* et l'auteur de la satire intitulée: *Le dix-huitième siècle;* Palissot et Gilbert? N'est-ce pas aussi dans une disposition pareille que deux artistes

(1) Le talent poétique de Chevrier, de même que celui de Thibault, a été contesté par les contemporains. On pourrait bien attribuer à Palissot, malgré son incorrection, l'épigramme *inédite* que je transcris :

« Aux vers que fit Thibault en dépit d'Apollon,
« Chevrier, quand tu jure (*sic*) une éternelle guerre,
« Ton dessein plaît à tous; mais l'on croît voir Pradon
« Se venger sur Cotin des sifflets du parterre. »

éminents, tous deux nés à Nancy, ont puisé leur talent? L'humeur moqueuse de Callot, l'ironie parfois un peu âcre de Grandville n'a-t-elle pas inspiré ces fantaisies spirituelles et grotesques qu'ont tracées la pointe de l'un et le crayon de l'autre?

J'ai laissé dans l'ombre les hideuses passions qui ont dégradé sa vie. Il n'y a aucune utilité à montrer à nu la misère et la dépravation. Certaines parties d'un tableau veulent quelquefois être voilées.

Quant à son caractère, les nombreux volumes qui ont été produits par sa plume témoignent tous de sa mauvaise nature et de son penchant à médire. On peut dire de lui ce qu'il a écrit de Maubert : « il avoit l'âme » noire et le cœur mauvais » (1).

Et cependant, j'ai parlé bien longuement de cet auteur qui n'est remarquable ni par son talent, ni par ses écrits, et qui, en définitive, n'a joué qu'un rôle très-secondaire parmi les hommes de son époque et parmi les écrivains de son temps.

Je n'ai pu faire mieux ni plus brièvement. Pouvais-je, à mon gré, supprimer les particularités qui caractérisent la personne et les œuvres de celui qui a écrit *l'Histoire générale de Lorraine et de Bar*, de Chevrier?

---

(1) *Histoire de la vie de H. Maubert*, p. 19.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A. — « Au R. P. Dom Calmet, abbé de Senones. — De Paris, le 28 juillet 1753.

Le sieur Nicolas vient de me faire parvenir, Monsieur, la lettre que vous avez eu la bonté de lui écrire à l'occasion de ma personne et de mes ouvrages. Flatté de votre attention, je crois ne pouvoir la mériter qu'en ne souscrivant pas à vos désirs : c'est aux mœurs à annoncer l'homme et aux productions à peindre l'auteur. Le public dont les yeux sont incessamment ouverts sur les gens de lettres peut seul prononcer. N'attendez donc de moi que le titre des livres que j'ai mis au jour. Un fat tairoit ceux qui n'ont pas été goûtés; mais j'écris en historien et je ne vous cacherai pas même ce qui m'humilie.

François-Antoine Chevrier, né à Nancy le 11 octobre 1721, quitta le parti de la robe en 1743 et se retira à Paris jusqu'en 1746 qu'il partit pour l'Italie où la curiosité de connoître cet empire des arts l'avoit attiré. De retour en France, il a continué à cultiver les lettres comme il avoit fait précédemment. Voici jusqu'à ce jour le catalogue de ses ouvrages.

Le Recueil de ces Dames. Roman moral et critique. Paris, 1744.

Bibi, conte allégorique et critique. 1745.

Lettre sur la comédie du Méchant. 1748.

Epître contre ceux qui déshonorent la poësie. 1748.

Cargula, parodie en un acte, en vers, de la tragédie de Catilina. 1749.

Dissertation sur les progrès de la tragédie, depuis les Grecs jusqu'à nous. 1750.

Discours académiques. 1750.

Poésies diverses. 1751.

Histoire de Corse en six volumes. Les deux premiers ont été imprimés ; mais l'auteur ayant reçu l'ordre de les supprimer, il a discontinué cet ouvrage qui renfermoit le détail exact de toutes les révolutions arrivées en Corse depuis l'irruption que les Carthaginois y firent après la seconde guerre punique jusqu'en 1753.

Les Ridicules du siècle. 1752.

Minakalis, conte siamois. Cet ouvrage, prétendu allégorique, a été défendu par le ministère.

Cela est singulier. C'est une critique des mœurs. 1752.

Magakou, conte japonnois. Critique des mœurs et de la littérature. 1752.

Mémoires d'une honnête femme. 3 volumes, 1753.

Essai historique sur la manière de juger des hommes. 1753.

Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, avec une réfutation de la Bibliothèque Lorraine de Dom Calmet, abbé de Senones. 2 tomes. — Ce dernier ouvrage est imprimé depuis six mois : l'auteur attend pour le rendre public, que S. A. R. le Duc Charles de Lorraine, qui en a bien voulu accepter la dédicace, soit de retour à Bruxelles.

Ouvrages du même auteur non imprimés :

La Tutelle ridicule. Comédie en trois actes, en vers.

La Famille comédienne. Comédie en un acte, en vers.

Le Public. Comédie en un acte, en vers.

La Mort de Melpomène. Comédie critique en un acte, en vers.

Recueil d'épîtres sur différens sujets de morale et d'agrément.

Lettres Corses. — Ce sont des réflexions hardies par lesquelles l'auteur vouloit détruire les maximes du gouvernement républicain.

Parallèle de Dom Calmet et de Hugo, évêque de Ptolémaïde, avec un examen impartial de leurs écrits.

Dissertation sur la manière de juger des ouvrages d'esprit.

Autre sur l'origine des jeux.

Pensées diverses.

Les Mœurs des Romains sous l'empire de Trajan. — Cet ouvrage est un portrait allégorique du règne de Louis XV.

Voilà tout ce que je puis vous dire. Malgré le grand nombre de mes productions, je vous préviens que personne n'est moins auteur que moi. Ce titre m'effraye et j'en redoute l'affiche, surtout dans la province, où le préjugé veut qu'on regarde un bel esprit comme un être extraordinaire qui ne doit ni penser, ni parler le langage des autres hommes.

Pour moi, fidèle au vrai et à la voix générale, je me ferai toujours un devoir essentiel de vous respecter comme le reste de l'univers, et de vous assurer que je suis plus que personne, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHEVRIER. »

B. — « Le 26 août 1740, M. de Beaucharmois, bâtonnier de l'ordre des avocats, ayant fait supplier la Cour souveraine de l'entendre, la permission accordée, il est entré en la chambre du conseil et a dit à la Cour que François Chevrier, fils mineur, étudiant en droit, ayant paru l'épée au côté, entre 9 et 10 heures du matin, dans le parquet de la grand'

salle, il s'est avancé vers Me Jean-Baptiste-Charles François, avocat, qui étoit en robe, et après quelques discussions entre eux, il lui avoit donné un soufflet; ce qui blessant le respect dû à la Cour, et faisant un outrage, tant audit Me François qu'à l'ordre des avocats, lui a fait espérer qu'elle en punira sévèrement l'auteur...

Ouï, Toustain de Viray, avocat général pour le procureur général, en ses réquisitions, la Cour faisant droit sur la plainte du bâtonnier des avocats, tant en leur nom qu'en celui de Jean-Baptiste-Charles François, ensemble sur les réquisitions des gens du Roi et après avoir ouï les parties;

Condamne François Chevrier à tenir prison pendant huit jours et en cinquante francs d'aumône applicable au pain des prisonniers de la conciergerie du palais; en cent francs de dommages-intérêts envers François et aux dépens. Le tout payable par corps et, au sortir de prison, à comparoître au parquet des gens du Roi, en présence de six anciens avocats, il demandera pardon audit François de l'insulte qu'il lui a faite. — (Extrait du Registre des causes d'audience de la grand'Chambre du Parlement )»

C. — «Mesmoire des executtions qui onst fait Pierre Reine et Laurent Roch touts deux maitres des hauttes et basse œuvres de Nancy.

Par ordre du Bailliaage le vingt deux juin 1758 en executtion d'une sentence rendûe le nommée Chevrier à estez marcqué en effugie et attachée a une pottence en place de Greves et avoir brullees plusieurs papiers et livres provenant du dit Chevrerier au pied de la pottence pour avoir conduit la pottence et l'avoir plantté et pendue en effugie pour ce demande. ..... 20#

Et pour les papiers et livres une demy douzainne de fagot pour ce demande ..... 16#

Plus pour la recherche des dits papiers..... 3#

Plus pour le droits de quittance..... 30ˢ

Ce que je certifie verittable fait a Nancy ce 5e avril 1759. Dont nous l'avons signées de nos signattures ordinaires. — Signé : Laurent Roch. — J. P. Reine. »

# PARTIE BIBLIOGRAPHIQUE

OU

## CATALOGUE

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE ET RAISONNÉ DES ŒUVRES DE L'AUTEUR

1. Recueil de ces Dames. Roman moral et critique. Paris, 1744. — Barbier et M. Quérard, dans la *France littéraire*, indiquent une autre édition : *Recueil de ces Dames*. S. l. (Paris), 1745, in-12. Il existe encore une édition sous cette rubrique : *Recueil de ces Dames*. Bruxelles, 1745, 1 vol. in-12 (1).

Dans la lettre qu'il écrivait à Dom Calmet, le 28 juillet 1753 et qui est restée jusqu'à ce jour inédite (2), Chevrier, dont le nom avait été omis par l'abbé de Senones dans la *Bibliothèque lorraine*, énumère avec un soin minutieux toutes ses productions littéraires et il rapporte sous la date de 1744, et sans indication du format, le titre du volume que je viens de mentionner. Il le place dans ce catalogue comme la première œuvre qui soit sortie de sa plume. « Mais, dit Palissot » en parlant de ce roman (3), ce premier essai de sa

» plume, ignoré dans la capitale, pouvoit bien n'avoir » pas pénétré dans la solitude de Dom Calmet. »

Ce roman que l'on doit classer parmi les livres sotadiques, a été réimprimé dans les *OEuvres badines du comte de Caylus* (4). « Cet ouvrage, suivant l'éditeur, » ne se sent point du goût de l'auteur pour la satire ; » c'est, en conséquence, celle de ses productions qui » mérite le mieux d'être accueillie. »

2. Bi-bi, conte, traduit du chinois par un Français. Première et peut-être dernière édition. *Sublato jure nocendi*. A Mazuli, chez Khi-lo-Khula, imprimeur privilégié pour les mauvais ouvrages. L'an de Sal-Chodai 623, et de l'âge du traducteur 24. S. l. (Paris), ni d., 1 vol. in-12 de 98 ff. chiffrés. Au bas de la dédicace, on lit les initiales du nom de l'auteur (5).

Inutile de dire que la traduction est supposée. Chevrier indique ce volume comme sorti de la presse en 1745 et cette date correspond, en effet, avec son âge (6).

Roman du même genre et du même style que le précédent.

3. Lettre sur la comédie du méchant. 1748.

Cette lettre, dont Chevrier a omis (7) d'indiquer le lieu d'impression et le format, n'est pas mentionnée dans la *France littéraire* de 1769 : elle a été aussi omise par Barbier et par M. Quérard. Elle porte, peut-être, de même que la pièce suivante, le nom de l'au-

teur et alors elle ne devait pas figurer dans le *Dictionnaire des anonymes.*

Fréron en a parlé en termes assez dédaigneux : « Une petite Brochure (que personne ne connoit) qu'il » fit sur la comédie du Méchant » (8).

La comédie du Méchant, représentée pour la première fois le 15 avril 1747, obtint un grand succès.

4. Epitre contre ceux qui déshonorent la poësie. 1748 (9).

Cette pièce n'est citée par aucun bibliographe.

5. Cargula, parodie de Catilina, tragédie de M. de Crébillon, 1 a., v, Gênes, Jean Gravier, 1749, in-8° (10).

Cette pièce de théâtre, publiée sous le voile de l'anonyme, est avouée par Chevrier. Elle faisait partie de la Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne ; mais elle est fort rare.

*Catilina,* tragédie en 5 actes et en vers, par Crébillon, fut représentée pour la première fois le 20 décembre 1748. « Cette tragédie est fort belle en soi. Les » deux derniers actes ne sont pas de la force des autres » pour le style. C'est l'histoire simple de la conjuration » sans aucune intrigue. Aussi on dit que les gens d'af- » faires ne continueront pas d'y aller, parce qu'il n'y a » point d'*intérêt.* » Barbier, *Journal*, t. III, p. 54.

6. Dissertation sur les progrès de la tragédie depuis les grecs jusqu'a nous. 1750, in-12 (11).

Je ne connais que le titre de cet écrit qui n'est pas mentionné par Barbier. Le 23 août 1750, dans une séance de l'Académie de Corse, l'auteur a lu cette dissertation « fort ample et fort savante » (12).

7. Discours académiques. 1750 (13).

Je ne sais si Chevrier fait allusion à des discours qui auraient été prononcés par lui dans des réunions littéraires et dont il aurait formé un recueil sous ce titre. Il était membre de l'Académie des Belles-Lettres de Corse (14), et le 1er novembre 1749, il lisait son *Discours de remercîment*. Dans la même séance, il donnait lecture d'un poëme français qui avait pour titre : *Le Rétablissement de l'Académie des Belles-Lettres de Corse, sous les auspices du marquis de Cursay*. Le 8 février 1750, comme Directeur de cette Société, il répondait au discours d'un nouvel académicien. Enfin, dans le cours de la même année, il a lu successivement une *Dissertation sur l'institution des jeux publics* (15); une *Epître à l'Indifférence* (16); une *Dissertation sur la prévention dans les jugemens des ouvrages d'esprit* (17); une Epître en vers, intitulée : *Les malheurs attachés à l'esprit* (18); et une autre aussi en vers, sous ce titre : *L'homme d'esprit dans la société* (19). N'y a-t-il pas lieu de croire qu'il a réuni tous ses travaux académiques pour en former un volume? *La France littéraire* de 1769 et tous les bibliographes se taisent sur ces différentes productions.

8. Voyage de Rogliano, par de Chevrier. Livourne, imprimerie française, 1751, in-8° de 23 pp. (20).

Le voyage de Rogliano est dédié à Thibault, son *ami*. « Cet ouvrage, dit un journal du temps (21), est mêlé » de vers et de prose, dans le goût de ceux de Cha- » pelle et de M. Le Franc. On y trouve des choses » agréables. »

L'auteur débute par une dédicace ampoulée, où il parle « de l'immortalité que ce siècle promet à Thi- » bault et que la postérité éclairée ne démentira point. » A la fin il raconte son retour à Bastia et il termine ainsi :

« Là sans inquiétude aucune,
» Avec des amis indulgens,
» Bravant le sort et la fortune,
» Je vais couler des jours contens.
» Seroit bien plus charmant encore,
» Le sort que je vous trace ici,
» Si je pouvois au centre de Nancy,
» Revoir un Savant que j'adore,
» Et profitant de vos avis,
» Trouver cet art heureux de plaire,
» Qu'on admire dans les écrits,
» Et de Thibault et de Voltaire. »

Ce qui précède cette citation est sur le même ton : le récit est très-fade, le style maniéré et la versification n'est pas toujours correcte. Evidemment, Chevrier avait trouvé « un ami indulgent », pour que l'on ait pu comparer ce voyage au récit de Chapelle et de Bachaumont.

9. ETRENNES LITTÉRAIRES, par de Chevrier. Bruxelles, 1751, in 8° de 15 pp. (22).

Cet opuscule est dédié à M. Affhaud, avocat au Parlement. Il contient cinq épîtres en vers à différents personnages. La première est adressée à *M. le Chevalier de Chauvelin, Lieutenant-Général des Armées du Roi, son Envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire auprès de la République de Genes;* la seconde à *M. le Marquis de Cursay;* la troisième à *M. de Thibault, Lieutenant-Général, Civil et Criminel, au Grand Bailliage de Nanci*, qu'il félicite sur son mariage avec M^lle^ de Warren (23).

Ce livret a été omis par M. Quérard; mais l'auteur en a fait mention, ainsi que du précédent, sous ce titre : *Poésies diverses*, 1751 (24).

10. HISTOIRE DE CORSE, en six volumes.

« Les deux premiers, dit Chevrier (25), ont été im-
» primés; mais l'auteur ayant reçu ordre de les sup-
» primer, il a discontinué cet ouvrage, qui renfermoit
» le détail exact de toutes les révolutions arrivées en
» Corse depuis l'irruption que les Carthaginois y firent
» après la seconde guerre punique jusqu'en 1753. »

C'est à tort que quelques personnes (26) attribuent à notre auteur, l'ouvrage intitulé : *Histoire de l'isle de Corse, contenant en abrégé les principaux événemens de ce pays*, etc. Nancy, A.-D. Cusson, 1749, pet. in-8° de xvj et 296 pp. (27).

Je vais tâcher de détruire une erreur accréditée depuis l'apparition de cette histoire jusqu'à nos jours et de soulever le voile qui cache le nom du véritable auteur de ce volume.

Et d'abord, la phraséologie verbeuse et passionnée de Chevrier n'aurait pu se restreindre à la concision d'un résumé écrit « avec sagesse et impartialité » (28). Il se plaît à nager en pleines eaux, en répandant sur chaque page de ses œuvres l'invective et l'amertume de la satire. Le livre qu'il se proposait de publier devait être plus considérable et former un tout autre ouvrage qu'un simple abrégé : c'était l'histoire avec tous ses détails. Lorsque le produit des presses nancéiennes parut en 1749, le travail que préparait notre historien était à peine ébauché. Au commencement de son séjour en Corse, il en avait recueilli les premiers matériaux. En 1750, il donna à l'Académie de Corse lecture des deux premiers livres (29) qu'il avait alors composés et le premier volume ne fut livré à l'impression que dans le mois de février de l'année suivante. La publication resta suspendue après le second volume : l'autorité n'ayant pas permis à l'auteur de poursuivre l'œuvre qu'il avait entreprise.

Chevrier raconte quelques particularités relatives à son travail dans l'un de ses opuscules, imprimé en 1751 (30). A cette époque, il habitait San-Fiorenzo et il disait dans une épître à M. de Cursay :

« Les jours et les nuits je travaille,
» Dans la crainte d'être trompé,
» A feuilleter dans l'Antiquaille
» *Pour l'histoire que vous sçavez :*
» Déjà tous mes plans sont levés ;
» Et par ma foi, non de Poëte,
» Car ce sont de chétives fois,
» Je compte avant la fin du mois
» Vous présenter mon étiquette. »

Et pour qu'on ne puisse se méprendre sur les termes alambiqués de sa poésie et l'objet de ses études, il a soin d'ajouter cette note : « L'auteur étoit alors chez un » de ses amis détaché à San-Fiorenzo, où il travailloit » aux recherches sur l'Histoire de Corse. »

Les documents que je viens de mettre en lumière, les dates que j'ai citées, tout cela semble résoudre la question qui m'occupe : cependant je veux produire un témoignage plus éclatant et plus décisif. L'*Histoire de l'isle de Corse*, publiée à Nancy, avait fait une certaine sensation dans le monde politique. La république de Gênes y était attaquée avec quelque violence : son représentant s'émut de cette publication, il réclama et pour calmer de légitimes susceptibilités, l'écrit fut supprimé par la France. Cette défense fut suivie du résultat ordinaire. La malignité publique fut éveillée, elle rechercha le nom de l'auteur de l'histoire anonyme et elle dénonça Chevrier.

Le silence de celui-ci pendant plusieurs années parut

confirmer une opinion qui compte encore aujourd'hui des partisans et que ses contemporains ont trop facilement accueillie en méconnaissant la vérité proclamée dans une circonstance solennelle.

La sentence du 22 juin 1758 avait été prononcée : elle flagellait rudement l'auteur de l'*Histoire générale de Lorraine* et des deux libelles intitulés : *Les Adieux de Chevrier* et l'*Ordre des Platogés* (31). Réfugié en pays étranger, Chevrier adresse un mémoire à Stanislas, en sollicitant le renvoi de son procès « à un tribunal éclairé » et impartial. » Dans ce placet, il semble bien plus animé du désir de la vengeance, en trouvant ses adversaires en défaut, qu'il ne se préoccupe de justifier les écrits condamnés. Ainsi, il cite plusieurs ouvrages déférés à la justice, dont les auteurs avaient trouvé grâce devant la sévérité des gens du roi, et dans cette revue judiciaire, il a occasion de nommer Thibault. A ce nom, sa colère déborde : il prend l'offensive et accumule les griefs contre son accusateur, à qui il reproche aigrement l'oubli de son devoir comme censeur royal des livres et surtout d'avoir approuvé « l'*Histoire de Corse*, » ouvrage prohibé et que des ennemis secrets, dit-il, » m'avoient attribué (32). »

Cette dénégation serait aisément acceptée, si elle émanait d'un autre écrivain ; mais il faut compter avec Chevrier. Je vais donc entrer dans un autre ordre d'idées et, après avoir démontré qu'il n'a pris aucune

part à ce livre, je signalerai le nom de son véritable auteur.

M. de Pommereul, l'un des historiens du pays, attribue l'*Histoire de l'isle de Corse*, dont il parle avec éloge, à M. de la Villeheurnois, commissaire des guerres. Voici son témoignage :

« L'auteur d'une Histoire de Corse, imprimée en » 1749, à Nancy, qu'on m'a dit être un commissaire » des guerres, employé dans cette isle, est l'un de ceux » qui l'ont le mieux connue ; il auroit pu ne pas garder » l'anonyme. Son ouvrage est celui d'un homme ins- » truit, qui écrivoit *avec sagesse et impartialité ;* mais » il n'est digne du titre d'historien que lorsqu'il décrit » les événemens dont il a été témoin ; quand il parle » des temps antérieurs, il n'a été qu'un abréviateur trop » succinct. »

L'opinion de Pommereul est aussi celle qu'a suivie Barbier d'après une note de Pluquet.

Faisons d'abord justice de cette attribution à Berthelot de La Villeheurnois. Ce commissaire des guerres, attaché à l'expédition de Boissieux, se rendit à Bastia « en décembre 1737, ou en janvier 1738 (33). » La correspondance de Boissieux en fait foi et l'historien dont je cherche le nom n'est arrivé dans l'île de Corse, comme il le déclare (34), « qu'au commencement de 1739, » au moment où Boissieux venait d'être remplacé par le comte de Maillebois, en février de cette année. « Lavilleheurnoy envoyé des premiers dans cette île, »

est donc hors de cause. Il peut bien, ainsi que l'écrit l'abbé Germanes (35), avoir fourni à l'anonyme d'utiles renseignements; mais il n'est pas l'auteur du volume sorti des presses de Nancy.

L'Anglais Boswell (36) se borne à dire qu'il a tiré bien des choses de l'*Histoire de l'isle de Corse*, publiée à Nancy, en 1749, *par M. G. D. C.*

Ces initiales qu'on lit dans le privilége ne concordent pas avec les prénoms de « François-Antoine » qui appartiennent à Chevrier : elles ne donnent pas le mot de l'énigme. Il faut donc le chercher ailleurs et c'est lui-même qui va nous l'apprendre.

Dans l'écrit déjà cité (37) et publié pour sa défense, il produit une lettre de M. de Chauvelin, envoyé de France à Gênes, qui le justifie entièrement et qui nomme *M. de Gouri*. Cette première initiale trouvée, il est facile de dévoiler le mystère des deux autres; car on sait que ce personnage s'appelait *Goury de Champgrand* (38).

Tous ces faits parlent; mais essayons de rapprocher les dates. « Dans le discours préliminaire de l'histoire » de l'isle de Corse » (39), l'auteur dit qu'il a reçu « au » commencement de 1739, un ordre de la cour pour » se rendre dans ce pays et y servir dans les fonctions » de son emploi. » On lit plus loin (40) qu'il joindra le nombre des feux et des habitans qui étaient en chaque endroit « au mois de juin 1740 ». Or, il est constant que Goury de Champgrand, secrétaire de l'intendance

d'Alsace en 1732, était commissaire des guerres pour Ajaccio, Sartène et Bocognano en 1739 et en 1740(41). La preuve de l'attribution est donc sans réplique (42).

J'ajoute en terminant cette longue notice que tous les bibliographes, anciens et modernes, se taisent sur l'*Histoire de Corse* dont Chevrier avait publié les deux premiers volumes.

11. Les Ridicules du siècle. Londres, 1752, pet. in-12, de 132 pp. de texte et de 3 ff. prélim. (43).

Suivant Peignot (44), « ce livre a été proscrit dans » sa nouveauté, parce qu'il est écrit avec beaucoup de » fiel et qu'il attaque plusieurs personnes dont les » caractères sont outrés sous la plume de ce virulent » écrivain. »

L'auteur a la prétention de faire une peinture des mœurs de son temps.

12. Minakalis, fragment d'un conte siamois. Londres (Paris), s. d. (1752), pet. in-12 de 95 pp. et de 2 ff. prélim. (45).

Le titre de ce volume est gravé : il parut en 1752 et la vente en fut défendue. D'après une note de Van Thol, recueillie sur le registre de la police 41 et rapportée par Barbier, Chevrier obtint en 1732 une permission tacite pour le publier. La date de 1732 ne peut être qu'une erreur typographique, qui cependant a été répétée par M. Quérard. *La France littéraire* de 1769

et Palissot ne paraissent pas avoir connu ce petit volume, dont les exemplaires sont rares (46).

13. CELA EET SINGULIER. Histoire égyptienne, traduite par un Rabin génois. Babylone (Paris), imp. roy., 1752, pet. in-12 (47).

Ce volume a 120 pp. non compris le titre. Il y a des exemplaires en papier de couleur; mais Peignot n'en parle pas dans son *Répertoire de bibliographies spéciales*. — Le *Bulletin du Bibliophile* de 1839, n° 1612, rapporte ainsi le titre de ce livre : *Cela est singulier*. Histoire égyptienne, *traduite du chaldéen*, par un Rabin génois. Babylone (Paris), imp. roy., 1752, pet. in-12. — Ce titre indique-t-il une édition nouvelle ? N'est-ce, au contraire qu'un renouvellement du titre? C'est un fait que je n'ai pu vérifier. — La traduction est supposée comme dans l'ouvrage suivant.

14. MA-CA-KOU. Histoire japonnoise, traduite par l'auteur D. R. D. S. Goa (Paris). Par exprès commandement de l'Empereur, 1752, pet. in-12 (48).

Les trois volumes qui viennent d'être décrits ne portent pas le nom de l'auteur.

15. LETTRE D'UN MARCHAND DE PARIS A UN DOCTEUR DE SORBONNE. In-12.

Je rapporte ce titre d'après le *Dictionnaire des Anonymes*, qui ne mentionne ni le lieu, ni la date de l'impression ; mais Barbier dit, d'après une note de Van

Thol copiée sur le Registre de la police 42 que l'auteur a eu, en 1752, une permission tacite pour imprimer cette lettre. L'attribution de ce volume à Chevrier semble donc fondée : pourtant il ne le revendique pas dans sa lettre à Dom Calmet et il s'avoue l'auteur de *Minakalis*, prohibé par la censure et que la même année a vu paraître. *La France littéraire* de 1769, la *Gazette universelle de politique et de littérature de Deux-Ponts*, que je citerai plus tard, et *Palissot*, dans l'énumération des œuvres de Chevrier, l'ont passé sous silence. Chevrier a reproduit plus tard, avec une variante, le titre de ce livre dans *l'Observateur des spectacles : Lettre d'un marchand d'étoffes de la rue Saint-Honoré à un Docteur de Sorbonne.*

16. MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE LORRAINE, AVEC UNE RÉFUTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE LORRAINE DE DOM CALMET, ABBÉ DE SENONES, par de Chevrier. Paris, Mérigot père, 1753, 2 vol. in-12 (49).

Ces Mémoires ont été publiés à Paris par Mérigot « avec approbation et privilége du Roi » datés du 31 décembre 1752. Le censeur chargé de les examiner n'avait nulle part trouvé matière à critique, pas même à la dédicace, où l'auteur donne au prince *Charles-Alexandre* la qualité de *Duc de Lorraine et de Bar*. Quelques exemplaires ayant été livrés, cette publication éveilla l'attention et M. de Malesherbes, alors directeur

général de la librairie, désigna un nouveau censeur qui fut d'avis que « l'approbation étoit précipitée et aveu- » gle, le privilége fou et le livre à brûler. » On voulut en conséquence supprimer entièrement l'ouvrage ; mais cette mesure aurait pu ruiner l'éditeur, et les sollicitations de Chevrier en arrêtèrent l'exécution. Le livre parut avec une autorisation tacite et sous la rubrique suivante : Bruxelles, 1754 (50).

Il est à remarquer que l'auteur, dans sa lettre à Dom Calmet, a gardé le silence sur les incidents que je viens de rapporter et qui suspendirent pendant près d'un an la mise en vente des *Mémoires*. En attribuant à une cause toute différente le retard qu'avait éprouvé cette publication, il cite l'édition avec le nouveau frontispice (51).

En tête du premier volume de cette sorte d'exemplaires on trouve, outre l'épitre dédicatoire et la préface des autres, un frontispice allégorique gravé par François, artiste lorrain (52), un avertissement et l'explication du frontispice. Ces trois feuillets ne sont pas chiffrés. Enfin, il faut joindre à la page 357 du tome 1^er^ des exemplaires au nom de Paris et de Bruxelles, un feuillet gravé contenant un air noté intitulé : « Exemple » du poulx (sic) naturel réglé, » et à la fin du second tome, un errata d'un feuillet. — Cette note a rapport à un livre « plus curieux qu'utile » du médecin Marquet (53).

Il existe entre le seul exemplaire que je connaisse de

l'édition originale (54) et les exemplaires de Bruxelles, de notables différences. Ces derniers ont été cartonnés : ces cartons appartiennent aux deux volumes et correspondent, pour le premier, aux pages 47, 92, 136, 187, 260, 265, 270, 303 et 348 ; pour le second, aux pages 45, 72, 147, 175, 191 et 197.

En supprimant ces feuillets et en les remplaçant par d'autres, l'auteur parait n'avoir eu, pour la plupart, d'autre but que de corriger soit des fautes d'impression, soit des fautes de langage. J'ai hâte d'ajouter qu'il n'a pas toujours été heureux dans ce remaniement de son style ; parfois l'incorrection est plus grave dans le carton que dans le feuillet supprimé.

Ce qu'il y a de plus piquant apparaît par le rapprochement de l'un des feuillets retranchés dans le tome II et du carton qui l'a remplacé.

Dom André Royer, prieur de Saint-Remy, avait publié un petit volume sous ce titre : *Animène, où sous l'allégorie d'une histoire véritable, sont représentés les effets de l'amour divin envers une ame chrétienne*, Reims, 1627, in-12.

A propos de ce livre que Chevrier intitule à tort l'*Animere*, il parle d'un autre ouvrage sur la même matière qui est attribué au comte de Bissy. (55) « Un » anonyme, dit-il, donna l'année dernière, une *espèce* » de Roman métaphysique sous le titre « *ingénieux* » *d'Ema* ». Cet ouvrage *conçu sans pensées, écrit sans* » *style*, n'est connu que par la proscription qu'il a es-

» suyée ; *faussement attribué* au comte de Bissy, on » rendra plus de justice à cet académicien, quand on » aura lû son patriotisme (56). »

On lit dans le carton : « Un anonyme donna l'année » dernière un Roman métaphysique sous le titre d'Ema ; » cet ouvrage est écrit avec autant de pureté que de » connoissance du monde ; il est surtout remarquable » par la critique fine et sincère que l'auteur en a fait » (*sic*) lui-même dans son avertissement qui a eu le » plus grand succès. »

« Cette allégorie où les sens, la raison et le bonheur » jouent un grand rôle, est semée de traits hardis, » d'idées neuves et métaphysiques qui n'ont été goûtés » que par ceux qui les ont apperçus. »

Il semble facile de rendre compte de ce nouveau jugement qui finit par un trait digne de M. de la Palisse. Le descendant de Pontus de Thyard cultivait les lettres et il était lié avec les personnages les plus célèbres de l'école philosophique du dix-huitième siècle. Chevrier avait la prétention de prendre place parmi eux et il devait les ménager. Aussi, censure-t-il le livre quand il ne sait pas que l'*Histoire d'Ema* est sortie de la plume du comte de Bissy : mieux informé, il s'empresse de retrancher ce qui pourrait blesser celui-ci. Peut-être encore ce carton a-t-il été dicté par la crainte de cette volée de bois vert que les gentilshommes administraient parfois à certains folliculaires qui les avaient offensés ! C'est ainsi que s'expliquent une conversion,

qui sans doute n'étonnera personne, et la substitution de l'éloge à la critique.

Le catalogue de la Bibliothèque du prince Charles-Alexandre, à qui cet ouvrage est dédié, ne mentionne que l'édition dite de Bruxelles.

Chevrier voulait donner à ces *Mémoires*, qui devaient former trois volumes, le titre de *Bibliothèque lorraine*. Le troisième volume comprenait uniquement *les gens de guerre* : il n'a point paru (57).

Les deux volumes publiés ont été mis en vente trente ans plus tard sous le titre suivant : *Histoire secrette* (sic) *de quelques personnages illustres de la maison de Lorraine*, par l'auteur du Colporteur. Londres, 1784. 2 vol. in-12 (58). Cette histoire secrète n'est autre que l'édition des *Mémoires* imprimés à Paris, en 1753, à laquelle on a substitué un nouveau titre propre à piquer la curiosité publique. Chaque volume contient exactement les mêmes pièces préliminaires, le même texte, la même pagination et les mêmes signatures au pied des feuillets. Le frontispice seul a été changé : cela est évident par la comparaison d'un exemplaire de la première édition et de la prétendue réimpression. L'édition originale n'avait probablement pas obtenu tout le succès que l'on pouvait espérer et « l'éditeur, dit un contemporain (59), désirant se débarrasser des exemplaires » qui restaient en magasin, a eu recours au procédé » habituellement mis en usage, en pareil cas, par cer- » tains libraires et qui consiste à substituer un nouveau

» titre à l'ancien ; moyen, dit innocent, de rajeunir un » livre. » On verra plus tard que Chevrier a lui-même pratiqué plus d'une fois ce mode de rajeunissement.

On rencontre des exemplaires de cette *Histoire secrette* avec les pages du texte primitif. Voici la raison de ce fait. Les *Mémoires* ont été mis pour la première fois dans le commerce en 1754 et le libraire, agissant alors sous les yeux de l'auteur, a eu soin d'y insérer les cartons. Lorsqu'ils ont reparu sous la date de 1784, on a oublié de faire, dans les exemplaires livrés au public, la substitution des cartons aux feuillets originaux ; ou bien, on n'a plus retrouvé ces cartons qui s'étaient perdus dans les magasins.

Les exemplaires portant le titre au nom de Mérigot doivent être fort rares. Au siècle dernier, Jamet le jeune (60) a parlé de cette édition primitive, sans l'avoir vue, et je n'en ai jamais rencontré qu'un seul exemplaire.

*La Gazette universelle de politique et de littérature de Deux-Ponts* (61) attribue à notre auteur un ouvrage qu'elle mentionne ainsi : *Le cens des écrivains lorrains*, 1754, et elle n'indique ni le lieu de l'impression, ni le format. Est-ce sérieux et ce Journal n'a-t-il pas été trompé par un nouveau frontispice ajouté à quelques exemplaires des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine?* Ce serait encore une prétendue réimpression de cette dernière publication. J'ai quelques doutes sur l'existence d'un autre ouvrage

sous le titre rapporté par la Gazette et voici le jugement qu'elle exprime à son sujet :

« Dans cet ouvrage, Chevrier assigne les rangs aux » auteurs avec une hardiesse et une autorité peu com- » munes : je permets, je défends; c'est ainsi qu'il » parle à ses lecteurs. »

Je veux aussi transcrire quelques lignes d'une lettre de Palissot, pleine d'esprit et de malice, dans laquelle il apprécie les *Mémoires* (62) :

« En le voyant, dit-il, ainsi marquer les rangs aux » grands hommes, admettre les uns, rejeter les autres, » s'ingérer en quelque sorte de conduire le char de » l'Immortalité, ne vous a-t-il pas rappelé cette mou- » che dont parle La Fontaine, qui en bourdonnant » autour d'un coche alloit, revenoit, s'intriguoit et » s'imaginoit faire aller tout l'équipage, jusqu'à ce » qu'elle fût écrasée sous un coup de fouet? »

Le compte rendu de la Gazette de Deux-Ponts, rapproché de la lettre de Palissot que l'on vient de lire, ne confirme-t-il pas les doutes que tout à l'heure j'émettais? Les termes de l'appréciation ne sont-ils pas à peu près les mêmes dans l'une et l'autre critique et ne semblent-ils pas s'appliquer à la même production littéraire? Le titre du volume : *Le cens des écrivains lorrains* ne résume-t-il pas en deux mots et avec précision ce que sont au fond les *Mémoires*? N'est-il pas vrai de dire que, dans ceux-ci, Chevrier a mis tous les écrivains lorrains dans la balance et, après avoir pesé à sa

façon le mérite de chacun, n'a-t-il pas « assigné les » rangs aux auteurs, » comme le dit ici le journaliste et comme l'a écrit l'auteur des *Originaux*, en parlant des *Mémoires?* Un peu plus loin, je trouverai la Gazette en défaut relativement à un autre ouvrage : je signalerai à coup sûr une erreur de même nature. Mes preuves produites, je serai autorisé à classer cette création prétendue dans la Bibliothèque des livres imaginaires (63).

Ces *Mémoires* ont été très-diversement jugés. On lit dans le *Journal des Sçavants* (64) : « Ces deux volumes » ne sont, à proprement parler, qu'une suite chronolo- » gique des Ducs de Lorraine. A la suite de chacun, » M. de Chevrier parle des gens qui se sont distingués » dans quelque science ou dans quelque art.

» Nous ne garantissons ni l'exactitude des faits, ni » celle des dates et nous ne serions pas étonnés de voir » bien des lecteurs réclamer contre les jugemens sur » toutes sortes de matières, que l'auteur porte d'un » ton qu'on auroit peine à passer à l'homme le plus » consommé et connu par les succès les plus bril- » lans.

» A l'égard du style, nous croyons pouvoir assurer » que ce n'est pas celui de l'histoire. On ne peut guère » ouvrir cet ouvrage sans désirer qu'on eût moins » cherché à y mettre de l'esprit et quelquefois des pen- » sées hardies. Il est d'ailleurs plein de fautes de lan- » gage qu'on ne peut guère reprocher qu'à l'impri-

» meur, mais qui rebutent à la lecture, et qui font » souhaiter que les auteurs mettent plus de temps à » composer leurs ouvrages, et les imprimeurs plus » d'exactitude à les imprimer. »

» C'est, dit l'abbé Raynal (65), un monument que » l'auteur en bon citoyen, élève à la gloire de son » pays. »

L'auteur de l'article sur Dom Calmet, inséré dans la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par F. Didot, s'est trompé, il faut le dire en passant, lorsqu'il prétend que Chevrier a donné dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres* UN EXTRAIT de la *Bibliothèque lorraine*, par l'abbé de Senones. Chevrier n'a jamais eu la pensée qu'on lui prête si gratuitement. Il n'a rien pris à Dom Calmet: au contraire, il s'est posé en adversaire du savant Bénédictin et il a fait de son livre une critique souvent injuste et passionnée.

Je ne produirai qu'un seul témoignage en réponse à cette opinion. Le livre ne porte-t-il pas ce titre : *Mémoires..., avec une réfutation de la Bibliothèque lorraine?* Et, à la page 152 du tome II, Chevrier n'a-t-il pas écrit? « Attaché à la gloire de mes compatriotes, il » en coûte trop à mon cœur pour leur enlever des » droits que la facilité leur a donnés... »

Je ferai une dernière remarque. Ces *Mémoires* ne forment pas, quoi qu'en disent la *Biographie universelle*, par Michaud et M. Quérard, les tomes VIII et IX de l'*Histoire de Lorraine* du même écrivain, dont

il sera ultérieurement question. C'est une œuvre très-différente pour le plan et pour l'exécution (66).

17. Essai historique sur la manière de juger des hommes, par de Chevrier. Paris, Jorry, 1753, pet. in-12 (67). — Autre édition avec un titre en caractères rouges et noirs : Amsterdam, H. Constapel, 1763, pet. in-8° (68).

« Cette production consiste dans des réflexions sur » la plupart des vices et des vertus (69). »

Voici l'opinion de Fréron sur ce livre : « On m'assure » qu'il y a plus de six mois qu'il est éclos. Se seroit-il, » au moment de sa naissance, métamorphosé en chry- » salide dans la boutique du libraire, qui attend, peut- » être en vain, qu'il change encore de forme et qu'il » prenne des pieds et des ailes ?... Des pensées fausses, » louches, entortillées, la prévention, l'humeur, la » partialité que *M. de Chevrier* condamne si souvent, » sont les écueils contre lesquels son frêle esquif s'est » brisé lui-même (70). »

18. Mémoires d'une honnête femme écrits par elle-même *et publiés* par de Chevrier. Londres et Paris, Jorry, 1753, 3 part. en 1 vol. in-12.

L'auteur fait mention de cette édition (71) et elle est annoncée par le *Mercure* (72). — Autres éditions : Amsterdam, 1762, 1 vol. pet. in-8° (73); Amsterdam-H. Constapel, 1763, 3 part. en 1 vol. pet. in-8° (74). Le titre de l'une des réimpressions sous cette date est

en caractères rouges et noirs (75). Le nombre des pages est exactement le même dans ces réimpressions, mais ce n'est pas un simple renouvellement du frontispice. — Amsterdam, H. Constapel, 1764, pet. in-8° (76). Le titre est aussi en caractères rouges et noirs ; mais tout annonce ici dans la suite de ce volume que l'on s'est borné, en changeant la date, à refaire le frontispice de l'une des éditions de l'année précédente.

M. Quérard s'est trompé en ne mentionnant, dans la *France littéraire*, que deux parties de ces prétendus *Mémoires*.

Le récit des aventures fort libres de l'héroïne de ce livre en a sans doute assuré le succès. « Tout cela est » facilement écrit », dit un journaliste du temps (77).

L'analyse critique qu'en a faite un autre se termine ainsi : « Telle est l'honnête femme de M. de Chevrier » qui se donne pour un écu chez Jorry » (78).

Ce volume figure sous le n° 854 de la *Bibliothèque de la reine Marie-Antoinette, au petit Trianon*, avec cette note du marquis de Paulmy :

« M. de Chevrier a mis pour épigraphe à la tête de » son livre ce vers :

» Il en est jusqu'à trois que je pourrais compter.

» Preuve qu'il croit peu à l'espèce dont il a prétendu » ici écrire les mémoires. »

Ai-je besoin de dire que cette princesse infortunée n'a

jamais lu, sans aucun doute, ni ce livre, ni d'autres de la même classe qu'un misérable quel qu'il soit, indigne de sa confiance, avait, à son insu, placés sur les tablettes de sa bibliothèque ?

J'ai eu jusqu'à présent pour guide dans cette revue chronologique des œuvres de Chevrier la lettre qu'il a, en juillet 1753, adressée à Dom Calmet, et elle m'a conduit presque à coup sûr dans mes recherches. Cette lettre, dont la date détermine d'une manière certaine l'année de l'impression des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine,* ne fait plus mention d'aucun autre livre. A défaut de l'auteur même, j'aurai recours, pour la continuation de son catalogue, à un document dont la connaissance paraît avoir échappé à mes devanciers. Je ne parle pas des *Biographies :* toutes, et même la plus récente, sont erronées, inexactes ou incomplètes dans la partie bibliographique. *Le Dictionnaire des Anonymes* de Barbier et *la France littéraire* de M. Quérard laissent moins à désirer ; mais ces savants bibliographes ne sont pas eux-mêmes exempts de quelques erreurs.

On trouve dans un Journal du siècle dernier (79) une liste des productions littéraires de Chevrier sur lesquelles l'écrivain de la notice bibliographique semble assez bien renseigné. J'ai puisé à cette source et les monuments imprimés que j'ai eus en main, en m'aidant à réparer les omissions qui ont été commises par d'autres biblio-

graphes, m'autorisent ici à restituer à *l'auteur du Colporteur* différents écrits sortis de sa plume.

19. Les Mémoires de Mme la baronne de Saint-Clair. La Haye, 1753, 2 part. en 1 vol. in-12.

Sur le titre de la première partie de l'exemplaire de ce livre qui appartient à la Bibliothèque impériale, on lit ces mots d'une écriture du dix-huitième siècle : *par M. de Chevrier.*

Ces Mémoires sont, en effet, de Chevrier et pour en être convaincu il suffit d'ouvrir le volume et de parcourir l'épitre dédicatoire. « Cet Ouvrage, dit-il, négli- » gemment écrit et foiblement pensé. » Dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres de Lorraine*, qu'il écrivait dans le même temps, à la page 191 du t. II, il a dit en critiquant un autre livre : « Cet » ouvrage, conçu sans pensées, écrit sans style. » C'est bien ici la même pensée et aussi le même style.

20. Le quart d'heure d'une jolie femme ou les amusemens de la toilette, ouvrage presque moral, dédié à MM. les habitants des coins du roi et de la reine, par Mlle De***. Genève (Paris), 1753, pet. in-12 (80).

Le titre de ce volume, attribué par la *Gazette de Deux-Ponts* à Chevrier et aussi par Barbier et par M. Quérard, est tiré d'un catalogue de vente.

Les amateurs de musique étaient partagés en deux coteries, l'une appelée : « Le coin du roi » et l'autre : « Le coin de la reine. » On sait que le célèbre Grimm,

qui faisait partie de cette dernière, a publié en faveur de la musique italienne, un opuscule piquant et original sous ce titre : *Le petit Prophète de Boehmischbroda.* La Haye, 1774, in-12.

21. La Revue des théatres, comédie en vers, en 1 acte, par de Chevrier. Londres, 1754, 1 vol. in-12 de 32 pp. (81).

Toutes les pièces que l'auteur a données au théâtre sont fort rares. Le duc de La Vallière n'en indique aucune dans la *Bibliothèque du théâtre français.*

« La France littéraire de 1769, dit M. Quérard, cite » encore trois pièces de cet écrivain, qui ne paraissent » point avoir été imprimées : La Revue des théâtres, » 1753; La Campagne, 1754; Les Fêtes Parisiennes, » 1755. »

M. de Soleinne ne possédait pas cette pièce dans sa riche collection dramatique, et, comme on le voit, elle a échappé aux recherches d'un infatigable et consciencieux bibliographe.

Elle n'obtint aucun succès et l'auteur la retira après la première représentation qui eut lieu le 22 décembre 1753, et « qui fut fort tumultueuse » au théâtre des comédiens italiens (82). Il en raconte lui-même assez plaisamment la chute (83) : « Dans la comédie de la » revue des théâtres, l'Auteur avoit introduit une Dan- » seuse de l'Opéra; elle arrivoit précisément dans un » moment où la pièce chanceloit : *la Critique* voyant

» cette fille débuter par des entrechats, lui demande :

» Quel motif en ces lieux vous fait porter vos pas?

» La Danseuse répond :

» Je viens tirer un Auteur d'embarras.

» Ma foi, il étoit temps, répartit quelqu'un : le par-» terre se mit à rire et la pièce tomba (83). »

On lit ailleurs : « Le financier Tinber donna un grand » dîné et quatre billets de parterre aux nommés *Pélou*, » *Pallissot*, *Poinsinet* l'aîné, *Poinsinet* le jeune, pour » aller siffler une de mes pièces qu'on jouoit ce jour-» là (84). »

Cette petite consolation que se procure Chevrier a trait à *La Revue des Théâtres*.

*Le financier Tinber* a été remis en scène par Chevrier dans *Le Colporteur* et dans l'*Almanach des gens d'esprit*, où il l'appelle le *Plutus* de la comédie. C'est, d'après une note de Jamet, Bertin, le trésorier ou receveur général des parties casuelles, qu'il ne faut pas confondre avec le ministre du même nom, dont il avait épousé la nièce.

22. Le Retour du gout, comédie en vers libres, par de Chevrier. Paris, Duchesne, 1754, in-12 de 44 pp., comprenant un air noté (85).

Cette pièce à tiroir, imitée du *Retour de Mars*, a été applaudie (86). Après l'avoir critiquée, les frères Parfaict ajoutent : « Tout ce spectacle fut bien reçu, sans

» nuire à l'ouvrage qui y étoit attaqué, et quoiqu'il eût » été donné la première fois, sans que l'Annonce, ni » l'Affiche en eussent averti, il fut jugé par une As- » semblée très-nombreuse le jour même du Lundi- » gras (87). »

Fréron en parle ainsi : « *M. de Chevrier* ne pouvoit » détourner ses regards des cendres éteintes de sa Re- » vûe des Théâtres ; et dans son désespoir, il promit, il » imprima même qu'il ne feroit plus d'ouvrages drama- » tiques. On comptoit qu'il tiendroit parole ; mais son » deuil n'a pas duré longtemps ; il a oublié le Défunt » presque aussitôt que le Public. »

« *Poëte* par amusement, avait écrit Chevrier, j'aban- » donne aux Auteurs de profession le talent de ramener » le public par de nouveaux essais. » (88)

« *La Revue des Théâtres* est très-médiocre ; le *Re-* » *tour du goût* vaut un peu mieux (89). »

23. La Campagne, comédie en 1 acte, en vers, par de Chevrier. Paris, Duchesne, 1755, in-12 de 47 pp. (90).

La France littéraire de 1769 et le catalogue Soleinne donnent à cette pièce, qui a été représentée pour la première fois, le 14 septembre 1754, par les comédiens italiens, la date de 1754.

Elle parait avoir réussi : elle précédait *La Servante maîtresse*, parodie de l'intermède italien intitulé : *La serva padrona*, par Baurans et lui servait de prologue.

. Retirée par l'auteur après la treizième représentation, cette comédie a été pourtant jugée avec sévérité par Grimm (91) :

« Il (l'intermède de *La serva padrona*), dit-il, est » précédé d'un prologue en forme de pièce de l'illustre » M. de Chevrier. Celui-ci est intitulé : La campagne » et fourmille de mille épigrammes de la façon légère » et agréable de cet auteur. » La pièce est dédiée au prince Henry de Prusse.

24. OBSERVATIONS SUR LE THÉATRE, dans lesquelles on examine avec impartialité l'état actuel des spectacles de Paris, par de Chevrier. Paris, Debure, 1755, 1 vol. in-12 (92).

A la page 52, Chevrier a inséré quelques lignes sur Palissot. Il dit notamment : « Je ne parle point du *Cercle*, » comédie du même Auteur, lûe et refusée par les deux » Théâtres *comme ne renfermant que des froides mé-* » *chancetés*.

Un critique du temps conseille à l'auteur « d'em- » ployer plutôt son loisir à faire des pièces pour le » théâtre qui en a besoin que des observations dont » Paris n'a que faire (93). »

25. L'EPOUSE SUIVANTE, comédie en 1 acte, en prose, par de Chevrier. Paris, Debure, 1756, in-12 de 60 pp. (94). — La Haye, H. Constapel, 1762, pet. in-8° de 53 pp. (95). — Cette dernière édition a été publiée peu de jours après la mort de l'auteur.

« Sujet trivial, a-t-on dit, morale fastidieuse, froides » plaisanteries, scènes hachées, dialogue traînant, dic- » tion commune; tels sont les petits défauts qui m'ont » frappé dans *L'Epouse suivante* (96). »

Suivant un autre critique, cette pièce qui a eu vingt-trois représentations, « a été bien reçue. On y a trouvé » de l'intérêt; le dénouement surtout est attendris- » sant (97). » Si on en croit l'auteur, « la Reine avoit » eu la bonté de la demander à Versailles, où elle fut » jouée deux fois (98). »

26. Les Fêtes parisiennes, comédie en 1 acte, en vers, par de Chevrier. Paris, Debure, 1756, in-12 de 41 pp. (99).

Cette pièce, composée pour la naissance du comte de Provence, n'a pas réussi (100). « La scène de » Mlle Silvia qui se trouve justement veuve, rapporte un » critique, et qui se remarie à chaque événement qui » survient à la France, nous paroît à bon droit applau- » die et vraiment comique (101). »

27. Epitre (en vers) sur la prise de Port-Mahon, adressée aux politiques de l'Arbre de Cracovie, par de Chevrier. Paris, Didot, 1756, in-4° de 8 pp. (102).

Dans une autre épître que je vais inventorier à l'instant, il est aussi question de l'*Arbre de Cracovie*, et l'auteur ajoute cette note : « C'est ainsi qu'on appelle » un arbre du Jardin du *Palais-Royal*, sous lequel les

» nouvellistes s'assemblent pour régler les intérêts des » princes. »

Je lis ailleurs (103) : « C'est un arbre de la grande » allée du jardin du Palais-Royal, où des nouvellistes » s'assemblent, dit-on, et comme ils sont sujets à en- » tendre ou à débiter de fausses nouvelles, cet arbre a » été appelé par quelque mauvais plaisant *L'arbre de* » *Cracovie*, et ce nom lui est resté. *Craquer* dans notre » langue se dit populairement pour *mentir*, et dans ce » sens il vient d'un mot allemand qui a la même signi- » fication. »

Chevrier a fait allusion à la prise de Port-Mahon, dans un autre de ses ouvrages (104).

On trouve quelques vers de cette pièce dans deux recueils (105). Dans l'un, le critique ajoute : « Cette » épître annonce une très-grande facilité et beaucoup » d'esprit ; elle n'est point sans mérite, et vaut beaucoup » mieux que d'autres Ouvrages qui ont été faits sur le » même sujet. »

Fréron écrit à son tour : « Le ton de la plus mau- » vaise plaisanterie règne dans cette épître..... C'est » une misérable imitation d'une ancienne pièce de M. » de Voltaire sur la bataille de Laufelt.

» Je ne vous citerai que le commencement de cette » épître comico-plate. »

« C'est à vous que j'écris, Radoteurs par état,
» Qui sous l'Arbre de *Cracovie*

» Dirigez le Sujet, guidez le Potentat,
» Et qui passez follement votre vie
» A déraisonner sur l'Etat,
» Qui vous plaint et vous humilie. »

« Un nouvelliste de Cracovie, offensé, je ne sais » pourquoi, de ce début auquel je n'entends rien, le » parodia sur le champ contre l'auteur dans ces vers où » j'entends quelque chose :

« C'est à vous que j'écris, rimailleur par état,
» Qui, sans l'aveu de *Polymnie*,
» Célébrez le Sujet, chantez le Potentat,
» Et qui passez follement votre vie
» A ternir par vos vers la gloire de l'Etat
» Qui vous plaint et vous humilie. »

« Ce même nouvelliste, dans sa mauvaise humeur, » vouloit couper une branche de l'arbre de Cracovie » pour..... »

Il ne faut pas confondre l'épître de Chevrier avec l'*Ode sur la prise de Port-Mahon*, publiée par L. P. S.

28. LA PETITE MAISON, parodie d'Anacréon, troisième acte des Surprises de l'amour, par de Marconville. Paris, Duchesne, 1757, in-8° de 82 pp. (106).

Chevrier a eu part à la composition de cette pièce, ainsi que l'énonce une note imprimée qui se lit au verso du premier feuillet. Pourtant, la Gazette de Deux-Ponts n'en parle pas. Elle est en vers et non en prose, comme le dit M. Quérard.

» Le titre de la pièce a paru bien saisi, et la première » scène agréablement parodiée. Le reste de la pièce a » été moins au gré du public et n'a pas répondu à la » gaieté du début (107). »

29. Epitre (en vers) de M. de Chevrier a un de ses amis qui lui demandoit une peinture de la ville d'Aix-la-Chapelle. Aix-la-Chapelle, 1757, in-4° de 12 pp., y compris le titre (108).

M. Quérard n'a pas connu cet opuscule : il a aussi échappé aux recherches de tous les biographes de l'auteur et il n'est mentionné ni par la *France littéraire* de 1769, ni par la *Gazette de Deux-Ponts*.

30. Histoire de la campagne de 1757, sur le Bas-Rhin, dans l'électorat d'Hanovre et autres pays conquis. Francfort, 1757, pet. in-8° de 180 pp. — La dédicace à M. T. C. D. est signée Chevrier (109).

*La même Histoire*. Francfort, 1757, pet. in-8° de 128 pp. Ce volume paraît être une contrefaçon de l'édition précédente (110).

*Histoire de la campagne de 1757*, par les armées combinées de la France et de l'Empire, contre celle de Prusse, à laquelle on a joint tout ce qui s'est passé d'important dans l'électorat d'Hanovre depuis le 10 septembre, jour auquel on a terminé le volume de la campagne de l'Armée de Richelieu, jusqu'au 1er janvier 1758. — *Dicere verum, quid vitat.* — Hor. — Franc-

fort, 1758, pet. in-8° de 120 pp. — L'ouvrage est dédié au prince Louis de Nassau et l'épître porte le nom de Chevrier (111).

*La même Histoire.* Francfort, 1758, in-8° de 120 pp. C'est le même volume que le précédent. Il n'y a d'autre changement que la suppression sur le titre de l'épigraphe, laquelle a été remplacée par les mots : « Seconde » édition. » Les pièces liminaires, leur arrangement et le nombre des pages, tout est de même dans chacun des volumes (112).

*Histoire de la campagne de 1757*, par l'armée combinée, etc. « Troisième édition. » Francfort, 1758, pet. in-8° de 96 pp. (113). — Pièces liminaires : Titre, dédicace et épître au prince Louis de Nassau. Lettre de l'auteur à M. Rostan et réponse de Voltaire.

*Histoire de la campagne de 1758*, contenant le détail important des opérations des trois premiers mois de cette année. S. l. ni d. (Francfort et Leipsic, 1759), pet. in-8° de 64 pp. (114). Le volume commence par une épître en vers de deux pages à M. S., signée Chevrier.

« Recevez cet écrit, respectable Sophie. »

*Histoire de la campagne*. contenant tout ce qui s'est passé d'intéressant dans l'électorat d'Hanovre, la principauté d'Embden, le Landgraviat de Cassel, la Westphalie, le Bas-Rhin et le comté d'Hanau, depuis le commencement de cette année jusqu'à la fin du mois de

juillet avec le détail de l'affaire du comte de Maillebois contre le maréchal d'Estrées et les mémoires relatifs à cet objet. Francfort, Knoch et Esslinger, 1758, pet. in-8° de 216 pp. (115). — La dédicace à M. le duc de ***, datée de Francfort ce 1er aoust 1758, porte le nom de Chevrier.

Ce volume est divisé en deux parties, ayant une seule et même pagination, dont la première contient l'Histoire ci-dessus décrite et dont la seconde a pour titre : *Réponse du maréchal d'Estrées* sous la rubrique d'*Eclaircissemens présentés au Roi*.

Les différentes parties de l'*Histoire de la campagne* de 1757 et de 1758, que je viens de mentionner, font suite. Elles ont été réunies sous le titre suivant : *Histoire de la campagne de 1757*, jusqu'au 1er janvier 1759, par Fr.-Ant. Chevrier. S. l., 1759, 4 part. en 1 vol. pet. in-8° (116).

Chevrier a fait allusion à la première dans un autre de ses écrits (117), et on lit, je l'ai dit, sur certains exemplaires de la deuxième partie l'indication d'une « seconde édition. » Dans un avertissement, l'auteur déclare que « l'Histoire de la campagne de l'armée du » Bas-Rhin, a été traduite en trois langues étrangères » et imprimée quatre fois dans la nôtre, en moins de » trois mois. »

Cette affirmation ne doit être acceptée que sous bénéfice de vérification, à en croire Fréron (118), qui prétend que « Chevrier a quelquefois de l'esprit ailleurs

» que dans ses livres. » Et le critique rapporte « une » nouvelle manière de se défaire de ses livres d'autant » plus heureuse pour M. de Chevrier qu'on ne le lit » pas. »

Celui-ci a indiqué à son tour le *manége* par lequel » un Cyclope de la Forge de Fréron « assura le débit d'un de ses ouvrages (119).

Si le récit du premier est vrai, ne serait-ce pas alors le cas de dire avec Delmas dans la comédie du *Charlatanisme*? « Le libraire publie la troisième édition d'un » ouvrage avant la première. »

Cette seconde partie se trouve, avec un changement de titre seulement, dans les *Nouveaux mémoires pour servir à l'Histoire de notre tems* (120).

La *Réponse du maréchal d'Estrées*, que l'on a imprimée à la suite de la quatrième partie, appartient-elle à Chevrier ? Je ne le pense pas (121).

La *Gazette de Deux-Ponts* mentionne la première édition de l'*Histoire de la campagne* de 1757 et un autre ouvrage qu'elle intitule : *Le journal militaire*. L'auteur de ce catalogue a commis une erreur en attribuant à Chevrier deux écrits différents, tandis qu'il n'en a réellement composé qu'un seul. Cette histoire se distribuait par livraison en concurrence avec une publication du même genre qui avait pris le titre de *Journal militaire*. On donnait aussi ce nom à l'œuvre de l'écrivain lorrain. Le *Journal militaire* dont parle le gazetier n'est autre que l'*Histoire de la campagne*.

« L'Histoire de cette entreprise littéraire est assez » plaisamment racontée, » dit Fréron (122), dans une lettre de l'abbé Garrigues de Froment qui accuse Chevrier d'avoir voulu, après avoir lu son prospectus, le supplanter à Dusseldorf pour composer un nouveau *Journal militaire*. Fréron parle ensuite d'une des brochures du *Journal de Chevrier* sous le titre d'*Histoire de la campagne de 1757*, qu'il a sous la main et que Garrigues déclare « écrit d'un style si barbare et qui » fourmille de tant d'erreurs que le maréchal (de Ri- » chelieu) est obligé d'en défendre l'impression (123). »

Notons d'ailleurs que ce Garrigues de Froment, connu par quelques libelles, n'était qu'un intrigant qui faisait le métier d'espion en Allemagne.

31. Vers a Son Excellence M. le comte de Pergen, chambellan de L. M. I. et R., etc. En lui adressant l'Histoire de la campagne de 1757, par Chevrier. Francfort, 1757, in-4° d'un ff. (124).

32. Vers sur la mort de M. le marquis de Toustain de Viray, procureur général au parlement de Nancy, par Chevrier. S. l. in d. (Francfort, 1757), in-4° de 2 pp. (125).

Cette pièce a été reproduite par l'auteur, sans changement, dans l'*Histoire générale de Lorraine*, t. IX, p. 179.

Elle a été, comme la précédente que n'a point citée

la *Gazette de Deux-Ponts*, omise par tous les bibliographes.

33. L'INVASION EN SAXE, SES PRÉTENDUS MOTIFS. Nancy, Ve d'Antoine Leseure, 1757, in-8°.

Cet ouvrage n'est cité par aucun bibliographe ; mais Chevrier s'en est reconnu l'auteur. « Les Mémoires » pour servir à l'histoire de notre tems, a-t-il » écrit (126), l'invasion en Saxe, ses prétendus motifs » et l'anti-machiavelisme adapté aux circonstances pré- » sentes sont de moi seul. »

Lorsque Chevrier déclare que les *Mémoires pour servir à l'histoire de notre tems* sont de lui seul, il s'exprime d'une façon trop absolue. Je n'apprendrai rien à personne en disant que différents écrivains prenaient part à leur rédaction ; mais dans le tome I de la première partie pour l'année 1757, on trouve avec une seule pagination une série de pièces ou dissertations au nombre de XXI, dont la première a pour titre : *La conquête de la Silésie en 1741-1743.* — La deuxième : *Diverses invasions, 1744-1745.* — La troisième : *Suite de l'invasion en Saxe. Epuisement de l'électorat, 1744-1745.* La dix-neuvième contient divers documents relatifs aux invasions de la Saxe, et on lit à la dernière page : *Fin de la première partie.*

Cette première partie des dissertations sur l'invasion en Saxe est bien évidemment l'ouvrage que revendique Chevrier et il semble très-vraisemblable de lui attribuer les autres pièces qui composent ce volume (127).

Cette série de *Mémoires*, sortis des presses de Nancy, se publiait dans cette ville à l'insu de l'auteur *par feuilles ou brochures* périodiques avec l'autorisation du censeur royal Thibault (128). Cette contrefaçon a fourni au pamphletaire le sujet légitime d'un grief contre le magistrat lorrain (129). L'édition originale m'est inconnue.

34. OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES INTÉRÊTS PRÉSENTS DES PUISSANCES. Leipsic, 1758, in-12 de 227 pp.

On a vu que Chevrier avouait la paternité de l'*Anti-Machiavelisme*. Cet écrit fait partie des *Mémoires pour servir à l'histoire de notre tems*, et il forme une suite d'articles de l'ouvrage dont j'ai transcrit le titre. La production se compose de XIII numéros d'une seule pagination, avec un titre spécial sous l'intitulé général et dont le dixième porte : *L'Anti-Machiavelisme adapté aux circonstances de la guerre présente* (130). Les trois autres numéros renferment la suite de l'*Anti-Machiavelisme*.

35. RÉPONSE DU ROI DE PRUSSE A LA LETTRE DU PRINCE SON FRÈRE MOURANT. A Littau en Moravie (Francfort), 1758, in-8° de 16 pp., port. (131).

Cet opuscule est anonyme et le lieu de l'impression est supposé, car Chevrier a écrit que toutes les brochures politiques qu'il a composées avaient été imprimées à Francfort. Il a été reproduit dans le *Journal encyclopédique* (132) et le Directeur de cette feuille ne peut admettre qu'il soit de la main du roi de Prusse.

Chevrier est, en effet, l'auteur de cette prétendue *Réponse* (133). Elle avait été précédée de la pièce intitulée : *Lettre du prince de Prusse au roi son frère.* Erlang, 1758, in-8° (134).

36. Dialogue du prince royal de Prusse avec le maréchal de Schewerin, in-4° (135).

Ce titre est ainsi rapporté par M. Quérard et j'ai vainement cherché cette pièce dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de notre tems.*

37. Histoire civile, militaire, ecclésiastique, politique et littéraire de Lorraine et de Bar. Bruxelles (Francfort), 1758, pet. in-12, tomes I à V, VIII et IX (136).

Le nom de l'auteur ne figure pas sur le titre ; mais au bas de la dédicace au prince Charles-Alexandre de Lorraine, on lit la signature de Chevrier.

Ce livre a été imprimé à Francfort, quoiqu'il ait paru sous la rubrique de Bruxelles : cela n'est pas douteux quand on considère l'exécution typographique et cela résulte clairement de ce que l'auteur a lui-même rapporté (137).

Il y a deux sortes d'exemplaires du premier volume : les uns ont été cartonnés et les autres ne le sont pas. Dans ceux-ci, la pagination du *Discours préliminaire* se suit sans interruption jusqu'au feuillet 51, au bas duquel se trouve la signature c 2. La feuille b est de douze feuillets comme la feuille c.

Dans les exemplaires cartonnés, au contraire, la feuille B n'a plus que onze feuillets et la feuille signée c 2 a été supprimée, de façon que la pagination passe brusquement, mais toutefois sans lacune dans le texte, de la page 46 à la page 51.

Si l'on veut encore une preuve matérielle de ce remaniement, il faut ouvrir la table à la fin du tome I, lettre F., et l'on y lira ceci : « Feron (pro Fréron), vil » critique, maître-juré crieur, » avec renvoi à la page 48 du volume. Or cette page n'existe pas dans les exemplaires cartonnés, et le nom de Fréron se lit dans le texte primitif à la page cotée.

En substituant ces cartons aux feuilles originales, l'auteur s'est proposé, sans doute, de faire disparaître des phrases très-injurieuses pour quelques personnages et notamment pour Thibault et sa famille. Il agissait alors sous la menace d'un procès et il pouvait penser que ces suppressions désarmeraient la colère de ses adversaires ; mais cette sorte de désaveu qu'il infligeait à son amour-propre ne leur a pas suffi et la procédure a suivi son cours.

On lit dans les feuillets supprimés « qu'une Dame » d'esprit, femme d'un financier fort estimé, » avait dans un cercle attribué à Chevrier une satire sanglante contre la Société littéraire, fondée par Stanislas : « On » vint hier (dit une lettre rapportée par lui) à propos » de bottes, à reparler de la vieille satire contre l'Aca- » démie, Mme Billard dit hautement chez Mme Cou-

» lon (138), qu'elle ne pouvoit être que de vous; tout » le Régiment y étoit, cela vous fait tort. » Cet extrait a été remplacé dans le carton par quatre vers empruntés à Voltaire.

Le nom de M^me^ Billard, répété dans les pages suivantes des feuillets primitifs, et celui de Palissot, cité à plusieurs reprises, « comme un objet méprisable, » ne sont pas prononcés dans les cartons.

Enfin, Chevrier a singulièrement adouci tous les traits que sa plume envenimée avait décochés contre Thibault et il a retranché, entre autres, plusieurs lignes à l'endroit « du pavé de la ville de Nanci », qui n'étaient rien moins que flatteuses pour ce magistrat.

L'édition cartonnée n'est pas commune et il est difficile de réunir tous les volumes quand l'ouvrage est incomplet. Le premier volume de l'édition originale ou non cartonnée est extrêmement rare. Je n'en connais que deux exemplaires (139).

Cette Histoire ne devait d'abord former que huit volumes et se diviser en deux parties. Les quatre premiers volumes étaient consacrés à l'*Histoire générale;* le cinquième et le sixième devaient contenir l'*Histoire littéraire;* le septième un *Nobiliaire* général des deux duchés (140), une liste chronologique des *Primats* de Lorraine, des *grands Prévôts* de Saint-Diez, des *Prévôts* de la collégiale de Saint-Georges, des *Chanceliers et Gardes des sceaux* de la même province, des *premiers Présidents, Procureurs et Avocats généraux* de

la Cour souveraine et des chambres des Comptes de Lorraine et de Bar. Le huitième volume était destiné à former un recueil de pièces sur la Lorraine, extraites des manuscrits du président Jeannin.

Ce plan ne pouvait rester sous la plume bavarde et quinteuse de l'auteur tel qu'il l'avait conçu et tel aussi qu'il en avait donné le prospectus. Cette abondance stérile, qui caractérise tous ses écrits, augmenta bientôt le nombre des volumes. Il en promit successivement plusieurs autres, et enfin, dans l'avertissement du tome III, il annonça XII volumes, en donnant des détails sur cette nouvelle distribution des matières.

Voici quelle était cette distribution : le V^e^ volume devait contenir la vie de Charles IV, le VI^e^ celles de Charles V et de Léopold, et le VII^e^ les règnes de François III et de Stanislas. Le VIII^e^ et le IX^e^ appartenaient à la partie littéraire ; le X^e^ et le XI^e^ renfermaient le Nobiliaire et le XII^e^ une notice de toutes les villes de la Lorraine.

De tout cela il n'a été publié que les cinq premiers volumes de l'histoire générale, dont le dernier se termine à la mort de Charles V, et deux volumes de la partie littéraire.

Il est facile d'expliquer les causes de la rareté de cet ouvrage. Lorsque la souscription fut ouverte, Chevrier était plein de confiance dans le succès de son entreprise et il déclarait que « cinquante » exemplaires seulement seraient tirés en sus des exemplaires souscrits.

En Lorraine, seize bureaux avaient été établis pour recevoir les souscriptions ; il y en avait encore dans d'autres villes de cette province et à Paris ; mais l'empressement du public ne répondit pas à son attente. Au moment où dans le mois de mars 1758, les deux premiers volumes étaient livrés, on ne comptait dans ce pays que « trente-quatre » souscripteurs et « quarante-six », à Paris. Plus tard, il se plaignit de cette « disette » de souscripteurs et pour stimuler le zèle des retardataires, il changea ses premiers arrangements en réduisant le nombre des exemplaires (141).

Il a écrit quelque part que ses livres avaient échappé « à l'ignominie prononcée contre eux », et qu'on leur avait substitué quelques romans licencieux. Il y a lieu de penser que l'arrêt de la Cour souveraine a reçu une exécution plus sévère qu'il ne veut bien le dire ; mais si le bourreau n'a pas rempli son devoir, les nombreux ennemis de l'auteur et ceux-là surtout qui avaient à se plaindre de ses injures et de la maligne intempérance de sa plume, ont dû faire bonne justice des exemplaires qui sont tombés sous leurs mains.

J'arrive à une question plus d'une fois agitée, encore aujourd'hui vivement débattue, et dont la solution négative sera accueillie avec regret par les amateurs de la bibliographie lorraine.

Les tomes VI et VII de l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar* ont-ils été imprimés ? Ceux qui soutiennent l'affirmative manquent pour le prouver de ren-

seignements positifs. Leurs allégations sont démenties par l'écrivain et par les faits. Je sais bien qu'ils puisent leur principal argument dans un écrit de Chevrier, où il parle du tome septième et de son contenu. « M. Thi- » bault, dit-il, n'est nommé que dans le septième tome, » à propos de l'inauguration de la place Roiale de » Nanci et j'y dis ces mots (142)..... »

Cette citation ne me semble pas concluante, car elle n'implique pas nécessairement l'idée de l'impression du volume. Je vais essayer de le démontrer.

Depuis longtemps, l'auteur avait rassemblé tous les matériaux nécessaires à son travail historique ; son plan était fait, ses idées étaient arrêtées, son livre composé et écrit. Sa plume lui rendait, sous ce rapport, la besogne facile et le manuscrit devait être préparé à l'avance pour l'impression de chaque volume. N'a-t-il pas pu détacher de ces feuilles qu'il avait sous la main quelques phrases qui faisaient partie de ce septième tome, non encore mis sous la presse? N'a-t-il pas pu écrire? Voilà ce que je dis dans le septième tome, sans que pour cela le volume fût imprimé?

Et il a pu dire ailleurs (143), en s'exprimant dans le même sens qu'il n'a pas répondu « dans les volumes » précédens aux questions qu'on lui a faites, parce que » l'abondance des matières ne lui a pas permis de les » faire précéder d'un avertissement. » Cette allusion « aux volumes précédens » s'entend aussi bien des volumes manuscrits que des volumes imprimés. Lors-

qu'un volume devance la série de ceux qui doivent le précéder dans l'ordre de leur publication, l'auteur ne peut-il, sans attendre l'impression de ceux-ci, citer les volumes qui sont encore à l'état de manuscrits, comme si déjà ils étaient sortis de la presse? Ne sait-il pas quelles matières il a traitées et n'a-t-il pas arrangé et réglé leur distribution pour les volumes à imprimer, alors même que les feuilles du manuscrit n'ont pas encore été livrées à l'imprimeur? Il parle à ses lecteurs dans le manuscrit, comme il s'adressera à eux dans l'imprimé.

En vain dirait-on, Chevrier a annoncé les tomes VI et VII, Chevrier a écrit qu'ils étaient imprimés. Cette annonce n'a aucune valeur et on altère, d'ailleurs, ses paroles.

Je lis dans l'un de ses volumes (144) : « On donnera à la fin du dernier volume *un catalogue raisonné de tous les auteurs* dont les ouvrages, imprimés ou manuscrits, ont servi à la composition de cette histoire générale. »

Il a écrit aussi (145) : « L'auteur prévient qu'il donnera dans le courant d'avril un second volume de même étendue, contenant le reste de *la partie littéraire.* »

Dans un autre volume on trouve ceci (146) : « Je donnerai dans le neuvième tome une dissertation sur *le Singe* habillé en *Cordelier* qu'on voit au-dessus de la petite porte, qui est au côté gauche de la statüe de René. »

Enfin il a dit encore (147) : « Je donnerai ailleurs » une dissertation sur les mines de Lorraine. »

Ouvrez l'*Histoire générale* : ce *catalogue*, ce volume de *la partie littéraire*, ces *deux dissertations* manquent ; tout cela est resté à l'état de promesse.

Il a aussi annoncé des cartes, des gravures et des portraits : ces cartes, ces gravures et ces portraits, qui donc les a jamais vus ? Quel écrivain du siècle dernier en a parlé ? Quel amateur les a possédés ?

Il a encore annoncé « douze » volumes et certes personne n'oserait dire que les trois volumes qui devaient compléter la partie littéraire ont été publiés, comme il l'avait promis à ses souscripteurs.

Les quatre premiers volumes sont suivis d'une table des matières et cette table manque dans le cinquième. Cependant elle devait paraître, « avec le sixième tome. » car il l'a dit à la fin de ce même tome. Si cette table n'a pas été publiée, n'est-ce point parce que comme ce même volume, dont elle a partagé le sort, elle n'a pas été imprimée ? Ainsi l'annonce du *septième tome* est insuffisante pour prouver qu'il a été imprimé, lorsqu'il est certain que le *Catalogue raisonné des auteurs* et la fin de la *partie littéraire*, aussi annoncés par Chevrier, n'ont jamais été publiés.

Chevrier n'a, d'ailleurs, écrit nulle part que les tomes VI et VII avaient été imprimés. Dans aucune de ses œuvres, il n'a parlé de leur exécution typographique comme d'un fait accompli, et il ne faut pas lui attribuer

ce qu'il n'a pas dit. Il déclare, absolument (148), « qu'ils n'ont point paru dans le tems et il veut bien » rendre compte à M. Thibault de la seule raison qui a » suspendu la publication des tomes dont il s'agit. »

Est-ce dire qu'ils ont été imprimés ? Avant de remettre à l'imprimeur le manuscrit de ces deux tomes, l'auteur contraint par les motifs qu'il explique et peut-être aussi par d'autres qu'il passe sous silence, n'a-t-il pas, au contraire, suspendu le cours de l'impression et le mot *publication* ne serait-il pas ici synonyme de celui d'impression ? Je suis donc autorisé déjà à conclure de tout ce qui précède que ces deux tomes VI et VII n'ont pas été imprimés.

Si leur impression a été suspendue par sa volonté pendant le cours du procès, ne saurait-on admettre qu'elle a été postérieurement reprise ? Le manuscrit existait et dès-lors les feuilles ont pu être livrées aux presses de Francfort.

Assurément, Chevrier pouvait poursuivre l'impression après le procès : rien ne l'empêchait de mener à bonne fin l'œuvre qu'il avait commencée. En adoucissant ce qui avait trait aux personnes, en supprimant les injures ; en apportant, enfin, de la modération et de la réserve, quand dans le premier jet de sa plume il n'avait écouté que la passion, il n'avait aucune crainte pour le succès de son livre : il n'avait aucune querelle à redouter pour sa personne.

Voici la réponse et c'est Chevrier qui parle : « Il

» (Thibault) ne peut citer une seule personne qui ait » eû en mains, ou qui ait lû les deux volumes. » (149)

Ainsi, la question est nettement tranchée; il n'y a plus matière à discussion, et il y aurait, ce me semble, quelque témérité à suspecter ou à rejeter la déclaration faite par l'auteur.

Ce langage est, du reste, confirmé par un fait des plus décisifs. Ces deux volumes manquent à toutes les collections d'aujourd'hui comme ils ont manqué à celles du siècle dernier. Aucun amateur ne les a jamais eus en mains; nul n'a pu, dans aucun temps, les placer sur ses tablettes, et on n'en a pas encore rencontré un seul exemplaire soit dans les bibliothèques de Francfort, soit en Belgique ou même en France et jamais on n'en a lu l'annonce sur un catalogue.

En résumé, ceux qui maintiennent que les deux volumes ont paru pendant ou après le procès ne produisent que des allégations et c'est une véritable chicane sur les mots. On leur opposera sans cesse les déclarations de l'auteur et les faits qu'aucun argument ne peut détruire.

Si maintenant on exige des preuves morales, au mépris des protestations de Chevrier et en méconnaissant les faits, elles ne font pas défaut.

Le procès fait à l'auteur par Thibault et ses gendres ne comprenait, à son début, que « les deux premiers » volumes de l'Histoire générale de Lorraine. » C'est dans le cours de l'information préliminaire que ses adversaires sont parvenus à se procurer les deux volumes

suivants. Pour y arriver, les démarches n'ont pas été épargnées : en Lorraine, où l'on avait souscrit à cet ouvrage ; en Allemagne où il s'imprimait ; partout enfin, ces volumes étaient l'objet des plus actives recherches et même de perquisitions judiciaires. Ce n'est qu'à l'aide d'un procédé peu honorable, que les tomes III et IV, dont les amis de Chevrier l'avaient sollicité d'ajourner la mise en vente, sont tombés entre les mains de Sirejean, l'un des amis de Thibault (150). Aussi la sentence du Bailliage qui a condamné l'auteur, n'a-t-elle prononcé que la suppression de ces quatre volumes et ordonné qu'ils seraient brûlés par le bourreau.

Une année se passe : l'appel est formé par Chevrier, la Cour souveraine est saisie et les sept volumes que nous connaissons sont alors produits pendant les débats de ce nouveau procès par Thibault et sa famille. Peut-on croire qu'après avoir ajouté cinq volumes aux deux premiers, celui-ci et les siens sont restés inactifs ? Est-il admissible que ces adversaires si acharnés à la poursuite, si passionnés pendant la lutte judiciaire, n'ont pas continué leurs démarches pour trouver les tomes VI et VII? Tous les moyens leur étaient bons en première instance pour atteindre leur but et ils auraient reculé devant le Parlement!

L'arrêt de la Cour souveraine est rendu : il réforme la sentence du Bailliage relativement à la peine corporelle infligée à l'auteur de l'Histoire de Lorraine ; mais en maintenant la suppression des quatre premiers vo-

lumes, il ajoute la suppression des trois autres. L'arrêt va plus loin : il ordonne la confiscation de ces sept volumes, partout où ils pourraient être découverts. Ainsi, l'ouvrage tout entier a été offert en holocauste aux ennemis de Chevrier qui n'ont pas dû l'épargner : ils ont pu déchirer les trois derniers volumes ; les quatre premiers ont été livrés aux flammes par la main du bourreau. Pourtant on trouve encore, non-seulement les uns, mais aussi les autres. Les tomes VI et VII, qui n'ont pas subi le même sort, qui n'ont pas été exposés aux mêmes outrages et qui auraient été livrés au public depuis le procès, personne ne les a jamais possédés, personne ne les a jamais vus ou lus ! Les contemporains de l'auteur auraient arraché du bûcher les quatre premiers volumes, sauvé les trois derniers des mains de Thibault et de ses affidés et ils n'auraient pas su découvrir et conserver un seul exemplaire de ces prétendus tomes VI et VII ! En vérité, cela n'est pas croyable, cela n'est pas possible.

Un dernier mot encore. Dans le « Discours préliminaire » du premier volume, Chevrier avait répandu sur différentes personnes tout le fiel de sa plume. Que fait-il ? Lorsque le procès est entamé devant le Bailliage, soit par crainte, soit par tout autre sentiment, il se hâte de détruire ces pages qui pouvaient devenir un grief contre lui. Ces feuillets outrageants, qu'il avait un grand intérêt à anéantir, ont pourtant échappé aux recherches inquisitoriales de Thibault ; ces feuillets

existent. Le loisir ne lui manquait pas pour effacer sur les pages de son manuscrit les passages qui pouvaient blesser Thibault; sa position lui commandait la réserve et la modération ; il pouvait, en suivant cette voie, faire paraître sans dommage pour son œuvre, sans péril pour sa personne, ces deux volumes corrigés et amendés : où sont les deux volumes?

Et vraiment j'aurais bien peu fait, s'il n'était maintenant démontré que ces tomes VI et VII n'ont pas été imprimés et que la déclaration de Chevrier doit être accueillie sans réserve (151).

J'ajoute que dans les tomes VIII et IX, dont la suite n'a point été publiée, l'auteur a refondu les matériaux dont il s'était servi pour les *Mémoires*.

L'*Histoire générale de Lorraine et de Bar* ne figure pas sur le catalogue des livres du prince Charles-Alexandre, à qui cette production est dédiée.

38. Placet a Sa Majesté Polonoise, le Duc de Lorraine et de Bar, concernant la sentence rendue le 22 juin dernier (1758) contre l'Histoire générale de Lorraine et l'auteur. S. l. ni d. (Francfort, 1758), in-4 de 8 pp. (152).

Cet écrit qui porte la signature de Chevrier, n'est cité ni par la *France littéraire de 1769*, ni par la *Gazette de Deux-Ponts*. Aucun bibliographe du dix-huitième siècle ne paraît l'avoir connu. Il a été textuellement reproduit par l'auteur dans l'*Histoire d'une cause célèbre :* le titre en fait suffisamment connaître l'objet.

39. Poèmes sur des sujets pris de l'histoire de notre tems, publiés par M. D***. Liège, 1758, pet. in-8 (153).

On trouve sous ce titre :

*La Mandrinade*, poëme héroï-comique, en six chants, par M. D***. Valenciennes, 1758, de 53 pp.

*La Prussiade*, poëme nouveau en quatre chants, en vers comi-héroïques. Cassel, 1758, de 70 pp.

*L'Acadiade*, ou Proüesses angloises en Acadie, Canada, etc., poëme héroï-comique, en quatre chants, par M. D***. Cassel, 1758, de 80 pp.

*L'Albionide*, ou l'Anglois démasqué, poëme héroï-comique, enrichi de notes historiques, politiques et critiques, par le comte de F. P. T. Aix, 1759, de 126 pp.

*L'Hanovriade*, poëme héroï-burlesque, en cinq chants, orné de notes historiques, allégoriques, morales et critiques, par l'auteur de l'Albionide. Closter-Seven, 1759, de 79 pp.

Chevrier est l'auteur des cinq poëmes dont je viens de transcrire les titres et le troisième parut d'abord dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de notre tems* (154). Il publia séparément en 1758 et dans l'ordre indiqué *la Mandrinade*, *la Prussiade* et *l'Acadiade* (155). Dans le mois de janvier de l'année suivante, il ajouta à ces trois productions poétiques l'*Albionide*, et, au mois d'avril, *l'Hanovriade*. Toutes ces œuvres furent ensuite réunies sous un titre commun et leur collection forme ainsi deux volumes, dont certains

exemplaires portent le nom de Chevrier. On trouve quelquefois dans cette suite, au lieu de *la Prussiade* dont il est l'auteur, un autre opuscule en vers alexandrins, intitulé : *La Prussiade*, poëme en quatre chants, par de Sauvigny. Francfort, 1758, in-8. Dans cette sorte d'exemplaires, on a substitué ainsi, dit A.-A. Barbier, l'éloge à la satire. Cette dernière pièce a d'ailleurs été très-sévèrement jugée (156).

Chevrier a indiqué lui-même le sujet de ces différents poëmes. Dans *la Mandrinade*, il a « décrit les » actions de *Mandrin*, qui s'est rendu si fameux en » désolant plusieurs provinces ; » *la Prussiade* peint les exploits de la guerre en Allemagne ; dans *l'Acadiade* et *l'Albionide*, il parle des Anglais et de leurs hauts faits en Acadie et en Canada. La lutte entre la France et l'Angleterre à l'occasion de l'invasion du Hanovre est racontée dans la dernière pièce.

40. LE POINT D'APPUI ENTRE LES PRINCIPALES PUISSANCES DE L'EUROPE, ou Tableau militaire, politique, critique, impartial des troubles présents. Avec figures en taille douce. Liège, J. Balbin, 1759, 4 part. en 1 vol. pet. in-8.

Sous ce titre on trouve avec une pagination séparée : 1° *Discours préliminaire pour le point d'appui des principales puissances, par rapport à la présente guerre*, de 48 pp.; 2° *Le point d'appui ou les intérêts présents des principales puissances traduit de l'Anglois*, de 122 pp.;

3° *La foiblesse du feu trop précipité du canon et du mousquet, démontrée par les faits*, de 39 pp.; 4° *Histoire des campagnes de 1756 et 1757 en Bohême*, de 46 pp. (157).

41. Le point d'appui entre la France et l'Angleterre, précédé d'un discours général sur le point d'appui de l'Europe, par rapport à la guerre présente. Liège, J. Balbin, 1759, 2 part. en 1 vol. pet. in-8 de 32 pp. chacune, avec 1 grav. et carte (158).

42. Tableau général de l'Europe belligérante en 1758, avec des réflexions critiques-militaires sur les opérations des armées et enrichi de plans en taille douce. Goslard, H. Bremer, 1759, pet. in-8 de 64 pp.

Ce livre a ensuite été publié sous ce titre : Le point d'appui entre Thérèse et Frédéric, ou pensées militaires, politiques, critiques, etc., sur la présente guerre en Allemagne. Nouv. édit. Liège, J. Balbin, 1759, pet. in-8 de 28 pp. (159).

Cet écrit et celui du N° précédent appartiennent à Chevrier : il y fait allusion dans la Prussiade (160).

43. Epitre (en vers) a un homme singulier, sur la battaille (sic) de Bergen, par de Chevrier, avec 1 plan, et Lettres du prince Jean Casimir d'Ysenbourg. Ces deux pièces font partie du volume suivant : Recueil de lettres diverses touchant la bataille du 13 avril 1759, près de Bergen, entre Hanau et Francfort. Nouv.

édit., augmentée de pièces dignes d'être transmises à la postérité, etc. Hanau, Ch. Le Tailleur, 1759, pet. in-8 de 40 pp. (161). Ce recueil forme le tome VI des *Nouveaux Mémoires pour servir à l'histoire de notre tems* : l'Epître est paginée de 1 à 11 et la seconde pièce remplit le reste du recueil (162).

44. L'Ombre du prince d'Ysenbourg a l'éditeur de ses prétendues lettres. S. l. (Francfort), 1759, pet. in-8 de 8 pp. — Cette pièce et la suivante sont de Chevrier (163).

45. Dialogue entre le prince d'Ysenbourg, général hessois, et le baron de Dyhern, général saxon, aux champs élisées. S. l. (Francfort), 1759, in-4 de 2 ff. non chiffrés (164).

46. Histoire d'une cause célèbre, jugée par arrêt du parlement de Nanci le 3 aoust 1759. S. l. (Francfort), 1759, 1 vol. pet. in-12 (165).

C'est l'histoire du procès intenté à Chevrier par Thibault et racontée par lui-même. Son nom est en tête de l'avertissement. Ce petit volume n'est pas commun et l'on y trouve de curieux détails sur les différentes phases de la publication de l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar*. J'ai largement puisé à cette source pour la partie historique.

47. La nouvelle du jour, comédie en 1 acte en vers, par de Chevrier. Dresde, 1759, in-8 de 16 pp. (166).

M. de Soleinne ne possédait pas cette pièce qui parait

être restée inconnue à l'auteur de la *Gazette de Deux-Ponts*. On n'en trouve pas non plus de trace dans les recueils du temps (167).

Elle a été représentée pour la première fois le 6 décembre 1759 sur le théâtre de Francfort : elle est dédiée au prince Xavier de Saxe. — C'est probablement à cette occasion que Chevrier a reçu de ce prince le présent d'une tabatière.

48. La voix de la paix générale, ou considérations sur l'invitation a la tenue d'un congrès faite par les Rois de la Grande-Bretagne et de Prusse. Avec un projet de paix générale. En VI lettres. Par une plume impartiale. Amsterdam, Albert Van der Broc, 1760, in-12 de 91 pp. (168).

49. Le Colporteur, histoire morale et critique, par de Chevrier. Londres (La Haye), Jean Nourse. L'an de la vérité (1761), 1 vol. in-12 de 224 pp. (169).

Le titre que je viens de transcrire appartient à la première édition de ce roman, souvent réimprimé. Il est en caractères rouges et noirs, bordé d'un cadre noir. Cette édition doit être préférée par les amateurs à toutes celles qui l'ont suivie, à cause de la netteté des caractères et il est facile de la distinguer par l'ornement du titre.

Prélim. 14 ff. contenant le faux titre, le titre, l'épître dédicatoire et l'avertissement. Texte paginé de 13 à

210, suivi d'une postface et d'un errata dont la dernière page est chiffrée 224. Signature A2 — T2.

Sur un exemplaire de ce livre qui a appartenu à Jamet et qui aujourd'hui fait partie de ma collection, Charles Nodier a écrit : « La *postface* et l'*errata* sont rares. » Cette note constitue une erreur et le savant bibliophile a lui-même été trompé par un mot de Jamet. J'affirme que sur vingt-cinq ou trente exemplaires de ce volume qui ont passé par mes mains, je n'en ai pas vu un seul sans *la fameuse* POSTFACE *contre Caraccioli, et l'*ERRATA *sur le comédien Hennetaire.*

*Le Colporteur*, etc., par de Chevrier. Londres, J. Nourse, l'an de la vérité, 1 vol. in-12 de 224 pp. Signature A 2 — T 2.

Le titre de cette réimpression est aussi en caractères rouges et noirs ; mais il n'est pas encadré. Les pièces liminaires sont les mêmes dans les deux éditions, ainsi que la pagination et la signature. Le texte n'offre aucune différence. Les fleurons qui décorent le titre, l'avertissement et le texte sont dissemblables dans les deux éditions ; l'impression n'est pas aussi belle que dans la précédente.

*Le Colporteur*, etc., etc. — Autre édition avec titre en caractères rouges et noirs. Il n'y a pas de faux titre. Le volume a 220 pp., signées A. 2 — O 3.

*Le Colporteur*, etc., etc. — Le volume a 224 pp., signées A 2 — O 5, avec titre en caractères rouges et noirs.

*Le Colporteur*, etc., etc. — Le volume a 224 pp., signées A 2 — T 2. — Les pages 209 et 210 sont mal cotées.

*Le Colporteur*, etc., etc. — Le volume a 228 pp., signées A 2 — T 3.

*Le Colporteur*, etc., etc. — 202 pp. — Le titre de cette édition et des deux précédentes est en caractères noirs seulement. Pour toutes, c'est le texte de l'édition originale.

Il y a encore d'autres éditions. Le catalogue de H. Constapel, libraire à La Haye, en indique une notamment sous cette rubrique : Londres, 1762 (170).

On lit sous le n° 458 du catalogue de la *Bibliothèque de la reine Marie-Antoinette au petit Trianon*, la note suivante : « Ce livre a été imprimé en 1753. M. Che- » vrier a pris dans plusieurs autres ouvrages ce titre. » Il contient quelques anecdotes assez plaisantes. » D. P.

En fixant à l'année 1753 la date de l'impression du *Colporteur*, le marquis de Paulmy s'est trompé et M. Quérard a reproduit cette erreur. Cette opinion ne supporte pas l'examen. La lettre à Dom Calmet, que j'ai souvent citée au commencement de cette notice, n'indique ce livre ni parmi les ouvrages publiés de l'auteur, ni parmi ceux qui étaient encore inédits. Les dates de divers événements rapportés dans *le Colporteur* et notamment celle de *novembre 1760*, la citation à la dernière page de l'*Hercule mourant* de Marmontel

qui ne fut représenté qu'en 1761, tout cela ne peut concorder avec la date de 1753 que l'on assigne à sa naissance (171).

Imprimé à La Haye ou à Bruxelles en 1761, ce volume ne parvint en France que dans les premiers mois de l'année suivante. Les *Mémoires* de Bachaumont et la *Correspondance littéraire* de Grimm rendent compte de l'apparition clandestine, en mars 1762, « de cet exécrable ramas de sottises et de satires contre les gens de tout état et du scandale que provoquaient les atroces médisances ou calomnies dont il est farci » (172). — Quoiqu'il ne soit pas plus indécent que d'autres, publiés de nos jours, ce livre fut défendu à Bruxelles et il paraît avoir été en France l'objet des recherches de la police.

50. LA VIE DU FAMEUX PÈRE NORBERT, EX-CAPUCIN, connû aujourd'hui sous le nom de l'Abbé Platel, par l'Auteur du Colporteur. Londres (La Haye), 1762, 1 vol. in-12 (173). — Autre édition sous cette date et dans les deux, le titre est en caractères rouges et noirs.

Ce volume a été aussi réimprimé avec un titre en caractères rouges et noirs : Londres, Jean Nourse, 1763, 1 vol. in-12, et avec des caractères noirs seulement : Londres, J. Nourse, 1763, 1 vol. in-12 (174).

Il doit exister une édition antérieure à celles de 1762, car on lit dans la préface : « Je commencerai ma collection des malheureux *illustres*, par les Vies du

» père *Norbert*, de *Maubert*, de *Palissot* et de *Fré-* » *ron*, » et la vie du second de ces personnages a été imprimée en 1761. Chevrier avait annoncé dans *le Colporteur* que la vie du père Norbert était sous presse.

Cette biographie fut accueillie avec un juste mépris. Voici l'annonce des *Mémoires* de Bachaumont : « On » vend ici une *Vie du père Norbert*, capucin déjà si » mal habillé dans *le Colporteur*. Il y a grande appa- » rence que ce libelle est encore un scandale, éclos du » cerveau du sieur Chevrier (175). »

« Cet ouvrage, a dit Jamet, dans une de ses no- » tes (176), intéresse les femmes et il est regardé » comme l'un des meilleurs de Chevrier. »

Chevrier raconte (177) que le père Norbert s'était offert pour figurer dans les Pantomimes du théâtre de Covent-Garden et Jamet écrit la note suivante : « Ceci » est une calomnie atroce que les jésuites, tout jésuites, » c'est-à-dire, tout diables qu'ils étaient, n'ont osé allé- » guer contre Norbert. On reconnoit donc la méchan- » ceté de Chevrier, auteur de ce roman épigrammati- » que, où il y a, au reste, quelques faits vrais, mais » étrangement déguisés pour dérouter les lecteurs peu » instruits des niaiseries du capucin et des jésuites. Tel » était le caractère de Chevrier que j'ai fort connu à » Paris dans le temps de son démêlé littéraire avec » Dom Calmet. Il sacrifiait tout au sarcasme (178). »

Le même critique ajoute sur Pierre Curel Parisot : « Le Père Norbert, né abbé Platel, est revenu en

» France, et en 1764, je l'ai vu à Paris, logé rue de » Tournon. De là, il est allé loger rue des Cordeliers » au collége d'Ainville. De là, en 1770, il a repassé en » Lorraine, s'est fait capucin à Commerci, a depuis » jetté le froc et est mort chez le curé de..... » (179).

Chevrier a parlé du P. Norbert dans les *Mémoires des hommes illustres de Lorraine*, t. II, p. 79, et dans l'*Histoire de Lorraine*, t. IX, p. 64.

Ce livre figure sous le n° 452 du catalogue de la *Bibliothèque de la reine Marie-Antoinette au petit Trianon*.

31. Histoire de la vie de H. Maubert, soi-disant chevalier de Gouvest, gazetier à Bruxelles et auteur de plusieurs libelles politiques. Londres (La Haye), 1761, 1 vol. in-12 (180). — Autre édit. Londres, 1763, 1 vol. petit in-12 (181).

Ce volume que Jamet n'a pas connu (182), n'est mentionné ni dans la *France littéraire* de 1769, ni dans la *Gazette de Deux-Ponts*. Il est l'œuvre de Chevrier (183). C'est une satire qui, comme la Vie du du Père Norbert, dégénère souvent en libelle (184).

Est-il vrai qu'au moment où ce livre allait paraître, un cadeau de dix ducats serait venu en suspendre la publication (185)? Chevrier aurait, dit-on, répondu par l'opuscule intitulé : *Je m'y attendois bien*.

32. Les trois C. Conte métaphysique imité de l'espagnol et ajusté sous des noms françois, pour la commodité de ceux qui n'entendent pas le flamand. Par

l'Auteur du Colporteur. Seconde partie des amusemens des Dames de B***. (Bruxelles). Nancy (La Haye), Henry Gouvest, 1762, in-12 de 64 pp., y compris le titre et 2 ff. préliminaires non chiff. (186).

On pourrait trouver sous ce titre une allusion indécente; mais voici l'explication que donne l'auteur : « Comme le nom de ces trois personnages commençoit » par un C., on les appeloit communément dans l'Isle, » *Les Trois C.* — Le premier se nommoit *Chanval*, le » second *Cosmopole*, et le troisième *Chat-Huant*. »

Ce que Chevrier ne dit pas, c'est que ces trois noms sont des masques qui cachent des personnages dont il raconte l'histoire scandaleuse, vraie ou fausse. *Cosmopole* n'est autre que *H. Maubert de Gouvest*; mais quant aux acolytes qu'il affuble des noms de *Chanval* et de *Chat-Huant*, je ne puis dévoiler ces deux pseudonymes. Je n'ai pas le talent « d'un Monsieur *François*, dont » parle l'écrivain, qui se flatte « d'être le premier *Serrurier* de l'Europe. » Ce Monsieur *François* avait déjà fait une clef du *Colporteur* et aussi une clef des *Amusements des Dames de Bruxelles*. Quoique Chevrier parle de jugements téméraires, personne ne peut se tromper sur l'application que j'ai faite; mais n'est-ce point perdre son temps et sa peine à rechercher quelles sont les deux autres illustrations? Je n'irai pas plus loin : *me pudet tot ineptiarum*, dirait Gui Patin.

Je m'y attendois bien. Histoire bavarde, par l'Auteur du Colporteur. Partout. Chez Maculature, Imprimeur

Ambulant des Bavards Sédentaires. L'an des Méchancetés. S. l. ni d. (Amsterdam, 1762), pet. in-8 de 64 pp. (187). Il y a tout lieu de penser que ces deux productions ont été précédées par le premier volume dont la description suit; mais je ne l'ai jamais vu séparément.

Les Amusemens des Dames de B***. Histoire honnête et presque édifiante, composée par feu le chevalier de*****, et publiée par l'Auteur du Colporteur. Première partie. Rouen, Pierre Levrai. Cette présente année. — Les trois *C*. Conte métaphysique, imité de l'espagnol et ajusté sous des noms françois pour la commodité de ceux qui n'entendent pas le flamand, par l'Auteur du Colporteur. Seconde partie. A Nanci, H. Gouvest . Cette présente année. — Je m'y attendois bien. Histoire bavarde, par l'Auteur du Colporteur. Partout. Chez Maculature, Imprimeur Ambulant des Bavards Sédentaires. L'an des Méchancetés. S. l. ni d. (La Haye, 1762), 1 vol in-12 de 198 pp. (188). La pagination se suit jusqu'à la fin de la troisième partie. — Autre édit. de 152 pp., dont la page 122 est mal chiffrée 222.

Sous le n° 437 de la *Bibliothèque de la reine Marie-Antoinette au petit Trianon*, on lit :

Amusements des Dames, ou Recueil d'histoires galantes tirées des meilleurs auteurs de ce siècle. La Haye, aux dépens de la Compagnie, 1762, 2 vol. in-12.

« Dernières sottises de M. Chevrier, mort cette même » année, 1762. La méchanceté de son caractère, qui

» jouait très-bien dans cet ouvrage, l'a fait périr misé-
» rablement, à ce que je crois, à La Haye. » D. P.

Cette note du marquis de Paulmy n'apprend pas grand'chose sur le contenu du livre et sur l'attribution qu'il en fait. Jusqu'à preuve certaine, je le regarde comme une édition, avec un nouveau titre, de l'ouvrage que j'ai décrit. On y a joint, sans doute, quelques *sottises* du même genre sorties d'autres plumes.

53. ÉTRENNES VOLUPTUEUSES DÉDIÉES AUX GRACES, par Madame la M. D. P., contenant la jouissance des cinq sens et plusieurs autres pièces. Londres (La Haye), 1761, 1 vol. in-8 (189).

Ce livre, dont je copie le titre dans un catalogue de H. Constapel, libraire à La Haye, et imprimé à la suite de l'*Observateur des Spectacles*, dont je parlerai tout à l'heure, n'est mentionné par aucun bibliographe. L'énoncé du titre semble suffisamment révéler ce que contient le volume. — Je le retrouve indiqué sous le n° 370 du Catalogue de la Bibliothèque de M. F. C. Deneux. Paris, Téchener, 1844. — Le livre existe donc et on ne saurait, malgré tout, le considérer comme apocryphe. La tournure qu'avaient prise le caractère et l'esprit de Chevrier, la nature de ses relations équivoques, le style de cette œuvre, tout est là pour confirmer l'attribution. Je l'ai vu annoncé dans un catalogue de vente, sous cette rubrique et cette date : Londres, 1798. — Est-ce une erreur de date ou une réimpression posthume?

54. ALMANACH DES GENS D'ESPRIT PAR UN HOMME QUI N'EST PAS SOT. Calendrier pour l'Année 1762 et le reste de la Vie : Publié par l'Auteur du Colporteur. Toujours à Londres (La Haye), chez l'Éternel M. Jean Nourse, 1762, 1 vol. pet. in-8 (190) de 134 pp., plus un avertissement.

Le titre de cette édition est en caractères rouges et noirs; mais il y en a une autre de la même date, avec un titre en caractères noirs seulement. — Cet ouvrage a été réimprimé deux fois en 1763, in-12, avec un changement insignifiant sur le titre. Le texte est absolument le même dans les quatre éditions.

L'Avertissement qui se trouve à la fin du volume porte le nom de Chevrier : c'est donc une erreur de le classer au rang des livres anonymes (191) et c'est avec plus de raison que M. Quérard le classe dans les *auteurs déguisés* (192).

« *L'Almanach des gens d'esprit* tire tout son mérite, » *comme le Colporteur*, de sa méchanceté, et comme il » n'y en a pas tant, il intéresse moins en proportion... » L'article des *Théâtres* contient une notice des divers » Acteurs et Actrices, avec l'anecdote scandaleuse... » ce qu'il y a de mieux dans tout le livre, ce sont des » anecdotes sur quelques gens de lettres vivans » (193).

Suivant Bachaumont, ce volume fut saisi au moment de son apparition. — On le trouve sous le n° 456 du catalogue de la *Bibliothèque de la reine Marie-Antoinette au petit Trianon*.

55. Testament politique du maréchal de Belle-Isle. Amsterdam, libraires associés, 1762, 1 vol. in-12 (194). — Il existe deux autres éditions, sous la même rubrique, de la même année et du même format. — Nouv. édit., augmentée du portrait ou caractère du cardinal de Fleury et de son codicile. La Haye et Liège, Boubers, 1762, 1 vol. in-12 (195).

M. Quérard indique une édition sous cette rubrique : Amsterdam, 1761, in-12 ; mais elle m'est inconnue. Ce livre a été aussi imprimé avec les deux ouvrages inscrits sous les deux numéros suivants.

On trouve encore d'autres éditions qu'il me semble inutile d'inventorier :

« Il en est jusqu'à dix que je pourrais compter. »

Elles n'offrent entre elles que des variantes insignifiantes. L'auteur en a lui-même parlé et il affirme (196) qu'il a « laissé faire sept éditions du *Testament politique* » *du Maréchal de Belle-Isle*, sans dire un mot. » Il auroit « peut-être gardé le silence si l'on n'en préparoit encore » trois éditions, à Rouen, à Amsterdam et à La Haye, » et il apostrophe rudement « ceux qui croient qu'il est » permis de voler ainsi le bien d'autrui. » Cette accusation de vol s'adresse à Maubert de Gouvest, suivant une note de Jamet.

Dans une autre publication, Chevrier annonce une *douzième édition*, en se plaignant avec amertume des réimpressions clandestines qui auraient paru en très-peu de temps. J'admets l'existence de ces éditions qui

se sont si rapidement succédées, avouées par l'auteur ou publiées contre son aveu; mais il est impossible d'oublier l'anecdote rapportée par Fréron (197).

Cet ouvrage imprimé sans nom d'auteur et dont il n'est pas parlé dans la *Gazette de Deux-Ponts*, a été traduit en anglais.

Le *Testament* est-il l'œuvre du maréchal de Belle-Isle? A-t-il été écrit sur des documents communiqués ou livrés à Chevrier, ou bien n'est-ce qu'un travail de pure imagination?

» M. de Belle-Isle, dit le président Hénault, n'a point » voulu laisser de mémoires, et je lui ai vu brûler infi- » niment d'écrits qui ne peuvent être trop regrettés » (198).

« Ne seroit-ce point ici, suivant un critique (199), une » de ces fraudes littéraires, dont une partie du public » est quelquefois la dupe?... Car à supposer que le » prétendu Testament qu'on débite aujourd'hui parût » tout entier écrit de la main du Maréchal de Belle-Isle, » nous aurions encore de la peine à nous persuader » qu'il en fût l'Auteur. Il nous paroîtroit bien plus na- » turel de penser qu'on a pu parvenir à contrefaire » l'écriture d'un grand homme, que de croire qu'il s'est » permis d'écrire des petitesses injurieuses à des gens » qui l'ont bien servi, des vérités qui courent les rues, » des opinions hazardées, des maximes politiques qu'il » ne croyoit pas, et tout cela pour en imposer au Public » après sa mort. »

« Il n'y a pas quatre pages de vérité et de bon sens, » a dit Voltaire (200), dans ce nouveau Testament. »

M. Quérard le considère comme apocryphe (201) et le Père Lelong l'attribue à Chevrier. D'autres prétendent qu'il est le produit de celui-ci et de Maubert de Gouvest; mais Voltaire (202) écrit que ce dernier, qu'il traite fort mal, « a composé cet impertinent » ouvrage. »

Il est possible que le maréchal de Belle-Isle ait employé ses loisirs à écrire des mémoires politiques et diplomatiques; mais quelles que soient les œuvres sorties de sa plume, on ne saurait affirmer, d'une manière absolue, qu'il a laissé des matériaux pour l'histoire de sa vie et de son temps. S'ils ont été composés, le président Hénault déclare que le maréchal les a détruits et le témoignage de l'historien qui vivait dans son intimité ne peut être suspecté.

« On haïssait le maréchal de Belle-Isle, on ne ren- » dait même pas à sa capacité toute la justice qu'il mé- » ritait; une foule de mauvais sujets, dont il était » entouré et qu'il protégeait, ne contribuèrent pas peu » à le rendre odieux au public » (203).

Dans cette cour, peuplée « de mauvais sujets, » comme dit Grimm, Chevrier avait ses entrées : il était l'un des familiers de l'hôtel de Belle-Isle, il avait la faveur du maître. Celui-ci se plaisait comme un grand Seigneur à causer des événements diplomatiques auxquels il avait été mêlé, des opérations militaires aux-

quelles il avait pris part. C'est évidemment dans ces conversations que Chevrier a recueilli ce qui fait le fond du *Testament* et il l'a arrangé, rédigé tel qu'on le connait. On doit donc le regarder comme l'auteur du livre.

Après avoir accusé Maubert qu'il appelle « le Brigand » politique » (204) de lui avoir volé son œuvre, il en a, plusieurs fois, hautement revendiqué la paternité (205). Il se vante aussi, quelque part, de l'avoir composée à Bruxelles « en neuf matinées, » et il raconte minutieusement les petites tracasseries dont il semble avoir été l'objet. Ses affirmations ne sont pas, d'ailleurs, de nature à convaincre que « cet ouvrage est dû à l'infidé» lité d'une personne attachée au maréchal de Belle» Isle, » et qu'il a été puisé à des sources originales et non suspectes.

Ce livre est, d'ailleurs, facilement écrit, quoique mal digéré et il renferme des détails curieux.

56. LE CODICILLE ET L'ESPRIT OU COMMENTAIRE DES MAXIMES POLITIQUES DU MARÉCHAL DE BELLE-ISLE, avec des notes apologétiques, historiques et critiques, par D. C. La Haye, veuve Van Duren, 1762, 1 vol in-12 (206).

Les *Mémoires* de Bachaumont attribuent à tort ce livre à Maubert de Gouvest. Les initiales du nom de l'auteur D. C. (De Chevrier) qu'on lit sur le titre figurent aussi sur les trois éditions du livre suivant (207).

57. LA VIE POLITIQUE ET MILITAIRE DU MARÉCHAL DE BELLE-ISLE, par D. C. La Haye, Veuve Van Duren,

1762, 1 vol. in-12 (208). — Autres édit. La Haye, Veuve Van Duren, 1762, 1 vol. in-12, port. et fig. — La Haye et Liège, Boubers, 1762, 1 vol. in-12.

La *Gazette de Deux-Ponts* se tait sur cet ouvrage et sur le précédent.

58. LA VIE DE TOUTES LES ACTRICES ET DANSEUSES DEPUIS 1650 JUSQU'AU PREMIER JANVIER 1762. Avec le catalogue exact de tous les citoyens qu'elles ont fourni (sic) à l'État, par de Chevrier. La Haye, 1762, 1 vol. in-8 (209).

L'ouvrage devait paraître en huit volumes de 400 pages chacun, avec les portraits de toutes les Actrices et Danseuses, dont l'auteur décrivait « la vie domesti- » que, théâtrale et voluptueuse. » Le premier volume a seul été publié. C'est Chevrier qui nous apprend tous ces détails (210) et il ajoute : « On avoit résolu de faire » paroître cet Ouvrage dont le premier volume est déjà » imprimé, tome par tome ; mais les deux libraires » avec qui j'ai traité, ont réfléchi que cette disposition » étoit contraire à leurs intérêts, et ils m'ont prié de » permettre que mon livre ne vit le jour que lorsqu'il » seroit absolument fini, c'est-à-dire que j'aurois donné » le huitième volume qui contient les vies de Mesde- » moiselles *Fleuri*, *d'Arimath*, *d'Hennetaire*, *Villiers*, » *Rosalide*, *Destouches*, *Dubois mère*, *Gautier* et trois » autres qui ne s'entendront nommer que trop tôt. »

Chevrier termine son article bibliographique par quelques particularités sur le tome premier.

Telle est la réclame de l'auteur : elle promet et on devine. Ce livre n'est cité nulle part et pourtant le premier volume a été imprimé : la *Gazette de Deux-Ponts* en rapporte fidèlement le titre et l'annonce de son apparition dans le Journal que publiait l'auteur semble trop formelle pour que l'on puisse douter du fait; mais la mort de Chevrier en a probablement fait vendre les feuilles aux épiciers. N'était-ce pas justice?

*Almanach des actrices.* C'est en ces termes laconiques que la *Gazette de Deux-Ponts* enregistre un volume qu'elle attribue à Chevrier. N'y a-t-il pas encore ici un double emploi, ou une erreur de ce Journal? Le volume dont il donne, sans aucun détail ni explication, ce sommaire abrégé, me paraît évidemment le même que celui dont j'ai fait la description.

59. L'OBSERVATEUR DES SPECTACLES OU ANECDOTES THÉATRALES, *ouvrage périodique*, par de Chevrier. La Haye, H. Constapel, 1762, 1 vol. pet. in-8 de 48 pp.

Les 14 premières pages renferment le prospectus et dans le reste du volume on trouve des nouvelles relatives aux théâtres pour le mois de décembre 1761.

L'OBSERVATEUR DES SPECTACLES, etc., par de Chevrier. La Haye, 1762, 2 vol. pet. in-8 (211).

Le titre de ces deux volumes est gravé et ils font suite à l'ouvrage précédent. C'est un journal où l'auteur rend compte, suivant sa manière habituelle, des pièces

nouvelles représentées pendant les six premiers mois de l'année 1762.

Chevrier a cité *l'Observateur des Spectacles*, à propos de *Marignan* et plus tard, dans ce même journal, il a reparlé de cet acteur. *Marignan* qui jouait les *Arlequins* avait raillé Chevrier dans une fable prononcée sur le théâtre de Bruxelles : aussi ce dernier ne l'a-t-il pas ménagé (212.)

« C'est le dernier ouvrage sorti de la plume de l'é» crivain satirique (213). La partialité et l'humeur do» minent dans les jugemens qu'il portoit des ouvrages » dramatiques et des acteurs. Le sel et les bons mots » qu'on y trouve sont toujours cachés dans quelques » allusions à des anecdotes indécentes, et ce qui fait » rire est moins les portraits que les originaux. »

La page 310 du deuxième volume se termine par des points..... La phrase est restée inachevée et l'éditeur ajoute : « Ici finit l'Observateur par M. de Che» vrier. » Vient ensuite une notice nécrologique.

Tous les bibliographes sont muets sur ces trois volumes.

60. PARIS, HISTOIRE VÉRIDIQUE, ANECDOTIQUE, MORALE ET CRITIQUE, avec la clef, par Chevrier. La Haye, 1767, pet. in-8 de 68 pp., y compris le titre (214).

Ce volume n'a été imprimé que plusieurs années après la mort de l'auteur. *La France littéraire* de 1769, et la *Gazette de Deux-Ponts*, dont l'article est postérieur en date, n'en font pas mention.

Les critiques n'ont pas été favorables à ce volume (215).

« *Paris* est une brochure posthume de M. Chevrier. » Elle paroit avoir été composée dans la chaleur des » différends entre le Parlement et l'Archevêque de » Paris. L'un et l'autre y sont également maltraités, » ainsi que les Ministres et Madame de Pompadour. » Toute l'histoire de Damiens y est rapportée. M. de la » Poupelinière revient aussi sur la scène : en un mot, » c'est une rapsodie très-digne de servir de pendant au » Colporteur : elle est aussi méchante et moins gaie, » plus politique que galante. Le style n'en est pas meil- » leur, et cet ouvrage, comme beaucoup d'autres, ne » tire son mérite que de ses ténèbres et de la rareté. »

61. ŒUVRES COMPLÈTES DE CHEVRIER. Londres, J. Nourse, 1774, 3 vol. in-12 (216).

Le premier volume contient *le Colporteur* et *l'Almanach des gens d'esprit*. — On trouve dans le second, divisé en deux parties : *Les Amusements des dames de B., les trois C., Je m'y attendois bien* et les *Mémoires d'une honnête femme*. — Le troisième volume, également divisé en deux parties, comprend les *Ridicules du siècle*, les *Nouvelles libertés de penser* et l'*Essai sur les Mémoires de M. Guillaume*, — Inutile de dire, après ce qui précède, que ces deux dernières pièces ne sont pas de Chevrier. — Ce volume est terminé par la *Vie du père Norbert et par la Clef et la critique du Colporteur*. — Ces deux opuscules ont une pagination différente de la première partie du volume.

M. Quérard n'a pas donné d'une manière exacte l'énumération des pièces qui composent ces trois volumes, dont on rencontre certains exemplaires qui ne portent pas le nom de l'auteur.

Peignot dit que ces *OEuvres complètes de Chevrier* ont été condamnées (217).

Tel est le catalogue des œuvres de Chevrier; mais outre sa collaboration à la *Gazette de Bruxelles*, il a fait d'autres écrits politiques (218) et différents articles littéraires que l'on trouve disséminés dans le *Mercure* de France (219).

Il a lui-même mentionné une *Epître* (en vers) *à M. l'Evêque de...* (220) et une *Ode à S. A. R.* le duc Charles de Lorraine, dont il a reproduit quelques vers (221). J'ignore si ces deux pièces ont été imprimées.

Je ne m'arrêterai pas à rapporter la liste de ses productions qui n'ont pas vu le jour : elle se trouve à la suite de la *Lettre à Dom Calmet* et dans l'*Observateur des spectacles* (222). *La Gazette de Deux-Ponts* en a aussi fait connaître quelques-unes. Tous ces écrits, aujourd'hui perdus, ne semblent point offrir beaucoup d'intérêt.

Chevrier a parlé d'un poëme héroï-burlesque intitulé: *La Thibaudade* (223), dont il avait probablement conçu la pensée dans le cours de ses démêlés avec le procureur-général Thibault. Le procès terminé, l'auteur a cru prudent d'ensevelir son œuvre et d'oublier celui qui en était le héros.

Il avait aussi composé une comédie, en trois actes et en vers, qui avait pour titre : *Les Portraits*. Cette pièce, à l'en croire, aurait été défendue par la censure (224).

On lit souvent dans les catalogues de vente le nom de Chevrier placé sous le titre d'un volume anonyme dont on lui accorde la paternité. Inutile de réfuter ces attributions erronées et sans fondement.

M. Quérard cite comme produit par sa plume l'ouvrage suivant : ANECDOTES CRITIQUES. Londres (Bruxelles), s. d., in-12.

On chercherait vainement ce volume dans le vaste dépôt de la Bibliothèque impériale : il n'est pas indiqué sur le catalogue manuscrit de cet établissement et le *Dictionnaire des Anonymes*, par Barbier, ni le *Nouveau Dictionnaire des Anonymes*, par M. E. de Manne, n'en font mention.

Le savant et laborieux auteur de *La France littéraire* a, selon toute apparence, emprunté ce détail à la *Biographie universelle;* mais cette source n'est pas la meilleure. Lorsque tous les écrivains du siècle dernier se taisent, je ne saurais attribuer ce volume à Chevrier.

La même *Biographie universelle* dit aussi qu'il a donné au théâtre *Le Réveil de Thalie*, qui se trouve parmi les pièces de Voisenon. Cette attribution n'est pas plus certaine que la précédente : le recueil des œuvres dramatiques de ce dernier et l'histoire de sa vie ne

fournissent aucun renseignement qui confirme l'assertion de M. Delaulnaye.

RÉFLEXIONS SUR LE THÉATRE FRANÇAIS, in-8. Tel est le titre sous le lequel la *Gazette de Deux-Ponts* enregistre un volume que je n'ai jamais rencontré. Il est aussi mentionné dans la *France littéraire* de M. Quérard; mais ce livre n'est-il pas le même que celui décrit sous le n° 24 ci-dessus. Je suis très-porté à le croire.

C'est à tort, assurément, qu'on classe parmi les œuvres de Chevrier le livre intitulé : HISTOIRE DE STANISLAS I, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Duc de Lorraine et de Bar, etc., etc., etc., par M. de C***. Londres, Guillaume Meyer, 1741, 2 vol. in-12.

Suivant le *Dictionnaire des Anonymes*, cette Hlstoire est de J.-G. de Chevrières, et au moment où elle a paru, le futur antagoniste du Lieutenant Général de police Thibault s'asseyait encore sur les bancs de l'école de droit de Pont-à-Mousson (225).

Enfin, sur le catalogue manuscrit de la Bibliothèque impériale, on lit le titre suivant : *Epitaphe pour le mauzolée* (sic) *de Mgr le Dauphin, en vers héroïques, avec une lettre de consolation au Roy sur la mort de Mgr le Dauphin, décédé en son château de Meudon, le 15 avril 1711.* S. l. ni d., in-4 de 4 pp.

L'époque de la mort du Dauphin et la signature *A. de Chevrier* au bas de l'épître dédicatoire démontrent de tout point que cette pièce n'appartient pas à l'auteur de l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar*.

# NOTES DE LA PARTIE BIBLIOGRAPHIQUE.

(1) Ma collection. — J'ai indiqué les Bibliothèques publiques et privées où se trouvent les volumes de Chevrier pour prouver que j'ai parlé *de visu*. — Pour cette partie de mon travail, j'ai eu recours à M. Soyer-Willemet, Bibliothécaire en chef de la ville de Nancy : son érudition bibliographique et son obligeance ne m'ont jamais fait défaut. C'est avec plaisir qu'ici je l'en remercie.

(2) V. cette lettre aux pièces justificatives, p. 218, lettre A. — Chevrier a fait allusion à ce roman dans l'*Observateur des spectacles*, t. II, p. 183 : il a dit qu'il l'avait composé en 1743.

(3) *Œuvres complètes de Palissot*. Londres, 1779, 7 vol. in-12, t. VI, p. 353.

(4) Amsterdam, 1787, 12 vol. in-8°, t. XI.

(5) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet*. — Ma collection.

(6) Ib.

(7) Ib.

(8) *L'année littéraire* de 1754, t. III, p. 166.

(9) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet*.

(10) Ib. Ma collection.

(11) Ib. Cette pièce est citée par la *France littéraire* de 1769 et par Palissot. — V. aussi *L'année littéraire* de 1754, t. V, p. 333.

(12) *Mercure de France*. Décembre 1750, p. 71.

(13) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet*.

(14) *Extrait de la séance publique de l'Académie des Belles-Lettres de Corse*, etc., le 1er novembre 1749. S. l. ni d., in-4° de

4 pp. Cette Académie, instituée en 1749, ne survécut pas longtemps à la disgrâce de son fondateur.

(15) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet.*

(16) *La clef du cabinet des princes de l'Europe*, t. XCIII, p. 172, donne un extrait de cette pièce.

(17) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet.*

(18) *La clef du cabinet des princes de l'Europe*, t. XCIV, p. 86.

(19) *Mercure de France.* Décembre 1749, p. 159; avril 1750, p. 167; septembre 1750, p. 144; décembre 1750, p. 171. — L'épître intitulée : *L'homme d'esprit dans la société* a été reproduite par l'auteur dans les *Etrennes littéraires*, p. 11.

(20) Ma collection.

(21) *Mercure de France.* Avril 1751, p. 128.

(22) Ma collection.

(23) V. la note 1 de la page 18 de la partie historique de cette Notice. — L'épître à Thibault est imprimée dans l'*Histoire d'une cause célèbre*, p. 11.

(24) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet.*

(25) Ib. Le lieu de l'impression et le format ne sont pas indiqués.

(26) *Biogr. univ.*, par Michaud; *Nouv. Biogr. Gén.*, par F. Didot; *La France littéraire*, par M. Quérard. Ce dernier accorde d'abord le livre à Chevrier et ensuite à La Villeheurnois.

(27) Cette *Histoire de l'isle de Corse* a reparu plus tard, avec un titre renouvelé sous la rubrique suivante : Nancy, J. et B. Babin, 1768. — Je noterai encore, en passant, qu'il existe de l'édition primitive des exemplaires en papier fort. — Ma collection.

(28) *Histoire de l'île de Corse*, par de Pommereul. Berne, 1779, 2 vol. in-8°.

(29) *Mercure de France.* Février 1750, p. 155. — Dans le compte rendu de la séance, il est dit : « La Séance se termine par » la lecture des deux premiers livres de l'*Histoire du Royaume de* » *Corse*, par M. Chevrier. — Cet ouvrage est divisé en six volumes : » le premier paroîtra à la fin de février prochain. »

(30) *Etrennes littéraires*, p. 7.

(31) Ces deux pamphlets ne paraissent pas avoir été jamais imprimés. Je possède une copie de l'un et l'autre d'une écriture du temps. La première pièce figure aussi dans mes cartons, écrite de la main de Jamet, qui y a ajouté en marge une clef des personnages.

(32) *Placet à Sa Majesté Polonoise*, p. 5. — V. aussi *Histoire d'une cause célèbre*, p. 92.

(33) Louis Frétat, comte de Boissieux, lieutenant général le 24 février 1738, mort le 1er février 1739. — Archives du ministère de la guerre. — V. *Journal et Mémoires* du marquis d'Argenson, t. I, p. 287 ; t. II, p. 24. — Barbier, *Journal*, t. II, p. 287.

(34) *Histoire de l'isle de Corse*. Discours préliminaire, p. VI.

(35) *Histoire des révolutions de Corse*, par Germanes. Paris, 1774-76, 2 vol. in-12, t. I, p. XIII.

(36) *Histoire de l'île de Corse*, par James Boswell. La Haye, 1769, in-8°.

(37) *Placet à Sa Majesté Polonoise*, p. 5. Note. — *Histoire d'une cause célèbre*, p. 93. Note.

(38) V. la note 1 de la page 27 de la partie historique de cette Notice. — Il est présumable que Goury de Champgrand, conduit à Nancy par ses relations de famille ou d'emploi, a trouvé dans cette ville l'occasion d'y faire imprimer son livre. Goury de Champgrand est désigné dans le *Catalogue des collections lorraines* de M. Noël, sous le n° 5959, comme auteur de l'*Histoire de l'isle de Corse*. Cette indication, qui a passé inaperçue, a été donnée par moi à notre compatriote. — Cet écrivain n'a d'article dans aucune biographie ; mais ce nom est cité dans la *France littéraire*, par M. Quérard. Il ne faut pas attribuer à Goury de Champgrand (Jean-François, auteur de l'*Histoire de l'isle de Corse*, les deux ouvrages sur la chasse dont parle ce savant bibliographe : ils appartiennent à Charles-Jean Goury de Champgrand, dont M. Quérard m'a obligeamment révélé les prénoms.

(39) *Histoire de l'isle de Corse*. Discours préliminaire, p. vj.

(40) *Histoire de l'isle de Corse*, p. 10.

(41) Archives du ministère de la guerre.

(42) V. une curieuse polémique dans l'*Observateur de la Corse*

de 1837, nos 238, 239, 240 et 242; et dans le *Journal de la Corse*, nos 16, 18, 19 et 21.

(43) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet.* — Ma collection.

(44) *Dictionnaire .. des principaux livres condamnés au feu*, t. I, p. 77.

(45) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet.* — Ma collection.

(46) *Œuvres complètes* de Palissot, édit. citée, t. VI, p. 333.

(47) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet.* — Ma collection.

(48) Ib. Ma collection.

(49) Ib. *Mercure de France.* Mai 1754, p. 133.

(50) Sur l'exemplaire de cette date qui fait partie de ma collection, on lit ces mots de la main de Chevrier : « M. Jamet de La » part De l'Auteur. » Le nouveau possesseur a souligné d'un double trait de plume les mots : Duc de Lorraine et de Bar, dont le premier censeur n'avait pas remarqué l'inconvenance. Cet exemplaire qui a ensuite appartenu à Méon et à Chardin, provient de la vente des livres des frères De Bure. Il est décrit dans leur catalogue de 1837, quatrième partie, sous le n° 17 des livres avec notes manuscrites.

(51) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet.* — V. *Histoire d'une cause célèbre*, p. 15 et suiv.

(52) Jean-Charles François, né à Nancy en 1717, mort à Paris, en 1769. Il est l'inventeur de la gravure à la manière du crayon. Il a gravé pour le recueil de Héré les vues des châteaux de Lunéville, de la Malgrange et de Commercy. Les amateurs lorrains recherchent le portrait de Marie Leckzinska, fille de Stanislas, reine de France.

(53) V. *Esquisse de l'histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine*, par J.-B. Simonin, père. Nancy, 1858, in-8° de 110 pp.

(54) L'exemplaire que je possède porte sur les plats des volumes, reliés en mar. rouge, les armes du prince Charles-Alexandre de Lorraine. Il contient le double titre, les 15 ff. retranchés de l'édition au nom de Mérigot et les cartons destinés à les remplacer.

(55) *Histoire d'Ema* (ou de l'Ame, par le comte de Bissy). S. l.

ni d. (Paris, 1752), 2 part. en 1 vol. in-12. — Jean Moët est l'éditeur de cet ouvrage, suivant A.-A. Barbier, et l'on attribue à Julien Busson les observations qui composent la seconde partie.

(56) *Lettres sur l'esprit de patriotisme, sur l'idée d'un roi patriote*, par Bolingbrocke, trad. de l'anglais (par le comte de Bissy). Londres (Paris), 1750, in-8°.

(57) Avis de l'éditeur en tête du tome 1er et *Mercure de France*. Juillet 1749, p. 68.

(58) *Catalogue des collections lorraines* de M. Noël, n° 2339.

(59) Note de Jamet sur mon exemplaire.

(60) Ib.

(61) *Gazette universelle de politique et de littérature de Deux-Ponts* (rédigée par Le Tellier et Dubois-Fontanelle). Deux-Ponts, 1770 et années suiv., in-8°. — V. l'année 1773, nos V et VI.

(62) *Œuvres complètes* de Palissot, édit. citée, t. VI, p. 353. — *L'année littéraire* de 1754, t. V, p. 334.

(63) « Il fit en 1754 le cens de nos écrivains, assignant les rangs » avec autorité. Je permets. Je défends, c'est ainsi qu'il parle à » ses lecteurs. » — La phrase citée a été évidemment copiée sur la Gazette. — V. *Description de la Lorraine et du Barrois*, par Durival. Nancy, V. Leclerc, 1778, 4 vol. in-4, t. I, p. 250.

(64) Année 1754, p. 317.

(65) *Mercure de France*. Juin 1754, p. 126. — V. aussi : *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, t. XIII, p. 312. Cette lettre est de Duport Du Tertre, et *L'année littéraire* de 1754, t. V, p. 145.

(66) Dans l'*Examen critique des dictionnaires historiques*, Barbier a censuré l'article *Chevrier* de la première édition de la *Biographie universelle*; mais il a lui-même commis l'erreur que je redresse.

(67) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet*. — *Mercure de France*. Février 1753, p. 122. — Bibloth.. imp.

(68) Ma collection.

(69) *Mercure de France*. Février 1753, p. 122.

(70) *L'année littéraire* de 1754, t. III, p. 164.

(71) *Lettre de Chevrier à Dom Calmet*. — Avertissement du *Colporteur*. — Ma collection.

(72) *Mercure de France*. Janvier 1753, p. 130.

(73) Ma collection.

(74) Biblioth. imp.

(75) Ma collection.

(76) Biblioth. imp.

(77) *Mercure de France*. Janvier 1753, p. 130.

(78) *L'année littéraire* de 1754, t. VI, p. 125.

(79) V. la note 61 ci-dessus.

(80) *Gazette de Deux-Ponts*.

(81) Ib. Ma collection.

(82) *Mercure de France*. Février 1754 p. 194. — *L'année littéraire* de 1754, t. I, p. 55.

(83) *Almanach des gens d'esprit*, p. III. — L'article de Chevrier a été répété : *Anecdotes dramatiques* (par Clément et l'abbé de la Porte). Paris, veuve Duchesne, 1775, 3 vol. in-12, t. II, p. 130.

(84) *Les amusemens des Dames* de B***, p. 42, note.

(85) *Gazette de Deux-Ponts*. — Ma collection.

(86) *Mercure de France*. Avril, 1754, p. 166. — *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, t. XIII, p. 262.

(87) *Dictionnaire des théâtres de Paris* (par les frères Parfaict et d'Arguerbe). Paris, Lambert, 1756, 6 vol. in-12, t. VI, p. 695.

(88) Dans la Postface de la *Revue des Théâtres*.

(89) *L'année littéraire* de 1754, t. I, p. 330.

(90) *Gazette de Deux-Ponts*. — Ma collection.

(91) *Correspondance littéraire*. Paris, 1830, 16 vol. in-8°, t. I, p. 204. — *L'année littéraire* de 1754, t. V, p. 327.

(92) *Gazette de Deux-Ponts*. — Ma collection.

(93) *Mercure de France*. Avril, 1755, p. 77.

(94) *Gazette de Deux-Ponts*. — Ma collection.

(95) *Gazette de Deux-Ponts*. — Ma collection.

(96) *L'année littéraire* de 1756, t. I, p. 281.

(97) *Mercure de France*. Décembre 1755, p. 239.

(98) *Histoire de Lorraine*, par Chevrier, t. VIII, p. 199, note. — V. sur cette pièce et la suivante : *Journal encyclopédique*. par une Société de gens de lettres. Liège, Ev. Kints, s. d. (1756 et années suiv.), pet. in-8. — Janvier 1756, t. I, prem. part. p. 1 et suiv.

(99) Ma collection. — *La Gazette de Deux-Ponts* donne à cette pièce la date de 1755.

(100) *L'année littéraire* de 1756, t. I, p. 286.

(101) *Mercure de France*. Janvier 1756, p. 172.

(102) *Gazette de Deux-Ponts*. — Ma collection. — M. Quérard a très-inexactement rapporté le titre de cet opuscule, de même que la *Gazette de Deux-Ponts*.

(103) *L'année littéraire* de 1756, t. V, p. 135.

(104) *L'Acadiade*, p. 79.

(105) *Journal encyclopédique* de 1756, t. VI, prem. part., p. 93. — *L'année littéraire* de 1756, t. V. p. 135.

(106) Ma collection.

(107) *Mercure de France*. Aoust 1757, p. 205. — *Journal encyclopédique*. Aoust 1757, t. V, p. 127.

(108) Ma collection. — A la page 7, Chevrier parle encore de l'*Arbre de Cracovie*.

(109) Bibliothèque de M. l'abbé Marchal, ancien curé de la paroisse Saint-Pierre, à Nancy.

(110) Bibliothèque de M. Beaupré, conseiller à la Cour Impériale.

(111) Bibliothèque de M. l'abbé Marchal.

(112) Bibliothèque de la ville de Nancy.

(113) Ma collection.

(114) Biblioth. imp.

(115) Ib.

(116) *Bibliothèque historique de la France*, n° 24,765.

(117) *Histoire de Lorraine*, t. I, p. 193.

(118) *L'année littéraire* de 1758, t. III, p. 134.

(119) *Le Colporteur*, p. 135, note.

(120) *Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire de notre temps*, etc., par l'Observateur hollandais (Moreau), rédigés et augmentés par D. V. (De Vattel). Francfort, 1758-1762, 30 vol. in-8°, t. I de 1769. — Tous les volumes de cette collection ne paraissent pas composés de la même manière. Ainsi, j'ai pu constater qu'un autre exemplaire de ce même tome renfermait une autre pièce que celle qui est mentionnée au texte.

(121) *La clef du cabinet des Princes de l'Europe* renferme le

*Mémoire* des comtes de Maillebois et les Eclaircissemens présentés au Roi. Juillet 1758, t. CIX, p. 45, 84, 94 et 241. — V. Barbier, *Journal*, t. IV, p. 266.

(122) *L'année littéraire* de 1758, t. III, p. 131. — Chevrier a parlé de Garrigues dans le Colporteur, p. 228. Note.

(123) V. sur le *Journal militaire et politique*, etc., rédigé par Garrigues de Froment, *L'année littéraire* de 1758, t. III, p. 114 et suiv.

(124) Ma collection.

(125) Ma collection.

(126) *Placet à Sa Majesté Polonoise*, p. 4, note.

(127) *Mémoires pour servir à l'histoire de notre tems*, etc. Première partie. Leipsick, 1757, in-8. Dans l'exemplaire de ces Mémoires que j'ai eu en main et qui appartient à la Bibliothèque de la ville de Nancy, le volume relatif à l'invasion en Saxe est défectueux du titre et de la XX^e^ pièce. Je n'ai pu lire ni le nom de l'imprimeur qui doit figurer sur ce titre, ni constater le nombre exact des pièces. — La même Bibliothèque ne possède pas la seconde partie.

(128) On lit dans l'Avertissement qui annonce ces Mémoires : « On souscrit chez la Veuve et les héritiers d'Ant. Leseure. — » Permis d'imprimer à Nancy, ce 13 août 1757, signé Thibault. »

(129) *Placet à Sa Majesté Polonoise*, p. 4.

(130) Leipsick, 1758, pet. in-8 de 227 pp. — L'Anti-Machiavelisme commence à la page 145. Il forme les chap. X, XI, XII et XIII. — Je ne sais s'il a été imprimé à part, comme semble l'indiquer M. Quérard.

(131) Ma collection.

(132) *Journal encyclopédique de 1758*, t. VI, part. II, p. 112.

(133) *Gazette de Deux-Ponts*.

(134) *Journal encyclopédique de 1758*, t. VI, part. I, p. 114.

(135) *Gazette de Deux-Ponts*.

(136) Ib. Ma collection.

(137) *Histoire d'une cause célèbre*, p. 60 et 62.

On lit dans *La clef du cabinet*, etc., t. CVIII, p. 314, après l'annonce d'un autre livre de Chevrier : « Le même Auteur publie ac- » tuellement les deux premiers volumes de l'Histoire générale de

» Lorraine : Ouvrage qui auroit pû paroître un mois plûtôt, si on » n'avoit pas été obligé de réimprimer le premier tome, soit faute » d'avoir pû trouver à *Francfort* des caractères pareils à ceux avec » lesquels il avoit été imprimé dans les *Pays-Bas*, soit aussi, parce » que les épreuves n'avoient point été revûës par l'Auteur. »

Pendant l'impression, l'auteur habitait Francfort : dans tous les volumes, son domicile est indiqué dans cette ville. — V. aussi *Histoire de la campagne de 1757*, p. 120.

(138) « Mme Coulon, dit le marquis de Fortia, et son mari étaient » également froids et leur fille aimait un peu trop à parler. Toute » cette famille était d'ailleurs très-laide. » (*Le Bibliophile belge*. Bruxelles, 1846, p. 191.)

(139) La Bibliothèque du Musée lorrain et celle de M. le docteur Simonin père, à Nancy. — Il y a encore ailleurs des cartons, notamment aux pages 307, 308 et 309 du tome VIII ; mais quel est ici le motif de la suppression des feuilles primitives ? Je ne saurais le dire.

(140) Dans le *Mercure de France*, Février 1754, p. 141, on trouve une lettre de Chevrier à Dom Pelletier sur le *Nobiliaire* dont ce dernier est l'auteur.

(141) Trois prospectus attestant ces faits font partie de ma collection.

(142) *Histoire d'une cause célèbre*, p. 157, in fine.

(143) *Histoire de Lorraine*, t. VIII. Avertissement, p. 14.

(144) Ib. t. I, en tête de la table.

(145) Ib. t. IX, p. 312. — N. B.

(146) Ib. t. IV, p. 35.

(147) Ib. t. IV, p. 70.

(148) *Histoire d'une cause célèbre*, p. 158.

(149) Ib. p. 157.

(150) Ib. p. 60 et suiv.

(151) C'est aussi ce qu'on lit dans une note de M. Fachot, ancien conservateur de la Bibliothèque publique de Nancy : « Quant aux » tomes VI et VII, on croit avec M. Mory d'Elvange, savant distin- » gué dans l'Histoire de Lorraine et membre de l'Académie de » Nancy, qu'ils n'ont jamais été imprimés. »

(200) *Correspondance générale*, t. LI, p. 275. Lettre du 11 novemb. 1761.

(201) *Les Supercheries littéraires dévoilées*, t. I, p. 110 (565). — *Bibliothèque historique de la France*, par J. Lelong et Fontette, t. II, p. 625, nos 24781, 82 et 83.

(202) *Correspondance générale*, t. LI, p. 287. Lettre du 27 novemb. 1761. — *Mélanges littéraires*, t. XLIII, p. 542-543. Note de l'éditeur.

(203) *Correspondance littéraire*, t. IV, p. 129.

(204) *La Vie du fameux Père Norbert*, p. 123, note (a).

(205) Avertissement de l'*Almanach des gens d'esprit*, et avis de l'ouvrage intitulé : *Le Codicille*. — *L'Observateur des Spectacles*, n° 11.

(206) Ma collection.

(207) *Mémoires secrets* par Bachaumont, t. I, p. 97. — V. *Bibliothèque de la France*, t. II, p. 625, n° 24782.

(208) Ma collection.

(209) *Gazette de Deux-Ponts*.

(210) *L'Observateur des Spectacles*, t. II, p. 125 et suiv.

(211) *Gazette de Deux-Ponts*. — Ma collection.

(212) *Amusemens des Dames de B.* — Epître dédicatoire, p. V. — *L'Observateur des Spectacles*, 7e et 9e cahiers.

(213) *Gazette de Deux-Ponts*. — *L'Observateur des Spectacles*, n° 13, p. 310.

(214) Ma collection.

(215) *Mémoires secrets* par Bachaumont, t. III, p. 255.

(216) Ma collection.

(217) *Dictionnaire... des principaux livres condamnés au feu*, t. II, p. 213.

(218) *La Vie du fameux Père Norbert*, p. 107, note a. — *Le Colporteur*, p. 219. — *L'Almanach des gens d'esprit*, p. 76.

(219) *Mercure de France*. Février 1756, p. 141. — Juillet 1759, p. 68. — Octobre 1754, p. 141.

(220) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, t. I, p. 13, note.

(221) *L'Almanach des gens d'esprit*, p. 133.

(222) *L'Observateur des Spectacles*, t. II, p. 315.

(223) *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. 165 et, ib., à la table, p. 510.

(224) *Le Codicille... de M. le Maréchal duc de Belliste*, p. 113, note *e*.

(225) V. la note 1 de la page 8 de la partie historique de cette Notice.

---

## ERRATA.

A la dernière ligne de la note 2 de la page 29 de la partie historique de cette Notice, au lieu de *Minikalis*, lisez : *Minakalis*.

A la note 1 de la page 33, au lieu du 7 janvier 1710, lisez : le 8 février 1710. — Cette date est écrite de la main de Jamet sur un livre qui lui a appartenu.

# RECHERCHES

SUR

# LE MOUVEMENT RELATIF

## D'UN CORPS SOLIDE

PAR M. LAFON

---

### § I.

Je vais d'abord considérer rapidement le cas où l'on n'a qu'un seul point matériel et chercher la vitesse et l'accélération de ce point, dans son mouvement rapporté à des axes mobiles. Passant ensuite au cas général d'un système de points, je ferai voir qu'une marche presque identique à celle qui m'aura donné l'accélération dans le cas d'un seul point, me conduira aux formules générales du mouvement relatif d'un corps solide.

1. Désignons par MN le déplacement infiniment petit du point M, par rapport à des axes qui tournent autour d'un axe instantané passant par leur origine. Pour avoir le chemin élémentaire que parcourt le point M dans l'espace absolu, on peut supposer que ce point décrit d'abord l'élément MN, et que cet élément se transporte

ensuite en M'N'' en vertu d'une rotation infiniment petite, $\omega\vartheta$, autour de l'axe instantané. Or ce mouvement d'entraînement peut se décomposer en un mouvement de transaction, qui amènera MN en M'N', et en un mouvement de rotation, autour du point M', en vertu duquel le point N' décrira l'arc $N'N'' = \omega\vartheta$. M'N' sin. $\alpha$, $\alpha$ étant l'angle que fait MN avec $\omega$.

De là il sera facile de conclure que la vitesse du mouvement absolu est la résultante de la vitesse du mouvement relatif et de celle du mouvement d'entraînement, en négligeant la vitesse élémentaire $\omega$. MN. sin. $\alpha$.

Ces considérations vont nous permettre de trouver facilement l'accélération dans ces divers mouvements.

Supposons, en effet, que $Av$, $vV$ représentent (fig. 2) respectivement dans le mouvement d'entraînement et dans le mouvement relatif, la vitesse d'un point M, à l'époque $t$. Nous venons de voir que l'on pouvait prendre AV pour la vitesse résultante, en négligeant $Vu_1$, $= \omega u$ sin. $\alpha$. $dt$, $u$ étant la vitesse relative.

Pour connaître la valeur infiniment voisine de AV, désignons par $Av'$, $v'u'$, $u'V'$, ce que deviennent les quantités $Av$, $vV$, $Vu_1$, au bout du temps $dt$. Comme nous ne pouvons plus négliger ici un infiniment petit du 1er ordre, il faudra prendre AV' pour la vitesse absolue, à l'époque $t + dt$. L'accélération $\frac{VV'}{dt}$ sera donc la résultante des vitesses $\frac{Vu_1}{dt}$, $\frac{u_1u'}{dt}$, $\frac{u'V'}{dt}$ dont nous allons chercher les expressions.

Les deux premières de ces trois vitesses sont évidemment dirigées dans le même sens et sont égales à un infiniment petit du premier ordre près. Donc leur résultante sera égale à leur somme $2\,\omega\,u\,\sin.\,\alpha$.

Pour avoir la troisième $\frac{u_1u'}{dt}$, menons $v'B$ égal et parallèle à $vu_1$. Il est clair que $v'B$ et $v'u'$ représenteront en grandeur et en direction, deux vitesses infiniment voisines dans le mouvement relatif, indépendamment du mouvement d'entraînement et que, par conséquent, $\frac{Bu'}{dt}$ sera l'accélération du mouvement relatif. Donc en appelant

A..... l'accélération du mouvement absolu,
$e$..... l'accélération du mouvement d'entraînement,
$r$..... l'accélération du mouvement relatif,

on aura :

$$A = \text{résultante de } (e,\ r,\ 2\,\omega\,u\,\sin.\,\alpha).$$

## § II.

### SYSTÈME DE POINTS INVARIABLEMENT LIÉS.

2. Désignons par $o$ un point fixe autour duquel un corps solide peut tourner et cherchons le mouvement de ce corps par rapport à des axes rectangulaires $ox'$,

$oy'$, $oz'$, qui tournent autour d'un axe instantané $\omega'$, passant par le point $o$.

Soient $ox$, $oy$, $oz$, trois axes fixés au corps et dirigés suivant ses moments principaux d'inertie que je désignerai respectivement par A, B, C.

Tous ces axes seront choisis de manière à ce qu'un observateur couché sur $oz$, les pieds en $o$, et regardant dans l'intérieur de l'angle $xoy$, ait l'axe $ox$ à sa gauche et l'axe $oy$ à sa droite. Le sens d'une rotation sera dit positif, quand il ira de la gauche vers la droite de cet observateur.

Soit M un point du corps, $m$ sa masse, et $l$ sa distance au point $o$.

La vitesse absolue de ce point sera la résultante de la vitesse d'entraînement $\omega' l \sin.(\omega', l)$, de la vitesse relative $\omega l \sin(\omega, l)$, et enfin d'une vitesse élémentaire dont la projection sur un plan perpendiculaire à $o$M sera évidemment égale à

$$\omega l \sin.(\omega, l)\, \omega' \cos.(\omega', l)\, dt.$$

Toutes ces vitesses étant perpendiculaires à $o$M, il suffira pour avoir les axes de leurs moments, de les multiplier par $l$ et de les faire tourner, dans leur plan, d'un angle de 90° de la droite vers la gauche, pour un observateur couché sur $o$M, les pieds en M.

Donc l'axe du moment de la vitesse résultante sera la résultante de l'axe du moment de la vitesse relative, de

l'axe du moment de la vitesse d'entraînement, et enfin d'un axe élémentaire égal à $\omega \sin.(\omega, l)\, l\,(p'x + q'y + r'z)\,dt$. En multipliant chacun de ces axes par $m$ on aura les axes des moments des quantités de mouvement. L'axe élémentaire sera donc égal, en valeur absolue, à la vitesse relative élémentaire d'un point N de la droite oM, situé à une distance $oN = ml\,(p'x + q'y + r'z)$ du point $o$. Cet axe et cette vitesse relative seront parallèles, mais de sens contraire si le point N est pris sur le prolongement de oM.

3. Si l'on applique le même raisonnement à tous les points, et que l'on désigne par R la résultante de toutes les droites analogues à oN, il est évident que la vitesse relative élémentaire de l'extrémité de R représentera la résultante de tous les axes dont il s'agit.

En se rappelant que, d'après le choix des axes, on doit avoir $\Sigma mxy = o$, $\Sigma mxz = o$, $\Sigma myz = o$, on trouvera pour les projections de R sur les axes $ox$, $oy$, $oz$.

$$-p'\Sigma mx^2,\quad -q'\Sigma my^2,\quad -r'\Sigma mz^2.$$

En posant $\Sigma mx^2 = \alpha$, $\Sigma my^2 = \beta$, $\Sigma mz^2 = \gamma$, il viendra

$$R = \sqrt{a\,p'^2 + \beta^2 q'^2 + \gamma^2 r'^2}.$$

4. Cela posé, si l'on représente respectivement par $oh$, $hH$ (*fig. 3*) les résultantes des axes élémentaires dans le mouvement d'entraînement et dans le mouvement re-

latif, la ligne $oH$ représentera l'axe des moments des quantités de mouvement, dans le mouvement absolu, en négligeant l'axe élémentaire que je représente par $Hk$.

En désignant par $oh'$, $h'H'$, $H'k'$, ce que deviennent respectivement les lignes $oh$, $hH$, $HK$ au bout du temps $dt$, on voit que $ok'$ doit représenter, en grandeur et en direction, la valeur infiniment voisine de $oH$. Donc la vitesse de l'extrémité de l'axe résultant sera la résultante des vitesses $\frac{HK}{dt}$, $\frac{Kg}{dt}$, $\frac{gH'}{dt}$, $\frac{H'K'}{dt}$, ou, ce qui revient au même des vitesses $2\,\frac{HK}{dt}$, $\frac{hh'}{dt}$, $\frac{gH'}{dt}$.

Remarquons que la première de ces trois vitesses est égale à $2\,\omega\,R\sin.(\omega, R)$, et que les deux autres représentent les vitesses des axes dans le mouvement d'entraînement et dans le mouvement relatif, comme si ces mouvements étaient des mouvements absolus.

5. Cherchons d'abord les projections de $\frac{hh'}{dt}$ sur l'un des axes du corps, sur $oz$, par exemple. $Ap'$, $Bq'$, $Cr'$ étant les projections de $oh$ sur ces axes, il s'ensuit que $A\,\frac{dp'}{dt}$, $B\,\frac{dq'}{dt}$, $C\,\frac{dr'}{dt}$ seront les projections, sur ces mêmes axes, de la vitesse relative du point $h$. Pour avoir les projections de la vitesse d'entraînement de ce même point, menons par le point $o$ une droite $oA$ représentant l'axe instantané $\omega'$. Comme le double de la sur-

face du triangle *hoA* représentera la vitesse d'entraînement du point *h*, la projection de cette vitesse sur l'axe des *z* sera égale au double de la projection de ce triangle sur le plan *xoy*, c'est-à-dire à $p'Bq' - q'Ap'$.

Il est facile de voir que cette expression sera positive ou négative selon que la vitesse d'entraînement du point *h* sera dirigée vers les *z* positifs ou vers les *z* négatifs.

La projection de $\frac{hh'}{dt}$ sur *oz* sera donc égale à

$$C\frac{dr'}{dt} + p'q'(B - A).$$

On verrait de même que $C\frac{dr}{dt} + pq(B - A)$ est la projection de $\frac{gH'}{dt}$ sur le même axe et que celle de la vitesse d'entraînement $2\omega R \sin.(\omega, R)$ est égale à

$$-2(p\beta q' - q\alpha p').$$

Donc la somme de ces trois projections sera égale à la projection de $-\frac{HK'}{dt}$ sur *oz*.

Or, d'après le théorème de d'Alembert, la vitesse $\frac{HK'}{dt}$ est égale en grandeur et en direction à l'axe G du moment résultant des forces qui agissent sur le corps solide. Donc en appelant L, M, N les projections de G sur les axes *ox*, *oy*, *oz*, on aura

$$N = C\frac{dr}{dt} + p'q'(B - A) + C\frac{dr}{dt} + pq(B - A) - 2(p\beta q' - q\alpha p').$$

Supposons trouvées les deux autres équations analogues à celle-ci, et ne conservons, dans les premiers membres, que les quantités qui se rapportent au mouvement relatif; on aura ainsi les trois équations suivantes, qui seront les équations du mouvement relatif.

$$(1)\quad A\frac{dp}{dt} + qr(C - B) = L$$
$$- \left\{A\frac{dp'}{dt} + q'r'(C - B) - 2(q'\gamma r' - r'\beta q')\right\}$$
$$(2)\quad B\frac{dq}{dt} + rp(A - C) = M$$
$$- \left\{B\frac{dq'}{dt} + r'p'(A - C) - 2(r\alpha p' - p\gamma r')\right\}$$
$$(3)\quad C\frac{dr}{dt} + pq(B - A) = N$$
$$- \left\{C\frac{dr'}{dt} + p'q'(B - A) - 2(p\beta q' - q\alpha p')\right\}$$

6. Dans le cas particulier de $A = B = C$, ces équations expriment des relations entre les vitesses des extrémités des axes de rotation. Alors, en effet, les axes des quantités de mouvement se confondent avec les axes instantanés qui leur correspondent, et sont respectivement égaux à ces rotations multipliées par A. On a, de

plus, $2\omega R \sin.(\omega, R) = A\,\omega\omega' \sin.(\omega, \omega')$. Donc la vitesse de l'extrémité de l'axe de la rotation résultante se compose : 1° de la vitesse de l'extrémité de $\omega'$; 2° de la vitesse de l'extrémité de $\omega$, en considérant $\omega$ comme une rotation absolue; 3° de la vitesse d'entrainement $\omega\omega' \sin.(\omega, \omega')$.

Cette proposition peut du reste se démontrer d'une manière générale par le procédé suivant.

Soit OACB un parallélogramme dans lequel OA représente la rotation d'entrainement $\omega'$, et OB la rotation relative $\omega$. OC sera la rotation résultante.

Au bout du temps $dt$, on aura un nouveau parallélogramme OA'C'B', dans lequel OA', OB' OC' représenteront respectivement les positions infiniment voisines de OA, OB, OC.

Or, quand un corps est soumis à deux rotations simultanées $\omega$ et $\omega'$, on peut supposer qu'à chaque instant, il tourne d'abord autour de $\omega'$ en entrainant $\omega$, et qu'il tourne ensuite autour de $\omega$ sans entrainer $\omega'$. Donc la vitesse $\frac{BB'}{dt}$ se composera de la vitesse d'entrainement $\omega\omega' \sin.(\omega, \omega')$ et de la vitesse due au déplacement qu'éprouverait l'axe de rotation $\omega$, si cette rotation était absolue. Par conséquent, puisque $\frac{CC'}{dt}$ est évidemment la résultante de $\frac{BB'}{dt}$ et de $\frac{AA'}{dt}$ le théorème que j'ai énoncé se trouve démontré.

7. Les quantités $p$, $q$, $r$ peuvent être facilement déterminées au moyen des trois angles qui donnent la position du corps par rapport aux axes $ox'$, $oy'$, $oz'$. En effet, du point $o$ centre des axes (*fig. 4*), avec un rayon égal à l'unité, décrivons une sphère qui coupe les six axes en des points que nous désignerons par $x'$ pour l'axe $ox'$, par $y'$ pour l'axe $oy'$, ainsi de suite. Formons les triangles sphériques $x'y'z'$, $xyz$ et prolongeons l'arc $yx$ jusqu'au point N. Les trois angles qui déterminent la position du corps ont pour mesure les arcs $Nx = \varphi$, $Nx' = \Psi$, $zz' = \theta$.

Ces arcs ont respectivement pour pôles les points $z$, $z'$, N. Or, si on décompose $\omega$ suivant les directions $oz$, $oz'$, $o$N, la première composante ne faisant varier que l'angle $\varphi$ sera égale à $\frac{d\varphi}{dt}$; de même la seconde sera $\frac{d\Psi}{dt}$ et la troisième $\frac{d\theta}{dt}$. Donc $p$, $q$, $r$ devant représenter les projections de ces trois composantes sur les axes $ox$, $oy$, $oz$, on aura les trois relations

$$p = \frac{d\Psi}{dt}\cos.(z'z) + \frac{d\theta}{dt}\cos.\varphi = \frac{d\Psi}{dt}\sin.\theta\sin.\varphi + \frac{d\theta}{dt}\cos.\varphi.$$

$$q = \frac{d\Psi}{dt}\cos.(z'y) - \frac{d\theta}{dt}\sin.\varphi = \frac{d\Psi}{dt}\sin.\theta\cos.\varphi - \frac{d\theta}{dt}\sin.\varphi.$$

$$= \frac{d\Psi}{dt}\cos.0 + \frac{d\varphi}{dt}$$

## § II.

8. Il me paraît intéressant d'examiner ce que deviennent les équations du mouvement, quand on projette la vitesse $\frac{HK'}{dt}$ sur des directions différentes de celles que nous avons choisies. Prenons, par exemple, les directions $oN$, $oM$, $oz'$ dont les deux premières passent par les points N et M où l'arc $zz'$ prolongé coupe les arcs $xy$, $x'y'$.

Soient

$\lambda, \mu, m,$ les projections sur $oN$, $oz$, $oM$ de l'axe des moments des quantités de mouvement dans le mouvement relatif.

$\lambda', \mu', m',$ les quantités analogues dans le mouvement d'entrainement.

$\lambda_1', \mu_1', m'_1,$ les projections de R sur les mêmes axes.

Si l'on remarque que dans le mouvement relatif, les axes $ox'$, $oy'$, $oz'$ doivent être considérés comme fixes, et que par conséquent $oM$ et $oN$ ne se déplacent qu'en vertu de la rotation $\frac{d\Psi}{dt}$, on verra que les quantités

$$\frac{d\lambda}{dt} - m\frac{d\Psi}{dt}, \quad \frac{dm}{dt} + \lambda\frac{d\Psi}{dt}, \quad \frac{d\mu}{dt}$$

représentent les projections sur les axes $oN$, $oM$, $oz'$ de la vitesse que nous avons représentée par $\frac{hh}{dt}$.

Dans le mouvement d'entraînement, au contraire, les axes $o$N, $o$M, $oz'$, sont entraînés par la rotation $\omega$, Ordinairement cette rotation est donnée par ses projections $\alpha'$, $\beta'$, $\omega_3$ sur les axes $ox'$, $oy'$, $oz'$. D'où l'on déduit, pour les composantes suivant $o$N et $o$M,

$\alpha' \cos. \Psi + \beta' \sin. \Psi = \omega_1$, $-\alpha' \sin. \Psi + \beta' \cos. \Psi = \omega_2$.

Ce qui nous donnera pour les projections sur $o$N, $o$M, $oz'$, de la vitesse que nous avons représentée par $\frac{gH'}{dt}$,

$$\frac{d\lambda'}{dt} + \omega_2 \mu' - \omega_3 m', \frac{dm'}{dt} + \omega_3 \lambda' - \omega_1 \mu', \frac{d\mu'}{dt} + \omega_1 m - \omega_2 \lambda'.$$

Enfin, en remarquant que les composantes de $\omega$ suivant les axes $o$N, $o$M, $oz$ sont respectivement égales à

$$\frac{d\theta}{dt}, -\frac{d\varphi}{dt} \sin \theta, \frac{d\Psi}{dt} + \frac{d\varphi}{dt} \cos \theta,$$

on trouvera pour les projections de $\omega$R sin $(\omega, R)$,

$$-\frac{d\varphi}{dt} \mu'_1 \sin. \theta - \left(\frac{d\Psi}{dt} + \frac{d\varphi}{dt} \cos \theta\right) m'_1 \ldots \text{ sur } o\text{N}$$

$$\left(\frac{d\Psi}{dt} + \frac{d\varphi}{dt} \cos \theta\right) \lambda'_1 - \frac{d\theta}{dt} \mu'_1 \ldots \ldots \text{ sur } o\text{M}$$

$$\frac{d\theta}{dt} m'_1 + \frac{d\varphi}{dt} \lambda'_1 \sin. \theta \ldots \ldots \ldots \text{ sur } oz'$$

Cela posé, on trouvera immédiatement les trois équations suivantes :

$$(4)\quad \frac{d\lambda}{dt} - m\frac{d\Psi}{dt} = G\cos.(oN, G)$$
$$-\left\{\frac{d\lambda'}{dt} + \omega\mu' - \omega_3 m' + 2\left[-\frac{d\varphi}{dt}\sin.\theta\,\mu'_1 - \left(\frac{d\Psi}{dt} + \frac{d\varphi}{dt}\cos.\theta\right)\right]m'_1\right\}$$

$$(5)\quad \frac{dm}{dt} + \lambda\frac{d\Psi}{dt} = G\cos.(oM, G)$$
$$-\left\{\frac{dm'}{dt} + \omega_2\lambda' - \omega_1\mu' + 2\left[\left(\frac{d\Psi}{dt} + \frac{d\varphi}{dt}\cos.\theta\right)\lambda' - \frac{d\theta}{dt}\mu'_1\right]\right\}$$

$$(6)\quad \frac{d\mu}{dt} = G\cos.(oz', G)$$
$$-\left\{\frac{d\mu'}{dt} + \omega_1 m' - \omega_2\lambda' + 2\left[\frac{d\theta}{dt}m'_1 + \frac{d\varphi}{dt}\sin.\theta.\,\lambda'_1\right]\right\}$$

Les quantités $\lambda$, $\mu$, $m$, seront évidemment données par les équations

$$\lambda = Ap\cos.\varphi - Bq\sin.\varphi,\ \mu = (Ap\sin.\varphi + Bq\cos.\varphi)\sin.\theta + Cr\cos.\theta.$$
$$m = (Ap\sin.\varphi + Bq.\cos.\varphi)\cos.\theta - Cr\sin.\theta.$$

en ajoutant un accent à $p$, $q$, $r$, on aura $\lambda'$, $\mu'$, $m'$; et si,

après avoir ajouté cet accent on remplace respectivement A, B, C par $-\alpha$, $-\beta$, $-\gamma$, on aura $\lambda'_1$, $\mu'_1$, $m'_1$.

9. Si l'on suppose que l'axe de rotation $\omega'$ soit intimement lié aux axes $ox'$, $oy'$, $oz'$, et que de plus sa valeur soit constante, je dis qu'on aura

$$\frac{d\lambda'}{dt} = o\,, \quad \frac{dm'}{dt} = o\,, \quad \frac{d\mu'}{dt} = o.$$

En effet, ces dérivées se rapportant au mouvement d'entraînement, les angles $\varphi$, $\theta$, $\Psi$, doivent être considérés comme constants. On aura donc

$$\frac{d\lambda'}{dt} = \mathrm{A}\cos.\varphi\,\frac{dp'}{dt} - \mathrm{B}\sin\varphi\,\frac{dq'}{td}$$

Or, par des considérations de triangles sphériques (*fig.* 4) ayant tous le point N pour sommet, on trouve

$$p' = \omega_1 \cos.\varphi + \omega_2 \sin.\varphi \sin.\theta + \omega_3 \sin\varphi \cos.\theta$$
$$q' = -\omega_1 \sin.\varphi + \omega_2 \cos.\varphi \sin.\theta + \omega_3 \cos.\varphi \cos.\theta$$
$$r' = \omega_3 \cos.\theta$$

il est facile de voir, d'après cela, que les dérivés $\frac{dp'}{dt}$, $\frac{dq'}{dt}$, $\frac{dr'}{dt}$ sont nuls, et qu'il en sera de même, par conséquent, de $\frac{d\lambda'}{dt}$, $\frac{d\mu'}{dt}$, $\frac{dm'}{dt}$.

10. Quand on veut étudier le mouvement d'un corps

à la surface de la terre, en ayant égard au mouvement diurne, on prend les axes $ox'$, $oy'$, $oz'$ fixes sur la terre. La rotation d'entraînement $\omega'$ est par conséquent liée à ces axes et sa valeur est constante. On se trouve donc dans le cas particulier dont nous venons de parler. On pourra encore ajouter une simplification si l'on remarque que $\omega'$ étant égal à $\frac{1}{13713}$, les quantités de même ordre de grandeur que $\omega'^2$ pourront être négligées.

Tels seront, par exemple, les produits de $\lambda'$, $\mu'$, $m'$, par $\omega_1$, $\omega_2$, $\omega_3$.

## § III.

### SIGNIFICATION GÉOMETRIQUE DES FORMULES DE LAGRANGE.

11. Il nous suffira d'examiner le cas où les axes $ox'$, $oy'$, $oz'$ sont fixes, ce qui revient à faire $p' = o$, $q' = o$, $r' = o$. Choisissons, pour équations du mouvement, les équations (3), (4) et (6), que nous avons trouvées en prenant, pour axes de projections, les trois directions qui passent par les points N, $z'$, $z$, pôles respectifs des angles $\theta$, $\Psi$, $\varphi$.

Pour donner à l'équation (3) une forme semblable à celle des deux autres, je poserai

$$Cr = \nu, \quad l = Ap \sin. \varphi + Bq \cos. \varphi,$$

et il viendra pour les trois équations du mouvement

$$(7)\quad \frac{d\lambda}{dt} - m\frac{d\Psi}{dt} = G\cos.\,(G, oN).$$

$$(8)\quad \frac{d\mu}{dt} = G\cos.\,(G, oz').$$

$$(9)\quad \frac{d\nu}{dt} + \frac{d\theta}{dt}\,l - \frac{d\Psi}{dt}\,\lambda \sin. \quad = G\cos.\,(G, oz),$$

je dis que ces équations sont identiques avec les trois équations suivantes, dues à Lagrange,

$$\frac{d}{dt}\left(\frac{dT}{d\theta'}\right) - \frac{dT}{d\theta} = G\cos.\,(G, oN).$$

$$\frac{d}{dt}\left(\frac{dT}{d\Psi'}\right) - \frac{dT}{d\Psi} = G\cos.\,(G, oz').$$

$$\frac{d}{dt}\left(\frac{dT}{d\varphi'}\right) - \frac{dT}{d\varphi} = G\cos.\,(G, oz),$$

dans lesquelles on a posé

$$2T = Ap^2 + Bq^2 + Cr^2 \quad \frac{d\theta}{dt} = \theta', \frac{d\varphi}{dt} = \varphi', \frac{d\Psi}{dt} = \Psi'$$

Remarquons qu'à cause de la forme qu'affecte T, on pourrait, en différenciant cette quantité, considérer $Ap$, $Bq$, $Cr$ comme constants, pourvu que l'on doublât le résultat ainsi obtenu.

Cela posé, je remarque que l'on a

$$2\,T = H\omega\cos.(H,\omega) = H\left\{\frac{d\vartheta}{dt}\cos.(H,oN)\right.$$

$$\left.+\frac{d\Psi}{dt}\cos.(H,oz')+\frac{d\varphi}{dt}\cos.(H,oz)\right\} = \lambda\frac{d\theta}{dt}+$$

$$+\mu\frac{d\Psi}{dt}+\nu\frac{d\varphi}{dt}.$$

D'après la remarque que je viens de faire, on pourra supposer que $\nu$ est constant et que $\lambda$ et $\mu$ ne contiennent d'autres variables que $\varphi$ et $\theta$. Donc on aura

$$\frac{dT}{d\theta'} = \lambda,\ \frac{dT}{d\Psi'} = \mu,\ \frac{dT}{d\mu'} = \nu.$$

Pour identifier les autres quantités, remarquons que l'on a

$$2\frac{dT}{d\theta} = 2\frac{d\mu}{d\theta}\frac{d\Psi}{dt} = 2\,m\frac{d\Psi}{dt}.$$

De même on trouverait

$$\frac{dT}{d\varphi} = \frac{d\theta}{dt}\frac{d}{d\varphi}+\frac{d\Psi}{dt}\frac{d\mu}{d\varphi} = -\frac{d\theta}{dt}l+\frac{d\Psi}{dt}\lambda\sin.\theta.$$

et enfin $\frac{dT}{d\Psi} = o$, car $\lambda$, $\mu$ et $\nu$ sont indépendants de $\Psi$, au point de vue où nous nous sommes placés.

La vitesse d'entraînement de l'extrémité de H doit

être nulle, en effet, puisque l'axe de projection $oz'$ est fixe dans l'espace.

12. Voyons quel parti on pourrait tirer de cette interprétation géométrique, dans le cas particulier de $G = o$.

On a alors $2T = \text{const.} = h$, $\mu = \text{const.} = \alpha$, et l'axe H est constant en direction et en grandeur. J'ai démontré, dans un précédent mémoire, 1° que la fonction

$$V = \int \lambda\, d\theta + \mu\, d\Psi + \nu\, d\varphi$$

pouvait s'intégrer quand on avait remplacé $\lambda, \mu, \nu$ par leurs valeurs en fonction de $\varphi$, $\Psi$, $\theta$ et des constantes $\alpha$. $\frac{h}{2}$, H; 2° que l'on obtenait les trois autres intégrales en différenciant successivement V par rapport à chacune de ces constantes.

On peut prévoir maintenant que la fonction V se simplifiera, si l'on fait coïncider $oz'$ avec H. On a, en effet, alors $\lambda = o$, $\mu = H$, $\nu = H \cos. \theta$, ce qui donne, en appelant $\beta$ et $\gamma$ deux constantes

$$\beta + t = \frac{dV}{dh} = -\frac{1}{2}\int H \sin.\theta \frac{d\theta}{dh} d\varphi,$$

$$\gamma = \frac{dV}{dH} = \int \left\{ \left( \cos.\theta - H \sin.\theta \frac{d\theta}{dH} \right) d\varphi + d\Psi \right\}$$

pour avoir $\theta$ en fonction de $\varphi$, éliminons $p$, $q$, $r$ dans l'intégrale des forces vives, au moyen des relations suivantes :

$$\frac{Ap}{H} = \cos.\,(z', x) = \sin.\,\theta \sin\varphi.$$

$$\frac{Bq}{H} = \cos.\,(z'.\, y) = \sin.\,\theta \cos.\,\varphi,$$

$$\frac{Cr}{H} = \cos.\,(z', z) = \cos.\,\theta.$$

il viendra

$$H^2\left\{\sin.\ \theta\left(\frac{\sin.^2\varphi}{A} + \frac{\cos.^2\varphi}{B} + \frac{\cos.^2\theta}{C}\right\} = h,\right.$$

d'où, en posant $\frac{h}{H^2} = \frac{1}{k}$,

$$\sin.^2\theta = \frac{\frac{1}{k} - \frac{1}{C}}{\frac{1}{A} - \frac{1}{C} + \left(\frac{1}{B} - \frac{1}{A}\right)\cos.^2\varphi}$$

$$\cos.^2\theta = \frac{\frac{1}{A} - \frac{1}{k} + \left(\frac{1}{B} - \frac{1}{A}\right)\cos.^2}{\frac{1}{A} - \frac{1}{C} + \left(\frac{1}{B} - \frac{1}{A}\right)\cos.^2\varphi}.$$

De là, on tirera sans difficulté

$$\beta + t = \int \frac{-d\varphi}{H\sqrt{N.D}}, \qquad \gamma = \psi + \frac{\frac{\sin.^2\varphi}{A} + \frac{\cos.^2\varphi}{B}}{\sqrt{N.D}} d\varphi.$$

en posant $N = \frac{1}{A} - \frac{1}{k} + \left(\frac{1}{B} - \frac{1}{A}\right) \cos.^2\varphi,$

$$D = \frac{1}{A} - \frac{1}{C} + \left(\frac{1}{B} - \frac{1}{A}\right) \cos.^2\varphi,$$

On peut remarquer que $\sqrt{ND}$ est toujours réel, c'est-à-dire, que N et D sont toujours de même signe, puisque leur rapport est égal à un carré.

Des deux dernières intégrales on déduit la relation

$$\frac{d\psi}{dt} = \frac{H}{A} \sin.^2\varphi + \frac{H}{B} \cos.^2\varphi. \qquad (10)$$

dont nous nous servirons un peu plus loin.

## § IV.

13. En faisant usage des théories précédentes, je me propose de démontrer qu'il existe sur la surface d'un ellipsoïde lié au corps, plusieurs points dont les rayons vecteurs, projetés sur un plan parallèle au plan du maximum des aires, décrivent des aires proportionnelles au temps.

En effet, si l'on remplace successivement $p, q, r$ par $\frac{x}{k}, \frac{y}{k}, \frac{z}{k}$ dans l'intégrale des forces vives, on obtient

$$Ax^2 + By^2 + Cz^2 = K^2h. \qquad (11)$$

On sait que cette équation représente un ellipsoïde qui roule sur un plan perpendiculaire à l'axe H. De plus, si on se rappelle que j'ai posé $k = \frac{H^2}{h}$, on verra facilement que la distance de l'origine au plan tangeant est égale à l'axe H, et que par conséquent le plan sur lequel roule l'ellipsoïde est perpendiculaire à l'extrémité de cet axe. Il en résulte donc que la projection de l'axe de rotation $\omega$ sur H est égale à $\frac{H}{k} = \frac{d\psi}{dt} + \frac{d\varphi}{dt}\cos.\theta = \frac{h}{H}$.

Il est bon de faire remarquer que si l'on suppose $A > B > C$, $k$ sera toujours compris entre A et C. Car de ce que l'on a $\frac{A^2p^2}{Ap^2} > \frac{B^2q^2}{Bq^2} > \frac{C^2r^2}{Cr^2}$.

on peut conclure que la fraction $\frac{A^2p^2 + B^2q^2 + C^2r^2}{Ap^4 + Bq^4 + Cr^2} = k$ est comprise entre la plus grande et la plus petite de ces trois fractions.

Cela posé, si l'on fait $z = o$, dans l'équation (11), on aura l'équation de l'ellipse suivant laquelle l'ellipsoïde est coupé par le plan $x$, $y$, (*fig. 4*), et en appelant à la distance du point $o$ au point où cette ellipse est coupée par la ligne $oN$, il viendra

$$A\cos.^2\varphi + B\sin.^2\varphi = \frac{k^2h}{a^2}.$$

d'où, en ayant égard à l'équation (10)

$$(12) \qquad a^2 \frac{d\Psi}{dt} = \frac{Hk^2h}{AB},$$

ce qui signifie que l'*aire décrite par le diamètre de l'ellipsoïde qui se confond avec la ligne des nœuds est proportionnelle au temps.*

15. Désignons par $\rho$ la projection $om$ de $k\omega$ sur le plan fixe et par $b$ la distance du point $o$ à l'ellipsoïde sur la direction de $\rho$. Si l'on appelle $\frac{d\Psi'}{dt}$ la vitesse angulaire de $\rho$, je dis qu'on aura

$$b^2 \frac{d\Psi'}{dt} = \text{const.}$$

En effet, $om$ et $om'$ représentant deux positions infiniment voisines de $\rho$, $mm'$ sera égal à l'arc élémentaire décrit par l'extrémité de $k\omega$, et ses projections sur les axes seront par conséquent

$$k\frac{dp}{dt}, \; k\frac{dq}{dt}, \; k\frac{dr}{dt}.$$

D'un autre côté, si l'on prend $on = om'$, $m'n$ sera évidemment parallèle à la vitesse relative de l'extrémité de H, qui est égale à $\rho\frac{H}{k}$, et qui a pour projections sur les trois axes

$$A\frac{dp}{dt}, B\frac{dq}{dt}, C\frac{dr}{dt}.$$

On aura donc

$$\rho\frac{d\Psi'}{dt}=mm'\left\{\frac{A\left(\frac{dp}{dt}\right)^2+B\left(\frac{dq}{dt}\right)^2+C\left(\frac{dr}{dt}\right)^2}{\rho H mm'}\right\}k^2$$

si l'on appelle $c$ le demi-diamètre de l'ellipsoïde parallèle à $mm'$, on aura

$$A\left(\frac{dp}{dt}\right)^2+B\left(\frac{dq}{dr}\right)^2+C\left(\frac{dr}{dt}\right)=\frac{h}{c^2}\left(\frac{mm'}{dt}\right)^2$$

d'où l'on déduira

$$(13)\qquad \rho^2\frac{d\Psi'}{dt}=\left(\frac{mm'}{dt}\right)^2\frac{kH}{c^2}.$$

Or, $b$ et $c$ sont deux diamètres conjugués, car le plan diamétral conjugué de $b$ ayant pour équation
$A(k-A)px+B(k-B)qy+C(k-C)rz=o$,
contient les deux droites

$$\frac{x}{\left(\frac{dp}{dt}\right)}=\frac{y}{\left(\frac{dq}{dt}\right)}=\frac{z}{\left(\frac{dr}{dt}\right)}, \frac{x}{p}=\frac{y}{q}=\frac{z}{r}$$

On aura donc sin. $(\rho, mm') = \sin.(b,c) = \frac{k'h\sqrt{k}}{bc\sqrt{ABC}}$

en remarquant que l'aire du parallélogramme circonscrit à l'ellipse diamétrale est égale à $\frac{k\,h\sqrt{k}}{\sqrt{ABC}}$.

Par conséquent,

$$\rho\frac{d\Psi'}{dt} = \frac{mm'}{dl} \times \frac{k'h\sqrt{k}}{bc\sqrt{ABC}} \qquad (14)$$

En comparant cette équation à l'équation (13) on déduira la relation

$$b\,\frac{d\Psi'}{dt} = \frac{k'H^2}{ABC}, \qquad (15)$$

conformément à ce que j'avais annoncé.

16. La courbe dont l'équation (15) est l'équation polaire est le lieu des intersections successives des ellipses diamétrales. Car si l'on conçoit plusieurs rayons vecteurs infiniment rapprochés et que l'on mène par chacune de leurs extrémités une tangente à l'ellipse correspondante, les intersections successives de ces tangentes formeront un polygone circonscrit aux ellipses. D'un autre côté, en joignant les extrémités des rayons vecteurs, on formera un polygone infinitésimal inscrit dans le premier, et se confondant avec lui, à la limite. Donc,

le lieu de l'extrémité de $b$ sera la courbe enveloppe des ellipses diamétrales.

Pour avoir l'équation générale de ces ellipses, nous allons prendre pour axes oN, oM, $oz'$ et faire $z' = o$ dans l'équation de l'ellipsoïde rapportée à ces axes.

Si l'on appelle $n$, $m$, $z'$ les nouvelles coordonnées, et que l'on se rapporte à la figure 4, on trouvera immédiatement les relations suivantes :

$$x = n \cos.\varphi + m \sin.\varphi \cos.\theta + z' \sin.\varphi \sin.\theta.$$
$$y = -n \sin.\varphi + m \cos.\varphi \cos.\theta + z' \cos.\varphi \sin.\theta,$$
$$z = z' \cos.\theta - m \sin.\theta.$$

En substituant ces valeurs de $x$, $y$, $z$ dans l'équation (11) après avoir fait $z' = o$, on trouvera

$$n^2(A\cos.^2\varphi + B\sin.^2\varphi) + m^2\{\cos.^2\theta(A\sin.^2\varphi + B\cos^2\varphi) + C\sin.^2\theta\} + 2m.n \sin.\varphi \cos.\varphi \cos.\theta (A - B) = k^2h.$$

et comme de l'intégrale des forces vives on déduit

$$\sin.^2\varphi = \frac{\frac{1}{k} - \frac{1}{A} + \cos.^2\theta\left(\frac{1}{A} - \frac{1}{C}\right)}{\sin.^2\theta\left(\frac{1}{A} - \frac{1}{B}\right)},$$

$$\cos.^2\varphi = \frac{\frac{1}{k} - \frac{1}{B} + \cos.^2\theta\left(\frac{1}{B} - \frac{1}{C}\right)}{\sin.^2\theta\left(\frac{1}{B} - \frac{1}{A}\right)},$$

on pourra ne conserver dans l'équation (16) que le paramètre variable $\theta$. Si on prend ensuite la dérivée par rapport à cette variable, on aura une nouvelle équation qui, avec l'équation (16), représentera le lieu cherché.

17. Quand $b$ passera par un maximum ou un minimum, la tangente à la courbe se confondra avec la tangente à l'ellipse, et comme elle sera perpendiculaire à $b$, il en sera de même du diamètre conjugué $c$. Donc $b$ et $c$ seront alors les grands axes de l'ellipse diamétrale que l'on peut déterminer.

Nous avons vu, en effet, que $c$ était un diamètre conjugué de l'axe de rotation $\omega$, et, comme dans le cas particulier que nous considérons ces deux directions sont perpendiculaires, il s'ensuit que l'axe $\omega$ se trouve dans l'une des sections principales. Pour fixer les idées, supposons $k$ compris entre B et C, ce qui revient à supposer H compris entre l'axe moyen et le grand axe de l'ellipsoïde. Dans cette hypothèse, l'axe instantané ne pourra couper que le plan $xoz$ ou le plan $yoz$. Dans le premier cas, $c$ étant dans la direction de $oy$, est par conséquent égal à $\frac{k\sqrt{h}}{\sqrt{\mathrm{B}}}$ et comme, par hypothèse, $bc$ est égal au rectangle $\frac{k\cdot h\sqrt{k}}{\sqrt{\mathrm{ABC}}}$, on en déduira $b^2 = \frac{k^2 h}{\mathrm{AC}}$, d'où par conséquent $\frac{d\Psi'}{dt} = \frac{\mathrm{H}}{\mathrm{B}}$.

On trouverait de même, dans le second cas,

$$b^2 = \frac{k^3 h}{BC}, \quad \frac{d\Psi'}{dt} = \frac{H}{A}.$$

La courbe sera donc comprise entre les deux circonférences décrites avec ces deux valeurs de $b$ pour rayons, et leur sera alternativement tangentes.

18. On pourrait déterminer de la manière suivante la valeur de $\omega$ correspondant à ces deux positions particulières du solide. On a, en effet, en exprimant que la somme des carrés de trois diamètres conjugués est constante

$$c^2 + b^2 + k^2\omega^2 = k^2 h\left(\frac{1}{A} + \frac{1}{B} + \frac{1}{C}\right)$$

si l'on remplace $c$ et $b$ par leurs valeurs trouvées dans le cas du maximum, dans celui du minimum on aura

$$\omega^2 = h\left(\frac{1}{A} + \frac{1}{C} - \frac{k}{AC}\right) = \frac{h}{AC}(A + C - k)$$

$$\omega_1^2 = \frac{h}{BC}(B + C - k).$$

## § V.

19. Je vais, en dernier lieu, chercher l'accélération de l'extrémité de $\rho$, dans son mouvement relatif par rapport aux axes mobiles. D'après ce que nous avons vu

plus haut (n° 6), le corps tourne à chaque instant autour de H, en entraînant $\rho$, et puis effectue une rotation autour de ce dernier axe, pour recommencer ensuite un second mouvement, dans lequel l'axe $\rho$ changera seul de grandeur et de position, tout en restant dans le plan fixe.

Donc on peut considérer le cône, lieu des positions de la droite $\rho$ dans le corps, comme roulant sur un plan qui serait perpendiculaire à H au point $o$, et qui tournerait autour de cet axe avec une vitesse égale à $\frac{H}{k}$. Pour avoir l'accélération, menons par le point $m$, extrémité de $\rho$, deux droites $m$V, $m$V′, représentant, l'une, la vitesse relative du point $m$, et l'autre, la vitesse infiniment voisine en grandeur et en direction. La vitesse $\frac{VV'}{dt}$, qui représente l'accélération pourra être considérée comme la résultante d'une vitesse parallèle au plan fixe et d'une vitesse perpendiculaire à ce plan. Or, cette dernière composante étant évidemment la vitesse d'entraînement du point V′, sera égale à $V\rho \sin.(\rho, V)$, c'est-à-dire, à l'axe du moment de la vitesse relative du point M, estimé suivant H. De plus, on peut voir que cette vitesse et cet axe sont parallèles et de sens contraire.

Les composantes de la vitesse relative du point $m$ étant

$$(k-A)\frac{dp}{dt}, \quad (k-B)\frac{dq}{dt}, \quad (k-C)\frac{dr}{dt},$$

la composante, suivant $oz$, de l'axe de son moment sera

$$(k-\mathrm{A})\,(k-\mathrm{B})\left(p\frac{dq}{dt}-q\frac{dp}{dt}\right)$$

en ayant égard aux équations (1), (2) et (3), dans lesquelles il faut supposer ici les seconds membres nuls, on on trouvera sans difficulté,

$$p\frac{dq}{dt}-q\frac{dp}{dt}=\frac{Crh}{\mathrm{ABC}}(\mathrm{C}-k).$$

on aurait de même,

$$r\frac{dp}{dt}-p\frac{dr}{dt}=\frac{Bqh}{\mathrm{ABC}}(\mathrm{B}-k)$$

$$q\frac{dr}{dt}-r\frac{dq}{dt}=\frac{Aph}{\mathrm{ABC}}(\mathrm{A}-k.)$$

Si l'on pose $\Delta=(k-\mathrm{A})\,(k-\mathrm{B})\,(k-\mathrm{C})$
on aura, pour les composantes de l'axe, suivant les axes mobiles, $ox$, $oy$, $oz$

$$-\frac{Aph}{\mathrm{ABC}}\Delta-\frac{Bqh}{\mathrm{ABC}}\Delta,-\frac{Crh}{\mathrm{ABC}}\Delta.$$

En multipliant respectivement par $\frac{Ap}{H}$, $\frac{Bq}{H}$, $\frac{Cr}{H}$, ces trois composantes, on aura pour le moment cherché

l'expression simple $-\frac{\Delta H h}{ABC}$, qui, divisée par $k$, représente le volume du parallélipipède circonscrit à l'ellipsoïde, dont l'équation est

$$(17)\quad \left(\frac{A}{k-A}\right)^2 x^2+\left(\frac{B}{k-B}\right)^2 y^2+\left(\frac{C}{k-C}\right)^2 z^2=H^2.$$

20. Si l'on désigne par R le rayon de courbure de la trajection du point $m$, $\frac{V^2}{R}$ sera l'accélération située dans le plan osculateur et normale à la courbe.

Donc, $\frac{V^2}{R}\cos.(R, H)$ sera la projection de l'accélération sur l'axe H, et comme d'après le théorème de Meusnier $\frac{1}{R}\cos.(R, H)=R_1$, en désignant par $R_1$ le rayon de courbure d'une section normale faite suivant la tangente, il s'ensuit que l'on aura

$$\frac{V^2}{R_1}=\frac{\Delta H h}{ABC}.$$

Remarquons que cette quantité désigne la pression qu'exerçait, sur la surface du cône, un point dont la masse serait égale à l'unité, et qui serait assujetti à parcourir la trajection du point M, sous l'action d'une force située dans le plan tangent.

La composante de l'accélération qui est parallèle au plan fixe, est la résultante de $\frac{dV}{dt}$ et de la projection de $\frac{V^{11}}{R}$ sur le plan tangent. Si on appelle $n$ cette projection, comme la résultante doit passer par le point $o$, on aura

$$n = \frac{dV}{dt} \text{ tang. } (\rho, V).$$

21. Je ferai encore observer que, si par le point $o$ on mène une série de droites égales et parallèles aux vitesses successives du point $m$, les extrémités de ces droites seront sur un hyperboloïde à une nappe.

En effet, des deux relations

$$(18)\quad \rho^2 \frac{h^2}{H^2} = A^2\left(\frac{dp}{dt}\right)^2 + B^2\left(\frac{dq}{dt}\right)^2 + C^2\left(\frac{dr}{dt}\right)^2$$

$$(19)\quad \rho^2 \frac{d\Psi'}{dt} = k^2\left\{A\left(\frac{dp}{dt}\right)^2 + B\left(\frac{dq}{dt}\right)^2 + C\left(\frac{dr}{dt}\right)^2\right\}$$

on déduit

$$^2\left(\frac{d\Psi'}{dt} - \frac{h}{H}\right) = \frac{k}{H}\left\{A(k-A\left(\frac{dp}{dt}\right)^2 + B(k-B)\right.$$
$$\left.\left(\frac{dq}{dt}\right)^2 + C(k-C)\left(\frac{dr}{dt}\right)^2\right\}.$$

Le premier membre désignant la différence entre les projections sur le plan fixe du moment de la vitesse absolue et du moment de la vitesse d'entraînement du point $m$, sera égal à $-\frac{\Delta H h}{ABC}$. De plus, si l'on appelle $x, y, z$ les projections de la vitesse relative sur les axes, on aura

$$x = (k-A)\frac{dp}{dt},\quad y = (k-B)\frac{dq}{dt},\quad z = (k-C)\frac{dr}{dt},$$

donc, après ces substitutions, on trouvera

$$(20)\qquad \frac{A}{A-k}x^2 + \frac{B}{B-k}y^2 + \frac{C}{C-k}z^2 = \frac{\Delta h^2}{ABC},$$

équation qui représente un hyperboloïde à une nappe, quelle que soit l'hypothèse faite sur $k$, pourvu, toutefois, que $k$ soit toujours compris entre A et C.

Cet hyperboloïde ayant pour cône asymptote le cône décrit par $\rho$, sera coupé par le plan diamétral qui est tangent à cette surface, suivant deux droites parallèles à $\rho$. Pendant le mouvement de l'hyperboloïde, qui peut être assimilé à un mouvement de roulement sur le même plan que le cône, ces deux parallèles s'éloigneront et se rapprocheront alternativement du centre $o$.

## § VI.

**22.** On peut tirer parti de certaines propriétés des *déterminants* pour établir rapidement quelques relations auxquelles nous venons d'arriver par un autre procédé.

Rappelons-nous, en effet, que nous avons trouvé.

$$(B)\quad \begin{cases} p^2+q^2+r^2=\omega^2=\dfrac{h}{k}+\dfrac{\rho}{k^2} \\ Ap^2+Bq^2+Cr^2=h \\ A^2p^2+B^2q^2+C^2r^2=H^2 \\ \rho^2\dfrac{d\Psi'}{dt}=\dfrac{k^2}{H}\left\{A\left(\dfrac{dp}{dt}\right)^2+B\left(\dfrac{dq}{dt}\right)+C\left(\dfrac{dr}{dt}\right)^2\right\} \end{cases}$$

En ayant égard aux équations du mouvement et en posant $ABC\rho^2\dfrac{d\Psi'}{dt}=\alpha$, la dernière équation devient d'abord

$$\alpha=\frac{k^2}{H}\left\{\begin{array}{c} p^2q^2\,(A-B)\,AB+r^2p^2\,(C-A)^2\,AC+ \\ +\,q^2r^2\,(B-C)^2\,BC \end{array}\right\}$$

Or, la partie du second membre, qui est entre deux parenthèses, n'étant qu'une transformation bien connue de l'expression

$$(Ap^2+Bq^2+Cr^2)(A^2p^2+B^2q^2+C^2r^2)-(A^2p^2+B^2q^2+C^2r^2)^2,$$

il viendra

$$\alpha = \frac{KH}{h}\left\{ h\,(A^2p^2 + B^2q^2 + C^2r^2) - H^2 \right\}$$

Si l'on multiplie les trois premières équations (A) par $\frac{k}{h}$ et cette dernière par $\frac{1}{Hh}$, on aura les quatre équations (B).

$$(B)\begin{cases} \frac{k}{h}(p^2 + q^2 + r^2) - 1 = \frac{\rho^2}{H^2} \\ \frac{k}{h}(Ap^2 + Bq^2 + Cr^2) - k = 0 \\ \frac{k}{h}(A^2p^2 + B^2q^2 + C^2r^2) - k^2 = 0 \\ \frac{k}{h}(A^3p^2 + B^3q^2 + C^3r^2) - k^3 = \frac{\alpha}{Hh} \end{cases}$$

dans lesquelles on pourra prendre pour inconnues les quantités

$$\frac{k}{h}p^2,\ \frac{k}{h}q^2,\ \frac{h}{h}r^2,\ -1.$$

Le dénominateur des valeurs de ces inconnues sera le déterminant du système suivant :

$$\begin{vmatrix} A^0 & B^0 & C^0 & k^0 \\ A^1 & B^1 & C^1 & k^1 \\ A^2 & B^2 & C^2 & k^2 \\ A^3 & B^3 & C^3 & k \end{vmatrix} = \Sigma \pm A^0 B^1 C^2 k^3.$$

Désignons-le par D, et supposons-le ordonné par rapport aux puissances de $k$; on aura

$$D = D_1 k^3 + D_2 k^2 + D_3 k^1 + D_4 k^0.$$

On sait que A, B, C sont les racines de cette équation, car si dans un déterminant on remplace une colonne par une autre, on a un résultat identiquement nul. On pourra donc écrire

$$D = D_1 (k - A)(k - B)(k - C) = D_1 \Delta$$

en posant $\Delta = (k - A)(k - B)(k - C)$.
$D_1$ sera évidemment le déterminant

$$\begin{vmatrix} A^0 & B^0 & C^0 \\ A^1 & B^1 & C^1 \\ A^2 & B^2 & C^2 \end{vmatrix}$$

Pour trouver la valeur des inconnues, il nous suffira de connaître encore $D_4$.

En valeur absolue, ce coefficient n'est autre chose que le déterminant

$$\begin{vmatrix} A^1 & B^1 & C^1 \\ A^2 & B^2 & C^2 \\ A^3 & B^3 & C^3 \end{vmatrix}$$

qui se déduirait de $D_1$ en multipliant la première colonne de ce déterminant par A, la 2e par B et la 3e par C, ou, ce qui revient au même, en multipliant chaque terme de $D_1$ par le produit ABC. On a donc

$$D_4 = \pm ABC\, D_1.$$

Pour connaître le signe qu'il faut prendre, remarquons que le terme $A'B\,C^3k^6$ de $D.k^6$ se déduit du terme de la diagonale du déterminant D, en faisant subir aux exposants de ce terme un nombre impair de dérangements. Donc, ce dernier terme ayant le signe + le terme $A'B\,C^3k^6$ aura le signe —, ce qui donnera

$$D_4 = -ABC\, D_1.$$

23. En résolvant les équations (B) par rapport à l'inconnue — 1, on aura

$$-1 = \frac{D_1\left(\frac{\alpha}{Hh} - ABC\,\frac{\rho^2}{H^2}\right)}{D_1\Delta}$$

d'où l'on déduira, en remplaçant $\alpha$ par sa valeur,

$$\rho^2\left[\frac{d\Psi'}{dt} - \frac{h}{H}\right] = -\frac{\Delta Hh}{ABC}.$$

24. Cherchons maintenant les autres inconnues en commençant par $\frac{k}{h}p_2$. Pour cela posons

$$D = D'_1 A^3 + \ldots + D'_4 A^0,$$

$$D' = (B-A)(C-A)(C-B) = f(A,B,C).$$

En remarquant que le terme $B^0 C^1 k^2 A^3$ de $D'_1 A^3$ doit avoir le signe —, puisqu'il contient un nombre impair de dérangements, on trouvera

$$D'_1 = -\begin{vmatrix} B^0 & C^0 & k^0 \\ B^1 & C^1 & k^1 \\ B^2 & C^2 & k^2 \end{vmatrix}, \quad D'_4 = -BCk\,D'_1$$

Si l'on fait abstraction du signe, on voit que $D'_1$ se déduit de $D_1$ en remplaçant d'abord A par $k$ et en faisant passer ensuite la 1re colonne au troisième rang. Or, ce dernier changement ne fait varier ni la valeur absolue ni le signe du déterminant, puisqu'il revient à un double échange d'éléments.

On aura donc

$$D'_1 = -f(k, B, C).$$

il sera facile de déduire de là,

$$\frac{k}{h} p^2 = \frac{ABC}{HhD'_\Delta} f(k,B,C)\rho^2 \left(\frac{H}{A} - \frac{d\psi'}{dt}\right)$$

Pour avoir $\frac{k}{h} q^2$ il faudrait mettre D sous la forme

$$D = D_1'' B^3 + \ldots + D_4'' B^6$$

et par des raisonnements analogues à ceux que nous venons de faire nous trouverions

$$D_1'' = -f(A, k, C), \quad D_4'' = -ACk\, D_1'',$$

d'où l'on déduira

$$\frac{k}{h} q^2 = \frac{ABC}{H h D_1 \Delta} f(A,k,C) \rho^2 \left( \frac{H}{B} - \frac{d\Psi'}{dt} \right)$$

On aurait de même

$$\frac{k}{h} r^2 = \frac{ABC}{H h D_1 \Delta} f(A,B,k)\, \rho^2 \left( \frac{H}{C} - \frac{d\Psi'}{dt} \right)$$

il est facile de voir d'après l'hypothèse faite sur $k$ que les valeurs de $p^2$, $q^2$ $r^2$, seront positives pourvu que l'on ait

$$\frac{H}{A} < \frac{d\Psi'}{dt} < \frac{H}{B}$$

ce qui nous montre que le minimum et le maximum de $\frac{d\Psi'}{dt}$ auront lieu quand l'axe instantanée sera dans les plans $zoy$, $zox$.

25. Si l'on élimine maintenant $\frac{d\Psi'}{dt}$ au moyen de l'équation 15, et que l'on ait égard à la relation

$$k^2\omega\frac{d\omega}{dt}=\rho\frac{d\rho}{dt}=\frac{D}{ABC}pqr,$$

on trouvera, après la suppression des facteurs communs,

$$\left(\rho\frac{d\rho}{dt}\right)^2=-\frac{1}{k^2}\left(\rho^2+\frac{H^2(k-B)(k-C)}{BC}\right)\left(\rho^2+\frac{H^2(k-A)(k-C)}{AC}\right)\left(\rho^2+\frac{H^2(k-A)(k-B)}{AB}\right)$$

Cette formule va vous en faire trouver une autre semblable, pour le diamètre $b$. Si on exprime, en effet, $b$ en fonction de $\rho$ au moyen des relations trouvées aux n^os^ 15 et 19, et que l'on appelle P la surface du parallélogramme circonscrit à l'ellipse du plan fixe, on aura

$$\frac{P}{h^2}\,b\,\frac{db}{dt}=$$

$$\sqrt{-\left(b^2-\frac{k^2h}{BC}\right)\left(b^2-\frac{k^2h}{AC}\right)\left(b^2-\frac{k^2h}{ABC}\right)\left(b^2-\frac{k^2h}{AB}\right)}$$

La relation qui nous a donné $\rho$, en fonction de $b$, montre immédiatement que le troisième facteur du radical, et par suite le quatrième, sont positifs. Donc, le produit des deux premiers devant être négatif, il faudra que l'on ait

$$\frac{k^2h}{BC}>b^2>\frac{k^2h}{AC}.$$

Nous retrouvons ainsi les deux valeurs limites de $b$.

26. Cherchons maintenant les relations qui existent entre les aires décrites, par les lignes $b$ et $\rho$, et celles qui sont décrites par les rayons vecteurs des différents points matériels du solide. Pour cela, désignons par $i$ l'angle des deux diamètres conjugués $k\omega$, $b$; par $\alpha_1$, $\beta_1$ les axes principaux de l'ellipse à laquelle appartiennent ces diamètres, et enfin par $\gamma_1$ le diamètre perpendiculaire au plan fixe. On aura ainsi

$$\frac{b^2 + k^2\omega^2}{(b\,k\,\omega \sin.\ i)^2} = \frac{\alpha_1^2 + \beta_1^2}{\alpha_1^2 \times \beta_1^2} = \frac{1}{\gamma_1^2} + \frac{1}{b^2}$$

doù l'on déduira

$$1 = \frac{H^2}{\gamma_1^2} - \frac{\rho_2}{b^2} \text{ ou bien } \frac{H\dfrac{d\Psi'}{dt}(b^2 + \rho^2)}{b^2\dfrac{d\Psi'}{dt}} = \frac{H}{k} I$$

en appelant I le moment d'inertie du corps par rapport à l'axe H, c'est-à-dire $\frac{k\,h}{\gamma^2}$. On voit donc qu'en multipliant par $\frac{ABC}{k\,H^2}$ la somme des aires décrites par $b$ et par $\rho$, on aura la somme des aires décrites, sur le plan fixe, par les rayons vecteurs des différents points matériels, quand le solide n'est soumis qu'à la composante $\frac{H}{k}$ de la rotation.

27. On peut remarquer que l'équation

$$A^2p\frac{dp}{dt}+B^2q\frac{dq}{dt}+C^2r\frac{dr}{dt}=o$$

indique que les deux diamètres $c$ et $\gamma_1$ sont conjugués; et comme, de plus, ils sont perpendiculaires entr'eux, il s'ensuit qu'ils seront les axes principaux de l'ellipse déterminée par le plan mené suivant $c$, perpendiculairement au plan fixe.

## § VII.

28. Je vais terminer ces recherches par des théorèmes sur les aires auxquels je suis arrivé de la manière suivante : Prenons sur les axes $ox$, $oy$, $oz$ des longueurs respectivement égales à $\sqrt{a_1}$, $\sqrt{b_1}$, $\sqrt{c_1}$ et proposons nous de chercher les conditions que doivent remplir ces longueurs arbitraires pour que la somme des projections, sur le plan fixe, des aires qu'elles décrivent, dans l'unité de temps, soit constante.

Si l'on effectue la rotation $p$, la première ligne restera immobile, et les deux autres décriront des aires dont la projection sur le plan fixe sera égale à $(b_1p+c_1p)\frac{Ap}{H}$.

Comme les deux autres composantes de la rotation donneront des quantités analogues, on trouvera, pour la somme cherchée S,

$$(b_1 + c_1)\frac{Ap^2}{H} + (c_1 + a_1)\frac{Bq^2}{H} + (a_1 + b_1)\frac{Cr^2}{H} = S$$

expression que l'on peut mettre sous la forme suivante :

$$\frac{h}{H}(a_1 + b_1 + c_1) - \frac{1}{H}(Aa_1p^2 + Bb_1q^2 + Cc_1r^2) = S.$$

On exprimera que cette quantité est constante en égalant à zéro sa dérivée par rapport au temps, ce qui donnera, en supprimant le facteur $pqr$,

$$(B - C)\,a_1 + (C - A)\,b_1 + (A - B)\,c_1 = o.$$

Donc si trois lignes sont soumises à cette simple condition, la somme des aires que décriront leurs projections sur le plan fixe sera proportionnelle au temps.

29. Rappelons-nous que si, dans le déterminant D, on remplace successivement la troisième ligne horizontale par chacune des deux autres, on obtient

$$(B - C)\,A + (C - A)\,B + (A - B)\,C = o$$
$$(B - C) + (C - A) + (A - B) = o$$

on trouve donc immédiatement deux solutions remarquables de l'équation de condition, à savoir :

$$1^\circ \ldots\ldots a_1 = A,\ b_1 = B,\ c_1 = C$$
$$2^\circ \ldots\ldots a_1 = b_1 = c_1 = 1$$

on déduit de là deux théorèmes qui ont été démontrés par M. Poinsot, et qui ne sont, comme on voit, que des cas particuliers de mon théorème. Comme la valeur de S peut, dans le premier cas, se mettre sous la forme

$$S = \frac{ABC}{kH^2}\left[\frac{k^2h}{C}(p^2+q^2)+\frac{k^2h}{B}(p^2+r^2)+\frac{k^2h}{A}(q^2+r^2)\right]$$

on déduira, en appelant $v_1, v_2, v_3$ les vitesses des extrémités des axes

$$v_1^2+v_2^2+v_3^2=\frac{H^4}{ABC}(A+B+C-k)$$

Donc, *la somme des carrés des vitesses des extrémités des axes est indépendante du temps.*

30. Si de l'équation de condition on tire la valeur de $b_1$, par exemple, et qu'on la substitue dans S, l'expression que l'on trouvera ne contiendra plus évidemment de variables et deviendra, en posant $\Sigma mx^2=\alpha$, $\Sigma my^2=\beta$, $\Sigma mz^2=\gamma$,

$$S=\frac{h}{(A-C)H}\left\{c_1(k-2\alpha)-a_1(k-2\gamma)\right\}.$$

En donnant à $c_1$ et à $a_1$ des valeurs arbitraires, on aura les valeurs de S et de $b_1$ qui leur correspondent. Je me contenterai de citer les exemples suivants :

| $a_1$ | $b_1$ | $c_1$ | S |
|---|---|---|---|
| A | B | C | $\frac{h}{H}(A+B+C-k)$ |
| $k$ | $k$ | $k$ | $2H$ |
| $k-2\alpha$ | $k-2\beta$ | $k-2\gamma$ | 0 |
| $\frac{k^2h}{A}$ | $k^2h\left(\frac{1}{A}+\frac{1}{C}-\frac{B}{AC}\right)$ | $\frac{k^2h}{C}$ | $\frac{H^2}{AC}(k+2\beta)$ |
| $\frac{k^2h}{BC}$ | $\frac{k^2h}{AC}$ | $\frac{k^2h}{AB}$ | $\frac{k\,Hh}{ABC}(A+B+C-k)$. |

31. Si l'on prenait les racines de $a_1$, $b_1$, $c_1$, respectivement égales aux axes de l'ellipsoïde, on ne trouverait pas pour S une valeur constante, car l'équation de condition n'est pas satisfaite. Mais cette somme augmentée de $\rho^2\frac{d\Psi'}{dt}$ (voir le n° 23) est égale à la valeur trouvée pour S à la dernière ligne du *tableau*. Nous pouvons donc conclure que *les projections, sur le plan fixe, des axes de l'ellipsoïde et du diamètre dirigé suivant l'axe instantané décrivent, dans l'unité de temps, des aires dont la somme reste constante pendant le mouvement.*

32. Considérons séparément les deux composantes de la rotation $\omega$, et désignons par $S_r$ la partie de S qui correspond à la rotation $\frac{\rho}{k}$. En effectuant le produit $[A\ (k-A)\ p^2+B\ (k-B)\ q^2+C\ (k-C)\ r^2](a_1+b_1+c_1)$ dans lequel le premier facteur est évidemment nul, on aura

$$S_r = \frac{1}{KH} \Sigma A a_1 (k - A) p^2.$$

Cette quantité sera évidemment nulle si $a_1$, $b_1$, $c_1$ sont égaux à une même quantité, constante ou variable. Remarquons encore qu'en prenant les lignes $\sqrt{a_1}$, $\sqrt{b_1}$, $\sqrt{c_1}$ respectivement égales à $\frac{H^2}{Ap}$, $\frac{H^2}{Bq}$, $\frac{H^2}{Cr}$, c'est-à-dire aux distances de l'origine aux points où les axes sont coupés par le plan tangent, on aura

$$S_r = Hh\left(\frac{A - k}{A} + \frac{B - k}{B} + \frac{C - k}{C}\right)$$

Si l'on ne prend que des valeurs constantes on arrive, en différentiant, à l'équation de condition

$$(B - C)(k - A) a_1 + (C - A)(k - B) b_1^2 + (A - B)(k - C) c_1 = 0.$$

Les valeurs de $\rho^2$, positives ou négatives, qui annulent $\frac{d_2}{dt}$ (n° 26), satisfont à cette équation et donnent pour $S_r$ l'expression de l'aire décrite par $\rho$ dans son mouvement relatif (n° 25) (*).

---

(*) On pourrait éviter les imaginaires en remplaçant $c_1$, par exemple, par $-c_1$, et au lieu d'avoir la somme de 3 aires, on aurait la différence entre la somme de deux d'entre elles et la troisième.

33. Si nous désignons, enfin, par $S_e$ la partie de S qui correspond à la rotation $\frac{H}{k}$, nous trouverons

$$\frac{H^2}{kH}(a_1 + b_1 + c_1) - \frac{1}{kH}\Sigma A^2 a_1 p^2 = S_e$$

expression qui sera constante, si les lignes, prises sur les axes, satisfont à l'équation

$$A(A - C) a_1 + B(C - A) b_1 + C(A - B) c_1 = 0.$$

Quand $S_e$ sera constant, il en sera évidemment de même de la somme des carrés des perpendiculaires abaissées sur l'axe H, des extrémités des lignes dont les projections décrivent cette aire.

Si, par exemple, on prend $a_1 = b_1 = c_1$ on aura $S_e = 2a_1 \frac{H}{k}$. De là ce théorème : *si l'on prend sur les axes, à partir de l'origine, trois longueurs égales, la somme des carrés des distances de leurs extrémités à l'axe résultant* H, *sera égale au double du carré de l'une d'elles.*

Fig 1

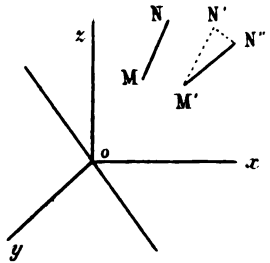


Fig 2

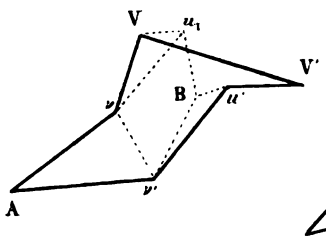


Fig 3

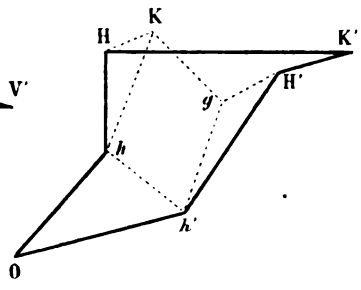


Fig 4

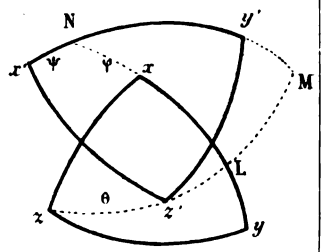

# INFLUENCE

DES

# PHASES DE LA LUNE

**Sur le nombre des jours de pluie et de neige**

PAR LE Dr SIMONIN, PÈRE.

---

La prévision de l'état du ciel serait d'une grande utilité pour l'agriculture, la navigation, les expéditions militaires, les voyages et même les fêtes publiques. Aussi, dès l'antiquité, des hommes d'un grand mérite tels que Aratus, Varron, Théon, Virgile, Pline, Théophraste, etc., ont cherché dans l'aspect des astres, dans celui de la lune surtout, des signes indicateurs des changements de temps. Les Toaldo, les Lanarck, les Morin et d'autres savants météorologistes ont, de nos jours, émis sur ce sujet important des théories que l'expérience n'a pas confirmées. Il ne pouvait en être autrement, car, ainsi que le disait le célèbre F. Arago : Qu'est-ce au fonds qu'un changement de temps? « Tel météorologiste, s'il admet » l'influence des phases lunaires, se croira autorisé à » ranger sous cette dénomination tout passage du calme

» au vent, d'un vent faible à un vent fort; d'un ciel » serein à un ciel nuageux; d'un ciel nuageux à un ciel » entièrement couvert, etc. Tel autre exigera, au contraire, des variations très-tranchées dans l'état de » l'atmosphère. Cette difficulté n'est pas la seule que » la question présente, mais elle explique pourquoi il » est à peu près impossible de trouver sur la question » du temps qu'il a fait à telle ou telle époque, des » documents numériques incontestables (1). »

Convaincu avec M. Arago de l'impossibilité de soumettre au calcul toutes les variations de l'atmosphère, je ne chercherai à faire connaître que celles qui peuvent être démontrées par des chiffres, et, dans ce mémoire, il ne sera question que de l'influence des phases de la lune sur le nombre des pluies. Avant d'entrer en matière, qu'il me soit permis, pour l'intelligence de mon sujet, de donner quelques définitions tirées, en partie, des ouvrages de l'astronome que je viens de citer.

La lune, dont le volume est quarante-neuf fois moindre que celui de la terre, en est distante, en moyenne, de 86,000 lieues; elle décrit autour de notre globe une ellipse dont la terre occupe un des foyers. On donne le nom de périgée à l'extrémité du grand axe de cette ellipse la plus voisine de la terre, et celui d'apogée à

---

(1) *Astronomie populaire*, tome troisième, page 520.

l'extrémité opposée, où la lune atteint le point le plus éloigné du globe terrestre. Le périgée et l'apogée sont encore désignés sous le nom d'absides.

La révolution synodique de notre satellite, pendant laquelle il nous montre toujours le même hémisphère, s'opère d'Occident en Orient; sa durée est de 29 jours 53 minutes. Cette révolution constitue le mois lunaire.

Pendant chaque révolution synodique, la lune passe par différentes formes ou phases. Quand cet astre se trouve directement interposé entre le soleil et nous, il ne peut être aperçu; au moment où ce phénomène se réalise, la lune se nomme nouvelle, c'est celui de la conjonction.

A 14 jours 76 minutes, terme moyen du moment de la conjonction, la lune parait être un cercle lumineux complet; le temps où cela arrive s'appelle pleine lune, c'est celui de l'opposition ou de la syzygie, mot qui sert indistinctement à désigner la nouvelle et la pleine lune.

L'époque qui partage en deux parties égales, l'intervalle compris entre la nouvelle et la pleine lune, est celle où cet astre a la forme d'un demi-cercle lumineux, dont la partie convexe est occidentale; on dit alors que la lune est dans le premier quartier ou première quadrature.

La seconde quadrature, le second ou dernier quartier, arrive 7 jours 4 minutes après la pleine lune. Cet

astre se montre, alors, sous la forme d'un demi-cercle lumineux dont la convexité est orientale.

L'espace de temps qui s'écoule entre la nouvelle et la pleine lune se nomme période de croissance; celui qui sépare la pleine lune de la nouvelle, période de décroissance ou de déclin.

Dans sa révolution, la lune est tantôt au midi et tantôt au nord de l'écliptique. Le point de l'écliptique par lequel passe la lune, en allant du midi au nord, s'appelle le nœud ascendant, le point de l'écliptique qu'elle traverse en passant du nord au midi, se nomme nœud descendant.

L'action attractive de la lune, combinée avec celle du soleil, pouvant élever les flots de l'Océan et produire les marées, on a pensé que cette même action devait produire un phénomène analogue sur l'atmosphère si facile à mettre en mouvement. Les observateurs ont reconnu que notre satellite exerce, en effet, une certaine influence sur l'atmosphère, non par attraction, mais en vertu d'une force dont la nature est encore inconnue.

Poitevin, Pilgram, MM. de Gasparin et Schoübler ont recherché l'influence des phases de la lune sur le nombre des pluies et, à l'exception de Poitevin qui observait à Montpellier où il pleut rarement, ils ont obtenu des résultats à peu près semblables.

M. Schoübler a déduit de 28 années d'observations

faites, à Munich de 1781 à 1788; à Stuttgard, de 1809 à 1812 et à Ausbourg, de 1813 à 1828 (1), que le nombre des jours de pluie ou de neige est plus grand depuis la nouvelle lune jusqu'à la pleine que depuis cette dernière jusqu'à la nouvelle lune de la lunaison suivante. La proportion est comme 6 est à 5.

M. Clesse, s'appuyant sur neuf années d'observations, faites de 1842 à 1850, s'est convaincu que la lune exerce une certaine action, dont la nature lui est inconnue, sur l'atmosphère terrestre. Suivant les diverses positions de notre satellite, cette action influe sur la direction des vents, la pression atmosphérique et les chutes de pluie (2).

Ce que M. Schoübler a fait à Munich, à Stuttgard et à Ausbourg, je l'ai fait à Nancy, ville où il pleut souvent (3). J'ai compté les jours pluvieux et neigeux de 21 années, du 1er janvier 1841 au 31 décembre 1861, pendant lesquelles 259 lunaisons se sont succédées, et j'ai noté pour chaque jour de pluie ou de neige, la

---

(1) A Stuttgard, il tombe, année moyenne, 641 millimètres d'eau, et à Augsbourg, 971.

(2) *Etudes météorologiques* présentées en septembre 1850 au congrès scientifique de France, à Nancy.

(3) A Nancy, le nombre moyen annuel des jours de pluie est de 160, celui des jours de neige de 29, et la quantité d'eau tombée est de 810 millimètres : l'eau fournie par la fonte de la neige n'est pas comprise dans cette estimation.

hauteur moyenne du baromètre et la direction des vents. Ces opérations longues et fastidieuses m'ont donné les résultats suivants :

| Phases de la lune. | Nombre des jours pluvieux. |
|---|---|
| Nouvelles lunes..... | 956 |
| Premiers quartiers ... | 947 |
| Pleines lunes..... | 961 |
| Derniers quartiers.... | 923 |
| Total..... | 3,787 |

Ces observations s'accordent avec celles de M. Schoübler en Allemagne et de M. de Gasparin à Paris; ainsi on voit que pendant la nouvelle lune, il pleut plus souvent que pendant le premier quartier; que le maximum des jours pluvieux a lieu pendant la durée de la pleine lune, et le minimum durant celle du dernier quartier; qu'il pleut, donc, plus fréquemment pendant la lune croissante que pendant son déclin. Ces faits identiques en Allemagne et en France, démontrent l'influence que la lune exerce sur l'atmosphère terrestre. Cette influence, cependant, ne se trouve pas être la même, ni pour chaque année, ni pour chaque lunaison : elle peut être augmentée, diminuée ou troublée par une multitude de causes, tels que le périgée et l'apogée de l'astre, les saisons, les orages, etc.; en sorte que les phases

lunaires ne peuvent fournir, sur le temps qu'il fera, que des probabilités et non des prédictions.

Le baromètre n'est pas un indicateur plus fidèle; la pluie commence à tomber, lors même que la colonne de mercure est à son maximum de hauteur : à la vérité, si la pluie doit avoir une certaine durée, on voit cette colonne descendre, non par degrés, mais par des alternatives d'abaissement et d'élévation, et elle ne se relève, définitivement, qu'au moment où le météore va cesser.

Il pleut aussi par tous les vents; mais dans l'immense majorité des cas, la pluie coïncide avec ceux d'ouest, du sud-ouest et du sud. En hiver, la neige tombe par les vents du nord-ouest, du nord et du nord-est. Au commencement du printemps et à la fin de l'automne, par ceux du sud et de l'est; à ces époques, ces derniers vents sont très-froids, parce qu'ils ont traversé les montagnes des Vosges, alors couvertes de neige.

De ce qui précède, il faut conclure que, dans l'état actuel de la science, la météorologie n'offre, encore, aucun moyen de connaître le temps qu'il fera, même à une époque très-rapprochée.

# NOTE

SUR

# LA STRUCTURE DES REINS

## DE LA ROUSSE

PAR M. L. POINCARÉ

---

Suivant M. Milne Edwards qui, grâce à ses travaux particuliers et à ses nombreuses recherches bibliographiques peut être considéré comme ayant le mieux résumé l'état actuel de la science sur les diverses questions d'anatomie comparée, la structure intime des reins serait invariable dans l'animalité, du moins dans les vertèbres. Chez les poissons, les batraciens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères, ces organes seraient toujours formés par une agglomération de tubes, dits urinifères, ouverts à une de leurs extrémités, et terminés en cul de sac à leur extrémité opposée qui se renfle en ampoule pour constituer ce qu'on appelle des corpuscules de Malpighi. Chez tous ces animaux, aussi, l'ampoule renfermerait dans sa cavité un paquet vasculaire dit glomérule. D'après le même auteur, les

différences dans l'échelle ne porteraient que sur la multiplicité plus ou moins grande des corpuscules de Malpighi, sur leur volume et sur la longueur des canalicules urinifères. Cette loi d'histologie, qui ressort des travaux de Huschke, de Bauvmann, de Rathke, d'Isaac, de Muller, est vraie d'une manière générale. Car la disposition tubuleuse et ampullaire se montre en effet dans toutes les classes du premier embranchement. Mais ce plan commun paraît susceptible de dévier un peu et même de se compliquer par l'addition d'un nouvel élément qui, je crois, n'a encore été signalé par personne. Et chose singulière ! Une différence aussi tranchée que celle que peut entrainer l'apparition d'un nouvel élément, n'est point ici l'expression d'un caractère générique. Elle ne caractérise ni une classe, ni un genre, ni même une famille. Elle n'est que spéciale à une espèce, au poisson dit vulgairement la *Rousse*, et appelé en histoire naturelle la *Rosse :* je n'ai pu retrouver la même particularité dans les autres espèces de poissons qui peuplent les rivières de la Moselle et de la Meurthe.

Lorsqu'on examine une coupe très-mince du rein de la Rousse, l'œil est immédiatement frappé par des corpuscules sphériques qui tranchent par leur couleur foncée sur l'ensemble de la préparation. Une observation même rapide permet de constater qu'ils sont composés de deux parties essentiellement distinctes :

un contenant qui consiste en une coque de tissus connectif très-délicat et d'un contenu formé par une agglomération de granulations de couleur foncée.

La coque fibreuse se montre toujours très-épaisse et très-transparente. Elle forme une large zone à contours nettement limités, dont la partie moyenne est de beaucoup plus claire que les tubes avoisinant. On distingue seulement des linéaments très-fins qui attestent de sa constitution fibroïde.

Le plus ordinairement cette enveloppe offre la même épaisseur sur tous les points. Mais il arrive encore assez souvent que la zone est inégale et s'élargit considérablement en un point de son cercle, de telle sorte que la cavité et son contenu n'occupent plus que le centre du corpuscule. Dans ce dernier cas, le corpuscule abandonne quelquefois la forme sphérique pour prendre celle d'un ovoïde.

Le contenu auquel le corpuscule doit toujours sa coloration foncée particulière, varie cependant dans sa teinte. Le plus généralement celle-ci est brune ou bistrée. Mais elle peut s'éclaircir et prendre toutes les teintes comprises entre le brun noir et le jaune. J'ai cru remarquer que la teinte était d'autant plus claire que le corpuscule était volumineux. Chez trois individus le contenu avait une coloration violette des plus marquées. Mais quelle que soit la teinte des granulations, quand bien même elle est relativement claire, elle

est toujours plus foncée que celle des tubes urinifères et n'offre aucune analogie avec elle.

En dehors de la coloration, ce contenu granuleux diffère encore par la forme des cellules polyedriques qui tapissent les tubes urinifères. Avec l'objectif n° 1 du microscope Nachet, il semble constitué par de simples granulations. Mais quand on se sert des objectifs n$^{os}$ 5 et 7, on reconnaît qu'on a affaire à de véritables cellules. Celles-ci se montrent allongées, elliptiques et aplaties. Dans les corpuscules elles sont placées de manière à se présenter presque toujours par leurs bords. Quand elles sont sorties du corpuscule par rupture et vues à plat, on y aperçoit un noyau rempli de fines granulations. Ces cellules ont environ dans leur grand axe 4/500 de millimètre.

Leur présence hors de la coque n'est pas toujours le résultat d'une rupture artificielle. Quelques-uns des corpuscules sont comme couronnés par des cellules brunes formant sur un point de l'enveloppe une petite masse qui rappelle le disque proligère de l'ovule. Ces cellules sont identiques avec celles de l'intérieur. Et leur masse tout en étant indépendante est fortement adhérente à la surface externe de la coque. Je dois dire cependant que je n'ai rencontré ce fait que sur un seul individu.

Les dimensions des corpuscules, considérées dans leur entier sont très-variables. Elles oscillent entre

18 centièmes de millimètre et 56 millièmes de millimètre. Dans le champs du microscope, on en aperçoit simultanément de toutes les tailles. Plus la masse du corpuscule est grande, plus la zone enveloppante est relativement étroite. Il est évident que ces singuliers corps parcourent des phases de développement. Ils ne sont pas d'emblée ce qu'ils seront par la suite. Petits à leur origine, ils vont sans cesse en augmentant de dimensions jusqu'à certaines limites qu'ils ne peuvent pas dépasser. L'agrandissement est, sans doute, avant tout le résultat de la multiplication des granulations du contenu. Car, la relation inverse qui existe entre le volume du corpuscule et l'épaisseur de sa zone transparente semble indiquer que cette dernière est peu à peu distendue, de manière qu'elle perd en profondeur ce qu'elle gagne en surface, ou bien qu'elle est peu à peu envahie et usée dans ses couches profondes par les granulations de nouvelle formation.

A ces suppositions sur le mode d'accroissement des corpuscules de la Rousse, on peut en joindre d'autres sur leur mode de formation qui, comme les premières, semblent en partie justifiées par les faits d'observation. Quelques corpuscules renferment deux masses granuleuses sphériques et nettement distinctes l'une de l'autre. En même temps, on constate le plus souvent que la coque a éprouvé une espèce d'étranglement sur la limite des deux sphères. N'y a-t-il pas là l'indication d'une formation endogène et par scission?

Quant aux rapports des corpuscules avec les autres éléments du rein, ils sont faciles à préciser. Ils ne sont pas plongés dans les larges trabécules de tissu conjonctif qui se rencontrent çà et là dans les reins de la Rousse. Tout en étant indépendants et non adhérents aux tubes urinifères, ils sont en contact immédiat avec eux sans interposition d'autre substance. Fréquemment ils se montrent inscrits daus les cercles que les tubes forment en se contournant, ils offrent, en un mot, la disposition que l'on donnait aux corpuscules de Malpighi au temps où on croyait ceux-ci indépendants des tubes urinifères.

Ils reçoivent des vaisseaux qui s'épanouissent sur leur coque. Dans un seul des nombreux sujets que j'ai examinés, j'ai trouvé un corpuscule qui semblait adhérent à la paroi externe d'une artériole à la manière des corpuscules de la Rate. Mais ce fait exceptionnel ne saurait avoir aucune signification physiologique.

Quelles sont la nature et la destination de ces éléments ?

Dans la première Rosse que j'ai eue sous les yeux, ces éléments étaient si nombreux et masquaient tellement les corpuscules de Malpighi que j'ai cru d'abord qu'ils n'étaient autre chose que ces derniers modifiés dans leur aspect ordinaire. Et j'étais porté à voir là un fait capable d'ébranler un peu les conclusions de Bauvmann et d'Isaac sur le mode de connexion des corpus-

cules de Malpighi et des tubes urinifères. Ici la cavité se trouvait manifestement close de toutes parts par une paroi tellement épaisse qu'il était impossible d'admettre la moindre continuité avec les tubes. Je me demandais si la même indépendance n'existait pas aussi chez les mammifères tout en étant moins marquée que chez les Rousses et si la cloison épitheliale qu'Isaac admet entre l'ampoule et la partie cylindrique des tubes n'était point une paroi amincie, mais aussi complète que celle du reste de l'ampoule; si, par conséquent, la différence entre les corpuscules spéciaux de la Rousse et les corpuscules de Malpighi des autres animaux ne consistait pas tout simplement dans la plus ou moins grande épaisseur des parois. Mais un examen plus attentif m'a bientôt fait voir qu'il y a chez la Rousse non une simple modification mais une addition; qu'elle présente à la fois des corpuscules spéciaux et des corpuscules de Malpighi offrant les mêmes caractères que chez les autres vertébrés. La démonstration de l'existence d'un renflement en ampoule est même beaucoup plus facile chez ces poissons que dans les reins de l'homme et du mouton.

En voyant la coloration brune, foncée, du contenu de ces éléments, on est tenté de les regarder comme résultant d'une simple accumulation de pigment. Mais outre que l'emploi d'un plus fort grossissement éloigne de suite cette idée, la préparation elle-même vient en-

core fournir une autre preuve du contraire. Elle nous montre, en effet, en dehors des éléments constitutifs propres du tissu renal, d'énormes cellules plasmatiques remplies de pigment. Elles sont irrégulières, rameuses, noires comme une tache d'encre. De plus, elles siégent toujours dans la matrice connective du rein tandis que les corpuscules sont situés dans les espaces vides circonscrites par cette matrice. Forme, coloration, siége, constitution intime, tout diffère entre les corpuscules et les véritables cellules pigmentaires. Le pigment se montre abondant dans les reins de tous les poissons. Il varie un peu dans sa disposition, mais il est toujours facile à reconnaître. Il est évident que les petits grains noirs dont parle Cuvier et qu'il dit avoir été observés par Toussaint chez les Gades, les Brochets, les Pleuronectes ne sont autre chose que ces cellules pigmentaires et n'ont aucun rapport avec les corps que je signale ici. Car je puis assurer que ces derniers manquent tout justement dans les espèces précédentes. En comparant la figure qui représente l'aspect du rein du Brochet à celle qui reproduit l'aspect du rein de la Rousse, il est facile de se convaincre qu'il n'y a pas la moindre analogie à établir.

Chimiquement, les cellules du contenu doivent être de nature albuminoïde. Elles ne renferment ni granules graisseux, ni granules amyloïdes. L'éther ne modifie en rien l'aspect du corpuscule. L'emploi combiné de l'eau

iodée et de l'acide sulfurique ne donne point de coloration caractéristique.

Une dernière explication me paraît encore nécessaire. Tous les embryologistes admettent aujourd'hui avec Rathke que dans la dernière classe des vertèbres, les corps de Volff persistent pendant toute la vie et ne sont pas remplacés comme chez nous par de véritables reins. Ce qu'on appelle reins chez les poissons ne serait que des corps de Volff persistants et développés. Il y a peut-être lieu d'après cela de se demander si la présence de ces corpuscules spéciaux n'est pas liée à cette nature particulière des organes urinaires chez les poissons adultes. Mais outre qu'on ne comprendrait pas pourquoi un même fait n'entrainerait pas la même conséquence chez tous les individus de cette classe, il est aussi à remarquer que dans le corps de Volff on ne rencontre rien qui rappelle même de loin les corpuscules de la Rousse.

La particularité décrite dans cette note n'a, j'en conviens, qu'une mince importance. Car, pour le moment, je ne fais que signaler un fait dont l'interprétation physiologique appartient encore à l'avenir. J'ai cru toutefois devoir la mentionner comme représentant un élément capable de concourir à l'édification d'une histologie comparée, science sur laquelle la physiologie a tout lieu de fonder de grandes espérances. L'anatomie comparée nous indique le degré d'importance de la

## ASPECT GÉNÉRAL
du Rein de la Rousse.

Objectif N°1
*(faible grossissement)*

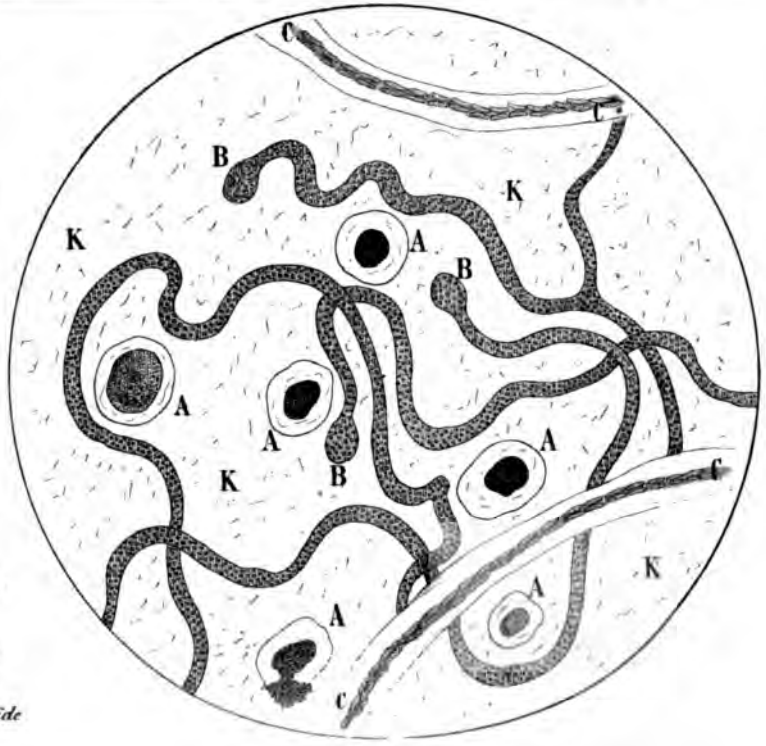


**A**. *Corpuscules spéciaux à la Rousse.*
**B**. *Tubes uriniferes et leurs ampoules.*
**C**. *Vaisseaux avec des séries de globules.*
**K**. *Stroma ou gangue fibroïde du tissu renal.*

PL. II.

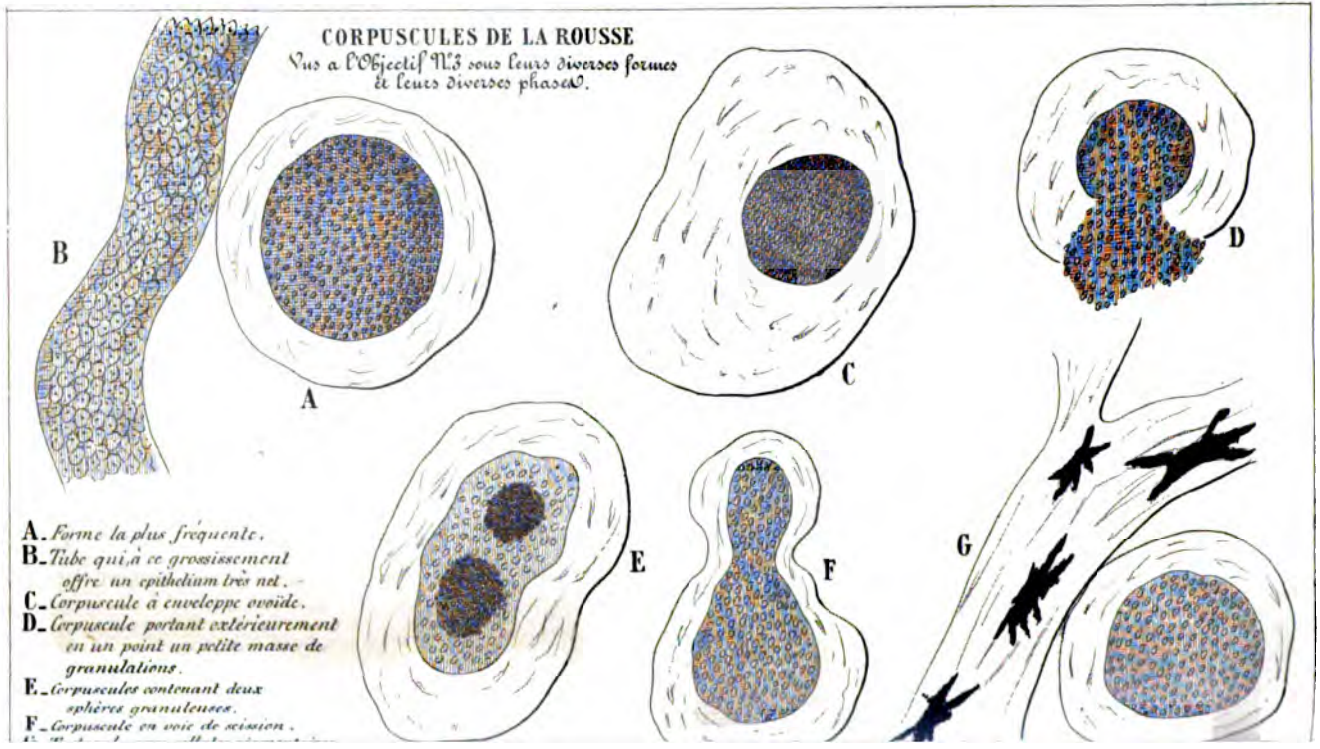
CORPUSCULES DE LA ROUSSE
Vus a l'Objectif N°3 sous leurs diverses formes
et leurs diverses phases.
B
A
C
D
E
F
G
A. Forme la plus fréquente.
B. Tube qui, à ce grossissement offre un epithelium très net.
C. Corpuscule à enveloppe ovoïde.
D. Corpuscule portant extérieurement en un point un petite masse de granulations.
E. Corpuscules contenant deux sphères granuleuses.
F. Corpuscule en voie de scission.

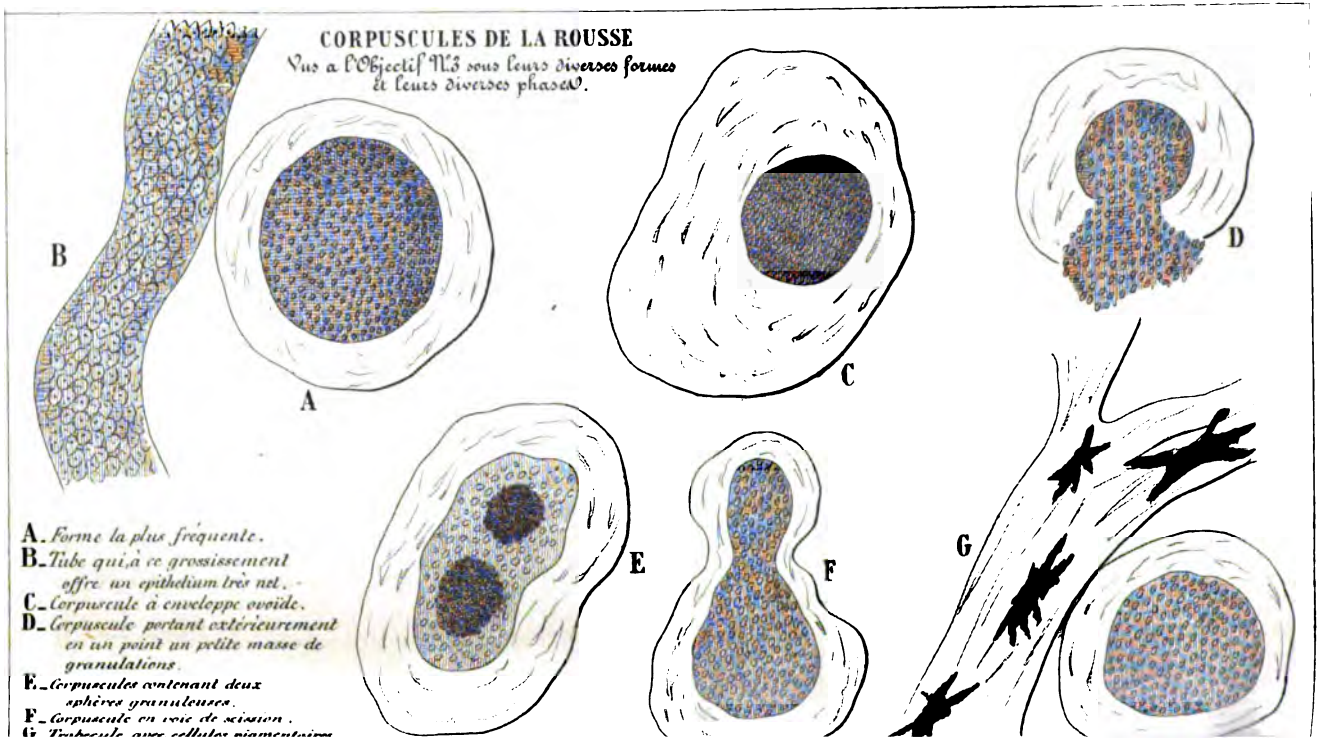
CORPUSCULES DE LA ROUSSE
Vus a l'Objectif N.3 sous leurs diverses formes
et leurs diverses phases.
B
A
C
D
E
F
G
A. Forme la plus fréquente.
B. Tube qui, à ce grossissement offre un epithelium très net.
C. Corpuscule à enveloppe ovoïde.
D. Corpuscule portant extérieurement en un point un petite masse de granulations.
E. Corpuscules contenant deux sphères granuleuses.
F. Corpuscule en voie de scission.
G. Trabecule avec cellules pigmentaires

# CORPUSCULES du REIN

de la

# ROUSSE.

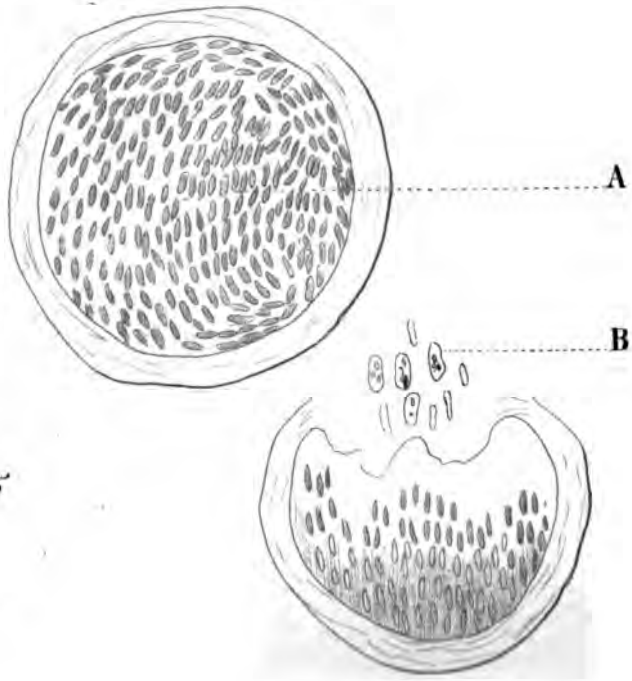


**A** *Contenu du corpuscule, vu avec l'objectif N.° 5 (fort grossissement)*

**B** *Granulations sorties d'un corpuscule rompu et dont quelques unes sont vues à plat.*

# REIN du BROCHET

A *Trabecule fibreuse faisant partie de la charpente du rein et représentant ça et là d'enormes cellules pigmentaires (b)*

B *Tubes urinifères avec leurs ampoules terminales.*

C *Substance connective fondamentale remplissant les vides laissés par les trabecules et les tubes.*

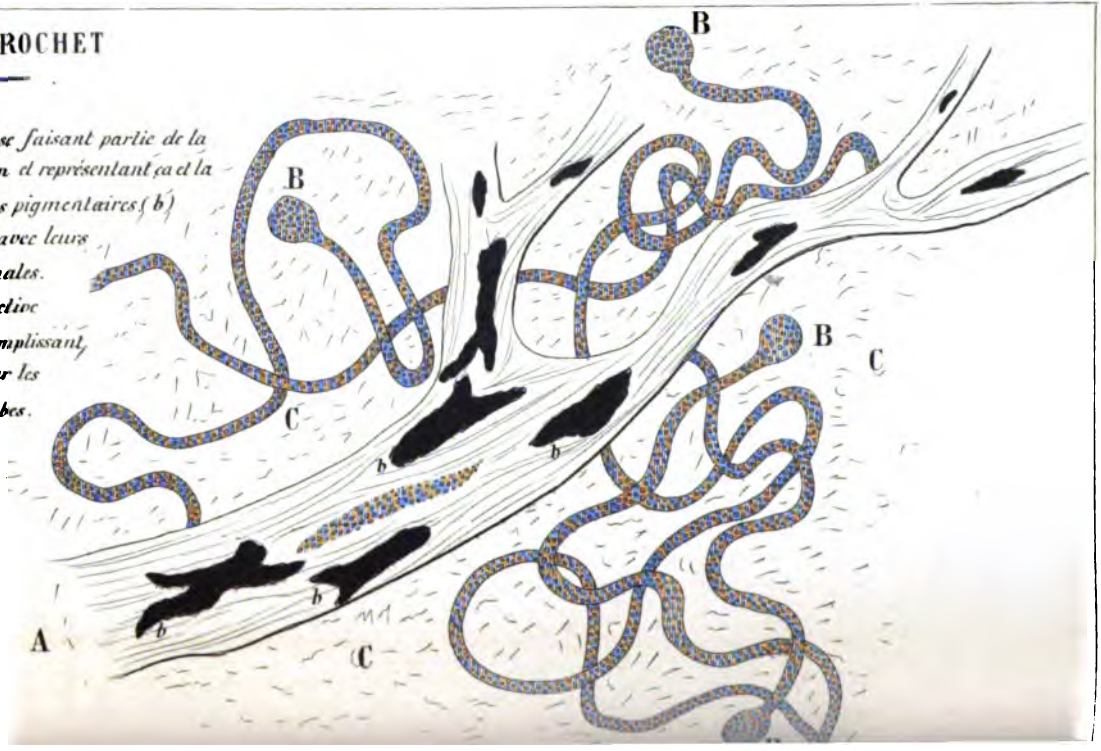

fonction qu'exécute un organe en nous montrant ce dernier plus ou moins constant dans l'animalité. L'histologie comparée, de son côté sera appelée à nous faire connaitre l'importance relative des divers éléments qui entrent dans la composition des organes. Elle seule pourra nous apprendre si tel élément est indispensable ou non à l'accomplissement d'une fonction donnée.

DE LA

# RECHERCHE DU CAMPHRE

DANS LES

# HUILES ESSENTIELLES INDIGÈNES

PAR M. CHAUTARD

Professeur à la Faculté des Sciences de Nancy

Les phénomènes de polarisation rotatoire sont devenus de nos jours un des auxiliaires les plus précieux, dont puissent disposer les chimistes pour résoudre certains problèmes de mécanique moléculaire, qui ne trouveraient de solution par aucun autre procédé, même en opérant sur des masses relativement considérables. Les physiologistes également ont emprunté au même ordre de phénomènes un moyen prompt et facile de constater les changements que l'âge ou la nature des organes apportent dans la constitution des sucs nourriciers des végétaux. C'est en partant de ce double point de vue que je me suis proposé, dans ce travail,

d'étudier un des produits les plus intéressants du règne végétal, je veux parler des huiles essentielles.

Bien que toutes les essences examinées jusqu'ici possèdent, à fort peu d'exception près, la propriété de dévier d'une manière très-énergique le plan de polarisation de la lumière, les unes dans un sens, les autres dans un autre et cela à un degré différent, aucune recherche n'a été entreprise pour reconnaître la relation qui pouvait exister entre le pouvoir rotatoire moléculaire d'une essence et la portion du végétal qui l'avait fournie, ou l'époque de l'année à laquelle elle avait été récoltée. C'est même en négligeant de tenir compte de ces diverses particularités, que bien des chimistes ont fait perdre au caractère, tiré de l'examen optique, une partie de son importance, vu l'impossibilité où l'on était d'expliquer d'une manière plausible la variabilité et les anomalies même que présente le pouvoir rotatoire dans plusieurs échantillons d'une même substance d'origine différente.

Toutes les huiles essentielles, on le sait, ne sont que des mélanges en proportions diverses de plusieurs liquides se distinguant, soit par leur composition, soit par leur point de volatilisation. Malheureusement, ces caractères ne sont pas tels qu'on puisse opérer une séparation absolue de ces liquides par voie de distillation; on les obtient toujours plus ou moins mélangés, jamais à l'état de pureté parfaite. Ce n'est que dans le

cas où l'un des éléments serait, ou beaucoup moins volatil que l'autre, ou bien cristallisable, ou enfin susceptible de former une combinaison définie avec un acide ou avec une base, que leur isolement pourrait être complétement réalisé.

Beaucoup d'essences renferment naturellement en dissolution des combinaisons solides qui ont reçu le nom de *Stéaroptènes* et qui pour la plupart ont été longtemps confondues avec le camphre ordinaire. La présence ou l'absence, le degré d'abondance ou de rareté de l'un de ces corps dans une huile volatile, peuvent quelquefois être décelés par l'observation des propriétés rotatoires. Ces substances ont, dans tous les cas, pour la même plante, une composition et des propriétés nettement définies et elles présentent de l'intérêt non-seulement par elles-mêmes, mais encore par les dérivés nombreux auxquels elles donnent naissance. L'huile qui les tient en dissolution peut en contenir des quantités bien différentes et cela suivant les mêmes circonstances qui font varier la qualité de l'essence elle-même, savoir : la partie du végétal, l'époque de la récolte, la température de l'année, l'humidité, la nature du sol, etc., ainsi que nous l'établirons dans la suite de ce mémoire.

## I. — Huile et camphre de matricaire.

Depuis mes premières recherches (1) sur l'huile et le camphre du *Matricaria Parthenium L.*, plante cultivée dans les jardins sous le nom de *Matricaire*, j'ai varié de bien des manières les conditions de production et de récolte de ces corps. Ces essais ont été dirigés surtout en vue du camphre que je désirais obtenir en quantité suffisante, non pour en faire l'objet d'une spéculation industrielle, mais afin de poursuivre l'étude des produits secondaires auxquels son oxidation donne lieu.

La culture de la plante a été opérée à Vendôme (Loir-et-Cher), pendant les trois années 1858, 1859, 1860, dans un jardin d'une dizaine d'ares environ. La semence se rencontre difficilement dans le commerce, la plus grande partie de celle que j'ai employée a été recueillie dans les jardins pendant plusieurs années à l'avance. Les semis eurent lieu dans le courant de mai

---

(1) *Journal de pharmacie et de chimie*, tome XIII, 3e série, 1848.

*Thèses pour le Doctorat ès-sciences*, soutenues devant la Faculté des Sciences de Paris (1852).

*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, août 1853.

*Mémoires de l'Académie de Nancy*, 1858.

à la suite de quelques jours de pluie; on les fit à la volée, puis on y passa le rouleau. La germination ne s'opéra guère en moyenne que quinze jours ou trois semaines après l'ensemencement, et fut singulièrement avancée ou retardée par le degré d'humidité ou de sécheresse de la saison. La végétation eut lieu quelquefois d'une manière assez inégale; aussi devint-il nécessaire de dégarnir les touffes trop épaisses, pour repiquer les jeunes pieds dans les endroits qui en étaient dépourvus, de manière à espacer en moyenne chaque talle de 15 à 20 centimètres.

La plante, au terme de la floraison qui se montre vers la fin de juillet, peut atteindre une hauteur de 50 à 70 centimètres. Une partie a été coupée au moment de l'apparition des premiers boutons; une seconde, à l'époque où les fleurs commençaient à s'épanouir; une troisième, lorsque les pétales jaunissaient; enfin, les feuilles provenant d'une nouvelle pousse furent recoupées, partie à la fin de septembre, partie vers le 15 octobre, toutes dans l'état où se trouvait la plante, c'est-à-dire sur le point de produire de nouveaux boutons.

La quantité d'huile essentielle fournie par la première et par la quatrième coupe s'est trouvée la plus abondante. Chaque distillation était conduite avec 10 kilogrammes de plante environ et fournissait en moyenne 30 grammes d'essence. Cette huile, par le refroidissement, laissait peu ou point déposer de camphre.

Le résultat de la seconde coupe fut moins satisfaisant en quantité, mais beaucoup plus en qualité ; ainsi, pour le même poids de plante mise en œuvre, on n'obtint guère que 20 à 25 grammes d'essence par chaque distillation, mais le camphre y apparaissait souvent en telle abondance que l'extrémité inférieure du serpentin de l'alambic en était comme obstruée et que l'essence par le repos et le refroidissement se prenait en masse butyreuse.

Enfin, l'huile préparée avec la plante coupée quelque temps après la floraison, fut bien moins abondante et se fit surtout remarquer par une diminution notable de produit camphré.

On a fait trois autres distillations encore, l'une avec les sommités fleuries seules, la seconde avec les feuilles et une troisième uniquement avec les tiges vertes. On obtint beaucoup d'huile avec dépôt de camphre dans le traitement des feuilles, et de l'huile seulement comme résultat des opérations faites avec les fleurs et avec les tiges (1).

Une fois la saison des pluies et les premiers froids arrivés, la plante languit et subit des altérations qui

(1) Ces diverses distillations ont été faites au laboratoire de mon père, pharmacien à Vendôme, qui m'a puissamment secondé dans cette partie de mon travail.

font peu à peu disparaître sans retour et le camphre et l'essence.

Je dois faire observer ici, ce qui, du reste, s'applique à la préparation des essences de toutes les plantes, que j'obtins des différences assez notables pour le rendement en huile et en camphre, suivant que la saison avait été constamment humide ou troublée par de fréquents orages, ou aussi d'une sécheresse opiniâtre. Ainsi l'essence, pendant les deux premières années de ma culture, s'est trouvée très-chargée de camphre; tandis que celle qui provint de la récolte de 1860, année assez pluvieuse, n'en laissait déposer que sous l'influence d'un froid considérable (1).

L'huile retirée de chacune de ces opérations a été étudiée séparément, après en avoir extrait la majeure partie du camphre par un refroidissement préalable de 10° au-dessous de zéro. La rotation du rayon rouge a été observée pour une longueur de tube de 100$^{mm}$.

---

(1) Voici, d'après les observations météorologiques, faites à Vendôme avec beaucoup de zèle et de soin, par M. Boutrais, la moyenne obtenue pour les quatre mois de mai, juin, juillet et août, pendant les années de ma culture.

| ANNÉES. | TEMPÉRAT. MOYENNE. | | NOMBRE DE JOURS | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | minima | maxima | de pluie. | serein. | 1/2 couvert | couvert. |
| 1858.. | 11°,63 | 23°,9 | 41 | 27 | 67 | 29 |
| 1859.. | 13°,42 | 24°,85 | 54 | 31 | 53 | 39 |
| 1860.. | 10°,99 | 21°,56 | 60 | 10 | 58 | 53 |

1° ***Essence provenant de la coupe des feuilles, au moment de l'apparition des premiers boutons.*** L'ébullition de ce liquide commence vers 150°. La majeure partie distille au-dessous de 200°; au-dessus de ce point, elle est accompagnée d'une grande quantité de cristaux de camphre.

La portion recueillie au-dessous de 200°. présente un pouvoir rotatoire de — 35°, une densité de 0,889. Redistillée dans le vide et analysée, elle donne, pour 100 :

Carbone, 87,9
Hydrogène, 11,8

2° ***Essence provenant de la coupe des feuilles, tiges et sommités fleuries.*** L'ébullition commence encore à se manifester vers 150°, mais le degré s'élève rapidement à 180° pour devenir à peu près stationnaire entre 200 et 215°. Le camphre apparait dans tout le cours de la distillation, aussi pour le séparer de la partie liquide est-il nécessaire d'employer le mélange réfrigérent à plusieurs reprises.

L'huile ainsi obtenue offre une rotation de — 16°, une densité de 0,453; analysée après une nouvelle distillation à basse pression, elle donne en centièmes :

Carbone, 78,4
Hydrogène, 11,2

3° *Essence retirée de la plante entière quelque temps après la floraison.* La distillation a présenté les mêmes phases que dans le cas précédent, seulement le résidu de la cornue, au moment où la température avait atteint 220°, semblait plus considérable. On a recueilli à part le liquide distillé au-dessus de 220°, lequel ne donnait pas de camphre par le refroidissement.

Rotation de l'huile distillée au-dessous de 215° — 14°,5
id. id. au-dessus de 220° + 9°,4

Chacun de ces liquides, avant d'être soumis à l'analyse, a été distillé dans le vide. Ils ont donné, pour 100:

Le 1er : Carbone, 79,12
Hydrogène, 11,43

Le 2e : Carbone, 76,75
Hydrogène, 10,28

La densité du premier est de 0,894, celle du second, 0,968.

4° *Essence provenant de la repousse des feuilles.* L'opération se passe de la même manière qu'avec l'essence provenant de la première récolte, à la seule différence que le camphre est moins abondant. L'huile recueillie offre une rotation de — 12° et a pour composition :

Carbone, 78,7
Hydrogène, 10,8

5° *Essence extraite des tiges vertes.* Le produit n'a pas été assez abondant pour permettre d'en poursuivre l'étude d'une manière complète. La rotation seule a été observée, elle s'est trouvée de — 10° environ. Il ne se dépose pas de camphre.

6° *Essence des feuilles au moment de la floraison.* Résultats presque identiques à ceux de l'opération n° 2.

L'huile brute, observée, présente une rotation de — 18°,5. A l'analyse, après une rectification dans le vide, elle offre en centièmes la composition suivante :

Carbone, 78,2
Hydrogène, 10,9

7° *Essence retirée des sommités, en pleine floraison.* Cette huile fort peu abondante, ne laisse pas sensiblement déposer de camphre et ce qui la caractérise surtout, c'est l'élévation de son point d'ébullition qui n'a lieu qu'au-dessus de 200° et son pouvoir rotatoire qui s'exerce de 5° à 6° vers la droite; de plus, d'après son analyse, elle renfermerait une notable quantité d'oxigène, on trouve, en effet, pour 100 :

Carbone, 75,87
Hydrogène, 10,15

8° Quant au camphre qui se dépose par le refroidissement de l'essence, il est constamment le même, quelle que soit l'époque de la récolte ou la partie de plante d'où on l'a extrait. Ses propriétés, ses points de fusion et de volatilisation, sa composition, ainsi que je l'ai établi dans d'autres mémoires, tendent à l'identifier au camphre du Japon dont il se distingue toutefois par une propriété importante qui est le pouvoir rotatoire. La rotation au lieu de se manifester vers la droite *s'exerce vers la gauche* et cela d'une quantité rigoureusement égale à celle du camphre du Japon.

Comme l'essence retient en dissolution une grande quantité de camphre que le froid ne peut faire cristalliser, on emploie, pour l'extraire, l'acide nitrique ainsi que je l'ai indiqué dans un travail précédent (1).

Sous l'influence de la chaleur, la dissolution du camphre de matricaire dans l'acide sulfurique, subit une transformation analogue à celle que j'ai obtenue à l'aide du camphre du Japon. On obtient, en précipitant par l'eau, un liquide huileux qui, lavé et distillé, est tout à fait incolore, d'une odeur légèrement aromatique, bouillant vers 240°. Sa densité à 6° centigrades est de 0,974. Par un froid de — 10°, il ne se solidifie pas.

Sa composition est représentée par les nombres

---

(1) *Mémoires de l'Académie de Nancy*, 1858.

C = 77,27 ; H = 9,54 ; O = 13,19. Ce corps est complétement sans action sur la lumière polarisée. L'acide nitrique bouillant le convertit en une résine molle, incristallisable, sans donner de camphre ni d'acide camphorique. Sous l'influence de la potasse en fusion, il ne se reproduit pas de camphre. Ce corps est donc complétement identique avec le produit liquide provenant du camphre du Japon et auquel j'ai donné le nom de ***Camphrène*** (1).

9° La portion la plus fluide et la plus volatile de l'essence de matricaire a été soumise à un courant d'acide chlorhydrique longtemps prolongé; le gaz a été absorbé; mais n'a pas donné lieu à une combinaison artificielle cristalline. Le mélange refroidi à — 12° s'est constamment maintenu à l'état liquide. On l'a saturé par la craie, puis dissous dans l'alcool, purifié avec du charbon animal, précipité par l'eau et enfin séché sur du chlorure de calcium : l'analyse de ce corps a donné les nombres suivants :

| | |
|---|---|
| Chlore, | 18,9 |
| Carbone, | 69,7 |
| Hydrogène, | 10,5 |

qui s'accordent avec la formule $C^{20} H^{16} H cl$.

---

(1) ***Mémoires de l'Académie de Nancy***, id.

Dans le tube de 100$^{mm}$, la rotation du rayon rouge était de — 25°.

Les conclusions que l'on peut tirer de ces diverses expériences, sont que l'huile de matricaire renferme un carbure d'hydrogène de la formule $C^{20} H^{16}$. Identique à certains égards à l'essence de térébenthine, ces deux corps diffèrent l'un de l'autre en ce que ce dernier forme avec l'acide chlorhydrique deux combinaisons : l'une liquide, l'autre solide et cristalline, tandis que le carbure de la matricaire ne donnerait que le composé liquide.

Ce carbure tiendrait en dissolution une quantité variable de camphre identique, au signe près de la rotation, avec celui des Laurinées.

De plus, enfin, un second liquide jouissant d'une rotation à droite, d'un point d'ébullition plus élevé et plus oxigéné que le camphre, se mêlerait aux deux corps précédents.

Toutes les parties du végétal renferment ces trois principes immédiats, mais en proportions bien différentes. Les feuilles sont les organes où le carbure $C^{20} H^{16}$, ainsi que le camphre apparait en plus grande abondance; l'huile oxidée résiderait particulièrement dans les fleurs.

Le moment le plus favorable pour la récolte du camphre est celui où la plante se trouve sur le point de fleurir. Passé cette époque, le camphre disparait peu à

peu, ou se transforme en produit plus oxidé incristallisable, d'un pouvoir rotatoire différent, qui modifie complétement les propriétés de l'essence primitive.

La Matricaire croit dans les plus mauvais terrains; là où le blé, l'orge et les autres céréales ne viennent que difficilement, la plante qui fournit le camphre indigène végète et prospère avec une facilité admirable. J'ajouterai que la matricaire est bisannuelle et que les produits en camphre de la seconde année sont très-peu différents de ceux de la première.

Ces résultats présentent déjà par eux-mêmes un certain intérêt, mais ils en offriraient plus encore s'ils étaient susceptibles de conduire un jour à une exploitation manufacturière, pouvant fournir au commerce une quantité notable de camphre et affranchir l'Europe d'un tribut considérable que l'on paye annuellement aux pays orientaux; aussi cette considération expliquera-t-elle les détails longs et minutieux dans lesquels je suis entré au sujet de la culture de la matricaire, de la récolte de son essence et de la préparation de son camphre.

### II. EXAMEN D'ESSENCES DIVERSES.

Le nombres des plantes à stéaroptène est très-considérable, mais il en existe fort peu pour lesquelles ce dépôt solide présente des propriétés et une composition

identiques à celle du camphre ordinaire. J'ai soumis à divers essais un très-grand nombre d'huiles essentielles et aucune ne m'a donné du camphre en quantité aussi abondante que le Matricaria Parthénium.

Dans la famille des *Composées*, à laquelle appartient la Matricaire, la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), l'Absinthe (*Artemisia absinthium*), l'Estragon (*Artemisia Dracunculus*), la Mille-feuille (*Achillea millefolium*), la Camomille romaine (*Anthemis nobilis*) ne contiennent pas de camphre ; la Maroute (*Anthemis Cotula*), plante si commune dans nos champs à l'époque des moissons, ne donne, malgré son odeur forte et nauséabonde, qu'une quantité d'huile tout à fait insignifiante.

Les essences d'un certain nombre de plantes de la famille des *Ombellifères* ont été examinées, ce sont celles d'Angélique (*Angelica Archangelica*), de Coriandre (*Coriandrum sativum*), d'Aneth (*Anethum graveolens*), de Carvi (*Carum Carvi*), de Livèche (*Ligusticum Levisticum*), de Fenouil (*Anethum feniculum*), d'Anis (*Pimpinella Anisum*), de Persil (*Apium Petroselinum*). Quelques-unes d'entr'elles laissent déposer un stéaroptène dont les propriétés et la composition, bien connues des chimistes sont tout à fait différentes de celles du camphre proprement dit.

Plusieurs huiles essentielles provenant de plantes de la famille des Aurantiacées abandonnent soit spontanément, soit après saturation par l'acide chlorydrique, un

produit cristallin dont les propriétés et la composition sont différentes de celles du camphre ordinaire.

L'examen optique des essences de divers produits de l'oranger (feuilles, fleurs, fruits verts, fruits mûrs) conduit à une remarque trop importante pour négliger d'en parler ici. Cette observation que j'avais faite depuis longtemps a été indiquée pour la première fois par M. Buignet (1). Elle est relative aux modifications moléculaires que l'âge, la partie du végétal, l'époque de la récolte apportent dans l'essence qu'on en extrait.

Ainsi, l'essence des feuilles est lévogyre et présente pour $100^{mm}$, et relativement au rayon rouge, une rotation de — 7°.

L'essence des fleurs ou néroli est dextrogyre et possède dans les mêmes conditions un pouvoir rotatoire de + 7°, 5.

Celle des fruits non encore mûrs, appelée essence de petits grains, un pouvoir de + 12°.

Enfin celle que l'on retire de l'écorce des fruits mûrs, et désignée sous le nom d'essence de Portugal, une déviation de + 83°.

L'essence des feuilles n'avait pas encore été examinée. Son abondance est telle que les distillateurs doivent souvent l'employer pour falsifier l'essence de néroli, dont elle se rapproche par son odeur.

---

(1) *Journal de pharmacie* 3e série, t. XL, page 261.

Son point d'ébullition est compris entre 190 et 195°; elle distille presque complétement à cette température en laissant un résidu abondant, 25 à 40 pour cent, de matière résineuse dont la quantité semble varier avec l'âge des feuilles et le degré de vétusté de l'essence. A la longue, elle renferme une quantité notable d'acide acétique qui modifie légèrement le point d'ébullition. En prolongeant l'action de la chaleur sur cette essence, le pouvoir rotatoire s'affaiblit considérablement.

Le néroli mélangé avec l'alcool faible laisse déposer, d'après MM. Boullay et Plisson une matière cristalline, qui n'apparaît pas avec l'essence des feuilles. La première s'altère et rougit à la lumière, la seconde reste incolore et ne paraît pas se modifier sensiblement. Toutes les deux rougissent par l'addition de quelques gouttes d'acide sulfurique.

Le néroli s'éloigne par sa formule, des carbures d'hydrogène $C^5 H^4$, l'essence des feuilles s'en rapproche au contraire et a pour composition en centièmes:

$$C = 87,9$$
$$H = 17,8.$$

Je ne parle que pour mémoire des quelques végétaux de la famille des Conifères dont j'ai eu occasion d'essayer les essences. En effet, les huiles essentielles de Sabine (*Juniperus Sabina*), de genièvre (*Juniperus communis*) et de térébenthine provenant de diverses

espèces des genres *Pinus* et *Abies*, ne laissent aucunement déposer de camphre.

Le *Laurus Camphora*, arbre qui produit le camphre du commerce, appartient à la famille des Laurinées. Presque toutes les autres plantes de ce groupe donnent des essences dont le pouvoir rotatoire est très-faible ou même nul; aucune ne renferme de camphre, en quantité notable toutefois. Telles sont les essences de Canelle (*Laurus Cinnamomum*), de Sassafras (*Laurus Sassafras*), de Culilawan (*Laurus Culilaban*). Cette dernière m'avait été adressée par M. Biot quelque temps avant sa mort.

Le camphre de Bornéo, étudié par M. Pelouse provient, selon toute probabilité, d'une plante décrite par Roxburg, sous le nom de *Shorea Robusta*. Quant au camphre dit de Sumatra, analysé par M. Lallemand, à la prière de M. Biot, il est fourni par le *Dryabanalops Camphora*, arbre de la famille des Diptérocarpées, voisine des Guttifères.

L'examen des essences de la famille des Labiées présentait plus d'intérêt peut-être, attendu que la plupart de ces huiles essentielles sont mentionnées dans tous les auteurs comme renfermant des stéaroptènes identiques au camphre, et cependant sur 15 essences, toutes préparées sous mes yeux, cinq seulement ont laissé déposer une très-petite quantité de cristaux, ce sont les essences de Menthe poivrée (*Mentha piperita*),

de Thym (*Thymus vulgaris*), de Menthe pouliot (*Mentha Pulegium*), de Mélisse de Moldavie (*Dracocephalum moldavicum*) et de Lavande (*Lavandula vera*).

Les cristaux de Menthe, analysés par M. Dumas, offrent une composition et des propriétés différentes de celles du camphre ; il en est de même du produit solide de l'essence du Thym, si bien étudié par M. Lallemand, et dont la constitution, représentée par la formule $C^{20} H^{14} O^2$, ne diffère de celle du camphre que par deux équivalents d'hydrogène en moins.

L'essence de Menthe pouliot bout à une température assez uniforme de 200 à 210° ; les premiers et les derniers produits de la distillation, présentent à peu de chose près la même rotation et la même densité. Elle laisse déposer par le refroidissement de très-petits cristaux dont je n'ai pu recueillir qu'une trop faible quantité pour les soumettre à l'analyse et qui semblent différents du camphre des Laurinées en ce qu'ils ne donnent pas d'acide camphorique.

La Mélisse de Moldavie, contient en assez grande abondance une huile essentielle, d'une odeur extrêmement suave, bouillant à 200° et quelques degrés et d'un pouvoir rotatoire nul. Elle ne se solidifie pas par le refroidissement, mais elle abandonne à la longue quelques cristaux différents du camphre par plusieurs caractères.

Quant à l'essence de Lavande, on sait que Proust y a décélé le premier la présence d'un camphre auquel M. Dumas a reconnu les mêmes points de fusion et de volatilisation, ainsi que la même composition chimique qu'au camphre du Japon. Cependant, il présente une différence moléculaire importante par son absence complète de pouvoir rotatoire, ainsi que M. Biot l'a constaté. J'ai vérifié le même fait sur quelques grammes de ce produit qui m'avaient été envoyés par ce savant, il y a plusieurs années.

M. Lallemand à la suite de recherches entreprises avec beaucoup de soin, sur le camphre de Romarin et sur celui de l'huile d'Aspic, a reconnu dans le premier un pouvoir rotatoire égal aux $\frac{2}{3}$ de celui du camphre commercial, et dans le second un pouvoir complétement identique à celui de ce dernier. En présence de tels résultats, j'ai dû faire de nouveaux essais pour obtenir du camphre avec la Lavande cultivée dans les jardins. Toutes les essences qui m'ont été fournies par les distillateurs du midi de la France ne m'en ont pas donné la moindre trace. Ce n'est qu'en préparant moi-même de l'essence pendant plusieurs étés consécutifs que je suis parvenu à recueillir quelques grammes d'un camphre identique à celui que je devais à l'obligeance de M. Biot, c'est-à-dire ne déviant pas le plan de polarisation des rayons lumineux.

Nous retrouvons encore dans l'essence de Lavande

la composition des hydrocarbures de la formule $C^5H^4$, probablement sous le même degré de condensation que dans l'essence de térébenthine.

Toutefois, il est un fait que je ne puis m'empêcher de noter, c'est qu'elle est formée de deux liquides différant par leur point d'ébullition et leurs propriétés rotatoires.

En la soumettant à une distillation fractionnée, j'ai obtenu des liqueurs qui, examinées dans un tube de 100$^{mm}$, présentaient :

| | | |
|---|---|---|
| 1° au-dessous de 200° | une rotation | de — 10°,4 |
| 2° de 200° à 210° | id. | de — 8°,7 |
| 3° de 210° à 220° | id. | de — 2° |
| 4° de 220° à 240° | id. | de + 10°,5 |
| 5° au-dessus de 240° | id. | de + 12°. |

La portion distillée de 210° à 220° qui accusait la plus faible déviation a été alors reprise et distillée dans le vide en trois portions égales. L'une a produit une déviation de — 9°,3 ; la seconde n'a rien donné d'appréciable, même à la double plaque et la troisième m'a offert une rotation de + 6°.

Aucune de ces liqueurs ne donne de combinaison solide avec l'acide chlorydrique.

J'ai étudié de la même manière, toujours au point de vue de la recherche du camphre, les huiles essentielles d'une foule d'autres plantes appartenant à des familles

diverses et cela sans plus de succès. D'où je conclus que la présence du camphre proprement dit, dans les huiles essentielles indigènes est beaucoup plus rare qu'on ne le supposait jusqu'à présent. Toutes ces huiles, je les ai préparées moi-même avec le plus grand soin; quelques-unes m'ont été confiées par mon savant ami, M. Dessaignes, qui se réserve d'en reprendre plus tard l'étude.

J'ai indiqué dans un tableau, le pouvoir rotatoire de ces essences brutes. Souvent les liquides soumis à l'expérience sont assez colorés par eux-mêmes pour qu'il devienne impossible de reconnaître l'azimut de la teinte de passage; la déviation doit alors être observée à travers le verre rouge et l'on prend pour sa valeur, l'angle mesuré à l'instant où l'image extraordinaire toujours sensiblement rouge pour l'œil, atteint son minimum d'intensité. Comme ordinairement la teinte de cette image devient si faible qu'elle cesse d'être perceptible dans une petite amplitude d'arc, on détermine ainsi que Biot le recommande, l'azimut de ces minimums invisibles en prenant la moyenne des positions du prisme analyseur, qui répondent à la disparition, puis à la réapparition ultérieure de l'image. En faisant plusieurs couples d'observations successives, tant pour atténuer leurs erreurs individuelles que pour compenser les variations qui peuvent survenir dans les limites de visibilité, par les changements accidentels de l'éclat de

l'atmosphère pendant chaque couple d'expériences, on arrive à une moyenne que l'on peut regarder comme exprimant, avec une approximation suffisante, l'angle cherché.

Les éléments qui entrent comme fonction dans la détermination du pouvoir rotatoire d'une substance liquide sont, d'après Biot la densité $\delta$, prise relativement à l'eau; la largeur $l$ du tube d'observation, que l'on rapporte ordinairement au décimètre pour unité; enfin la déviation observée que nous désignerons par D. La formule qui permet de déterminer le pouvoir rotatoire $(\alpha)$ est celle-ci :

$$(\alpha) = \frac{D}{l\ \delta}$$

Ici, vu la faible différence qui existe entre les densités des diverses essences, j'ai supprimé le facteur $\delta$ et j'ai simplement rapporté chacune des déviations observées à une longueur uniforme que je représente par 100. Il est évident que les nombres ainsi obtenus représentent avec une approximation suffisante le pouvoir rotatoire des essences, car ainsi que je l'ai déjà dit, ces liquides ne sont ordinairement que des mélanges dont on ne peut observer que le pouvoir moyen de rotation.

| FAMILLES. | ESSENCES. | DÉVIATION du rayon rouge sur une longueur de 100mm. |
|---|---|---|
| Composées | Absinthe | + 49°,5 |
| | Camomille | + 37°,4 |
| | Estragon | + 3 |
| | Matricaire | — 16° |
| | Tanaisie | — 33°,3 |
| Ombellifères | Carvi | + 58° |
| | Aneth | + 54° |
| | Livèche | + 34°,7 |
| | Coriandre | + 6°,5 |
| | Fenouil | + 6°,5 |
| | Angélique | 0 |
| | Persil | — 1°,5 |
| Aurantiacées | Citron | + 66° |
| | Cédrat | + 65° |
| | Bergamotte | + 14° |
| | Oranges (zestes) | + 88° |
| | Petits grains | + 12° |
| | Fleurs d'oranger | + 7°,5 |
| | Feuilles, id | — 7 |
| Laurinées | Camphre du Japon | + 34°,7 |
| | Sassafras | + 2°,3 |
| | Cannelle | 0 |
| | Culilawan | — 8° |
| Conifères | Sabine | + 7° |
| | Genièvre | — 11° |
| | Térébenthine | — 24 |

| FAMILLES. | ESSENCES. | DÉVIATION du rayon rouge sur une longueur de 100mm. |
|---|---|---|
| Labiées | Menthe aquatique | + 44°,3 |
| | Pouliot | + 31° |
| | Romarin | + 11°,25 |
| | Aspic | + 2°,3 |
| | Mélisse officinale | 0 |
| | Id. de Moldavie | 0 |
| | Origan | — 6°,23 |
| | Lavande cultivée (pure) | — 7° |
| | Thym | — 12° |
| | Lavande du commerce | — 13° |
| | Basilic | — 14° |
| | Hysope | — 17°,6 |
| | Menthe anglaise | — 23°,5 |
| | Id. à feuilles rondes | — 28°,8 |
| | Sauge | — 42° |
| Diverses | Myrthe | + 19° |
| | Muscades | + 17° |
| | Millepertius à odeur de bouc | + 14° |
| | Macis | + 10° |
| | Œillet d'Inde | + 7° |
| | Badiane | 0 |
| | Geranium à odeur de roses | 0 |
| | Laurier cerises | 0 |
| | Girofles | 0 |
| | Roses | — 2° |
| | Valeriane | — 11° |
| | Copahu | — 13°,2 |
| | Santal citrin | — 19° |
| | Rhue | — 22°,5 |
| | Menthe coq | — 38° |

Du grand nombre d'observations que j'ai faites, il ne semble pas résulter qu'il existe quelque relation (appréciable et constante du moins) entre le pouvoir rotatoire et les caractères botaniques des plantes qui fournissent les essences. Si, sous ce rapport, mes expériences ne conduisent pas à un résultat qu'il eût été heureux d'obtenir, au point de vue scientifique, elles permettent du moins de confirmer d'autres conséquences qui ne laissent pas que d'avoir une certaine portée pratique. Je veux parler des indications fournies par l'observation du pouvoir rotatoire pour reconnaître la sophistication des essences.

On a proposé dans ce but un grand nombre de procédés que le docteur Bolley a résumés dans le *Journal de pharmacie* (1). Cependant il en est un que cette note ne mentionne pas, bien qu'il ait été souvent indiqué, et notamment par M. Buignet, dans son travail relatif à l'application de la physique à la solution de quelques problèmes de chimie et de pharmacie (2).

Examine-t-on de l'huile de naphte, par exemple? comme le pouvoir rotatoire de ce liquide est nul, sa falsification avec l'essence de térébenthine, dont le pouvoir est, au contraire, très-considérable, pourra être

(1) Tome XLI, page 453 (1862).

(2) Tome XL, page 252 et suivantes (1861).

facilement décélée. Or, ce mélange se rencontre quelquefois et il est important de le reconnaître d'une manière précise, attendu que le potassium qui se conserve bien dans l'huile de naphte pure, s'altère, au contraire, facilement dans ce liquide mêlé d'essence de térébenthine.

Les sophistications de l'essence de mélisse, produit très-rare et très-cher, peuvent être reconnues par un procédé analogue. Celle que je me suis procurée dans le commerce présentait toujours une déviation de plusieurs degrés vers la droite; j'ai démontré, au contraire, que ni l'essence de mélisse officinale, ni celle de mélisse de Moldavie ne présentaient de rotation appréciable.

Une remarque du même ordre s'applique à l'examen de l'essence de néroli pure, qui dévie vers la droite, très-faiblement sans doute, mais d'une manière constante. J'en ai rencontré chez plusieurs droguistes dont le pouvoir rotatoire s'exerçait vers la gauche. Une expérience de quelques minutes et un calcul très-simple permettront donc de reconnaître la fraude, ainsi que les proportions du mélange.

Même observation relativement à l'essence de camomille, à laquelle on mêle quelquefois de l'essence de térébenthine.

En résumé, les sophistications des huiles essentielles avec d'autres essences d'un prix inférieur, sont telle-

ment fréquentes et souvent si difficiles à reconnaître à l'aide de moyens purement chimiques, qu'on ne doit négliger aucune des méthodes propres à permettre de découvrir la fraude : c'est ce qui m'a engagé, en terminant ce travail, à faire un nouvel appel auprès des chimistes et des pharmaciens en faveur des procédés offerts par la physique.

DE

# LA VÉGÉTATION DU KAISERSTUHL

DANS SES RAPPORTS

## Avec celle des côteaux jurassiques de la Lorraine

PAR D. A. GODRON

Le massif du Kaiserstuhl s'élève, comme une île isolée, sur la rive droite du Rhin et à proximité de ce fleuve. Ces montagnes ont depuis longtemps fixé l'attention des géologues, des minéralogistes et des botanistes. Hermann, professeur à Strasbourg (1) crut reconnaître, d'après l'examen d'une pierre venue de Vieux-Brisach, qu'il avait existé là un volcan. Dietrich (2), après trois explorations, s'imagina l'avoir démontré en 1783 et en place le cratère dans le vallon d'Achkarrn; il

(1) *Journal de physique de l'abbé Rosier*, 1783, t. 23, p. 161.

(2) Dietrich, *Description d'un volcan découvert en 1774 près le Vieux-Brisac* dans le *Journal de physique de l'abbé Rosier*, t. 23 p. 163 et suivantes.

prit la dolérite pour de la lave et le lœss, si abondamment répandu dans ces montagnes, pour des cendres volcaniques. De Saussure (1), en rectifiant les idées de son prédécesseur sur ces prétendues cendres volcaniques, admet aussi l'existence d'un cratère, mais le place au Limbourg. Ittner, professeur de chimie et de minéralogie à Fribourg (2) considère les roches du Kaiserstuhl comme d'origine neptunienne et n'y voit que des terrains trappéens secondaires. Selb (3), Boué (4), mais surtout le docteur Otto Eisenlohr (5) nous firent connaître la véritable constitution géologique de ces collines d'épanchement, et plus récemment MM. Rozet (6),

---

(1) De Saussure, *Observations sur les collines volcaniques du Brisgau*, dans le *Journal de physique de Lamétherie*, 1794, t. 1, p. 325.

(2) Ittner, *Der Kaiserstuhl in Mineralogischer Hinsicht*, in *Eleutheria*, 1819, t. 3, p. 1.

(3) Selb, *Andeutungen von Beweisen für die Vulcanität der Basaltberge Schwabens* in *Von Leonhards Taschenbuch*, 1823, t. 1, p. 1.

(4) Boué, *Mémoire géologique sur le sud-ouest de la France, suivi d'observations comparatives sur le nord du même royaume et en particulier sur les bords du Rhin*, dans les *Annales des Sciences naturelles*, 1re série, t. 4, p. 169 à 172.

(5) Otto Eisenlohr, *Geognostische Beschreibung des Kaiserstuhls bei Freiburg im Breisgau*; Karlsruhe, 1829, in-8°.

(6) Rozet, *Description géologique de la partie méridionale de la chaine des Vosges*; 1834, in-8°, p. 99.

Peter Merian (1), Fargeaud (2), Daubrée (3), ces deux derniers alors professeurs à la Faculté des Sciences de Strasbourg et enfin M. Julius Schill (4) y ajoutèrent de nouveaux détails très-intéressants.

De nombreux mémoires, qu'il est inutile de rappeler ici, ont été publiés sur la minéralogie du Kaiserstuhl.

Au point de vue botanique, et sans parler des recherches incomplètes de Gmelin, consignées dans son *Flora Badensis-alsatica*, nous devons à Ittner (5), son ami et son compagnon de recherches, un travail spécial sur la végétation de cette contrée. Mais c'est surtout Spenner (6) qui nous a fait connaître, d'une manière presque complète, quelles sont les plantes qui végètent au Kaiserstuhl, et il comprit le premier la nature de sa végétation dans ses rapports avec le sol. Il place, en

---

(1) P. Merian, *Geognostische Bemerkungen ueber den Kaiserstuhl bey Freyburg im Breisgau* in *Bericht der Verhandlungen der naturforschenden Gesellschaft in Basel*, t. 7 (1846), p. 64.

(2) Fargeaud, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 1837, t. 5, p. 542.

(3) Daubrée, dans les *Annales des mines*, 4e série, t. 15 (1849), p. 459.

(4) J. Schill, *Geognostich-mineralogische Beschreibung des Keiserstuhl-Gebirges*; Stuttgard, 1854, in-8°.

(5) Ittner, *Naturgeschichte des Kaiserstuhls in botanischer Hinsicht* in *Eleutheria*, t. 3, p. 349.

(6) Spenner, *Flora friburgensis et regionum proximè adjacentium*; Friburgi Brisgoviæ, 1825, in-12.

effet, tout ce massif dans sa région calcaire (1). Le botaniste, qui explore ces collines poudreuses, est vivement frappé de rencontrer là une végétation presque entièrement calcicole. Nous avons cru utile de comparer, à ce point de vue, le Kaiserstuhl aux coteaux jurassiques de la Lorraine, et de rechercher ensuite si c'est aux propriétés physiques ou aux propriétés chimiques du sol qu'est due cette similitude si remarquable dans la nature de la végation.

Les plantes calcicoles communes au Kaiserstuhl et aux coteaux jurassiques de la Lorraine sont les suivantes :

*Renonculacées :* Clematis Vitalba *L.* (2); Anemone sylvestris *L.* et Hepatica *L.;* Helleborus fœtidus *L.;* Nigella arvensis *L.;* Aquilegia vulgaris *L.*

*Crucifères :* Arabis sagittata *DC.*; Neslia paniculata *Desv.;* Iberis amara *L.;* Thlaspi perfoliatum *L.*

*Cistinées :* Helianthemum vulgare var. obscurum *Pers* (3).

---

(1) Spenner, *Flora friburgeusis et regionum proximè adjacentium ;* Friburgi Brigoviæ, 1825, præm. p. XXXI.

(2) C'est la variété à feuilles fortement crénelées et à inflorescence divariquée du *Clematis Vitalba*, élevé par M. Jordan au rang d'espèce sous le nom de *Clematis crenata*, qu'on rencontre au Kaiserstuhl. Or c'est précisement la forme qui existe sur nos coteaux jurassiques.

(3) Je cite cette plante, bien qu'elle ne soit pas signalée parmi les plantes calcicoles de ma *Géographie botanique de la Lorraine.*

*Violariées :* Viola hirta *L.* et mirabilis *L.*

*Résédacées :* Reseda lutea *L.*

*Polygalées :* Polygala comosa *Schk.* et austriaca *Crantz.*

*Silenées :* Silene noctiflora *L.*

*Linées :* Linum tenuifolium *L.*

*Malvacées :* Althæa hirsuta *L.*

*Papilionacées :* Anthyllis vulneraria L.; Ononis arvensis *Lam.*; Medicago falcata *L.*; Trifolium rubens *L.*; Astragalus glycyphyllos *L.*; Colutea arborescens *L.*; Coronilla Emerus *L.* et varia *L.*; Hippocrepis comosa *L.*

*Amygdalées :* Prunus Mahaleb *L.*

*Rosacées :* Spiræa Filipendula *L.*; Fragaria collina *Ehrh.*; Rubus tomentosus *Borckh.* et thyrsoïdeus *Wimm.*

*Ombellifères :* Orlaya grandiflora *Hoffm.*; Caucalis daucoïdes *L.*; Peucedanum Cervaria *Hoffm.*; Seseli coloratum *Ehrh.*; Bupleurum falcatum *L.*; Falcaria Rivini *Host.*; Eryngium campestre *L.*

*Dipsacées :* Dipsacus pilosus *L.*

*Synanthérées :* Aster Amellus *L.*; Leucanthemum

---

Mais nous n'avons jamais rencontré l'*Helianthemum vulgare* var. *obscurum* que sur les sols calcaires et il est remarquable que cette forme soit la seule observée par nous au Kaiserstuhl sur le lœss comme sur la dolérite. La forme type à feuilles très-blanches en dessous n'a jamais été trouvée par nous que sur les terrains siliceux.

corymbosum *Fl. fr.*; Inula salicina *L.*; Cota tinctoria *Gay*; Cirsium acaule *All.*; Barkhausia taraxacifolia *Thuill.* et fœtida *DC*; Crepis præmorsa *Tausch.*

*Campanulacées* : Campanula Rapunculus *L.* et glomerata *L.*

*Gentianées* : Gentiana cruciata *L.*, ciliata *L.* et germanica *Willd.*

*Boraginées* : Lithospermum purpureo-cœruleum *L.*

*Solanées* : Physalis Alkekengi *L.*

*Verbascées* : Verbascum Lychnitis *L.*

*Scrophulariées* : Euphrasia lutea *L.*; Melampyrum cristatum *L.*; Veronica Teucrium *L.*

*Labiées* : Stachys germanica *L.* et annua *L.*; Melittis Melissophyllum *L.*; Brunella alba *Pall.* et grandiflora *Jacq.*; Teucrium Botrys *L.*, Chamædrys *L.* et montanum *L.*

*Globulariées* : Globularia vulgaris *L.*

*Daphnoïdées* : Stellera Passerina *L.*; Euphorbia sylvatica *Jacq.*, amygdaloïdes *L.* et verrucosa *Lam.*

*Liliacées* : Anthericum ramosum *L.*

*Orchidées* : Orchis fusca *Jacq.*, cinerea *Schrank*, Simia *Lam.*, odoratissima *L.* et pyramidalis *L.*; Loroglossum hircinum *Rich.*; Herminium clandestinum *Fl. fr.*; Ophrys myodes *Jacq.*, aranifera *Huds.*, arachnites *Rich.* et apifera *Huds.*; Limodorum abortivum *L.*; Cypripedium Calceolus *L.*

*Cypéracées* : Carex humilis *Leyss.*, montana *L.*, et ornithopoda *Willd.*

*Graminées :* Phleum Bœhmeri *Wib.;* Melica nutans *L.;* Andropogon Ischæmum *L.;* Kœleria cristata *Pers.;* Hordeum murinum *L.*

Nous pouvons ajouter encore à cette liste un certain nombre de plantes, qui n'ont pas été observées jusqu'ici sur les coteaux jurassiques de la Lorraine, mais qui, vivant au Kaiserstuhl, se retrouvent aussi sur les coteaux jurassiques, dolomitiques ou de calcaire d'eau douce de l'Alsace et même sur le lœss de cette région. Telles sont les : Geranium sanguineum *L.;* Potentilla cinerea *Chaix* et opaca *L.;* Linosyris vulgaris *DC.;* Asperula galioïdes *M. Bieb.;* Chlora perfoliata *L.;* Veronica spicata *L.;* Melica ciliata *L.*

Comment expliquer ces faits, qui étonnent au premier abord ? Dans un autre ouvrage (1), où j'ai quelque peu touché à cette question, j'ai attribué à la présence du lœss (lehm des géologues alsaciens) de la vallée du Rhin et à la décomposition de quelques-uns des éléments de la dolérite, la présence des plantes calcicoles que nourrit le Kaiserstuhl. M. Kirschleger ne partage pas mon avis en ce qui concerne le lœss et ne dit rien de la décomposition de la dolérite. Il s'exprime ainsi : « M. Godron, se fondant sur une observation *superfi-* » *cielle* de Lyell, commet une semblable erreur rela-

(1) Godron, *Essai sur la Géographie botanique de la Lorraine;* 1862, p. 186.

» tivement au Kaiserstuhl, *qui n'est pas couvert* par le » lœss; il en est simplement entouré (1). Dans un » autre article (2) il ajoute : Le Kaiserstuhl doléritique » est entouré, mais *nullement recouvert* par le lœss » rhénan, en sorte que l'échafaudage construit par » M. Godron avec tant de peine et une érudition si » tronquée (3) s'écroule de fond en comble. »

Nous nous félicitons, et pour plus d'un motif, que cette grande catastrophe ne nous ait pas écrasé et que nous puissions encore discuter cette question litigieuse. Nous ne nous sommes pas contenté de lire les travaux les plus importants publiés sur ces montagnes; nous avons voulu encore les explorer, en étudier avec soin et dans leurs principaux détails le sol et la végétation, et nous l'avons fait en compagnie de notre collègue, M. J. Nicklès.

Mais d'abord nous ferons observer que notre opinion, ou plutôt celle de M. Lyell, sur l'extension du lœss au Kaiserstuhl, n'a pas été formulée d'une manière aussi absolue, que nous le prête notre savant contradicteur.

---

(1) Kirschleger, *Annales de l'association philomatique vogéso-rhénane;* 1863, p. 20, en note.

(2) Kirschleger, *Revue d'Alsace,* février 1863, p. 96.

(3) Dans les 17 lignes que, dans mon *Essai de Géographie botanique de la Lorraine*, j'ai consacré incidemment au lœss du Kaiserstuhl, je n'ai pu, en effet, faire preuve d'une érudition très-étendue; je n'y ai pas même songé et la raison en est bien simple: *non erat hic locus.*

Nous avons dit : « Mais, M. Ch. Lyell nous apprend » que le sol basaltique du Kaiserstuhl a été *presque* » partout couvert, ainsi que les volcans éteints de l'Eifel » par le lœss de la vallée du Rhin » (1). Il y a là une petite différence de rédaction qui a son importance dans la question.

D'une autre part, qu'une autorité géologique, aussi solidement établie que celle de M. Ch. Lyell, soit en défaut sur une question aussi simple et aussi facile à résoudre, où il s'agit de distinguer le lœss de la dolérite, c'est-à-dire presque le blanc du noir, cela nous étonnerait beaucoup. Une accusation aussi grave, portée contre un savant aussi éminent, exigeait du moins des preuves solides ; M. Kirschleger n'en donne pas d'autres que son affirmation et nous le regrettons pour lui. Mais est-il réellement possible que M. Ch. Lyell ait commis une erreur aussi grave?

Nous ferons observer tout d'abord, que ce savant s'est occupé à plusieurs reprises du lœss de la vallée du Rhin (2); qu'il en a reconnu les limites supérieures entre Waldshutt et Schaffouse; qu'il en a déterminé l'altitude à 357 mètres au-dessus du niveau de la mer sur les collines des environs de Bâle (3) et même au

(1) Godron, *Essai sur la Géographie botanique de la Lorraine*, p. 186.

(2) Ch. Lyell, in *Proceedings of the geological Society of London*, 1834, t. 2, p. 83 et 1836, t. 2, p. 388.

(3) Ch. Lyell, *ibidem*, t. 2, p. 221.

Kaiserstuhl (1) à 480 mètres; qu'il en a recherché la nature et l'origine (2); qu'il a de plus recueilli et nommé quelques-unes des coquilles enfouies dans ce dépôt marneux et en a même figuré plusieurs (3). Nous ne pouvons donc pas admettre que M. Ch. Lyell ait fait au Kaiserstuhl des observations superficielles.

Mais, il n'est pas le seul géologue qui ait étudié le lœss de ce groupe de montagnes. Dietrich (4), avant 1783, avait déjà reconnu que, ce qu'il appelle cendres volcaniques, c'est-à-dire le lœss, s'élève sur le Kaiserstuhl à une très-grande hauteur, et il constate plus loin que ce dépôt s'étend sans interruption sur tout le flanc oriental de ces collines depuis Riegel, jusqu'à Oberschaffausen, Wattweiler et Ihringen, et que sur les autres faces et dans l'intérieur du massif, il forme de nombreuses et puissantes couches; les chemins creux très-profonds, qui le sillonnaient et que l'on voit encore aujourd'hui, ne lui ont pas échappés.

Otto Eisenlohr, qui a étudié avec tant de soin le Kaiserstuhl, affirme qu'une couche de lœss, souvent

---

(1) Ch. Lyell, *L'ancienneté de l'homme prouvée par la géologie*; trad. franç. 1864, in-8°, p. 545

(2) Ch. Lyell, *L'ancienneté de l'homme prouvée par la Géologie*; trad. franç., p. 540.

(3) Ch. Lyell, *Manuel de Géologie élémentaire*; trad. franç., 1856, t. 1, p. 201.

(4) Dietrich, dans le *Journal de physique de l'abbé Rosier*, 1783, t. 23, p. 166.

puissante de 20 à 30 pieds, *recouvre* (bedeckt) principalement les versants Nord et Est de ces montagnes, les collines isolées, ainsi que le fond des vallées (1). Puis il ajoute que le lœss disparait dans la plaine qui entoure le Kaiserstuhl (2). C'est donc précisément le contraire de ce qu'affirme M. Kirschleger.

Le capitaine Rozet, qui a étudié le Kaiserstuhl et qui a rendu compte d'observations qui lui sont propres, n'est pas moins positif. Il s'exprime ainsi : « Le lehm, » qui forme le second étage du terrain diluvien dans » toute la plaine du Rhin, recouvre tous les flancs du » Kaiserstuhl jusqu'à une hauteur qui varie entre 400 et » 450 mètres (3) au-dessus du niveau de la mer (4).

---

(1) Otto Eisenlohr, *Geognostiche Beschreibung des Kaiserstuhls*, p. 9. — Ce mémoire a été traduit en français, en 1838, par M. Gley (et non par M. Rozet, comme on l'a dit dans la Flore d'Alsace); cette traduction a été publiée dans les Mémoires de la Société d'émulation des Vosges.

(2) Otto Eisenlohr, *ibidem*.

(3) M. Ch. Lyell, *L'ancienneté de l'homme prouvée par la Géologie*, trad. franç., p. 345), porte même, comme nous l'avons vu, à 480 mètres l'altitude du lœss du Kaiserstuhl.

(4) Le sommet le plus élevé de ces montagnes, celui des Neuen-Linden, atteint 558 mètres au-dessus du niveau de la mer et comme la cote d'altitude à Neuf-Brisach indique 199 mètres, il s'ensuit que ce cône doléritique s'élève à 359 mètres au-dessus de la plaine du Rhin avoisinante et le lœss 241 à 251 mètres, c'est-à-dire à plus des deux tiers de la hauteur du Kaiserstuhl. — Le nom de *Neuen-Linden*, qui a été donné à cette montagne, vient de ce qu'elle porte à son sommet un vieux Tilleul divisé dès sa base en neuf branches

» Ce lehm, renfermant une grande quantité de frag-
» ments de toutes les grosseurs des différentes variétés
» de dolérites, s'est certainement déposé sur elles après
» leur consolidation; ainsi cette hauteur de 450 mètres,
» au-dessus de la mer actuelle, est une limite inférieure
» à celle qu'ont dû atteindre les eaux diluviennes dans
» la vallée du Rhin » (1). Il ajoute plus loin : « Les
» villages sont construits en grande partie avec les do-
» lérites de toutes les espèces, et c'est pourquoi on a
» ouvert une grande quantité de carrières dans ces
» montagnes, qui donnent la facilité de pouvoir en étu-
» dier la constitution géognostique. Sans cela, cette
» étude serait fort difficile; car le lehm recouvre tous
» les flancs jusqu'à une grande hauteur et même plu-
» sieurs sommets » (2).

Du reste, tous ceux qui ont parcouru le Kaiserstuhl, ont vu de ces carrières ouvertes dans les flancs des collines et présentant à la partie supérieure de leur coupe verticale une bande plus ou moins épaisse de lœss. Nous en avons observé nous-mêmes et dans la périphérie de ce groupe de montagnes, et au centre du

---

et très-vénéré dans le pays. L'une des branches n'existe plus; brisée sans doute par un ouragan, elle a été sciée à sa base. Cet arbre appartient au *Tilia microphylla*.

(1) Rozet, *Description géologique de la partie méridionale de la chaîne des Vosges*, p. 103.

(2) Rozet, *ibidem*, p. 104.

massif, et sur le coteau du Sponeck. Les grandes carrières ouvertes sur ce dernier point et qui forment là sur le bord immédiat du Rhin une falaise presque à pic, activement exploitée aujourd'hui pour l'endiguement de ce fleuve, montrent à leur sommet une bande non interrompue de lœss, percée, sur les points où les travaux sont abandonnés, de trous nombreux dans lesquels nichent les Hirondelles de rivage.

J. Schill (1), l'auteur le plus récent qui ait décrit ces montagnes, confirme toutes les données précédentes; il admet aussi que le lœss monte à une hauteur considérable sur le massif du Kaiserstuhl, mais que les montagnes les plus élevées en sont dépourvues à leur sommet.

M. Ch. Lyell est donc sur ce point d'accord avec tous les géologues qui l'ont précédé et qui l'ont suivi et il nous semble inutile de pousser plus loin une discussion déjà trop longue et qui serait désormais sans objet.

Le lœss, couvrant la plus grande partie du massif du Kaiserstuhl, doit nécessairement, en raison de sa grande extension, jouer le rôle principal relativement à la nature de la végétation de ces montagnes. Nous nous en occuperons tout d'abord, nous réservant d'étudier en-

(1) J. Schill, *Geognostisch-mineralogische Beschreibung des Kaiserstuhl-Gebirges*; Stuttgard, 1854, p. 92.

suite deux autres régions de leur superficie, où la constitution géologique du sol est différente.

*Végétation du lœss.* — La grande analogie, pour ne pas dire l'identité, existante entre les espèces végétales qui peuplent le lœss et qui couvrent les coteaux jurassiques de la Lorraine, soulève tout d'abord une question capitale. Est-ce aux propriétés physiques du sol ou à ses propriétés chimiques qu'il faut attribuer des rapports aussi étroits?

Si les propriétés physiques du sol sont ici prépondérantes, celles du lœss et celles du calcaire jurassique doivent être semblables ou au moins analogues. Examinons s'il en est réellement ainsi.

Le lœss est une marne sableuse, de couleur ordinairement blonde, douce au toucher, s'écrasant facilement sous les doigts en une fine poussière lorsqu'elle est sèche, et conservant cependant en masse une certaine consistance, faisant pâte avec l'eau à sa surface, se laissant facilement corroder par les orages d'où résultent des ravins souvent très-profonds et à parois verticales; néanmoins il est assez peu perméable aux eaux pluviales, car les cavités qu'on y creuse restent parfaitement sèches et ne montrent aucune infiltration; enfin le lœss constitue un sol profond, très-meuble, et se laisse facilement pénétrer par les racines des végétaux qui, en se détruisant, forment dans la masse de nombreux canaux cylindroïdes, se ramifiant, restant ouverts ou se tapissant d'un enduit de carbonate de chaux.

Le sol de nos coteaux jurassiques lorrains est brun, un peu argileux, mêlé de sables calcaires, dur et crevassé par la sécheresse, généralement très-peu profond, s'imbibant facilement par les eaux pluviales et reposant immédiatement sur une roche divisée en graviers et en rocailles à sa surface, profondément fissuré dans tous les sens, extrêmement perméable et opposant une résistance assez grande à la pénétration des racines des végétaux.

Il y a dans les propriétés physiques de ces deux sols un contraste facile à saisir.

L'altitude, il est vrai, est presque identique, puisque la région du lœss au Kaiserstuhl s'élève à peu près à la même hauteur au-dessus du niveau de la mer que la formation jurassique de la Lorraine. La latitude est bien peu différente. Le sol est chaud dans les deux cas, plus chaud toutefois au Kaiserstuhl dont les produits agricoles sont beaucoup plus précoces (1); le raisin mûrit dans l'une et l'autre station. Mais les plantes qu'on y rencontre, croissent également et avec vigueur dans des

(1) Nous pouvons ajouter une autre preuve relativement à la précocité des produits agricoles. Le Lis blanc ne fructifie pas dans les jardins des parties les plus chaudes de la Lorraine, pas même dans les années exceptionnelles par leur température élevée. J'ai observé, pendant le mois d'août 1863 au Kaiserstuhl, à Oberschaffausen, des pieds de cette espèce plantés au sommet d'une terrasse en pierres sèches, située en plein midi et dont le sol végétal est du lœss; ils étaient normalement et abondamment fructifiés.

régions plus chaudes comme dans des contrées plus froides, sous des latitudes différentes comme sur des sols plus bas ou plus élevés. Les propriétés physiques du sol, pas plus que les influences météorologiques ne peuvent donc nous fournir la solution du problème que nous nous sommes posé et c'est dès lors à la constitution chimique du sol que nous devons la demander.

Le lœss est une marne composée, suivant Eisenlohr, en majeure partie de chaux carbonatée (1). Cette assertion est peu précise et nous semble exagérée. On y trouve, en proportions variables, suivant les analyses les plus récentes, un sable très-fin et siliceux, de l'argile, de la chaux carbonatée associée à du carbonate de magnésie, et à une très-faible quantité d'hydroxyde de fer, mais surtout de soude et de potasse. Or, ce qui nous intéresse ici plus particulièrement, c'est l'élément calcaire. M. Daubrée (2) en fixe pour le lœss de la vallée du Rhin la proportion de 15 à 30 pour cent. Gustav Bischof (3) nous en donne deux analyses dont l'une fixe la proportion de calcaire à 20, 16 pour cent et l'autre à 17, 63 (4). Des échantillons du Kaiserstuhl,

---

(1) Otto Eisenlohr, *Geognostische Beschreibung des Kaiserstuhls*, p. 9.

(2) Daubrée, *Description géologique et minéralogique du département du Bas-Rhin*; 1852, in-8°, p. 219.

(3) Gustav Bischof, *Lehrbuch der chemischen und physikalischen Geologie*; Bonn, t. 2, p. 1583.

(4) Les carbonates de chaux et de magnésie contenus dans le lœss

analysés par Schill (1), lui fournissent celle de 17,53 pour cent de chaux, ce qui fait environ 31, 30 de carbonate de cette base. Mais ce dépôt renferme, en outre, dans sa masse beaucoup de productions cylindroïdes d'un tuf calcaire blanc analogues à celles qui sont encore formées actuellement par les eaux chargées d'acide carbonique et de plus ces productions sont accompagnées de nodules calcareo-sableux, dont la nature ne diffère pas essentiellement de celle de la marne qui les contient (2). Enfin, on y trouve aussi, souvent en abondance, des coquilles de Mollusques, presque tous terrestres, et qui appartiennent à 22 espèces différen-

---

paraissent avoir pour origine les calcaires du Jura. Gustav Bischof (*ibidem*, t. 2, p. 1584) nous apprend, en effet, que le dépôt formé par le Rhin dans le lac de Constance est tout à fait semblable à du œss rhénan dont on aurait enlevé ces deux sels. Or, nous savons par les recherches de M. Lyell que la limite supérieure du lœss dans la vallée du Rhin se trouve entre Waldshutt et Schaffouse ; mais c'est précisément au-dessus de Waldshutt que l'Aar, charriant une partie considérable des eaux du flanc oriental de la chaîne jurassique, a son embouchure dans le Rhin. Les parties siliceuses du lœss de la vallée du Rhin viendraient donc des Alpes centrales de la Suisse, et les carbonates que ce dépôt contient viendraient des montagnes du Jura.

(1) J. Schill, *Geognostisch-mineralogische Beschreibung des Kaiserstuhl-Gebirges*. p. 93.

(2) Rozet, *Description géologique de la partie méridionale de la chaîne des Vosges*, p. 97.

tes (1); M. Daubrée (2), dans un décimètre cube, en a compté plus de 100 individus.

Il ne faut donc pas s'étonner que le lœss nourrisse des plantes calcicoles. Dans la liste générale que nous en avons donnée, au commencement de ce travail, et qui s'élève à 95 espèces pour toute l'étendue du Kaiserstuhl, nous en comptons 76 qui vivent sur ce dépôt calcareo-sableux.

Mais le lœss du Kaiserstuhl contient de la silice en proportion plus grande encore; car J. Schill (3) l'estime à 54, 46 pour cent. Il semblerait dès lors qu'on dût trouver aussi sur cette formation des plantes silicicoles. Il en existe, en effet; mais elles sont très-peu nombreuses, puisque nous ne pouvons citer que les suivantes: Peucedanum Oreoselinum *Mœnch;* Artemisia campestris *L.* et Jasione montana *L.* Ces espèces paraissent être les seules qui, trouvant dans le lœss l'élément siliceux qui leur convient, ont pu néanmoins supporter l'élément calcaire. La présence de la chaux en proportion déjà assez importante semble être ici une cause d'exclusion pour un certain nombre de plantes

---

(1) Elles ont été déterminées avec soin par MM. Alex. Braun et Walchner (Walchner, *Handbuch der Geognosie,* éd. 2, p. 686).

(2) Daubrée, *Description géologique et minéralogique du département du Bas-Rhin,* p. 219.

(3) J. Schill, *Geognostisch-mineralogische Beschreibung des Kaiserstuhl-Gebirges,* p. 93.

silicoles, et plusieurs exemples de cette incompatibilité ont déjà été indiqués, par nous (1) et ont été constatés par la voie expérimentale.

La chaux, malgré sa proportion moindre, constitue donc l'influence prédominante en ce qui concerne la nature de la végétation du lœss de la vallée du Rhin, et son degré de solubilité dans les eaux pluviales chargées d'acide carbonique en sont vraisemblablement la cause.

*Végétation du calcaire métamorphique.* — Mais le lœss ne constitue pas, comme nous l'avons vu, le sol de toute la surface du Kaiserstuhl; il existe aussi sur ces montagnes une région formée d'un calcaire métamorphique c'est-à-dire altéré par les agents ignés et plus ou moins micacés. Cette roche, qui tapisse le cirque de Schelingen, s'étend de ce point vers Vogtsburg et Oberbergen et un lambeau se prolonge même assez haut sur le flanc oriental de l'Eichelspitze. On en observe en outre des lambeaux sur les montagnes voisines. Ce calcaire-magnésien blanchâtre, gris-pâle, gris-bleuâtre ou brun-jaunâtre, est ordinairement grenu, fissuré, souvent pénétré de filons de dolérite, et se désagrège facilement par l'action des agents météorologiques. Cette formation calcaire semble avoir été sou-

(1) Godron, *De l'Espèce et des races dans les êtres organisés et spécialement de l'unité de l'espèce humaine;* Paris, 1859, in-8°.

levée et brisée par les dolérites lors de leur épanchement (1).

Voilà donc une nouvelle source de calcaire au Kaiserstuhl et il n'est pas étonnant qu'on y trouve aussi des plantes calcicoles. Mais il n'en est aucune qui ne se rencontre sur le lœss ou sur la dolérite, ou à la fois sur ces deux terrains. Elles y sont toutefois moins nombreuses que dans les autres régions de ces montagnes; la végétation est ici des plus misérables et contraste avec celle des coteaux voisins assise sur la dolérite; mais le sol y est des plus secs et des plus arides. Nous ferons remarquer, en outre, que ce terrain calcaire stérile est loin de présenter les mêmes propriétés que le sol formé par le lœss et néanmoins sa pauvre végétation révèle encore l'influence de l'élément calcaire.

*Végétation de la dolérite.* — Toute l'étendue du Kaiserstuhl qui n'est recouverte ni par le lœss, ni par le calcaire métamorphique, dont il vient d'être question, est formée par les diverses variétés de dolérite avec passage au basalte, au trachyte et au phonolithe, qui ne diffèrent guère entre elles que par la proportion de leurs principaux éléments minéralogiques, c'est-à-dire l'augite, le labrador, le fer oxydulé magnétique et par

---

t. 1, p. 95 à 97 et *Essai sur la Géographie botanique de la Lorraine*, p. 177 à 179.

(1) Rozet, *Description géologique de la partie méridionale de la chaine des Vosges*, p. 102.

leur degré plus ou moins grand de compacité. Beaucoup de ces roches sont scoriacées, quelquefois jusqu'à une profondeur de 2 à 3 mètres (1); elles se désagrègent souvent à la surface, s'émiettent et forment une terre chaude, rougeâtre ou d'un gris-verdâtre foncé, qui seule ou mélangée de lœss produit un terreau très-fertile (2). Aussi la végétation y est-elle extrêmement active.

Nous trouvons encore sur ce terrain des plantes calcicoles, un peu moins nombreuses, il est vrai, que sur le lœss, mais qui prédominent néanmoins parmi les espèces spéciales. Sur les 95 types spécifiques répandus, comme nous l'avons vu, sur toute l'étendue du Kaiserstuhl, nous rencontrons encore sur la dolérite 48 espèces propres aux sols calcaires. C'est un peu moins que sur le lœss; mais par contre les plantes silicicoles, qui se mêlent aux précédentes ont un peu augmenté. Ce sont les suivantes : Peucedanum Oreoselinum *Mœnch;* Antennaria dioïca *Gœrtn.;* Artemisia campestris *L.;* Centaurea nigra *L.* (rare); Jasione montana *L.* et perennis *Lam.;* Euphrasia officinalis *L.;* Setaria glauca *P. Beauv.;* Calamagrostis sylvatica *DC.;* Pteris aquilina *L.*

Nous trouvons donc encore ici un mélange des deux flores, mais avec une prépondérance très-marquée des

---

(1) Rozet, *ibidem*, p. 101.

(2) Otto Eisenlohr, *Geognostische Beschreibung des Kaiserstuhls*, p. 10.

espèces calcicoles, qui, pour le plus grand nombre, sont les mêmes sur la dolérite et sur le lœss.

Cependant cette terre doléritique n'a certainement pas les propriétés physiques du calcaire métamorphique, ni celles du lœss et encore moins celles des coteaux jurassiques de la Lorraine. Nous ne trouvons entre ces différentes terres qu'un seul point d'analogie, c'est la présence dans toutes de l'élément calcaire.

Si l'on examine, en effet, la composition chimique des roches dolérétiques, qui par leur désagrégation forment le sol végétal, il est facile de le constater. L'augite ou pyroxène à base de chaux fait partie de ces roches, y est même quelquefois répandue avec tant d'abondance qu'elle leur donne un aspect porphyroïde (1); l'augite s'associe également à presque tous les autres minéraux qu'on observe au Kaiserstuhl (2). Or, on sait, d'après les recherches de M. G. Bischoff (3), que l'augite se décompose à l'air, qu'elle adandonne la chaux sous forme de carbonate et se transforme en hornblende ou amphibole ferrugineuse. Le labrador, un autre élément minéralogique de la dolérite se décompose aussi à l'air

---

(1) Otto Eisenlohr, *Geognostische Beschreibung des Kaiserstuhls*, p. 86.

(2) Otto Eisenlohr, *ibidem*, p. 88.

(3) G. Bischoff, *Lehrbuch der chemischen und physikalischen Geologie*, t. 2, p. 830.

et fournit de la chaux (1). La proportion de l'élément calcique peut s'élever dans certaines dolérites porphyroïdes, par exemple, dans celle du Lutzelberg près de Saspach à 29,37 pour cent (2); mais c'est là un fait particulier; la moyenne est beaucoup plus faible et peut être évaluée, d'après le tableau de dix analyses dressé par J. Schill (3) à 9,35 pour cent de chaux, ce qui suppose 16,69 de carbonate de cette base.

Mais ce n'est pas tout : les nombreuses soufflures, qu'on rencontre si fréquemment dans les dolérites superficielles de cette région sont habituellement remplies de chaux carbonatée et les fissures qui sillonnent ce massif éruptif dans tous les sens sont souvent tapissées d'arragonite, de carbonate de chaux, de dolomie; enfin les conglomérats qu'on y rencontre sur plusieurs points, sont formés de fragments de toutes les roches doléritiques agglutinées par un ciment calcaire. Le Kaiserstuhl doléritique est donc, pour ainsi dire, farci de carbonate de chaux.

On ne doit donc pas s'étonner que les produits de la décomposition de la dolérite fassent effervescence avec les acides. Dietrich (4) l'a constaté, dès 1783;

(1) G. Bischoff, *ibidem*.

(2) J. Schill, *Geognostisch-mineralogische Beschreibung des Kaiserstuhl-Gebirges*, p. 53.

(3) J. Schill, *ibidem*, p. 42.

(4) Dietrich, dans le *Journal de physique de l'abbé Rozier*, t. 23, p. 178.

M. L. Parisot (1) a établi également ce fait dans ces dernières années et mes propres observations concordent avec les précédentes.

J'ajouterai encore que les sources sont peu nombreuses au Kaiserstuhl; mais elles renferment beaucoup de carbonate de chaux et de magnésie (2).

Tous les faits, consignés dans ce mémoire, nous conduisent donc à cette conclusion que l'élément calcaire joue le rôle le plus important relativement à la végétation de ces montagnes et que l'analogie si évidente qui existe entre la Flore du Kaiserstuhl et celle de nos coteaux jurassiques s'explique surabondamment par les propriétés chimiques, tandis que les propriétés physiques du sol, si différentes sur des terrains qui nourrissent les mêmes plantes ne peuvent exercer ici qu'une influence très-secondaire.

Mais il ne nous suffit pas d'avoir abouti à ces conclusions; les observations, dont elles sont une déduction, peuvent nous conduire, nous le pensons du moins, à un résultat plus important, si nous les complétons par celles que nous avons pu faire sur la végétation des formations calcaires de la Lorraine.

Le calcaire jurassique de la Lorraine, qui est presque

---

(1) L. Parisot, *Bulletin de la Société botanique de France*, 1858, t. 5, p. 539.

(2) Otto Eisenlohr, *Geognostische Beschreibung des Kaiserstuhls*. p. 10.

entièrement formé de chaux carbonatée, surtout dans l'oolithe et le corallien, compte dans ces deux étages 134 espèces phanérogames calcicoles (1); mais elles ne sont pas également répandues dans toute leur étendue; c'est principalement sur le revers des coteaux, là où le sol végétal est presque exclusivement formé de marne et de gravier calcaires, débris des roches détritiques qui forment le massif de la chaîne jurassique et que l'on connait dans le pays sous le nom de *grouine* (2), que ces espèces calcicoles sont les plus nombreuses; c'est là qu'on les trouve toutes sans exceptions. Sur les plateaux elles sont en nombre moindre, mais ici la roche n'est pas complétement à nu et ses détritus sont mêlés à de l'argile diluvienne.

Dans les marnes oxfordiennes, où l'élément siliceux est assez abondant, la flore calcicole est la moins riche de tous les étages de la formation jurassique.

Les argiles kimmeridgiennes et les calcaires portlandiens, moins pauvres que l'oxfordien, n'ont cependant pas la richesse en plantes calcicoles de l'oolithe et du corallien.

Il y a donc sur les différentes assises du groupe jurassique un rapport étroit entre le nombre des espèces

---

(1) Godron, *Essai sur la Géographie botanique de la Lorraine*; 1862, in-12, p. 162.

(2) M. Elie de Beaumont comprend ce gravier calcaire parmi les dépôts meubles sur les pentes.

calcicoles et la proportion de calcaire qui entre dans la composition du sol végétal.

Le lœss du Kaiserstuhl qui, sans parler des nodules de tuf calcaire et des nombreuses coquilles qu'il renferme ordinairement, contient de 15 à 31 pour cent de carbonate de chaux, nous offre 76 espèces calcicoles.

La dolérite de ces mêmes montagnes, contient en moyenne, comme nous l'avons vu, 16,69 pour cent du même sel, auquel vient se joindre le calcaire des soufflures des parties superficielles et des fissures qui les sillonnent; là nous rencontrons 48 espèces calcicoles.

Le muschelkalk de la Lorraine semble faire exception sous ce rapport; il renferme environ 54 pour cent de carbonate de chaux et 42 pour cent de carbonate de magnésie et de plus un peu d'argile et de peroxyde de fer. Or, je n'y trouve que 40 espèces calcicoles. Mais cette exception n'est qu'apparente. L'étage supérieur de cette formation, que M. Levallois désigne sous le nom de groupe calcaire, n'apparaît que très-rarement en Lorraine à la surface du sol et la roche ne s'y voit le plus souvent à nu que dans les carrières, les ravins ou les tranchées creusées pour la construction des voies de communication. Mais généralement, dans toute sa zone superficielle, ses débris graveleux sont mêlés à une couche mince d'argile jaune diluvienne, qui forment

le sol végétal et ce mélange diminue d'autant la proportion de l'élément calcaire (1).

Il résulte, ce nous semble de ces observations que le nombre des espèces calcicoles est en rapport direct avec la proportion plus ou moins grande de l'élément calcaire et c'est là un fait qui ne permet pas de douter de son influence sur la répartition de certaines espèces végétales.

Il n'en est pas complétement de même de l'élément siliceux ; son influence paraît plus passive, peut-être en raison de son moindre degré de solubilité; car il ne faut pas oublier que c'est à l'état de solution que les principes minéraux pénètrent par les racines des plantes.

Nous constaterons d'abord, à l'appui de cette manière de voir, que les terrains primitifs et les formations du grès vosgien et du grès bigarré qui, dans la chaine des Vosges, occupent une si grande étendue de la surface de ces montagnes, nourrissent 155 espèces de plantes silicicoles et pas de plantes calcicoles.

La dolérite du Kaiserstuhl qui renferme plus de 50 pour cent de silice et en moyenne 16,69 de carbonate de chaux, nous présente seulement 10 plantes silicicoles.

---

(1) Je ne parle pas ici des quelques végétaux calcicoles qu'on rencontre sur les terrains primaires de la chaine des Vosges et notamment de ceux qui se montrent sur le système de la Grauwacke: je me propose de traiter cette question dans un mémoire spécial.

Le lœss des mêmes montagnes, avec une proportion de silice à peu près égale à celle de la dolérite, mais avec 15 à 31 pour cent d'élément calcaire, ne nous en montre plus que 3.

Sur les plateaux du calcaire jurassique, où une couche mince d'argile diluvienne vient se mêler, pour former le sol végétal, avec la poussière et le gravier des roches calcaires sous-jacentes désagrégées, les espèces calcicoles diminuent, comme nous l'avons vu; mais là où cette argile, mélangée de sable et de cailloux blancs siliceux, forme sur ces mêmes plateaux une couche un peu puissante, où l'élément calcaire a presque disparu à ce point qu'il n'y a plus d'effervescence avec les acides, les plantes calcicoles sont remplacées par des plantes indifférentes et par quelques rares représentants de la flore silicicole, tels que les Calluna vulgaris *Salisb.*, Rumex Acetosella *L.*, Pteris aquilina *L.*, Sarothamnus scoparius *Wimm.*

L'élément calcaire domine donc par son action l'élément siliceux, puisque le nombre des espèces calcicoles et silicicoles n'est pas en rapport avec les proportions de silice que renferme le sol; l'avantage est toujours, et cela d'une manière très-saillante, en faveur de l'élément calcaire. On sait du reste que certaines plantes essentiellement silicicoles semblent fuir devant la chaux carbonatée et que l'emploi des marnes calcaires en chasse un certain nombre de leur domicile naturel. C'est ce qui résulte des expériences de plusieurs observateurs

et notamment des nôtres (1) pour le Digitalis purpurea *L.;* de celles de M. de Verneuil (2) pour le Rumex Acetosella *L.;* de celle de M. H. Mohl (3) pour le Calluna vulgaris *Salisb.*, etc.

Il résulte en outre de tous ces faits que les espèces végétales pour prospérer n'ont pas toutes besoin de la même quantité de chaux ou de silice, qu'elles sont par conséquent plus ou moins calcicoles ou silicicoles, qu'il y a dans l'action de l'élément chimique des degrés, que chaque espèce, par conséquent a des besoins particuliers au point de vue de la composition minéralogique du sol; et n'est-ce pas la preuve évidente qu'on ne peut pas tout rapporter aux influences physiques? Est-ce à dire pour cela que nous nions ces dernières? Nous leur avons fait une très-large part dans notre Géographie botanique de la Lorraine et nous sommes parfaitement convaincu que les deux théories aujourd'hui en présence, relativement à l'action du sol sur la nature

---

(1) Godron, *de l'Espèce et des races dans les êtres organisés et spécialement de l'unité de l'espèce humaine;* 1859, t. 1, p. 95 et 96.

(2) De Verneuil, dans Ch. Desmoulins, *Troisième Mémoire relatif aux causes qui paraissent influer sur la croissance de certains végétaux dans des conditions déterminées* (*Actes de la Société linnéenne de Bordeaux* pour 1848).

(3) Hugo von Molh, *Vurtenb. Naturwiss. Jahreshefte*, t. 1, p. 78.

de la végétation, sont fausses l'une et l'autre, si on les accepte d'une manière absolue; qu'elles sont vraies, au contraire, si l'on sait reconnaitre à chacune des deux influences sa part d'action dans la répartition des espèces végétales à la surface de notre planète.

UNE

# PROMENADE BOTANIQUE

AUX

# ENVIRONS DE BENFELD

(BAS-RHIN)

Faite le 20 août 1863

PAR D. A. GODRON

---

Il ne s'agit, dans cette notice, que d'une excursion d'un jour; mais j'étais guidé par un savant aussi modeste qu'observateur habile, M. N. Nicklès, pharmacien à Benfeld, et membre de l'Académie de Stanislas, qui, mieux que personne, était en mesure de me diriger sur un terrain qu'il a exploré avec tant de succès, depuis une trentaine d'années. Le théâtre de nos observations est un point du Ried alsacien, situé entre le Zembs et le canal du Rhône au Rhin; là s'étendent de vastes prairies, dites Taspelmatt et Bœllhtagen, qui appartiennent aux communes d'Obenheim, Herbstein et Rosfeld. Elles nourrissent des espèces végétales intéressantes ou rares, que M. N. Nicklès a le premier fait connaître

dans cette localité, telles que les Viola stagnina *Kit.* et pumila *Vill.;* Astragalus Hypoglottis *L.;* Lathyrus palustris *L.;* Buphthalmum salicifolium *L.;* Senecio spathulæfolius *DC.;* Gentiana utriculosa *L.* et Pneumonanthe *L.;* Pinguicula vulgaris *L.* (1); Gladiolus palustris *Gaud.;* Carex Buxbaumii *Wahl.*; etc.

Mais il ne s'agissait plus cette fois de faire la conquête, au profit de la Flore de France ou d'Alsace, de plantes rares ou nouvelles; la Géographie botanique était l'objet spécial de notre exploration. Or tous les botanistes, qui ont visité ces prairies savent parfaitement qu'on y rencontre presque à chaque pas un certain nombre de plantes calcicoles, qu'on s'étonne tout d'abord de rencontrer dans cette station.

Je crois utile d'en donner ici l'énumération aussi complète qu'il m'est possible; je rechercherai ensuite, si c'est aux propriétés physiques ou aux propriétés chimiques du sol qu'il faut attribuer leur présence dans ces localités.

Ces plantes sont les suivantes :

*Fumariées.* — Fumaria Vaillantii *Lois.* (dans les parties cultivées).

---

(1) Cette plante est un exemple de migration par l'action des eaux ; elle vient des Alpes et non des Vosges, comme nous l'avons dit autrefois et se maintient, depuis bien des années, dans ces prairies près de la Bellesource, comme nous avons pu le constater *de visu*.

*Crucifères.* — Iberis amara *L.* (dans les parties cultivées); Arabis sagittata *DC.*

*Violariées.* — Viola hirta *L.*

*Linées.* — Linum tenuifolium *L.*

*Papilionacées.* — Anthyllis vulneraria *L.*; Medicago falcata *L.*; Trifolium rubens *L.*; Astragalus glycyphyllos *L.*; Coronilla varia *L.*; Hippocrepis comosa *L.*

*Rosacées.* — Spiræa Filipendula *L.*

*Ombellifères.* — Peucedanum Cervaria *Hoffm.*; Bupleurum falcatum *L.*

*Synanthérées.* — Aster Amellus *L.*; Inula salicina *L.*; Cirsium acaule *L.*; Barkhausia taraxacifolia *Thuill.* et fœtida *DC.*; Crepis præmorsa *Tausch.*

*Rhinanthacées.* — Melampyrum cristatum *L.*

*Labiées.* — Stachys germanica *L.*; Brunella alba *Pall.* et grandiflora *Jacq.*

*Euphorbiacées.* — Euphorbia verrucosa *Lam.* et Gerardiana *Jacq.*

*Orchidées.* — Gymnadenia odoratissima *R. Brown.*

*Liliacées.* — Anthericum ramosum *L.*

On sait, depuis longtemps, que la partie de la plaine d'Alsace qui est couverte par le lœss alpin, nourrit une flore assez riche en espèces calcicoles et nous en avons cherché l'explication dans notre travail sur la végétation du Kaiserstuhl. Mais les prairies du Ried alsacien, que nous avons explorées, un peu moins favorisées à ce point de vue, reposent, d'après la carte géologique du Bas-Rhin de M. Daubrée, sur les alluvions modernes

du Rhin. La formation de ces attérissements s'explique du reste par les inondations fréquentes de ce fleuve à l'époque de la fusion des neiges et des glaces dans les Hautes Alpes de la Suisse; toutefois depuis les travaux d'endiguement du Rhin, elles sont plus rares et moins abondantes et cette circonstance a rendu ce sol herbeux moins marécageux depuis quelques années. Néanmoins, malgré les chaleurs tropicales de cet été (1863), le 20 août, ces prairies étaient verdoyantes et ne paraissaient pas avoir souffert de la sécheresse. Du reste les fontaines et les ruisseaux n'y sont pas rares et les plantes qui forment la masse du tapis végétal, trouvent dans le sous-sol très-perméable, comme nous le verrons, l'humidité nécessaire à la végétation des prairies.

En même temps qu'on y voit les plantes, dont nous avons donné l'énumération, on y observe aussi des espèces qui vivent à peu près exclusivement dans les lieux humides et même marécageux. Ainsi on y rencontre le Parnasia palustris *L.;* le Polygala uliginosa *Rchb.;* le Stellaria glauca *Wither.;* l'Hydrocotyle vulgaris *L.*; le Petasites officinalis *Mœnch.;* le Senecio aquaticus *Huds.*; le Scutellaria galericulata *L.;* le Teucrium Scordium *L.;* le Samolus Valerandi *L.;* le Triglochin palustre *L.:* l'Orchis incarnata *L.*; l'Epipactis palustris *Sw.;* les Juncus oblusiflorus *Ehrh.*, glaucus *Ehrh.*, lamprocarpos *Ehrh.* et compressus *Jacq.;* le Schœnus nigricans *L.;* le Cladium Mariscus *L.;* les Carex pulicaris *L.*, Davalliana *L.*, Buxbaumii *Wahlenb.*, panicea

*L.*, Hornschuchiana *Hopp.;* Catabrosa aquatica *P. Beauv.;* Alopecurus geniculatus *L.;* etc.

C'est au milieu de ces plantes des prairies humides et des marais que croissent un certain nombre d'espèces végétales calcicoles qui vivent aussi et abondamment sur la formation jurassique de la Lorraine.

Les propriétés physiques de ces deux sols sont-elles analogues ou identiques et peuvent-elles nous expliquer la présence sur l'un et sur l'autre terrain des mêmes espèces végétales?

Sur nos coteaux oolithiques et coralliens, c'est-à-dire sur les deux étages jurassiques, qui nourrissent la plus grande quantité d'espèces calcicoles, les roches sont fortement désagrégées à leur surface et ces deux massifs calcaires sont tellement fissurés, que les eaux pluviales ne séjournent pas à la surface et s'infiltrent profondément, jusqu'à ce qu'elles rencontrent soit l'argile du lias, soit le fullers-earth, soit les argiles oxfordiennes, qui forment les niveaux naturels des fontaines de la contrée; le sol de ces coteaux, parfaitement perméable, est donc de sa nature extrêmement sec. La terre végétale est une marne argileuse diluvienne brune, farcie de sable et de gravier calcaires et ce dernier élément existe souvent seul ou presque seul sur les pentes des coteaux; le sol végétal des plateaux, comme celui des pentes est dur et très-peu profond; les racines des végétaux y pénètrent plus ou moins péniblement.

Dans la portion des prairies du Ried alsacien, que

nous avons visitée, le sol végétal est constitué à la surface par un terreau noir, très-meuble, spongieux, il n'a qu'une faible puissance, ce qui se voit très-bien dans les fossés nouvellement curés et l'on constate également que le soc de la charrue atteint le sol sous-jacent dans les parties de cette plaine qui, un peu moins humides sont livrées à la culture des céréales. Ce sol sous-jacent est une marne sableuse, douce au toucher, blanchâtre, très-perméable et qui s'imbibe de bas en haut par les infiltrations souterraines. Cette couche marneuse, d'après les sondages opérés par M. N. Nicklès, a dans cette localité une puissance d'un mètre environ. Au-dessous règne l'alluvion rhénane ancienne.

Il est difficile de trouver, entre les propriétés physiques de ces deux sols, celui du Ried alsacien et des coteaux jurassiques, un contraste plus saillant ; et, cependant, parmi les espèces de notre région que nous considérons comme calcicoles, il en est un certain nombre, comme nous l'avons vu, qui leur sont communes et qui s'accommodent de ces deux situations si différentes. La sécheresse de nos coteaux calcaires et l'humidité des prairies du Ried alsacien ne les excluent ni de l'une ni de l'autre station. Je ne dirai pas pour cela qu'elles soient toutes complétement indifférentes à cette influence purement physique. Car, sans quitter le terrain plus ou moins humide des prairies, dont nous parlons, ces plantes se groupent, en plus grand nombre d'individus, sur les plus faibles élévations du sol et notamment

sur une ancienne chaussée romaine, longtemps méconnue parce qu'elle s'élève à peine au-dessus du niveau des prairies et dont M. N. Niklès a récemment constaté la direction, ainsi que les stations romaines auxquelles elle aboutissait. Ces plantes se montrent aussi en assez grand nombre sur des *tumuli* circulaires, assez nombreux dans cette localité et qui s'élèvent à peu près d'un mètre et demi au-dessus du niveau de la plaine. Je ferai aussi observer que le Polygala uliginosa *Rchb.*, qui n'est qu'une forme du Polygala austriaca *Crantz*, croît dans ces prairies humides et se trouve représenté sur nos coteaux secs par le type de l'espèce. Il faut bien admettre ici, que les différences si légères, qui séparent ces deux variétés d'un même type spécifique, sont dues aux influences physiques. Le Carex montana *L.*, que du reste nous ne considérons pas comme une plante exclusivement calcicole, puisqu'il croît aussi quelquefois sur des sols siliceux, tout en préférant les sols calcaires, se trouve aussi dans les prairies du Ried alsacien, mais n'y fleurit que dans les années les plus sèches, tandis que sur les coteaux de Nancy il se montre chaque année extrêmement fertile.

Ces plantes préfèrent donc les lieux secs aux lieux humides ; mais cette influence est évidemment ici très-secondaire, puisque la plupart d'entre elles végètent très-bien et fructifient normalement tous les ans dans des conditions physiques si différentes.

Quelle est donc l'influence principale qui domine ici

la question ? C'est ce qu'il nous reste encore à examiner. Nous avons procédé à cette recherche, comme nous le faisons habituellement. Tantôt nous marchons une fiole d'acide chlorhydrique ou d'acide acétique à la main, afin de constater si le sol et le sous-sol renferment ou ne renferment pas de carbonate de chaux ; ou bien nous emportons avec nous des échantillons des diverses couches du terrain pour les examiner à loisir dans le laboratoire. C'est cette dernière manière de faire que nous avons suivie dans l'exploration des prairies du Ried alsacien. Nous avons recueilli, immédiatement au-dessous de la terre noire une portion de la marne sableuse, blanchâtre, douce au toucher et présentant l'aspect du lœss rhénan ; nous l'indiquons sous le n° 1. Une autre portion a été prise dans la moitié intérieure de cette même terre noire, c'est notre n° 2. Enfin notre n° 3 est formé de la couche superficielle du sol végétal.

Mon collègue, M. Jérôme Nicklès a bien voulu, à ma demande et avec une obligeance extrême, analyser avec soin chacune de ces trois couches. Le résultat de ces analyses est consigné dans le tableau suivant :

| 100 parties séchées à l'air contiennent : | N° 1. | N° 2. | N° 3. |
|---|---|---|---|
| Sable inerte | 56 71 | 60 49 | 75 51 |
| Silice assimilable | 1 50 | 1 00 | 0 73 |
| Carbonate de chaux | 27 65 | 17 42 | 1 20 |
| » de magnésie | 3 50 | 2 53 | 1 00 |
| » de protoxyde de fer | » » | 6 65 | 10 45 |
| Alumine | » » | | |
| Sesquioxyde de fer | 4 05 | traces | » » |
| Eau | 6 35 | 2 96 | 3 70 |
| Potasse, soude, ammoniaque, manganèse | 0 44 | 8 95 | 7 39 |
| Acides azotique et phosphorique | | | |
| Chlore et perte | | | |
| Matières organiques | traces. | | |
| | 100 (1) | 100 | 100 |

Il est à remarquer que la quantité de calcaire que renferme la couche 2 dans laquelle plongent surtout les racines, est en rapport avec la quantité d'espèces calcicoles répandues sur ces prairies, conformément à la loi que nous avons établie dans un autre travail (2).

---

(1) La composition de cette marne a les plus grands rapports avec celle du lœss du Kaiserstuhl, telle que J. Schill (*Geognostisch-Mineralogische Beschreibung des Kaiserstuhl-Gebirges*; Stuttgart, 1834, in-8°. p. 93) l'indique, ce qui nous porte à penser que cette marne est en effet un prolongement de la couche du lœss, qui forme, sur une grande étendue, la superficie du sol de la plaine d'Alsace.

(2) Godron, *De la végétation du Kaiserstuhl dans ses rapports avec celle des coteaux jurassiques de la Lorraine*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1863, p. 432.

Nous pensons dès-lors que, dans les prairies dont il est ici question, la présence des plantes calcicoles, que nous y avons signalées, est due à l'influence de l'élément calcaire et par conséquent aux propriétés chimiques du sol végétal.

Mais ces terrains renferment aussi de la silice en proportion considérable et l'on devrait s'attendre à y rencontrer aussi des plantes silicicoles. Nous avons constaté qu'elles y sont très-peu nombreuses et nous n'en sommes pas étonné. Comme je crois l'avoir démontré dans un autre travail (1) l'action de la chaux, en proportion même médiocre, est prépondérante et parait être une cause d'exclusion pour un assez grand nombre de plantes silicicoles. Nous avons constaté toutefois dans les prairies du Ried alsacien la présence du Viola canina *L.* et du Peplis Portula *L.*, qui sont propres aux terrains siliceux. Mais nous n'y avons pas vu le Rumex Acetosella *L.*, ni le Jasione montana *L.*, ni le Scleranthus perennis *L.*, ni le Calluna vulgaris *Salisb.* Cette dernière plante se rencontre non loin de là, dans une localité de la forêt de Herrenholtz, sur d'anciens *tumuli* circulaires et dans leur voisinage ; mais là le sol est formé de sable et de cailloux rhénans. C'est « avec grand étonnement » que M. Kirschleger (2) a ob-

---

(1) Godron, *Ibidem*, p. 433.

(2) Kirschleger, *Flore d'Alsace* ; 1862, t. 3, p. 340.

servé le Calluna vulgaris *Salisb.* sur le calcaire jurassique des environs de Ferrette ; cependant, M. Contejean (1) l'a indiqué depuis longlemps, sur la même formation aux environs de Montbéliard ; nous l'avons observé nous-mêmes sur les montagnes du département du Doubs. Mais on sait que le Jura, bien que calcaire, offre des zônes fréquentes de dépôts erratiques siliceux, ce qui n'empêche pas que dans ces montagnes notre bruyère commune ne reste rabougrie. Thurmann, du reste, a également constaté ces mêmes faits et il s'exprime ainsi à ce sujet ; « Les Calluna vulgaris.... sont extrêmement disséminés et moins prospères, dans le Jura que dans les montagnes cristallines et clastiques et ne s'y établissent guère qu'à l'aide de quelques lambeaux pelospammiques superposés aux calcaires (2). » On observe aussi cette même plante sur les coteaux oolithiques de la Lorraine, sur l'argile du lias et sur les marnes irisées, mais là seulement où ces formations sont recouvertes, ce qui est fréquent, d'une couche épaisse de diluvium vosgien, ce dépôt siliceux n'offrant plus du reste de traces de carbonate de chaux. Dans ces localités le Calluna vulgaris *Salisb.* ne présente pas non plus la vigueur de la végétation, ni le brillant coloris des

---

(1) Contejean, *Enumération des plantes vasculaires des environs de Montbéliard;* Besançon, 1854, p. 167.

(2) Thurmann, *Essai de Phytostatique appliquée à la chaine du Jura*, etc. ; Berne, 1849, t. 1, p. 129.

fleurs que nous observons sur les terrains granitiques et arénacés de la chaine des Vosges.

On voit donc combien il importe, dans l'étude de ces questions, d'explorer le sol avec soin et dans ses moindres détails. Il ne suffit pas de constater et nous avons déjà insisté sur ce point dans nos publications antérieures, quelle est la formation géologique à laquelle le sol général appartient ; il faut avoir égard aussi à la nature des dépôts de transport qui recouvrent si souvent les roches sous-jacentes et étudier à la fois leurs propriétés physiques et leur composition chimique. C'est le seul moyen d'arriver dans ce genre de recherches à des résultats rigoureux. Toutes les observations faites dans d'autres conditions ne sont plus comparatives entre elles ni avec les nôtres et nous avons dû les négliger ; car elles n'offrent que contradictions ; elles embrouillent la question et ne la résolvent pas. Mais les précautions dont il est ici question, sont surtout de rigueur dans les localités, où certaines plantes exclusives semblent vivre exceptionnellement ; par un examen sérieux du sol on constatera qu'elles ne constituent pas un fait anormal, mais qu'elles obéissent tout simplement à la loi commune.

# DEUX REMARQUES PHYSIOLOGIQUES

PROPRES A FAIRE ÉVITER

DANS L'EMPLOI DES AGENTS ANÉSTHÉSIQUES

LA SIDÉRATION DES FONCTIONS CIRCULATOIRE ET RESPIRATOIRE.

PAR M LE Dr E. SIMONIN.

La succession des éthérismes des diverses fonctions de l'économie a été indiquée d'après cette vue philosophique que les fonctions, dans l'acception la plus large de ce mot, sont d'autant plus rapidement atteintes et influencées qu'elles ont moins d'importance pour le sujet soumis à l'action de l'éther et du chloroforme ; que les fonctions indispensables à la vie du sujet s'éteignent les dernières, mais, toutefois, encore avant certaine autre fonction qui se rapporte à la perpétuation de l'espèce, telle que la contractilité de l'uterus, durant l'acte de la parturition.

Cette manière de voir est prouvée facilement, si l'intoxication de l'économie par les agents anésthésiques est ralentie, à dessein (1), et lorsque l'économie est à l'état

(1) Méthode de l'auteur employée à la clinique chirurgicale de Nancy.

de santé, sur tous les points. Il faut ajouter cependant cette explication que la succession dont il s'agit se montre surtout dans le début de chacun des divers éthérismes, car ces divers éthérismes finissent par exister simultanément, mais avec des manifestations diverses.

Un démenti peut être donné à cette théorie, en dehors même des états organiques appréciables, lorsque certains points du système nerveux se trouvent dans une situation pathologique ou dans l'un de ces états non déterminés mais définis par le mot d'idiosyncrasie.

Sans doute dans ces dernières circonstances le praticien, malgré sa science, ne pourra toujours conjurer les effets toxiques des agents anésthésiques. Mais dans la presque universalité des faits normaux il saura ne pas laisser atteindre la vie qu'il veut défendre, et dans les circonstances exceptionnelles auxquelles il est fait allusion il pourra être utile, encore, si des apparences de l'éthérisme il a su remonter aux causes et si en opérant l'analyse sérieuse des phénomènes il a pu établir des lois.

Je m'éloignerais du titre donné à ce mémoire si je voulais, ici, présenter les résultats de mes recherches relatives à l'action de l'éther et du chloroforme sur les sens, l'intelligence, la sensibilité, le système musculaire, la respiration, la circulation, les fonctions de l'utérus, les diverses secrétions, la chaleur générale, etc. Pour la conclusion à laquelle je désire arriver dans ce

travail, je ne veux des résultats de ces recherches retenir que ceux qui se rapportent à deux points.

1° Dans l'indication des manifestations de l'insensibilité périphérique, les résultats qui se rapportent à l'insensibilité des régions temporales. 2° Dans l'indication des manifestations de l'éthérisme du système musculaire, les résultats qui se rapportent à l'éthérisme des muscles masseters.

Des diverses propositions que j'ai pu formuler relativement à la perte de la sensibilité périphérique résultant de l'inhalation des agents anésthésiques ou de leur emploi *per anum* je dois énoncer les suivantes :

« Les divers points de la périphérie du corps ne deviennent point insensibles au même moment. — La peau du front et des régions temporales ne devient insensible, le plus généralement, que plusieurs secondes et parfois plusieurs minutes après que l'anésthésie a été constatée à la peau des mains et à celle des pieds. — Le temps qui s'écoule entre le moment où les extrémités des membres sont anésthésiées et celui où la peau des régions frontales et temporales cesse de réagir est un peu plus long lorsque, au lieu des vapeurs du chloroforme, les malades inspirent celles de l'éther. Ce temps a paru plus long encore, lorsque l'introduction de l'éther a eu lieu *per anum*.

Pour reconnaître à temps l'anésthésie des diverses parties de la périphérie du corps, il faut, d'une part, ralentir l'action des agents anésthésiques et opérer des

piqûres sur les diverses parties ci-dessus signalées, environ chaque dix secondes au début des recherches et plus fréquemment vers la fin de l'anésthésiation.

La disparition de ces phénomènes a lieu dans un ordre inverse à celui de leur apparition. (1) »

Des diverses propositions relatives à l'action des mêmes agents sur l'appareil musculaire, je n'indiquerai, également, que les suivantes.

« La contraction des muscles masseters apparaît en dernier lieu dans la période d'excitation du système musculaire, lorsque souvent déjà tout le reste de ce système est relâché. Cette rigidité locale est l'indice d'un collapsus très-prochain dans tous les appareils, surtout dans ceux de la circulation et de la respiration. »

L'anatomie donne la raison d'une partie de ces faits et leur explication même révèle l'importance de leur recherche pendant l'anésthésiation.

C'est la 5e paire qui donne la sensibilité aux parties latérales du cuir chevelu, à la peau des tempes, de la joue, du menton, de la lèvre inférieure, au conduit auditif et au pavillon de l'oreille.

C'est la 5e paire qui fournit des ramifications musculaires qui se distribuent aux muscles temporal, masseter,

---

(1) L'exposition de ces lois a été adressée à l'Académie impériale de médecine, en 1848, et cette communication a été publiée dans le bulletin de la Compagnie, le 24 novembre de la même année. (V. tome XIV, pages 309 et 310.)

ptérygoïdien, mylo-hyoïdien, ventre antérieur du digastrique et au muscle lingual supérieur. Toutes ces ramifications dépendent de la petite racine du trijumeau; réunies, elles forment le nerf maxillaire inférieur moteur de M. Longet (le nerf masticateur de Bellingeri,) et il tient sous sa dépendance spéciale les muscles élévateurs abaisseurs et diducteurs de la mâchoire.

Or le nerf maxillaire inférieur naît de la partie latérale et supérieure de la moelle allongée, et dès que les parties auxquelles il se distribue, soit comme organe de sentiment, soit comme organe de mouvement, offrent le commencement de l'éthérisme, celui de la respiration et de la circulation n'est pas loin de se manifester, car le nœud vital est près d'être influencé à son tour.

Il est toutefois une remarque importante à faire ici, c'est que l'action sensitive des filets nerveux qui se rendent à la peau s'éteint bien avant l'action motrice. Il résulte de cette absence normale de synchronisme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, encore, lors de la disparition de la sensibilité aux tempes, fait bien important puisqu'il résulte de mes recherches que l'anésthésie sous cutanée n'existe nulle part tant que la sensibilité n'est pas éteinte à la tempe, au moins depuis quelques secondes. Je n'ai vu à cette loi qu'une seule exception en dix-sept années. Sans doute dans bien des circonstances on observe le collapsus des muscles masseters sans que la vie soit compromise, mais pour le praticien l'inquiétude doit commencer avec cette dernière période de

l'éthérisme musculaire. La permanence de la rigidité musculaire qui amène le resserrement des mâchoires est donc une limite qu'il faut chercher à ne point dépasser chaque fois que l'ouverture de la bouche n'est pas une des conditions mêmes de l'opération à exécuter. Le trismus m'a toujours rassuré lorsque plusieurs autres symptômes d'intoxication profonde m'ont alarmé pendant les anésthésies régulières.

D'après ce qui vient d'être dit, l'on comprend combien il importe de constater la disparition de la sensibilité aux régions temporales, et de s'assurer de l'état des muscles élévateurs de la mâchoire inférieure puisque l'observateur a, ainsi, sous les yeux, avec la plus grande facilité, la traduction des progrès de l'intoxication de la moelle allongée et que, dans la presque généralité des faits, en cessant l'emploi de l'agent toxique, il a le pouvoir d'empêcher les phases ultimes et redoutables de l'anésthésiation, c'est-à-dire la sidération de la circulation et de la respiration, en un mot la mort.

# PALISSOT

## ET LES PHILOSOPHES

PAR M. E. MEAUME

---

## I

**But de ce travail. — Importance rétrospective du sujet. — Ce qu'était Palissot : — sa prodigieuse précocité ; ses succès littéraires ; — ses protecteurs ; — ses premières tendances. — Il fait représenter à Nancy sa comédie des Originaux dans laquelle il attaque J.-J. Rousseau. — Tempête soulevée à cette occasion dans l'Académie de Stanislas. — Par qui elle fut provoquée. — Lettres de Rousseau ; lettres inédites de Dalembert, de Tressan, de Stanislas, du Directeur de l'Académie de Nancy. — Beau rôle de J.-J. Rousseau.**

Autant ont été vifs les débats entre les écrivains de l'Encyclopédie et leurs adversaires, autant ils sont, aujourd'hui, ensevelis dans le plus profond oubli. Nous ne cherchons pas à réveiller cette querelle ; notre seul but est d'en éclaircir un point resté assez obscur, et d'indiquer les causes de la tempête qu'elle souleva dans le sein même de l'Académie fondée par le Roi Stanislas.

Bientôt après la discussion s'étendit : elle devint générale et prit, en changeant de théâtre, des proportions inattendues. Les passions excitées s'agitèrent en tous sens, et bientôt l'œuvre d'un membre de l'Académie de Stanislas souleva, à Paris même, de véritables orages qui bouleversèrent le monde littéraire. Une comédie de Palissot de Montenoy, qu'on ne lit plus de nos jours, absorba pendant plusieurs mois l'attention de la capitale de la France. Les chefs du parti encyclopédique, qui prétendaient diriger l'opinion, se virent exposés au fouet de la satire théâtrale et leur fureur fut au comble. Leurs nombreux adeptes criaient à la persécution en jetant feu et flammes, tandis que le parti contraire, soutenu par le pouvoir, applaudissait à outrance. Les deux camps se renvoyèrent les diatribes les plus sanglantes. On écrivit force pamphlets, en prose et en vers, et la *Comédie des Philosophes* devint l'objet unique de toutes les conversations vers le milieu de l'année 1760. Cet état des esprits est très-exactement représenté par le passage suivant de la correspondance de Grimm :

« Vous voulez sans doute, écrit-il à la date du 1er juin 1760, que je vous parle de la fameuse comédie des *Philosophes* qui a tant occupé le public depuis six semaines. Rien ne peint mieux le caractère de cette nation que ce qui vient de se passer sous nos yeux. On sait que nous avons quelques mauvaises affaires en Europe ; quel serait l'étonnement d'un

étranger qui, arrivant à Paris dans ces circonstances, n'y entendrait parler que de Ramponneau, Pompignan et Palissot ? Voilà cependant où nous en sommes, et si la nouvelle d'une bataille gagnée était arrivée le jour de la première représentation des *Philosophes*, c'était une bataille perdue pour la gloire de M. de Broglie, car personne n'en aurait parlé (1). »

Rien de plus vrai que ce tableau ; mais pour comprendre comment les choses en étaient arrivées à ce point, et comment cette comédie eut un tel retentissement en France et à l'étranger, il est nécessaire de se reporter à quelques années en arrière.

Vers 1750, Palissot de Montenoy cherchait la voie qui devait le conduire à la renommée littéraire. La passion de la célébrité le dévorait. Ses plus jeunes années, marquées par des succès extraordinaires, avaient attiré sur lui l'attention du Roi Stanislas. Sa précocité merveilleuse faisait pressentir l'avenir le plus

---

(1) Voltaire, qui ne connaissait pas ce passage de la correspondance littéraire de Grimm, se rencontre avec lui lorsqu'il écrit à M. de Thibouville : « Jean-Jacques voulant qu'on mange du gland, » Palissot monté sur Jean-Jacques allant à quatre pattes [fausse allusion au personnage de Crispin de la comédie des *Philosophes* où Voltaire a toujours affecté de reconnaître Rousseau], tout cela » empêche qu'on ne soit trop occupé du désastre de nos armées, » de nos flottes et de nos finances (Lettre du 20 mai 1760). »

brillant. A neuf ans, il composait un poëme épique en vers latins (1); à douze ans, il avait terminé son cours de philosophie; il était maitre-ès-arts et, à treize ans, il soutenait une thèse de théologie. Son père, qui destinait à l'état écclésiastique ce jeune prodige, le fit entrer à l'Oratoire. Mais, ni le calme de la vie religieuse, ni les méditations de cette savante congrégation ne pouvaient convenir à cet esprit déjà turbulent et disposé à la lutte. A dix-huit ans il était marié, et, une année après, il avait fait deux tragédies : l'une ne fut pas représentée; l'autre intitulée d'abord *Zarès*, puis ensuite *Ninus* tomba à la troisième représentation.

La précocité de Palissot, ses demi-succès avaient décidé Stanislas à le comprendre sur la liste des membres de son Académie, quoiqu'il eût à peine vingt ans (2). Il y figurait au nombre des correspondants: car, depuis son mariage, il était fixé à Paris. Bien accueilli par le comte de Choiseul, son compatriote, et dont son père avait géré les affaires, il reçut de lui des conseils et des encouragements. Ce grand seigneur, qui devait être bientôt un grand ministre, le lança dans le monde et lui fit faire la connaissance de la fille du

---

(1) Dom Calmet, dans sa Bibliothèque lorraine, cite un poëme latin, intitulé : *Samson*, que Palissot composa à l'âge de neuf ans.

(2) Palissot est né à Nancy le 3 janvier 1730, et la fondation de l'Académie de Stanislas est de 1750.

Maréchal de Luxembourg, mariée au prince de Robecq (1), et de la comtesse de la Marck. Il dédia à cette dernière une comédie en vers, intitulée *les Tuteurs*, qui fut représentée avec un certain succès. Ceci se passait en 1754.

Ces détails nous sont, en partie, fournis par Palissot lui-même. Il ne dit pas, quoique cela paraisse fort vraisemblable, qu'il avait cherché à nouer des relations avec les philosophes qu'il combattit plus tard à outrance. Il est probable que les tendances de son esprit le portaient de ce côté. Peut-être en fut-il détourné par ses nobles protectrices : Mesdames de Robecq et de la Marck, qui étaient ennemies déclarées des encyclopédistes. Quant à Choiseul, il louvoyait entre les deux partis. Ce qu'il y a de certain, c'est que Palissot était, dès cette époque, un admirateur passionné de Voltaire, et tout porte à croire qu'il eût été ravi de s'enrôler dans la phalange dirigée, depuis les bords du lac de Genève, par le chef des philosophes. Mais il parait que les disciples de Paris ne trouvaient pas le jeune échappé de l'Oratoire assez mûr ni assez docile pour l'admettre dans leurs rangs. Il en fut vivement froissé ; son mé-

(1) Anne-Maurice de Montmorency, fille du maréchal de Luxembourg et de Marie-Sophie Colbert-Seignelay ; mariée, en 1745, à Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq ; morte le 4 juillet 1760.

contentement le disposa à se jeter dans le parti contraire, et à devenir l'un des adversaires déclarés des encyclopédistes.

Toutefois Palissot n'avait encore pris aucune part à la lutte, lorsqu'il fut nommé, par le crédit de Choiseul, à la recette générale d'Avignon. En allant prendre possession de sa charge, en 1755, il se présenta *aux Délices,* muni d'une lettre de Choiseul pour le *Roi Voltaire* qui accueillit avec grâce le protégé du comte de Choiseul, ainsi que son compagnon de voyage M. Patu. L'arrivée des deux jeunes gens avait été annoncée au *Patriarche* par son ami d'Argental (lettre de Voltaire du 29 octobre 1755). Ils furent, pendant plusieurs jours, les hôtes du souverain littéraire; ils lui racontèrent quelques-unes de ces histoires secrètes de Paris, et même de Berlin, dont il était si friand (lettre de Voltaire à l'abbé de Prades, fin oct. 1755); en retour, le Crésus littéraire leur ouvrit les trésors de son esprit. Cette visite avait plu à Voltaire. Il remercia le comte de Choiseul de lui avoir envoyé Palissot (lettre du 29 oct.). Il rendit compte à son ami Thieriot de la visite des deux pèlerins (lettre du 8 nov. 1755). Enfin il fit parvenir à Palissot lui-même les témoignages les plus sympathiques à l'occasion d'une maladie qu'il venait d'éprouver (lettre du 1er déc. 1755). Ces souvenirs étaient loin d'être effacés, lorsqu'il écrivait à Palissot plus de cinq ans après :

« J'avais été touché de la visite que vous m'aviez faite *aux Délices ;* j'avais conçu beaucoup d'amitié pour vous et pour M. Patu avec qui vous avez fait le voyage, et mes sentiments, partagés entre vous et lui, se réunissaient sur vous après sa mort. Vos lettres m'avaient beaucoup plu ; je m'intéressais à vos succès, à votre fortune ; votre commerce m'était fort agréable.... (1). »

On voit que Palissot avait gagné les bonnes grâces du chef suprême, au moment même où il était sur le point d'engager avec ses disciples une lutte dont Nancy fut le premier théâtre.

Avant le départ de Palissot pour Avignon, l'Hôtel de Ville de Nancy lui avait demandé, pour l'ouverture de sa nouvelle salle de spectacle, une petite pièce qui devait servir de prélude aux fêtes ordonnées par Stanislas pour l'inauguration de la statue de Louis XV. Cette pièce avait pour titre *Le Cercle* ou *les Originaux*. Elle fut jouée devant le Roi de Pologne le 26 nov. 1755. L'auteur y mettait en scène des originaux de plus d'une sorte : on y voyait figurer des poëtes, un financier, un médecin, des beaux esprits, une femme auteur avec son entourage, et enfin un *philosophe*. Les premiers personnages étaient de pure

(1) Voyez aussi la lettre de Voltaire à Palissot, du 15 août 1757, par laquelle il le remercie de lui avoir transmis son suffrage et celui de la princesse de Robecq sur une de ses tragédies, sans doute *Iphigénie en Tauride*.

fantaisie ; mais celui du philosophe représentait un écrivain vivant et déjà célèbre : c'était J.-J. Rousseau. La huitième scène le désigne de manière qu'on ne puisse s'y méprendre. Elle signale ses contradictions, ses ridicules, son esprit paradoxal, son amour de la célébrité et de la singularité. Une phrase à double entente semble signifier que Rousseau prétendait à la considération publique, mais qu'il l'avait perdue. On lui fait dire de lui-même : « l'estime se perd par l'habitude » ; et son interlocuteur lui prouve qu'il n'a aucun droit à la considération.

Cette bluette de circonstance ne devait pas avoir plus d'une représentation. Celle qui eut lieu sur le théâtre de Nancy ne paraît pas avoir excité la moindre indignation contre l'auteur. En tout cas, le roi Stanislas, devant qui elle fut jouée, ne s'en émut nullement. Le comte de Tressan était aussi au nombre des spectateurs, et, à ce moment, la comédie ne lui paraissait pas blâmable. On le voit, en effet, quelques jours après la représentation, envoyer à Voltaire, encore ami de Rousseau, un discours de circonstance prononcé par lui, le même jour, dans la cérémonie d'inauguration de la statue de Louis XV (lettre de Voltaire du 18 déc. 1755) ; et, à l'occasion de cet envoi, il ne parle nullement du scandale occasionné par la pièce de Palissot, scandale qu'il découvrit, plus tard, sur un ordre venu de Paris. Voltaire, lui-même, qui avait reçu de Palissot

un exemplaire de la comédie jouée à Nancy, ne se préoccupa pas de cette attaque contre un philosophe avec lequel il était encore en bonnes relations. Il rappelle ce souvenir dans une lettre adressée à Duclos, le 20 juin 1760, où il dit que « *le Cercle* ne ressemblait point à la pièce (*les Philosophes*) que Palissot a donnée depuis à Paris. »

Rousseau savait tout, mais il ne réclama pas. Ce fut Dalembert qui, à l'insu du philosophe de Genève, fit beaucoup de bruit à propos de cette pièce de Nancy à laquelle on ne pensait plus, et qui se donna un mouvement incroyable pour en faire châtier l'auteur. Il communiqua son ardeur au comte de Tressan, favori de la Reine de France et de Stanislas. Tressan était le confrère de Dalembert à l'Académie des sciences; il était aussi membre titulaire de l'Académie de Stanislas. Palissot était membre correspondant de cette dernière société. Dalembert poussa Tressan à solliciter du Roi Stanislas une réparation éclatante de l'injure adressée aux philosophes ; réparation consistant dans l'exclusion de Palissot de la Société royale, et prononcée par le Roi de Pologne lui-même.

L'influence de Dalembert grandissait chaque jour à Paris, surtout à l'Académie française où il était très-puissant. Tressan, déjà membre de l'Académie des sciences, désirait ardemment obtenir à celle des lettres le fauteuil qu'il n'eut que beaucoup plus tard. A cette

époque, certains grands seigneurs briguaient une place au Sénat littéraire avec plus d'ardeur qu'ils ne convoitaient un titre de duc et pair. Tressan était du nombre ; aussi saisit-il avec empressement l'occasion de servir les ressentiments du parti philosophique dont le principal champion à Paris prenait pour son compte, et pour celui de ses amis, l'outrage fait à J.-J. Rousseau seul. Tressan manœuvra avec la plus grande habileté auprès de ses confrères de la Société royale de Nancy ; il leur persuada que l'honneur du corps était compromis par l'indignité d'un de ses membres qui avait osé mettre un philosophe sur la scène et l'exposer à la risée publique. C'était déjà aller bien loin ; mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on parvint à faire partager cette opinion à Stanislas qui n'hésita pas à prononcer l'exclusion de Palissot. En tout ceci, on ne sait de quoi l'on doit le plus s'étonner : ou de la facilité avec laquelle la plainte fut portée, ou de la docilité avec laquelle Stanislas prononça l'arrêt dicté par la secte philosophique dont il redoutait la vengeance. La plainte une fois faite, au nom de la Société royale, Palissot était condamné d'avance. On ne l'admit pas même à se défendre. La procédure fut aussi sommaire qu'expéditive..le Directeur de la Société royale, qui était alors M. de Bressey (1), adressa à Stanislas

(1) Les registres de l'Académie de Stanislas constatent que le

une première demande d'exclusion. Elle comprenait non-seulement Palissot, mais aussi Fréron, également membre correspondant et protégé par la Reine. Cette première demande s'égara ; mais elle fut renouvelée, à quelques jours d'intervalle, par le Directeur de la Société royale qui, dans sa seconde dénonciation, a la naïveté d'avouer qu'il n'agit pas de son propre mouvement, mais bien *d'après des réclamations pressantes de Paris.*

Voici quelques passages de cette plainte ; elle n'est pas datée, mais elle ne peut être que de décembre 1755 :

SIRE,

« Plusieurs lettres que j'ai reçues de Paris me déterminent à renouveler à V. M. les mêmes plaintes que je lui ai déjà portées contre la comédie qu'on a osé jouer en sa présence. Ceux qui sont aujourd'hui à la tête des lettres, de l'aveu de tous les gens qui pensent, regardent comme un attentat d'avoir essayé de tourner en ridicule un citoyen généralement estimé et de l'avoir traduit sur la scène !!... »

— Suit l'éloge de Rousseau et celui de Stanislas auquel on rappelle qu'il a réfuté, avec une exquise politesse, le Discours sur l'inégalité des conditions.

---

comte de Bressey a été élu directeur, le 16 janvier 1755, en remplacement du comte de Custine.

L'auteur de la plainte continue en ces termes :

« Très-certainement, Sire, la pièce de M. Palissot n'eût point passé à la police de Paris, et si, par hasard, elle eût échappé à son exactitude, l'auteur et les comédiens eussent été sévèrement punis.

« M. Palissot a manqué essentiellement aux statuts de la Société Royale de Lorraine ; il est donc de votre honneur de soutenir des statuts si sages et prononcés par la bouche de Votre Majesté. — Je la supplie, en conséquence, de me permettre de dénoncer l'ouvrage de M. Palissot à la Société Royale de Lorraine et de lui demander un jugement aussi public que l'a été l'infraction à nos lois que cet auteur vient de commettre .... J'attends avec soumission et respect la décision de Votre Majesté ; mais je lui avoue que ce ne sera qu'avec l'affliction la plus vive que je verrai désormais, sur la même liste, mon nom et celui d'un particulier qu'il me serait odieux d'avoir pour mon confrère. La comédie est imprimée ; le temps de punir est arrivé, quelques rares que puissent être ces moments dans la belle et glorieuse vie de Votre Majesté. »

Palissot qui n'était pas en Lorraine, lorsque cette plainte fut écrite, l'attribue à Tressan. Il l'a même publiée, comme étant de ce dernier, à la page 70 de ses Mémoires. Il est certain que si Tressan ne fut pas l'auteur de cette lettre, il en fut l'instigateur. Elle est du Directeur de l'Académie de Stanislas. Nous en avons la preuve par une copie de la lettre du Roi de Pologne, en réponse à la plainte et dans laquelle le destinataire

est qualifié « Mon cher Directeur » (1). Cette copie, que nous avons sous les yeux, est entièrement de la main de Rousseau, ainsi que celle de la plainte que nous avons en partie transcrite. Voici la lettre de Stanislas ; elle est inédite :

« M. de Tressan vient de me rendre votre lettre ; malgré la peine que j'ai d'écrire, je vous dirai, *mon cher Directeur*, que je ne sais commment vous croyez m'avoir parlé de l'affaire en question, car je vous jure que je n'en ai pas entendu un mot, preuve infaillible que j'y aurais mis ordre sans attendre les représentations de M. Dalembert à qui je vous prie de dire, sur ce qui le formalise par rapport à Fréron, que je n'ai jamais refusé ma protection à ceux desquels j'entends dire du bien et aucun mal ; mais cela ne regarde pas l'affaire de M. Rousseau. Vous me ferez plaisir de lui faire savoir directement que ce n'est qu'aujourd'hui que

---

(1) Tout en attribuant faussement la plainte à Tressan, Palissot n'ignorait pas qu'elle avait été faite sur une provocation venue de Paris. On lit dans sa correspondance : « M. le comte de Tressan, *et quelques philosophes que vous connaissez*, se rendirent mes délateurs auprès du Roi de Pologne et me représentèrent charitablement à ce prince comme un homme à punir. On lui demandait que, pour le moins, je fusse exclus, par un jugement public, d'une Académie à laquelle il m'avait fait l'honneur de m'appeler. » (Lettre à Voltaire, fév. ou mars 1767, *OEuvres de Palissot*, éd. de 1809, t. 3, p. 347). — Voyez encore la page 238 du tome 1er des *OEuvres de Palissot* où il dit : « L'écrit injuste et violent adressé au Roi de Pologne était de M. de Tressan, » etc.

j'apprends par vous l'insolence de l'auteur de la comédie de Nancy qui, assurément, ne mérite pas d'être membre de votre Académie ; voilà ma décision.

Votre affectionné,

STANISLAS, *Roy*.

Palissot fut informé de la plainte avant de connaître la décision du Roi. Cette plainte dont on lui envoya copie à Avignon, et qu'il croyait être de Tressan, donna lieu à deux réfutations de la part de l'Académicien attaqué : l'une très-vive qu'il adressa au lieutenant général de police de Nancy. C'est la seule qu'il ait conservée dans la dernière édition de ses œuvres (tome I^er^, p. 239). L'autre, plus mesurée, plus sage de forme et plus respectueuse, était destinée au Roi de Pologne. On ne la trouve qu'au tome II, p. 270, de l'édition in-18 des œuvres de Palissot.

Stanislas dut être fort embarrassé. D'un côté Palissot soutenait avec raison qu'on ne pouvait le condamner pour un ouvrage dramatique qui, après avoir subi l'épreuve de la censure, avait été représenté devant le Roi de Pologne lui-même et que ce monarque n'avait désapprouvé ni à l'audition, ni à la lecture. Il se prévalait, en outre, du droit du théâtre, en invoquant l'exemple d'Aristophane et de Molière. Enfin, la querelle de Palissot avec les philosophes se rattachait à celle de Dalembert et de Fréron, le premier soutenu par le Roi de Pologne, le second par la Reine sa fille.

— D'autre part, Stanislas était engagé par la décision que lui avait imposée le parti encyclopédique. D'ailleurs il voulait ménager Rousseau ; il l'avait bien montré en excusant, en approuvant même, les hardiesses de celui-ci à son égard. Enfin il voulait passer pour bon philosophe et éviter de froisser ceux qui en délivraient le diplôme. Rousseau, au nom duquel tout ce bruit s'était fait, sans qu'il s'en fût aucunement mêlé, vint au secours du monarque polonais et le tira de ce pas difficile.

Le beau rôle, dans toute cette affaire, appartient incontestablement à J.-J. Rousseau. Il est certain que Dalembert, en voulant le venger, se mêlait de ce qui ne le regardait pas, et que Rousseau n'avait jamais provoqué Tressan à agir ou à faire agir l'Académie contre Palissot. Tressan crut néanmoins devoir communiquer à Rousseau la décision de Stanislas que nous avons transcrite, et il accompagna cette communication d'une lettre extrêmement flatteuse. Nous avons entre les mains la minute de la réponse de J.-J. Rousseau au revers de laquelle il a pris soin de copier toutes les lettres relatives à cette affaire qui lui avaient été communiquées. Voici le commencement de la lettre de Rousseau à Tressan :

« Je vous honorais, Monsieur, comme nous faisons tous ; il m'est doux de joindre la reconnaissance à l'estime, et je remercierais volontiers M. Palissot de m'avoir procuré, sans

y songer, des témoignages de vos bontés qui me permettent de vous en donner de mon respect. Si cet auteur a manqué à celui qu'il devait et que doit toute la terre au prince qu'il voulait amuser, qui, plus que moi, doit le trouver inexcusable ? Mais si tout son crime est d'avoir exposé mes ridicules, c'est le droit du théâtre ; je ne vois rien en cela de répréhensible pour l'honnête homme, et j'y vois pour l'auteur le mérite d'avoir su choisir un sujet très-riche. Je vous prie donc, Monsieur, de ne pas écouter là dessus le zèle que l'amitié et la générosité inspirent à M. Dalembert, et de ne point chagriner, pour cette bagatelle, un homme de mérite, qui ne m'a fait aucune peine et qui porterait avec douleur la disgrâce du Roi de Pologne et la vôtre.... Paris, le 27 décembre 1755.

Le même jour, ou le lendemain, Rousseau écrivait à Dalembert :

« Je suis sensible, mon cher Monsieur, à l'intérêt que vous prenez à moi ; mais je ne puis approuver le zèle qui vous fait poursuivre ce pauvre M. Palissot, et j'aurais grand regret aux moments que tout cela vous a fait perdre, sans le témoignage d'amitié qui en résulte en ma faveur. Laissez donc là cette affaire, je vous en prie de rechef ; je vous en suis aussi obligé que si elle était terminée ; et je vous assure que l'expulsion de Palissot, pour l'amour de moi, me ferait plus de peine que de plaisir. A l'égard de Fréron, je n'ai rien à dire, de mon chef, parce que la cause est commune ; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que votre mépris l'eût plus mortifié que nos poursuites, et que, quel que soit le succès, elles lui feront toujours plus d'honneur que de mal.

» J'ai écrit à M. de Tressan pour le remercier et le prier d'en rester là. Je vous montrerai ma réponse avec sa lettre à notre première entrevue. Je ne puis douter que je ne vous doive tous les témoignages d'estime dont elle est remplie. Tout compté, tout rabattu, il se trouve que je gagne à tous égards dans cette affaire. Pourquoi rendrons-nous du mal à ce pauvre homme pour le bien réel qu'il m'a fait ? Je vous remercie et vous embrasse de tout mon cœur. »

Au nombre des copies de la main de J.-J. Rousseau, se trouve celle de la lettre que Tressan écrivit au Directeur de la Société royale de Nancy, pour lui faire connaître la réponse de Rousseau que nous venons de transcrire. La lettre de Tressan est inédite, nous en donnons le texte :

« Vous recevrez probablement cette lettre, Monsieur et cher confrère, en même temps que celle que j'eus l'honneur de vous écrire hier. J'ai envoyé votre lettre à M. Rousseau, et je vois, par sa réponse, que je ne lui ai nullement dictée, qu'il s'est conduit comme j'aurais fait à sa place et que je me suis conduit, de mon côté, comme il l'aurait fait, s'il eût été à la mienne. En qualité de son ami, j'ai dû vous exciter à demander justice pour lui ; en qualité de philosophe, il désire qu'on pardonne à celui qui l'a insulté et je suis tout à fait de son avis, pensant que ce procédé corrigerait l'auteur plus efficacement que tout le mal qu'on pourrait lui faire. Qu'il emploie ses talents, s'il en a, à quelque chose de meilleur et de plus honorable que de mauvaises satires. Ceux qui se sont si indûment déchaînés contre M. Rousseau apprendront du moins par là que sa façon de penser n'est pas moins esti-

mable que ses talents, que nous n'avons fait que ce que nous devions dans cette affaire, et que nous nous réunissons, comme de raison, avec l'offensé, au parti de la douceur et de la modération... C. de TRESSAN. »

Malgré tous les efforts de J.-J. Rousseau pour assoupir cette affaire, elle n'était pas terminée. Après les lettres qu'on vient de lire, il n'était plus possible de rayer Palissot de la liste des membres de la Société royale; mais on insistait auprès de Stanislas pour faire inscrire, sur le procès-verbal de son Académie, un compte rendu tout à la gloire de Rousseau et à la confusion de Palissot. Il paraît certain que Stanislas en avait donné, ou était disposé à en donner l'ordre. Rousseau l'apprend et il se hâte d'écrire à Tressan la lettre qu'on va lire. Elle est inspirée par une âme grande et généreuse :

« Quelque danger, Monsieur, qu'il y ait de me rendre importun ; je ne puis m'empêcher de joindre, aux remercîments que je vous dois, des remarques sur l'enregistrement de l'affaire de M. Palissot; et je prendrai d'abord la liberté de vous dire que mon admiration même pour les vertus du Roi de Pologne ne me permet d'accepter le témoignage de bonté dont Sa Majesté m'honore en cette occasion, qu'à la condition que tout soit oublié. J'ose dire qu'il ne lui convient pas d'accorder des grâces incomplètes, et qu'il n'y a qu'un pardon sans réserve qui soit digne de sa grande âme. D'ailleurs, est-ce faire grâce que d'éterniser la punition? et les registres d'une Académie ne doivent-ils pas plutôt pallier

que relever les petites fautes de ses membres? Enfin, quelque peu d'estime que je fasse de nos contemporains, à Dieu ne plaise que nous les avilissions à ce point, d'inscrire, comme un acte de vertu, ce qui n'est qu'un procédé des plus simples que tout homme de lettres n'eût pas manqué d'avoir à ma place.

« Achevez donc, Monsieur, la bonne œuvre que vous avez si bien commencée, afin de la rendre digne de vous. Qu'il ne soit plus question d'une bagatelle qui a déjà fait plus de bruit, et donné plus de chagrin à M. Palissot que l'affaire ne le méritait. Qu'aurions-nous fait pour lui, si le pardon lui coûte aussi cher que la peine ?

» Permettez-moi de ne point répondre aux extrêmes louanges dont vous m'honorez; ce sont des leçons sévères dont je ferai mon profit : car je n'ignore pas, et cette lettre en fait foi, qu'on loue avec sobriété ceux qu'on estime parfaitement. Mais, Monsieur, il faut renvoyer les éclaircissements à nos entrevues ; j'attends avec empressement le plaisir que vous me promettez, et vous verrez que, d'une manière ou d'autre, vous ne me louerez plus, lorsque nous nous connaîtrons. Je suis, etc.

Paris, 7 janv. 1756.

En présence d'une pareille sollicitation, l'Académie de Stanislas ne pouvait, sans faire injure à Rousseau, décider le contraire de ce qu'il demandait. C'est ce qui explique comment les registres de la Société royale ne contiennent rien sur toute cette affaire, et ne font aucune mention ni des deux décisions de Stanislas, ni des lettres de Rousseau. Celui-ci prit la plume une

dernière fois, le 23 janvier 1756, pour remercier Tressan lorsqu'il apprit que l'affaire était terminée comme il l'avait demandé :

« J'apprends, Monsieur, avec une vive satisfaction que vous avez entièrement terminé l'affaire de M. Palissot, et je vous remercie de tout mon cœur. Je ne vous dirai rien du petit déplaisir qu'elle a pu vous occasionner ; car ceux de cette espèce ne sont guère sensibles à l'homme sage, et d'ailleurs vous savez mieux que moi que, dans les chagrins que peuvent faire une bonne action, le prix en efface toujours la peine. Après avoir heureusement achevé celle-ci, il ne nous reste plus rien à désirer, à vous et à moi, que de n'en plus entendre parler. »

Tout cela ne faisait pas l'affaire de Dalembert, beaucoup plus chatouilleux que J.-J. Rousseau sur le point d'honneur philosophique. Tressan n'avait pas manqué de faire part à son confrère de l'Académie des Sciences de la lettre du Roi de Pologne, ci-dessus transcrite, et par laquelle Stanislas prononçait l'expulsion de Palissot de son Académie. Cette communication avait lieu avant l'arrivée des lettres de Rousseau. Dalembert répond en ces termes (1) :

« On ne peut être plus sensible que je ne le suis, Mon-

(1) Cette lettre, *inédite*, est au nombre de celles dont nous avons sous les yeux la copie de la main de J.-J. Rousseau.

sieur le comte et illustre confrère (1), aux mouvements que vous avez bien voulu vous donner pour demander justice de l'insulte grossière et scandaleuse faite à M. Rousseau en présence du Roi de Pologne. La lettre que vous avez reçue, à cette occasion, de Sa Majesté est digne de son amour pour la décence et pour la vérité, de l'élévation de son âme et de l'étendue de ses lumières. Le Roi de Pologne a honoré les lettres en les cultivant, il a honoré particulièrement M. Rousseau en combattant ses opinions, et c'est manquer au respect qu'on doit à Sa Majesté que d'outrager un écrivain vertueux contre lequel elle a écrit elle-même avec tant de politesse et d'estime. La réparation que le Roi fera faire, en cette occasion, à M. Rousseau sera un beau trait de plus dans une vie aussi glorieuse que la sienne, et aussi remplie de belles et grandes actions. Permettez-moi, au reste, Monsieur le comte et illustre confrère, de vous faire observer que Sa Majesté n'est pas informée exactement, quand elle croit que l'insulte faite à M. Rousseau n'a rien de commun avec les feuilles de Fréron. Elle ignore sans doute l'indignité et la brutalité avec laquelle Fréron, protecteur et protégé de Palissot, s'est déchaîné en toute occasion contre M. Rousseau. Il est vrai que des satires grossières, sans modération et sans esprit, sont faites pour tomber d'elles-mêmes; mais quand un auteur, assez vil pour prostituer ainsi sa plume, se pare de la protection d'un grand Roi, ceux qui sont assez lâches pour l'imiter ne font pas réflexion qu'un prince si sage ignore l'abus qu'on fait de son nom, et ils osent s'oublier jusqu'à insulter, en sa présence, les hommes de lettres qu'il estime

(1) Il faut se rappeler que Tressan était, ainsi que Dalembert, membre de l'Académie des Sciences de Paris.

le plus. Je suis cependant bien éloigné, Monsieur le comte et illustre confrère, de vouloir priver Fréron des bontés que Sa Majesté a pour lui, etc. »

Lorsqu'on compare cette lettre pleine de fiel aux nobles sentiments exprimés dans celles de J.-J. Rousseau, seul intéressé dans le débat, on juge de la différence entre ces deux caractères. On pressent aussi que la liaison qui unit en ce moment ces deux hommes ne sera pas de longue durée. Dalembert représente un parti qui aspire à diriger souverainement le courant des idées dont il veut assurer le triomphe. Il ne néglige aucune occasion de faire du bruit, de montrer sa puissance et d'asseoir sa domination. En tout et sur tous il est absolu, tyrannique; il ne supporte ni le dissentiment ni l'indépendance. Il ne reconnait qu'un chef : c'est Voltaire; encore essaye-t-il de le diriger, de le dominer, tout en lui laissant une certaine suprématie nominale. — Rousseau, au contraire, est l'homme du devoir qui cherche avant tout la satisfaction de sa conscience. Autant il fuit l'éclat des réparations publiques, autant il attache de prix à pouvoir se dire à lui-même qu'il est content de ce qu'il a fait. Peut-être aussi la pureté de ce sentiment n'était-elle pas sans alliage? Peut-être, sans s'en rendre bien compte, Rousseau obéissait-il à la vanité; et son orgueil était-il flatté d'un outrage qui faisait de lui un Socrate moderne poursuivi par un

nouvel Aristophane. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il prit et conserva, avec soin, copie de tout ce qui avait trait à cette affaire. Non-seulement il transcrivit les lettres qui ne lui avaient pas été adressées, mais il garda les minutes de celles qu'il écrivit. Pensait-il dès lors à employer ces matériaux pour le célèbre récit de sa vie écrit longtemps après? Nous ne savons : mais il est certain que, au moyen de ces précautions, ses souvenirs sont restés parfaitement exacts en tout ce qui lui est personnel. Les pages pleines de sentiment qu'il a consacrées, dans ses *Confessions*, à cet épisode de sa vie peignent tout l'homme. Que n'a-t-il toujours été ainsi! Elles se rapportent trop intimement à notre sujet pour ne pas les reproduire :

» Avant de quitter Paris, j'eus, durant l'hiver qui précéda ma retraite, un plaisir bien selon mon cœur et que je goûtai dans toute sa pureté. Palissot, académicien de Nancy, connu par quelques drames, venait d'en donner un à Lunéville, devant le Roi de Pologne (1). Il crut apparemment faire sa cour en jouant, dans ce drame, un homme qui avait osé se mesurer avec le Roi, la plume à la main. Stanislas, qui était généreux et qui n'aimait pas la satire, fut indigné qu'on

(1) Rousseau se trompe en disant que ce qu'il appelle le drame de Palissot a été représenté à Lunéville. La représentation eut lieu à Nancy, devant Stanislas venu de Lunéville pour assister à l'inauguration de la statue de Louis XV.

osât ainsi personnaliser en sa présence (1). M. le comte de Tressan écrivit, par l'ordre de ce prince, à Dalembert et à moi, pour m'informer que l'intention de Sa Majesté était que le sieur Palissot fût chassé de son Académie. Ma réponse fut une vive prière à M. de Tressan d'intercéder auprès du Roi de Pologne, pour obtenir la grâce du sieur Palissot. La grâce fut accordée; et M. de Tressan, en me le marquant au vœu du Roi, ajouta que ce fait serait inscrit sur es registres de l'Académie. Je répliquai que c'était moins accorder une grâce que perpétuer un châtiment. Enfin j'obtins, à force d'instances, qu'il ne serait fait mention de rien dans les registres et qu'il ne resterait aucune trace publique de cette affaire. Tout cela fut accompagné, tant de la part du Roi que de celle de M. de Tressan, de témoignages d'estime et de considération dont je fus extrêmement flatté; et je sentis en cette occasion que l'estime des hommes qui en sont si dignes eux-mêmes, produit dans l'âme un sentiment bien plus doux et plus noble que celui de la vanité. J'ai transcrit dans mon recueil les lettres de M. de Tressan avec mes réponses, et l'on en trouvera les originaux dans la liasse A, nos 9, 10 et 11.

» Je sens bien que si jamais ces mémoires parviennent à voir le jour, je perpétue ici moi-même le souvenir d'un fait dont je voulais effacer la trace; mais j'en transmets bien d'autres malgré moi. Le grand objet de mon entreprise, toujours présent à mes yeux, l'indispensable devoir de la rem-

---

(1) Les choses ne se sont pas tout à fait passées ainsi. On a vu plus haut que Stanislas n'a pas agi de son propre mouvement, et que la plainte du directeur de l'Académie a été provoquée par des avis venus de Paris.

plir dans toute son étendue, ne m'en laisseront point détourner par de plus faibles considérations qui m'écarteraient de mon but. Dans l'étrange, dans l'unique situation où je me trouve, je me dois trop à la vérité pour devoir rien de plus à autrui. Pour me bien connaître, il faut me connaître dans tous mes rapports, bons et mauvais. Mes confessions sont nécessairement liées avec celles de beaucoup de gens : Je fais les unes et les autres avec la même franchise !!....

## II

Origine des chagrins de Palissot. — Il cherche à se venger des encyclopédistes. — Ses *Petites Lettres sur les grands philosophes* — Sa comédie des *Philosophes* protégée en haut lieu. — Retentissement des premières représentations. — Déluge de pamphlets. — Principaux personnages mêlés à cette querelle : Voltaire, J.-J. Rousseau, Dalembert, Diderot, Duclos, Helvétius. — Conduite équivoque de Voltaire et du duc de Choiseul. — Jugement sur cette comédie. — Part importante prise par Voltaire dans ce débat. — Sa correspondance avec Palissot, Dalembert et autres. — Sa duplicité. — Blame les attaques du parti encyclopédique contre la Princesse de Robecq. — La *Vision*, brochure de l'abbé Morellet. — Appréciation de cette brochure par Voltaire et par Dalembert. — Emprisonnement de l'auteur. — Sa délivrance par l'intermédiaire de J.-J. Rousseau.

Si Palissot n'eût jamais rencontré d'autre adversaire que J.-J. Rousseau, le repos de sa vie n'eût pas été troublé pendant longtemps par les suites de cette querelle. Mais il déclare avec raison qu'il s'en suivit une lutte à outrance, lutte qui eut, « sur la plupart des ouvrages qu'il a donnés depuis, une influence remarquable (1). » Ce fut, en effet, à partir de ce moment

(1) Avis des éditeurs de 1809 (t. 1er p. 188) en tête de la réimpression de la comédie du *Cercle*. — Ces éditeurs ne sont autres que Palissot lui-même.

qu'il résolut de tirer une vengeance éclatante des encyclopédistes. On va le voir commencer contre ce parti une guerre de plume qui continua même après la mort de ses principaux contradicteurs.

Dès l'année 1756, Palissot engagea le combat par la publication des *Petites lettres sur les grands philosophes*. Ces lettres, adressées à Madame de la Marck sa protectrice, sont au nombre de deux. Dans la première, Palissot attaque vivement, sans les nommer, les encyclopédistes en général et, particulièrement : Dalembert, Diderot et Duclos. Malgré sa généreuse conduite dans l'affaire de la comédie de Nancy, Rousseau, lui-même, n'y est pas épargné. — La seconde lettre est spécialement dirigée contre Diderot dont l'auteur critique vivement la pièce, alors nouvelle, intitulée : *Le fils naturel*, et distribue, à l'occasion, l'éloge à Voltaire et le blâme à d'autres encyclopédistes. Le reste de la lettre, d'ailleurs fort longue, est une critique amère de la pièce nouvelle dont la forme n'est pas plus épargnée que le fond, et dont l'auteur est signalé comme plagiaire de Goldoni et de bien d'autres.

Cette publication eut un médiocre succès; elle ne fit qu'irriter, sans les atteindre gravement, les ennemis de Palissot qui chercha une arme plus acérée. Il la trouva dans la satire théâtrale, et il lança sa comédie des *Philosophes* qui eut l'éclat et le retentissement que le passage déjà cité de la correspondance littéraire de Grimm retrace avec fidélité.

Depuis l'affaire de Nancy, Palissot connaissait ses véritables ennemis. Il ne pouvait en vouloir sérieusement à Rousseau dont il avait pu apprécier la générosité. C'était Dalembert qu'il voulait atteindre. Mais comme ce dernier ne donnait pas facilement prise sur lui, la fureur de Palissot tomba sur d'autres et principalement sur Diderot. Il est vraisemblable que le projet de mettre sur la scène tout le parti encyclopédique fut conçu dès 1756, et que la fameuse comédie des *Philosophes,* entièrement différente de celle qui avait été représentée à Nancy, fut, dans ce but, longuement méditée et préparée avec soin. Dans ce nouveau pamphlet théâtral, Palissot ne met en scène que Diderot et les philosophes en général. Dalembert ne voulut point s'y reconnaître; mais il n'en fut pas de même de Diderot, de Duclos, d'Helvétius et du baron d'Holbach. Ce n'était pas peu de chose que de s'attaquer, en plein théâtre français, à ces puissances du jour dont l'influence allait sans cesse en grandissant. Aussi les comédiens du Roi refusèrent-ils net de jouer la pièce. Mesdames de Robecq et de la Marck obtinrent pour l'auteur la protection du Dauphin, père de Louis XVI. Tressan, quoique non encore réconcilié avec Palissot, le servit dans cette circonstance ainsi que le témoigne une lettre de Voltaire à Tressan du 23 septembre 1760 (1). Le

(1) La conduite de Tressan dans toute cette affaire est extrême-

comte de Choiseul, devenu duc et ministre, continuait sa bienveillance à Palissot; il donna l'ordre de jouer la comédie qui fut représentée au théâtre français le 2 mai 1760 (1). Quoiqu'elle fût loin d'être un chef-d'œuvre, elle eut un succès prodigieux (2). Voltaire,

---

ment équivoque. Si Voltaire ne se trompe pas, et nous croyons qu'il fut bien informé, lorsqu'il dit que M. de Tressan protégea Palissot dans l'affaire de la comédie des *Philosophes*, il est difficile de croire que l'article *Parade* inséré dans l'Encyclopédie, et attribué à Tressan, soit réellement de lui. Cet article, publié peu de temps après la représentation des *Philosophes*, critique vivement cette comédie ainsi que celle du *Cercle* jouée à Nancy. — Palissot prétend, non sans une grande vraisemblance, que Tressan n'en est pas l'auteur (Voy. OEuvres de Palissot, éd. de 1809, t. 5, p. 378 et suiv.). — Ce qui paraît le plus clair, c'est que Tressan joua avec Dalembert et Palissot un double rôle, tant qu'il ne fut pas de l'Académie française. Ainsi il ne craignait pas de désavouer, en écrivant à Dalembert, la lettre flatteuse écrite par lui à l'auteur des Philosophes, en 1763 (voy. OEuvres de Palissot, *loc. cit.* p. 381 *da notam*). Il allait même jusqu'à offrir à Dalembert de se reconnaître publiquement pour l'auteur de l'article Parade, alors que, à cette époque ou peu de temps après, il faisait à Palissot les protestations d'amitié les plus tendres (voy. les lettres de Tressan, *loc cit.* p. 445 et suiv.).

(1) Après l'avoir lue à madame de Pompadour, il avait donné l'ordre à Crebillon, le censeur, de n'en rien retrancher (OEuvres de Palissot, t. 5, p. 181).

(2) Outre le passage de Grimm rapporté au commencement de ce travail, on lit ce qui suit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des révolutions de la république des lettres*, tome IV, p. 151 : « Tout a paru surprenant dans cette comédie; l'idée de la pièce, l'exécution, le style nerveux et correct, le ton satirique, le succès prodigieux, le nombre des représentations, l'affluence des specta-

lui-même, s'en émut au fond de sa retraite, et nous allons le voir jouer, à cette occasion, le double rôle qui lui est familier.

Palissot avait envoyé sa pièce au *Patriarche* qui se serait bien passé de cette attention (1). Voltaire avait

---

teurs. Il semblait que ceux que l'auteur avait en vue fussent des hommes frappés d'anathème, et qu'on leur fît faire amende honorable aux yeux de la nation et de toute l'Europe. »

On lit dans les Mémoires de l'avocat Barbier, t. VII, p. 256. « La comédie des *Philosophes*, de M. Palissot, a eu quinze représentations, ce qui aura valu de l'argent à l'auteur qui en avait besoin : il a vendu sa pièce à Duchesne, imprimeur, 2000 livres. Elle se vend trente sols et le libraire gagnera encore beaucoup. »

La pièce fut, en quelque sorte, annoncée à Saint-Paul, dans un sermon de M. l'abbé de la Tour-du-Pin. Il dit, en parlant des sophistes du siècle, qu'ils venaient enfin d'être livrés au ridicule qu'ils méritaient, même sur les théâtres de la nation. — « Jamais comédie n'avait obtenu de tels honneurs. Elle fournit quelques passages à des réquisitoires, à des mandements. Elle produisit d'ailleurs une multitude à peine croyable de *gravures*, de libelles, de critiques et d'apologies » (Palissot, Mélanges, éd. de 1809, t. 3, p. 276). — Une des gravures auxquelles Palissot fait allusion le représente, à genoux, devant les écrits de ses adversaires et faisant amende honorable avec cette inscription : PALIS-SOT.

(1) Cet envoi est constaté dans les termes suivants par une lettre de Voltaire à Helvétius : « M. Palissot m'a envoyé sa pièce, reliée en maroquin, et m'a comblé d'éloges injustes qui ne sont bons qu'à semer la zizanie entre les frères...

« C'est une chose fort triste que le succès de la pièce des *Philosophes*. Cette prétendue comédie est, en général, bien écrite, c'est son seul mérite ; mais ce mérite est grand dans le temps où nous sommes. Les oppositions qu'on a voulu faire aux représentations

des ménagements à garder avec l'auteur, alors protégé par le ministre qui, du reste, soutenait certains hommes ou les abandonnait suivant le vent du jour (1).

---

n'ont fait qu'irriter la curiosité maligne du public; il fallait rester tranquille et la pièce n'aurait pas été jouée trois fois; elle serait tombée dans le néant de l'oubli, qui engloutit tout ce qui n'est que bien écrit et qui manque de ce sel sans lequel rien ne dure; mais les Philosophes ne savent pas se conduire » (16 juillet 1760).

Voltaire était tenu au courant de tout le bruit que faisait la comédie des *Philosophes*, même avant qu'elle fût représentée et qu'on en connût l'auteur. Voyez sa lettre à Saurin du 5 mai 1760 et la lettre de Dalembert du 6 mai, rendant compte de la première représentation. — Palissot y est nommé, mais Voltaire n'avait pas encore reçu cette lettre, lorsqu'il écrivait, le 9 mai, au libraire Lacombe qu'il ignorait le nom de l'auteur de cette pièce. — Voy. encore la lettre à d'Argental du 11 mai; celle à Mad. d'Épinai du 19; celles au marquis de Thibouville du 20; à d'Argental des 25 et 26; à Thiériot du 26; à Madame de Fontaine du 28. Toutes ces lettres sont antérieures à la lettre à d'Argental du 4 juin où Voltaire dit : « Palissot m'envoie sa pièce et m'écrit. Jugez de sa lettre par ma réponse. »

(1) C'est, du moins, ce que déclare Voltaire auquel le duc de Choiseul aurait écrit, trois mois environ après la représentation des *Philosophes* : « On peut donner des coups de bâton à Palissot, je le trouverai fort bon » (Lettre de Voltaire à Dalembert du 24 juillet 1760). — Il semble étrange que Choiseul ait aussi indignement sacrifié un homme qu'il protégeait ouvertement, et qu'il avait autrefois recommandé à Voltaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que Choiseul fit jouer la comédie de Palissot et que, l'année précédente, il empruntait sa plume pour répondre en vers à une Ode du Roi de Prusse dirigée contre Louis XV. L'Ode de Palissot était destinée à être publiée sous le nom de Choiseul, dans le cas où Frédéric II ferait imprimer la sienne. — Voyez les Mémoires de 1759 par

Une réponse était nécessaire, mais il était à craindre que Palissot ne se prévalût de l'approbation du *grand chef* qui se conduisit, en cette circonstance, avec sa prudence et son habileté accoutumées. Il n'adressa pas directement sa réponse à Palissot; il l'envoya, sous cachet volant, à son *cher ange* d'Argental, en lui recommandant d'en prendre copie *ne varietur*, afin que Palissot ne pût l'altérer en la publiant et ne le fît passer pour son complice. Cette réponse est un chef-d'œuvre d'habileté. Tout en complimentant l'auteur, et en le remerciant de son envoi, il le blâme de s'être attaqué aux philosophes :

» Il n'y a pas là de quoi rire ! dit-il.

Et plus loin :

» C'est à vous à faire votre examen de conscience, et à voir si vous êtes juste en représentant MM. Dalembert, Du-

---

Voltaire, éd. Beuchot, t. 40, p. 122 et suivantes. — Cette Ode a été imprimée en entier dans les Œuvres de Palissot, éd. de 1809, t. 6, p. 328 et suivantes. — Voltaire lui-même reconnaît que Choiseul patronait la comédie de Palissot : « M. de Choiseul est-il bien affligé de la maladie de Madame de Robecq ?... C'est bien dommage; mais aussi pourquoi protéger Palissot ? Hélas ! M. de Choiseul protége aussi ce Fréron... » (Lettre à d'Argental 25-26 mai 1760). — Après cela, que Choiseul ait sacrifié, quelques semaines après, Palissot aux encyclopédistes, cela n'a rien d'impossible. Ce qui est hors de doute c'est que, au moment de l'envoi de la comédie de Palissot à Voltaire, celui-ci le croyait encore soutenu par Choiseul. Ce ne fut que plus tard que Choiseul abandonna Palissot.

clos, Diderot, Helvétius, le chevalier de Jaucourt *e tutti quanti* comme des marauds qui enseignent à voler dans la poche. »

(*Des délices*, 4 juin 1760).

Ceci fait allusion à l'un des meilleurs traits de la comédie de Palissot sur lequel Voltaire affecte de prendre le change. Valère, l'un des philosophes, a pour valet un demi-savant qu'il façonne et instruit à sa manière. Ce valet, installé en qualité de secrétaire auprès de Cidalise qui vise au bel esprit, intrigue pour faire épouser à son maître, non pas la fille de cette dame, mais les dix mille écus de rente qui constituent sa dot. Au milieu de cette intrigue, Valère ne peut s'empêcher de débiter à son valet une leçon de communisme et, comme l'élève est docile, son maître, à la fin de la tirade, le surprend à voler dans sa poche.

Ici Palissot n'était pas tombé dans la faute qu'il avait commise à Nancy, où sa comédie mettait en scène un personnage vivant. A propos du rôle de Valère, il pouvait, à juste titre, revendiquer le droit du théâtre. Valère et son valet ne représentent pas des hommes connus; ils résument et personnifient, en les exagérant, les plus détestables doctrines philosophiques poussées à leurs extrêmes conséquences : c'est du comique de bon aloi. Malheureusement le reste n'est pas de cette force; l'auteur cesse d'être original sans cesser d'être un versificateur facile et de beaucoup d'esprit; mais

l'imitation du *Méchant* et des *Femmes savantes* est par trop visible. La partie véritablement neuve et ingénieuse de la pièce est surtout dans le rôle de Valère : son caractère méprisable ne se rapporte à aucune individualité ; ses actions, ses doctrines ne sont celles d'aucun des amis de Voltaire, et c'est en cela que ce rôle est le meilleur de la comédie. L'auteur représente un esprit vicieux, perverti par les idées philosophiques, qui les applique à sa façon et professe, de son chef, ce qui ne l'a jamais été. La moralité est : voilà comment on peut interpréter vos livres. Cela fait rire et, quoi qu'en dise Voltaire, la raillerie n'est pas trop forte, parce que, encore une fois, personne ne pouvait s'attribuer l'enseignement du vol.

Voltaire aurait pu blâmer avec plus de justesse et de raison, tant au point de vue du goût qu'à celui du droit théâtral, la scène où Diderot, clairement désigné sous le nom de Dortitius, renouvelle avec un de ses interlocuteurs la célèbre dispute entre Vadius et Trissotin. Mais il s'en garde bien. Il avait pour cela de trop bonnes raisons ; car ses principes sur le droit du théâtre étaient ceux de Palissot, et il a poussé encore plus loin que ce dernier le cynisme scénique. Loin de blâmer l'auteur des *Philosophes*, Voltaire le félicite hautement d'avoir représenté J.-J. Rousseau marchant à quatre pattes (1) pour

(1) Voltaire, déjà en querelle avec J.-J. Rousseau, affecte cons-

mettre en pratique ses doctrines sur la vie sauvage. Ici la jalousie l'aveugle; il est évident que si Crispin tourne en ridicule les idées de J.-J. Rousseau, il ne re-

---

tamment de le reconnaître dans le personnage de Crispin : « Maître Beaumont prétend que si J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, s'est fait voir marchant à quatre pattes sur les théâtre des Fossés-Saint-Germain, Genest de Ramponneau, citoyen de la Courtille, ne doit point rougir de se montrer sur ses deux pieds » (Plaidoyer de Ramponneau; OEuvres de Voltaire, éd. Beuchot, t. 40, p. 137). Voyez aussi la lettre à Bertrand où Voltaire lui dit : « On a joué J.-J. Rousseau à Paris où on l'a fait marcher à quatre pattes (20 mai 1760). Il faut remarquer que ce mensonge est à côté de celui par lequel Voltaire ose écrire que l'*Écossaise* n'est pas de lui.

On lit enfin les vers suivants dans le *Russe à Paris* publié au mois de mai 1760, quelques semaines après la première représentation des *Philosophes* :

> Au lieu du *Misanthrope* on voit Jacques Rousseau,
> Qui, marchant sur ses mains et mangeant sa laitue,
> Donne un plaisir bien noble au public qui le hue.

Ces vers sont de Voltaire, aussi bien que la note suivante qui en donne l'explication : « La même année 1760, on joua sur le théâtre de la comédie française la comédie des *Philosophes*, avec un concours de monde prodigieux. On voyait sur le théâtre J.-J. Rousseau marchant à quatre pattes et mangeant une laitue. Cette facétie n'était ni dans le goût de Tartufe ni dans celui du Misanthrope; mais elle était bien aussi théâtrale que celle de Pourceaugnac qui est poursuivi par des lavements. — Le reste de la pièce ne parut pas assez gai : mais on ne pouvait pas dire que ce fût là de la comédie larmoyante. On reprocha à l'auteur d'avoir attaqué de très-honnêtes gens dont il n'avait pas à se plaindre (OEuvres de Voltaire, éd. Beuchot, tome 14, p. 191).

présente pas sa personne. D'ailleurs Crispin n'est nullement convaincu, comme Valère paraît l'être. S'il prend une posture qui l'assimile à la brute, c'est pour capter la bienveillance de Cidalise, esprit-fort femelle, nouvellement pervertie par les idées encyclopédiques, et pour laquelle toute saturnale philosophique, même la plus ridicule, est un plaisir des dieux. On a prétendu que le personnage de Cidalise n'était autre que Madame du Châtelet; mais on aurait dû réfléchir qu'elle était morte plus de dix ans avant la représentation, et que Palissot n'aurait pas eu l'impudence de diriger ses outrages sur une tombe depuis longtemps fermée (1). On a cru aussi que Cidalise désignait Madame Geoffrin; mais Palissot, lui-même, a protesté contre cette interprétation qui n'était pas dans sa pensée (2).

---

(1) Déjà, à l'occasion de la comédie jouée à Nancy, on avait prétendu que la femme savante de cette pièce désignait Madame du Châtelet, Palissot s'en défendit avec indignation : « Ce n'est qu'à des yeux destitués de toute raison que le portrait qu'on trouve dans ma comédie a pu paraître ressemblant à cette femme véritablement savante... Je ne suis point capable de troubler la cendre des morts. » (Lettre au lieutenant-général de police à Nancy reproduite au t. 1er des Œuvres de Palissot, éd. de 1809, p. 248). — Madame du Châtelet était morte le 10 sept. 1749.

(2) « J'oubliais de vous dire que tout Paris, sans exception, avait affecté de reconnaître Madame Geoffrin dans le personnage de Cidalise et que tout Paris s'était trompé. Je pourrais le prouver par des vers de la pièce qui n'ont jamais paru, parce qu'ils auraient dé-

Quant au droit de mettre sur la scène un personnage vivant, de tourner sa personne et son caractère en ridicule, de lui imputer des vices, de le livrer au mépris public, ce droit n'a jamais existé. Vainement citerait-on, à l'appui de la thèse contraire, Aristophane et Molière. Le génie fait tout passer, il embellit ce qu'il touche, il sait dissimuler l'odieux d'une situation, mais il ne la justifie pas. A cet égard l'opinion s'est formée et le sentiment public s'est épuré en s'éclairant. Ce qui était encore toléré du temps de Molière et de Voltaire ne le serait plus aujourd'hui. On peut critiquer au théâtre les doctrines, les ouvrages d'un auteur, mais là se

---

signé trop clairement la personne qui m'a servi de modèle » (Mélanges de Palissot, éd. de 1809, tome 5, p. 279). — Le nom de ce modèle est resté une énigme. Cependant deux passages et deux notes du neuvième chant de la *Dunciade* semblent indiquer que l'hésitation doit se partager entre Mesdames de Graffigny et Riccoboni. Mais Madame de Graffigny était morte deux années avant la représentation des Philosophes, et il n'est pas probable que Palissot ait eu la pensée de mettre sur la scène sa célèbre compatriote. Le personnage de Cidalise, qui fait publier sous son nom des ouvrages écrits par d'autres, semble désigner Madame Riccoboni. Le rapprochement des dates fortifie cette présomption. Les *Lettres du marquis de Cressy*, les *Lettres de Catesby* avaient paru deux années avant les *Philosophes*, et l'on accusait leur auteur de n'avoir aucune part à ces productions. Palissot qui avait contribué à répandre ce soupçon (La *Dunciade* p. 418, éd. de 1809) revint plus tard de sa prévention et ne négligea rien pour en détruire les effets (OEuvres de Palissot, éd. de 1809, t. 4, p. 335). Quant à Madame du Boccage, il ne paraît pas que Palissot ait voulu la désigner. En tout cas il ne l'a jamais attaquée.

borne le droit de la satire dialoguée; il ne saurait aller plus loin. La personne doit toujours être respectée, comme la vie privée, et nul ne peut l'exposer sur les planches d'un théâtre. Quels que soient les exemples contraires, telle doit être la règle actuelle, bien différente de la licence admise autrefois et qui était établie sur des autorités imposantes. Il semble que Palissot l'ait entrevue, dans la comédie des *Philosophes*, ou, du moins, qu'il ait cherché à pallier ce que le genre a de plus blâmable. Son Valère est le philosophe perverti par l'abus de la pensée et la fausseté du raisonnement; c'est un intrigant qui s'empare de l'esprit d'une vieille folle dont il convoite la fille, ou plutôt sa dot. Valère débite bien certaines maximes qui appartiennent en propre à tels et tels personnages, mais la multiplicité même des individualités qui se résument en lui exclut toute application personnelle. Cela était certainement permis et il en serait encore de même aujourd'hui. De nos jours, par exemple, un personnage qui professerait au théâtre les doctrines de MM. Proudhon, Cabet, Considérant et autres, en les livrant à la risée publique, serait certainement toléré, parce qu'il représenterait un adepte des doctrines, mais non leurs auteurs eux-mêmes, ce qui est bien différent.

Mais quant à mettre en scène un personnage connu, on n'en a pas plus le droit qu'on n'a celui de placer dans la bouche d'un acteur des injures sur le compte

de qui que ce soit. La conscience publique se révolte et proteste contre de semblables procédés.

Ce que nous venons de dire du rôle de Valère s'applique également à celui de Carondas de la même comédie. Ce Carondas est un autre valet philosophe; il a étudié autrefois, et il se trouve transformé en pédant sans perdre les habitudes de valet. Ici encore point d'application possible.

Quant à Crispin, marchant à quatre pattes, c'est aussi un être tout à fait imaginaire qui emprunte et applique comiquement les doctrines du *Discours sur l'inégalité* pour s'insinuer dans l'esprit de Cidalise. Voltaire et ses amis ont voulu reconnaitre J.-J. Rousseau dans ce personnage; mais Palissot a formellement déclaré n'avoir pas voulu le désigner. Il a protesté publiquement contre l'intention qu'on lui a prêtée d'avoir mis une seconde fois sur la scène le philosophe Genevois (1).

---

(1) On lit, à cet égard, dans les œuvres de Palissot : « La comédie des *Philosophes*, comme l'a supposé la calomnie la plus maladroite, n'était pas dirigée contre la philosophie. Les premières lignes de la préface et plusieurs vers de la pièce même le prouvent assez... Diderot était celui que j'avais principalement en vue. Rousseau, de Genève, qu'on m'a tant accusé d'avoir mis en scène, était, au contraire, loué dans la pièce, et le peu de raillerie que je m'étais permis, sur quelques-uns de ses paradoxes, était alors d'autant plus excusable qu'il n'avait encore fait ni Émile, ni la Nouvelle-Héloïse, ni le Contrat social; en un mot aucun des ouvrages qui lui ont acquis depuis une réputation brillante.... Quoi qu'il en soit, Voltaire, qui ne l'ai-

Si l'auteur des *Philosophes* se fût maintenu dans ces limites, il n'aurait encouru aucun reproche; mais Dortitius, l'un des personnages de sa comédie, désigne très-clairement Diderot qui fait pompeusement l'éloge de ses propres ouvrages. Il est impossible de le méconnaître, et c'est là surtout ce qu'on doit blâmer dans cette comédie, aussi bien qu'on doit réprouver l'intro-

---

mait pas, et Dalembert surtout, à qui sa réputation naissante causait déjà de l'ombrage, se divertirent à lui appliquer le personnage de la pièce qui, sous le nom de Crispin, ne désignait évidemment qu'un valet-secrétaire, que le hasard pouvait avoir placé auprès de Rousseau, et qui, en faisant l'éloge de ce philosophe, se vante en effet de lui avoir servi de copiste. Enfin, quoique, dans la préface de l'ouvrage, je me fusse appuyé de l'autorité de Rousseau lui-même, la malignité de Voltaire prévalut et l'on feignit de croire que, sous le manteau de Crispin, c'était bien réellement le philosophe de Genève que j'avais représenté marchant à quatre pattes, et qu'en m'applaudissant tout Paris était devenu mon complice.

« Quand on supposerait l'accusation aussi vraie qu'elle est absurde et fausse, il eût encore été ridicule de m'en faire un crime, comme j'osai le dire à Chaumette, lorsque, dans un réquisitoire équivalent à un arrêt de mort, le magistrat de ce qu'on nommait alors la commune de Paris m'accusa devant elle *d'anti-civisme*, parce que, trente ans avant qu'il ne fût question en France du mot de *civisme*, je m'étais permis de faire marcher à quatre pattes, en plein théâtre, le philosophe par excellence, l'immortel Rousseau.

« Que Rousseau soit un homme divin, ou même un Dieu (répondis-je à cet énergumène), je suis loin de m'opposer à cette apothéose : mais, je vous le demande, serait-ce une raison pour lui sacrifier des victimes humaines. » (Mémoire sur la littérature, t. 5 des œuvres de Palissot, éd. de 1809, pages 176 et suivantes).

duction de la personne de Rousseau dans celle des *Originaux* qui fut jouée à Nancy, sous le titre du *Cercle*, cinq années auparavant.

Voici, du reste, ce qui valut à Diderot cette attaque personnelle. Ses adversaires répétaient partout qu'il avait pillé dans Goldoni l'intrigue de son *Père de famille*. Pour disculper Diderot, Deleyre traduisit la comédie de Goldoni portant le même titre. Rien de mieux jusque-là; mais on y joignit une préface dont l'auteur attaquait Mesdames de Robecq et de la Marck. C'était un tort grave (1). Cette préface fut attribuée à Diderot

(1) Palissot avait écrit à Voltaire, le 28 mai 1760, qu'il donnait le nom de faux philosophe « à celui qui à la tête d'une traduction du *Vero amico* et du *Padre di famiglia* de Goldoni, a osé imprimer deux libelles scandaleux contre deux dames infiniment respectables. » Comme Diderot est auteur du Père de famille, qu'on disait une copie de Goldoni, Voltaire crut à tort que la préface était de Diderot. En réalité celui-ci n'y était pour rien. Les épîtres scandaleuses placées à la tête des traductions des pièces de Goldoni par Deleyre sont de Grimm (Barbier, Dic. des anonymes, n° 14025). La princesse de Robecq et la comtesse de la Marck voulaient faire punir l'auteur de ces dédicaces. Diderot, pour calmer les offensées, se donna pour le coupable. Mesdames de Robecq et de la Marck apprirent bientôt après que Diderot s'était chargé du délit de Grimm, et l'affaire n'eut pas de suite (Barbier, *eod.*).

Cette note de Barbier ne dit pas tout. Il paraît, si l'on en croit Palissot qui semble bien instruit, qu'un des outrages les plus sanglants contre Mesdames de Robecq et de la Marck consistait dans l'épigraphe latine placée en tête des traductions de Goldoni. Palissot passait, à tort ou à raison, pour avoir obtenu les faveurs de ces deux

qui s'en reconnut l'auteur, bien que, en réalité, elle ne fût pas de lui, mais de Grimm. — Ce fut plus tard qu'on apprit ce détail. — Même avant la représentation des *Philosophes,* on tenait pour avéré que Diderot était l'auteur de la préface injurieuse placée en tête des comédies de Goldoni traduites par Deleyre. Diderot lui-même l'avait écrit et signé. Palissot était donc en droit de le croire, et c'est ce qui expliqne pourquoi il a plus particulièrement désigné celui qu'il croyait avoir attaqué ses nobles protectrices.

Ce n'était pas, du reste, cette petite licence théâtrale qui pouvait être critiquée par Voltaire, car il se disposait à faire jouer son *Écossaise,* satire comique dirigée contre Fréron, bien autrement sanglante et personnelle que les *Philosophes.* Aussi reconnaissait-il parfaitement le droit de Palissot; mais il s'évertuait à lui prouver, dans plusieurs lettres, qu'il s'était trompé et il l'engageait à se rétracter. Palissot n'y consentit jamais. Il s'était trop avancé, et la querelle était envenimée à un tel point qu'il ne pouvait rien désavouer.

---

dames. C'était à lui que Diderot attribuait le beau privilége d'histoire naturelle indiqué par l'épigraphe suivante dont le sens ne peut être compris qu'à l'aide des explications qui précèdent : « *Asinorum et mulorum istorum ingenium in eo consistit quod sæpe et libenter futuant, raro autem libenter desinant.* La malignité cherchait le sens vrai de cette épigraphe dans le goût de l'Aretin, et Diderot se chargeait d'en donner l'explication orale. » Voy. OEuvres de Palissot, éd. de 1809, tome 6, p. 308.

On composerait plusieurs volumes des brochures qui furent publiées à cette occasion. L'une d'elles, intitulée *la Vision* (1), devint plus particulièrement célèbre par les conséquences qu'eut sa publication à l'égard de l'auteur et de son libraire. L'auteur était l'abbé Morellet alors défenseur ardent des encyclopédistes. Cette fois encore leur apologiste s'en prenait du succès des *Philosophes* non-seulement à Palissot, mais à Mesdames de Robecq et de la Marck. La première de ces dames était, dans cette brochure, l'objet d'un trait mordant d'autant plus déplacé qu'elle était déjà atteinte de la maladie dont elle mourut peu de temps après sa publication. Morellet et son libraire Robin furent mis à la Bastille (2).

---

(1) Ce titre est celui sous lequel cette pièce est constamment désignée dans la correspondance de Voltaire. Le vrai titre est : *Préface de la comédie des Philosophes, ou la Vision de Ch. Palissot.* » Paris, 1760, in-12 de 20 pages. — Elle a été réimprimée, mais tronquée, au tome 2 des *Mélanges de littérature de Morellet*. Paris, 1818 in-8°.

(2) Voici en quels termes Dalembert annonce à Voltaire l'arrestation de Morellet qu'il paraît connaître fort peu, « On vient d'arrêter et de mettre à la Bastille un abbé Morellet, ou Morlet ou Mords-les qu'on accuse ou qu'on soupçonne d'avoir fait cette *Vision*. Je ne sais ce qui en est; mais je sais seulement que c'est un homme de beaucoup d'esprit, ci-devant théologien ou théologue de l'Encyclopédie... Tout Paris crie, tout Paris s'intéresse pour lui. Il y a apparence que sa captivité ne sera ni longue ni fâcheuse, et il lui restera la gloire d'avoir vengé la philosophie contre les Palissots mâles et

Cette brochure de la *Vision* et les conséquences qu'elle avait eues inquiétaient Voltaire. Il écrivit à d'Argental :

« Je veux me donner l'air d'être indigné de la pièce des *Grenouilles* (les *Philosophes*) contre les Socrates. Je le suis encore davantage de la réponse intitulée : *Vision*, dans laquelle on insulte Madame de Robecq mourante; c'est le coup le plus mortel que les philosophes puissent se porter à eux-mêmes » (13 juin 1760).

Dès le 10 juin il écrivit à Dalembert :

« La *Vision* est bien; mais c'est un grand malheur et une grande imprudence d'avoir mêlé dans cette plaisanterie Madame la princesse de Robecq. J'en suis désespéré; ce trait a révolté; il n'est pas permis d'insulter une mourante... »

Dalembert répond avec un froid cynisme :

« Ce n'est pas tout d'être *mourante*, il faut encore n'être pas vipère. Vous ignorez sans doute avec quelle fureur et quel scandale Madame de Robecq a cabalé pour faire jouer la pièce de Palissot. Vous ignorez qu'elle a empêché qu'on jouât votre tragédie (celle de *Médime*) que les comédiens voulaient représenter avant les *Philosophes*, espérant par là gagner de l'argent et du temps, et fuir ou éloigner la honte dont ils se sont couverts; vous ignorez qu'elle s'est fait porter

---

femelles, les Palissots de Nancy et ceux de Versailles. » (Lettre de Dalembert à Voltaire du 16 juin 1760). — Voy. aussi les Mémoires de Barbier, t. 7, p. 257.

à la première représentation, toute *mourante* qu'elle était, et qu'elle fut obligée, tant elle était malade ce jour-là, de sortir avant la fin du premier acte. Quand on est atroce est méchante à ce point, on ne mérite, ce me semble, aucune pitié...

» Cette méchante femme d'ailleurs a été ménagée dans la *Vision*. On dit, il est vrai, qu'elle est bien malade, mais cela ne lui fait aucun tort; et si c'est là un crime, j'ai grand peur pour celui qui imprimera ses billets d'enterrement; car, puisqu'il n'est pas permis de dire qu'elle se meurt, il le sera encore moins de dire qu'elle est morte » (16 juin 1760).

Il est impossible d'être plus atrocement cruel. Aussi le bon sens de Voltaire se révolte en entrevoyant les conséquences de l'attaque odieuse dirigée contre une femme mourante. Il répond à Dalembert :

« Je voudrais avoir perdu toutes mes vaches et qu'on n'eût pas mêlé Madame de Robecq dans la Vision; parce que c'est un coup terrible à la bonne cause; parce que tous les amis de cette dame lui cachaient son état; parce que le prophète lui a appris ce qu'elle ignorait, et lui a dit : *morte morieris;* parce que c'est avancer sa mort; parce qu'elle n'avait d'autre tort que de protéger une pièce dont elle ne sentait pas les conséquences; parce qu'elle n'avait jamais persécuté aucun philosophe; parce que cette cruauté de lui avoir appris qu'elle se meurt est ce qui a ulcéré M. le duc de Choiseul; parce que je le sais, et je le sais parce qu'il me l'a écrit; et je vous le confie et vous n'en direz rien » (23 juin 1760) (1).

(1) Dans une précédente lettre à Dalembert qui s'était croisée

Dans cette même lettre à Dalembert, Voltaire donne l'analyse d'une lettre qu'il vient d'écrire à Palissot et dans laquelle il critique la comédie des *Philosophes* en signalant à l'auteur le mal qu'elle a fait :

« Je voudrais pouvoir vous envoyer une seconde réponse que je viens de faire à une seconde lettre de Palissot, réponse qui passe par M. d'Argental, réponse dans laquelle je lui prouve qu'il a déféré et calomnié le chevalier de Jaucourt, ce qu'il me niait (1) ; qu'il a confondu La Métrie avec les philosophes ; qu'il a falsifié les passages de l'Encyclopédie,

---

avec celle de ce dernier, Voltaire lui écrivait : « L'insulte faite à l'amie *mourante* du ministre (Choiseul) est le tombeau ouvert pour les frères » (20 juin 1760).

(1) Palissot a toujours continué à nier qu'il ait pensé à attaquer le chevalier de Jaucourt. Il s'exprime très-nettement à cet égard dans ses Mémoires sur la littérature : « Ce qui caractérise principalement les ouvrages du chevalier de Jaucourt, c'est que l'honnête homme n'est jamais éclipsé par l'auteur. Il ne prêche point la vertu avec cette fausse chaleur à laquelle l'imagination a plus de part que le sentiment ; mais il la fait aimer en imprimant à ses moindres écrits le caractère de la sensibilité et de la candeur : aussi n'a-t-il jamais été mêlé dans aucune de ces querelles scandaleuses qui ont déshonoré parmi nous tant de prétendus sages ; il vivait en paix, sans prétention, avec un amour noble et désintéressé pour les sciences ; vrai philosophe au milieu des charlatans qui s'en arrogeaient le titre.

» Le plaisir avec lequel nous rendons justice à ses vertus prouve que, malgré les sujets de plainte que nous ont donnés plusieurs Encyclopédistes dont il était le collaborateur, la passion n'a aucune part à nos jugements » (Œuvres de Palissot, éd. de 1809, tome 4, page 395).

etc (1). Je lui parle paternellement; je lui fais un tableau du bien que l'Encyclopédie faisait à la France; puis vient un Abraham Chaumeix, qui fournit des mémoires absurdes à maître Joly de Fleury, frère de l'intendant de ma province. Joly croit Chaumeix, le parlement croit Joly; on persécute, et c'est dans ces circonstances que vous venez percer, vous Palissot, des gens qu'on a garottés! Vous les calomniez! Votre feuille (2) peut être lue de la reine et des princes qui lisent volontiers une feuille, et qui ne confronteront point sept volumes in-folio, etc. Vous faites donc un très-grand mal. Qu'y a-t-il à faire? Votre pièce a réussi; il faut ajouter à ce succès la gloire de vous rétracter. Il n'en fera rien, et alors j'aurai l'honneur de vous envoyer ma lettre. Je la

---

(1) Ces reproches de Voltaire tombent, non pas sur la comédie des *Philosophes*, mais sur la Préface de cette pièce publiée séparément et dans laquelle Palissot donne (sans citer les sources) des passages de livres, alors récents, où tous les vices, tous les crimes sont excusés. Il a reproduit cette ancienne Préface dans l'édition de ses œuvres de 1809, t. 1er, p. 417 et suiv. en l'accompagnant d'une note finale par laquelle il explique que, parmi les passages cités, il s'en trouvait un ou deux qui, par suite d'une erreur de copiste, n'étaient pas attribués à leurs véritables auteurs. « Ces légères inadvertances, dit-il, étaient corrigées de ma main sur l'exemplaire que j'avais adressé à M. de Voltaire, qui ne le remarqua pas, ou qui feignit de ne pas l'avoir remarqué, pour m'en faire, comme on le verra dans une de ses lettres, un reproche très-grave. » — Voyez ci-après la note de Voltaire dans le *Russe à Paris*.

(2) La *préface* de la comédie des *Philosophes* qui suivit de quelques jours la publication de la comédie. Cette préface est bien effectivement une *feuille*, comme le dit Voltaire. Elle porte le titre suivant : *Lettre de l'auteur de la comédie des* Philosophes *au public, pour servir de préface à la pièce*, in-12 de vingt-trois pages.

croie hardie et sage ; nous verrons si M. d'Argental la trouvera telle (1). »

---

(1) La lettre de Voltaire à Palissot dont il donne l'analyse à Dalembert est du même jour que celle-ci (23 juin 1760). Elle est imprimée, à cette date, dans l'édition Beuchot.

Voltaire quoique parfaitement convaincu, comme il le dit dans ces deux lettres, que Palissot ne se rétracterait pas, eut l'audace de dire qu'il se repentait d'avoir attaqué les encyclopédistes. Il profita de la publication de son *Russe à Paris*, satire anonyme, mais que tout le monde savait être de lui, pour y insérer deux vers sur Palissot, afin de se donner l'occasion de réfuter, dans une note, la comédie des *Philosophes* et de justifier les encyclopédistes.

Dans cette satire dialoguée, Voltaire fait dire ironiquement à l'un de ses interlocuteurs :

> Le Franc de Pompignan, par ses divins écrits,
> Plus que Palissot même occupe les esprits,

Ces deux vers ne sont qu'un prétexte à l'insertion de la note suivante : « Palissot de Montenoi fit jouer par les comédiens français une comédie intitulée *les Philosophes*, le 2 mai 1760. Il a eu le malheur, dans cette comédie, d'insulter et d'accuser plusieurs personnes d'un mérite supérieur et il se reprochera sans doute cette faute toute sa vie. On voit, par la lettre qu'il a donnée au public en forme de préface, qu'il a été trompé par de faux mémoires qu'on lui a donnés. Il justifie sa pièce en rapportant plusieurs passages tirés de l'*Encyclopédie*, et la plupart de ces passages ne se trouvent pas dans l'*Encyclopédie*. Il cite plusieurs traits de quelques mauvais livres intitulés *l'Homme plante*, et *la Vie heureuse*, comme si ces livres étaient composés par quelques-uns de ceux qui ont mis la main à l'*Encyclopédie* : mais ces livres détestables, contre lesquels il s'élève avec une juste indignation, sont d'un médecin nommé La Métrie, natif de Saint-Malo, de l'Académie de Berlin, qui les com-

Peu de temps après, Voltaire apprend la mort de Madame de Robecq, et il se désole du coup que cet

---

posa à Berlin, il y a plus de douze ans, dans des accès d'ivresse. Ce La Métrie n'a jamais été en relation avec aucuns des citoyens qui sont maltraités dans la pièce des *Philosophes*.

» Ceux qu'on insulte dans cette pièce sont : M. Duclos, secrétaire perpétuel de l'Académie française, auteur de plusieurs ouvrages très-estimables ; M. Dalembert, de la même Académie et de celle des sciences, célèbre par sa vaste littérature, par ses connaissances profondes dans les mathématiques et par son génie ; M. Diderot, dont le public fait le même éloge ; M. le chevalier de Jaucourt, homme d'une grande naissance, auteur de cent excellents articles qui enrichissent le Dictionnaire encyclopédique ; M. Helvétius, admirable (ce mot n'est pas trop fort) par une action unique : il a quitté deux cent mille livres de rente pour cultiver les belles lettres en paix, et il fait du bien avec ce qui lui reste. La facilité et la bonté de son caractère lui ont fait hasarder, dans un livre d'ailleurs plein d'esprit, des propositions fausses et très-répréhensibles, dont il s'est repenti le premier à l'exemple du grand Fénelon. L'auteur de la comédie des *Philosophes* se repent aussi d'avoir porté le poignard dans ses blessures ; il a des remords d'avoir imputé des maximes et des vues pernicieuses aux plus honnêtes gens qui soient en France, à des hommes qui n'ont jamais fait le moindre mal à personne, et qui n'en ont jamais dit. En qualité de citoyen, il souhaite que le Dictionnaire encyclopédique se continue..., etc. »

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Palissot, dont les sentiments étaient très-éloignés de ceux que lui prêtait Voltaire, n'ait pas protesté directement contre le *repentir* et les *remords* que lui imputait cette note. Il a même publié, en 1760, sa correspondance avec Voltaire, en reproduisant, sans aucune observation, le passage suivant de la lettre à lui adressée, le 12 juillet 1760, et qui contient cette allusion à la note ci-dessus transcrite : « J'ai lu les vers du *Russe* sur les merveilles du siècle. Il y a une note qui vous regarde.

évènement va porter à ceux qu'il appelle les persécutés. Il écrit d'abord à Madame d'Épinay :

« Je me fais anathême pour l'amour des persécutés; mais il faut qu'ils soient plus adroits qu'ils ne le sont : l'impertinence contre Madame de Robecq, la sottise de lui avoir envoyé la *Vision* (1), la Barbarie de lui avoir appris qu'elle était frappée à mort, sont un coup terrible qu'on a bien de la peine à guérir » (14 juillet 1760).

Dix jours après il écrit à Dalembert :

« Je vous l'ai dit, je vous le répète, six lignes très-imprudentes de la *Vision* ont tout gâté. On en a parlé au Roi; il

---

On dit que vous vous repentez d'avoir assommé ces pauvres philosophes qui ne vous disaient mot. Il est beau et bon de ne point mourir dans l'impénitence finale; pardonnez à ce pauvre *Russe* qui veut absolument que vous ayez tort d'avoir insinué que mes chers philosophes enseignent à voler dans la poche » (Œuvres de Palissot, éd. de 1809, t. 1er, p. 459). — Cette lettre était une réponse de Voltaire à laquelle Palissot ne répliqua pas immédiatement.

Ce fut seulement le 1er décembre de la même année que Palissot, dans une lettre à Voltaire, fit allusion aux plaisanteries de son *Russe* dont il ne tint aucun compte. Cette lettre de Palissot est très-remarquable. Voltaire se tint pour battu. La correspondance entre ces deux personnages ne reprit qu'en 1763.

(1) Une note de M. Clogenson sur cette lettre, et que M. Beuchot a reproduite, affirme que l'envoi de la *Vision* à Madame de Robecq fut une perfidie de Palissot qui la lui fit parvenir comme adressée *de la part de l'auteur*. — C'est une calomnie que rien ne justifie. On doit plutôt croire Voltaire attestant que cet envoi est une sottise du parti, que M. Clogenson affirmant, sans aucune preuve, la prétendue perfidie de Palissot.

était déjà indigné contre la témérité attribuée à Marmontel d'avoir insulté M. le duc d'Aumont. L'outrage fait à Madame la princesse de Robecq a augmenté son indignation, et peut lui faire regarder les gens de lettres comme des hommes sans frein, qui ne respectent aucune bienséance.

Voilà, mon cher ami, l'exacte vérité. Je doute fort que Madame la duchesse de Luxembourg demande la grâce de l'abbé Morellet, lorsque la cendre de sa fille est encore chaude... Cependant il faut tout tenter; et si Jean-Jacques n'a pu disposer Madame de Luxembourg à parler fortement, j'écrirai fortement, moi chétif; les petits réussissent quelquefois en donnant de bonnes raisons; je saurai du moins précisément ce qu'on peut espérer sur l'abbé Morellet; c'est un devoir de tout homme de lettres de faire ce qu'il pourra pour le servir » (Lettre à Dalembert du 24 juillet 1760) (1).

Ce fut, en réalité, par suite des démarches de J.-J. Rousseau auprès de Madame de Luxembourg, que Mo-

(1) Voyez, sur le même sujet : lettre de Voltaire à Madame d'Épinai du 14 juillet 1760; lettre à Thiériot du 18 juillet 1760; lettre à d'Argental du 25 juillet; lettre de Dalembert à Voltaire du 18 juillet. On ignore si Voltaire fit effectivement des démarches auprès du duc de Choiseul, comme Dalembert l'en avait instamment prié et comme le Patriarche l'avait promis. Sa correspondance imprimée n'en contient aucune trace. On lit seulement dans une lettre à d'Argental du 25 juillet 1760 : « Un petit mot de l'abbé Morellet. Ne le protégez-vous pas, ne parlez-vous pas pour lui à M. de Choiseul? » — Dans sa lettre du 3 août, Dalembert écrit à Voltaire que l'abbé est sorti de la Bastille, mais il ne dit pas un mot de la part que Rousseau a pris à cette affaire.

rellet et le libraire Robin sortirent de la Bastille. Il donne à cet égard de longs détails que nous abrégeons :

« A la fin de ce même voyage, Madame de Luxembourg fit une bonne œuvre à laquelle j'eus quelque part. Diderot ayant très-impudemment offensé Madame la princesse de Robecq, fille de M. de Luxembourg (1), Palissot qu'elle protégeait la vengea par la comédie des *Philosophes*, dans laquelle je fus tourné en ridicule (2), et Diderot extrêmement maltraité. L'auteur m'y ménagea davantage, moins, je pense, à cause de l'obligation qu'il m'avait, que de peur de déplaire au père de sa protectrice dont il savait que j'étais aimé. Le libraire Duchesne, qu'alors je ne connaissais point, m'envoya cette pièce quand elle fut imprimée, et je soupçonne que ce fut par l'ordre de Palissot, qui crut peut-être que je verrais avec plaisir déchirer un homme avec lequel j'avais rompu. Il se trompa fort... Mes entrailles s'émurent à la vue de cette odieuse pièce : je n'en pus supporter la lecture et, sans l'achever, je la renvoyai à Duchesne... Diderot, à son tour, trouva un vengeur dans l'abbé Morellet qui fit contre Palissot un écrit imité du Petit Prophète et intitulé *La Vision*. Il offensa très-impudemment dans cet écrit Madame de Robecq, dont les amis le firent mettre à la Bastille : car pour elle, naturellement peu vindicative,

---

(1) Rousseau partage ici l'erreur commune en croyant que Diderot était l'auteur de la préface injurieuse placée en tête de la traduction des deux pièces de Goldoni par Deleyre. On a vu ci-dessus que cette préface est de Grimm.

(2) Palissot a toujours protesté contre cette interprétation.

et pour lors mourante, je suis persuadé qu'elle ne s'en mêla pas.

» Dalembert qui était fort lié avec l'abbé Morellet (1) m'écrivit pour m'engager à prier Madame de Luxembourg de solliciter sa liberté, lui promettant, en reconnaissance, des louanges dans l'Encyclopédie (2)... Je n'épargnai rien pour exciter le zèle et la commisération de Madame de Luxembourg en faveur du pauvre captif, et je réussis. Elle fit un voyage à Versailles, exprès pour voir M. le comte de Saint-Florentin. »

La démarche de Madame de Luxembourg fut couronnée de succès. Elle contribua puissamment à obtenir la grâce entière de Morellet que le ministre voulait exiler à Nancy (3). Quelques jours après, Rousseau reçut de Dalembert le billet suivant :

« Grâce à vos soins, mon cher philosophe, l'abbé est sorti de la Bastille, et sa détention n'aura point d'autres suites. Il part pour la campagne et vous fait, ainsi que moi, mille remercîments et compliments » (1er août 1760).

---

(1) C'est une erreur; une lettre de Dalembert à Voltaire, dont nous avons cité un fragment, prouve que Dalembert connaissait à peine l'abbé Morellet.

(2) La réponse de Rousseau à Dalembert se trouve au t. 2 des Confessions, éd. Lefèvre, p. 443 et 444.

(3) Lettre de Madame de Luxembourg à Rousseau (Confessions, *loc. cit.* p. 443).

Rousseau, qui rapporte ce billet, ajoute ce qui suit :

« L'abbé m'écrivit aussi, quelques jours après, une lettre de remercîment qui ne me parut pas respirer une certaine effusion de cœur et dans laquelle il semblait exténuer, en quelque sorte, le service que je lui avais rendu ; et, à quelque temps de là, je trouvai que Dalembert et lui m'avaient en quelque sorte, je ne dirai pas supplanté, mais succédé auprès de Madame de Luxembourg et que j'avais perdu près d'elle autant qu'ils avaient gagné. »

Revenons à Palissot. Il a publié intégralement, dès 1760, sa correspondance avec Voltaire qui se rapporte à la comédie des *Philosophes ;* mais il ignorait alors que les lettres qu'il recevait avaient un caractère traîtreusement diplomatique. Elles passaient, comme nous l'avons dit, par les mains de d'Argental avant de parvenir à Palissot qui eut l'imprudence de les faire imprimer. C'était ce qu'on voulait (1). Les lettres de

(1) Une lettre de Dalembert à Voltaire, du 5 août 1760, constate que Palissot s'est *enferré* en publiant des lettres de Voltaire et en y répondant. Il est certain que ces lettres étaient destinées à être imprimées et que Voltaire l'eût fait, si l'initiative n'eût été prise par Palissot. — On lit dans une lettre du Patriarche à Dalembert : « Mons Palissot dit que je l'approuve ! Qu'on aille chez M. d'Argental ; il montrera ma lettre à lui adressée en réponse de la comédie d'Aristophane reliée en maroquin du levant. *Je ne puis publier cette lettre sans la permission de M. d'Argental* » (20 juin 1760). — Trois jours après, il écrit à d'Argental en lui envoyant la réponse à une

Voltaire à Palissot, soigneusement étudiées, polies, flatteuses même, ne déguisaient pas l'improbation de leur auteur à l'égard des attaques dirigées contre ses amis, et il engageait fortement Palissot à se rétracter,

---

seconde lettre de Palissot : « S'il ne fait pas ce que je lui demande (sa rétractation), *je pense qu'on peut alors rendre ma lettre publique;* mais ce ne sera pas sans votre consentement » (23 juin 1760).

Le tour qu'on avait voulu jouer à Palissot, en le poussant à publier sa correspondance avec Voltaire, fut diversement apprécié par les parties intéressées. On a vu que Dalembert, tout en disant que Palissot *s'est enferré,* regrette la publication de la troisième lettre. Diderot, qui n'avait pas été consulté, va beaucoup plus loin ; il reproche à Voltaire « la honte de son commerce épistolaire avec Palissot » (Mémoires et correspondance de Diderot, t. 1er, p. 368). Il prétend que c'est pour réparer cette honte que Voltaire publia à Genève, en 1760, le Recuil des facéties Parisiennes (Voyez le détail des pièces qui composent ce Recueil, dans Barbier, n° 15, 589), en apostillant les lettres de Palissot de petites notes très-cruelles (Mémoires et correspondance *loc. cit.*). — La *Vision* fait partie de ce Recueil, mais les deux versets relatifs à Mad. de Robecq ont été supprimés. Diderot prétend que c'est la raison pour laquelle l'édition a été faite (Mém. et corr., *ut suprà*). M. Beuchot (Œuvres de Voltaire, tome 40, p. 152), dit que ce fut l'abbé Morellet qui recueillit ces pièces. Ce qui est certain, c'est qu'elles ont été imprimées à Genève, et que Voltaire écrivit la préface du Recueil des facéties Parisiennes. — L'excellente édition des œuvres de Voltaire, due à M. Beuchot, ne reproduit pas les « petites notes très-cruelles » dont parle Diderot. Elle ne contient pas davantage les lettres de Palissot, quoiqu'on y trouve habituellement celles des correspondants de Voltaire qu'on a pu découvrir. Peut-être l'éditeur a-t-il trouvé que les réponses de Palissot étaient, sur certains points, par trop victorieuses ?

tout en sachant fort bien qu'il ne le ferait pas. En publiant ces lettres, Palissot fit voir qu'il n'avait pas l'approbation de Voltaire dont il s'était vanté; mais sa vanité ne put tenir contre la tentation de faire part au public des compliments servant de passeport aux amères critiques dont les lettres étaient remplies.

Si l'on veut connaître les véritables sentiments de Voltaire sur la comédie de Palissot, il faut les chercher non pas dans la correspondance échangée avec ce dernier, mais dans les lettres écrites par le ***Patriarche*** à ses intimes. La comédie des *Philosophes* est, « la bêtise qu'on a jouée à Paris; j'en lis deux pages, je m'ennuie et je vous écris » (Lettre à Thiériot du 26 mai 1760). Il écrit à d'Argental :

« Je suis mortifié, en qualité de Français, d'homme, d'être pensant, de l'affront public qu'on vient de faire aux mœurs en permettant qu'on dise sur le théâtre des injures atroces à des gens de bien persécutés. A-t-on lâché *un plat Aristophane* contre les Socrates, pour accoutumer le public à leur voir boire la ciguë sans les plaindre? Est-il possible que Madame de la Marck ait protégé aussi vivement *une si infâme entreprise* » (Lettre du 11 mai 1760). — Et ailleurs: « La pièce de Palissot met le comble à l'ignominie de la France » (Lettre du 25 mai).

Dans sa correspondance, il accole presque toujours les noms de *Polissot* et de *Frelon* (7 et 9 juillet 1760); la comédie est la *Polissoterie*. Voltaire apprend

que Palissot est abandonné par le duc de Choiseul (Lettre du 20 juin 1790), et c'est probablement ce qui le rend plus hardi. Il écrit à Dalembert :

« Ne croyez pas que le duc de Choiseul vous barre » (Lettre du 9 juillet).

Il lui fait part de ces lignes inexorables qu'il soutient avoir été écrites par Choiseul :

« On peut donner des coups de bâtons à Palissot, je le trouverai fort bon » (Lettre du 24 juillet 1760).

Il écrit à Thiériot :

« La Cour ne se soucie pas plus de Fréron et de Palissot que des chiens qui aboient dans la rue » (Lettre du 9 juillet).

Puis à Duclos :

« Je ne savais pas que l'auteur de Rhadamiste et d'Electre (Crébillon) eût eu l'indignité d'approuver *une pièce qui est la honte de la littérature* » (Lettre du 22 octobre 1760).

Et à Damilaville :

« La comédie des *Philosophes* est *une infâme satire* » Lettre du 3 mars 1761).

Enfin, pour couronner l'œuvre, il écrit à d'Argental les gracieusetés que voici sur le compte de celui qu'il accable de compliments dans ses lettres officielles :

« Je cherche ma dernière lettre à *mon cher* Palissot pour vous l'envoyer... Ce drôle-là ne manque pas d'esprit; il a même quelque talent; mais c'est un *calomniateur* que *mon cher* Palissot, *un misérable*, et j'ai l'honneur de l'en avertir assez gaiement, autant que je peux m'en souvenir. Ma dernière lettre à *ce cher* Palissot, était toute chrétienne » (Lettre du 3 août 1760) (1).

---

(1) Suivant toute vraisemblance, cette lettre *toute chrétienne* est celle du 12 juillet 1760 que la plume se refuse à transcrire.

# III

Suite de la guerre de Palissot contre les encyclopédistes. — Sa comédie de *l'Homme dangereux* défendue par suite des intrigues des encyclopédistes. — Puissance de ce parti. — Correspondance entre Voltaire et Palissot interrompue et reprise. — *La Dunciade*. — Jugement sur ce poëme. — Véritable sentiment de Palissot sur la philosophie du XVIII[e] siècle — Nouvelle correspondance avec Voltaire. — Persistance dans ses opinions. — Lettre inédite de Palissot nouvellement associé à l'Institut. — Pourquoi Palissot n'a pas été de l'Académie française. — Principal mérite de Palissot. — Jugement de M.-J. Chenier sur ce littérateur. — Conclusion.

Ce fut lors de la publication de la correspondance de Voltaire dans l'édition de Kehl, en 1785, que Palissot connut toutes les lettres confidentielles du Patriarche si injurieuses pour lui. Il ne savait pas alors ce qu'il apprit depuis, et ce qu'il a révélé lui-même, que Choiseul « fidèle au traité de paix qu'il avait conclu avec les chefs du parti philosophique, avait consenti à sacrifier un auteur qu'il aimait à ce même parti dont il avait redouté les intrigues, au moment où il méditait l'expulsion des Jésuites » (Œuvres de Palissot, éd. de 1809, t. 2, p. 7, *ad notam*). Cette ignorance, où il était, du changement survenu dans les dispositions de Choiseul, fit manquer l'exécution d'un plan très-ingénieux et qui

aurait certainement mis les rieurs du côté de celui qui l'avait conçu, s'il avait pu l'exécuter.

Dans la foule des pamphlets qui suivirent la publication des *Philosophes,* Palissot était représenté comme un homme très-méchant. Il eut alors l'idée de composer une comédie intitulée *L'homme dangereux* (1), et de répandre le faux bruit qu'il était vivement affecté de la prochaine représentation de cette pièce où il disait être violemment attaqué. « A cette nouvelle, la joie des Philosophes fut inexprimable. Tous portaient d'avance l'ouvrage aux nues et se félicitaient de sa représentation prochaine. On imagine aisément quelle eût été leur confusion, lorsque l'auteur se serait fait connaître : ce moment allait devenir, pour le public, une comédie plus piquante que la pièce même » (Œuvres, éd. de 1809, t. 2, p. 1re). — Richelieu et l'abbé de Voisenon se prêtèrent à cette supercherie. Richelieu envoya la pièce aux comédiens comme un ouvrage qu'on lui avait adressé de Bordeaux. Mais, aux répétitions, on reconnut la manière de l'auteur aux vers suivants qui sont les meilleurs de la pièce (2) :

---

(1) Ce titre fut remplacé plus tard par celui du *Satirique*. C'est sous cette dénomination que la pièce figure au t. 2 de l'éd. des Œuvres de Palissot publiée en 1809.

(2) Ils ont été cités comme se trouvant dans les *Philosophes*; la vérité est qu'ils se lisent dans l'acte 1er, scène II du *Satirique*, ou *L'homme dangereux*.

ORONTE.

Dorante est philosophe?

VALÈRE.

Il s'en donne le nom,
Comme tous ces Messieurs, qui, fiers de leur raison,
Se croyant appelés à réformer la terre,
A tous les préjugés ont déclaré la guerre.
Petits pédants obscurs, qui pensent à la fois
Éclairer l'univers et régenter les rois;
Fanatiques d'orgueil, dont la folle manie
Est de se croire un droit exclusif au génie;
Flatteurs en affichant le mépris des grandeurs;
De tout ce qu'on révère audacieux frondeurs;
Pleins de crédulité pour des faits ridicules,
Et sur tout autre objet sottement incrédules;
Pensant que rien n'échappe à leurs yeux pénétrants,
Prêchant la tolérance, et très-intolérants;
Qui, sur un tribunal érigé par eux-mêmes,
Jugent tous les talents en arbitres suprêmes;
De quiconque les flatte orgueilleux protecteurs,
De quiconque les brave ardents persécuteurs;
Enfin du monde entier s'arrogeant les hommages,
Pour avoir usurpé la qualité de sages.

L'auteur anonyme s'était dévoilé lui-même, en exprimant trop bien ses propres sentiments et sa situation personnelle à l'égard de ses ennemis. Un comédien divulgua ses soupçons. « Le secret, jusqu'alors si bien

gardé, se trouva compromis. Effrayés à la fois du danger qu'ils avaient couru, et du ridicule qui les menaçait, les ennemis se réunirent tous, et la pièce fut défendue le jour même où elle devait être représentée » (Œuvres de Palissot, éd. de 1809, t. 2, p. 5). Palissot attribue, avec raison, cette défense aux manœuvres de ses adversaires qui obtinrent de Choiseul un ordre à Sartines d'empêcher la représentation (*eod.* p. 8, 89 et suiv.). Il ajoute, non peut-être sans fatuité : « La secte représentée par Voltaire, qui n'aurait pas dû se confondre avec sa livrée, comme je lui ai dit à lui-même, et par Brienne, archevêque de Toulouse, qui était aux ordres de Dalembert, traita avec le duc de Choiseul de puissance à puissance; et le principal article du traité fut que la comédie des *Philosophes*, malgré son brillant succès, et toute la faveur du dauphin, fils de Louis XV, qui aimait l'ouvrage et l'auteur, ne serait pas représentée à la Cour; qu'elle cesserait même de l'être à Paris et qu'à l'avenir, enfin, le théâtre me serait fermé. » — En conséquence, la comédie du *Satirique* ou de l'*Homme dangereux*, « qui avait pensé être jouée en fraude du traité, parce qu'on la croyait faite contre moi, mais dont je finis par être soupçonné, fut défendue, et l'argent des loges, qui toutes avaient été retenues trois semaines d'avance, fut restitué au public » (Mémoires, éd. de 1809, p. 182).

« Ces anecdotes, ajoute Palissot, peignent l'esprit du

temps et appartiennent à l'histoire. Elles prouvent la prodigieuse influence que s'était acquise, par la faiblesse du gouvernement, une secte audacieuse qu'il eût été facile de contenir par la seule crainte du ridicule, et qui n'a que trop contribué, soit par la licence de ses opinions, soit par le crédit qu'elle avait eu la faiblesse d'usurper, à la chute de ce même Gouvernement » (Œuvres, éd. de 1809, t. 2, p. 8, *ad notam*).

Nous ne pousserons pas plus loin les détails relatifs à cette querelle aujourd'hui couverte du voile de l'oubli. Il nous suffira de dire que Voltaire reprit sa correspondance avec Palissot pour se plaindre de ce qu'il avait imprimé ses lettres sans son consentement. « Ce procédé, dit-il, n'est ni de la philosophie ni du monde » (Lettre du 24 sept. 1760) (1). La correspondance,

---

(1) Voltaire n'est pas de bonne foi en adressant ce reproche à Palissot, puisqu'il se proposait lui-même de publier leur correspondance dans le cas où Palissot ne l'aurait pas fait (Lettre de Voltaire à Dalembert du 20 juin 1760). Cette correspondance a été publiée pour la première fois par ce dernier sous le titre suivant : *Lettre de M. de Voltaire à Palissot, à l'occasion de la comédie des Philosophes;* 1760, in-12 de 68 pages. Les lettres de Voltaire sont celles des 4 et 23 juin et du 12 juillet. Elles se retrouvent, avec les réponses, au t. 1er des Œuvres de Palissot, édition de 1809, p. 425 et suivantes. On y lit, de plus, dans l'édition de 1809, une lettre de Voltaire, du 24 nov. 1760 et la réponse de Palissot, du 1er décembre, dans laquelle ce dernier repousse le reproche d'avoir publié les lettres du *Patriarche* sans son autorisation.

On a imputé à Palissot d'avoir changé le texte de ces lettres

interrompue pendant quelque temps, entre Voltaire et Palissot, fut reprise en 1763. Voltaire aurait voulu réconcilier Palissot avec les encyclopédistes (1).

---

dans plusieurs passages, mais M. Beuchot reconnaît lui-même que « c'est fort peu de chose » (OEuvres de Voltaire, t. 59, p. 42, *ad notam*). — Les altérations de Palissot ne sont, à vrai dire, que des erreurs de copiste. C'est ainsi qu'il persiste, en 1809, à donner à la lettre qui fait l'objet de la présente note, la date du 24 *novembre* 1760, tandis que l'original, qui a été possédé par M. Renouard, porte la date du 24 *septembre*. Ce qui est plus surprenant, c'est que cette même lettre ait été publiée par plusieurs éditeurs sous la rubrique d'*octobre*, sans quantième ni millésime, d'après une copie écrite de la main du secrétaire de Voltaire. Ici les différences sont tellement considérables que M. Beuchot a publié les deux versions (nos 3120 et 3150). Il ne serait pas impossible que Voltaire eût dicté un projet à Wagnière et qu'il n'ait fait usage que d'une partie de ce qu'il contenait. Nous avons cité certains passages de cette lettre dans le cours de ce travail; mais nous avons toujours suivi le texte de la lettre originale que M. Renouard a eue entre les mains.

(1) Ce désir de conciliation, qui paraît avoir été sincère, est exprimé de nouveau dans une lettre de Voltaire à M. de Fresnoy, du 18 juin 1764. Bien que Palissot n'y soit pas nommé, il est certain que c'est lui qui s'y trouve désigné comme « un homme de beaucoup d'esprit et de talent qui est, je crois, actuellement à Nancy. » Palissot, auquel sans doute cette lettre avait été envoyée par M. de Fresnoy, est le premier qui l'ait publiée dans son édition des OEuvres de Voltaire. Voy. la note de l'éd. Beuchot sur la lettre n° 4133. — Le 11 août de la même année, il écrivait à Palissot : « Je voudrais de tout mon cœur vous raccommoder avec certaines personnes; mais je crois que je n'y parviendrai que quand j'aurai regagné les bonnes grâces des Fréron et des Pompignan (n° 4185), éd. Beuchot). — Malgré cette lettre tout aimable, Voltaire écrivait quelques jours

« Je suis bien aise, lui écrivait-il, qu'il n'y ait plus de fiel entre vous et M. de Tressan; et je voudrais que vous pussiez être l'ami de tous les philosophes : car, au bout du compte, puisque vous pensez comme eux sur bien des choses, pourquoi ne pas être uni avec eux? (Lettre du 18 août 1763.)

Palissot n'y consentit pas et continua ses attaques dans la *Dunciade*.

Les débats soulevés par cette nouvelle publication offrent bien peu d'intérêt. On n'y voit figurer que des écrivains de second ordre. Les principaux personnages de la première querelle : Voltaire, Rousseau, Dalembert, dédaignèrent d'y prendre part. Il nous suffira d'indiquer rapidement le but que poursuivait l'auteur des *Philosophes*.

Palissot était trop engagé dans la lutte pour reculer. Quelques années après la représentation des *Philosophes*, il publia la *Dunciade* en 1764. Les neuf éditions successives de ce poëme satirique, et les nombreuses additions de l'auteur, attestent son succès. Quoiqu'on y trouve beaucoup de traits mordants et quelques vers bien frappés, la lecture en est fatigante et monotone. Est-il besoin de dire que c'est, d'un bout à l'autre, une satire contre les philosophes ? Cette critique est, toute-

---

après à Damilaville : « Je n'ai assurément nulle envie de lier aucun commerce avec le calomniateur; j'ai été bien aise seulement de vous informer qu'il commençait à se repentir » (24 août 1764).

fois, entremêlée de l'éloge de Voltaire et d'attaques sanglantes contre Fréron, Chaumeix, Trublet et autres détracteurs du *Patriarche*. Dix chants sur ce sujet ! C'est beaucoup trop. Palissot avait envoyé à Voltaire la première édition qui n'en contient que trois. Voltaire le remercia poliment de sa *petite drôlerie* (1). L'auteur y vit une approbation et un encouragement à allonger son poëme. Cette inspiration n'était pas heureuse, et le sujet ne comportait pas de semblables développements. C'est une imitation maladroite de la *Dunciade* de Pope. Le titre dérive du mot anglais *dunce :* sot, stupide, hébêté. C'est donc la critique de la sottise humaine ou la guerre contre les sots, c'est-à-dire contre les philosophes. On y voit figurer à plusieurs reprises : Thomas, Lemierre, Dorat, Marmontel, Piron, La Chaussée, Sedaine, Beaumarchais, Grimm, Diderot, et la plupart des écrivains de l'Encyclopédie. Quelqu'opinion qu'on ait sur la personne de ces écrivains et sur le mérite de leurs ouvrages, ils n'étaient assurément pas des sots, et c'est une assez fade et triste plaisanterie que de les représenter comme les prêtres, ou les adorateurs, de la déesse *stupidité* dont plusieurs finissent par obtenir les faveurs. Ajoutons encore que ces aménités littéraires sont égayées par des tableaux érotiques dans un goût

(1) Lettre du 4 avril 1764.

qui rappelle un poëme célèbre dont Palissot adopte le rhythme, et l'on aura une idée de cette production. Son principal mérite est une causticité qui se produit sous des formes spirituelles et variées. On n'en connaît plus guère aujourd'hui que le titre, et bien peu de nos contemporains ont eu le courage d'en achever la lecture, à supposer qu'ils eussent eu l'idée de la commencer.

Cependant ce poëme satirique a été, pendant près de quarante ans, acheté et lu par la partie du public dont il flattait les passions ou la curiosité. Les pamphlets, pour ou contre la *Dunciade*, se succédèrent rapidement. Malgré l'insipidité de cette phase de la polémique, il importe de dissiper une erreur dont elle a été la source ainsi que toutes les publications anti-encyclopédiques de Palissot.

On se tromperait gravement si, après avoir lu les *Originaux*, les *Philosophes* et la *Dunciade*, on en concluait que Palissot fut l'ennemi de l'esprit philosophique qui régna despotiquement pendant la plus grande partie du dix-huitième siècle. Il ne combattit que la secte encyclopédique, mais il eut toujours soin d'excepter de ses attaques : Voltaire, Helvétius et le chevalier de Jaucourt. Il n'était pas l'ennemi des philosophes en général, mais de certains philosophes en particulier. Il a dit et répété, à satiété, dans tous ses ouvrages qu'il n'a pas attaqué la Philosophie « mais les singes qui ont l'orgueil de la contrefaire et qui la dénaturent » (Lettre à

Voltaire du 1er déc. 1760), et il y persista jusque vers les dernières années de sa vie, sans qu'on ait jamais voulu croire à sa bonne foi (1). Les assertions de Palissot et l'incrédulité qu'elles rencontrèrent dans le public sont attestées par deux lettres écrites à plus de trente ans de distance (1767–1798). Ces deux lettres résument fidèlement le caractère et les intentions de Palissot dans une querelle qui a soulevé tant de passions. La plus ancienne est une réponse à Voltaire, en mars 1767. Elle a été imprimée au tome 3 des Œuvres de Palissot, éd. de 1809, p. 346 et suiv. La seconde fut adressée en 1798 (18 frim. an VI) à la classe de littérature et des beaux arts de l'Institut à laquelle Palissot venait d'être associé.

La lettre à Voltaire est sans date, mais elle répond à une autre du 13 fév. 1767, dans laquelle le *Patriarche* disait à Palissot :

« Quel dommage qu'un homme qui pense et écrit si bien, se soit fait des ennemis irréconciables de gens d'un extrême mérite, qui pensent et qui écrivent comme lui... Ah ! Monsieur, c'était contre les persécuteurs des gens de lettres que vous deviez vous élever, et non contre les gens de lettres persécutés. — Pardonnez-moi, je vous prie, une sensibilité qui ne s'est jamais démentie ; votre lettre, en touchant mon

(1) Les idées philosophiques de Palissot ne se modifièrent que dans l'extrême vieillesse, et peu de temps avant sa mort.

cœur, a renouvelé ma plaie, et, quand je vous écris, c'est toujours avec autant d'estime que de douleur. »

La réponse de Palissot résume ses véritables sentiments et explique toute sa conduite. Voltaire n'y répliqua qu'en donnant une liste des philosophes qu'il prétendait avoir été persécutés (lettre du 16 mars 1760). Ce n'était pas répondre, mais détourner la question et montrer qu'il ne voulait plus d'explications sur ce sujet. Voici la lettre de Palissot :

« Ne me plaignez pas tant; Monsieur, je n'ai pas, à beaucoup près, outragé tous les saints de votre calendrier; je n'ai jamais médit ni des Homère, ni des Virgile, ni des Cicéron, ni des Sophocle. Si j'ai marqué un peu moins de respect pour des modernes, j'ai cependant loué, en mille endroits, et le philosophe de Montbar, et M. de Montesquieu, et M. Dalembert lui-même (1). Voilà, Monsieur, ceux que j'ai pu

---

(1) Palissot aurait pu ajouter ici que Voltaire l'avait complimenté d'avoir attaqué, dans la *Dunciade*, Fréron et Crévier. « Tous les gens de bien, lui écrivait-il, vous auraient embrassé si vous n'aviez frappé que de telle canaille. Je ne sais pas comment vous vous tirerez de tout cela, car vous voilà brouillé avec les philosophes et les anti-philosophes. J'ai toujours rendu justice à vos talents ; j'ai toujours souhaité que vous ne prissiez les armes que contre vos ennemis; mais je vous remercie de tout mon cœur des ailes à l'envers que vous avez données à Martin Fréron [dans le 3e chant, aujourd'hui le 9e de la *Dunciade*] (Lettre de Voltaire à Palissot... juillet 1764).

croire vos amis, et quelques-uns d'eux auraient été vos rivaux, si vous pouviez en avoir.

« Mais quand je n'aurais fait que témoigner mon tendre attachement pour vous, c'en était assez pour que je ne dusse jamais être suspect d'avoir voulu faire ma cour aux fanatiques. Or, c'est ce que j'ai fait dans tous les temps, et même lorsque parut cette comédie que vous me reprochez toujours et que je ne me reprocherai jamais.

» La faveur publique, dites-vous, est pour ceux qui se défendent, et non pour celui qui attaque de gaîté de cœur. J'adopte ce principe, Monsieur, et c'est précisément ce qui devait vous engager à vous déclarer pour moi. On m'avait suscité une persécution sérieuse pour quelques plaisanteries innocentes que je m'étais permises sur le fameux citoyen de Genève, dans une comédie représentée devant le Roi de Pologne. Ceux qui, aujourd'hui, croient avoir le plus de raison de se déchaîner contre M. Rousseau, étaient alors ses enthousiastes et ses vengeurs. Je n'avais pas encore vingt-quatre ans; j'aurais pu, sans conséquence, ne répéter que l'esprit des autres, et ce sont les autres qui ont répété mon esprit. Ils ont même été beaucoup plus loin que moi, car du moins je respectai toujours les mœurs et les rares talents de M. Rousseau.

« Quoi qu'il en soit, M. le comte de Tressan (qui m'en a depuis témoigné son repentir) et quelques philosophes que vous connaissez, se rendirent mes délateurs auprès du Roi de Pologne, et me représentèrent charitablement à ce prince comme un homme à punir. On lui demandait que, pour le moins, je fusse exclus, par un jugement public, d'une Académie à laquelle il m'avait fait l'honneur de m'appeler. Il est donc évident, Monsieur, que je n'ai fait que me défendre contre des gens qui m'avaient attaqué de gaîté de cœur, et

seulement pour venger l'amour-propre d'un philosophe qu'ils outragent aujourd'hui avec indécence : vous ne deviez donc pas tendre les bras à mes ennemis, vous, Monsieur, qui êtes l'ennemi des persécuteurs !

» Est-ce à vos yeux un crime si capital en littérature, que de n'admirer ni MM. Diderot, Marmontel, Duclos, ni quelques autres ? Vous me dites, Monsieur, qu'ils sont vos amis, et à ce titre je les considère comme je le dois. Mais n'avais-je pas lieu de me croire aussi de vos amis ? Vous ont-ils donné, plus que moi, des marques de leur attachement ? Ont-ils paru même ressentir, autant que moi, la vénération qui vous est due ? Voulez-vous donc vérifier ce que dit un homme du monde, un homme de beaucoup d'esprit, en lisant la première lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire à l'occasion de mes *Philosophes ?* « M. de Voltaire, me dit-il, ne vous pardonnera jamais d'avoir battu sa livrée. »

» Peut-être, Monsieur, la préface qui parut d'abord avec ma comédie fut-elle en effet un peu trop vive (1). J'étais alors étourdi du bruit qui se faisait autour de moi, et des libelles calomnieux que de soi-disant philosophes répandaient partout contre un homme qu'ils ne connaissaient pas. Mais enfin cette préface n'existe plus; et l'avoir supprimée du recueil de mes œuvres c'est l'avoir désavouée (2). Ne vous

---

(1) Outre cette vivacité, on reprochait à Palissot d'avoir tronqué, ou faussement attribué aux écrivains de l'Encyclopédie, certaines citations de cette préface. C'était principalement sur cette préface qu'avaient porté les critiques de Voltaire.

(2) Palissot l'a rétablie dans l'édition de 1809, mais à titre de document historique, et en l'accompagnant d'une note par laquelle il expliquait que, sur l'exemplaire envoyé à Voltaire, les erreurs avaient été rectifiées de sa propre main.

est-il jamais arrivé à vous-même, Monsieur, d'être entraîné par les circonstances plus loin que vous ne l'auriez voulu ? c'est précisément le cas où je me trouvai. Mais pourquoi me forcer sans cesse à vous répéter ce que vous savez aussi bien que moi ? Ah ! Monsieur, ce n'est pas là comme je voudrais m'entretenir avec vous ! Voulez-vous cependant que je n'aye pas raison ? Je vous promets que cette explication sera la dernière.

» Je sais que mes ennemis ne me pardonneront jamais; vous me l'avez assez répété; mais ils étaient mes ennemis avant cette époque; ils le seront encore après, il faut bien que je m'en console. Actuellement, du moins, les motifs de leur inimitié sont connus, et leur haine déclarée est moins dangereuse que lorsqu'elle était couverte.

» Je ne serai point de l'Académie française, je le crois; mais si je mérite d'en être, c'est tant pis pour elle; et les regrets obligeants que vous voulez bien me témoigner sur cette petite disgrâce, sont plus que suffisants pour m'en consoler. Il est certain, Monsieur, que j'aurais pu être tenté de l'honneur d'être votre confrère, quand j'aurais dû n'en jouir qu'un moment; mais en perdant cet avantage, ne gagnerai-je pas quelque chose à n'être point le confrère de l'abbé Trublet? Vous voyez que tout est compensé dans ce monde.

» D'ailleurs, Monsieur, qui sait ce qui peut arriver encore ? Je suis assez jeune pour espérer de voir passer la génération présente, et j'aurai peut-être quelqu'influence sur la façon de penser de celle qui la suivra. Vous l'avez dit quelque part : le temps est le dieu qui console; il amène des changements auxquels on n'aurait jamais pensé. Je serai très-content de lui, pourvu qu'il n'en apporte aucun dans votre cœur à mon égard.

» Je vous avoue que j'aurais désiré que M. de Voltaire se

crût, comme il l'est en effet, supérieur à tous les partis; qu'il eût répondu plus ouvertement à la franchise et à la confiance d'un homme qui avait peut-être plus de droits que beaucoup d'autres à un tendre retour de sa part. Vous avez eu de grands ménagements, Monsieur, pour des gens qui vous prouveront un jour qu'ils vous étaient beaucoup moins attachés que moi. Vous avez eu plus de raison que vous ne pensiez de me dire, en parlant de la *Dunciade*, que vous ne connaissiez pas les masques (1). Pour moi,

J'ai trop, à mes périls, appris à les connaître.

» Au reste, plus on m'accusera, comme Boileau, d'avoir mis à tout blâmer mon étude et ma gloire, plus mon admiration pour vous aura peut-être de poids dans l'avenir. »

Cette lettre est surtout remarquable, parce qu'elle est sans passion et parce qu'elle est vraie. Il semble que, dans sa dernière partie, Palissot ait eu le don de prophétie. Il est certain qu'il n'a fait que devancer le jugement de la postérité sur l'école de l'Encyclopédie. Quels sont aujourd'hui les lecteurs de cet ouvrage trop fameux ? Quels sont ceux des livres de Dalembert, de Diderot, d'Helvétius, de d'Holbach? Palissot a eu le mérite de signaler à ses contemporains tout ce qu'il y a de creux, de faux, de dangereux dans ces livres alors portés si haut. On ne secoue plus la poussière qui les cou-

(1) « J'ai le bonheur de ne connaître aucun des masques dont vous parlez dans votre poëme » (Lettre du 4 avril 1764).

vre, car, à défaut du fond, ils n'ont pas même pour eux le prestige de la forme. On ne les lit plus, et, dans tous les cas, personne, aujourd'hui, n'est persécuté pour dire sa façon de penser sur les philosophes du dernier siècle. Tout le tort de Palissot est d'avoir eu raison cent ans trop tôt, et de dire au dix-huitième siècle ce qu'on pense au dix-neuvième.

La lettre écrite par Palissot aux membres de l'Institut, plus de trente ans après la précédente, témoigne que le temps n'avait pas modifié, d'une manière sensible, la manière de voir de l'auteur des *Philosophes*. Elle n'a pas été imprimée dans ses œuvres; nous avons entre les mains l'original de cette pièce inédite :

Paris, 18 frimaire, an 6.

Charles Palissot, associé à la classe de littérature et des beaux arts de l'Institut national,

Aux Citoyens composant ladite classe.

Citoyens Collègues,

« Honoré déjà du choix de l'Institut national qui a bien voulu m'admettre au nombre de ses membres non résidans, lorsque des circonstances malheureuses me forcèrent de quitter Paris, j'ose vous présenter la réfutation d'une ancienne calomnie qui vient de se reproduire avec audace, au moment où j'aspire à m'attacher à vous par des liens plus intimes.

» Le hasard fait tomber entre mes mains une feuille datée du 13 de ce mois, dans laquelle je lis avec surprise cette

accusation mêlée à de perfides éloges : je les transcris avec non moins de répugnance que l'injure :

Car je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

« Palissot, dit l'auteur de cette feuille, est un homme de » goût, un écrivain pur, correct, élégant; mais il fut l'en- » nemi des Philosophes. On sait le bruit que fit sa fameuse » comédie où il tournait en ridicule J.-J. Rousseau. — Sa » *Dunciade* et ses *Mémoires littéraires* offrent le même » esprit de haine contre les écrivains à qui notre siècle doit » ses lumières. » En un mot il m'accuse de fanatisme anti-philosophique; mais il ajoute cependant *qu'il paraît* que je me suis converti.

» J'ait fait, je l'avoue, contre quelques soi-disant philosophes, cette comédie si longtemps et si injustement calomniée. Les calomniateurs étaient un Suard, un abbé Morellet, un La Harpe, et quelques autres qui depuis... Mais alors ils avaient pris les livrées de la philosophie. Apparemment ces Messieurs crurent se reconnaître : on peut juger maintenant si leur portrait était infidèle, et si c'était attaquer la philosophie que de démasquer de pareils philosophes. Le but de la pièce est clairement indiqué dès la première ligne de la préface où je fais cette profession de foi : « La vraie philosophie ne peut avoir d'ennemis qu'aux petites-maisons. » Il l'est, non moins clairement dans la pièce même, par ces vers que je ne cite qu'avec le regret d'être obligé de me citer moi-même :

Mais quels sont donc enfin ces rares avantages
Attachés, dites-vous, au commerce des sages?
Je ne prends pas pour tels un tas de charlatans
Qu'on voit, sur des tréteaux, ameuter les passants;

Qui mettent une enseigne à leur philosophie :
De ce vain appareil ma raison se défie
Il peut en imposer au vulgaire séduit :
Moi je suis de ces gens qui font peu cas du bruit;
Et je distingue fort l'ami de la sagesse
Du pédant qui s'enroue à la prêcher sans cesse.

» Peut-être était-il difficile de tracer d'une main plus juste la ligne de démarcation qui doit séparer à jamais les vrais philosophes de ceux qui osent usurper ce nom respectable.

» Mais je veux que poussé trop loin, ou par l'effervescence de la jeunesse, ou par le ressentiment de quelques injures personnelles, j'aie pu me tromper en mettant dans la classe des charlatans de philosophie, quelques hommes que j'aurais eu le malheur de juger trop défavorablement. Eh bien, l'erreur que j'aurais commise sur ces individus, quelque respectables qu'on voulût les supposer, ne serait pas une preuve de haine pour la philosophie. Ce pourrait être aux yeux de la postérité une injustice qu'elle aurait à me reprocher; mais elle n'y verrait qu'une erreur, et nullement le fanatisme anti-philosophique dont on m'accuse.

» Quant à l'illustre Rousseau, je suis las de me défendre d'une injure que ses ennemis seuls ont osé lui faire, et je ne m'abaisserai point à prouver, non-seulement que mon intention n'a jamais été de le peindre sous le personnage ridicule d'un valet de comédie; mais que la nation n'eût jamais pardonné cette extravagance. Le public ne vit dans Crispin que Crispin, c'est-à-dire un valet balourd qui s'efforce de parodier son maître, assez gaîment peut-être pour exciter le rire, mais toujours en singe qui contrefait l'homme. Les éloges que j'ai constamment donnés à Rousseau, dans plu-

sieurs endroits de mes ouvrages; son article dans mes Mémoires littéraires, article que je n'aurais point adopté s'il n'eût été conforme à l'opinion que j'ai toujours eue de ses rares talents; enfin son parti que je pris ouvertement, lorsqu'il fut persécuté par le fanatisme ou par la haine, ne peuvent laisser aucun doute sur mes sentiments à son égard. Eh! qui, plus que moi, devait se réunir à cet homme célèbre? Si je m'étais permis de m'égayer, dans une pièce de théâtre, aux dépens de quelques imposteurs de philosophie, lui, qui les connaissait encore mieux que moi, n'avait jamais cessé de les foudroyer de son éloquence; et, dans la préface même de ma comédie, on peut voir combien je m'appuie de son autorité.

» Si l'on en croit mon détracteur, la *Dunciade* et mes *Mémoires sur la littérature* sont infectés de ma haine pour la philosophie. Qu'il avoue plutôt (car il m'est trop aisé de le confondre) qu'il n'a jugé de ces ouvrages que par parole, et sans les avoir jamais lus. Il eût trouvé dans ces Mémoires qu'il calomnie, les noms de Montaigne, de Charron, de le Vayer, de Descartes, de Bayle, de Voltaire, de Montesquieu, de Buffon, d'Helvétius, de Rousseau lui-même, honorés comme ils le méritent, et partout ceux des anti-philosophes livrés au plus profond mépris. Il eût trouvé dans la Dunciade un chant entier (celui de la *Vision*) rempli de la plus pure philosophie. Il eût trouvé cet éloge de celui de nos philosophes qui a le plus contribué à éclairer le monde :

O de Ferney sublime solitaire,
Honneur des Arts, Virgile des Français,
C'est toi, surtout, à qui je voudrais plaire!
Tu le sais bien ; ton suffrage, ô Voltaire!
Dans tous les temps fut mon plus beau succès, etc.

» Ce nom seul de Voltaire, si fréquemment répété dans mes écrits, et toujours avec admiration, ce nom que j'ai révéré dès mon enfance, et dont la gloire occupe encore mes dernières années, ne devrait-il donc pas me faire trouver grâce aux yeux de tous ces prétendus vengeurs de la philosophie? Ignorent-ils que je viens de publier une édition complète des œuvres du grand homme, avec des commentaires qui respirent, à chaque page, mon respect pour sa mémoire, ma haine pour les fanatiques qui l'ont persécuté jusqu'au tombeau, et mon amour pour ma patrie qui, dès l'instant qu'elle fut libre, a vengé par un apothéose sa cendre indignement profanée? Ignorent-ils que l'Institut national a bien voulu agréer l'hommage des trente-cinq premiers volumes de cette édition.

» Il est vrai que mon détracteur paraît avancer que je me suis converti : mais loin de moi ce perfide aveu. Non je n'ai jamais changé de pavillon, comme l'ont fait, parmi les prétendus philosophes, les La Harpe et les Marmontel. Je donnai, presqu'au sortir de l'enfance, et à l'époque où dominaient encore tous les préjugés, une histoire des premiers siècles de Rome qui portait déjà l'empreinte de la vraie philosophie. Elle est surtout très-remarquable dans la vie de Numa, et dans un éloge de Brutus qu'on ne devait attendre ni de mon âge, ni du temps où j'écrivrais.

» Loin d'être l'ennemi de ceux à qui la France doit des lumières, on sait assez la tendre amitié qui me lie, depuis plusieurs années, à quelques-uns de nos littérateurs les plus célèbres. J'en appelle au témoignage de Chénier, dont j'ai guidé les premiers pas dans sa brillante carrière; à celui de François de Neufchâteau, l'un de mes plus chers élèves; et qui, lui-même, m'en a donné cette preuve honorable que je ne cite que parce qu'elle fait l'éloge de son cœur :

« Palissot, dit-il dans un poëme qu'il a consacré à la gloire » de sa patrie, est né à Nancy. Il accueillit avec le plus » tendre intérêt les essais de mon enfance, et c'est un de » ceux dont l'amitié constante m'a le plus encouragé. J'aime » à citer ces deux hommes supérieurs (Palissot et Cerutti) » parce qu'ils sont restés fidèles au parti de la liberté, et » qu'un jour ce sera pour eux un éloge de plus. »

» N'ai-je pas annoncé, le premier, dans ces *Mémoires littéraires*, que mon détracteur n'a pas lus, et le talent distingué de Collin d'Harleville, et les heureuses dispositions que commençait à montrer le jeune Andrieux, son ami? Exemple d'autant plus rare, parmi les gens de lettres, que tous deux étaient mes rivaux dans l'art de la comédie.

» Quels éloges répétés n'ai-je pas donnés, dans ces mêmes Mémoires, au Poëte de la liberté, au seul émule que Pindare ait eu dans l'Ode, à ce Le Brun, dont j'ai révélé la gloire à la patrie, tandis qu'injuste envers lui-même, il semblait se cacher à la renommée!

» N'ai-je pas enfin publié, dès les premières années de la Révolution, des *Questions sur les opinions religieuses*, dont on prépare actuellement la troisième édition, qui ont été traduites en plusieurs langues, et qui suffiraient seules pour couvrir de confusion ceux qui m'accusent de fanatisme anti-philosophique?

» Peut-être ai-je encore servi ailleurs, et plus utilement, la cause de la liberté, en exerçant des fonctions administratives : mais ce que je pardonnerai plus difficilement à mon détracteur, c'est de m'avoir réduit à la triste nécessité de faire cette dernière apologie et de parler si longtemps de moi-même. Mais, Citoyens Collègues, c'est principalement le choix dont vous m'avez honoré, en m'associant à vous,

que j'ai cru devoir défendre. Pardonnez-moi les moments que j'ai pu vous dérober, j'ose attendre de vous cette nouvelle marque de bienveillance. »

Salut et fraternité.

PALISSOT.

Cette lettre est bien, sur plusieurs points, l'expression sincère des véritables sentiments de son auteur. Ainsi il proteste de nouveau (1), et avec raison, contre l'intention qu'on lui a attribuée d'avoir voulu représenter Rousseau, dans la comédie des *Philosophes*, sous la figure d'un valet marchant à quatre pattes et mangeant de la salade; il prouve qu'il n'a jamais cessé d'être l'un des admirateurs de Voltaire dont il a publié les œuvres. Il va même, dans cette lettre, jusqu'à reconnaître qu'il a pu être entraîné par l'effervescence de la jeunesse, ou par le ressentiment de quelques injures personnelles, à mettre dans la classe des « charlatans de philosophie » quelques hommes qu'il a eu le malheur de juger défavorablement. Il semble disposé, dans ce passage, à accorder la rétractation que Voltaire avait demandée et que Palissot lui a toujours refusée. C'est une sorte d'amende honorable des attaques contenues dans les *Originaux*, les *Philosophes* et la *Dunciade*. Il

(1) Voyez le passage précédemment rapporté des Mémoires sur la littérature de Palissot.

le doute sur la parfaite sincérité de Palissot est permis (1). Il entrait alors dans son plan de flatter les débris et les héritiers de l'ancien parti encyclopédique qui composaient la majorité de l'Institut. Par contre, il tombe à bras raccourci sur ceux qu'il appelle ses calomniateurs : Morellet, Suard, La Harpe, Marmontel dont plusieurs avaient eu le courage d'arborer à l'Institut le drapeau de la réaction contre les idées et les doctrines philosophiques. Cette tactique ne réussit pas à Palissot qui fut également repoussé par les deux partis. S'il parvint à se faire des amis individuels, comme M.-J. Chenier, François de Neufchâteau et, plus tard, Collin d'Harleville et Andrieux, ces amis ne purent vaincre la répugnance de ceux dont les maitres avaient été attaqués par Palissot. D'un autre côté, ses ennemis déclarés : Suard, La Harpe, Marmontel, Morellet parvinrent toujours à l'écarter.

Cependant un juge très-compétent, M. de Feletz, qui a écrit l'article sur Palissot dans la Biographie universelle, déclare qu'il était, au point de vue littéraire, parfaitement digne d'entrer à l'Académie Française. « Il est, dit-il, toujours pur, correct, naturel et facile; il appartient à la bonne école et ne se laisse jamais per-

(1) Trois éditions de la *Dunciade*, publiées depuis la lettre aux membres de l'Institut, prouvent que Palissot n'avait pas renoncé à ses anciennes idées.

vertir par les mauvaises doctrines et les mauvais exemples. Ces qualités en auraient fait un très-bon académicien ; cependant il ne le fut point. Les ennemis implacables qu'il s'était attirés, par ses irrévérences envers les Philosophes, l'en écartèrent toujours. » Tel était aussi l'avis de Voltaire qui écrivait à Palissot le 13 février 1767 :

« Si vous aviez tourné vos talents d'un autre côté, j'aurais eu le plaisir de vous avoir, avant ma mort, pour confrère à l'Académie française. »

Palissot lui-même vit bien que sa candidature serait repoussée. Trop de bruit s'était fait autour de son nom pour que le parti encyclopédique pût consentir à lui pardonner. Voltaire lui avait prédit, dès 1767, qu'il en serait ainsi :

« Vous vous repentirez de vous être fait, sans raison, des ennemis qui ne vous pardonneront jamais » (Lettre à Palissot du 13 février 1767).

Malgré toutes ses protestations, il ne put obtenir le diplôme de philosophe, et les ennemis du parti encyclopédique l'ont souvent compté au nombre de leurs auxiliaires.

Il le fut, sans doute, mais à sa manière et dans la mesure des forces de son esprit. En réalité, il était voltairien ; mais il combattit les amis et les disciples de

Voltaire. Cette contradiction dura près d'un demi-siècle; sous le Directoire et sous le Consulat, le voltairien Palissot n'avait pu se soustraire aux haines excitées contre lui par les comédies jouées à Nancy, en 1755 et à Paris en 1760.

Cette haine de ses ennemis, si forte et si persistante, eut pour effet d'induire en erreur quelques esprits superficiels. Aujourd'hui même encore, il y a des gens qui seraient tentés de le placer à côté d'un autre Lorrain, brillant et trop rapide météore, qui fut aussi un poëte satirique, mais bien autrement puissant que Palissot. Comme lui, Gilbert a combattu les philosophes; mais il n'a pas, comme lui, brûlé d'encens devant le dieu Voltaire. Un caprice de jeune homme, une boutade accidentelle lancèrent Palissot dans la voie qu'il suivit, tandis que Gilbert entra dans la sienne avec une conviction réfléchie, ardente et qui ne se démentit jamais pendant le cours de sa trop courte existence. Gilbert était soutenu par des croyances qui n'étaient pas celles de Palissot. Ce ne fut que très-tardivement, et dans les dernières années de sa vie, que la lumière se fit dans l'esprit de l'éditeur des œuvres de Voltaire et qu'il arriva au point d'où Gilbert était parti. « Il avait plus de quatre-vingt deux ans, dit son biographe, M. de Feletz, lorsque son esprit se tourna vers des réflexions sérieuses et graves qui fixèrent enfin ses irrésolutions et ses incertitudes sur

un point important, et il mourut avec de grands sentiments de religion, le 15 juin 1814, ans sa quatre-vingt cinquième année. »

Tel fut Palissot : littérateur facile, élégant, correct, plein de goût; mais qui ne fut pas un poëte dans la véritable acception du mot. Le feu du génie lui manquait. Ses compositions théâtrales, quoique toujours bien versifiées, sont peu lues aujourd'hui. L'intrigue en est faible, surtout dans les tragédies qui ne sont pas au-dessus d'une foule d'essais malheureux du même genre. Les comédies sont meilleures; elles pétillent de sel attique, mais l'intrigue fait toujours défaut. En somme, il ne restera de lui que ses travaux de critique littéraire, et quelques articles de ses Mémoires sur la littérature. C'est principalement comme critique littéraire que Palissot a marqué sa place parmi les gens de lettres. Souvent il y excelle, alors surtout que la passion ne l'aveugle pas. A ce point de vue, il a été très-justement apprécié par M.-J. Chenier dans un passage que nous reproduisons. Il y a trouvé l'occasion de donner une idée très-exacte du caractère de Palissot :

« S'il existe un commentaire au-dessus de toute comparaison, c'est assurément celui que Voltaire nous a donné sur Corneille. Là, presque toujours, les critiques sont des traits de lumière; là, souvent, une phrase renferme une théorie complète et quelquefois une théorie nouvelle. Mais, si le père de notre théâtre ne fut jamais

loué plus dignement et de plus haut, il faut néanmoins le dire, on aperçoit de temps en temps une extrême rigueur de la censure, de la dureté dans les formes; on entrevoit même dans le fond de la doctrine quelques erreurs mêlées aux leçons d'un maitre : C'est ce qui a frappé M. Palissot, juge éclairé en matière de littérature. Il a publié une édition de Corneille, enrichie de notes judicieuses qui modifient les décisions ou les expressions trop sévères du commentateur. Plus d'une fois Voltaire y répond à Voltaire, et l'on y oppose à son autorité les principes qu'il a professés lui-même, ou qu'il a suivis dans ses chefs-d'œuvre. On voit que l'éditeur n'a rien de commun avec les ennemis de ce grand homme : Nous devons même à M. Palissot une édition de Voltaire... elle est surtout remarquable par d'excellents discours placés à la tête des principaux ouvrages. On a vu reparaitre encore, avec beaucoup d'additions et de changements, une des plus importantes productions de M. Palissot, ses Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature. Dans ces Mémoires, très-bien écrits, les talents qui ont illustré le règne de Louis XIV sont appréciés avec autant d'impartialité que de justesse : l'éloge toutefois n'est pas le partage exclusif des morts. Bien différent en cela d'un autre critique non moins célèbre (La Harpe) l'auteur exerce une équitable bienveillance envers plusieurs de ses contemporains; mais, entrainé dès sa jeunesse dans une de ces guerres

de plume qui ont trop souvent affligé la littérature, il y déploya beaucoup de talent, trop peut-être, car il en perpétua le souvenir, et l'ascendant d'une première démarche a quelquefois déterminé ses jugements, comme il a influé sur sa destinée. Il n'est pas de ceux qui repoussent indistinctement tous les propagateurs de la philosophie moderne : on a vu quel respect il a pour Voltaire. Nul n'a rendu plus d'hommages au laborieux, modeste et vertueux Bayle; nul n'a plus vanté Montesquieu et J.-J. Rousseau lui-même, ce qui paraîtra singulier, mais ce qui est toutefois rigoureusement vrai; nul enfin n'a loué de meilleure foi Freret, Duclos, Dumarsais, Condillac. Nous voudrions pouvoir ajouter quelques autres talents de la même trempe et que l'on distinguera d'autant mieux que nous évitons de les nommer. On peut donc reprocher à M. Palissot de la partialité, tranchons le mot, de l'injustice à l'égard de trois ou quatre écrivains illustres et dont il eût mérité d'être l'ami; mais aucun homme sincère, judicieux ne lui contestera la pureté du goût, l'élégance continue du style, le don très-rare de bien écrire en prose et en vers, d'exceller surtout dans le vers de la comédie, et l'honneur d'avoir dès longtemps marqué sa place entre nos premiers littérateurs » (Tableau historique de la littérature française, éd. de 1816, p. 88 et 89).

Rien de plus vrai que ce tableau qui fut, en quelque sorte, l'oraison funèbre de Palissot, quoiqu'écrit pen-

dant sa vie. Cet écrivain est un de ceux dont on a le plus parlé de son vivant et qu'on lit le moins après sa mort. Cependant son nom et ses ouvrages se rattachent à l'un des points les plus curieux de l'histoire littéraire du dix-huitième siècle. Les faits qui se rapportent à cette époque ont été quelquefois dénaturés. Notre seul but, en les retraçant exactement, est de les placer sous leur jour véritable, en montrant quelle fut la puissance d'un parti dominateur qui pesait tellement sur l'opinion que le souverain de la Lorraine s'inclinait devant lui, et qu'un ministre du roi de France en subissait lui-même l'influence.

Qu'il nous soit permis de terminer par une dernière réflexion. Rien n'est indifférent dans l'histoire. Etudions là sous toutes les faces : l'histoire littéraire, aussi bien que l'histoire politique; il y a souvent entre l'un et l'autre plus d'un point de contact. Ne craignons pas d'entrer dans les détails, et surtout soyons vrais ; c'est le moyen d'être intéressants. Cherchons toujours la vérité vraie et non pas cette vérité de convention, souvent si trompeuse, qui s'arrête aux apparences sans pénétrer jusqu'au fond des événements. Interrogeons les personnages pour découvrir les secrets mobiles de leurs actions. Si l'on doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité. Après un siècle, le temps est passé des apologies quand même, des réticences, des voiles jetés sur les choses et sur les hommes. Restituons aux

unes et aux autres leur véritable physionomie; ne soyons plus simples spectateurs, comme les contemporains devant lesquels les acteurs du drame de la vie cherchaient à entretenir l'illusion par le prestige de la mise en scène. Pénétrons sur le théâtre, et montrons, s'il se peut, ce qui s'est passé à l'envers du rideau. C'est ce que nous avons essayé de faire en disant la vérité sur Palissot et sur les philosophes.

MÉDITATIONS ORIENTALES

V^e^

# LA FRANCE ET L'ORIENT

PAR M. L. LEUPOL

A solis ortu usque ad occasum laudabile nomen Domini.

La troisième partie de ma pièce de vers est un dialogue entre l'Occident et l'Asie. Je dois l'idée de cette petite scène à l'Adirasaçlôka de Kàlidâsa. Qu'il me soit permis de citer ces lignes d'un illustre poëte de l'Inde classique. Le texte sanscrit de ce madrigal, éclos sur la terre du Gange, est le plus pur que j'aie pu me procurer; la transcription que j'en donne en caractères européens, est conforme au système de M. le baron P. G. de Dumast, à cette ingénieuse et savante méthode que l'Académie de Stanislas s'est empressée d'adopter pour les travaux philologiques dont elle a l'initiative et le fidèle patronage; la traduction française est telle que je l'ai trouvée dans le grand et docte ouvrage de

M. Troyer (*Histoire des rois du Kachmir*, tome I. notes du livre I, page 377).

स्मर्त्तव्या वयं इन्दुसुन्दरमुखि प्रस्तावतो ऽ पि त्वया
स्यादेवं

यदि नाथ दास्यति विधिर्ज्ञातिस्मरत्वं मम ।
एकस्मिन्निह चन्मनि क्व सुभगे ज्ञातिस्मरत्वं तव
प्राणाः पान्थ त्वयैव चलितः क्वाद्यापि जन्मैकता ॥

*Smartlavyá vayaṃ indusundaramuki prastávató 'pi twayi syádévaṃ —*
*Yadi náťa dásyati vidirjátismaratwaṃ mama —*
*Ékasminniha čanmani kwa subagé játismaratwaṃ tava —*
*Práṇás pánťa twayæva čalitás kwádyápi janmaikatá.*

L'époux. — O toi, dont la beauté égale celle de la lune, soyons présent à ton souvenir; que le moment propice ne t'en manque jamais!

L'épouse. — Ce sera, mon seigneur, quand Brâhma me donnera le souvenir de ma naissance antérieure.

L'époux. — Pourquoi, ô bienheureuse! dans cette vie, le souvenir de ta naissance antérieure?

L'épouse. — Mon âme, ô voyageur! part avec toi: que devient donc, même aujourd'hui, ma seule existence?

Plus loin, dans mon opuscule, je fais apparaître Ardjouna; puis Joudichthira. Voici quelques explications relativement à ces personnages.

On sait que le sujet du Mahâbârata, de cette immense épopée, est la lutte des Kourous et des Pândous, deux puissantes dynasties prétendant l'une et l'autre au gouvernement général de l'Inde. Le droit est pour les fils de Pândou, qui sont au nombre de cinq.

De ces cinq enfants, les plus célèbres sont Ardjouna, le héros de la Bhagavad-gita — livre admirable, — et le prince Joudichthira, chef de ses frères.

L'ascension d'Ardjouna vers les régions célestes est un passage du troisième chant de la Bhâratide; et c'est au dix-huitième que l'on voit la descente du noble Joudichthira dans les enfers, la délivrance finale des ancêtres.

Je ne connais rien de plus beau que ces épisodes : ni le onzième livre de l'Odyssée ni le sixième de l'Énéide n'en appprochent; l'œuvre de Dante s'en éloigne; un seul endroit de la Messiade de Klopstock les rappelle, c'est quand la croix de Jésus mourant lance un rayon qui va luire au milieu des limbes et ranimer les morts de l'ancienne loi; de nos jours, une idée s'y rapporte, celle de M. Alexandre Soumet, dont la verve imaginative, moins orthodoxe que hardie, envoie le Christ souffrir aux enfers, afin que, deux fois rédempteur, le Fils de Dieu ravisse pour le ciel toutes les âmes, toutes

les créatures, sauvées par les mérites de sa double Passion.

Quant à l'ensemble de mon travail, peu de mots et je commence. Si j'ai cru devoir, à propos de l'Orient, envisager de préférence l'Inde ancienne, c'est que tout l'Orient est dans l'Inde, à mes yeux, et que l'Inde entière est dans le sanscrit : l'avenir est là, comme y fut le passé.

## LA FRANCE ET L'ORIENT.

### I.

De l'extrême Orient à l'Occident extrême,
Le vrai Dieu seul est roi, toujours, partout le même ;
Réchauffant sous les plis de son immensité
Cette larve du ciel qui fait l'Humanité.

Quand l'insecte couvé par la grâce éternelle,
Se prend à voir le jour et sent battre son aile,
Il s'envole ; il secoue, embryon déserteur,
Sa poudre et son dédain contre le Créateur.

Mais, quelque part qu'il aille en sa course éphémère,
Chaque homme et chaque peuple est sous l'œil de sa mère ;
La Providence va protégeant ses poussins,
Et guidant vers les fleurs nos inquiets essaims.

Quoique le temps sépare et disperse les races,
Disjoigne les tribus et confonde leurs traces,
Il n'empêche pas Dieu de tenir dans sa main
Les membres désunis du vaste corps humain.

Si loin que nôtre espèce et s'étende et fourmille,
Les siècles ont beau faire, elle est une famille;
Une par l'origine, une encore et toujours,
Quel que soit le torrent qui la brise en son cours.

Ni le carcan n'étreint, ni la verge ne blesse,
Dans le nègre asservi, cette franche noblesse,
Dont l'idolâtre même, en son culte erroné,
Devant ses faux autels a le front couronné.

Divine est notre essence, et divine est la route
Où nous appelle tous, hors des sentiers du doute,
Celui qui dirigea de nos premiers aïeux
La marche sur la terre et le cœur vers les cieux.

Oui, Dieu s'est révélé dès l'aube primitive
Qui commença les jours de notre ère native :
Auprès de ce qu'alors nos pères ont compris,
Les modernes souvent sont de pauvres esprits.

Le Tout-Puissant vivait dans ces antiques âmes;
Il était la lumière, elles étaient les flammes :
Et c'est à ce foyer que s'alluma le feu
Qui nous réchauffe encore et nous éclaire un peu.

Que nos inventions, nos arts, nos découvertes,
De l'arbre du savoir palmes toujours plus vertes,
Nous enivrent d'orgueil; je le conçois très-bien :
Mais ce que nous devons au passé, n'est-ce rien?

Du vigoureux essor des ainés de la terre
Le présent n'est-il point vassal et tributaire?
Sans le rude labeur de ces grands devanciers,
Serions-nous plus polis qu'ils ne furent grossiers?

S'ils avaient eu nos mœurs et nos vertus débiles,
Nos vices respectés sous des masques habiles,
Auraient-ils su ravir, en leurs vaillants efforts,
Tant d'oracles à l'âme et de secrets aux corps?

Que ne devons-nous pas à l'Asie opulente!
Progressif, en sa marche irrésistible et lente,
L'Orient est venu, par des courants divers,
Au monde occidental apporter l'univers.

Poussés jusques à nous de victoire en victoire,
Ces flots triomphateurs fécondent notre histoire :
L'astre que vous suiviez, ô mages studieux,
C'est notre étoile encor! Vous êtes nos aïeux.

Et toi, qui fus la fleur de notre adolescence,
Auguste Asie, à toi notre reconnaissance!
Va! pour loyer du bien de tes flancs émané,
Nous te rendrons à Dieu, que tu nous as donné!

## II.

Ce Dieu dont la France, avec une épée,
Avec une plume, avec une croix,
Sur tout ce qui fut debout autrefois
Et sur l'avenir écrit l'épopée ;

Ce Dieu personnel, immuable et saint,
Pur esprit qui seul créa la matière,
Et qui, pénétrant la nature entière,
Sans y prendre corps, l'habite et l'enceint ;

Ce Dieu qui tient tout sous sa dépendance,
Et libre est lui-même, en dernier ressort,
La loi du destin, le décret du sort,
La fatalité... Non ! la Providence ;

Ce Dieu nous a dit : « Race de Japhet,
Vous Gaulois et Francs, Aryas celtiques,
L'Asie a perdu ses splendeurs antiques ;
Portez-lui le jour qu'elle vous a fait ! »

Le souffle d'automne enlève la graine
Sous le ciel lointain d'un autre horizon ;
Elle s'y propage ; et, dans la saison,
Vers le sol natal le vent la ramène.

Désertant sa mère et son nid, l'oiseau
Suivra le soleil et courra le monde ;
Mais sitôt que naît l'heure qui féconde,
Il cherche la place où fut son berceau.

Le nuage boit l'océan et passe ;
La terre l'appelle, il vient l'abreuver :
Puis, impétueux il va retrouver
De la libre mer le profond espace.

Ainsi va la France en cet Orient,
Où nous avons fait déjà tant de choses
Que de l'avenir, aux feuilles mi-closes,
Le volume s'ouvre en nous souriant.

« — Vous avez sur moi, murmure l'Asie,
Brillé d'un éclair si vif et si beau,
Que dans les horreurs de mon noir tombeau,
Le jour est entré, l'espoir m'a saisie.

» Quand le fils mortel du roi des faux dieux,
Le grand Alexandre, à la terre entière
S'imposait..., Gaulois, Celtes, race altière,
Que redoutiez-vous ? — La chûte des cieux.

» Vous êtes encore tels que Babylone
Vous connut jadis et vous admira ;
Non ! jamais le ciel ne s'écroulera :
Dieu vous en a faits l'arc et la colonne.

» Votre bon génie est le protecteur,
Le guide loyal, l'ange tutélaire
De tous les progrès que chaque âge éclaire :
Vous menez le monde à son Créateur.

» Où votre drapeau marque sa présence,
Le vieux sang figé reparaît vermeil ;
Vous avez sorti de leur grand sommeil
La Grèce et le Nil, Solyme et Bysance.

» La Syrie espère en vous, en vous seuls;
De l'antique Iran au val de Lahore,
Tout de votre nom rêve et se colore.....
Ne brillerez-vous que sur des linceuls?

» Vous avez contraint le Céleste-Empire
A ployer pour vous l'orgueil de ses lois ;
Le sol de l'Annam cède à vos exploits,
En votre faveur tout change et conspire

» L'obstacle à vos pieds tombe et s'aplanit;
Le relais des flots porte vos messages,
Et l'isthme béant transforme en passages
De ses murs épais l'antique granit.

» Mais l'Humanité tout entière est une :
Ne l'oubliez pas, chrétiens nos vainqueurs!
Prendre des pays sans gagner les cœurs,
C'est fatalement braver la fortune!

» Et souvenez-vous, heureux parvenus,
Que dans la matière et dans la pensée,
Votre œuvre, c'est nous qui l'avons tracée :
Oh ! sans nos labeurs vous seriez bien nus.

» Quand je m'exaltais en hymnes védiques,
O noble Occident, je pensais à toi :
Tes regards distraits vont-ils jusqu'à moi,
Lorsque tu relis ces chants fatidiques ?

» L'Asie est ta mère ; ouvre-lui les bras ;
Que sous tes baisers sa longue souffrance
Meure, et pour jamais, ô ma fille, ô France !
Dieu ne bénit point les enfants ingrats. — »

## III.

» La sphère où je m'agite au milieu des tempêtes,
Au milieu des éclairs suspendus sur nos têtes,
Répliqua l'Occident, est grosse de vapeurs,
De fléaux, de débats, de passions, de peurs,
De désirs excessifs et de justes alarmes,
De luttes et de maux, de misère et de larmes :
Tout veut que je sois là, sur un brûlant terrain,
Des Alpes au Bosphore et du Caucase au Rhin ;
Dans ces brouillards confus, il me faut à moi-même,
Contre qui m'est hostile et pour quiconque m'aime,

Mes soldats réunis en un seul bataillon,
Mes navires groupés sous un seul pavillon,
Mon entière vigueur, mon or, mon industrie :
L'Europe, n'est-ce pas après toi ma patrie ?
Et de ces divers chocs, de ces conflits rivaux,
Ne dois-je point tirer l'ordre des temps nouveaux ?

« Auguste et vieille Asie, ô mère vénérable,
Je l'ai juré ! Mon cœur, ce trésor plus durable
Que ton ancienne gloire et que tes diamants,
Oui, mon cœur, mon amour, mes efforts, mes ser-
Mon respect filial, te rendront la couronne, [ments,
A toi que de mes soins, de mes vœux j'environne !
Et quand je semblerai t'oublier, ne crois pas
Que de toi mon esprit s'éloigne avec mes pas ;
Si la vapeur m'entraîne avec ma flotte armée,
Je resterai pourtant, ô mère bien-aimée !
Et je te reviendrai, fort de tout mon pouvoir ;
Patience et courage ! Adieu jusqu'au revoir. »
— Et l'Asie : « Occident, mon fils, mon espérance,
Toi qui revêts d'ensemble à mes yeux l'apparence
Des âryas français, brillants comme Tchandra,
Comme le dieu Visnou, comme le noble Indra ;
Tu pars, et tu voudrais, jaloux de mon hommage,
Que de toi cependant je gardasse l'image :
Pour qu'il en fût ainsi, mon enfant, mon orgueil,
Il faudrait que Brâhma vînt dissiper mon deuil,
A la douce clarté d'une aurore meilleure,
Et me rendît soudain ma vie antérieure. »

— « Ma mère, s'écria l'Occident ! et pourquoi
Ne peux-tu conserver souvenance de moi,
Si l'Atman éternel, en son omnipotence,
Ne ressuscite point ton ancienne existence ? »

« Ah ! dit-elle, aussitôt que tu seras parti,
Les airs auront vécu de mon souffle englouti ;
Mon cœur aura cessé de battre, et délaissée
Je serai gisant là, colonne renversée.
Oui, cruel Occident, si devant ma douleur
Tu désertes, tu fuis ; malheur à moi ! malheur !
Aux mâts de tes vaisseaux j'attacherai ma flamme,
O France ! En me quittant tu m'emportes mon âme. »

## IV.

L'Asie, après ces mots rentra dans sa torpeur ;
Et l'Europe écoutait encore avec stupeur.
Au lamentable appel d'une mère adorée
L'Occident, par la voix de la France éplorée,
S'apprêtait à répondre ; il s'excusait déjà,
Lorsque près du soleil soudain se dégagea
Du fond d'un ciel d'azur un calme et doux nuage
Dont les flocons d'argent vinrent, léger mirage,
Créer dans les contours de leurs flancs divisés,
Deux spectres glorieux, deux corps divinisés.
L'horizon ébloui recula, quand s'offrirent
Ces faces de héros dont les yeux lui sourirent :

De l'Inde en ses beaux jours ces deux rois triomphants
Etaient les plus fameux, les plus nobles enfants,
Deux frères Pandavas, qui de leur empyrée
Descendaient pour défendre une cause sacrée,
La cause de l'Asie, où l'Occident serait
Maître en faisant le bien, si le cœur l'inspirait.
Ardjouna le premier, de sa voix solennelle
Prit la parole et dit, sous la voûte éternelle :

« Figure du vieux monde, et symbole étoilé
De l'Orient chercheur, de ce mythe voilé,
Quand j'étais un rayon du printemps de la terre,
J'ai vu la vie humaine, et je l'ai vue austère.
Sans cesse un autre obstacle irritant ma vertu,
J'ai lutté sans relâche et sans fin combattu ;
Mais la nature et Dieu, la raison et le rêve,
Tout me barra la route. Alors dans une trêve,
Vers ceux qui sur la voie où j'étais empêché,
Péniblement aussi jadis avaient marché,
Se tourna ma prière. Oh ! dis-je, ô saintes ombres,
Qui ne connaissez plus les jours tristes et sombres,
O vous pour qui le mal s'est fait un étranger,
Mânes de nos aïeux, daignez nous protéger !

« Moi, le pâle Arjuna, le chef au bras terrible,
Je suis las de carnage ; oui, la guerre est horrible :
Tous les hommes sont nés de l'Atman éternel ;
Et je veux pour eux tous un bonheur fraternel :

Des haines et du sang, et du sang et des haines !
Se peut-il que l'on ait tant de fiel dans les veines !
De mon char de bataille et de ces champs affreux,
Où les orgueils rivaux se querellent entre eux ;
De la terre, où la riche et la pauvre insolence
S'arrachent un haillon d'indigente opulence,
Et d'un mince fétu de bonheurs décevants
Se disputent les brins hachés par tous les vents ;
De ces tristes séjours, devenus des repaires,
Je monte jusqu'à vous, ô pères de mes pères !
Je viens, ô bienheureux, vous prier de bénir
De tous nos descendants la lignée à venir.

« Je suis un homme encore ; il me faut redescendre,
Je le sais, sur la terre à qui je dois ma cendre ;
Et j'y redescendrai : vos tranquilles splendeurs
Ne pourraient maintenant suffire à mes ardeurs ;
Mais ne renvoyez point l'hôte de l'empyrée
Sans qu'il ait obtenu de votre foi jurée,
O patriarches saints, grâce pour mes enfants :
Ce sont vos héritiers, vos fils que je défends.
Qu'ils se propagent, soit ! oublieux de mon ombre,
Pourvu que leur bonheur s'accroisse avec leur nombre.

« Du pied de la montagne un filet d'eau jaillit :
Sous l'herbe et sous le sable il murmure, il saillit ;
Il s'échappe, il devient rivière ; il sera fleuve,
Jusqu'à ce que de lui l'immense mer s'abreuve :

Qu'ainsi le cours fécond de notre humanité,
De progrès en progrès, vers Dieu soit emporté. »

## V.

L'ombre épique se tait ; le monde fait silence ;
Du grand Joudichthira la voix alors s'élance :
« Frère illustre, disait le fantôme éclatant,
Arrivé comme toi, d'un souffle haletant,
Mes œuvres à la main, l'âme tumultueuse,
Au sommet du Mérou, j'ai vu majestueuse
La forme des esprits et des hommes divins.
Présomptueux voyage ! Efforts ardus et vains !
Il semblait à ma foi que, dans ces hautes sphères
Où j'allais pour revoir et consulter nos pères,
On accourrait en foule au-devant de mes pas ;
Illusion d'orgueil ! Nos parents n'étaient pas
Dans ce ciel, qui dès lors à mon regard avide
S'offrit comme un désert et comme un temple vide.....

« Où donc est ma famille, où sont donc mes aïeux ?
M'écriai-je, éperdu, sous la voûte des cieux.
— Un jour, me répliqua je ne sais quel oracle,
Ils nous appartiendront, sauvés par un miracle :
Mais c'étaient des cœurs durs et des âmes de fer ;
Si tu veux les revoir, cherche-les dans l'enfer. —

« Oui, je visiterai ces habitacles sombres ;
J'irai, dis-je, au milieu des mânes et des ombres ;
Jusqu'au fond de la mort, vivant je descendrai,
Je l'ose à l'instant même ; et je ne reviendrai
De cet abîme obscur, à la vie éclatante,
Dussé-je là souffrir de longs siècles d'attente,
Je ne remonterai sur notre sol humain. —
Yama, protége-moi ! qu'en tenant par la main
Tous les illustres chefs de ma race féconde :
Leur âme est nécessaire à l'avenir du monde.

« Et vers l'obscur séjour où vit l'inanité,
Sur un rayon d'espoir m'étant précipité,
J'ai vécu des douleurs de ce fatal empire
Où sans fin l'agonie empêche qu'on n'expire ;
J'ai ressenti l'enfer et ses tourments affreux,
Ce vertige et ce froid parmi d'atroces feux :
Dans ce gouffre, où la peine et s'entasse et fourmille,
Je me suis reconnu, — j'ai vu notre famille.
Oui, mes pères, vous tous demi-dieux autrefois,
Guerriers et conquérants, législateurs et rois ;
Vous, des tribus en marche ouvriers passés maîtres ;
Héros du jeune monde, ô mes hardis ancêtres,
Je vous ai trouvés là, tous ensemble étendus ;
Mais j'ai prié la mort, et vous m'êtes rendus.
Le jour s'est avec moi glissé dans vos ténèbres ;
Et soudain vous dressant sur vos couches funèbres,

Vous m'avez contemplé d'un long regard ravi :
Je vous ai fait un signe, et vous m'avez suivi.

« Vous êtes revenus des plages ténébreuses,
Où nous dormions en vous pour les ères heureuses,
O chefs de notre race, aïeux de nos aïeux !
Ah ! restez avec nous, demeurez dans nos cieux !
Et que, de nos destins dirigeant la nacelle,
L'étoile de la France à vos fronts étincelle !

## DE LA NON EXISTENCE

# DU WASIUM COMME CORPS SIMPLE

PAR M. J. NICKLÈS.

(Octobre 1863.)

Le wasium a été indiqué par M. Bahr comme existant dans l'orthite de Norwège, dans celle de l'île de Rœnsholm ainsi que dans la gadolinite d'Ytterby. Il s'y trouve à l'état d'oxyde associé à de la silice, de l'alumine, du sesqui-oxyde de fer, de l'yttria, de la cérine, du didyme, de la chaux, du manganèse, et à des traces d'urane, de thorine et de tantale.

Ces minéraux ne renferment guère plus de 1 p. 100 de wasine (oxyde de wasium).

Les propriétés que M. Bahr signale comme caractéristiques du nouveau métal n'offrent, selon nous, aucune particularité nouvelle; de leur examen résulte, au contraire, la certitude que la wasine loin de récéler un corps simple nouveau, n'est qu'un oxyde complexe dont les éléments sont connus; c'est de l'yttria colorée par un peu d'oxyde de didyme ou de terbium.

Donc, le wasium n'est lui-même que de l'yttrium contenant un peu de ses congénères le didyme et le terbium; c'est ce qui résulte du tableau suivant dans lequel, pour faciliter la comparaison, les propriétés signalées comme caractéristiques du wasium, ont été mises en regard de celles qui, sur la foi des observations faites par Gadolin, Eckeberg, Klaproth, Vauquelin, Berzelius, Wœhler, Berlin et Mosander, garantissent l'autonomie de l'yttrium.

| | Wasium. | Yttrium. |
|---|---|---|
| Acide oxalique et oxalates en dissolution acide | Précipité blanc..... | Précipité blanc. |
| Ammoniaque..... | Précipité imparfait. | Précipité imparfaitement (l'yttria n'étant pas insoluble dans les sels ammoniacaux.) |
| Potasse caustique..... | Précipité blanc insoluble dans un excès. | Précipité blanc insoluble dans un excès. |
| Sulfate de potasse.... | Précipité blanc cristallin. | Précipité blanc cristallin. |
| Au chalumeau avec le borax, à la flamme oxydante et à la flamme réductrice. | Perle transparente. | Perle transparente. |
| La perle exposée à la flamme saccadée du chalumeau, devient. | Blanche. | Blanche. |

Il faut ajouter que l'azotate de wasine est de couleur rosée tout comme l'azotate d'yttria quand, comme l'a vu Mosander, ce sel contient du didyme, ou, comme le rappelle Berzelius, il renferme de la terbine.

Que sa dissolution aqueuse fournit par l'évaporation, un précipité gélatineux de même que l'azotate d'yttria, d'après Klaproth.

Que sous l'influence du chlore, du charbon et d'une haute température, il donne un sublimé blanc de chlorure volatil (1), tandis que le caput mortuum retient un chlorure fixe ni plus ni moins que l'yttrium, lequel, selon M. Wœhler, ne se volatilise que partiellement. Dans ces circonstances, une portion persiste dans le résidu, même à une température très-élevée, ce qu'explique très-bien l'observation faite par Berzélius, suivant laquelle le chlorure d'yttrium n'est pas volatil (2).

La ressemblance entre les deux corps est donc parfaite et il est évident que le wasium n'est autre chose que de l'yttrium impur. La couleur brune de son oxyde et la teinte rosée de ses sels permettent d'y soupçonner, de plus, la présence d'un peu de didyme et probablement aussi de terbium, ce satellite de l'yttrium, si

(1) Que M. Bahr considère comme du chlorure de thorium; c'est le résidu fixe qui, selon lui, contiendrait du wasium.

(2) *Traité de Chimie*, 1846, édit. franç., t. II, p. 167 et 170.

difficile à isoler et qui se fait si bien remarquer par la teinte rouge de ses dissolutions salines (1).

---

(1) La validité de ces conclusions vient d'être révoquée en doute dans le *Bulletin de la Société chimique*, p. 530 (décembre 1863). Cependant nous ne voyons rien à y changer et nous les maintiendrons tant qu'on n'aura pas dit en quoi le wasium diffère de l'yttrium. En effet, qu'on le remarque bien, cette différence n'a encore été donnée par personne et dans son Mémoire relatif au wasium, M. Bahr ne dit de ce métal rien qui n'ait déjà été dit de l'yttrium plus ou moins pur.

Ce n'est donc pas être très-exigeant que de demander sur quels faits on se base pour augmenter d'un membre la liste déjà si complète des corps simples. C'est bien le moins qu'on fasse pour le wasium ce qui vient d'être fait pour le thallium et dans l'espèce, cela est d'autant plus nécessaire que si le wasium arrivait à se faire accepter, ce ne pourrait être qu'aux dépens de l'yttrium son congénère. En effet, ce jour-là, l'yttria de Gadolin, de Vauquelin et de Berzélius aura cessé d'exister, car l'yttrium ne sera plus un corps simple mais bien un alliage composé de wasium et d'un yttrium hypothétique.

Si donc le wasium existe, l'histoire de l'yttrium est à refaire ; mais quant à présent, rien ne prouve que cette éventualité soit à craindre.

M. Delafontaine qui connaît à fond les métaux si rares et si ressemblants du groupe yttro-cérique, n'admet pas non plus que le wasium soit un corps simple nouveau, Il pense que le wasium de M. Bahr doit ses réactions caractéristiques à du cérium. (*Arch. des sc. phys. et nat.*, t. XVIII (décembre 1863).

Fig 2

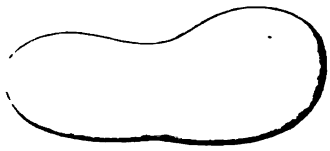

Fig 1

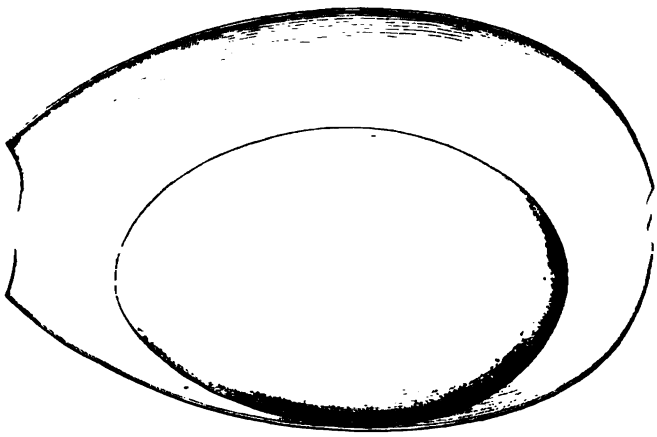

Fig 3

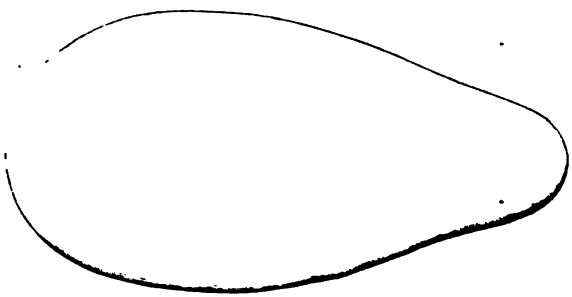

# NOTICE TÉRATOLOGIQUE

SUR

# UN ŒUF DE POULE

## POURVU DE SA COQUILLE

### ET CONTENU DANS UN AUTRE ŒUF ÉGALEMENT POURVU DE SON ENVELOPPE CALCAIRE

PAR D. A. GODRON.

Il n'est pas extrêmement rare de rencontrer des œufs de poule qui contiennent deux vitellus et certaines poules même en produisent presque habituellement. On s'explique facilement cette anomalie, lorsque deux ovules s'échappent à peu près simultanément des capsules de l'ovaire : en arrivant dans l'oviducte, les deux vitellus sont enveloppés par l'albumen et une seule membrane, doublée extérieurement de son enveloppe calcaire, protége le tout.

Mais il est infiniment plus exceptionnel de rencontrer un œuf normal, pourvu de sa coquille, contenu dans un autre œuf également recouvert d'un dépôt calcaire. Les annales de la science n'en ont inventorié jusqu'ici que trois ou quatre exemples, dont l'un est déposé au

musée de Copenhague (1); un second existe dans la collection de M. le baron de Morogues (2) et un troisième au musée zoologique de La Rochelle (3).

Il y a quelques années, mon collègue, M. Nicklès, m'apporta un petit œuf, dont le grand axe mesurait 16 millimètres et le petit 10 seulement. Cet œuf liliputien, parfaitement encroûté de calcaire, s'était échappé d'un œuf de grosseur ordinaire au moment où on cassait ce dernier pour l'employer à un usage culinaire.

La Faculté des Sciences possède, dans ses collections, une pièce bien plus remarquable en ce qu'elle porte avec elle la preuve irrécusable de l'existence d'un œuf complet, de grosseur presque ordinaire, inclus dans un œuf plus grand (4). L'œuf extérieur a la forme d'un ellipsoïde allongé; son grand diamètre est de $0^m,089$ et son épaisseur est de $0^m,055$. Sa coquille

---

(1) Voy. l'*Institut* du 5 février 1862, p. 42.

(2) *Revue et magazin de zoologie*, t. 5 (1853), p. 287. (Notre *figure* 1 indique la coupe longitudinale des deux œufs.)

(3) *Revue et magazin de zoologie*, t. 5 (1853), p. 288.

(4) Ces mêmes collections renferment encore : 1° Un œuf de grosseur ordinaire, pondu par une poule cochinchinoise, et déprimé sur deux faces opposées dans le sens de son petit diamètre, de telle sorte que sa coupe transversale représente une ellipse; 2° Un petit œuf aussi de poule remarquable par une constriction circulaire transversale, qui lui donne presque la forme d'un bissac (*figure* n° 2); 3° Un œuf de la même espèce animale fortement atténué dans une de ses moitiés (*figure* n° 3).

parfaitement organisée est très-mince à ses deux extrémités et la pression des doigts a suffi pour la rompre sur ses deux points ; là se voient deux brèches irrégulièrement circulaires dont l'une mesure $0^m,021$ et l'autre $0^m,005$, par lesquelles l'œuf enveloppant s'est vidé. Ces deux fenêtres accidentelles permettent de voir dans l'intérieur un second œuf à coquille bien formée et présentant à peu près la grosseur ordinaire des œufs de la poule (1). Ses dimensions ne permettent pas de supposer que l'œuf inclus ait pu être introduit dans l'intérieur de l'œuf enveloppant par l'une ou par l'autre des deux ouvertures dont celui-ci est percé, mais du reste sans aucune autre fracture.

Cet œuf monstrueux a été pondu par une poule du pays, à Vandœuvre, près de Nancy, dans le poulailler du garde champêtre. Il a été porté immédiatement à mon parent, M. Buquet, ancien maire de cette commune et ornithologiste distingué, qui a engagé le propriétaire de cette pièce intéressante à la déposer dans les collections de notre Faculté, où les savants pourront vérifier l'exactitude des faits.

---

(1) Le grand axe = $0^m,058$ et le petit axe = 0,037.

SUR

# UNE ALTÉRATION PARTICULIÈRE

DES

# FEUILLES DE ZINC

## EMPLOYÉES DANS LE BATIMENT

PAR M. J. NICKLÈS.

---

(Janvier 1863.)

Des feuilles de zinc employées à recouvrir la charpente du toit d'un bâtiment considérable de Nancy, le palais des Facultés, ont été trouvées rongées et perforées de larges trous après un laps de temps relativement court, 18 mois.

La cause la plus prochaine d'une si prompte altération fut naturellement attribuée à l'impureté du zinc employé. Cette opinion ne m'ayant pas paru fondée, j'ai institué à ce sujet quelques recherches dont voici le résumé :

Les feuilles de zinc en question ne sont pas plus impures que ne l'est, d'ordinaire, le zinc laminé : sur leurs bords, les érosions sont recouvertes d'écailles blanches qui se détachent sous la moindre pression; elles rappellent la céruse en écailles et se composent de carbonate de zinc. Ce dépôt de carbonate de zinc est bordé d'un enduit jaune plus ou moins foncé ayant tous les caractères d'une matière organique. Elle doit provenir du bois de charpente sur lequel la feuille métallique était appliquée et qu'elle devait protéger contre la pluie.

Cette matière organique me semble ici jouer un rôle essentiel : sous l'influence de l'air et de l'humidité, elle s'oxide nécessairement, s'acidifie et attaque, dès lors, sans peine le zinc qui est, comme on sait, un des métaux qui décomposent l'eau en présence des acides.

Aussi, lesdites feuilles de zinc sont-elles attaquées, rongées ou perforées partout où elles *touchent* du bois imparfaitement desséché ou exposé à être mouillé; elles sont, au contraire intactes sur les points où elles ne touchent pas le bois ainsi que sur ceux où ce dernier n'a pas cessé d'être sec.

Le bois de sapin paraît mieux convenir dans ce cas que le bois de chêne à en juger par l'observation. En effet, dans l'édifice dont nous parlons, le zinc est employé sur une grande échelle et sert à revêtir le bois de chêne aussi bien que le bois de sapin; cependant,

les susdites altérations ne se sont produites qu'avec le zinc appliqué sur le chêne tandis que toute sa fraîcheur est restée au zinc revêtissant le sapin.

En établissant des toitures en zinc, il faut donc veiller à ne pas faire reposer ce métal sur du bois de chêne, mais de lui donner pour *substratum*, un bois résineux tel que du sapin.

Il faut croire que l'action altérante que nous attribuons ici, au bois de chêne est connue, depuis longtemps, en construction; d'une part, parce que des accidents du genre qui nous occupe sont, heureusement, rares et de l'autre parce qu'en général, partout où il y a des toitures en zinc, on peut voir celles-ci reposer sur du bois de sapin. J'ai eu occasion de vérifier le fait non-seulement à Nancy, mais aussi à Paris, en Alsace, en Suisse et en Allemagne.

# SUR L'EAU MINÉRALE

## DE VITTEL (Vosges)

Par M. J. NICKLÈS

Vittel, chef-lieu de canton du département des Vosges, doit une partie de sa prospérité à une eau minérale fort estimée et employée avec succès dans le traitement de plusieurs maladies, telles que la gravelle, les calculs biliaires, le catarrhe de la vessie, les engorgements abdominaux, etc. (1). Cette eau minérale sort du Muschelkalk et ne jaillit qu'après avoir traversé le banc de marnes irrisées qui lui est naturellement superposé, et qui constitue le sol des environs.

Le point d'émergence des sources est à environ 4 kilomètres de Contrexéville; il est situé à 336 mètres au-dessus du niveau de la mer (carte de l'État-major).

L'analyse de cette eau a été faite par M. O. Henry, qui trouve entre elle et l'eau minérale de Contrexéville

(1) Pour les détails, nous renvoyons aux deux opuscules que le docteur Petézon a publiés sous ce titre : *Vittel, ses eaux minérales. — Études cliniques sur les maladies traitées aux eaux de Vittel.*

une assez grande analogie tant sous le rapport de la composition chimique que sous celui des propriétés médicales. Toutefois ce savant a reconnu une différence dans les résultats relatifs à la chaux et à la magnésie. L'eau de Vittel contient moins de chaux et plus de magnésie (1,67 de chaux pour 1 de magnésie), tandis que pour l'eau de Contrexéville ce rapport est comme 4CaO : 1MgO.

J'ai reconnu, il y a quelques années, *Mém. de l'Acad. de Stanislas* 1857, p. 118, la présence du fluor dans l'eau minérale de Contrexéville, ainsi que dans celles de Vichy et de Plombières; j'ai vu en même temps, que la première est de beaucoup la plus riche de ce métalloïde peu connu.

J'avais fait cette expérience dans des conditions spéciales, instituées dans le but d'écarter les erreurs qui ne manquent pas de se produire lorsqu'on suit l'ancien procédé d'investigation, procédé qui conduit à des indications de fluor aussi bien avec les matières exemptes de ce métalloïde qu'avec celles qui sont fluorifères.

Toutes les eaux minérales ne contiennent pas de fluor, et les proportions varient considérablement chez celles qui en renferment.

Il était intéressant de savoir comment se comporterait à cet égard l'eau minérale de Vittel. La matière mise à ma disposition était tirée de la *grande Source*, appelée aussi *Source diurétique*, dont le débit est de

5,100 litres par heure. D'après M. Henry, elle donne par litre 1gr.739 de résidu salin dans lequel, avec la potasse, la soude, la chaux et la magnésie, il a reconnu la présence du protoxyde de fer, 0gr.010, de traces de manganèse, d'iode, d'arsenic et de phosphate de chaux.

Je dirai de suite que cette eau contient moins de fluor que les eaux minérales de la région, c'est-à-dire Plombières, Contrexéville, Bussang et Châtenois (Bas-Rhin), et que pour obtenir sur la lame de quartz une marque qui devienne visible sous l'action de l'haleine condensée, il est bon de ne pas opérer sur moins de 25 litres de ce liquide, alors qu'il suffit d'un litre d'eau minérale de Contrexéville ou de Châtenois pour produire une gravure sensible.

Je rappellerai ici que la lame de verre, employée dans l'ancien procédé, doit être remplacée par une lame de quartz, et que l'acide sulfurique avec lequel on se propose de dégager le fluor à l'état d'acide fluorhydrique, doit être préalablement purifié avec soin, c'est-à-dire débarrassé de l'acide fluorhydrique qu'il peut contenir, ainsi que je l'ai fait voir dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, t. XLV, p. 250 et *Mém. Ac. Stan.* 1857, p. 8 et p. 15. Sinon on obtiendra des réactions quand même, par les raisons que j'ai fait connaître *loc. cit.*.

En suivant mes indications, si la lame de quartz est attaquée, on peut être sûr qu'elle l'a été par le fait du

fluor contenu dans la substance à analyser ; sans doute il peut arriver que d'abord on ne perçoive rien sur la lame convenablement débarrassée de l'enduit de cire, mais s'il y a eu du fluor en présence, les caractères tracés avec un stylet de bois ou de corne (et non pas d'acier) ne tarderont pas à apparaître sous l'influence de l'haleine, ainsi que nous l'avons fait voir à l'endroit indiqué plus haut.

En résumé, l'eau minérale de Vittel, du moins celle qui provient de la *grande Source*, est moins riche en fluorures que ne l'est celle de Contrexéville ; c'est là un fait de plus à l'appui de l'observation rapportée plus haut, suivant laquelle elle est aussi, à son grand avantage, bien moins riche en sels calcaires.

# ESSAI

SUR

# LA LANGUE GAULOISE

PAR

M. HEGEWALD

Associé de l'Académie de Stanislas

(Lu à l'Académie dans la séance du 18 décembre 1863)

## Les Déclinaisons et les Noms propres chez les Gaulois.

Les travaux de Zeuss en Allemagne ont démontré que les langues néo-celtiques, qui se divisent en deux branches dont l'une comprend l'irlandais et l'erse, et l'autre le gallois et le bas-breton, ne sont que les débris d'une langue mère où l'élément étranger s'est introduit depuis.

Les langues néo-celtiques ne diffèrent pas plus du gaulois que l'italien, l'espagnol, le portugais et le français ne diffèrent du latin. La preuve de cette grande analogie existe dans l'identité des noms propres gau-

lois et néo-celtiques et dans celle d'un grand nombre d'autres mots; elle existe aussi dans les rapports grammaticaux où l'on trouve que le gaulois était plus riche en formes que les idiomes qui en dérivent.

Je ferai remarquer ici que les désinences des cas gaulois coïncident d'une façon remarquable avec celles qu'on reconnait encore dans l'ancien irlandais. On peut en juger en examinant les différentes désinences des noms propres gaulois dans les inscriptions celtiques.

Le nominatif singulier gaulois en S est donné sur l'inscription de l'autel d'Esus à Paris. On voit sur le huitième bas-relief de l'autel, le taureau du sacrifice (Tarvos en gaulois) sur lequel sont posées trois grues (Tri-Gàranos). L'inscription porte en effet Tarvos Tri Garannos, c'est-à-dire, le taureau au trois grues, et on dit encore dans le pays de Galles, Tarwodd Tri Garanod, ce qui signifie la même chose.

Le nominatif singulier en S, se trouve dans le mot gaulois Toannados, le dieu des ténèbres, le dieu Pluton des Gaulois, dans les formules de Marcellus de Bordeaux; Toa voulait dire ténèbres en ancien celtique.

L'S du nominatif indique l'article. Dis est le premier homme chez les Gaulois, d'après Jules César, quand il dit : « Galli se omnes Dite padre, prognatos », Dis se dit Tis en irlandais.

Le génitif gaulois en I est donné sur l'inscription d'Alise : Martialis Dannotali I-evru Ucvete Socin Celic-

non, en français : Martial, fils de Dannotal a fait ce sanctuaire dans le bois de chênes.

Dannotal, composé des radicaux Dan et Tal, qu'on retrouve en irlandais, est un nom propre gaulois et signifie Front-hardi; Socin veut dire : ce; Celicnon, sanctuaire; c'est Cylch, en gallois.

Je trouve aussi le génitif en I sur l'inscription de Vaison : Ino Dulovi Vivos; en français : Dieu riverain de la vallée, sois béni.

Ino, la rivière divinisée, s'écrit en irlandais Ean, et Inen dans les Monumenta Boica, xxix, 45. Dulovia a pour radical Dul, et Vivos est la forme de l'impératif gaulois en OS. Servius, le commentateur de Virgile, traduit Cœcos Cœsar, par « lâche Cesar » et Marcellus de Bordeaux, donne à Utos le sens de « sors d'ici » c'est Utate au pluriel.

Cependant les Gaulois avaient aussi le génitif en O, car on lit sur l'amulette de Poitiers, (dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*) Aurio Scata Lases; en français : l'ombre flottant du démon.

Le démon s'appelait Auri en gaulois, c'est Awr en gallois. Scata lases répond à Skeud llac, l'ombre flottante, en gallois.

La même désinence en O, se rencontre dans les noms gaulois Canto-rix, le chef de Cent, le Centurion; Cin-geto-rix, le chef de la force armée; et Ver-cingeto-

rix, le généralissime de l'armée. Ver est une particule gauloise qui renforce le sens des mots. Quant à Cinget on retrouve ce mot en irlandais.

Le datif gaulois en U est donné sur l'inscription de Poitiers. On lit sur un menhir : Ratin Brivatiom Fronta Tarbelli Cnos, en français : par le conseil (Ratin) de la bourgade du pont, littéralement de l'assemblage des maisons du pont (Brivatiom) à Fronto (Frontu) fils de Tarbel (Tarbeli Cnos).

La même désinence en U se reconnait sur l'inscription de Dijon : Doiros Segomari I-euru Alisanu, en français : Sylvain, fils de Segomar, a fait (ce sanctuaire) au génie topique d'Alise.

Doiros a pour radical Daire, le bois en irlandais; Segomari, qui est le génitif de Segomar a pour racines Seich, en irlandais : combat, et mar, en irlandais : grand. I-euru veut dire a fait (a consacré) d'après l'opinion de tous les celtisants.

Un vase en terre cuite trouvé à Bourges porte le texte gaulois suivant : Buscilla socio Lega Sit in Alexie Magalu; en français : la bouvière de cette ferme, sise dans le pays d'Alise, a consacré ce vase au dieu champêtre, c'est-à-dire, à Magalu, qui au datif fait Magalu. Le bouvier se dit encore aujourd'hui Buachal en irlandais; sosio est le génitif de Sosin; lega, la ferme, est un substantif en a bref qui a dans les autres cas un à long, comme Arta, la roche, et Alauda, l'alouette.

Les mots gaulois Visumar, l'ornement au pré, c'est-à-dire, le trèfle, et Catu-markas, le coursier au combat, ont le datif en U. On appelle encore aujourd'hui le pré Vaes ou Vis, en Auvergne, et l'ornement s'appelle mar en irlandais. Cat en irlandandais veut dire combat, et Mark, le cheval.

L'accusatif singulier en N, est donné sur l'inscription d'Autun : Licnos Contextos I-euru Anvalonnacu Caneco Sedlon ; en français : Garçonnet le magistrat a élevé au génie protecteur de son verger, ce bel édifice.

Li en irlandais signifie petit, Li-Cnos comporte le sens de petit Garçon ou de Garçonnet, comme nom propre. Le radical irlandais Teacht, justice, se reconnait dans le substantif gaulois Contextos, le magistrat; Anavalacon est le nominatif d'Anvalannacu et se compose d'Anvallon, aujourd'hui Avallon, le verger, et Acon celui qui le protége, qui le surveille. Caneco a pour racine Cain, beau, qui s'écrit Cain en irlandais ; et Sed, le radical de Sedlon, existe dans toutes les langues néo-celtiques.

Le nominatif pluriel en I est indiqué par la légende KAAEAY sur une médaille gauloise trouvée à Huningue près de Bâle, Kaledi a au nominatif singulier, Kaled, qui veut dire le brave, ou le héros. Les Germains ont prononcé ce mot Helid qui est devenu Held, le héros, en allemand moderne. Les langues néo-celtiques possèdent le radical Kaled avec le sens que je viens d'inquer.

César dit que les Gaulois s'appelaient eux-mêmes Celtae ce qui est la prononciation latine de Kaledi.

La désinence en I est donné dans les noms propres suivants :

Carmani, les hommes armés, les Germains.

Allmani, les hommes étrangers, les Allemands.

Cumbri, les habitants des basses terres, les Cimbres.

Ambacti, les auxiliaires, et

Morini, les habitants sur les bords de la mer, c'est-à-dire les Morins.

Les noms propres Druida, les hommes du culte du chêne, et Bolga, les combattants ou les Belges, ont la désinence en A.

Cette désinence était commune aux langues celtiques et germaniques.

Le gaulois possédait aussi un nominatif pluriel terminant en ES dans Eurises, les ouvriers, qui a Euris au singulier (sur l'autel d'Esus à Paris), et dans Combennos, les compagnons de voyage (mot cité par Festus) et qui a au singulier Combennon.

Dans les auteurs latins on rencontre plusieurs noms de peuples se terminant en ones comme par exemple Teutones, ce qui signifie en gaulois les hommes du pays, les indigènes; ou Pictones, les hommes des hauteurs. Cette terminaison représente le pluriel gaulois de on, qui désignait l'homme et on disait ona au féminin. Parfois on employait *an* au lieu de *on*, comme

dans Rican (Richhomme), sur une médaille gauloise de Duchalais, *an* faisait *ani* au pluriel. Exemples : Senani ou les Anciens, sur un des bas-reliefs de l'autel d'Esus ; Brigani, les montagnards, dans Pline, l. m.

Le génitif pluriel en gaulois avait comme désinence la lettre M, et le datif la lettre S. Ratin Brivatiom, par le conseil de la bourgade du Pont, dans l'inscription de Poitiers, ensuite Senaniè Oillom, au sénat des lettrés, sur l'inscription de l'autel d'Esus. Oillom est le datif pluriel de Ouilli, les lettrés, les inspirés qui fait Filli, en irlandais.

Le datif pluriel en S, est donné sur l'inscription de Vidy où Sulvis pour Sulevis veut dire aux Sylphes, aux divinités du bon regard, qui s'écrit Sùl en néo-celtique et Sol dans le nom de Solimara, la déesse au regard divin, sur l'inscription de Bourges.

L'accusatif pluriel en AS est indiqué dans le mot Linconas sur l'inscription d'Alise (Orelli), le nominatif pluriel en est Lincones, les habitants des marais.

Cela posé, il sera facile d'expliquer les noms propres composites.

Et d'abord, les Gaulois ne portaient originairement qu'un prénom suivi du nom du père au génitif, d'après les inscriptions, allongé du patronymique Cnos, fils.

Pour éviter cependant l'ambiguité on ajoutait un surnom au sien propre et ce nom propre exprimait le

plus souvent un mérite personnel, comme l'attestent les noms gaulois cités par Jules César.

Catamantaloeidis, expliqué par les radicaux celtiques voulait dire le rempart du peuple. Cata-mantala, le mur de défense, le rempart, et Oedis, parfait.

Convictolitavis, le client du grand conseil. César appelle ainsi un jeune homme de haute distinction que les Druides choisirent pour occuper une charge élevée dans l'état. Convict signifie conseil en gaulois, c'est encore Convect en cornique, Convictolita, du grand conseil, d'après Tite-Live, qui dit que Lita voulait dire grand en gaulois, Convictolita-vis, le client du grand conseil.

Conconnectodun était le chef de la conspiration de Cennabon ou Orléans. Conconnecto est le génitif gaulois de Conconnect, qui s'écrit Conconnid en irlandais (la conspiration) et Dûn, comporte le sens de chef en gaulois et en irlandais.

Vergobret voulait dire premier président; Cobret le sénat, Vercobret, le premier du sénat. Ver exprimait la supériorité dans les noms composites.

Vercassivellanos, parent de Vercingetorix, portait le surnom le vaillant (Vellanos), du combat (Cassi), par excellence (Ver). On rencontre le nom Vellanos (le vaillant) sur l'inscription gauloise de Nimes.

On reconnait la désinence du génitif en O dans les noms d'Orgetorix, seigneur helvétien, qui forma le

dessein de s'emparer, par un coup de main, de l'autorité suprême de la Gaule celtique, et de Dubnorix, frère de Diviciac, qui amena les hostilités entre les Séquanais et les Eduens, en imposant un nouveau droit de péage sur la Saône. Orget, formé comme Cinget, voulait dire la force invincible, car la racine Earg, invincible, existe encore en irlandais, Orgeto-rix signifiait donc le chef de l'armée invincible. Dubnorix, expliqué par les radicaux celtiques, répondait au titre de maître des eaux.

Les Celtisants reconnaissent les racines irlandaises Gath (sage), Brain (roi), Cing (fort), Gobhan (forgeron), Treun (fort), Nœbi (petit), Mag (jeune), Mat (bon), Seich (victoire), dans les noms propres gaulois suivants :

Ambigat ou Lesage, cité par Tite-Live.

Brennos ou Leroy, id.

Gabanit ou Lefevre, cité par César.

Cinget ou Lefort, cité sur une inscription de Genève.

Tranton ou Forthomme sur une inscription gauloise de la Pannonie.

Nabi ou Petit, nom d'un potier de Rigola.

Magal ou Lejeune, ami d'Annibal, mentionné par Tite-Live.

Matto ou Lebon, sur une inscription de la Suisse (Mommsen),

Sigovèse ou Victor, cité par Tite-Live.

Le surnom désignait parfois la localité, le pays d'où était originaire celui qui le portait, exemples :

Magon, répond au nom Champenois, Monumenta Boica, 14.

Brigo, à Collineau, inscript. du Bas-Rhin publ. par Steiner, 544.

Elviomar, à Grandbois, sur une médaille gauloise de Duchalais.

Dalfin, à Montanus ou Montagne, dont nous avons fait Dauphin. Dalpennia la région montueuse, le haut-plateau, était l'ancien nom gaulois du Dauphiné.

La finale patronymique ACON, latinisé en ACUS, indiquait l'état d'une personne dans Divitiacon, le théologien, celui qui s'occupe de la théologie, Divitia en gaulois ; et dans Durnacon ou Durnacus, le pugilateur, littéralement le poing (Durn), habile (Acon), nom cité par Duchalais.

Les noms patronymiques était communs aux deux sexes, mais ils n'étaient pas héréditaires. Pour indiquer la descendance on avait l'habitude de mettre gen, gena, gnat, gnata, après le nom, ex. : Camulogen, fils de Camul, cité par César ; Camulognata, fille de Camul, sur les vases de Berthonville.

Les surnoms spécialement propres aux femmes retraçaient leurs qualités et leurs perfections : Carilla, la bien aimée, sur une inscription de Meylan dans l'Isère ; Celtilla, l'héroïne, sur une inscription de Miro-

mar (Bouches-du-Rhône); Dagania, l'ange de bonté, car Dagh signifie bienveillant, d'une extrême bonté, en irlandais, sur une inscription du Bas-Rhin (Steiner). Joba répond au nom d'Agathe, Cella à celui de Blanche, Aïa à celui de Sophie et Bodica à celui de Victoria. Les auteurs romains ont écrit ce nom Boadica, mais c'est une méprise de leur part.

Sous la domination romaine on s'empressait d'adopter des noms romains, et l'usage de porter des noms gaulois se perdait peu à peu comme on voit par la généalogie de C. J. Rufus, sur l'arc de triomphe de Saintes, où le petit-fils accuse son origine gauloise par un surnom celtique, mais l'arrière-petit-fils n'a plus que des noms latins. Cela nous explique pourquoi il y a si peu de familles françaises qui portent des noms gaulois.

Les noms propres des divinités gauloises nous révèlent le système qu'avaient adopté les Druides, d'imprimer un caractère sacré à la nature et de diviniser, pour ainsi dire, ses phénomènes. Circio, en gaulois, le vent, en gallois Kyrch, peut se comparer à Eole; Belen, en gaulois, le soleil, en irlandais, Beal, à Apollon; Nertha, dans les langues néo-celtiques, la force productive, à Cérès; Taranis, en gaulois, le tonnerre, en irlandais, Torin, et en gallois, Taran, à Jupiter tonnant.

On peut encore comparer Belisana, la déesse cé-

leste à Minerve, car on regardait Belisana comme l'inventrice des arts; Nemetona, en gaulois, la déesse de la forêt sacrée, Noam, en irlandais, à Diane et Divona, chantée par Ausone à Castalie.

Les noms propres des lieux se lient naturellement à ceux des hommes; les uns et les autres offrent les désinences qui font reconnaitre les cas gaulois. Nous avons dans Argentorat, le génitif en O. En gaulois, Argent, un filet d'eau, c'est Earcan, en irlandais; Kat, une enceinte fortifiée. Strasbourg s'appelait aussi en gaulois le fort sur l'Ill, Argento-rat. Paris pris de sa position le nom de Luco-tetia, la bourgade du marais.

Le génitif en I est donné dans Magunti-acon, Mayence, c'est-à-dire, le domaine consacré, (Acon) de Magunt, du génie bienfaisant de Matti-acon, aujourd'hui Wiesbade. Et le datif est donné dans Bratùspant, la vallée à la source, cité par César (entre Beaùvoir, Verdevil et Caply).

Il est aussi digne de remarque que les noms propres des fleuves et des rivières de la Gaule s'expliquent par les radicaux irlandais et qu'un vieux Gaulois, revenu de l'autre monde, les reconnaîtrait encore aujourd'hui, malgré les modifications que le temps a apporté dans leur prononciation.

Le Cher s'appelait Caris, l'impétueux; Càr en irlandais.

L'Ain se nommait Dan, le rapide ; même mot en irlandais.

La Garonne, Garumna, contracté de Garu-aven ; le courant rapide, chez les Néo-Celtes.

La Dordogne, Dordon, l'eau profonde ; chez les Néo-Celtes.

La Loire, Liger, le fleuve aux débordements, car Ligh signifie débordement en irlandais.

La Meuse, Mosa, l'eau qui coule vite ; Mos en irlandais.

Le Rhône, Rhodan, le fleuve à la course rapide ; même sens en irlandais.

Le nom de la Seine est contracté de Seghana, l'eau impétueuse, en néo-celtique, car ce nom fut donné d'abord à la Haute-Seine, ensuite au fleuve tout entier.

Les montagnes aux pieds desquelles les Gaulois établirent leurs demeures, portent aussi des noms pris dans leurs langues et dont le sens s'explique par les racines irlandaises. Le nom des Alpes comporte la signification de Hauts-Sommets ; des Vosges de Forêt-Vierge (Fosach en irlandais) ; du Jura, de Forêt de frontière (Jaraos en irlandais) ; du Cantal, de massif de rochers (Cantaille en irlandais).

Les Gaulois se nommaient, comme il a été dit, Caleti ou les Héros, mais leur confédération s'appelait Gallia, ce qui veut dire, d'après son radical irlandais Confédération militaire : les Galli, dans cette langue,

sont les guerriers, et Gallia est la terre des guerriers. Les Germains ont converti le G gaulois en W, et ils prononçaient Gallia comme Walia, et un Walahisk ou Welsch, était chez eux, un Gaulois, un homme de la Gaule,

On voit par ces conclusions que l'étude des noms propres peut faire jaillir une nouvelle lumière sur l'histoire des Gaulois, et contribuer à lever un coin du voile qui couvre encore les origines nationales.

DE

# LA PHILOSOPHIE MORALE

DE

# PÉTRARQUE;

## ÉTUDE SUR LE TRAITÉ INTITULÉ :

« **De contemptu mundi colloquiorum liber, quem secretum suum inscripsit,** »

PAR M. MAGGIOLO.

---

Il y a 22 ans, que j'avais l'honneur, en présence des anciens de votre docte compagnie, de lire dans cette même enceinte, une étude intitulée : « *Quelques mots sur François Pétrarque* » qu'une reine célèbre appelait, avec raison, le très-grand philosophe, le très-grand amoureux et le très-grand poëte. Je vous exposais alors, avec un enthousiasme de jeune homme, le charme de cette poésie suave, qui a fait de Pétrarque le chantre inspiré de l'amour chaste et pur, de cet amour des

âmes, qui *triomphe de la mort et qui a le secret de la tombe et de l'éternité*. Aujourd'hui que mes cheveux, pour parler le langage de mon poëte, ont changé de couleur, que j'ai *longtemps navigué sur les vagues agitées de la vie*, je n'ai rien perdu de mon admiration, et c'est avec un religieux respect que je récite encore ces cantiques sublimes, où « *Laure conduit, par la main, vers Dieu, son Seigneur, cet amant fidèle, qui, la tête courbée, lui demande humblement qu'Elle lui permette de rester là-haut à contempler son visage.* »

*Volando tanto su nel bel sereno*
*Ch'i' veggia il mio signore et la mia Donna!*

Et encore :

*Allor m'inchino,*
*Pregando umilmente che consenta,*
*Ch'i'stii a veder e l'uno e l'altro volto.*

Cependant, j'ai hâte de le dire, Pétrarque n'est pas seulement le poëte de l'amour, il est encore et surtout un philosophe, et c'est à la philosophie morale qu'il consacra presque entièrement sa vie : il l'affirme lui-même. « *Ingenio fui æquo potius quam acuto, ad omne bonum et salubre studium, sed ad moralem præcipue philosophiam et poesiam apto. (Epist.*

*ad post.)* Ce n'est pas sans raison, Messieurs, que Pétrarque, dans son génie, associe la philosophie morale à la poésie; nous savons tous aujourd'hui que la plus belle poésie est celle qui exprime les tourments mystérieux de l'âme humaine devant les questions de sa destinée. La destinée de l'homme, voilà l'éternel sujet de la lyre du poëte, soit qu'il pleure, dans ses inimitables sonnets, « cette charmante et glorieuse dame, qui n'est plus qu'un pur esprit, » soit que dans ses immortelles canzoni, il fasse vibrer les mots de liberté et de patrie, soit enfin que, dans ses formules scolastiques, il nous révèle les mystères de la vie et de la mort. Pétrarque a résumé, en l'élevant à sa plus haute puissance, tout le mouvement de la poésie lyrique et de la philosophie morale au moyen âge. « Il a, dit Schlegel, éclipsé ses devanciers, non-seulement par les charmes du style et de la versification, mais parce qu'il réunit une ardeur passionnée avec la pureté des sentiments les plus exaltés et la courtoisie chevaleresque des troubadours, avec la profondeur d'un solitaire contemplatif. »

Si nous en croyons un critique peu bienveillant, Surrey, de la famille des Norfolck, popularisa, dans la froide Angleterre, « les sentiments raffinés et la métaphysique subtile de Pétrarque. » Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que ses ingénieux sonnets, expression la plus délicate et la plus achevée du génie italien,

sympathie est plus forte entre des âmes que des souffrances analogues rapprochent davantage. Sous ce rapport, Pétrarque ne saurait nous être indifférent; âme d'élite, pleine de nobles instincts, il est entraîné toujours vers un idéal de poésie, de bonheur et d'amour; toute sa vie il poursuit des ombres; trompé dans ses espérances les plus chères, frappé dans ses plus douces affections, il survit à tout ce qu'il aimait. « Ce n'est pas Dante, mais plutôt son ombre plus pâle et plus douce toujours conduite par Virgile et se faisant de la poésie antique un Elysée. » Instruit par les plus amères déceptions, il se prend de haine pour son siècle, siècle indocile et aveugle qui refuse d'entendre la voix du passé et ferme les yeux à l'éclat des beaux exemples que leur offre la vénérable antiquité. Elève de la scolastique, il en repousse les arides formules quoiqu'elles se soient infiltrées dans ses habitudes littéraires et philosophiques.

Adorateur de la beauté, il la recherche partout où elle se rencontre, il étudie avec ardeur les œuvres immortelles du génie antique, il nous l'apprend lui-même dans une lettre où il épanche les secrets de son âme. « *Una inexplebilis cupiditas me tenet, quam frenare hactenus nec potui, nec certe volui... libris satiari nequeo...* » C'est pour découvrir de nouveaux manuscrits qu'il consume sa vie en de longs et pénibles voyages, en France, en Flandre, en Allemagne et en

Italie : « *Vita pene omnis in peregrinationibus fuit*, il écrit à ses amis d'Angleterre et d'Espagne pour les conjurer avec instances de fouiller les armoires des religieux... *Religiosorum armoria evolvant, cæterorumque studiosorum hominum*, peut-être y trouveront-ils quelques-uns de ces trésors cachés, qui peuvent seuls donner à l'homme le véritable bonheur... *Aurum argentum, gemmæ, purpuræ vestes, marmoreæ domus, cultus ager, pictæ tabulæ, phaleratus sonipes, cætera que mutam habent et superficialem voluptatem, libri medulliter delectant, colloquuntur, consulunt, quadam nobis atque arguta familiaritate juuguntur...* » J'ai des amis dont la société est délicieuse pour moi, ils sont de tous pays et de tous les siècles, distingués à la guerre, dans la robe et dans les lettres, ils sont aisés à vivre et toujours à mes ordres. Je les fais venir quand je veux, je les renvoie de même, ils n'ont jamais d'humeur et répondent toujours à mes questions... les uns m'enseignent à bien vivre, les autres à bien mourir, il y en a qui disposent mon âme à tout souffrir, à ne rien désirer, à se connaître elle-même... Pour tant de services, il ne me demandent qu'une chambre bien close dans un coin de ma petite maison, où ils soient à l'abri de leurs ennemis... Avec quel légitime orgueil il parle de sa bibliothèque qu'il lègue à la république de Venise ? il possédait plus de seize volumes de Platon, qu'il aimait,

comme saint Bonaventure, avec une sorte de piété filiale... *sexdecim vel eo amplius Platonis libros domi habeo... si non credunt, veniant et videant. Bibliotheca nostra non illiterata quidem...* Un jour, on lui écrit de Vaucluse, en 1354, que sa maison a été pillée par des voleurs, mais que ses livres ont été respectés, il se console facilement, puisque *la noble proie* n'est pas tombée en de serviles mains...

L'antiquité, cependant, malgré ses belles doctrines morales est impuissante à satisfaire complétement son âme, elle laisse un vide dans son cœur, car il réprouve avec toute la foi d'un chrétien la plupart des solutions qu'elle a données sur les problèmes de la destinée de l'homme.

Il avait entendu, dans l'École, les querelles des Nominalistes et des Réalistes, et il les jugeait en ces termes : « Que de vanités et de chimères dans ces disputes? Quels fruits en retirent et la jeunesse et nos vieillards? En est-on plus habile et meilleur pour avoir longtemps contesté sur les universaux, sur les noms analogues, sur le principe des différences individuelles, sur l'infini actuel, sur les *hæccitès*... moi-même qui me suis attaché sérieusement à ces matières, j'avoue que je n'ai rien pu y comprendre, et certes je ne rougis pas de mon ignorance, car ceux qui se piquent de les entendre, n'en savent pas plus que moi... »

Et cependant, le fonds de ces querelles qui, pen-

dant trois siècles, agitèrent la scolastique, n'était pas frivole, il s'agissait des deux méthodes qui ont, à toutes les époques de l'humanité, divisé les philosophes, l'analytique et la synthétique. Les partisans des nominaux défendaient l'individualité, que ceux des universaux faisaient disparaître dans les idées générales. D'ailleurs, Pétrarque expose bien dans l'un de ses traités, *de sud ipsius atque multorum ignorantia,* l'état de la philosophie au quatorzième siècle. je cite textuellement :

*Ubi implumes alas vento aperit humana superbiæ, quot quamque ridiculæ philosophantium vanitates? Quanta oppositionum contrarietas? Quanta pertinacia? Quanta protervia? Qui sectarum numerus? Quænam bella? Quanta rerum ambiguitas? Quæ verborum perplexitas? Quam profundæ quam que inaccessibiles veri latebræ, quot insidiæ sophistarum?*

Au milieu de nos doutes, de nos incertitudes, de nos alarmes, une foi profonde dans l'avenir nous soutient, nous nous consolons des misères présentes par l'espoir que les efforts actuels profiteront à l'humanité et lui prépareront des jours plus sereins. Mais, au quatorzième siècle alors que l'opinion d'une décadence continue semble s'accorder le mieux avec l'expérience, qui eut osé porter ses regards vers l'avenir? *Dies peregrinationis meæ parvi sunt et mali et dum respicio ad ætatis nostræ mores, nihil melius in futurum spero, sicut*

*ait satyricus, omne in præcipiti vitium stetit.* (Ep. Ill. Sen. lib. XV).

Mon but n'est pas dans cette étude d'apprécier le nombre et la valeur des œuvres philosophiques de Pétrarque, je l'ai fait ailleurs dans l'examen des dialogues intitulés : *de vera sapientia*; je me bornerai à vous dire dans qu'elles circonstances il écrivit son premier traité : *de contemptu mundi*, et à vous signaler, avec le caractère général de ses doctrines, le spectacle curieux que nous présente une âme comme la sienne aux prises avec elle-même. En lui, le poëte, le citoyen, l'érudit, le philosophe, le chrétien luttent ensemble, le chrétien l'emporte; c'est le triomphe de la foi éclairant de ses rayons divins l'intelligence et la raison humaine. Mais à quelles conditions le christianisme remplira-t-il son âme inquiète de cette lumière, de cette paix et de cette joie qu'il poursuit sans relâche? C'est qu'il dépouillera les langes de l'Ecole, qu'il renoncera à la scolastique, cette philosophie présomptueuse qui prétend résoudre toutes les questions, par des formules invariables et précises, qui ne laisse rien à l'imagination, rien au sentiment, rien au cœur. Aristote, que Dante appelle tour à tour, il *'glorioso filosofo, al quale la natura più aperse li suoi secreti,.... Il maestro di color che sanno..... Il maestro de filosofi.... Il maestro dell'umana ragione,* ne peut asservir aux lois de sa dialectique sévère, aux entraves

de ses termes techniques, de ses classifications nombreuses et symétriques cette âme enthousiaste, douée d'une merveilleuse puissance d'intuition, que les belles théories du divin *Platon*, expliquées et sanctifiées par saint Augustin, ont entièrement subjuguée. Une brillante synthèse, des idées à priori conviennent bien mieux à ce pur enfant de gloire et de lumière :

> Que d'un souffle choisi, Dieu voulut animer,
> Et qu'il fit pour chanter, pour croire et pour aimer!

La philosophie de Pétrarque, c'est l'aspiration constante de l'âme vers l'inconnu, c'est la recherche d'un idéal de beauté, de science, de vertu, de bonheur, qui recule à mesure, qu'on s'en approche davantage, qui est toujours assez prêt pour nous attirer, nous ravir d'admiration, mais jamais assez pour se laisser saisir en quelque sorte et profaner.

Pétrarque appartient à ce mysticisme psychologique, que M. Cousin a si justement désigné sous le nom de mysticisme orthodoxe de la foi ancienne et de l'église; il eut la gloire de préparer la chute de la philosophie scolastique en donnant une direction nouvelle aux esprits, en rouvrant au génie la carrière de l'éloquence si longtemps abandonnée, en opposant au jargon barbare des écoles, les accords d'une poésie harmonieuse, aux arides discussions des sophistes, le langage d'une

sensibilité exquise et les belles maximes d'une morale généreuse.

En 1343, c'est-à-dire dans la 39e année de sa vie, Pétrarque composa le premier de ses traités philosophiques intitulé : *Francisci Petrarchæ de contemptu mundi, quem secretum suum inscripsit...* C'était, comme parle Dante, au milieu du chemin de sa vie, *ad quadragesimum annum appropinquans....* Le poëte a perdu ses illusions, le laurier du Capitole n'a produit que des fruits amers... *Hæc mihi laurea nihil scientiæ, plurimum vero quæsidit invidiæ...* L'amant et l'ami ont été frappés dans leurs plus chères affections, une année fatale, *annus pestilens,* a ravi au monde des trésors que rien ne saurait remplacer... Le politique a vu s'évanouir ses beaux rêves de liberté et de progrès social ; ce Tribun du peuple romain auquel il a écrit une lettre si touchante *de capessenda libertate*, a souillé ses mains dans le sang, *le bon état* a fait regretter les plus mauvais jours de la tyrannie ! Les deux puissances de la terre, la Papauté et l'Empire ont abandonné les sentiers de la justice et de la vérité... Pétrarque lui-même a oublié ses chastes amours pour des voluptés coupables, les quatre passions dont parle divinement Virgile lui ont enlevé le calme et la paix. *Divinitus attigisse videtur Virgilius ubi ait :*

> Hinc metuunt, cupiunt que dolent, gaudent que nec auras
> Respiciunt, clausæ tenebris et carcere cæco...

La naissance d'une fille Francesca a contristé son âme si chrétienne; déjà en 1337, il avait eu un fils qu'il nomma Jean. Jamais il ne désigna cet enfant que par ces mots : *meus adolescens*; aussi les Biographes ne soupçonnèrent-ils pas son existence jusqu'au jour où l'abbé de Sade découvrit dans les registres de Clément VI le bref qui l'autorisait, malgré sa naissance, *de soluto et soluta*, à entrer dans les ordres sacrés. Il se trouvait donc, comme il le raconte lui-même, à l'un de ces moments solennels où l'homme se prend à réfléchir sur sa destinée... *Nemo tam demens est nisi sit idem prorsus insanus, cui non interdam occurrat propriæ fragilitatis conditio...* Le sommeil ne venait plus fermer sa paupière, lorsqu'une Vierge d'une beauté divine, la Vérité, se présenta à lui... *Altonito mihi quidem et sæpissime cogitanti qualiter in hanc vitam intrassem, qualiter ve forem egressurus, contigit nuper ut non sicut ægros animos solet somnus opprimere, sed anxium et pervigilem mulier quædam inenarrabilis claritatis et luminis... me stupentem adversus radios quos oculorum ejus sol fundebat, non audentem oculos attollere, sic alloqueretur* : « Assez longtemps, dit-elle, tu as fixé la terre de tes yeux aveuglés; j'ai eu pitié de tes erreurs, je suis descendue vers toi pour te porter secours, regarde le ciel, c'est là que tu trouveras des joies pures et ineffables.

Pétrarque d'abord est frappé de stupeur, il tremble,

il a recours à son Maître... *His ergo auditis Maronis illud tremulo vix ore respondi: o quam te memorem Virgo...* Rassuré bientôt par la douce voix de Celle à qui ses mains poétiques avaient élevé, avec art, sur le sommet de l'Atlas, dans son poëme de l'Afrique, un palais magnifique... *Mirabili artificio ac poeticis, ut proprie dicam, manibus...* Il osa sans crainte contempler ce délicieux visage.

La vérité n'était pas seule, un vieillard vénérable l'accompagnait. *Virum juxta grandævum ac multa majestate venerandum video*; il n'a pas besoin de demander son nom, son cœur l'a deviné... *Non fuit necesse nomen percunctari... religiosus aspectus, frons modesta, graves oculi, sobrius incessus, habitus sacer sed romana facundia gloriosissimi patris Augustini quoddam satis apertum indicium præferebat.* Cher Augustin, ajouta-t-elle, voici un homme qui eut toujours pour toi la plus tendre vénération, regarde combien est dangereux le mal qui déjà le conduit sur les bords d'un abime, qu'il ne voit pas, viens à son aide. Laisse pour quelques instants tes sublimes contemplations, viens guérir par ta douce éloquence, ô excellent médecin des âmes, ce malade, qui éprouve les douleurs, que tu ressentis aux jours de ton exil, il recevra avec amour la parole d'un maître bien-aimé. » O mon guide, ô mon conseil, ô ma souveraine, reprit le Docteur de la grâce, depuis

bien longtemps j'affectionne cet infortuné, dont je connais les mortelles langueurs et c'est avec joie que j'obéis à vos ordres. »

En parlant ainsi, il regardait amoureusement Pétrarque et l'embrassait comme un bon père; ils se retirèrent ensuite dans un lieu tranquille, loin du bruit et de la foule, et leur conversation dura trois jours, sous les yeux de la vérité, qui se tenait silencieuse à les écouter. On y parla beaucoup contre les mœurs du siècle, mais ce qui frappa le plus notre philosophe, ce fut ce qui le concernait en particulier. Aussi, il résolut d'écrire ces dialogues, non pour accroître le nombre de ses ouvrages, non pour acquérir plus de renommée, mais pour goûter, chaque fois qu'il pourrait les relire, la suavité et le bonheur qu'ils lui avaient jadis procurés. « Pour toi, mon petit livre, » dit-il dans sa préface, tu te contenteras de rester avec » moi seul, tu fuiras les assemblées des hommes, tu te » souviendras de ton originé et de ton nom, car tu es » mon secret, *secretum meum*, et c'est ainsi qu'on t'ap- » pellera. Lorsque désormais je méditerai les hautes pen- » sées que j'ai négligées trop longtemps, tu me rediras » en silence ce que tu as retenu de cet entretien si doux » pour moi. »

Ce traité est divisé en trois dialogues ; le premier prépare la conversion de Pétrarque. Si le trouble intérieur qui l'agite, si les larmes dont il arrose sa

couche solitaire, si l'effroi qu'il ressent à la pensée de la mort, ont été stériles jusqu'à ce jour, c'est que son esprit est trop occupé des choses de la terre, il est en proie à une trop grande agitation, il ne se connait pas lui-même, il ne connait pas ses devoirs. Pourquoi ne pas consacrer à la connaissance de soi-même cette curieuse recherche des vanités du siècle; est-ce que la science de l'homme n'est pas une condition essentielle pour atteindre le but véritable de la philosophie? Ne faut-il pas abandonner les routes frayées par la foule pour explorer la conscience et découvrir les faits intimes de l'âme par le moyen de l'analyse? *per discretionem.* Il déteste ses fautes, mais il ne se corrige pas, il reconnaît les voies tortueuses de l'erreur, mais il ne les quitte pas, il craint le danger, mais il ne le fuit pas. Cependant un symptôme favorable s'est manifesté chez le malade, il suivra l'exemple de son maître, car il n'a pas oublié le figuier salutaire à l'ombre duquel la miraculeuse transformation s'est accomplie.., *ego sub quadam fici arbore stravi me nescio quomodo et dimisi habenas lacrymis...* Pétrarque aussi verse des larmes et il espère sa guérison de Celui qui jette un regard d'amour sur le cœur contrit et humilié... il adresse au Seigneur Jésus cette prière du Poëte : *Jesu, fer opem eripe me his invicte malis,*

Da dextram misero et tecum me tolle per undas
Sedibus ut saltem placidis in morte quiescam.

Dans le deuxième dialogue, Augustin énumère tous les maux qui assiégent l'âme de Pétrarque et le chrétien avoue ses fautes avec une douleur profonde et une admirable candeur. Le désespoir, la superbe, l'avarice, l'ambition, la luxure, l'accidia surtout, telles sont les pestes dont il a subi la fatale influence... *Habet te fanesta quœdam pestis animi quam accidiam moderni, veleres ægritudinem vocant...* Ecoutons le récit des ravages de cette maladie cruelle qui fut au moyen âge celle des âmes d'élite, et qui dans nos jours d'incertitudes et de doute compte aussi de nombreuses victimes : *Hœc autem pestis tam tenaciter me arripit interdum ut integros dies noctes que illigatum torqueat, quod mihi tempus non lucis aut vitæ sed tartareæ noctis et acerbissimæ mortis instar est, et (qui supremus miseriarum cumulus dici potest), sic laboribus et doloribus pascor, arcta quadam cum voluptate, ut invitus avellar.*

L'envie, la gourmandise, la colère n'ont fait aucune blessure à son âme. « *Ego autem tenui victu et cibis vulgaribus vitam egi lœtius quam cum exquisitissimis dapibus... convivia semper mihi displicuerunt.* » Le philosophe a étudié et reconnu l'état de son âme, il a dépouillé l'orgueil et revêtu l'humilité, *operosa humilitas,* il laisse de côté la discussion des mystères qu'il est impossible à l'homme de sonder, pour s'entretenir sans cesse de ces devoirs et de la loi morale...

il s'irrite contre ce naturalisme impie qui dirige la philosophie de son époque vers les questions d'histoire naturelle les plus bizarres et surtout contre les doctrines d'Averroès... *Contra canem illum rabidum Averroim, qui furore actus infando, contra dominum suum Christum latrat....* Quelle franchise, quelle bonne foi dans cette confession? Nul homme dit l'abbé de Sade, ne découvrit avec une plus parfaite humilité les replis cachés de sa conscience. J'ajouterai avec Baldelli, qu'il est loin de ressembler à un philosophe moderne qui se vante sans pudeur du mal qu'il a fait et qui ose même espérer que le monde admirera et l'ingratitude et le vol et la farouche misanthropie.

Le troisième dialogue est le plus intéressant, il contient deux choses très-importantes : *l'Histoire véritable des amours de Pétrarque* et la cause du changement qui va s'opérer dans la direction de ses études et dans la conduite de sa vie. J'ai traité ailleurs de ce pur et mystérieux amour que le poëte a chanté dans plus de trois cents sonnets : *in vita e in morte di Madonna Laura,* je craindrais ici d'abuser du temps qui m'est accordé, mais on a le droit de s'étonner après avoir lu des aveux si naïfs et si vrais, des conjectures étranges que l'on a formées sur Laure, et sur la réalité comme sur la nature des sentiments qu'elle inspira au Poëte. L'amour de Pétrarque pour Laure fut un amour religieux et enthousiaste, tel que le divin

Platon l'a supposé comme formant le lien entre les belles âmes... *Non tam corpus amasse quam animam... quo illa magis in ætate progressa est eo firmior in opinione permansi et si enim visibiliter flos tractu temporit languescceret, animi decus augebatur.* La manière positive dont il en parle dans une œuvre sérieuse et complétement étrangère aux fictions de la poésie doit suffire à dissiper tous les doutes.

La pensée de la mort bien méditée lui montrera la voie qui conduit au salut, elle lui fera apprécier à sa juste valeur les choses périssables qui l'ont séduit... il aimera la gloire, mais la gloire qui est l'ombre de la vertu..., il recherchera la science, mais la science qui affaiblit l'empire des passions qui enlèvent le calme et la paix... *velut flatibus adversis humanorum mentium trunquillitas perit...*, il se consumera d'amour, mais l'objet de ses soupirs sera le type de toute beauté, la source de tout bien, la souveraine sagesse.

Après trois jours passés en de délicieux colloques, Pétrarque remercie son auguste maître de ce qu'il l'a sauvé du péril en lui tendant une main secourable. *Laboribus enim tuis interfui et cadentem et resurgentem vidi...* O le meilleur des pères, s'écrie-t-il, ne m'abandonne pas dans ma course mortelle, sans toi mes jours sont abreuvés d'amertume! et puis prosterné aux pieds de la Vérité, il la conjure d'abaisser sur

lui un de ses rayons divins, seuls capables d'éclairer son âme environnée des ténèbres de l'ignorance et de l'erreur. ***Ego vero tibi cum pro multis tum pro hoc triduano colloquio magnas gratias ago quoniam et calligantia lumina detersisti et densam circumfusi erroris nebulam discussisti.*** »

Après cette analyse rapide, je n'essaierai pas d'apprécier ce traité selon les règles ordinaires de l'Ecole, je me bornerai à conclure que Pétrarque est l'un des princes de cette famille de philosophes dont le divin Platon est le père. Comme lui, il abandonne la caverne où se dessinent de pâles ombres, pour contempler les réalités absolues au grand jour de la métaphysique, comme lui, il résume toute science dans la science du bien; le perfectionnement et le bonheur de l'homme et de la société, voilà le but de ses études et de sa philosophie. Il est de ces inspirés de la raison, qui dans le recueillement de leur âme s'élèvent, comme sur des ailes, vers la vérité; éblouis quelquefois par de trop vives splendeurs, ils semblent troublés dans leur course, mais souvent aussi ils pénètrent les secrets de l'éternelle sagesse et ils ouvrent des horizons meilleurs à l'humanité qui a besoin de foi, d'espérance et d'amour!

# DESCRIPTION

DE

# DIFFÉRENTES MONNAIES

## TROUVÉES EN LORRAINE,

PAR M. J. CHAUTARD.

---

### I

**Note sur une trouvaille faite à Marbache (Meurthe).**

Le sieur Parisot, journalier à Marbache, découvrit dans les derniers jours de mars 1863, un certain nombre de petites pièces de monnaies en argent d'un titre assez élevé. Toutes ces monnaies au nombre de 145 environ, étaient à même la terre et à une très-petite profondeur. Elles appartiennent pour la plupart à l'évêché de Metz, une dizaine seulement son étrangères à ce siége.

Sans présenter de grandes raretés, cette trouvaille offre cependant un certain intérêt par les nombreuses variétés de coin que l'on y rencontre. Portée à la con-

naissance des archéologues, elle permettra, peut-être aussi, de préciser l'âge et l'attribution de certaines pièces anonymes, dont le classement en numismatique est encore incertain.

1°.

Sept de nos pièces présentent : d'un côté, un temple avec la légende... INAL (SPINAL); de l'autre, une croix pattée, cantonnée de deux globules et de deux roses avec la même légende... PINAL. Poids : 0 gr., 650. (*Saulcy suppl. fig.* 70, 71, 72, 73). Leur style et la forme barbare des lettres indiquent qu'elles ont dû être fabriquées à une époque antérieure à toutes les autres pièces de la trouvaille. Nous pensons, avec M. de Saulcy, qu'elles doivent appartenir à l'un des trois évêques successifs Théodoric III, Fréderic de Pluvoise et Théodoric IV qui, de 1164 à 1179, occupèrent le siége de Metz sans recevoir la consécration épiscopale, et qui, n'ayant pas reçu d'investiture officielle, de la part de l'empereur, pour le temporel de leur évêché, se contentèrent d'indiquer le lieu de la fabrication, craignant d'indisposer encore davantage le souverain, en faisant mettre leur nom sur leurs monnaies.

2°.

Sept autres petits deniers, d'un coin analogue à celui des pièces précédentes, mais bien plus net, portent

d'un côté... SPINAL avec un temple dans le champ, et de l'autre STEFANI avec une croix. Poids : 0 gr. 600. Ces pièces frappées, bien certainement à une époque postérieure aux précédentes, doivent avoir une origine analogue. Trouvées avec un grand nombre de monnaies de l'évêque Bertram, il y a peut-être quelque raison de supposer qu'elles sont contemporaines de ce prélat, et qu'elles ont été frappées par ses ordres à Epinal. (*Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1840.)

3°.

120 pièces sont au type de l'évêque *Bertram* (1187-1210). Ces monnaies se distinguent par des variétés de coin peu importantes, mais nombreuses, dont les principales sont :

*a*. BERTRANN, buste de l'évêque tourné à gauche, la tête nue, les mains jointes; il porte un collier. ℞. ME-TE-NS-IS, dans les cantons d'une croix à branches larges et évidées, sur laquelle est posée une main bénissant (*Saulcy*, *fig.* 103 *et suiv.*).

*b*. Même type, le cou est nu.

*c*. Même type, une petite rosace derrière la tête du prélat.

*d*. Même type, un point dans les deux premiers cantons du revers.

*e*. Même type, un point seulement dans le premier canton du revers.

*f*. Même type, un besant, dans le premier canton du revers.

*g*. Même type, un besant dans le deuxième canton du revers.

Le poids moyen de chacune de ces pièces est de 0 gr. 750 environ.

*h*. Une dernière variété diffère des précédentes par le poids, qui n'est que de 0 gr. 650 et par le module, notablement plus petit.

4°.

Plusieurs deniers appartiennent à *Pierre de Brixey* qui occupa le siége de Toul de 1168 à 1191. Les monnaies de ce prélat, moins fréquentes que celles de Bertram, se rencontrent cependant encore assez facilement en Lorraine; elles témoignent, comme celles frappées à Metz à la même époque, ainsi qu'à Verdun, de l'activité remarquable donnée, dans le douzième siècle aux monnayeries des Trois-Évêchés.

Aux variétés indiquées par M. Robert dans sa description des monnaies de Pierre de Brixey, nous avons à en ajouter quelques autres.

*a*. PET-RVS, grenetis au pourtour. L'évêque à mi-corps tourné à gauche.

℟. TVL-LI, main tenant une crosse. (*Robert. Pl. III, fig.* 4.) Poids : 0 gr. 650.

*b*. Variété de coin... PETR-VS (*Robert. Pl. III, fig.* 5).

*c*. Variété de coin; une rosace commence la légende du revers. Poids: 0 gr. 620. M. Robert n'a connu que l'obole correspondant à ce denier.

*d*. Variété de coin; une étoile devant la figure de l'évêque. Poids: 0 gr. 700.

5°.

Deux de nos pièces sont de *Berthe*, épouse du duc Mathieu 1^er^. Les monnaies de Berthe sont généralement rares et leur existence n'est réellement bien établie que depuis la découverte du trésor de Charmes en 1840. Elles présentent avec les pièces fabriquées à Metz, vers la même époque, une analogie tellement frappante, qu'on a longtemps attribué à Bertram plusieurs pièces qui, aujourd'hui, sont reconnues comme ayant été émises par des personnages différents. Ainsi M. de Saulcy, dans sa savante description des monnaies des évêques de Metz, classe parmi les monnaies de Bertram, une pièce qui appartient en réalité à Berthe de Souabe (2^e^ *partie, fig.* 109); il range également au nombre des pièces frappées par le même prélat ou par son successeur Conrad de Scharphenneck, deux autres variétés, décrites sous les *fig.* 110 et 112, et qui doivent être restituées à Pierre de Brixey. Une pareille confusion était non-seulement possible, mais inévitable à l'époque

où l'on ne connaissait que quelques pièces isolées, en mauvais état et ne présentant que des fragments incomplets de légende. Aujourd'hui, grâce à un certain nombre de découvertes et aux recherches de plusieurs numismatistes distingués, ces erreurs sont heureusement rectifiées.

Nos deux pièces ont été décrites par M. Rollin en 1840; elles présentent cependant de légères variétés; au droit: un buste de profil à gauche, tête voilée; dans les deux mains un sceptre terminé en trèfle, en légende, BERTA, le tout entouré d'un grénetis. ℟. NANCEI entre deux grénetis; dans le champ, une croix cantonnée de deux points. Poids: 0 gr. 650 (*Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1840).

6°.

Deux autres pièces, dont l'attribution est encore en litige, faisaient partie du trésor de Marbache.

*a*. PET–R *. Buste de saint Pierre, imberbe et tonsuré, tourné à droite; il tient deux clefs devant lui; derrière la tête se trouve un croissant. ℟. : RI NOVICNS (NOVI CASTRI); forteresse à deux étages dont les assises de pierre sont indiquées; à gauche de la tour se trouve un croissant. Poids : 0 gr. 700.

*b*. Pièce d'un type analogue. La légende du revers commence immédiatement par NOVI. Les deux tours inférieures ne reposent pas sur une assise en pierre.

Ces monnaies ont déjà fait le sujet de plusieurs dissertations intéressantes. M. Rollin, de Nancy, en décrivant les pièces du trésor de Charmes, les attribuait à Pierre de Brixey; il supposait qu'elles avaient été frappées dans le château de Liverdun que ce prélat venait de faire reconstruire. M. Duchalais (*Rev. num.* 1845, page 326) et récemment M. Monnier (*description de la trouvaille de Dieulouard*, combattent victorieusement l'opinion de M. Rollin. Les deux motifs sur lesquels s'appuyait ce dernier pour attribuer ces pièces à Pierre de Brixey, c'est qu'elles se trouvaient dans le trésor de Charmes, mélangées avec des toulois de ce prélat et qu'il était d'usage que les évêques marquassent leurs monnaies du buste et du nom de leur propre patron. Ces deux arguments ne sont pas sérieux. Dans la trouvaille de Charmes, comme dans celle de Marbache, on rencontre nombre de pièces étrangères à l'évêché de Toul. D'un autre côté à cette époque, c'est le patron du lieu qui figure sur les pièces, plutôt que celui de l'évêque; or Toul n'était pas l'unique localité où saint Pierre fut vénéré. Observons en même temps que cette légende NOVI CASTRI s'applique indubitablement à Neufchâteau, seule ville de Lorraine qui ait porté ce nom, et siége d'un monnayage dont il reste des traces pour une époque postérieure. Il n'est pas supposable que la forteresse de Liverdun, une fois rebâtie, Pierre de Brixey en ait changé le nom

pour lui donner celui d'une ville voisine et déjà florissante, changement du reste dont l'histoire ne conserve aucun souvenir, tandis qu'il existe des monnaies du même prélat avec la légende LIBDVN et LIVIRDVN.

La ville de Neufchâteau avait-elle le droit de se placer sous la protection spéciale de saint Pierre? Oui assurément, car outre que cet apôtre était patron du diocèse, ainsi que des principaux seigneurs ecclésiastiques, la ville possédait une abbaye sous le vocable de ce saint et de plus un faubourg important, nommé faubourg Saint-Pierre; ce saint avait donc bien pu être pris à Neufchâteau pour patron principal.

Reste à déterminer l'époque à laquelle cette pièce a été frappée, et à quel prince on doit en faire l'attribution ?

Pour M. Monnier, ce serait une monnaie municipale, émise pour les besoins de la cité, qui, se souciant fort peu de l'autorité des ducs de Lorraine, aurait dans ses moments de révolte, continué à battre monnaie au type de saint Pierre et sans nom de prince. — D'après M. Laurent, NOV. CAST. ne désignerait pas la ville même de Neufchâteau, mais le château d'Arches, bâti à quelque distance de là par le duc de Lorraine Thierry, au grand regret de l'abbesse de Remiremont, sur les terres de l'abbaye dont il était avoué et dont, pour cette raison, il aurait copié le type. Ces monnaies seraient donc de véritables pièces ducales; seulement les ducs

de Lorraine, comme d'autres barons d'alors, attachant peu d'importance à inscrire leur nom sur les monnaies qu'ils faisaient frapper, auraient laisser graver sur les deniers de l'atelier monétaire établi dans Neufchâteau ou auprès de cette ville, le buste et le nom d'un saint alors en grande vénération dans toute la Lorraine.

7°.

Une autre pièce, la plus curieuse peut-être de la trouvaille par l'aspect du revers, nous reste à décrire. Elle présente une tête coiffée d'une mitre et tournée à gauche, le cou est ceint d'un collier et le buste est recouvert d'un manteau. Les seules lettres ...TA restent bien lisibles à droite de la tête (BER*TA*)? Le revers ne nous offre que des vestiges d'une légende indéchiffrable ; le champ est occupé par un animal emblématique tourné à droite. Poids : 0 gr. 750 (*fig.* 1).

Cette monnaie, d'un aspect tout à fait épiscopal, pourrait peut-être à la rigueur être attribuée à Berthe.

En s'arrogeant le droit de battre monnaie, les barons et prélats du moyen-âge faisaient toujours représenter d'un côté de la pièce, soit leur buste, soit l'effigie de leur patron principal. Il pourrait se faire que Berthe, sur ses premières monnaies et pour ne pas heurter un usage qui n'avait pas encore offert d'exception, se fût fait représenter sous l'un des types les plus en vogue à cette époque, qu'elle eut contrefait en quelque sorte,

tout en y inscrivant son nom, le type des monnaies des prélats voisins, de Toul ou de Metz. La numismatique nous offre de pareils exemples et en assez grand nombre, surtout sur la fin du siècle suivant, pour qu'on puisse tenter une supposition de ce genre.

L'animal que l'on voit au revers de la pièce, ne serait autre chose que le *lion passant*, qui devint, plus tard, l'un des attributs de la maison de Souabe à laquelle Berthe appartenait.

Dans la liste des cités environnantes, Metz, Toul, Trèves....., je ne vois aucun nom qui puisse s'interpréter avec les lettres de la légende de face, sauf l'évêque Bertram, dans le nom duquel l'r aurait été supprimée?

La comparaison seule, de cette pièce avec d'autres de même nature, pourra fixer sur son attribution d'une manière positive.

En résumé, l'âge des pièces trouvées à Marbache paraît être fixé entre les années 1168 et 1200. Le trésor se décompose ainsi :

| | |
|---|---|
| Anonyme de l'évêché de Metz ..... | 13 |
| Pierre de Brixey, évêque de Toul (1168-1191) | 7 |
| Berthe de Souabe (1176-1192) ..... | 2 |
| Neufchâteau..... | 2 |
| Bertram évêque de Metz (1179-1212)..... | 120 |
| Incertaine..... | 1 |
| Total..... | 145 |

## II.

### Note sur une trouvaille faite à Diarville (Vosges).

Je crois devoir mentionner à la suite des différentes pièces dont je viens de donner la description, d'autres monnaies de la même époque, qui ont été trouvées en grande quantité dans le cimetière de Diarville (Vosges), pendant le cours du mois de janvier 1864. La plus grande partie du trésor a été achetée par M. Laurent, directeur du musée d'Epinal. J'ai pu cependant me procurer un certain nombre de ces pièces, par l'intermédiaire de M. Genet fils, manufacturier à Jarville, qui se trouvait sur les lieux, au moment où la découverte fut faite.

Ce dernier dépôt doit être à peu près contemporain du précédent, on y a rencontré deux ou trois pièces seulement de Bertram et quelques-unes aussi de Berthe de Souabe. La majorité était constituée par des monnaies complétement inédites d'Epinal ou de Toul. Toutes ces pièces sont d'un titre très-bas, leur friabilité est extrême, leur oxidation presque complète, et ce n'est qu'avec le plus grand soin que j'ai pu en déchiffrer une dizaine, dont je vais essayer de donner un court aperçu.

1°

J'ai possédé pendant quelque temps un exemplaire,

peut-être unique alors, des monnaies de *Ferry Ier de Bitche, duc de Lorraine*. Cette pièce fait aujourd'hui partie de la riche collection de M. Monnier. Le trésor de Diarville en renfermait un certain nombre, mais je n'en ai que deux fragments, dont les légendes, quoique mal venues et incomplètes, ne peuvent laisser aucun doute sur leur attribution.

D'un côté : F..... entre deux grenetis; dans le champ, une épée la pointe en haut. Au revers : NAN.. entre grenetis, croix dans le champ (*Fig.* 2).

2°.

Voici actuellement quelques pièces de *Neuf-Château* qui peuvent donner lieu à la même interprétation que celles qui ont été décrites plus haut.

D'un côté : PET... Buste de l'évêque à droite, mitré et portant une clef devant lui. Au revers : NVICAS... (pour NOVI CASTRI), une croix dans le champ, cantonnée de quatre croissants. Poids : 0 gr. 600. (*Fig.*3.)

3°.

Les monnaies de *Conrad de Scharphenneck*, évêque de Metz et successeur de Bertram, sont de la plus grande rareté. M. de Saulcy n'en cite que deux ou trois, frappées à Metz. J'en possède un nouveau type sortant de l'atelier d'Epinal, en voici la description :

CONR....S. croix dans le champ, cantonnée de deux points et de deux croissants. ℟. Tour crénelée dans

le champ, entourée de la légende ES-PIN-AL. Poids : 0 gr. 650. (*Fig.* 4.)

4°.

Une autre monnaie, qui constitue presque à elle seule le trésor de Diarville, sort du même atelier monétaire. D'un côté, on lit : GEVRICS, avec une croix dans le champ cantonnée de deux points et de deux croissants. Revers analogue à celui de la pièce précédente. Poids : 0 gr. 600 (*Fig.* 5).

5°.

Sur une autre pièce, d'un type analogue aux deux que nous venons de mentionner, se trouve écrit de chaque côté, ESPINAL en légende rétrograde et sans nom d'évêque (*Fig.* 6).

Nous serions portés à croire que cette monnaie anonyme, aussi bien que la précédente, aurait été frappée à Epinal par l'un de ces trois évêques qui, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, possédèrent l'évêché de Metz sans avoir obtenu de consécration religieuse. N'osant frapper monnaie dans leur ville épiscopale, ces prélats profitèrent sans doute d'un atelier, celui d'Epinal, dont l'activité et le crédit pouvaient permettre un libre cours à leurs monnaies.

6°.

Les deux pièces qui nous restent à décrire sont de Toul. L'une doit, suivant toute probabilité, être attri-

buée à *Mathieu de Bitche*, 45me évêque de Toul, de 1198 à 1207. M. Robert ne cite aucun monument monétaire rappelant cet épiscopat. Voici ce qu'on lit sur notre pièce dont nous possédons deux échantillons :

P. MAH. E. (MAHVS EP. pour MATHÆVS EPISCOPVS); buste mitré de l'évêque, tourné à gauche et tenant une crosse. Au revers, la légende TV-LLI, entourant un petit édifice à deux portes cintrées; au premier étage, une série de petits créneaux; au-dessus un toit aigu surmonté d'une croix; à droite et à gauche, deux tourelles élancées qui flanquent le bâtiment principal. Les cantons inférieurs de la croix sont occupés par deux points. Poids : 0 gr., 600. (*Fig.* 7.)

7°.

Notre dernière pièce, de Toul également, est de *Renaud de Senlis*, 46me évêque et successeur de Mathieu de Lorraine en 1210. Le module de cette pièce est un peu supérieur à celui des précédentes.

RINALDVS. Buste de l'évêque bénissant à gauche, et coiffé d'une mitre. ℟. TV-LLI entourant une main qui tient une crosse, derrière laquelle se trouve une étoile; la légende commence par une rosace. Poids : 0 gr.,850. (*Fig.* 8.)

Cette monnaie, dont M. Robert n'a connu qu'un seul exemplaire, est une variété de celle décrite par ce savant. (*Confr. Robert pl.* V, *Fig.* 1.)

TROUVAILLES DE MARBACHE ET DE DIARVILLE.

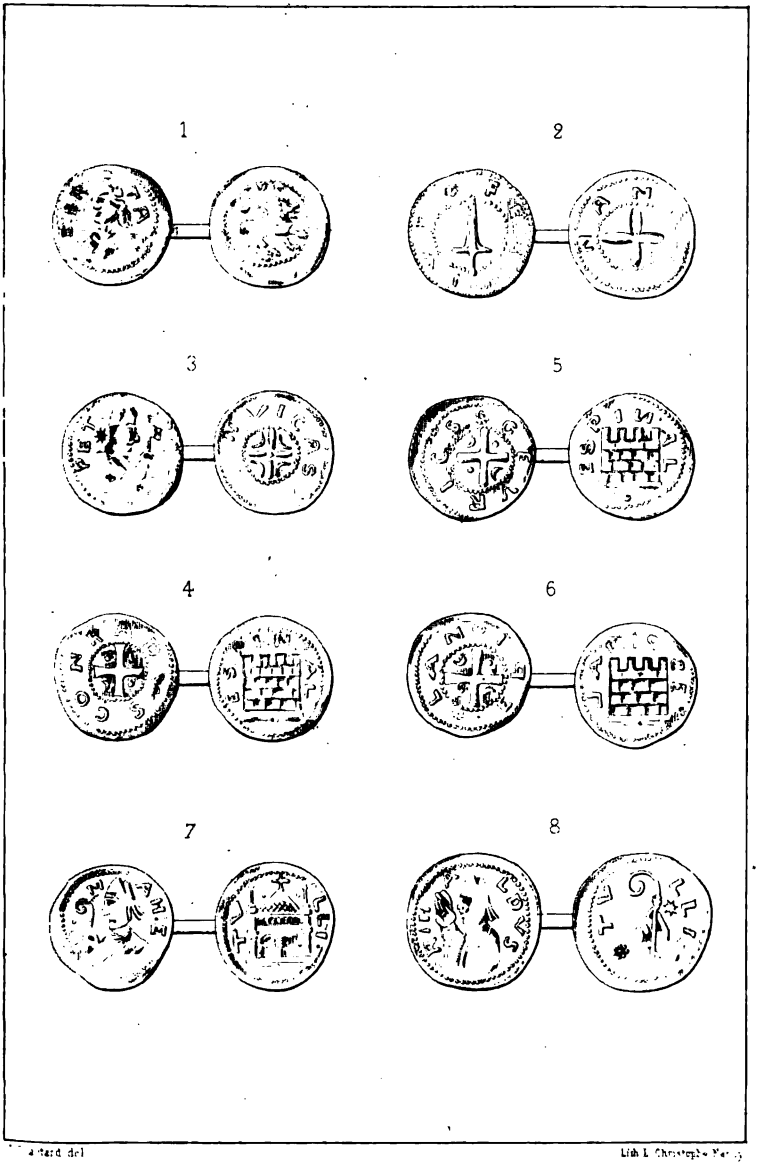


Lith. L. Christophe & Fils

La trouvaille dont il s'agit, renfermait encore bien d'autres pièces intéressantes, dont malheureusement je ne possède pas d'échantillons. M. Laurent se propose de les faire connaitre dans un travail qu'il prépare en ce moment, aussi me borné-je à cette simple note qui, malgré ce qu'elle a d'incomplet, présentera peut-être quelque intérêt aux personnes qui s'occupent de l'histoire de la Lorraine.

## III.

### Note sur une trouvaille de pièces de monnaies faite à Haillainville (Vosges).

M. Idoux, curé d'Haillainville (Vosges), m'a adressé il y a peu de temps, un assez grand nombre de monnaies en argent et en billon, trouvées par un laboureur de l'endroit, en défrichant une pièce de terre. Toutes ces monnaies, de la fin du seizième siècle et du commencement du dix-septième, avaient probablement été enfouies et cachées lors de l'invasion des troupes étrangères en Lorraine, au début du règne de Charles IV; c'est du moins ce que font supposer quelques pièces de la trouvaille, dont la plus récente ne dépasse pas 1628 à 1630.

L'ensemble de ces monnaies, du poids de plus de 1700 grammes, et au nombre de 440, peut se décomposer ainsi qu'il suit :

| | | Nombre de variétés. | Nombre de pièces en argent. | Nombre de pièces en billon. | Total. |
|---|---|---|---|---|---|
| I. Monnaies françaises. | Henri II | 2 | 2 | » | |
| | Charles IX | 1 | 4 | » | |
| | Henri III | 3 | 19 | » | |
| | Charles X (Cardinal de Bourbon) | 1 | 3 | » | |
| | Henri IV (comme roi de France) | 4 | 38 | » | |
| | Id. (comme roi de Navarre) | 2 | 3 | » | |
| | Louis XIII | 4 | 12 | » | |
| | Ensemble | .... | .... | .... | 83 |
| II. Monnaies lorraines. | René II | 1 | 2 | » | |
| | Antoine | 1 | 1 | » | |
| | Charles III (testons et 1/2 testons d'argent) | 12 | 31 | » | |
| | ..... (deniers de billon) | 3 | » | 68 | |
| | Henri (testons d'argent) | 2 | 4 | » | |
| | (deniers de billon) | 14 | » | 139 | |
| | Charles et Nicole (id.) | 2 | » | 3 | |
| | Charles IV. seul (id.) | 2 | » | 26 | |
| | Occupation française (id,) | 1 | » | 1 | |
| | Metz (testons d'argent) | 2 | 3 | » | |
| | (1/2 gros et deniers de billon) | 2 | » | 14 | |
| | Ensemble 292 — Pièce d'argent | .... | .... | .... | 41 |
| | Ensemble 292 — de billon | .... | .... | .... | 251 |
| III. Monnaies étrangères. | Sigismond Auguste, roi de Pologne | 1 | 38 | » | |
| | Albert et Elizabeth gouverneurs des Pays-Bas | 5 | 8 | » | |
| | Philippe II, roi d'Espagne | 5 | 15 | » | |
| | Pièces diverses (Strasbourg. Suisse) | 4 | » | 4 | |
| | Ensemble 65 Pièces d'argent | .... | .... | .... | 61 |
| | Ensemble 65 de billon | .... | .... | .... | 4 |

Récapitulation.... françaises ..... 83
lorraines ..... 292 } Total 440.
étrangères ..... 65

Se décomposant en argent ..... 185
billon ..... 255 } Total 440.

dont 74 variétés.

## IV.

### Note sur une trouvaille faite à Damas-aux-Bois (Vosges).

En démolissant un four à Damas-aux-Bois, canton de Châtel-sur-Moselle (Vosges), un ouvrier mit au jour un pot en terre, renfermant des monnaies d'or, d'argent et de billon, datant toutes du dix-septième siècle. La plus récente de ces pièces est de 1692, presque toutes sont d'une belle conservation; l'âge du dépôt se trouve assigné par là même suffisamment.

Les monnaies d'or sont toutes à l'effigie de Louis XIV, on en compte une douzaine de 24 livres et une seulement de 12 livres. Elles présentent les dates de 1650, 1651, 1653, 1654, 1671 avec le revers aux armes de France; les autres sont de 1690, 1691, 1692 avec le revers aux 8 L.

Les monnaies en argent sont composées surtout de pièces françaises, lorraines et espagnoles.

*1° pièces françaises.*

1/4 d'écu de Louis XIII, 1642. Revers aux armes de France.

1/2 écu de Louis XIV, enfant, 1656. ℟. id.

3 pièces de 24 sols de Louis XIV, enfant. 1644, 1649, 1650. ℟. id.

8 pièces de 6 livres de Louis XIV, vieux. Revers aux 8 L. 1690 et 1691.

104 écus de 3 livres au même type. 1690, 1691, 1692.

9 pièces de 24 sols au même type. 1691.

*2° pièces lorraines.*

1 teston de Henri avec la date 1614.

1 teston de Charles III, vieux.

3 testons de Charles IV frappés à Remiremont, 1638.

1 id. frappés à Nancy sans date.

56 id. id. de 1663 à 1669.

4 1/2 id. id. de 1664 à 1666.

*3° pièces étrangères.*

2 grands écus de Philippe IV d'Espagne. 1650 et 1661.

2 id. sans tête 1663 à 1664.

1/2 écu du même avec tête 1631.

1 grand écu de Charles II d'Espagne, sans date.

1 grand écu d'Albert et d'Elisabeth, gouverneur des Pays-Bas.

1 plaque des mêmes.

1/2 écu de Louis Ier, prince de Monaco, duc de Valentinois, 1665.

1 grand écu de la ville de Campen, au type du cavalier armé. 1666.

1/2 écu id.

Les monnaies en billon, consistaient en près de 300 pièces de Philippe IV d'Espagne.

# LA TERRE VÉGÉTALE

DU

# RIETH FRANÇAIS.

PAR M. J. NICKLÈS

---

« Le Rhin coule dans une plaine d'une uniformité frappante qui, entre Schlestadt et Strasbourg, a une section transversale d'environ 30 kilomètres et qui, plus bas, a rarement moins de 14 à 18 kilomètres. Sur aucun point cette plaine, à laquelle on donne vulgairement le nom de *Rieth* (1), ne dépasse notablement le niveau que les plus hautes eaux du Rhin ont pu atteindre dans son voisinage depuis les temps historiques. C'est dans la même plaine que coule l'Ill. Considérée seulement sur la rive gauche du fleuve, cette basse plaine occupe entre Benfeld et Bischwiller, une largeur de 6 à 10 kilom. Malgré le peu d'élévation du

---

(1) Nom qui, en réalité ne s'applique qu'à la partie qui est située entre l'Ill et le Rhin.

sol au-dessus des eaux d'inondation, il s'y trouve des villes et de nombreux villages. »

Ainsi s'exprime M. Daubrée, à la page 6 de sa ***Description géologique du département du Bas-Rhin***. Cette position de la plaine de cette partie de l'Alsace par rapport au Rhin, à l'Ill et à d'autres cours d'eau de moindre importance, fait comprendre de suite que le sol est de nature alluviale. Il est, en effet, en grande partie constitué par le ***Loess***, puissant dépôt calcaréo-siliceux, appartenant aux alluvions anciennes qui occupent, dans le seul département du Bas-Rhin, 1,488 kil. carrés; c'est-à-dire environ le tiers de la superficie totale du département.

Le ***Loess***, ou comme on l'appelle encore le ***Leime***, est le plus puissant de ces dépôts et se rencontre, presque sans interruption, entre Bâle et Mayence en formant, parfois, des couches d'une grande épaisseur. Il en constitue aussi la partie supérieure, en sorte qu'il entre pour beaucoup dans la terre arable de cette région.

Mon attention a été appelée sur ce sujet à la suite d'une excursion faite dans ces contrées, avec mon ami et collègue M. Godron qui y avait été amené par le désir d'approfondir certaines questions de géographie botanique qu'il a récemment traitées devant l'Académie de Stanislas et qui se rapportent, plus spécialement, à l'influence que la composition chimique et les propriétés physiques du sol peuvent exercer sur la végétation.

Les matériaux sur lesquels mes recherches ont porté ont été pris sur la rive gauche du Rhin, dans les pâturages situés entre ce fleuve et l'Ill, par conséquent dans le Rieth français, à environ 4 kilomètres de Benfeld (Bas-Rhin). Entre Herbsheim qui fait partie de ce canton, Obenheim et Gerstheim (canton d'Erstein), s'étend une plaine tourbeuse, traversée dans toute sa longueur par le canal du Rhône au Rhin et remarquable par de nombreux tumuli germains ou gallo-germains qu'on y trouve établis sans ordre, mais qui se caractérisent par une forme concentrique d'une grande régularité.

Ce n'est guères que sur ces éminences élevées par l'homme que la végétation est satisfaisante; partout ailleurs on ne trouve que de maigres pâturages, fournissant un foin de mauvaise qualité connu sous le nom de *foin aigre* (1), et attestant une stérilité qui, heureusement, n'est que relative; car, ainsi qu'on le verra par les résultats qui vont suivre, il faudrait peu d'efforts et peu de frais pour féconder ce sol en apparence si ingrat et pour convertir ces tourbières en terres arables, attendu que l'agent capable de détruire l'acidité du sol et de déterminer l'érémacausie des détritus végétaux

(1) Confér. la brochure intitulé *Des prairies naturelles en Alsace et des moyens de les améliorer*, par Nap. Nicklès. — Strasbourg, 1839.

qui l'encombrent — la chaux — s'y trouve sous la main, c'est-à-dire à quelques centimètres au-dessous du gazon.

Les matériaux sur lesquels ont porté mes investigations ont été pris par M. Godron sur le même point dans la plaine qui s'étend derrière Herbsheim non loin de la Belle-Source. Ils consistent :

1° En terre végétale prise immédiatement sous le gazon ;

2° En une terre grise recueillie un décimètre plus bas ;

3° En une terre blanchâtre, le *loess* proprement dit, puisée à environ un demi-décimètre au-dessous du n° 2 à l'endroit marqué par la différence des couleurs qui caractérisent les deux couches.

Ces trois terres renferment les mêmes éléments, mais dans des proportions fort différentes. N° 1, ne fait pas effervescence avec l'acide chlorhydrique ; au contraire n°s 2 et 3 donnent dans ces circonstances, un abondant dégagement de gaz carbonique.

Les principes dont la présence a pu être reconnue au moyen de l'analyse qualitative sont :

l'acide carbonique,
id. silicique,
id. phosphorique ;

les oxydes de

calcium,
magnesium,
potassium,
sodium,
ammonium,
aluminium
fer et de manganèse;

enfin

du sable siliceux,
de l'eau,
de la matière organique.

Le n° 3 est à peu près exempt de cette dernière, qui se rencontre surtout dans n° 1, qu'on voit pétri de fibrilles radiculaires.

De plus, dans n° 1 ou terre végétale, il y avait quelques fragments de pierre calcaire ou siliceuse.

Chaque échantillon a été séché à l'étuve à 100° C., la perte éprouvée a été considérée comme de l'eau hygrométrique; il en a été tenu compte dans le calcul des résultats analytiques résumés plus bas.

La chaux a été considérée comme unie à l'acide carbonique, ce qui n'est peut-être pas absolument exact, une très-minime partie de cette base ayant pu se trouver à l'état de silicate ou même de phosphate dont il n'y a, malheureusement, que des traces.

Il peut en être de même de la magnésie qu'on n'y rencontre, du reste, qu'en très-faible proportion.

| 100 parties séchées à l'air contiennent : | Loess (1) | Terre intermédiaire (2) | Terre végétale (3) |
|---|---|---|---|
| Sable inerte | 56.71 | 60.40 | 75.51 |
| Silice assimilable | 1.30 | 1.00 | 0.75 |
| Carbonate de chaux | 27.65 | 17,42 | 1.20 |
| Id. de magnésie | 3.50 | 2.53 | 1.00 |
| Id. de protoxyde de fer | 4.05 | 6.65 (1) | 10.45 (1) |
| Alumine | | | |
| Sesqui-oxyde de fer | | traces manifes | |
| Eau | 6.55 | 2.96 | 3.70 |
| Potasse, soude ammoniaque manganèse | 0.44 | 8.95 | 7.39 |
| Acides azotique et phosphorique | | | |
| Chlore et perte | | | |
| Matière organique | traces | | |
| | 100.00 | 100.00 | 100.00 |

A l'inspection de ce tableau on est d'abord frappé de ce premier fait, savoir :

Que dans n° 1 ou terre végétale, le fer se trouve exclusivement à l'état de *protoxide*.

Que dans n° 2 ou terre intermédiaire, il est à l'état de protoxyde et de sesqui-oxyde.

---

(1) Bien que pour l'intelligence des faits, on ait calculé le fer à l'état de carbonate de protoxyde, il va sans dire que, par là, on n'entend pas préjuger l'état sous lequel cet oxyde est contenu dans la terre en question; il est possible, en effet, qu'il s'y trouve en tout ou en partie, engagé dans une combinaison organique fournie par les détritus végétaux.

Et qu'enfin n° 3, qui est la terre vierge, ne contient ce métal que sous la forme de sesqui-oxyde.

Les formes diverses que le fer affecte dans ces trois échantillons de terre, s'expliquent par la nature même des fonctions que chacun d'eux a remplies; car on remarquera sans peine que le lot de terre qui contient le plus de protoxyde est aussi le plus riche en matières organiques.

Que celui qui ne renferme que du sesqui-oxyde n'a jamais concouru à la végétation.

Qu'enfin l'échantillon n° 2, intermédiaire aux deux autres, participe aussi des deux en ce qu'il renferme l'élément fer à l'état de protoxyde et à l'état de sesqui-oxyde (Note A).

La présence de ce dernier dans le loess pur n'ayant jamais nourri de plante d'aucune sorte, son absence dans la terre végétale proprement dite, constitue des faits à l'appui du rôle que M. Kuhlmann assigne au sesqui-oxyde de fer dans la terre arable (*Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences*, t. XLIX, p. 257 et 433).

Après avoir reconnu la facilité avec laquelle, en présence des matières organiques, cet oxyde passe à un degré inférieur d'oxydation il dit : « Cet oxyde peut servir à transporter de l'air sur les matières organiques et en hâter la destruction. Il fait, en quelque sorte, fonction de réservoir d'oxygène se remplissant aux

dépens de l'air au fur et à mesure qu'il se vide au profit de la combustion des corps combustibles. »

Cependant la présence du sesqui-oxyde de fer ne suffit pas pour remplir, complétement, ce rôle épurateur, les prairies tourbeuses du Rieth en sont la preuve. Ce qui leur manque, ce n'est pas le fer, mais bien une matière capable soit d'empêcher le protoxyde de fer dérivé du sesqui-oxyde, d'entrer en combinaison avec la substance organique et de se dérober ainsi à l'action de l'air, soit de chasser ce protoxyde de ces combinaisons lorsque, par hasard, il s'en est produit.

Si les prairies du Rieth sont, en ce moment, impropres à une bonne culture, si les populations de cette contrée sont dans une situation moins prospère que celles de la rive droite de l'Ill, cela tient donc, en grande partie, à l'absence d'une matière alcaline, tout au moins du calcaire. Un marnage ferait l'affaire. Par la chaux qu'il amènerait, il produirait, nécessairement, une série de résultats utiles que nous allons résumer :

1° La chaux neutraliserait les acides formés par les détritus végétaux ;

2° Elle déplacerait ainsi le protoxyde de fer combiné à ces acides, ou bien encore ;

3° Elle empêcherait pareille combinaison de s'effectuer. Par conséquent le protoxyde de fer demeuré ou redevenu libre, attirerait de nouveau de l'oxygène pour

le reporter sur les détritus végétaux et produire ainsi ce jeu de navette dont nous avons parlé ci-dessus ;

4° En alcalinisant le sol, la chaux rendrait celui-ci apte à développer aux dépens des éléments de l'eau et de l'air, de l'azotite et de l'azotate d'ammoniaque, substances éminemment fertilisantes et dont la production en grand est toujours un problème non entièrement résolu (1) ;

5° Enfin, par la même raison, la chaux déterminerait l'absorption de l'oxygène de l'air et, par conséquent, l'érémacausie de la matière organique d'où résulterait une source d'acide carbonique fort utile à la végétation (2).

C'est donc du calcaire qu'il faut au Rieth pour le délivrer de ses tourbières. Heureusement cette précieuse matière n'est pas loin puisqu'elle se trouve sous la main à un ou deux décimètres au-dessous du gazon et qu'elle pourrait être mise au jour moyennant un simple labourage. C'est en mélangeant le sol superficiel avec le loess sous-jacent qu'on donnera au premier les

---

(1) Production spontanée de l'azotite d'ammoniaque (*Journal de Pharm. et de Chim.*, 1862, t. XLII, p. 340 et 437).

(2) Voir à cet égard notre *Mémoire sur les eaux du canal de la Marne au Rhin au port de Nancy* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1862, p. 418).

éléments qui lui manquent pour produire les effets utiles énumérés ci-dessus.

Cette opinion, d'ailleurs, n'est pas basée sur une hypothèse puisque partout où le sol du Rieth a été remanié, la végétation est plus riche que sur les points abandonnés à eux-mêmes, on en voit la preuve sur les tertres ou tumuli gallo-romains dont nous venons de parler (Note B).

Du reste, les habitants du Rieth connaissent instinctivement les services que les alcalis peuvent rendre à leurs terres, car ils ne manquent pas, à l'automne, de pratiquer l'écobuage. Brûlant une partie du gazon tourbeux pour répandre sur le reste la cendre produite, ils neutralisent, en partie du moins, l'acidité qui fait obstacle à une bonne exploitation de leurs terres et atténuent, quelque peu, les conséquences de l'abandon où se trouvent les richesses que le Rhin a déposées immédiatement sous la terre végétale de leurs prairies (Note C).

# NOTES.

## *Note* A.

Cette situation des trois espèces de terre est tellement tranchée que sa connaissance pourrait utilement servir dans un cas de chimie légale. La terre qui n'a pas servi à la végétation, c'est-à-dire le loess pur est exempte de protoxyde de fer, tandis que les deux autres en contiennent soit à l'état pur soit à l'état de mélange avec le sesqui-oxyde.

Pour mettre ces faits en évidence, il faut se garder d'attaquer avec de l'acide chlorhydrique qui contient, le plus souvent, assez de chlore libre pour faire passer le protoxyde de fer à un degré supérieur d'oxydation.

Mieux vaut employer de l'acide sulfurique pur après avoir délayé dans un peu d'eau la matière à examiner. On chauffe ensuite, on filtre et on traite par les réactifs attitrés, c'est-à-dire par le prussiate jaune ou le prussiate rouge depuis longtemps connus et dont l'emploi rationnel permet, facilement, de reconnaître quel est le degré d'oxydation du fer en présence, s'il s'agit de prot-oxyde, de sesqui-oxyde ou d'un mélange des deux.

## *Note* B.

La réunion de la chaux avec l'oxyde de fer se trouve pleinement réalisée dans la terre végétale d'une bonne partie

des environs de Nancy et de Metz, partout où la terre arable a été formée par le concours du calcaire oolithique et des marnes du lias si ferrugineuses comme on sait. De couleur bleue tant qu'elles sont en place, elles jaunissent peu à peu au contact de l'air, ce n'est qu'alors qu'elles deviennent aptes à concourir à la végétation; aussi les praticiens du pays ne l'employent-ils qu'après les avoir fait séjourner à l'air et leur avoir ainsi fait perdre leur couleur bleue.

On devine que ce changement de couleur est dû au fer: en effet, les marnes bleues le contiennent à l'état de sulfure qui est noir, mais qui, au contact de l'air, devient rouge en passant à l'état de sesqui-oxyde $fe^2O^3$.

On voit une preuve de ce fait dans les briques qui ont été confectionnées avec les marnes bleues. Rouges à l'extérieur, par suite d'une oxydation superficielle produite pendant la cuisson, elles renferment souvent un noyau noir ou bleu dû à la terre primitive que l'oxygène n'avait pas pu atteindre.

Jusqu'ici je n'ai pas rencontré de protoxyde de fer dans la terre végétale argilo-calcaire des terrains jurassiques et cela se comprend puisque le protoxyde de fer ne tarde pas à passer à l'état de sesqui-oxyde lorsqu'il est libre et que la chaux l'empêche de se combiner, ou ne manque pas de le mettre en liberté toutes les fois qu'il est entré en combinaison.

Si, par sa tendance à transporter de l'oxygène sur le sol et à favoriser la combustion des détritus organiques, l'oxyde de fer concourt utilement à la fertilité de celui-ci, il n'y concourt pas moins par sa couleur; car en teignant nos champs en brun, il les rend aptes à absorber plus facilement la chaleur solaire.

C'est à cet heureux concours du fer d'une part et de la chaux de l'autre que nos prés doivent d'être exempts de tourbe et même de mousse ; malheureusement il leur manque du sable. Dénuées de cet utile *diviseur*, les terres en question sont très-fortes, et douées d'une plasticité et d'une adhérence qui les rend difficiles à labourer.

Il n'en sera pas de même des prairies du Rieth lorsqu'on se sera avisé de les défoncer de façon à mettre au jour leur sous-sol calcaire et sableux et de le mêler avec la terre végétale, car on l'a déjà vu : l'argile n'y est pas en excès, tandis que le sable, le calcaire et l'oxyde de fer sont dans de bonnes proportions.

*Note* C.

L'écobuage se comprend, à Gérardmer (Vosges), dans le Grésivaudan (Alpes), et en général dans les pays où, luttant contre un terrain siliceux, le cultivateur ne peut se procurer, qu'à grands frais, du calcaire ou de la marne. Là, les mousses sont dans leur élément et ne contribuent pas peu au développement des tourbières dont le seul avantage est de fournir aux habitants un assez mauvais combustible ne donnant que des cendres peu alcalines.

# RÉSUMÉ

DES

# OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

## FAITES A NANCY EN 1863

PAR

**M. J. CHAUTARD.**

### § 1er. *Hiver de 1862-63.*

L'hiver a été d'une douceur telle, que pendant toute sa durée, on a constamment pu observer des phénomènes de végétation et de floraison. Les plus fortes gelées qui ont eu lieu vers la fin de novembre, n'ont pas dépassé — 8°,8 et n'ont pas persisté. La glace des canaux et des étangs n'a acquis en aucun temps assez d'épaisseur pour supporter le poids d'un homme et permettre de les traverser sans danger. Quelques jours de froid survenus en février ont permis de rentrer un peu de glace dont les morceaux atteignaient à peine 3 à 4 centimètres d'épaisseur. La neige n'a paru qu'à de rares intervalles et n'a jamais été assez abondante pour recouvrir complétement le sol. Le nombre des jours de gelée est de beaucoup inférieur à celui des années précédentes; savoir : 9 en novembre, 9 en dé-

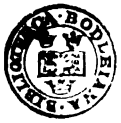
BODLEIANA

41′, 28″.

| | PLUVIOMÈTRE. unité millim. | ÉTAT DU CIEL. Pur. | Presq. pur. | Nuageux. | Couvert. | MÉTÉORES. Brouillard. | Bruine. | Pluie. | Rosée. | Grêle. | Neige. | Grésil. | Gelées bl. | Gelées du. | Verglas | Tonner. | Eclairs. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ,4 | 67,27 | » | 1 | 16 | 14 | 10 | 2 | 15 | » | » | 5 | » | » | 5 | » | » | » |
| 8 | 22,22 | 8 | 4 | 12 | 4 | 5 | 4 | 5 | » | » | » | » | » | 15 | 1 | » | » |
| 5 | 60,61 | 3 | 1 | 19 | 8 | 8 | » | 11 | 4 | » | 2 | 1 | » | » | » | 1 | 1 |
| 3 | 84,64 | 2 | 3 | 21 | 4 | 3 | » | 15 | 7 | » | » | 1 | 1 | » | » | 2 | » |
| 5 | 54,19 | 2 | 1 | 21 | 7 | 2 | 2 | 10 | 5 | » | » | » | » | » | » | 2 | » |
| 8 | 105,97 | 1 | 2 | 23 | 4 | 1 | » | 17 | 8 | » | » | » | » | » | » | 3 | » |
| 8 | 50,08 | 8 | 6 | 19 | 1 | 1 | » | 7 | 6 | » | » | » | 3 | » | » | 1 | » |
| 2 | 105,29 | 3 | 1 | 26 | 1 | » | » | 10 | 7 | » | » | » | » | » | » | 5 | » |
| 3 | 105,01 | 3 | 1 | 18 | 9 | 9 | » | 17 | 13 | 2 | » | » | » | » | » | 3 | 1 |
| 8 | 73,42 | 1 | 4 | 21 | 5 | 14 | » | 13 | 5 | » | » | » | 1 | » | » | » | » |
| 2 | 45,97 | 1 | 2 | 15 | 12 | 8 | 3 | 16 | 3 | » | » | » | 2 | 4 | » | » | » |
| ,2 | 64,53 | 1 | » | 12 | 18 | 5 | 2 | 12 | » | 1 | » | » | » | 1 | » | » | » |
| 8 | 745mm » | 30 | 26 | 223 | 87 | 66 | 11 | 151 | 58 | 3 | 5 | 2 | 6 | 25 | 1 | 17 | 2 |

cembre, 5 en janvier, 15 en février, en tout 38 jours de gelée au-dessous de zéro.

## § 2. *Été.*

L'été a été précoce, et sa température, sans être aussi forte que certains journaux l'ont annoncé, a été généralement soutenue. Le mois de juin a eu dans sa première moitié des jours assez froids; la température du mois de juillet a même été modérée; du 3 au 16 août, la chaleur a repris le dessus et le thermomètre s'est élevé à l'ombre jusqu'à + 34°. L'effet de ces journées chaudes a été compensé par une grande fraicheur des nuits; plusieurs gelées blanches, en juillet, ont été assez fortes pour donner lieu à de la glace. L'impression pénible produite par la chaleur, durant quelques semaines, tient en grande partie à la sécheresse extraordinaire de l'air et à la continuité de l'action solaire qui, en certains endroits a desséché les feuilles des arbres au point de faire croire qu'elles avaient subi l'action du feu.

## § 3. *Vents.*

Les vents se rapportent à 2,190 observations suivant les seize rhombes principaux. Le rapport de leur fréquence est présenté en centièmes dans le tableau suivant :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| S.-S.-O. | 19,52 | fois | N.-E. | 6 • | fois | N. | 4,16 | fois |
| S. | 9,55 | — | O.-S.-O. et O. | 5,62 | — | O.-N.O. | 3,90 | — |
| N.-O. | 8,13 | — | | | | S.-S.-E. | 3,34 | — |
| S.-O. | 7,18 | — | N.-N.-E. | 5,07 | — | E.-S.-E. | 3,06 | — |
| E.-N.-E. | 6,58 | — | E. | 5,03 | — | S.-E. | 2,47 | — |
| | | | N.-N.-O. | 4,8 | — | | | |

Les ouragans se sont assez multipliés surtout dans l'Est du département du côté de Lorquin. Les tempêtes les plus violentes ont eu lieu les 13, 18, 20 janvier; 8 mars; 10, 19 mai; 17, 25, 29 juin; 25 août; 27 septembre; 30 octobre; 3, 22 décembre. Celles des mois de mai et de décembre ont été assez fortes pour découvrir les toitures, abattre des arbres et même les déraciner.

### § 4. *Pression barométrique.*

La hauteur moyenne du baromètre pour l'année a été de $738^{mm},20$. Le maximum de pression s'est fait remarquer le 16 février a midi, il était de $754^{mm},1$. Le minimum de $715^{mm},5$, a été observé le 22 septembre à 6 heures du soir.

### § 5. *Température.*

La température moyenne de l'année en degrés centigrades, est de + 10°,3. Le maximum, qui a eu lieu les

10, 11 et 15 août était de + 34°,7. Le minimum était de — 5°,8 le 22 février à 6 heures du matin.

### § 6. *Udométrie.*

On a constaté 151 jours de pluie, 3 de grêle, 5 de neige et 2 de grésil; de plus, 66 brouillards et 11 fois de la bruine.

La quantité d'eau tombée a été de 743$^{mm}$.

La sécheresse des mois de juillet et d'août a été remarquable; pendant une période de 50 jours, il n'est tombé que 54$^{mm}$,5 d'eau. La pluie s'est enfin mise à tomber assez abondamment du 20 au 30 août, à la grande satisfaction des agriculteurs dont les récoltes commençaient à souffrir.

### § 7. *Tempêtes et orages.*

Le nombre des orages n'a été que de 17, mais plusieurs d'entr'eux ont sévi d'une façon désastreuse sur divers points du département. M. Marchal cite une trombe qui s'est abattue sur Lorquin, le 10 mai vers 4 heures du soir; elle fut suivie d'une pluie abondante qui transforma en un instant les rues de la ville en véritables torrents. Pendant deux heures et demie que dura cette averse, M. Marchal recueillit dans son pluviomètre 67 millimètres d'eau, quantité supérieure à celle des plus fortes chutes qui aient été constatées dans nos contrées.

L'orage le plus effroyable est celui qui, le 19 mai vers 6 heures du soir, a sévi sur un grand nombre de communes des arrondissements de Lunéville, Château-Salins et Sarrebourg. Formé, dit-on, vers le col du ***Bonhomme*** dans les Vosges, il s'est étendu presque instantanément jusqu'à Cassel en Allemagne, c'est-à-dire sur une longueur d'environ 40 lieues, et depuis la ligne faîtière des Vosges jusqu'à Maizières, dans la direction de Dieuze, sur une longueur de 8 lieues; ce qui forme une surface de pays d'environ 320 lieues carrées, sur laquelle on a pu constater ses affligeants effets. Des torrents de grêlons, dans certains endroits gros comme de petits œufs, lancés par une effroyable tempête, sont venus triturer et anéantir les blés, les avoines, l'herbe des prairies, dépouiller et écorcer les arbres; enfoncer les vitres, briser les tuiles des toitures et recouvrir le sol d'une épaisseur variable et qui, sur certains points, s'est élevée jusqu'à deux mètres. Les campagnes entières, si luxuriantes l'instant auparavant, se trouvèrent complétement blanchies, dépouillées de leur verdure et n'offrant plus que l'aspect désolé et la nudité de l'hiver. On a trouvé des amas de grêlons qui s'étaient conservés et qui n'étaient pas encore fondus après huit jours. On rencontrait des lièvres, des perdrix et autres oiseaux tués par la grêle. Les blés néanmoins ont repoussé et leur rendement n'a pas dépassé en moyenne, le tiers d'une récolte ordinaire.

Une pluie torrentielle accompagnée d'une tempête violente est tombée dans la journée du 21 septembre et a duré près de 24 heures, sans discontinuer.

Une secousse de tremblement de terre, accompagnée d'un bruit de roulement souterrain que l'on a pris pour un coup de tonnerre, a été ressentie dans la vallée de la Vezouze, le jeudi 19 novembre entre 3 et 4 heures du matin, et dans quelques communes environnantes. Cette commotion qui a duré deux secondes environ, a été assez violente pour ébranler les vitres, faire osciller la vaisselle des cuisines, ouvrir les portes dans les appartements. Aucun accident grave n'a, du reste, été signalé.

### § 8. *Phénomènes divers* (1).

Janvier. La pluie est presque continuelle pendant tout le mois ainsi que le précédent. Les phénomènes de seconde végétation, signalés à la fin de l'année, se poursuivent d'une manière non interrompue.

17. Foraison de l'hellebore noir (*).

22. On entend le chant de l'allouette (*).

Février. 1. Quelques abricotiers fleurissent.

---

(1) Les indications marquées d'un (*) sont relatives à Lorquin et sont dues à M. le docteur Marchal.

7. Les couronnes impériales sortent de terre.
15. Les rosiers bourgeonnent.
20. On voit des papillons.

Mars. 4. Floraison des violettes.
12 au 15. Épanouissement du pas-d'âne, des pervenches, des perce-neige (*).
21. Les marronniers du lycée montrent leurs feuilles.
26. Les abricotiers fleurissent.

Avril. 6. L'aubépine est en fleurs.
30. Les hirondelles font leur apparition.

Mai. 1, 2 et 3. Abaissement notable de la température.
16. Le seigle est en fleurs.

Juin. 5. Floraison des raisins de treille.
12. Fenaison dans la prairie de Tomblaine.
30. Les pommes de terre sont en fleurs.

Juillet. 6. On rentre le seigle.
19. Gelée blanche accompagnée de glace.
23. On commence à couper le blé.

Août. 14. Moisson de l'avoine.
22. On fauche les regains.
Certains arbres sont environnés de véritables nuages de fourmis volantes que l'on prend de loin pour des tourbillons d'épaisse fumée (*).

Septemb. 10. Les raisins de treille sont en pleine maturité.

21. On commence à récolter les pommes de terre.

Octobre. Seconde végétation remarquée sur les pommiers, les lilas, les groseillers; les champs sont couverts de senevé en fleurs.

Novemb. Une douce température continue à régner pendant tout le mois.

Les fraisiers fleurissent et donnent des fraises mûres.

Les papillons de nuit et les fourmis reparaissent sur quelques points,

Décemb. Tout le mois est extrêmement pluvieux; on rencontre encore sur certaines plantes de nouvelles pousses de feuilles et de fleurs. Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1864 une abondante couche de neige couvre la terre et commence une période de gelées qui arrête toute végétation.

En terminant, j'ai la satisfaction d'annoncer que M. Leverrier a récemment rendu pleine justice à l'initiative prise en Lorraine, en organisant nous-mêmes des observatoires météorologiques dans les écoles normales primaires du ressort académique de Nancy. L'illustre directeur de l'Observatoire impérial de Paris engage tous les autres établissements d'enseignement primaire supé-

rieur, à nous suivre dans la voie où nous sommes les premiers entrés, il y a dix ans. Si l'on répond à cet appel, il serait à souhaiter que les observations fussent soumises à une certaine surveillance, les instruments contrôlés et vérifiés de temps à autre, les emplacements partout identiques et convenablement appropriés. Sans un service d'inspection permanent et sérieux, il est à craindre que les élèves aussi bien que les maitres des écoles normales, ne soient tentés de faire trop bon marché d'un travail parfois un peu assujettissant, qui leur semble facultatif et dont ils ne comprennent souvent, ni la portée scientifique, ni l'avenir au point de vue des intérêts agricoles et hygiéniques des contrées qu'ils habitent.

# OUVRAGES IMPRIMÉS

## OFFERTS A L'ACADÉMIE EN 1863,

ET

## INDICATION DES RAPPORTS

## AUXQUELS ILS ONT DONNÉ LIEU.

### OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

*Membres titulaires.*

Revue des travaux de chimie publiés à l'étranger, par M. J. Nicklès. Extrait du journal de pharmacie et de chimie. Année 1862. Paris. Thunot. 1863. 1 vol. in-8°.

Influence des phases de la Lune sur le nombre de jours de pluie et de neige, par M. Simonin père. Nancy. Ve Raybois. 1863. In 8° de 7 pages.

Une idée lorraine (par M. P. G. de Dumast). Nancy. Le libraire de l'Académie de Stanislas. 1863. In 8° de 25 pages.

Succession de la Salle. Mémoire pour les héritiers du sang contre les légataires éventuels non autorisés, par M. Meaume. Nancy. Ve Raybois. 1863. In 4° de 87 pages.

Varia. Morale. — Politique. — Littérature. Nancy. Grosjean-Maupin. 1863. Tome 5e. 1 vol. in 12.

Note sur une collection de quatre-vingt-deux pièces historiques, imprimées à Paris pendant l'anné 1614 et relatives aux troubles politiques du temps, par M. Louis Lacroix (Paris. Imprimerie impériale. 1863). Grand in 8° de 15 pages.

Essai sur la constitution des corps célestes, par M. E. E. Regnault. Nancy. Ve Raybois. 1863. 1 vol. in 8°.

Zoologie de la Lorraine ou catalogue des animaux sauvages observés jusqu'ici dans cette ancienne province, par M. D.-A. Godron. Nancy. Ve Raybois. 1863, 1 vol. in 12.

De l'origine hybride du *Primula variabilis*, par M. D.-A. Godron. Nancy. Ve Raybois. 1863. In 8° de 12 pages.

Recherches expérimentales sur l'hybridité dans le règne végétal, par M. D.-A. Godron. Nancy. Ve Raybois. 1863. In 8° de 76 pages.

De l'analyse de la fonte et de l'acier : Recherches du soufre et du phosphore dans ces métaux, par M. J. Nicklès (Nancy. Ve Raybois. 1863). In 8° de 7 pages.

Sur une nouvelle classe de combinaisons chimiques, par M. J. Nicklès (Nancy. Ve Raybois. 1863). In 8° de 11 pages, avec une planche.

Amélioration du pain par l'introduction d'une nouvelle substance dans la pâte. Extrait du bulletin du second trimestre de la Société régionale d'acclimatation fon-

dée à Nancy pour la zône du Nord-Est (par M. P G. DE DUMAST). Nancy. Ve Raybois. 1863. In 8° de 14 pages.

Notice sur la vie et les œuvres d'Emmanuel Héré de Corny, par M MOREY (Nancy. Ve Raybois). 1863. In 8° de 70 pages (Portrait et *fac simile* de l'écriture de Héré).

Note relative aux acides camphoriques inactifs, par M. J. CHAUTARD (Paris. Mallet-Bachelier. 1863. Extrait des comptes rendus de l'Académie des sciences, 1863). In 4° de 3 pages.

Note sur les phénomènes de diffraction obtenus par le passage de rayons trés-divergents à travers un écran percé d'un certain nombre d'ouvertures et placé devant l'objectif d'une lunette, par M. J. CHAUTARD (Nancy. Ve Raybois. 1862). In 8° de 4 pages.

Résumé des observations météorologiques faites en Lorraine, pendant l'année 1862, par M. J. CHAUTARD (1re année). (Nancy. Ve Raybois. 1863). In 8° de 15 pages.

De l'indispensable nécessité de rétablir l'école de droit de Nancy, par M. P. G. DE DUMAST. Nancy. (Imprimerie de Ve Raybois). 1863. In 8° de 30 pages.

Institution des sourds-muets et des enfants arriérés de Nancy. 35e année. Distribution des prix du 30 août 1862 (par M. PIROUX). Nancy. Ve Raybois. 1863. In 8° de 90 pages.

Tombeau de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, à

Asnière-sur-Oise (Seine-et-Oise), par M. Morey. Nancy. Lepage. 1863. In 8° de 11 pages, avec une planche.

Considérations politiques, par M. Edouard Cournault. Paris. Michel Levy. 1864. 1 vol. in 12.

La philosophie négative et la philosophie chrétienne, par M. Amédée de Margerie. Nancy. (Imprimerie de Vagner). 1864. In 8° de 56 pages.

Recherches sur le mouvement relatif d'un corps solide, par M. A. Lavon (Nancy. Ve Raybois. 1863). In 8° de 46 pages, avec une planche.

*Associés.*

Rapports sur les cours publics et gratuits de culture fruitière et maraîchère faits dans les campagnes de la Moselle; Notice sur Alexandre Huguenin, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, par M. Chabert.

Petit oiseau, mélodie; A mon chien; Mourawieff II; A S. M. Napoléon III, par Mme Fanny Dénoix des Vergnes.

La question du sépulcre; Un cri général sur la question du sépulcre, par M. Dumont.

Sur la résistance des matériaux considérés au point de vue pratique, par M. Clarinval.

Du traitement du chancre phagédénique; Sur les tumeurs fibreuses intrapelviennes; La folle décorée, par M. Putegnat.

La comédie universelle ou morale en action et en apologue, par M. l'abbé Barthélemy de Beauregard.

**Proposition de création de bibliothèques rurales; Du nom de Guépin donné aux Orléanais; Michel Bourdin, statuaire, par M. Dupuis.**

**Essai sur l'histoire de la législation de l'Usure, par M. Liégeois.**

**Mémoire sur la correspondance inédite de D. Calmet, par M. Maggiolo.**

**L'histoire et la philosophie dans leurs rapports avec la médecine, par M. C. Saucerotte.**

**Scheele, chimiste suédois, par M. Cap.**

**Le sacrement de mariage; Une prétendue vie de Jésus, par M. l'abbé Loyson.**

**Eloge historique d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire; Causerie sur la pisciculture; Examen critique du mémoire de M. Pasteur sur les générations spontanées, par M. Joly.**

**Une épidémie de fièvre jaune à la Nouvelle Orléans, poëme en trois chants, par M. Thiéry.**

**Note sur la mâchoire humaine découverte par M. Boucher de Perthes dans le diluvium d'Abbéville, par M. de Quatrefages; Sur les résultats fournis par une enquête relative à l'authenticité de la découverte d'une mâchoire humaine et de haches de silex dans le terrain diluvien de Moulin-Quignon, par M. Milne Edwards; Observations sur la mâchoire humaine de Moulin-Quignon, par M. de Quatrefages; Article de l'Abbevillois du 15 mai 1863 sur la découverte de M. Boucher de Perthes. — Commissaires :**

MM. Godron, J. Nicklès (Rapporteur) et Simonin père.

Histoire du château de Blois, 5e édition; Blois et ses environs, 3e édition, par M. de la Saussaye. — Commissaires : MM Digot, de Dumast (Rapporteur) et Lacroix.

La question du grès d'Hettange : Résumé et conclusions. Extrait du Bulletin de la Société géologique de France, par M. Levallois.

Le marquis de Turbilly; Rapport sur les conférences de M. le comte de Lavergne en Maine-et-Loire, par M. Guillory aîné.

Ce que nous savons aujourd'hui sur les terrains récents du département de la Meurthe, par M. Lebrun.

Recherches expérimentales sur l'absorption par le tégument externe, par M. Léon Parisot.

Le Postillon lorrain, par M. Vagner.

Histoire de la révélation, par M. l'abbé Bénard.

Des motifs de l'œuvre du dimanche; La vérité sur le spiritisme; Accord de la science avec la révélation, par M. le marquis de Roys.

Rapport sur les fouilles du plateau dit *le Landunum*, par M. Lucien Coutant.

Histoire romaine de Mommsen (Tome 1er), traduite par M. Alexandre.

Poésie héroïque des Indiens, par M. Eichhoff. — Commissaires : MM. Burnouf (Rapporteur), de Dumast et Lecpol.

Rgya tch'er rol pa, ou développement des jeux; Parabole de l'enfant égaré; Grammaire de la langue tibétaine; Le trésor des belles paroles; Vikramorvaci; Onze épisodes de Mahabharata, par M. Foucaux. — Commissaires : MM. Burnouf (Rapporteur), de Dumast et Leupol.

Note sur la non-contemporanéité de l'homme primitif et des grandes espèces perdues de Pachydermes; Nouvelle note sur le même sujet; Note sur l'origine récente des traces d'instruments tranchants observées à la surface de quelques ossements fossiles; Sur les gissements d'ossements de grands animaux et de pierres travaillées des environs de Nancy, par M. Eugène Robert. — Commissaires : MM. Chautard, Godron (Rapporteur) et Soyer-Willemet.

Le fraisier, par M. le comte Léonce de Lambertye.

Entretiens familiers sur l'agriculture et sur l'horticulture, tomes 2 et 3, par M. Lefèvre-Bréart.

Recherches expérimentales sur le développement du blé et sur la répartition dans ses différentes parties des éléments qui le constituent; Etudes sur le colza; Nouvelles études sur le colza; Recherches expérimentales sur le poids de la graine de colza qui a été mouillée, par M. Isidore Pierre. — Commissaires : MM. Chautaad (Rapporteur), Godron et Soyer-Willemet.

Dictionnaire des communes de France, par M. Gindre de Mancy.

*Additamenta (III) ad thesaurum literaturæ botanicæ* G.-A. Pritzelii, par M. Ernest de Berg.

RECUEILS DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Abbeville.

Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne.

Séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier.

Mémoires de l'Académie royale des Sciences et Lettres d'Amsterdam.

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers.

*I. e R. Accademia Aretina di Scienze, Lettere et Arti* (*in Arrezo*).

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Bulletins de l'Athénée du Beauvaisis.

Travaux de la Société royale des Sciences de Berlin.

*Die Fortschritte der Physik, dargestellt von der physikalischen Gesellschaft zu Berlin.*

Observations de l'Institut météorologique de Berlin.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux.

Bulletin de la Société philomatique de Bordeaux.

Notice des travaux de la Société de Médecine de Bordeaux.

Procès-verbal de la Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de Boulogne-sur-Mer.

Mémoires et Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Mémoires de l'Académie royale de Médecine de Belgique.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Mémoires de la Société d'Agriculture et Commerce de Caen.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (à Caen).

Séance publique et Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai.

Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne.

Procès-verbaux des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône.

Mémoires de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg.

Publications de l'Université royale Frédéricienne de Christiania.

Annales de l'Auvergne, publiées par la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar.

Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or (à Dijon).

Mémoires de la Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

Bulletin des travaux de la Société industrielle d'Elbeuf.

Annales de l'Académie des Sciences d'Erfurt.

Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Falaise.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Lettres de Hainaut.

Résumé analytique des travaux de la Société Havraise d'études diverses.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire.

Précis des travaux de la Société d'Emulation du Jura.

Mémoires de l'Université de Kiel.

Mémoires de la Société royale physico-économique de Kœnigsberg.

Bulletin de la Société académique de Laon.

Travaux de la Société d'Emulation de Liége.

Compte rendu des travaux de la Société liégeoise de Littérature wallonne.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Lille.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles du grand duché de Luxembourg.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Annales de Sciences physiques et naturelles, d'Agriculture et d'Industrie de Lyon.

Bulletin de la Société impériale d'Horticulture du Rhône (à Lyon).

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

Mémoires et publications de la Société littéraire et scientifique de Manchester.

Séance publique de la Société d'Agriculture du département de la Marne.

Bulletin semestriel de la Société de médecine de Marseille.

Union des Arts de Marseille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.

Mémoires et analyses des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende.

Mémoires de l'Académie impériale des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

Sommaire des travaux de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle.

Mémoires et Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle.

Bulletin de la Société d'Horticulture du département de la Moselle.

Travaux de la Société d'Emulation de Montbéliard.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie (à Saint-Omer).

Mémoires de l'Académie de Munich.

Compte rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy.

Bulletin de la Société régionale d'Acclimatation pour le N.-E., à Nancy.

Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine (à Nancy).

Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain.

Le Bon Cultivateur, publié par la Société centrale d'Agriculture de Nancy.

Société de Saint-Vincent-de-Paul de Nancy.

Société de Saint-François-Régis de Nancy.

Annales de la Société académique de Nantes.

Journal de la Section de Médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure (à Nantes).

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de l'Institut de France.

Mémoires, Bulletins et Annuaire de la Société des Antiquaires de France.

Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques de France.

Journal des travaux de l'Académie impériale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de Statistique universelle.

Séance publique de la Société libre des Beaux-Arts de Paris.

Assemblée générale et Journal de la Société de la Morale chrétienne.

Compte rendu des travaux de la Société Philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Rapports annuels de la Pollichia (à Dürkheim).

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy.

Bulletin de la Société des Pyrénées orientales.

Séances et travaux de l'Académie de Reims.

Compte rendu des travaux de la Société des Sciences de Rennes.

Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Rochefort.

*Atti dell' Accademia pontificia de' nuovi Lincei (in Roma).*

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Séance publique de la Société libre d'Emulation de Rouen.

Bulletin de la Société de Médecine de Rouen.

Recueil de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure (à Rouen).

Bulletins de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg.

Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Pétersbourg.

Bulletin des travaux de la Société industrielle de Saint-Quentin.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Rapports annuels et publications de la Société Smithsonienne (à Washington).

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg.

Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin (à Strasbourg).

Recueil agronomique publié par la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Mémoires de la Société des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Séances publiques et Comptes rendus de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine.

Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournay.

Bulletin des Séances de la Société Vaudoise des Sciences naturelles.

Mémoires de la Société Philomatique de Verdun.

Mémoires de la Société impériale et royale zoologico-botanique de Vienne (en Autriche).

Annales de l'Institut impérial et royal de Géologie de Vienne.

Communications de la Société impériale et royale de Géographie de Vienne.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges.

ENVOIS DIVERS.

Les ruines du comté de Bitche; Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines, par M. Thilloy.

Nouvelles observations sur la maladie de la vigne, par M. Victor Châtel.

Première à douzième lettre d'un bénédictin, 5e partie; Suite de l'éloge de la folie, par M. le baron Syrtéma de Grovestins.

Etudes et voyages; Les méridionaux; Partie gagnée, comédie proverbe; Je crois en Dieu, par M. Fernand Lagarrigue.

Le soleil et la photographie, par M. Legros.

Notice sur l'*Asparagus prostratus;* Annotation à la flore de la partie septentrionale du Brabant, par M. Thielens.

Causerie philologique; La Bretagne et l'Hermine, fragment historique; L'Hermine et la Bretagne, légende (en vers); Le tombeau de Michel Montagne; Dante et la divine comédie, par M. Lapaume.

La vérité dans les sciences physiques, par M. Roblet.

Grandes découvertes historiques relatives à Saint Jean-Baptiste, par M. l'abbé Corblet.

Bibliothèque de M. le baron de Stassart.

*Rede zur Feier des Allerhœchsten Geburtsfestes Sr. Majestæt Maximilian II,* par M. Justus von Liebig.

*Ueber Partenogenesis,* par M. de Siebold.

*Zum Gedæchtnis an Jean-Baptiste Biot,* par M. de Martius.

*Ueber die tægliche Oscillation des Barometers,* par M. Lamont.

*Ueber Vertheilung des Magnetismus in cylindrischen Stahlstæben,* par M. Rothlauf.

Monuments lorrains à Rome, par Monsignor Lacroix.

Observations sur la collection de *Rubus* de l'herbier de Bastard, par M. Gaston Genevier.

Discours de M. Emile Chatillon à l'audience de rentrée de la Cour impériale de Nancy.

*Index seminum horti botanici imperialis petropolitani.*

Bibliothèque et cours populaires de Guebwiller, par M. Bourcart.

# TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

## L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

*SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION.*

(JUILLET 1864.)

### BUREAU.

*Président :* M. LACROIX.
*Vice-Président :* REGNEAULT.
*Secrétaire perpétuel :* M. Edmond SIMONIN.
*Bibliothécaire-Archiviste :* M. SOYER-WILLEMET.
*Secrétaire annuel :* M. RENARD.

### MEMBRE HONORAIRE.

859. 7 JANV. M. le comte de SAINT-MAURIS, ancien Introducteur des Ambassadeurs (Titulaire depuis le 7 mars 1856).

(1) L'académie de STANISLAS fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le oi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

## MEMBRES TITULAIRES.

1822. 7 Févr. M. Soyer-Willemet, Bibliothécaire en chef de l ville.

1826. 15 Avril. M. le baron de Dumast, ancien Sous-Intenda militaire (Associé depuis le 5 Juin 1817). Cor respondant de l'Institut (Académie des Inscrip tions et belles lettres.)

1828. 3 Janv. M. Gérard-Grandville, Secrétaire en chef de l Mairie.

1831. 5 Mars. M. Piroux, Directeur de l'Institution des Sourds Muets.

1834. 18 Déc. M. Regnault, Professeur de Mathématiques à l'Écol impériale forestière.

1838. 7 Juin. M. Simonin père, Directeur honoraire de l'École de Médecine et de Pharmacie, Correspondant de l'Académie impériale de Médecine.

1840. 5 Mars. M. Godron, Doyen de la Faculté des Sciences.

1842. 25 Août. M. Beaupré, Conseiller à la Cour impériale (Associ depuis le 28 Novembre 1839).

10 Nov. M. Schütz, Homme de lettres.

1843. 19 Janv. M. Edmond Simonin, Directeur de l'École de Méd cine (Associé depuis le 4 Février 1841).

1844. 4 Janv. M. Blondlot, Professeur de toxicologie à l'Ecole Médecine.

1849. 1er Fév. M. le comte de Warren, homme de lettres (Asso depuis le 18 Mai 1846).

1850. 21 Nov. M. Morey, Architecte de la ville (Associé depuis 2 Mai 1850).

19 Déc. M. Marchal, Ancien curé de la paroisse Saint-Pierre.

1851. 6 Févr. M. Meaume, Professeur de Législation et de Jurisprudence à l'Ecole impériale forestière (Associé depuis le 18 Mai 1846).

1852. 24 Juin. M. Paillart, Premier Président honoraire de la Cour impériale.

1853. 6 Janv. M. de Metz-Noblat, Homme de lettres.

24 Févr. M. le baron de Saint-Vincent, Conseiller à la Cour impériale.

17 Nov. M. Benoit, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 Janvier 1847).

1855. 2 Févr. M. Nicklès, Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences.

M. Burnouf, Professeur de Littérature ancienne à la Faculté des Lettres.

M. Lacroix, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres.

27 Avril. M. Chautard, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences.

1856. 18 Janv. M. Lemachois, Homme de lettres.

1857. 22 Janv. M. A. de Margerie, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres. (Associé depuis le 10 Juillet 1856).

1858. 24 Déc. M. Duchesne, Professeur au Lycée impérial (Associé depuis le 14 mai 1858).

1859. 7 Janv. M. Lafon, professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 14 mai 1858).

1860. 3 Fév. M. Renard, Professeur de Mathématiques à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 10 déc. 1858).

M. Edouard COURNAULT, Homme de lettres (Associé depuis le 25 mai 1855).

1862. 7 fév. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859).

6 Juin M. FORTHOMME, Professeur de physique au Lycée impérial (Associé depuis le 20 avril 1860).

1863. 6 Févr. M. PARADE, Directeur de l'Ecole impériale forestière

27 mars. M. LOMBARD, Avocat à la Cour impériale (Associé depuis le 18 janvier 1861).

— M. E. CHASLES, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres (Associé depuis le 25 janvier 1863).

1864. 5 févr. M. POINCARÉ, Professeur de physiologie à l'Ecole de médecine (Associé depuis le 1er août 1862).

## ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

### 1°

1816. 29 Août. M. GÉRARDIN, Membre de l'Académie impériale de médecine, à Maidières.

1822. 29 Août. M. DE ROGUIER, Conseiller à la Cour impériale de Nancy.

1825. 1er Déc. M. VEYLAND, Homme de lettres, à Metz.

---

(1) La Liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les Membres qui résident dans la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, les Membres qui ne résident pas dans cette circonscription.

329. 2 Avril. M. Constant Saucerotte, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie impériale de médecine.

335. 26 mars. M. Docteur, Homme de lettres, à Épinal.

337. 20 Avril. M. Henri Hogard, Agent voyer en chef du département des Vosges, à Épinal.

7 Juin. M. Maggiolo, Inspecteur d'Académie, à Nancy.

338. 8 Nov. M. Putegnat, Docteur en Médecine, à Lunéville, Correspondant de l'Académie impériale de Médecine.

339. 17 Janv. M. Chatelain, Architecte, à Nancy.
Mme Élise Voïart, à Nancy.

14 Nov. M. Clesse, Homme de lettres, à Commercy.

340. 5 Mars. M. Vagner, Homme de lettres, à Nancy.

19 Mars. M. Lepage, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847, au 18 novembre 1859).

19 Juil. M. Mougeot, Docteur en médecine, à Bruyères.

26 Nov. M. Jandel, Architecte, à Lunéville.

7 Janvier. M. Jardot, ancien chef d'escadron au corps d'Etat-major, à Nancy.

341. 16 Déc. M. Justin Bonnaire, Avocat à la Cour impériale de Nancy.

343. 2 Fév. M. l'abbé Guillaume, aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

344. 2 Mai. M. Alfred Malherbe, Conseiller à la Cour impériale de Metz.

20 Juin. M. Dumont, Juge au Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.

14 Nov. M. Lubanski, Docteur en médecine à Gérardmer (Vosges).

1845. 7 Mars. M. Idoux, Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. l'abbé Clouet, Conservateur de la bibliothèque publique de Verdun.

M. Gillet, Conseiller à la Cour impériale de Nancy.

M. Mathieu, Professeur d'histoire naturelle à l'École impériale forestière, à Nancy.

1846. 18 Mai. M. Salmon, Conseiller à la Cour impériale de Metz.

1847. 17 Juin. M. Lebrun, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. Husson, Géologue, à Toul.

1850. 2 Mai. M. Denys, Avocat à la Cour impériale de Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

5 Déc. M. Chapia, Curé de Vittel (Vosges).

M. l'abbé Régnier, à Nancy.

M. Alex. Gény, Peintre, à Nancy.

1853. 5 Août. M. Henriot, Juge de paix, à Bar-le-Duc.

1854. 24 Mars. M. Léon Parisot, Professeur d'anatomie à l'École de Médecine à Nancy (titulaire jusqu'au 27 novembre 1863).

25 Juin. M. de Mardigny, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bar-le-Duc.

15 Déc. M. Gerson-Lévy, Membre de l'Académie impériale de Metz.

M. le comte Van der Straten-Ponthoz, Membre de l'Académie impériale de Metz.

21 Déc. M. Vuillaume, Supérieur du Petit Séminaire de Châtel (Vosges).

M. Chabert, Membre de l'Académie impériale de Metz.

1856. 19 Déc. M. Scoutteten, Médecin principal en retraite, à Metz.

M. Bénard, aîné, Principal du Collége de Sarrebourg (Meurthe).

1858. 8 Janv. M. Paulus, Peintre à Nancy.

858. 14 Mai. M. Charles Cournault, peintre à Malzéville, près Nancy.

M. Mélin, architecte, Professeur de travaux graphiques, à Nancy.

10 Déc. M. Alfred Claudel, Homme de lettres, à Epinal.

M. Bloch, Manufacturier à Tomblaine, près Nancy.

859. 25 Avril. M. Perrot, ancien Principal, à Nancy.

7 Mai. M. Clarinval, Professeur à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie à Metz.

M. Louis Lallement, Avocat à la Cour impériale de Nancy.

20 Avril. M. Henry, Professeur d'Histoire au Lycée Impérial de Nancy.

23 Nov. M. Terquem, Administrateur du Musée géologique, à Metz.

861. 18 Janv. M. Chapellier, Instituteur à Epinal.

21 Juin. M. le comte de Puymaigre, Homme de lettres, à Metz.

1862. 21 fév. M. Fervel, Lieutenant-colonel du génie, chef du service à Langres.

M. Bretagne, Directeur des contributions directes à Nancy.

7 mars. M. Berlet, Avocat à la Cour impériale.

4 avril. M. Deblaye, curé à Imling (Meurthe).

4 juillet. M. Sellier, Peintre, à Paris.

— M. Hégewald, Professeur de langues vivantes au Lycée impérial de Nancy.

1863. 23 Janv. M. Liégeois, Docteur en droit, à Nancy.

1er mai. M. le vicomte de Ludres.

M. Clère, sculpteur à Paris.

24 Juill. M. Lambert, Homme de lettres, à Nancy.

1864. 18 Mai. M. Leclerc, premier Avocat général à la Cour impériale de Metz.

6 Mai. M. Meaume (George), Avocat.

3 juin. M. Bonne, avoué à Bar-le-Duc (Meuse).

## 2e

1806. 8 Fév. M. Gueneau d'Aumont, Professeur honoraire de Faculté, à Dijon (Titulaire jusqu'au 14 Décembre 1809).

1813. 1er Juil. M. Gérard, Docteur en Médecine, à Lyon.

5 Déc. M. Moreau de Jonnès, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

1820. 9 Nov. M. Herpin, Docteur en Médecine, à Paris.

1821. 1er Févr. M. Thiebiet, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'en septembre 1830).

15 Mars. M. Fée, Professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg.

1823. 17 Avril. M. Monfalcon, Docteur en Médecine, à Lyon.

8 Juil. M. Deshayes, Docteur en Médecine et Naturaliste, à Paris.

1825. 14 Juil. M. Alexis Donnet, Ingénieur-Géographe, à Paris.

3 Août. M. Nicot, ancien Recteur de l'Académie de Nîmes.

1828. 7 Févr. M. Charles Malo, Homme de lettres, à Paris.

3 Avril. M. César Moreau, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1830. 7 Janv. M. Léonard Chodzko, Historien, à Paris.

13 Mars. M. Gatien Arnoult, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'en novembre 1830).

2 Fév. M. Girardin, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1833. 3 Avril. M. Perron, Chef de Section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'en septembre 1834).

1835. 26 Mars. M. de Saulcy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres), Conservateur du Musée d'artillerie, à Paris.

1836. 10 Nov. Mgr. Delalle, Evêque de Rhodez.

24 Nov. M. Person, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

13 Avril. M. Franck, Membre de l'Institut (Acad. des Sciences morales et politiques), (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838).

18 Mai. M. Martin-Saint-Ange, Docteur en Médecine, à Paris.

1838. 5 Avril. M. Violette, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Lille.

1839. 10 Janv. M. Boileau, Chef d'Escadrons d'artillerie, à Thionville.

1839. 2 Mai. M. Bénard, Professeur de Philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'en novembre 1840).

18 Juil. M. Rollet, Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1er Avril. Mme Fanny Dénoix des Vergnes, à Beauvais.

29 Août. M. Riant, Aumônier du Lycée, à Strasbourg.

1840. 16 Janv. M. Theil, Professeur au Lycée Saint-Louis, à Paris.

6 Févr. Mme Amable Tastu, à Paris.

7 Mai. M. Gindre de Mancy, Littérateur, à Paris.

18 Juin. M. Joguet, Proviseur du Lycée, à Orléans (Titulaire jusqu'en Février 1852).

20 Août. M. de Caumont, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres), à Caen.

3 Déc. M. Jacques Bresson, Publiciste, à Paris.

M. Perrey, Professeur à la Faculté des Sciences, à Dijon.

26 Août. M. Moigno, Mathématicien, à Paris.

18 Nov. M. Miller, Bibliothécaire du Corps législatif, à Paris.

16 Déc. M. Raymond Thomassy, ancien Élève de l'École des chartes, à Paris.

1842. 17 Mars. M. Grenier, Professeur à la Faculté des Sciences et à l'École de Médecine, à Besançon.

7 Avril. M. le marquis de Roys, Géologue, à Paris.

2 Mars. M. Magin-Marrens, Recteur de l'Académie de Rennes (Titulaire jusqu'en septembre 1846).

16 Mars. M. Liouville, Membre de l'Institut (Académie de Sciences), à Paris.

7 Déc. M. Hubert-Valleroux, Docteur en Médecine, à Paris.

1844. 22 Févr. M. Levallois, Inspecteur-général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848), à Paris.

4 Juillet. M. Guillaume, Docteur en médecine, à Dole (Jura).

14 Déc. Mgr Cruice, Evêque de Marseille.

M. Hermite, Membre de l'Institut (Académie des Sciences, à Paris.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce de Lambertye, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).

5 Août. M. Caresme, Recteur de l'Académie de Besançon. (Titulaire jusqu'en Décembre 1851).

1847. 23 Déc. M. Delezenne, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Lille.

M. Serret, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

M. Aymar-Bression, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules Guérin, Membre de l'Académie impériale de Médecine, à Paris.

5 Déc. M. Flourens, Membre de l'Académie Française, Secrétaire-perpétuel de l'Académie des Sciences, à Paris.

M. Barthélemy de Beauregard, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. G. BOULANGÉ, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Napoléonville.

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de Sphragistique, à Paris.

1er Avril. M. PLANCHON, Directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie à Montpellier, (Titulaire jusqu'au 23 Avril 1853).

M. GUILLEMIN, Recteur de l'Académie de Douai (Titulaire jusqu'au 14 septembre 1853).

16 Déc. M. MOREL, Médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Saint-Yon, à Rouen.

M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Archiviste du département, à Troyes (Aube).

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

5 août. M. GRELLOIS, Secrétaire du Conseil de santé des armées, à Paris.

1854. 23 Juin. M. BERVILLE, ancien Président de chambre à la Cour impériale de Paris.

M. GUILLORY aîné, Président de la Société industrielle, à Angers.

15 Déc. M. Constant DUBOS, Docteur en médecine, à Paris.

M. ARMANDI, Général, Bibliothécaire du palais de Saint-Cloud.

1855. 16 Fév. M. SAUDBREUIL, Procureur général à Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Professeur de Littérature étrangère à

la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861).

30 Mars. M. Lemoine, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 7 janvier 1856).

25 mai. M. Séguin, Professeur de physique à la Faculté des Sciences, à Grenoble.

M. Nicklès, Pharmacien, à Benfeld (Bas-Rhin).

M. E. de Barthelémy, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. Garcin de Tassy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres), à Paris.

M. Bergmann, Doyen de la Faculté des Lettres, à Strasbourg.

M. Robin (Edouard), Professeur de Chimie, à Paris.

1857. 10 juil. M. Cap, Membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

M. Cherbonneau, Professeur de langue arabe, à la chaire de Constantine (Algérie).

1857. 18 juil. M. Bernot, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. Braun, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Ausbourg, à Strasbourg.

1859. 7 Janv. M. de Cherrier, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

21 janv. M. H. Gomont, Homme de lettres, à Paris.

30 Déc. M. Floquet, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

1860. 9 Nov. M. Guillemin, Professeur agrégé près la Faculté de médecine de Paris.

22 déc. M. l'Abbé Loyson, à Bordeaux (Gironde).

1861. 24 Mai. M. Simonnet, Substitut du Procureur impérial, à Dijon (Côte-d'Or).

24 Mai. M. Carnandet, Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. Mme Esther Sezzi, à Paris.

6 Déc. M. Lefèvre-Bréart, à Launois-sur-Vence (Ardennes).

1862. 2 Mai. M. Joly, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. Goguel, Directeur du gymnase protestant à Strasbourg.

4 Juillet. M. Frédéric Passy, Professeur d'Economie politique, à Paris.

1863. 6 fév. Alexandre, Vice-Président du Tribunal de la Seine, (Titulaire depuis le 7 mars 1862).

5 Juillet. M. Boucher de Crèvecoeur de Perthes, à Abbeville (Somme).

14 Août. M. de la Saussaye, Membre de l'Institut, Recteur de l'Académie de Lyon.

4 Déc. M. Eichhoff, Inspecteur d'Académie, Correspondant de l'Institut, à Melun.

M. Foucaux, Professeur de Sanscrit au collège de France, à Paris.

M. Robert, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine et Oise).

1864. 8 Janv. M. Pierre, Professeur de Chimie à la Faculté des

Sciences de Caen, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

15 Juillet. M. Couder, Peintre d'histoire; Membre titulaire de l'Institut, (Académie des beaux Arts) à Paris.

M. Tarbé, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles lettres), à Paris.

M. Millien (Achille), Littérateur; Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

## ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1820. 9 Nov. M. Ranzani, Prof. d'Histoire naturelle, à Bologne.

1822. 14 Nov. M. de Blaramberg, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. Robley-Dunglisson, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

1828. 3 Janv. M. le vicomte de Kerckhove, dit de Kirckhoff, Docteur en médecine, à Anvers.

3 Avril. M. La Roche, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. Heyfelder, Médecin de Mme la Princesse de Hohenzollern-Siegmaringen, à Trèves.

3 Déc. M. Gloesener, Professeur de Physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. Van Honsebrouck, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. Quételet, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. Carmoly, ancien Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier Antinori, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, Directeur du Jardin de Botanique de Genève.

1839. 22 Août. M. Philippe VAN DER MAELEN, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janvier. M. VAN-HASSELT, historien, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Direct. du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. DE LARIVE, ancien Professeur de physique, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

1847. 23 Déc. M. l'abbé ZANTEDESCHI, Professeur de physique, à l'Université de Padoue.

1850. 5 Déc. M. le Chevalier de LE BIDART DE THUMAIDE, Magistrat honoraire de 1re classe à Liége.

M. KARSTEN, Docteur en philosophie, secrétaire de la Société de physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. REUTER, Direct. du Jardin botanique de Genève.

16 Déc. M. N. PICCOLOS, Helléniste, à Paris.

M. F. FROCHEUR, Conservateur-Adjoint des manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles.

1855. 21 Déc. M. Ulysse CAPITAINE, Secrétaire de l'Institut archéologique de Liége.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

5 Déc. M. DE BERG, Conservateur de la bibliothèque du jardin botanique impérial, à Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. PAQUES, Professeur à l'Athénée royal, à Liége.

1857. 23 janv. M. Haidinger, Président de l'Académie impériale géologique, à Vienne.

1858. 10 Déc. M. Le Baron de Kuster, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

10 Déc. M. Forchhammer, professeur à l'Université de Kiel.

30 Déc. M. Nève, Professeur à l'Université de Louvain.

1860. 20 Avril. M. Volpicelli, Professeur de Physique, à Rome.

1861. 19 juillet. M. Namur, Docteur en médecine, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

# TABLE DES MATIÈRES.

## *Présidence de M. le baron* DE SAINT-VINCENT.

(année 1863).

### *Séance du 26 mai 1864.*


Compte rendu annuel (1863), par M. A. RENARD. v

Rapport sur le concours pour le prix de chimie appliquée, fondé par M. Paul Bonfils, par M. J. NICKLÈS. XXXII

Historique de l'analyse spectrale, discours de réception, par M. FORTHOMME. LIV

Etude sur Joubert, discours de réception, par M. LOMBARD. LXXVII

Réponse du Président (M. LACROIX) aux récipiendaires. II

Distribution des médailles décernées par la Société lorraine des Amis des Arts. Rapport par M. CHARLES COURNAULT. CXVII


### *Mémoires dont l'Académie a voté l'impression.*


De la végétation du Kaiserstuhl dans ses rapports avec celle des côteaux jurassiques de la Lorraine, par M. D.-A. GODRON (27 novembre 1863). 406

Une promenade botanique aux environs de Benfeld (Bas-Rhin), faite le 20 août 1863, par LE MÊME (4 décembre 1863). 436

Notice tératologique sur un œuf de poule pourvu de sa coquille, et contenu dans un autre œuf également pourvu de son enveloppe calcaire, par LE MÊME, avec une planche (19 juin 1863). 565

Note sur la structure des reins de la Rousse, par M. L. Poincaré, avec 4 planches (20 mars 1863). 368

La glycogénie justifiée par l'examen des excrétions chez les diabétiques, par le même (19 juin 1863). 99

Deux remarques physiologiques propres à faire éviter, dans l'emploi des agents anésthésiques, la sidération des fonctions circulatoire et respiratoire, par M. Edmond Simonin (3 juillet 1863). 448

Recherches toxicologiques sur la transformation de l'arsenic en hydrure solide par l'hydrogène naissant sous l'influence des composés nitreux ou de la pression, par M. Blondlot (17 avril 1863). 1

Sur l'eau minérale de Vittel (Vosges), par M. J. Nicklès (20 mars 1863). 571

De la non existence du Wasium comme corps simple, par le même (27 novembre 1863). 561

La terre végétale du Rieth français, par le même (22 janvier 1864). 627

Sur un altération particulière des feuilles de zinc employées dans le bâtiment, par le même (20 février 1863). 569

De la recherche du camphre dans les huiles essentielles indigènes, par M. Chautard (6 mars 1863). 578

Résumé des observations météorologiques faites à Nancy pendant l'année 1863, par le même, avec 5 tableaux (3 juin 1864). 640

Influence des phases de la Lune sur le nombre des jours de pluie et de neige, par M. Simonin père (27 mars 1863). 561

Théorie du magnétisme terrestre dans l'hypothèse d'un seul fluide électrique, par M. Renard (1er mai 1863). 25

Recherche sur le mouvement relatif d'un corps solide, par M. Lapon (8 août 1862). 315

Essai sur la langue gauloise, par M. Hegewald (18 décembre 1863). 575

Description de différentes monnaies trouvées en Lorraine, par M. Chautard, avec une planche (3 juillet 1863). 609

De la philosophie morale de Pétrarque, par M. Maggiolo (18 décembre 1863). 589

Notice historique et biographique sur Chévrier, par M. Gillet (27 mars 1863). 635

Palissot et les philosophes, par M. E. Beaume (20 février 1863). 655

La France et l'Orient, 5e méditation orientale, par M. Leupol (6 mars 1863). 543

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie en 1863, et indication des rapports auxquels ils ont donné lieu. 649

Tableau des Membres composant l'Académie (juillet 1864). 667
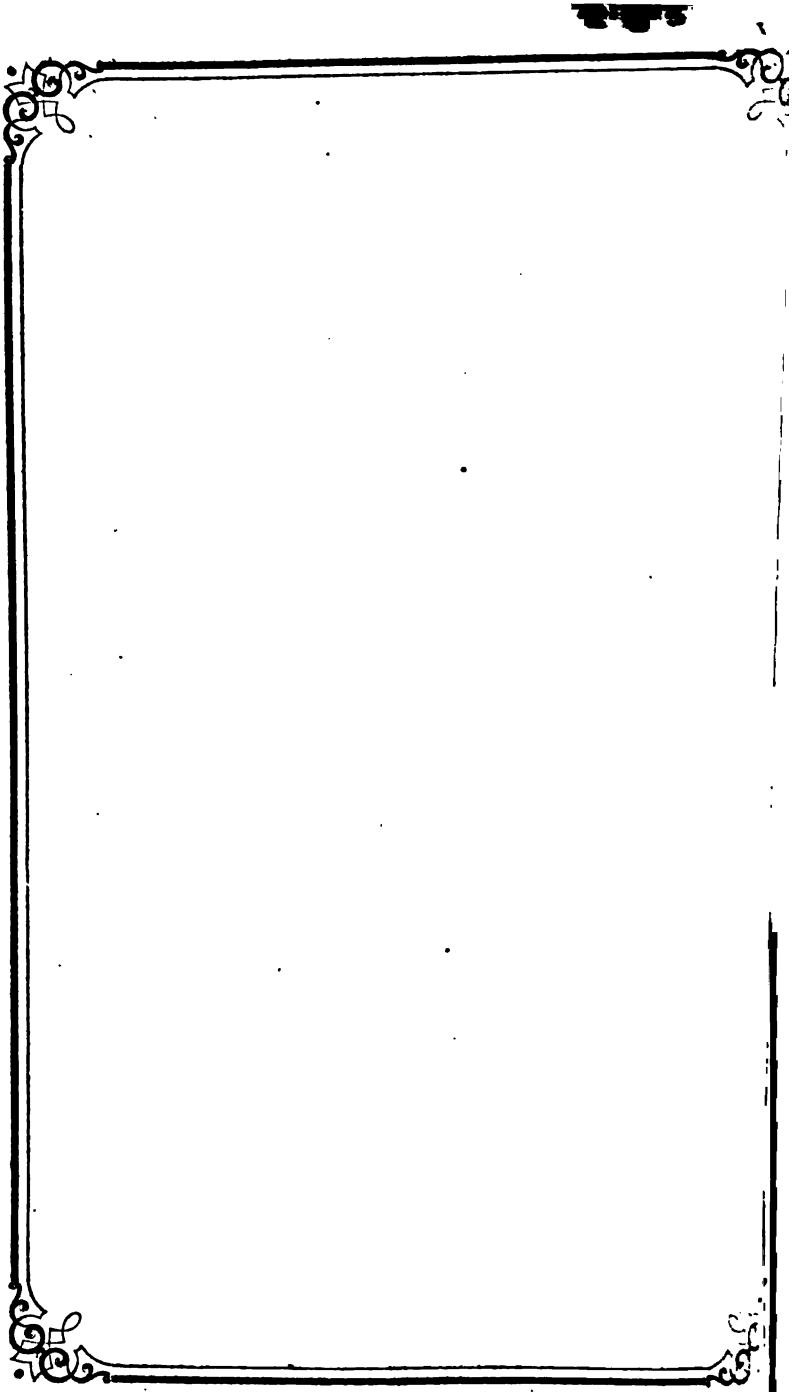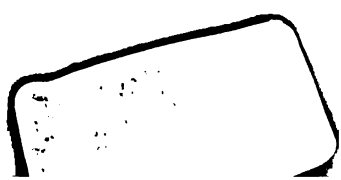
FIN DE LA TABLE.